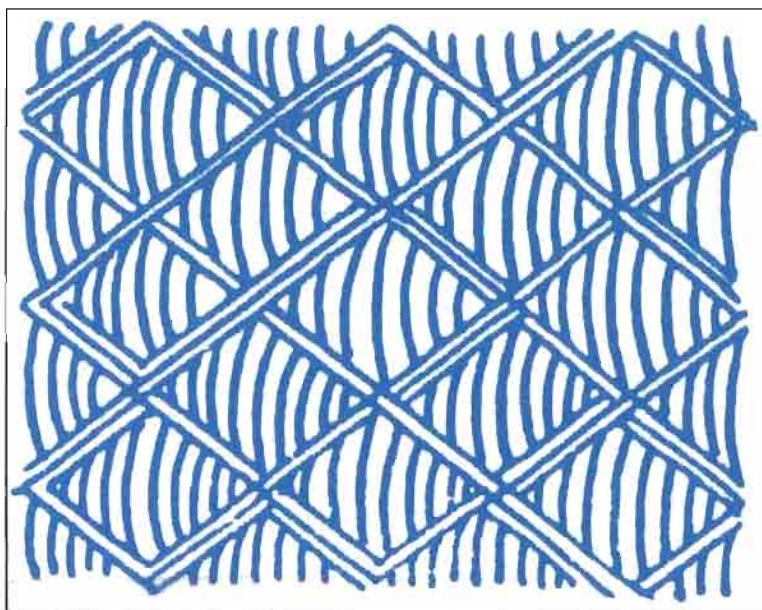


---

SOUS LA DIRECTION DE  
**Georges Photios Tapinos, Philippe Hugon et Patrice Vimard**

# **La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

**Défis démographiques et développement durable**



KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>

Paiement sécurisé

© Éditions KARTHALA, 2002  
ISBN : 2-84586-257-1

**La Côte d'Ivoire  
à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

Collection

© Éditions KARTHALA, 2001  
ISBN

SOUS LA DIRECTION DE  
**Georges Photios Tapinos, Philippe Hugon et Patrice Vimard**

# **La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

**Défis démographiques  
et développement durable**

**Éditions KARTHALA  
22-24, boulevard Arago  
75013 Paris**

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	7
<i>Georges Photios Tapinos</i>	

## PREMIÈRE PARTIE

### LE CADRE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES

#### Chapitre 1

<b>La croissance démographique</b> .....	15
<i>Patrice Vimard, Amoakon Anoh et Agnès Guillaume</i>	

#### Chapitre 2

<b>Rétrospective et perspectives démographiques</b> .....	89
<i>Philippe Louchart, avec la collaboration de Nicolas Brouard, Sophie Le Cœur et Patrice Vimard</i>	

#### Chapitre 3

<b>Rétrospective et perspectives économiques</b> .....	137
<i>Philippe Hugon</i>	

## DEUXIÈME PARTIE

### SECTEURS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

#### Chapitre 4

<b>Dynamiques migratoires et économie de plantation</b> .....	195
<i>Ronan Balac</i>	

#### Chapitre 5

<b>L'emploi</b> .....	233
<i>Pascal Labazée</i>	

#### Chapitre 6

<b>L'éducation</b> .....	263
<i>Philippe Hugon et Antoine Bommier</i>	

#### Chapitre 7

<b>La santé</b> .....	325
<i>Joseph Brunet-Jailly</i>	

<b>Chapitre 8</b>	
<b>Transferts entre ménages et générations</b> .....	369
<i>Antoine Bommier</i>	
TROISIÈME PARTIE	
<b>POPULATIONS CIBLES ET GROUPES VULNÉRABLES</b>	
<b>Chapitre 9</b>	
<b>La population étrangère</b> .....	387
<i>Georges Photios Tapinos</i>	
<b>Chapitre 10</b>	
<b>Les femmes</b> .....	409
<i>Ariane Tapinos</i>	
<b>Chapitre 11</b>	
<b>Les jeunes : une génération à la croisée des cultures</b> .....	435
<i>François Tinel et Yvan Guichaoua</i>	
<b>Conclusion</b> .....	471
<i>Philippe Hugon, Georges Photios Tapinos et Patrice Vimard</i>	
<b>Remerciements</b> .....	487
<b>Liste des auteurs</b> .....	489
<b>Table des matières</b> .....	491

# Introduction\*

Georges Photios TAPINOS

## De la croissance au développement durable

La stratégie de développement mise en œuvre par la Côte d'Ivoire après l'indépendance, la stabilité politique du pays, l'ouverture aux cadres et aux investisseurs étrangers, le parti que le pays a su tirer de ses ressources naturelles, le rôle décisif de l'État dans la mise en place des infrastructures et la stabilisation du revenu des producteurs agricoles, en définitive la réussite incontestable du « modèle ivoirien », n'étaient pas de nature à entretenir une inquiétude liée à la très forte croissance de la population. Tout au contraire, le modèle ivoirien, basé sur une exploitation extensive des ressources naturelles et une utilisation intensive de la main-d'œuvre, soutenue par une immigration étrangère, se démarquait radicalement de l'approche malthusienne dominante qui, dès les années soixante en Asie et en Amérique latine, et à partir des années quatre-vingt en Afrique, voyait dans la croissance démographique rapide, résultat du recul de la mortalité et du maintien de la fécondité à un niveau élevé, l'obstacle majeur au développement économique et social.

Deux séries de facteurs, conjoncturels et structurels, ont remis en question la spécificité du modèle ivoirien. La crise économique des années 1980 a mis en évidence la fragilité d'une croissance soumise aux fluctuations des cours mondiaux des produits d'exportation et la précarité de l'emploi salarié ; l'ajustement structurel et la dévaluation du franc CFA ont entraîné un réexamen des objectifs et des modalités d'intervention de l'État. Les mesures de libéralisation et de rationalisation de la gestion ont également remis en question les compromis socio-politiques et les équilibres régionaux qui

---

\* L'ensemble de cet ouvrage, qui a été réalisé sous la direction de Georges Photios Tapinos, Philippe Hugon et Patrice Vimard, était achevé au moment de la tragique disparition de Georges Photios Tapinos. Il a donné lieu à une relecture finale de la part de Philippe Hugon et Patrice Vimard.



avaient contribué au « miracle » ivoirien. Par ailleurs, l'épuisement de la forêt, la nécessité du passage à un mode de production plus intensif et plus capitalistique et l'hostilité marquée à l'égard d'une population étrangère, désormais fixée sur le territoire, ont fait douter de la viabilité à long terme du modèle des années de croissance. Du même coup, des problèmes démographiques ou économiques, qui pouvaient être considérés comme mineurs ou transitoires, lorsque la croissance économique était forte, ont pris du relief. Ainsi en est-il de la faible efficacité du système de santé et du système éducatif, en dépit des efforts financiers considérables, des effets d'une forte croissance démographique relayée par une croissance de la population en âge de travailler, d'un endettement extérieur qui limite le champ d'intervention de l'État. La nécessité d'une prise en compte globale des paramètres économiques et démographiques et la remise en cause du modèle de développement se sont imposées à l'évidence dans la perspective d'un développement durable.

Cette recherche constitue une première réflexion d'ensemble sur ces interactions, leurs implications à l'horizon de la prochaine génération, la marge de manœuvre de l'État, la cohérence des comportements des agents économiques, des mécanismes du marché et de l'intervention étatique.

### **La prospective démo-économique : portée et limites**

Le développement durable se définit par une croissance soutenue du produit par tête, bénéficiant à l'ensemble des catégories de la population. Il suppose un accroissement du volume et de la productivité des facteurs de production ; ce qui signifie, tout à la fois, l'augmentation du capital physique et humain, l'équité géographique et sociale d'accès aux ressources, la préservation de l'environnement pour les générations présentes et les générations futures, ce qui implique des transformations institutionnelles pour assurer de nouvelles modalités de régulation de l'économie. Dans cette perspective de longue durée, les variables démographiques constituent un élément essentiel. La nécessité d'une approche démo-économique intégrée s'impose. À l'encontre des modèles qui considèrent la croissance démographique comme exogène et aboutissent à des résultats mécaniques, la mise en évidence des interactions révèle des processus cumulatifs « vertueux », qui peuvent accélérer la convergence vers l'équilibre – c'est le cas, par exemple, si l'enrichissement entraîne une baisse de la fécondité et que cette baisse à son tour améliore les conditions d'existence –, ou « catastrophiques », si la croissance démographique déprime le niveau de vie et que cela se traduit par une fécondité plus élevée. Il en résulte qu'une analyse en terme d'équilibre partiel peut suggérer des interventions qui se révèlent inappropriées. La prise en

compte de l'ensemble des effets induits dans une perspective d'équilibre général permet de repérer les variables dont l'effet net total sera le plus marqué, et de choisir entre plusieurs domaines d'intervention celui qui est le plus en amont de la séquence des effets. L'éducation, en particulier l'éducation des femmes, est à cet égard le meilleur exemple.

Pour autant, la construction d'un modèle d'interaction démo-économique à long terme se heurte à trois types de difficultés. La première est d'ordre analytique. Paradoxalement, alors que la nécessité de prendre en compte l'effet réciproque des variables économiques et des variables démographiques constitue un acquis de la recherche, en pratique l'absence de résultats empiriques robustes, non seulement quant à l'importance quantitative des effets, mais souvent même quant à leur signe, empêche toute généralisation et suppose par conséquent de pouvoir mesurer l'impact à partir des données observées dans le pays ou l'ensemble étudié. Ainsi, par exemple, si le recul de la mortalité augmente nécessairement le taux de croissance de la population, l'amélioration du niveau de vie, consécutive au développement socio-économique, peut aussi bien conduire à court terme à une baisse qu'à une hausse de la fécondité. De même, si le développement économique tend à long terme à réduire l'incitation à l'émigration internationale, à l'inverse, l'amorce d'un processus de développement est généralement associée à un accroissement de la mobilité internationale. Autrement dit, à long terme, le développement des voisins de la Côte d'Ivoire devrait réduire l'incitation à émigrer en Côte d'Ivoire, mais les premières étapes du développement de ces pays favorisent l'émigration en particulier vers la Côte d'Ivoire.

La deuxième difficulté résulte du nouveau partage des rôles entre l'État et le marché dans la régulation de l'économie. Les premiers programmes de maîtrise de la fécondité ont été mis en place à une époque où, dans la plupart des pays en développement, prévalait une certaine forme de planification indicative. C'est dans cet environnement institutionnel que s'est affirmé l'objectif d'« intégration des variables démographiques dans la planification du développement ». Quelles que soient les raisons qui ont pu amener à une révision de l'articulation entre l'État et le marché, entre les plans des agents et la planification étatique, il est clair que, avec l'ajustement structurel et l'ouverture extérieure, la disparition ou la marginalisation des organismes de planification, les politiques de population doivent, elles aussi, ajuster leurs modalités d'intervention et prendre davantage en compte les conflits éventuels entre l'enrichissement économique et l'incitation à une descendance réduite ; ce qui justifie de considérer plus attentivement la dimension microéconomique – les comportements des ménages – des politiques de population.

Reste un dernier point essentiel. Tout exercice de prospective doit pouvoir s'appuyer sur la stabilité de certaines relations fondamentales, par exemple

les modes de constitution des unions, les taux d'activité par âge, la durée de la vie active, etc. Ce qui ne signifie pas que ces paramètres restent constants, mais que les tendances passées permettent de faire une hypothèse raisonnable sur leur évolution future. Une telle hypothèse est particulièrement délicate en période de transformation profonde, ce qui est le cas présent de la Côte d'Ivoire, marquée à la fois par la transition démographique et une transition économique vers l'économie de marché, auxquelles s'ajoutent d'importantes fluctuations conjoncturelles de l'activité et de fortes incertitudes socio-politiques. Pour cerner le futur, il faut alors être en mesure d'apprécier la vitesse d'évolution des phénomènes et de dissocier, dans les données observées, ce qui relève respectivement de la tendance et des cycles. C'est le problème auquel on est confronté lorsqu'on veut mesurer l'incidence de la crise et de l'ajustement sur les variables démographiques. Pour être à même de conclure, par exemple, que l'ajustement a eu un impact – à la hausse – sur la mortalité, il faut montrer que, en dépit de la baisse observée, la baisse effective aurait été plus forte compte tenu de la tendance passée à la baisse.

Ces difficultés ne sont pas sans expliquer l'abandon des efforts de construction de modèles démo-économiques de long terme. Dans le même temps, les modèles d'équilibre général calculable, qui connaissent un regain d'intérêt avec la nouvelle économie de l'ajustement structurel, ont l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des données transversales et de constituer une alternative aux approches *input-output*, mais les hypothèses de stabilité des coefficients des matrices de comptabilité sociale, sur lesquelles ils s'appuient, ne permettent pas d'explorer l'avenir à long terme.

Ce livre présente les résultats d'une recherche effectuée en réponse à un appel d'offre de la Cellule de planification stratégique et de prospective de la Présidence de la république de Côte d'Ivoire. L'objectif était d'établir un diagnostic et une prospective démo-économique du pays à l'horizon 2015, dans une perspective de développement durable. Il s'agissait, en s'appuyant sur les travaux scientifiques disponibles ou en cours et sur la base de nouvelles perspectives démographiques, d'identifier les principaux défis auxquels la société ivoirienne sera confrontée au cours des deux prochaines décennies et de présenter des recommandations pour répondre à ces défis.

Le première partie de l'ouvrage s'attache à cerner le futur démographique et économique à partir des évolutions observées depuis l'indépendance, des tendances présentes et d'hypothèses sur l'évolution probable des principaux indicateurs démographiques et économiques à l'horizon d'une vingtaine d'années. La deuxième partie s'efforce de repérer les déterminants fondamentaux du changement, ceux qui, en toute hypothèse, par leur évolution propre et leur interaction réciproque, marqueront l'avenir de la société et le

bien-être de la population. Sans prétendre à l'exhaustivité, cinq domaines critiques ont été retenus : la dynamique de l'économie de plantation, l'emploi urbain, l'éducation, la santé et les comportements des ménages. Ce choix répond au souci de repérer les mécanismes susceptibles de favoriser la meilleure allocation possible des ressources.

Mais la dynamique de l'évolution sociale ne s'opère pas au même rythme pour tous les groupes de la société. La préoccupation d'une distribution équitable des progrès doit être intégrée à la recherche de l'efficacité. À cet égard, on a porté une attention particulière, dans une troisième partie, sur trois « catégories » de populations, dont la situation présente et les perspectives d'avenir sont les plus critiques, mais aussi décisives pour la croissance et le progrès social futurs : les femmes, les jeunes et les étrangers. La conclusion présente, sur la base des résultats acquis, trois scénarios à l'horizon 2015 qui, au-delà des analyses sectorielles et catégorielles, tiennent compte des effets d'interaction entre les différents domaines étudiés.

Cette étude a été achevée avant le changement politique qu'a connu la Côte d'Ivoire en l'an 2000. Il serait inapproprié, compte tenu de la perspective structurelle de long terme de cette recherche, de se hasarder à proposer une réflexion sur les conséquences générales de ces événements, et nous nous sommes limité à quelques remarques ponctuelles en conclusion sur les premières leçons qui peuvent en être tirées.

Cette étude est une œuvre collective, qui a réuni une quinzaine de chercheurs appartenant à différentes institutions, associés pour la circonstance dans le cadre de la Fondation nationale des sciences politiques. Au cours des différentes étapes de ce travail, nous avons eu des échanges de vue extrêmement fructueux avec M. Tidjane Thiam, directeur du BNETD, organisme chargé du suivi du projet, et avec ses collaborateurs. Cette recherche a été effectuée en totale indépendance et les analyses présentées n'engagent que leurs auteurs.



PREMIÈRE PARTIE

**LE CADRE DÉMOGRAPHIQUE  
ET ÉCONOMIQUE  
ET LES PERSPECTIVES**



# 1

## La croissance démographique

Patrice VIMARD, Amoakon ANOH et Agnès GUILLAUME

Ce premier chapitre est consacré à l'évolution du modèle de croissance démographique de la Côte d'Ivoire. Après avoir présenté la logique de cette évolution, nous en examinerons tout d'abord les différentes composantes. Pour la croissance naturelle, nous analyserons la baisse de la fécondité et de la mortalité et leurs facteurs, notamment liés aux progrès, encore insuffisants, en matière de santé maternelle et infantile. Pour la croissance migratoire, nous mettrons en évidence la place centrale de la Côte d'Ivoire dans le réseau migratoire de l'Afrique de l'Ouest francophone et le ralentissement récent des flux entre les différents pays de la région. Ensuite, nous nous intéresserons au devenir de cette croissance démographique : niveau de transition pour les différents groupes socio-économiques et déterminants sociaux, économiques mais aussi politiques de la poursuite de la baisse de la fécondité et de la mortalité. Enfin, nous verrons comment la politique nationale de population, qui vient d'être élaborée, pourrait, compte tenu de ses objectifs de maîtrise de la croissance et d'amélioration de la santé de la population, accélérer cette transition, avant d'émettre pour terminer quelques recommandations pour le succès de cette politique.

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest, en bordure de l'océan Atlantique, entre les parallèles 4° 30' et 10° 30' de latitude Nord. C'est un pays d'une superficie de 322 600 km<sup>2</sup> au relief peu accidenté, partagé entre deux grandes zones de végétation : la forêt au sud et la savane au nord. L'installation des populations actuelles est relativement récente et résulte de vagues successives d'immigration en provenance des régions voisines, qui se sont installées sur le territoire de l'actuelle Côte d'Ivoire du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.



## **L'évolution de la croissance démographique d'un modèle populationniste vers une croissance moins rapide**

La population de la Côte d'Ivoire est estimée au dernier recensement, en 1998, à 15,4 millions d'habitants. La croissance annuelle de cette population a été de 5 % entre 1955 et 1975 puis voisine de 3,8 % depuis cette date, l'accroissement migratoire s'ajoutant à la forte croissance naturelle. Selon les dernières estimations des Nations unies, cette croissance naturelle, après avoir progressé depuis, au moins, les années cinquante où elle était proche de 2,6 % par an, a connu son maximum dans les années 1980-1985, avec un taux annuel de 3,4 % par an, avant de diminuer pour atteindre 2,6 % en 1990-1995, soit un taux moyen de 3 % pour l'ensemble de la période 1950-1995 ; l'hypothèse moyenne pour la période 1995-1999 étant de 2,3 %. Ces estimations des Nations unies fournissent un taux de croissance de la population plus élevé que celui procuré par les enquêtes régionales pour les années soixante (3 % contre 2,1 %), une concordance avec la croissance mesurée lors de l'enquête à passages répétés de 1978-1979 (3,2 %) et un taux de croissance inférieur à la mesure du recensement de 1988 (3,5 % contre 3,15 %). Cette croissance naturelle, qui demeure élevée, repose sur une natalité forte, mais en baisse rapide, et une mortalité relativement faible, qui a tendance à remonter après une phase de diminution (United Nations, 1998). L'importance de la forte natalité repose, au-delà d'une fécondité intrinsèquement élevée des populations résidant en Côte d'Ivoire, comme nous le verrons plus loin, sur des structures de population où la place des groupes d'âges reproductifs est particulièrement importante de par les puissants courants d'immigration en provenance des pays africains voisins ; courants d'immigration, essentiellement dirigés vers les milieux urbains et ruraux de la zone forestière, qui ont fortement marqué le peuplement de la Côte d'Ivoire durant ces dernières décennies et ont contribué à son dynamisme démographique.

Les composantes de la croissance démographique très rapide des décennies 1960, 1970 et 1980 se sont modifiées peu à peu, depuis le début des années 1980, et le rythme de croissance de la population s'est ralenti, en relation avec de nouvelles conditions économiques et environnementales. Le premier modèle de croissance démographique était lié à une croissance économique forte, une colonisation foncière rapide des espaces forestiers, une ouverture vers l'extérieur intense en termes de ressources humaines, de capitaux et de marchandises, une amélioration du capital humain (santé et scolarisation) et une politique libérale et populationniste. La croissance démographique rapide était fondée sur ces différents éléments en même temps qu'elle les entretenait au sein d'un système démo-économique « expansionniste » cohérent.

Ce premier modèle de croissance démographique s'est peu à peu essoufflé de par : a) l'épuisement des ressources foncières, et surtout forestières, dans les régions de plantations du sud du pays ; b) les modifications des conditions économiques internes en liaison avec la situation internationale (endettement, baisse des prix aux producteurs des produits agricoles d'exportation, mise en place des programmes d'ajustement structurel conduisant à une baisse de la demande publique et privée, etc.) ; c) les transformations sociales et culturelles d'une société qui se modernise tout en étant confrontée à une crise économique et sociale sévère ; d) les changements d'orientation politique sur les questions de population, concernant la croissance naturelle comme les flux migratoires.

Ainsi le modèle « expansionniste » de croissance de la population évolue-t-il progressivement au plan quantitatif et spatial. Le ralentissement de la croissance de la population (stagnation de la mortalité, baisse de la fécondité, diminution du rythme de la croissance urbaine, affaiblissement des soldes migratoires, cf. tableaux 1 et 2) et la stabilisation spatiale relative du peuplement se concrétisent à une période où différents programmes, visant la maîtrise démographique et la préservation de l'environnement, sont institués et où l'on remarque une évolution des idéaux démographiques et familiaux vers une famille plus réduite.

La modification du modèle de croissance démographique s'est en effet instituée en relation avec une évolution du discours sur les questions de population. La croissance démographique rapide s'est développée en l'absence de politique de population explicite et dans un climat favorable à la croissance de la population. Car, jusqu'au début des années 1990, les

Tableau 1

**Effectif de population et accroissement annuel selon la période**

Année	Effectif	Accroissement annuel moyen pour la période précédente (en %) et temps pour un doublement de la population
1920 (a)	1 540 000	
1955 (a)	2 540 000	1,4 (50 ans)
1975 (b)	6 709 600	5,0 (15 ans)
1988 (c)	10 815 694	3,8 (19 ans)
1998 (d)	15 366 221	3,6 (20 ans)

Source : (a) Estimations basées sur des recensements administratifs ; (b) Recensement général de la population de 1975 ; (c) Recensement général de la population et de l'habitat de 1988 ; (d) Recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (résultats provisoires).

autorités ivoiriennes ont considéré que la population ivoirienne était insuffisante au regard de la superficie du pays et que la croissance économique permettait de répondre aux investissements nécessités par l'augmentation de la population. Mais le gouvernement a été amené à modifier sa position en juillet 1991, après une décennie de crise socio-économique. Celle-ci a contribué, avec l'action d'ONG et d'Institutions internationales et étrangères comme avec la pression des bailleurs de fonds, à de nouvelles appréhensions des relations entre le développement économique et les variables démographiques. À cette date, une « Déclaration de politique de développement des ressources humaines » a été adoptée, fournissant le cadre officiel de référence pour la promotion des activités de santé maternelle et infantile incluant la planification familiale, l'acquisition par les administrations concernées des moyens d'analyse des problèmes de population et la maîtrise de l'immigration internationale (Dabo, 1995 ; Locoh et Makdessi, 2000 ; N'Cho *et al.*, 1995 ; Zanou, 1994). Cette évolution des positions politiques a été prolongée par l'adoption, en 1997, d'une « Déclaration de politique nationale de population », qui vise une maîtrise des flux migratoires, une adéquation de l'offre à la demande de besoins essentiels de la population, une valorisation de la famille, une amélioration du cadre de vie, et, plus globalement, une maîtrise de la croissance naturelle de la population en faisant passer le nombre moyen d'enfants par femme à 4,5 enfants en 2005 et en réduisant de moitié la mortalité d'ici 2015 (république de Côte d'Ivoire, 1997)<sup>1</sup>.

La Côte d'Ivoire est donc entrée aujourd'hui dans la troisième phase de la transition démographique, correspondant au début du déclin de la croissance de la population, de par le ralentissement de la baisse de la mortalité et le commencement de la diminution de la fécondité, réelle depuis le début des années 1980. La croissance naturelle demeure cependant rapide, de par l'importance des générations en âge reproductif, mais dès que la baisse de la fécondité fera connaître ses pleins effets, le ralentissement de la croissance naturelle, amorcé durant la décennie 1990, s'accroîtra selon un rythme qui reste à déterminer.

### *La démographie ivoirienne et celle de pays proches*

Comparativement à d'autres pays africains qui lui sont proches, géographiquement ou économiquement, on constate pour la période 1990-1995 pour laquelle on dispose des principales données démographiques, une croissance naturelle et une espérance de vie à la naissance plutôt élevées, un

---

1. Pour plus de détail sur cette question, le lecteur pourra se reporter à la partie sur la politique de population (page 65 et suivantes).

Tableau 2

## Indices démographiques selon la période

Indice (source)	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85-89	90-94	95-99
Taux brut de natalité (pour 1 000)			49 <sup>a</sup>		49 <sup>b</sup>		48 <sup>b</sup>	39 <sup>c</sup>	37 <sup>c</sup>
Indice synthétique de fécondité 15-49 ans					7,4 <sup>b</sup>			5,7 <sup>b</sup>	5,2 <sup>d</sup>
Taux brut de mortalité (pour 1 000)			28 <sup>b</sup>		17 <sup>b</sup>		13 <sup>b</sup>	13,2 <sup>c</sup>	14 <sup>c</sup>
Espérance de vie à la naissance (en années)	33 <sup>b</sup>		35 à 40 <sup>b</sup>		48,5 <sup>b</sup>		55,6 <sup>b</sup>	52,1 <sup>c</sup>	51,0 <sup>c</sup>
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000)					181 <sup>b</sup>		150 <sup>b</sup>	150 <sup>b</sup>	181 <sup>d</sup>
Accroissement naturel (en %)			2,1 <sup>a</sup>		3,2 <sup>b</sup>		3,5 <sup>b</sup>	2,6 <sup>c</sup>	2,3 <sup>c</sup>
Densité (hab./km <sup>2</sup> )					21 <sup>b</sup>		34 <sup>b</sup>		
Taux de croissance urbaine (en %)	11,5 <sup>e</sup>	8,1 <sup>e</sup>	8,8 <sup>e</sup>	8,0 <sup>e</sup>	7,5 <sup>e</sup>	5 <sup>f</sup>			
Part de la population urbaine (en %)			22,3 <sup>e</sup>		35 <sup>e</sup>		39 <sup>b</sup>	40,3 <sup>g</sup>	
Taux de migration nette (en %)					1,3 <sup>e</sup>			0,53 <sup>h</sup>	
Migration internationale (solde annuel)					97 000 <sup>e</sup>			19 300 <sup>h</sup>	
Âge médian des femmes à la première union selon les générations de naissance	18,0 <sup>b</sup>	18,1 <sup>b</sup>	18,2 <sup>b</sup>	18,8 <sup>b</sup>					
Femmes 15-49 ans en union (en %)							65,1 <sup>b</sup>		
Pratique de la contraception, ensemble des méthodes (en % des femmes de 15 à 49 ans)						3,8 <sup>i</sup>		16,5 <sup>b</sup>	21 <sup>d</sup>

Sources : (a) Roussel, 1967 (données issues des études régionales); (b) N'Cho *et al.*, 1995; (c) United Nations, 1998; (d) ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999; (e) Ahonzo *et al.*, 1984; (f) Abbas et Bamssie, 1992; (g) Eimu, 1996; (h) Bocquier et Traoré, 1996 (population de 15 ans et plus); (i) direction de la Statistique, 1984.

Tableau 3

**Les indices démographiques actuels de quelques pays africains  
(période 1990-1995)**

	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Ghana	Sénégal	Nigeria	Cameroun
Croissance naturelle (en %)	3,5	2,9	3,0	2,7	2,9	2,7
Indice synthétique de fécondité	5,7	6,9	5,5	6,0	6,0	5,8
Espérance de vie à la naissance (en années)	55,6	52,2	56	49,3	50,4	54,3
Décès 0-5 ans pour 1 000 naissances	150	187	119	131	192	126

Source : rapports des enquêtes démographiques et de santé.

indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) plutôt faible, et un nombre de décès avant cinq ans intermédiaire par rapport à ceux des autres pays (tableau 3).

### **Baisse de la fécondité et émergence de la planification familiale**

L'indice synthétique de fécondité passe de 7,4 enfants par femme pour la période 1975-1980 à 6,3 en 1987-1988<sup>2</sup>, 5,7 en 1989-1994 et 5,2 en 1994-1999<sup>3</sup>. À la période la plus ancienne, qui s'achève vers 1980, marquée par une forte fécondité supérieure à 7 enfants par femme, a succédé par conséquent une diminution constante. Cette baisse de l'indice synthétique de fécondité est confirmée par l'évolution des taux de fécondité par âge et par période de cinq ans qui diminuent au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'EDS de 1994, pour les femmes mariées comme pour l'ensemble des femmes (N'Cho *et al.*, 1995).

2. Il s'agit là de la donnée observée du recensement général de la population et de l'habitat de 1988, qui nous paraît plus pertinente que l'indice ajusté de 6,8.

3. Ces deux dernières mesures ont été effectuées lors des enquêtes démographiques et de santé de Côte d'Ivoire de 1994 (EDSCI-I) et de 1998-1999 (EDSCI-II), qui représentent les sources les plus récentes de données sur la population à l'échelle nationale. Dans la suite du texte nous utiliserons le sigle EDS, complété du rang ou de l'année, pour désigner ces enquêtes. Au moment de la rédaction de cet ouvrage, seul un rapport provisoire de l'EDS de 1998-1999 a été publié et les données ne sont pas disponibles ; il en est de même pour le recensement de 1998 ; aussi certains commentaires se baseront uniquement sur les données de l'enquête ivoirienne de fécondité de 1980-1981, du recensement de 1988 et de l'EDS de 1994.

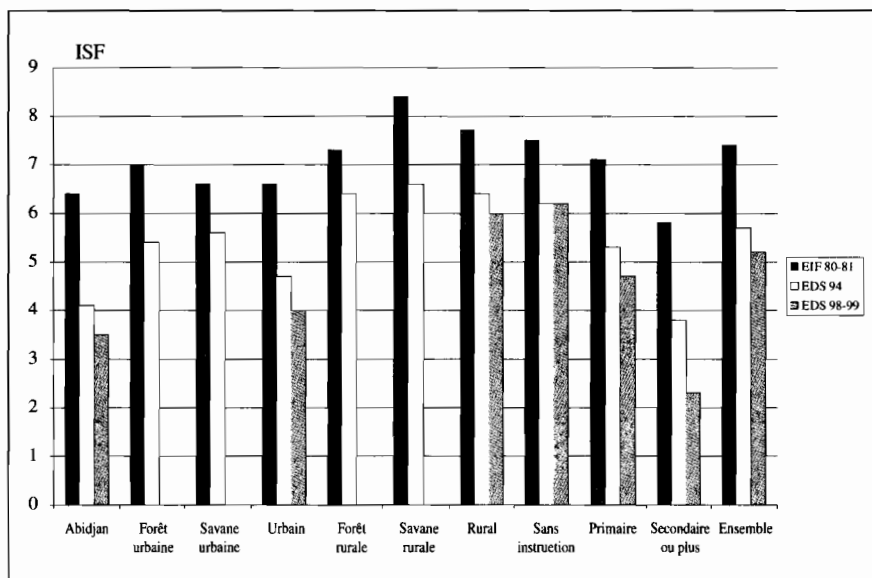
À la fin des années 1970, on pouvait déjà noter un différentiel fort de fécondité entre les milieux de résidence et les niveaux d'instruction et ces différences restent marquées au fil du temps. Ainsi, selon les données de l'EIF, les indices synthétiques de fécondité se situent, en 1975-1979, entre 8,4 pour la savane rurale, milieu rural le plus traditionnel, et 6,4 pour Abidjan, la capitale économique, et entre 7,5 pour les femmes sans instruction et 5,8 pour les femmes de niveau secondaire ou supérieur (direction de la Statistique, 1984). Ces écarts se sont accentués durant la décennie 1980 dans la mesure où la baisse de la fécondité a été, d'une façon générale, plus forte dans les groupes où elle était la moins élevée, c'est-à-dire dans les groupes où la baisse est sans aucun doute antérieure à cette décennie 1980. Dans les années 1990, l'écart se maintient selon la zone de résidence et se creuse selon le niveau d'instruction (tableau 4 ; figure 1). Ainsi, pour la période quinquennale 1989-1994, l'indice synthétique de fécondité varie de 4,1 pour Abidjan à 6,4 pour les femmes résidant en milieu rural, et pour la période 1995-1999, il varie de 3,5 à Abidjan à 6,0 en zone rurale. Selon le niveau d'instruction, il se maintient à 6,2 pour les femmes sans instruction, en 1989-1994 comme en 1995-1999, alors que pour les femmes de niveau secondaire ou supérieur il passe de 3,8 à 2,3 enfants par femme. La baisse de la fécondité du moment a été particulièrement forte durant les décennies 80 et 90 chez les femmes résidant à Abidjan (- 2,9 enfants) et chez celles de niveau secondaire ou supérieur (- 3,5 enfants). Pour la dernière décennie, la baisse de la fécondité a été également légèrement plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural (- 0,7 contre - 0,4).

Ce rôle de l'urbanisation et de la scolarisation sur la baisse de la fécondité est attesté par de nombreuses études (United Nations, 1987a ; Muhuri *et al.*, 1994), et par l'analyse de l'évolution récente de quelques pays d'Afrique subsaharienne comme le Cameroun, le Ghana, le Nigeria, le Kenya et le Sénégal (Vimard, 1996). On remarque en revanche une baisse plus faible, mais cependant non négligeable, chez les femmes sans instruction (- 1,3 en 15 ans mais qui se stabilise par la suite) et chez l'ensemble des femmes rurales (- 1,3 en 15 ans et - 0,4 en 5 ans).

Les femmes résidant en milieu urbain de savane, et celles qui vivent dans les zones forestières rurales représentent les deux groupes où la baisse de la fécondité a été la plus faible entre 1980 et 1994. Dans les villes de la région des savanes, les femmes sont, en proportion notable, agricultrices ou épouses d'agriculteurs, membres de groupes sociaux restés encore très traditionnels dans leurs comportements de reproduction et qui doivent compter sur leurs enfants pour les aider dans leurs activités agricoles. Quant aux populations forestières, souvent immigrées d'autres régions et fréquemment d'origine étrangère, elles sont encore pour une part engagées dans le développement d'un front pionnier qui requiert également une main-d'œuvre

Figure 1 et Tableau 4

**Indice synthétique de fécondité\* selon le milieu de résidence et l'instruction,  
1980-1981, 1994 et 1998-1999**



Milieu (a) et instruction	EIF 80-81 (1)	EDS 1994 (2)	EDS 98-99 (3)	Écart	
				(2) - (1)	(3) - (1)
Abidjan	6,4	4,1	3,5	- 2,3	- 0,6
Forêt urbaine	7,0	5,4	-	- 1,6	-
Savane urbaine	6,6	5,6	-	- 1,0	-
Ensemble urbain	6,6**	4,7	4,0	- 1,9	- 0,7
Forêt rurale	7,3	6,4	-	- 0,9	-
Savane rurale	8,4	6,6	-	- 1,8	-
Ensemble rural	7,7	6,4	6,0	- 1,3	- 0,4
Sans instruction	7,5	6,2	6,2	- 1,3	0,0
Instruction primaire	7,1	5,3	4,7	- 1,8	- 0,6
Secondaire ou plus	5,8	3,8	2,3	- 2,0	- 1,5
Ensemble	7,4	5,7	5,2	- 1,7	- 0,5

a. En Côte d'Ivoire les données sont, depuis l'enquête à passages répétés de 1978-1979, présentées selon les grandes « strates du pays » qui sont définies en croisant la zone géographique (forêt ou savane) et le milieu d'habitat (urbain et rural); Abidjan constituant une strate à part entière.

Sources : EIF : direction de la Statistique, 1984; EDS 1994 : N'Cho *et al.*, 1995; EDS 1998-1999 : ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999.

- non disponible; \* indice de 15 à 49 ans pour la période de cinq années précédant l'enquête; \*\* estimation.

familiale, même si, depuis la fin des années 1980, l'épuisement rapide des terres disponibles a tendance à restreindre les courants d'immigration et la dynamique démographique de ces populations (Adjamagbo *et al.*, 1995 ; Balac, 1997).

L'intensité de la baisse de la fécondité du moment en Côte d'Ivoire, de 2,2 enfants en deux décennies (1980 et 1990), se situe globalement entre celle de plusieurs pays d'Afrique de l'Est, comme le Kenya où la baisse a été de 3,4 enfants durant la même période, et celle d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Sénégal qui connaît une baisse de 1,4 enfant pour les deux dernières décennies.

### *Les facteurs de la baisse de la fécondité*

La baisse de la fécondité, inégale selon les milieux socio-économiques comme nous venons de le constater, apparaît au plan des facteurs proches, liée, d'une part, à une diminution de durée de la vie en union vécue par les femmes, provoquée par une légère augmentation de l'âge au premier mariage et une augmentation de la durée de vie passée en divorce, et, d'autre part, à une pratique contraceptive plus fréquente et à la croissance du nombre des avortements provoqués. Cette progression de nouvelles formes de contrôle de la fécondité se développe alors que les pratiques traditionnelles d'espacement des naissances durant le *post partum*, comme l'allaitement prolongé, qui accroît la durée d'aménorrhée, et l'abstinence perdurent encore largement dans tous les groupes de population. Ainsi, en 1994, la mesure des différents effets inhibiteurs de la fécondité, à l'aide du modèle de Bongaarts, montre que ces pratiques relatives à la prolongation de l'infécondabilité *post partum* réduisent la fécondité théorique (estimée à 15,3 enfants) de 43 %, les comportements matrimoniaux de 16 %, la contraception de 7 % et l'avortement provoqué de 6 % (Vimard et Fassassi, 1999).

#### **La diminution de durée de la vie en union vécue par les femmes : du recul de l'âge au premier mariage à l'augmentation de la divortialité**

L'évolution de la nuptialité apparaît comme l'un des facteurs de la baisse de la fécondité. On note en effet une forte diminution de la proportion de femmes en union à tous les âges entre 1980-1981 (EIF) et 1994 (EDS-I) : ainsi à 20-24 ans, 30 % des femmes sont célibataires en 1994 contre 10 % seulement en 1980-1981. Cependant, le célibat définitif ne s'est pas développé et le recul de la nuptialité féminine se limite à un report des unions. Cette évolution repose sur un retard sensible de l'âge au premier mariage, engagé au début des années 1980, qui s'accélère pour les générations les plus jeunes : l'âge médian au premier mariage passe de 17,9 années pour



Tableau 5

**Indicateurs de primo-nuptialité féminine en 1980-1981 et en 1994  
selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction**

	Âge moyen à la première union des femmes de 25-49 ans à l'EIF, 1980-1981	Âge médian à la première union des femmes de 25-49 ans à l'EDS, 1994
<i>Milieu de résidence</i>		
Abidjan	17,3	19,4
Forêt urbaine		18,0
Savane urbaine		18,7
Ensemble urbain	18,3*	18,8
Forêt rurale		17,7
Savane rurale		17,9
Ensemble rural	17,6	17,8
<i>Niveau d'instruction</i>		
Aucun	17,1	17,7
Primaire	17,6	18,4
Secondaire et plus	20,6	21,4
Ensemble des femmes	17,8	18,1

Sources : EIF : direction de la Statistique, 1984; EDS-I : N'Cho *et al.*, 1995.

\* Autres villes qu'Abidjan.

les femmes des générations 1945-1949 à 18,2 ans pour les femmes des générations 1965-1969 et à 18,8 ans pour les femmes des générations 1970-1974 (N'Cho *et al.*, 1995). L'analyse des données du moment faite par ailleurs donne un recul plus important de l'âge moyen au premier mariage des femmes : de 18,4 ans lors du recensement de 1975 à 20,9 ans lors de l'EDS de 1994, soit un retard de 2,5 années en une vingtaine d'années et de 3,1 ans entre l'EIF de 1980-1981 et l'EDS de 1994 (tableau 5). Par contre, l'âge moyen au premier mariage des hommes est relativement stable durant cette période : de 27,7 en 1975 à 28,0 en 1994. On observe ainsi un resserrement de l'écart d'âge au premier mariage entre les sexes de 9,3 ans à 7,1 ans, de l'ordre d'une année par décennie (Hertrich et Pilon, 1996).

Même si les deux indices utilisés respectivement lors de l'exploitation de l'EIF (âge moyen) et de l'EDS (âge médian) pour caractériser les différences socio-économiques en matière de primo-nuptialité ne permettent pas une comparaison au sens strict, leur mise en parallèle fournit quelques enseignements sur l'évolution de ces différences entre 1980-1981 et 1994. On constate tout d'abord une différenciation croissante selon le milieu de résidence, avec un vieillissement très net de l'âge au premier mariage à Abidjan : en 1980-1981 l'âge moyen était le plus élevé dans les villes ivoiriennes,

d'un an plus vieux qu'à Abidjan et de 0,7 année qu'en milieu rural (direction de la Statistique, 1984). En 1994, l'âge médian est à Abidjan supérieur de 1,6 année à ce qu'il est en milieu rural, l'âge médian dans les autres villes étant à un niveau intermédiaire. Les différences selon le niveau d'instruction demeurent équivalentes : un écart d'âge moyen de 3,5 ans en 1980-1981 et un écart d'âge médian de 3,5 ans en 1994 entre les femmes sans instruction et celles de niveau secondaire ou supérieur.

Comme on le voit, la résidence en milieu urbain et la scolarité prolongée se révèlent des facteurs importants de retard de l'âge au premier mariage et, de ce fait, l'urbanisation croissante et les progrès de la scolarisation contribuent à la baisse de la fécondité.

Cependant, compte tenu de la faible fécondité avant 20 ans, ce recul de l'âge au premier mariage n'a encore qu'un faible impact sur l'évolution de la fécondité. Ainsi, avec un taux de fécondité de 150 pour mille à 15-19 ans, en 1994, on peut considérer que le recul d'un an de l'âge au premier mariage (enregistré par l'analyse selon les générations) entraînerait une baisse de la fécondité de 0,15 enfant seulement, et que le recul de 2,1 ans, calculé par l'analyse des données du moment, entre l'EIF et l'EDS-I, conduirait à une baisse de la fécondité de 0,31 enfant. Ce recul de la primo-nuptialité serait donc responsable d'un peu moins de 20 % de la baisse de l'indice synthétique de fécondité enregistrée entre ces deux enquêtes ; ceci en faisant les hypothèses qu'il n'y a pas de décalage du calendrier de la fécondité et que le recul de l'âge au premier mariage n'entraîne pas de croissance du nombre des grossesses et des naissances prénuptiales, cette dernière hypothèse étant d'ailleurs en contradiction avec ce que l'on a pu constater en Afrique de l'Est et australe (Mboup, 2000) comme au Sénégal<sup>4</sup> (Delaunay, 1994).

Outre le recul de l'âge au premier mariage, une diminution de la nuptialité des femmes non célibataires pourrait contribuer à une baisse de la fécondité. On peut examiner cette hypothèse en comparant la proportion de la durée de vie féconde passée dans les différentes situations matrimoniales, calculée à partir des répartitions selon l'état matrimonial observées aux différentes opérations de collecte (tableau 6). On constate que, entre 1975 et 1994, le recul du temps passé en union par les femmes (de 77 à 71 %) provient autant d'une croissance du temps passé en divorce (de 3 à 7 %) que du temps

---

4. En Côte d'Ivoire, lors de l'enquête ivoirienne de fécondité de 1980-1981, on a pu enregistrer que 28,5 % des femmes avaient eu une première conception prénuptiale et 16 % une première naissance prénuptiale, ce qui démontre que les « relations sexuelles [...] peuvent et ont souvent lieu avant l'union » (direction de la Statistique, 1984). Ce domaine n'a pas été étudié lors de l'EDS de 1994, mais dans la mesure où cette enquête a montré que l'âge aux premiers rapports sexuels a tendance à diminuer légèrement dans les générations de femmes les plus jeunes on peut penser que ce phénomène perdure.

Tableau 6

**Évolution des indicateurs de primo-nuptialité des femmes et des hommes,  
1975 à 1994**

Date	Opération	Proportion de célibataires à 15-19 ans	Proportion de célibataires à 20-24 ans	Proportion de célibataires à 45-49 ans	Âge moyen au premier mariage	Âge médian au premier mariage
<i>Femmes</i>						
1975	RGP	50	19	5	18,4	17,6
1979	EPR	46	17	2	18,5	17,1
1981	EIF	51	18	1	18,8	17,7
1988	RGPH	58	24	4	19,6	18,7
1994	EDS-I	72	30	1	20,9	20,2
<i>Hommes</i>						
		Proportion de célibataires à 20-24 ans	Proportion de célibataires à 25-29 ans	Proportion de célibataires à 45-49 ans	Âge moyen au premier mariage	Âge médian au premier mariage
1975	RGP	79	52	11	27,7	27,9
1979	EPR	75	44	6	26,9	26,5
1981	EIF	78	44	6	27,1	26,6
1988	RGPH	80	51	9	27,5	27,6
1994	EDS-I	81	51	2	28,0	27,6

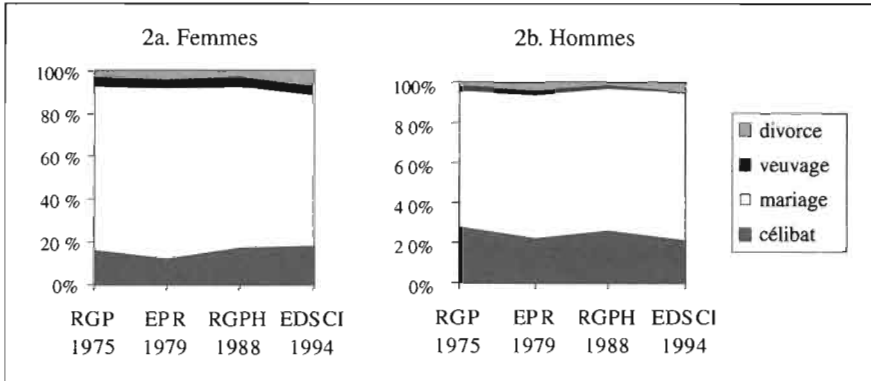
Source : Hertrich et Pilon, 1996.

passé en célibat (de 15 à 18 %), le temps passé en veuvage restant égal (figure 2 ; tableau annexe 1.1). On peut donc penser que l'accroissement du temps passé en état de divorce (qui peut provenir autant de l'accroissement de la divortialité, c'est-à-dire de la fréquence des divorces, que de l'augmentation de la durée qui s'écoule entre un divorce et le remariage, voire de l'accroissement du nombre de femmes divorcées qui ne se remarient pas) joue un rôle égal au recul de l'âge au premier mariage dans cet impact de la nuptialité sur la baisse de la fécondité en Côte d'Ivoire. On pourrait donc estimer que cet accroissement du temps passé en état de divorce conduirait à une baisse de la fécondité de 0,3 enfant et serait responsable d'un peu moins de 20 % de la baisse de l'indice synthétique de fécondité enregistrée entre l'EIF de 1980-1981 et l'EDS de 1994.

Pour terminer sur l'évolution des structures matrimoniales, on peut signaler un certain recul de la polygamie depuis 20 ans, la part des hommes polygames passant, entre 1975 et 1994, de 25 % à 18,1 % et la part des femmes en union polygame parmi les femmes mariées passant, durant la même période, de 41,4 % à 36,6 %<sup>5</sup> (tableau 7) (Hertrich et Pilon, 1996). Ce recul apparaît surtout dû à l'urbanisation : ainsi, en 1994, la polygamie est-elle

Figure 2

**Proportion (en %) de la durée de vie féconde passée par les femmes (15-49 ans) et les hommes (20-59 ans) dans chaque état matrimonial, 1975 à 1994**



Source : d'après Hertrich et Pilon, 1996.

plus répandue en milieu rural (39 % des femmes de 15 à 49 ans) qu'en milieu urbain (32 %), Abidjan se caractérisant par la proportion la plus faible de femmes en union polygame (27 %) (N'Cho *et al.*, 1995).

### Les différenciations de l'âge à la première naissance

De même que l'âge à la première union se différencie entre les groupes de populations, on observe un écart plus grand de l'âge à la première naissance selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction des femmes (tableau 10). Les femmes de niveau d'instruction primaire sont toujours les plus précoces à avoir leur première maternité, mais les femmes d'instruction secondaire semblent avoir changé de comportement puisqu'ayant en 1980-1981 un âge moyen à la première naissance proche des femmes de niveau primaire, elles ont, en 1994, un âge médian à la première naissance supérieur de 1,4 année aux femmes de niveau primaire. En revanche les écarts selon le milieu de résidence sont relativement faibles : 0,5 année entre le milieu rural d'une part (18,7 ans) et Abidjan et les villes de savane d'autre part (19,2 ans).

5. Cette évolution surestime sans doute un peu le recul de la polygamie dans la mesure où les données de 1994, à l'EDS, portent uniquement sur les hommes de 15 à 59 ans et sur les femmes de 15 à 49 ans et ne prennent pas en compte les individus plus âgés qui sont davantage concernés par la polygamie qui augmente régulièrement avec l'âge (N'Cho *et al.*, 1995, p. 75).

Tableau 7

**Évolution des indicateurs de polygamie chez les hommes et les femmes, 1975 à 1994**

Date	Opération	Proportion de polygames parmi les hommes mariés	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié	Proportion de femmes en union polygame parmi femmes mariées
1975	RGP	25,0	2,3	1,3	41,4
1979	EPR	24,4	2,2	1,3	-
1981	EIF	-	-	1,3	41,4
1988	RGPH	22,6	2,3	1,3	-
1994	EDS-I	18,1*	-	-	36,6**

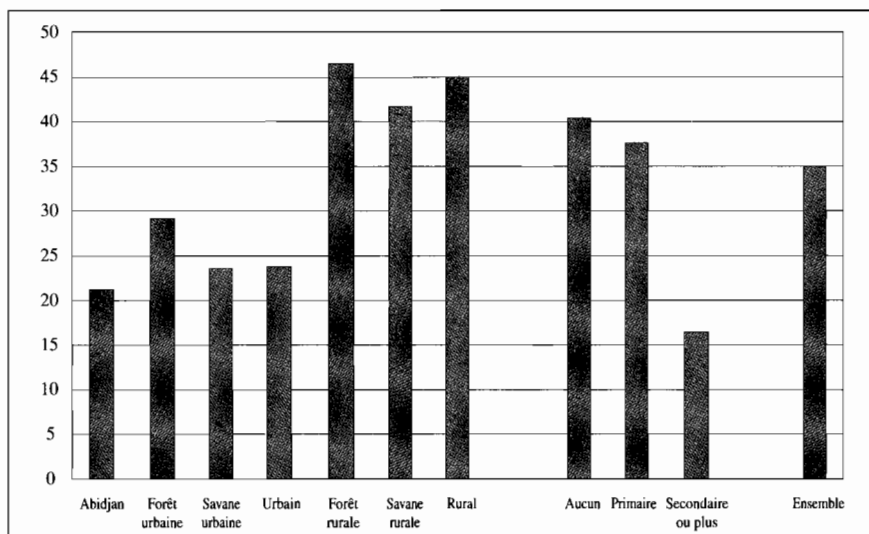
Source : Hertrich et Pilon, 1996.

\* pour les hommes de 15 à 59 ans ; \*\* pour les femmes de 15 à 49 ans.

Par contre, on remarque en 1994 que la fécondité des adolescentes, c'est-à-dire des femmes de 15-19 ans, qui contribue à 13 % de la fécondité totale des femmes, est nettement plus forte en milieu rural qu'en ville et chez les femmes sans instruction ou de niveau primaire que chez celles de niveau secondaire (figure 3 ; tableau 8).

Figure 3

**Proportion d'adolescentes (15-19 ans)  
ayant déjà commencé leur vie féconde (en %), 1994**



Source : d'après Hertrich et Pilon, 1996.

Tableau 8

**Âge à la première naissance en 1980-1981 et en 1994  
et fécondité des adolescentes en 1994  
selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction**

	Âge moyen à la première naissance des femmes non célibataires à l'EIF, 1980-1981	Âge médian à la première naissances des femmes de 25-49 ans à l'EDS, 1994	Fécondité des adolescentes (15-19 ans) (en %)		
			Adolescentes ayant un enfant	Adolescentes enceintes d'un premier enfant	Adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde
<i>Milieu de résidence</i>					
Abidjan		19,2	18,0	3,2	21,2
Forêt urbaine		18,7	24,4	4,7	29,2
Savane urbaine		19,2	19,2	4,4	23,6
Ensemble urbain		19,0	19,9	3,9	23,8
Forêt rurale		18,6	36,5	10,0	46,5
Savane rurale		18,9	35,9	5,8	41,7
Ensemble rural		18,7	36,3	8,8	45,1
<i>Niveau d'instruction</i>					
Aucun	18,9	18,8	33,5	6,9	40,4
Primaire	17,8	18,1	29,9	7,8	37,6
Secondaire et plus	18,7	20,2	13,5	2,8	16,4
Ensemble des femmes	18,8	18,8	28,5	6,4	35,0

Sources : EIF : direction de la Statistique, 1984 ; EDS-1 : N'Cho *et al.*, 1995.

### Les progrès de la prévalence contraceptive

Si en 1980-1981, la pratique de la contraception était restreinte à 0,6 % des femmes pour les méthodes modernes et à 3,2 % d'entre elles pour les méthodes traditionnelles, elle est nettement plus forte en 1994 et concerne respectivement 5,7 % des femmes pour les méthodes modernes et 10,8 % pour les méthodes traditionnelles, soit une multiplication par quatre de la prévalence contraceptive totale, de 3,8 % à 16,5 %. En 1998-1999, cette progression de la pratique contraceptive se confirme puisqu'elle est de 20,7 % pour l'ensemble des méthodes, soit près de 6 fois celle de 1980-1981, 9,8 % des femmes utilisant une méthode moderne et 10,9 % une méthode traditionnelle. L'augmentation de la prévalence contraceptive concerne également les femmes mariées : de 11 % à 15 % pour l'ensemble des méthodes et de 4 % à 7,3 % pour les méthodes modernes entre 1994 et 1998-1999 (tableau 9 ; figure 4).

Environ 2,5 % des femmes déclaraient avoir utilisé une méthode moderne en 1980-1981 et elles sont près de 10 fois plus à le faire en 1994 (23,5 %) et près de 13 fois plus en 1998-1999 (32,6 %). C'est là sans aucun doute l'un des facteurs de la baisse de la fécondité depuis le début des années 1980. L'utilisation des moyens de contraception, toutes méthodes confondues, est

moins fréquente chez les femmes en union que chez l'ensemble des femmes (15 % contre 21 % en 1998-1999). Ceci est dû à la forte prévalence contraceptive chez les femmes sexuellement actives et qui ne sont pas en union : chez celles-ci, près d'une femme sur deux emploie en 1994 un moyen quelconque de contraception (49 % exactement), dont 18 % un moyen moderne et 31 % un moyen traditionnel. Il en est de même chez les hommes pour lesquels l'utilisation d'une méthode quelconque de contraception est plus forte pour l'ensemble des hommes que pour les hommes mariés (en 1998-1999, elle est de 32,9 % contre 27,5 %) Cette différence est due uniquement à l'écart dans l'utilisation de méthodes modernes qui est presque le double pour l'ensemble des hommes de ce qu'elle est pour les hommes mariés (21 % contre 13 % en 1998-1999) ; les méthodes traditionnelles étant pratiquées par 10,8 % des hommes mariés et 13,2 % de l'ensemble des hommes en 1998-1999 (direction de la Statistique, 1984 ; N'Cho *et al.*, 1995 ; ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999).

Si la connaissance des méthodes de contraception, toutes méthodes confondues, n'a guère évolué entre 1980-1981 et 1994, elle s'est nettement améliorée ensuite, de 1994 à 1998-1999, puisqu'elle passe de 78 % à 92 % chez les femmes et de 90 % à 95 % chez les hommes. La connaissance de l'existence de méthodes modernes a sans aucun doute beaucoup progressé puisque, sans avoir de données globales, toutes méthodes modernes confondues, nous savons qu'en 1980-1981 seulement 16 % des femmes connaissaient la pilule contre 62 % en 1994 et 77 % en 1998-1999, 11 % le préservatif contre 68 % en 1994 et 87 % en 1998-1999, et 8 % le stérilet contre 25 % en 1994 et 34 % en 1998-1999. Globalement la connaissance de méthodes modernes concerne, en 1994, 71,5 % de l'ensemble des femmes en union et 89 % en 1998-1999.

Les données de l'EDS de 1994 révèlent de fortes différences de connaissance des méthodes modernes selon le milieu de résidence (de 90,8 % à Abidjan à 47,9 % en savane rurale) et le niveau d'instruction (de 98,6 % pour les femmes d'instruction secondaire ou supérieure à 61,2 % pour les femmes sans instruction), qui recouvrent les écarts constatés dans l'utilisation (tableau 9). Par conséquent, les récents progrès de l'utilisation des moyens contraceptifs reposent sur une amélioration des connaissances qui est un facteur également de progrès futur.

En 1998-1999, comme en 1994, les méthodes les plus utilisées par les femmes sont, pour les moyens modernes, la pilule (3,7 %) et le condom (4,4 %) et, pour les moyens traditionnels, la continence périodique (9,4 %). Quant à la pratique masculine, elle concerne essentiellement le condom (17,1 %) pour les méthodes modernes, et la continence périodique (9,9 %) pour les méthodes traditionnelles.

Il convient de noter l'importance de l'utilisation des méthodes naturelles (continence périodique et retrait) qui, bien que moins efficaces que les méthodes modernes, sont fréquemment employées par les femmes et par les hommes. Ces méthodes traduisent le réel désir de maîtrise de la fécondité de la part de la population, et l'on peut penser qu'avec un accès meilleur et moins coûteux à la planification familiale et une meilleure acceptabilité des méthodes modernes, certains des utilisateurs de moyens naturels recourraient à des méthodes plus efficaces.

Les écarts de niveau de fécondité entre les groupes de population se retrouvent dans la pratique contraceptive. L'utilisation des méthodes de planification des naissances est plus forte en milieu urbain, et tout particulièrement à Abidjan, qu'en milieu rural. Ainsi, l'écart va de 6,9 % pour le milieu rural à 23,4 % à Abidjan en 1994, et de 10,2 % à 27,1 % pour ces deux milieux en 1998-1999. Ces différences sont également accentuées pour les méthodes modernes, avec une utilisation qui concerne 2 % des femmes en 1994 et 4,6 % en 1998-1999 pour les zones rurales contre respectivement 8 % et 12,4 % pour l'ensemble des villes, soit une prévalence près de trois fois plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les écarts selon le niveau d'instruction sont encore plus accusés : ainsi les femmes en union sans instruction ne sont que 5,2 % en 1994 et 7,7 % en 1998-1999 à utiliser une méthode contraceptive (2,2 % et 4,4 % utilisant respectivement un moyen moderne) ; au contraire, les femmes d'instruction secondaire ou supérieure sont 38,7 % et 40,3 % à le faire (13,2 et 19,6 % utilisant une méthode moderne), soit un écart de 1 à 6. La contraception masculine moderne est près de 3 fois plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural et de plus de 7 fois plus fréquente chez les hommes de niveau secondaire et supérieur que chez les hommes non scolarisés (tableau 9).

La résidence urbaine et le niveau élevé de scolarisation se révèlent des facteurs importants de la pratique contraceptive et, par conséquent, l'urbanisation et les progrès de la scolarisation vont contribuer à la croissance de cette pratique dans les années à venir et à la baisse de la fécondité, à condition que l'accessibilité des prestations et l'acceptabilité des méthodes de contraception par la population se développent.

### **L'évolution des pratiques traditionnelles d'espacement des naissances**

Les pratiques traditionnelles d'espacement des naissances visent à garantir un intervalle suffisant entre les naissances de deux enfants successifs pour préserver la santé du premier né qui pourrait être atteinte par la venue d'une grossesse rapprochée (arrêt de l'allaitement avant la date prévue du sevrage généralement située entre 12 et 24 mois, moindre attention de la mère, etc.), comme la viabilité de cette grossesse et la santé de l'enfant à venir. Elles



Tableau 9

## Connaissance et utilisation de la contraception selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction en 1980-1981, 1994 et 1998-1999

	EIF, 1980-1981			EDS, 1994					EDS, 1998-1999		
	Toutes les femmes		Femmes exposées	Femmes en union				Hommes en union	Femmes en union		Hommes en union
	Connaissance d'une méthode quelconque	Utilisation au moins une fois d'une méthode quelconque	Utilisation au moment de l'enquête d'une méthode quelconque	Connaissance d'une méthode quelconque	Connaissance d'une méthode moderne quelconque	Utilisation au moment de l'enquête d'une méthode quelconque	Utilisation au moment de l'enquête d'une méthode moderne	Utilisation au moment de l'enquête d'une méthode moderne	Utilisation au moment de l'enquête d'une méthode quelconque	Utilisation au moment de l'enquête d'une méthode moderne	Utilisation au moment de l'enquête d'une méthode moderne
<i>Milieu de résidence</i>											
Abidjan	77,1	56,2	6,4	91,2	90,8	23,4	9,6	12,5	27,1	11,6	21,0
Forêt urbaine	84,3	68,2	6,6	85,5	83,4	14,2	5,0	9,0	-	-	-
Savane urbaine	77,7	56,4	2,7	85,9	84,5	16,4	7,9	13,6	-	-	-
Ensemble urbain	81,5*	63,5*	5,1*	88,8	87,4	19,3	8,0	11,9	24,2	12,4	21,7
Forêt rurale	83,5	67,9	3,1	72,7	69,3	8,1	2,5	4,1	-	-	-
Savane rurale	83,1	71,2	1,8	51,7	47,9	4,4	1,6	4,9	-	-	-
Ensemble rural	83,4	69,0	2,6	65,9	62,4	6,9	2,2	4,4	10,2	4,6	8,1
<i>Niveau d'instruction</i>											
Aucun	80,9	66,5	2,4	64,9	61,0	5,2	2,2	2,3	7,7	4,4	3,4
Primaire	82,6	59,6	6,8	94,5	93,7	20,0	7,6	8,8	25,2	10,4	15,7
Secondaire et plus	90,6	64,3	21,5	98,8	98,6	38,7	132	15,8	40,3	19,6	25,4
Ensemble	81,8	65,4	3,8	74,2	71,5	11,4	4,3	7,1	15,0	7,3	13,1

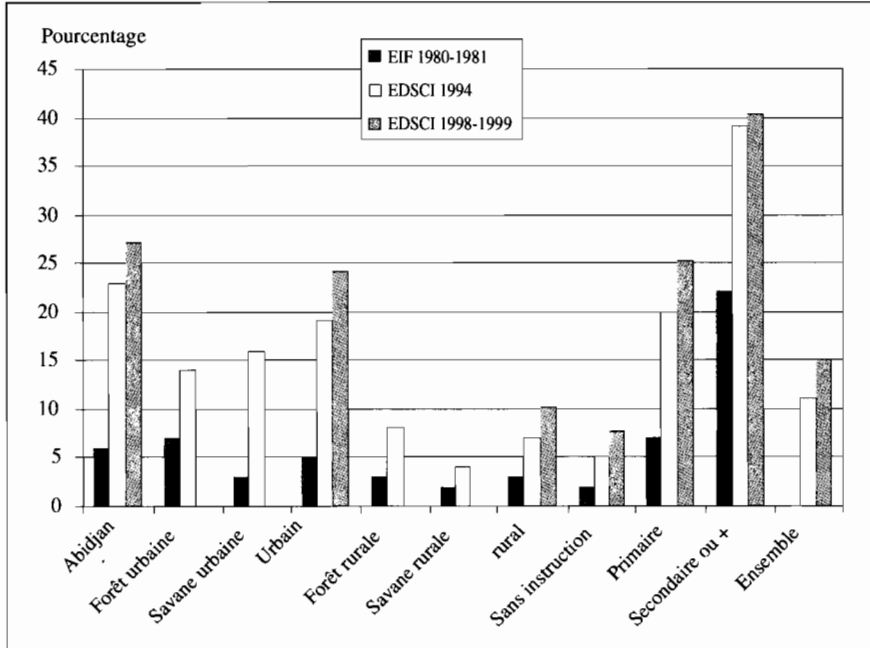
Sources : EIF : direction de la statistique, 1984 ; EDS 1994 : N'Cho et al., 1995 ; EDS 1998-1999 : ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999.

\*Autres villes qu'Abidjan.

- non communiqué.

Figure 4

Utilisation d'une méthode quelconque de contraception par les femmes en union  
selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction,  
1980-1981, 1994 et 1998-1999



visent également à garantir la santé des mères souvent affectées par des grossesses trop rapprochées. La plupart des études montrent en effet une surmortalité des enfants dans les cas d'intervalle court (moins de 24 mois) entre les naissances. L'obtention d'une durée suffisamment longue de l'intervalle entre les naissances est obtenue par une abstinence *post partum* (souvent pratiquée dans le cadre d'une séparation des conjoints) et par l'allaitement maternel qui prolonge la durée de l'aménorrhée *post partum*.

L'évolution de ces facteurs socio-biologiques de l'intervalle intergénérisque est donc importante pour celle de la fécondité. Il a souvent été constaté dans les pays d'Afrique subsaharienne qu'une première phase de développement entraînait un relatif abandon de ces pratiques d'espacement avec un raccourcissement de la durée d'allaitement et un moindre respect de l'abstinence *post partum*. Ceci se traduit alors, dans un premier temps, par un raccourcissement de l'intervalle entre les naissances et une hausse de la fécondité, avant que les méthodes traditionnelles d'espacement ne soient remplacées par des moyens modernes de contraception.

En Côte d'Ivoire, la durée moyenne d'allaitement ne diminue pas d'une observation à l'autre (tableau 10). À l'EIF de 1980-1981, la durée de l'allaitement sans aucun complément alimentaire était de 6,3 mois et la durée moyenne d'allaitement de 16,2 mois. Lors de l'EDS de 1994, ces moyennes sont respectivement de 6,1 et 20,4 mois (N'Cho *et al.*, 1995, p. 131), alors que les durées médianes sont de 3,7 et 20,3 mois. On peut donc penser qu'il n'y a pas globalement de raccourcissement de la durée d'allaitement. Cependant, on observe, là aussi, l'émergence en 1994 d'une différenciation selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction entre les groupes de population qui n'existait pas en 1980-1981, sans pouvoir comparer les évolutions pour chaque catégorie puisque les indices utilisés aux deux enquêtes ne sont pas rigoureusement comparables (moyenne dans un cas, médiane dans l'autre). La résidence en ville, surtout à Abidjan, et l'instruction sont des facteurs de raccourcissement de la durée d'allaitement (tableau 10). En 1980-1981 les durées moyennes d'allaitement varient peu selon le milieu de résidence (allaitement seul : 1,1 mois de variation entre les extrêmes ; allaitement total : 3,1 mois de variation). Elles varient un peu plus selon le niveau d'instruction : 1,9 mois de variation entre les extrêmes pour l'allaitement seul et 6 mois pour l'allaitement total. En 1994, par contre, on observe une amplitude plus forte selon le milieu de résidence (2,8 mois de variation entre les extrêmes pour l'allaitement seul et 4,4 mois pour l'allaitement total) et on observe une différenciation selon le niveau d'instruction plus forte pour l'allaitement seul (2,9 mois de variation) mais moins importante pour l'allaitement prolongé (4,8 mois).

Dans la mesure où la durée d'allaitement varie peu, il est normal qu'il en soit de même pour celle d'aménorrhée *post partum*. Quant à la durée d'abstinence *post partum*, elle est relativement stable et apparaît toujours respectée. Mais là encore apparaît une différenciation entre les groupes : en 1994, davantage qu'en 1980-1981, l'urbanisation, surtout lorsqu'elle concerne Abidjan, et l'éducation sont des facteurs d'une durée moindre d'abstinence et d'aménorrhée *post partum*.

Conséquences de cette relative stabilité des facteurs socio-biologiques de l'intervalle entre les naissances, celui-ci a peu changé durant les deux dernières décennies. La durée moyenne entre deux grossesses était estimée à 34 mois à l'EIF de 1980-1981 et la durée médiane entre deux naissances est de 33,2 mois à l'EDS de 1994. Par contre, il est important de remarquer à cette dernière date que, malgré des durées moindres d'allaitement, d'abstinence et d'aménorrhée, les intervalles intergénéraliques sont plus longs à Abidjan (36,2 mois) que dans les autres villes (33 mois) et en milieu rural (32,8 mois), et sont également plus longs pour les femmes d'instruction secondaire ou supérieure (36 mois) que pour les femmes d'instruction primaire (33,2 mois) ou sans instruction (33 mois). La séparation est ici très claire entre les femmes rési-

Tableau 10

**Durée d'allaitement, d'aménorrhée *post partum* et d'abstinence *post partum* (en mois) selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction en 1980-1981 et 1994**

	Allaitement				Aménorrhée <i>post partum</i>		Abstinence <i>post partum</i>	
	Allaitement seul		Ensemble de l'allaitement		Durée moyenne à l'EIF, 1980-1981	Durée médiane à l'EDS, 1994	Durée moyenne à l'EIF, 1980-1981	Durée médiane à l'EDS, 1994
	Durée moyenne à l'EIF, 1980-1981	Durée médiane à l'EDS, 1994	Durée moyenne à l'EIF, 1980-1981	Durée médiane à l'EDS, 1994				
<i>Milieu de résidence</i>								
Abidjan	6,5	1,8	14,8	17,9	7,5	8,3	9,7	8,5
Forêt urbaine	5,9	2,7	15,0	19,6	6,9	12,5	9,5	9,9
Savane urbaine	7,0	2,6	16,4	18,7	7,1	12,5	10,3	10,3
Ensemble urbain	6,3*	2,2	15,5*	18,7	6,9*	10,6	9,8*	9,3
Forêt rurale	6,1	4,6	16,3	20,8	8,1	12,2	10,3	11,5
Savane rurale	6,4	4,1	17,7	22,3	8,6	14,6	12,2	14,4
Ensemble rural	6,2	4,4	16,7	21,3	8,3	12,9	10,9	12,2
<i>Niveau d'instruction</i>								
Aucun	6,4	4,3	16,8	21,4	8,2	13,0	10,9	14,7
Primaire	5,5	3,5	13,7	19,2	6,4	11,5	8,3	10,1
Secondaire et plus	4,5	1,4	10,8	16,6	5,2	9,1	6,9	6,9
Ensemble des femmes	6,3	3,7	16,2	20,3	7,9	12,3	10,5	11,8

Sources : EIF : direction de la Statistique, 1984 ; EDS-I : N'Cho *et al.*, 1995.

\* Autres villes qu'Abidjan.

dant à Abidjan et celles d'instruction secondaire ou supérieure avec un intervalle entre les naissances de 36 mois et les autres femmes avec un intervalle de 33 mois. L'utilisation plus fréquente de la contraception, et notamment de la contraception moderne, est un facteur notable de cet allongement de l'intervalle intergénéral qui s'établit malgré un moindre suivi des pratiques traditionnelles d'espacement. Le rôle des avortements provoqués, sur lequel nous reviendrons dans la partie sur la santé maternelle, doit également être souligné. Le recours à ces avortements, qui semble s'être accru dans les dernières années, apparaît nettement plus fréquent en milieu urbain. Il tend à intervenir comme un moyen de contrôle des naissances pour des catégories de femmes (adolescentes, femmes seules, etc.) qui ne veulent pas d'enfants mais ne peuvent avoir accès à des méthodes contraceptives, pour des raisons de non-accessibilité aux services de planification familiale ou de coût trop important. Les mesures de l'effet de l'avortement montrent ainsi que son rôle dans la réduction de la fécondité est quasiment nul dans les milieux ruraux ou sans instruction, mais qu'il est presque aussi important que la contraception dans les autres milieux (Vimard et Fassassi, 1999).

### **L'effet accélérateur de la crise sur la baisse de la fécondité**

Nous avons vu que la baisse de la fécondité était plus forte dans les groupes urbains et scolarisés, c'est-à-dire ceux qui ont le plus bénéficié du développement économique et social de ces dernières décennies, avec l'accroissement de leurs revenus et de leur capital culturel comme avec l'amélioration de leurs conditions de vie et d'habitat. La baisse de la fécondité apparaît de ce fait directement liée à ce développement et à ses composantes. Cependant, il faut également considérer que la baisse de la fécondité n'est réellement apparue que durant la décennie 1980, qui correspond à une période de crise marquée par la diminution des revenus et de la scolarisation, et la précarité croissante des conditions d'existence de maintes catégories de la population ; cette baisse se poursuivant dans les années quatre-vingt-dix, dans une période jugée comme plus satisfaisante au plan socio-économique, avec un retour de la croissance mais un maintien de la précarité.

Cet état de fait est plus un paradoxe qu'une réelle contradiction comme le confirme l'exemple d'autres pays dotés à un moment d'une fécondité très forte, comme la Côte d'Ivoire, et qui ont bénéficié d'une baisse de celle-ci dans des périodes de récession, telle la Syrie (Courbage, 1994), ou de stagnation économique, tel le Kenya (Robinson, 1992). En effet, il importe, pour saisir l'effet démographique de la crise, de la resituer dans l'histoire économique du pays concerné et on ne peut comprendre ses conséquences sans appréhender l'ensemble des changements socio-économiques préalables. Notamment, il apparaît que si la transition de la fécondité intervient ou s'accélère en période de difficultés comme en Côte d'Ivoire, ce sont les mutations antérieures (accroissement de l'instruction, amélioration sanitaire, affaiblissement de la culture traditionnelle, autonomie sociale et économique des couples et des individus, etc.) qui permettent cette évolution où la crise ne joue qu'un rôle déclencheur et accélérateur d'une prise de conscience dont les fondements sont plus anciens, comme cela transparait de l'évolution de la fécondité au Kenya, au Sénégal, au Ghana, au Nigeria et au Cameroun (Vimard, 1996).

Les impacts de la crise doivent également être différenciés selon les groupes socio-économiques. À ce titre, on est frappé en Côte d'Ivoire, comme dans d'autres pays d'Afrique, par le contraste entre le renforcement des comportements de transition que la crise provoque dans les classes aisées et l'accroissement des contraintes à l'utilisation de la contraception pour les plus pauvres. Ceci résulte des difficultés du secteur public de santé, dont les prestations deviennent payantes, et d'absence d'implantation systématique dans tous les centres de santé de service de planification familiale, qui rend difficilement accessibles les contraceptifs pour les couches les plus défavorisées de la population, au contraire des groupes plus aisés, qui ont les moyens d'accéder à des sources privées.

En définitive, on peut considérer que la crise suscite une prise de conscience des populations sur le fait que leurs comportements de fécondité ne correspondent plus aux cadres économiques et sociaux nouveaux en vigueur dans leur société. Mais cette remise en cause est d'autant plus forte et rapide que les individus sont insérés dans un contexte sanitaire, social et culturel marqué par une diffusion des idéaux et pratiques démographiques favorables à la réduction de la fécondité. Et elle aura tendance à se concrétiser réellement, au-delà de sa formalisation durant la crise, dans les phases de reprise économique, comme on a pu le constater au Kenya et au Ghana au début de la décennie 1990 (Mboup, 2000).

Cependant il faut admettre que le rythme de la transition de la fécondité en Côte d'Ivoire, comme d'ailleurs partout en Afrique subsaharienne, va dépendre pour une large part de l'orientation de la natalité dans les couches pauvres de la population. À cet égard, la généralisation des programmes de planification familiale à l'ensemble des groupes demeure le point critique des années à venir. De la capacité du gouvernement à développer, grâce à la reprise économique, des services de planification familiale accessibles à tous, dépendra une réelle diffusion de la contraception et la réalisation des aspirations des individus à la maîtrise de leur fécondité.

## **Mortalité et santé**

Cette partie sera consacrée aux niveaux de la mortalité : générale, des enfants et mortalité maternelle, ainsi qu'aux principaux facteurs qui interviennent en ce domaine : conditions d'hygiène, couverture sanitaire et accès aux services de santé, et enfin morbidité.

### *La baisse de la mortalité générale*

La mortalité générale est relativement faible, avec un taux brut de mortalité de 15,1 pour mille, mais cela résulte d'un effet de structure lié à la jeunesse de la population. De fait, la mortalité est encore élevée à tous les âges. L'espérance de vie à la naissance a beaucoup progressé en 30 ans, depuis les années cinquante, où elle était de 33 ans seulement, à la fin des années quatre-vingt où elle a atteint 56 ans, d'après le recensement. Mais les dernières estimations des Nations unies (United Nations, 1998) indiquent une baisse de cette espérance de vie, en l'établissant à 51 ans pour la période 1995-2000, sous l'effet notamment de l'épidémie de VIH/sida (tableau 2).

L'évolution des quotients de mortalité, mesurés à 10 ans d'intervalle en 1978-1979 (lors de l'enquête à passages répétés) et en 1988 (lors du recensement), montre une stabilité de la structure de la mortalité par âge et par

sexe et une tendance générale à la baisse jusqu'en 1988 (figure 5 ; tableau annexe 1.2). On remarque, aux deux dates, une forte mortalité à 0 an, une mortalité qui demeure élevée à 1-4 ans. Ensuite la mortalité baisse rapidement pour atteindre son minimum à 10-14 ans ; elle augmente ensuite, d'abord lentement jusqu'à 40-44 ans puis plus rapidement à partir de 45-49 ans. Si cette structure générale est commune aux deux dates d'observation, on remarque une baisse de la mortalité qui concerne tous les groupes d'âges et les deux sexes. En outre, on relève une surmortalité masculine à tous les âges et lors des deux dates, et l'on observe une légère augmentation de cette surmortalité avec une baisse de la mortalité au cours de la décennie un peu plus forte pour le sexe féminin.

### *La baisse de la mortalité infanto-juvénile remise en cause*

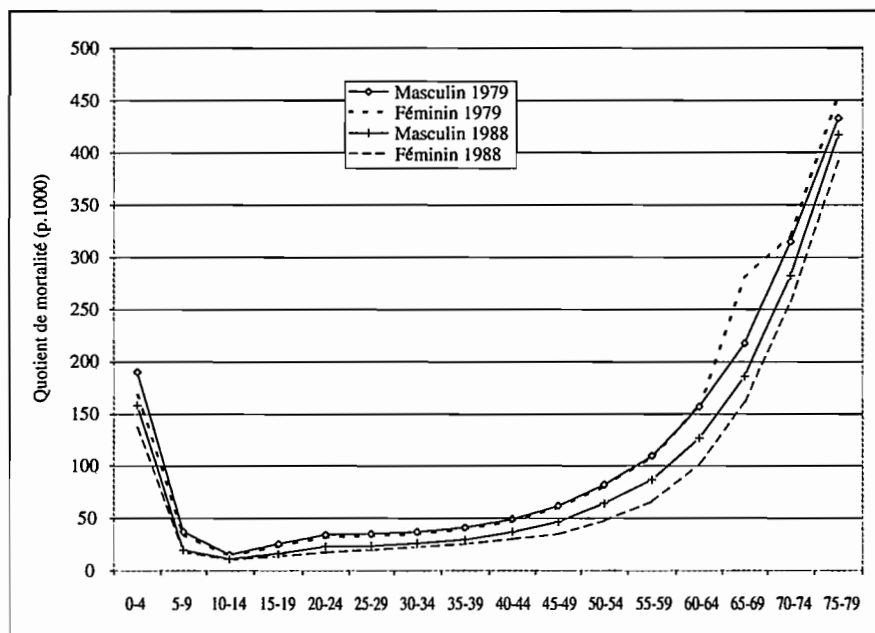
La mortalité des enfants demeure forte : pour les 5 années précédant l'EDS de 1998-1999, les mesures les plus récentes dont nous disposons, les taux de mortalité infantile (jusqu'au premier anniversaire), juvénile (du premier au cinquième anniversaire) et infanto-juvénile (durant les cinq premières années) sont respectivement de 112, 77 et 181 pour mille. De 1958 à nos jours, la mortalité infantile a été cependant divisée par près de deux, ce qui dénote un progrès important. Mais les tendances des différents indices, estimés à partir des enquêtes, montrent une évolution contrastée. À une phase de baisse des années 1960 au milieu des années 1980, dont les enquêtes régionales permettent de mesurer les effets dès 1958 (Guillaume *et al.*, 1995), succède en effet une période de stabilisation puis de remontée de la mortalité dans l'enfance à un niveau encore très élevé. Ceci traduit une dégradation des conditions de survie des enfants avant leur cinquième anniversaire lors des dernières années (figure 6 ; tableau 11).

La remontée de la mortalité des enfants, telle que l'on peut la mesurer jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, concerne les milieux urbains, et davantage Abidjan que les autres villes, et elle touche surtout la mortalité juvénile. Au contraire, la mortalité en milieu rural continue de décliner, mais à un rythme plus faible qu'auparavant (figure 7). Nul doute que ces tendances ne traduisent l'effet, durant les années récentes, des difficultés économiques sur l'alimentation, les conditions des soins de santé et le fonctionnement des formations sanitaires. En revanche, il semblerait que le sida, très prévalent en Côte d'Ivoire, n'intervienne que faiblement sur la mortalité des jeunes enfants alors qu'il apparaît être un facteur notable de surmortalité entre 5 et 14 ans (Garenne *et al.*, 1995).

Les mesures rétrospectives, réalisées par tranche de cinq années, lors de chacune des enquêtes démographiques et de santé confirment cette évolution (tableau annexe 1.3). Les tendances pour les différentes périodes de

Figure 5

## Quotients de mortalité selon l'âge en 1978-1979 et 1988



Source : d'après Djedjed, 1992.

cinq années précédant l'EDS de 1994 montrent, depuis la période 1974-1979 jusqu'aux années 1990-1994, une évolution inverse des indices. La mortalité infantile a baissé régulièrement de 113 à 88 pour mille. La mortalité juvénile a diminué fortement jusqu'à la période 1980-1984 (de 77 à 58 pour mille) pour remonter ensuite à 67 pour mille. Et la mortalité infanto-juvénile a diminué jusqu'à la période 1985-1989 (de 181 à 150 pour mille) pour stagner ensuite. Ceci dénote bien l'arrêt de la baisse antérieure de la mortalité des enfants (N'Cho *et al.*, 1995).

Les résultats de l'EDS de 1998-1999 confirment la régression des progrès en matière de mortalité des enfants. Ainsi, pour les cinq années précédant cette enquête, avec une mortalité infantile de 112 pour mille, une mortalité juvénile de 77 pour mille et une mortalité infanto-juvénile de 181 pour mille, les indices sont supérieurs à ceux mesurés pour les années antérieures lors de la même observation : respectivement 111, 64 et 167 pour mille, comme d'ailleurs à ceux calculés lors de l'EDS de 1994 (ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999)



Tableau 11

**Évolution des quotients de mortalité (pour mille)  
des enfants selon le milieu de résidence, 1958 à 1994-1999**

	1958 (1)	1974-1975 (2)	1975-1979 (3)	1981-1988 (4)	1984-1994 (5)	1994-1999 (6)
<i>Mortalité infantile (<math>{}_1Q_0</math>)</i>						
Ensemble	200	190	103	97	91	112
Rural		200	115	108	100	
Abidjan		175	65	64	72	
Urbain (sans Abidjan)				74	76	
<i>Mortalité juvénile (<math>{}_4Q_1</math>)</i>						
Ensemble			85	59	64	77
Rural			93	71	73	
Abidjan			50	27	46	
Urbain (sans Abidjan)				37	52	
<i>Mortalité dans l'enfance (<math>{}_5Q_0</math>)</i>						
Ensemble			179	150	150	181
Rural			197	171	165	
Abidjan			112	89	115	
Urbain (sans Abidjan)				108	125	

Source : (1) Enquête démographique 1957-1958; (2) Recensement général de la population 1975; (3) Enquête à passages répétés 1978-1979 (Ahonzo *et al.*, 1984); (4) Recensement général de la population et de l'habitat 1988 (Djedjed, 1992); (5) EDS 1994 (N'Cho *et al.*, 1995); (6) EDS 1998-1999 (ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999); (7) Estimation des Nations unies (1998).

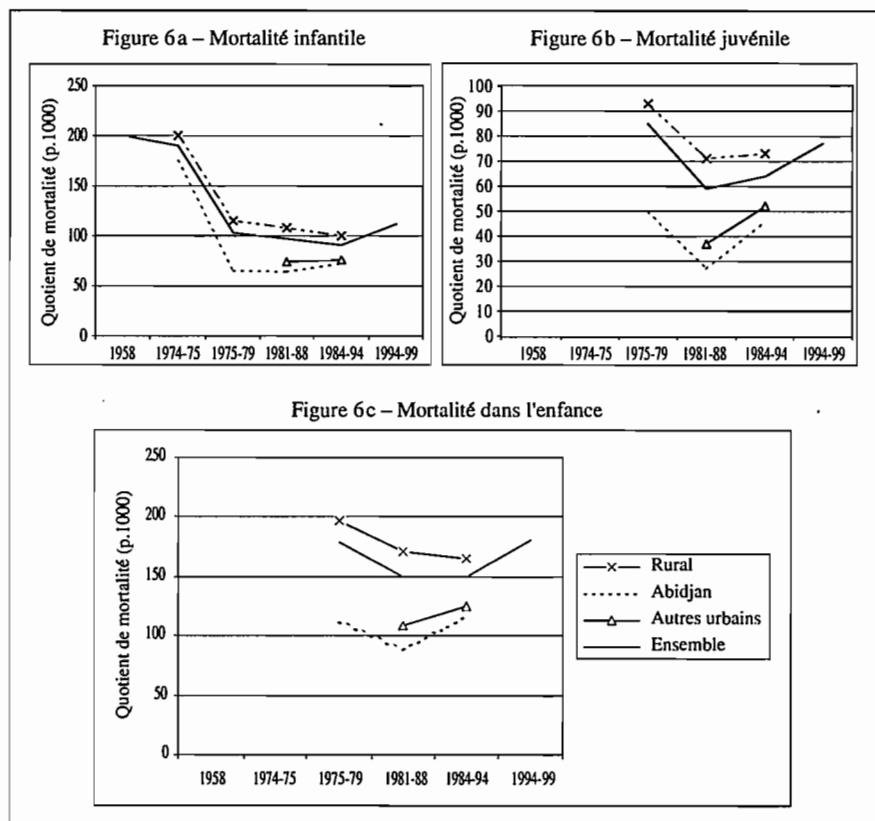
### *Une mortalité maternelle très élevée*

Si la mortalité des enfants est encore forte, la mortalité maternelle est également relativement élevée puisque, selon les données de l'EDS de 1994, elle est égale à 597 pour cent mille naissances. Comparativement à d'autres pays africains, ce niveau place la Côte d'Ivoire dans une situation défavorable (Evina et Vimard, 1996). La mortalité maternelle en Côte d'Ivoire est en effet légèrement plus faible qu'au Niger (652 pour cent mille naissances vivantes) et au Malawi (620), mais elle est par contre équivalente à celle de Madagascar (596), près de 20 % plus élevée qu'au Sénégal et de 30 % plus élevée qu'au Soudan; elle est également 1,7 fois supérieure à celle du Maroc et trois fois supérieure à celle de la Namibie (N'cho *et al.*, 1995). Ceci bien que certains de ces pays disposent d'un niveau de développement de leurs infrastructures sanitaires inférieur à celui de la Côte d'Ivoire.

L'enquête Moma menée sur cette question à Abobo, une commune d'Abidjan, auprès d'un échantillon de 3 800 femmes recrutées lors de consultations prénatales, situe le niveau de cette mortalité à 352 pour cent mille

Figure 6

**Évolution des quotients de mortalité (pour mille) des enfants  
selon le milieu de résidence, 1958 à 1994-1999**



naissances vivantes (soit 12 décès), taux qui « sous-estime certainement les décès survenus en début de grossesse (avortement, grossesse extra-utérine...) » (Berche *et al.*, 1997).

En 1997, la mortalité maternelle est estimée, selon le Système d'information de gestion (SIG), à 245 décès pour cent mille naissances vivantes. Cette mortalité s'est aggravée puisqu'elle était de 208 décès en 1995 et de 231 décès en 1996. Elle connaît d'importantes disparités régionales : 750 décès pour cent mille naissances vivantes dans la région Est et 133 décès dans la région Sud. Mais cette estimation est un faible reflet de la réalité, car « les décès tardifs échappent au SIG » et, d'autre part, tous les décès qui ne se produisent pas dans une structure médicale du secteur public échappent eux aussi au SIG (ministère de la Santé, 1995).

Ces différentes données montrent l'importance de la mortalité maternelle en Côte d'Ivoire dont certains décès pourraient être évités. En effet, l'enquête Moma a permis de mettre en évidence un certain nombre de facteurs de risque de morbidité et de mortalité maternelles (parmi les 12 décès, 10 cas ont été considérés comme probablement évitables) : des facteurs pouvant être dépistés avant la grossesse, liés aux caractéristiques socio-démographiques des femmes, pendant la grossesse ou au moment de l'accouchement (Berche *et al.*, 1997). Autant de risques qui pourraient être évités par un meilleur suivi prénatal et une amélioration des conditions d'accouchement, mais aussi en améliorant l'accès à la planification familiale, afin d'éviter les grossesses nombreuses et trop rapprochées et les avortements.

Cette importance nouvelle des avortements provoqués ressort de certaines études récentes : ainsi, dans une enquête menée auprès des militaires et gendarmes, près d'un tiers des femmes déclarent avoir eu au moins une fois recours à l'avortement, les principales raisons en étant les études, un besoin de limiter sa descendance ou un manque de moyens financiers (Koffi et Fassassi, 1997). De même, à Abidjan, une étude rétrospective sur la vie génésique de 450 femmes enceintes a montré que chez les femmes de 20-25 ans, 35 % en 1997 avaient déjà eu au moins un avortement provoqué au lieu de 10 % en 1987 dans la même classe d'âge (Desgrées du Loû *et al.*, 1999). Cette pratique de l'avortement n'est pas spécifique au milieu urbain puisque les résultats de différentes enquêtes menées en Côte d'Ivoire montrent que la proportion de femmes ayant, au cours de leur vie féconde, fait au moins un avortement oscille entre 16 % dans la région d'Aboisso, 10 % à Tanda et 7-8 % dans les régions du Centre-Nord et de Niakaramandougou (Guillaume *et al.*, 1999). Cette question de l'avortement est à prendre en considération quand on connaît la précarité des conditions sanitaires dans lesquelles ils sont le plus souvent faits.

Les niveaux élevés de mortalité maternelle en Côte d'Ivoire sont également à relier à la forte fécondité et à des intervalles intergénésiques courts, autant de facteurs qui multiplient les risques de décès maternels, notamment par rapport aux pays développés. Ils montrent, tout comme la mortalité des enfants, « les progrès considérables qui doivent être accomplis pour améliorer la santé et la survie des mères ivoiriennes » (N'Cho *et al.*, 1995, p. 165) et de leurs enfants. Des progrès qu'une baisse de la fécondité devrait faciliter.

Ces résultats médiocres relatifs aux mortalités maternelle et infantile correspondent également à des conditions d'hygiène souvent défavorables et à un accès aux services de santé inégal, selon les régions et les milieux humains, dans la mesure où les infrastructures sanitaires sont mal réparties sur l'ensemble du territoire national (cf. chapitre 7).

### *Des conditions d'hygiène défavorables en milieu rural*

Les conditions d'hygiène sont un facteur important de morbidité et de mortalité. Leur analyse en Côte d'Ivoire, illustrée par l'approvisionnement en eau et l'équipement en sanitaires, révèle de fortes disparités selon le milieu de résidence, les zones rurales étant nettement défavorisées en ce domaine.

En milieu urbain, près de la moitié des foyers disposent de l'eau courante dans le logement et un tiers ont accès à l'eau par des robinets ou puits publics ; ainsi, 84 % des foyers urbains bénéficient-ils d'un approvisionnement en eau potable (tableau 12). En zone rurale, seulement deux tiers des ménages accèdent à cette qualité d'eau, 18 % des ménages se procurent l'eau par des puits privés et 19 % par des sources, rivières ou mares. Cet accès limité à une eau salubre accroît les risques de maladie pour les populations qui ne peuvent en disposer et entraîne également de fréquentes corvées d'eau pour les femmes et les enfants.

Quant à l'équipement sanitaire des logements, là aussi la disparité entre zone urbaine et rurale est importante. Si, en zone urbaine, 43 % des ménages utilisent des installations sanitaires satisfaisantes (chasse d'eau ou latrines améliorées), seulement 19 %, en zone rurale, bénéficient de ces équipements et plus de deux tiers d'entre eux n'ont aucun type de toilettes (tableau 13). Ce sous-équipement des foyers ruraux pose un sérieux problème d'hygiène et expose les populations au risque du péril fécal. À ce sous-équipement en sanitaires s'ajoute également la question de l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées : l'élimination de ces deux types de déchets n'est pas réalisée dans des conditions satisfaisantes, excepté dans certains quartiers des villes, amenant beaucoup de nuisances aux populations.

D'importants efforts restent par conséquent à faire sur l'ensemble du pays pour améliorer les conditions de vie et d'hygiène des populations, qui déterminent leur état de santé, particulièrement en zone rurale. Il importe donc à l'avenir d'améliorer les conditions sanitaires des ménages et de sensibiliser les populations au risque de transmission de maladies par l'eau et le péril fécal<sup>6</sup>.

### *Une couverture médicale inégale selon les différentes régions*

Si des disparités régionales apparaissent au niveau des équipements des foyers, il convient également de s'interroger sur les différences relatives à l'accès aux services de santé : pour la période 1990-1995, le PNUD estimait que seulement 30 % de la population avait accès aux soins (PNUD, 1998).

---

6. Pour la période 1990-1996, le PNUD estime que 18 % de la population sont privés d'accès à l'eau potable et 61 % sont privés d'assainissement (PNUD, 1998).

Tableau 12

**Source d'approvisionnement en eau potable selon le milieu de résidence,  
1994 (en %)**

	Urbain	Rural	Ensemble
Robinet dans le logement	50,8	4,1	23,2
Robinet public	27,3	20,6	23,3
Puits privé	14,3	18,3	16,7
Puits public	6,7	37,6	25,0
Autre	0,6	19,0	11,8

Source : N'Cho *et al.*, 1995, p. 23.

Tableau 13

**Type de toilette selon le milieu de résidence, 1994 (en %)**

	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	19,7	1,4	8,8
Chasse d'eau commune	9,6	0,9	4,5
Tinette	4,6	0,9	2,4
Fosse sommaire	24,0	16,4	19,5
Latrines fosse améliorée	34,7	12,7	21,7
Pas de toilette	7,2	67,6	43,3
Autre	0,1	0	0

Source : N'Cho *et al.*, 1995, p. 23.

L'analyse de la couverture médicale en Côte-d'Ivoire révèle une inégale répartition des structures sanitaires publiques et, au sein de ces établissements, un niveau de qualification des personnels très variable : ces infrastructures sont concentrées en ville et en particulier à Abidjan<sup>7</sup>. Ces disparités régionales posent de réelles difficultés d'accessibilité aux soins, en terme géographique mais aussi économique ; en effet, les zones les plus démunies, où les distances d'accès aux soins sont les plus importantes, sont également celles où les revenus des ménages sont les plus faibles (tableau 14).

L'analyse de la couverture sanitaire à travers les ratios population par médecin, population par infirmier et femmes en âge de procréer par sage-femme montre ces disparités régionales. Quel que soit l'indicateur concerné,

7. Une analyse plus détaillée du système de santé sera menée au chapitre 7.

Tableau 14

**Couverture médicale et paramédicale dans différentes régions, 1997**

	Ratio population / médecin	Ratio population / infirmier	Ratio femmes en âge de procréer / sage-femme
Centre	21 066	4 971	1 281
Centre-Nord	16 805	3 432	1 411
Centre-Ouest	36 630	6 583	4 270
Est	21 790	4 231	2 408
Nord	31 008	4 725	3 769
Nord-Est	29 450	4 180	2 721
Nord-Ouest	31 916	4 384	1 886
Ouest	26 390	5 878	4 058
Sud	6 455	2 640	1 261
Sud-Ouest	51 073	11 103	7 542
Ensemble Côte d'Ivoire	12 486	3 885	1 913

Source : ministère de la Santé, 1997.

la meilleure couverture médicale se trouve dans la région Sud, du fait de la présence de la ville d'Abidjan. Ainsi, le nombre de médecins par habitant est pratiquement deux fois plus élevé dans cette région comparativement à la moyenne nationale ; par contre, dans la région Sud-Ouest il est presque 4 fois moins élevé. Ces ratios sont d'un bon niveau dans le Centre et l'Est mais en revanche globalement tout l'Ouest de la Côte d'Ivoire est défavorisé (région Nord-Ouest, Ouest et Centre-Ouest). La ville d'Abidjan regroupe à elle seule 60 % des médecins et trois des quatre CHU, le quatrième étant localisé à Bouaké (Kouamé *et al.*, 1997)

En ce qui concerne le ratio nombre d'infirmiers par habitant, la même hiérarchie se retrouve : la région Sud reste la plus favorisée mais les écarts sont moins importants ; la région Sud-Ouest bénéficie de 2,8 infirmiers de moins que la moyenne nationale et elle demeure défavorisée par rapport aux régions Centre-Ouest et Ouest qui ont respectivement 1,7 et 1,5 fois moins d'infirmiers que la moyenne nationale. Le constat est identique pour le nombre de sages-femmes par femmes en âge de procréer.

Ces quelques indices montrent d'importantes inégalités dans la couverture médicale des différentes régions et une hypermédicalisation de la région

Sud due à la présence d'Abidjan. Dans certaines zones, l'évolution de la dotation en personnels et équipements médicaux n'a pas suivi le rythme de croissance de la population. Cette analyse de la dotation en personnel médical montre que l'accessibilité aux soins pose un problème, en termes de quantité de ressources mais aussi de leur répartition géographique, auquel s'ajoute celui de leur utilisation effective. Ces inégalités régionales dans la couverture sanitaire expliquent certainement en partie le recours non systématique aux soins de type biomédical par les populations.

Une enquête menée en 1996 sur les recours thérapeutiques en Côte d'Ivoire lors de la dernière maladie (dans les quinze jours précédant l'enquête) montre que «les malades adoptent quatre types de comportement : une minorité (0,7 %) ne recourt à aucun traitement, 55 % vont consulter dans le secteur moderne, 31 % pratiquent l'automédication et seulement 14 % s'adressent à des thérapeutes traditionnels» (Kouamé *et al.*, 1997). Les soins de type traditionnel s'opèrent dans un rayon géographique plus proche que ceux de type moderne (68 % dans un rayon de moins d'un km contre 35 % seulement pour le secteur moderne).

Un autre facteur d'entrave à la consultation de structure biomédicale est le délai d'attente dans ces centres : en effet cette attente est de 35 minutes en moyenne pour le secteur moderne et seulement 3 minutes chez les traditionnels. L'accessibilité des services et leurs conditions de fonctionnement interviennent donc dans le choix des soins. Mais il faut prendre en compte également d'autres facteurs ; en effet, ces comportements sont conditionnés par «l'adéquation avec le mode de pensée (système moderne), par des raisons financières (automédication et recours aux guérisseurs traditionnels), par les croyances étiologiques (système traditionnel) et par les décisions familiales (les trois types de recours)». Le coût de l'accès aux soins reste un déterminant important dans l'adhésion au système biomédical et il est vrai que l'éloignement géographique des structures sanitaires contribue au renchérissement des soins. Toujours selon cette étude, il apparaît que les ménages dépensent pour leur santé des montants qui dépassent leur capacité financière et que pour faire face à ces dépenses «ceux-ci s'endettent ou recourent à la solidarité familiale pour se faire soigner. La crise grandissant, la paupérisation touchant de plus en plus de familles, il est à craindre que le nombre d'exclus du système de santé n'augmente» (Kouame *et al.*, 1997, p. 111).

***Un accès variable aux services de santé :  
le cas des suivis prénatals et des accouchements***

La couverture sanitaire des femmes en âge de procréer est très variable selon les régions de Côte d'Ivoire. L'analyse des données du SIG, en 1997,

Tableau 15

**Couverture sanitaire des femmes en âge de procréer  
dans différentes régions, 1997 (en %)**

	Accouchements assistés par un personnel qualifié	Couverture prénatale de troisième rang	Couverture antitétanique à l'accouchement
Centre	40,5	44,1	71,7
Centre-Nord	37,4	36,4	55,7
Centre-Ouest	31,6	39,4	63,0
Est	38,0	36,3	66,9
Nord	39,6	33,8	62,5
Nord-Est	29,5	45,6	76,8
Nord-Ouest	21,5	24,8	61,8
Ouest	20,0	22,8	51,1
Sud	49,8	56,5	70,5
Sud-Ouest	25,3	28,3	63,1
Ensemble Côte d'Ivoire	37,9	43,9	67,3

Source : ministère de la Santé, 1997.

pour trois indicateurs enregistrés par les formations sanitaires : a) les proportions d'accouchements assistés, c'est-à-dire réalisés dans des structures sanitaires ou des cases de santé, b) la couverture en consultation prénatale de troisième rang, c) la couverture vis-à-vis du vaccin antitétanique (pour les femmes qui ont accouché en structures médicales), montrent d'importantes variations régionales (tableau 15).

Dans le domaine du suivi prénatal comme dans celui des conditions d'accouchement, les proportions de femmes ayant eu au moins trois consultations et de celles ayant bénéficié d'une assistance médicale lors de l'accouchement sont nettement plus élevées dans les régions du Sud et du Centre, zones bénéficiant d'une bonne couverture sanitaire, liée notamment à la présence des villes d'Abidjan et de Bouaké. Il est cependant surprenant de constater que dans des régions où le suivi prénatal est fréquent (telles les régions Nord-Est et Centre-Nord), une proportion relativement faible de femmes bénéficient d'une assistance au moment de l'accouchement : les difficultés d'accès aux centres de santé expliquent certainement en partie ces différences (éloignement des centres de santé, manque de moyens de transport et coût du déplacement).



Si l'on compare ces résultats à ceux de l'enquête démographique et de santé, qui ont été obtenus à partir des questionnaires rétrospectifs posés aux femmes, on mesure également les mêmes disparités dans les indicateurs de santé maternelle et les différences persistantes entre zones urbaines et rurales (tableau 16). Les indicateurs présentés diffèrent cependant quelque peu. Ainsi, selon les résultats de l'EDS de 1998-1999, 84 % des femmes ont bénéficié au moins une fois d'une consultation prénatale par un personnel médicalisé (5 % par un médecin, 79 % par un infirmier ou une sage-femme). Les différences sont relativement nettes selon le milieu : 97 % à Abidjan contre 78 % en milieu rural. Cet indicateur, en ne mentionnant pas le nombre de consultations, présente quelques lacunes puisque pour un bon suivi médical il est conseillé d'avoir plusieurs consultations à différents stades de la grossesse. Dans la mesure où il ne montre pas de progrès sensible depuis l'enquête de 1994, on peut penser que la situation a peu évolué quant à la fréquence de cette surveillance prénatale depuis cette date, où 15,5 % des femmes n'avaient effectué aucune visite et seulement 29 % avaient bénéficié des quatre visites recommandées, ce qui situe la Côte d'Ivoire à un rang médiocre en Afrique subsaharienne en ce domaine (Desgrées du Loué et Vimard, 2000). Dans le même sens, 47 % des accouchements reçoivent une assistance médicalisée (3 % par un médecin, et 44 % par un infirmier ou une sage-femme). L'écart selon les milieux de résidence est très important puisque environ 82 % des accouchements se font avec une assistance médicale à Abidjan, contre 79 % dans l'ensemble du milieu urbain et seulement 32 % en milieu rural. De grandes disparités apparaissent donc dans l'accès aux soins, révélatrices aussi des écarts de couverture géographique des services de santé.

Ces différentes données sur le suivi sanitaire des mères sont un bon révélateur de l'accessibilité aux soins mais d'autres paramètres doivent être pris en compte. Ainsi, les comportements des femmes varient-ils de façon notable selon le niveau d'instruction atteint : plus les femmes sont instruites et meilleurs sont leurs suivis prénatals et leurs conditions d'accouchement, quelques années d'études contribuant à un changement important de comportement (figure 7 ; tableau 16).

### *La morbidité des enfants*

Les principales causes de morbidité des enfants, et donc de mortalité infanto-juvénile, ont très peu évolué dans le temps comme dans l'espace et sont principalement les affections respiratoires, la malnutrition, le paludisme, les maladies diarrhéiques et la néonatalogie (Kouame *et al.*, 1997).

La morbidité infanto-juvénile, telle qu'elle apparaît à travers les données du SIG pour certaines pathologies, est certainement un faible reflet de la

Tableau 16

**Surveillance prénatale, surveillance à l'accouchement  
et vaccinations des enfants selon le milieu de résidence  
et l'instruction aux EDS-I (1994) et EDS-II (1998-1999)**

Milieu de résidence et instruction	A reçu au moins une injection antitétanique	Surveillance prénatale*		Surveillance à l'accouchement**		Vaccinations***	
		Médecin	Infirmier / Sage-femme	Médecin	Infirmier / Sage-femme	Toutes	Aucune
<i>Abidjan</i>							
EDS-I	90,3	14,3	83,0	8,0	73,6	62,5	3,5
EDS-II	84,7	9,9	86,8	8,1	74,3	73,3	1,0
<i>Ensemble urbain</i>							
EDS-I	88,2	9,0	87,3	5,0		58,4	6,4
EDS-II	86,9	10,6	85,4	6,2	72,9	69,6	2,6
<i>Ensemble rural</i>							
EDS-I	68,7	1,6	74,9	0,6	29,0	29,1	24,3
EDS-II	69,8	2,4	76,0	1,2	30,8	41,8	12,1
<i>Sans instruction</i>							
EDS-I	69,2	2,0	76,4	0,7	36,3	32,7	22,6
EDS-II	70,0	2,8	76,0	1,4	36,3	41,0	12,6
<i>Primaire</i>							
EDS-I	84,7	4,9	86,2	2,6	52,8	49,9	8,8
EDS-II	83,3	6,1	86,1	3,4	55,9	62,7	3,5
<i>Secondaire ou +</i>							
EDS-I	94,7	18,3	79,5	11,9	69,5	71,1	2,5
EDS-II	92,3	20,3	79,4	13,3	70,3	88,9	0,0
<i>Ensemble</i>							
EDS-I	75,3	4,1	79,1	2,1	43,3	40,5	17,3
EDS-II	75,3	5,0	79,0	2,8	44,1	50,7	9,1

Source : EDS-I : N'cho *et al.*, 1995 ; EDS-II : ministère de la Planification et du Développement *et al.*, 1999.

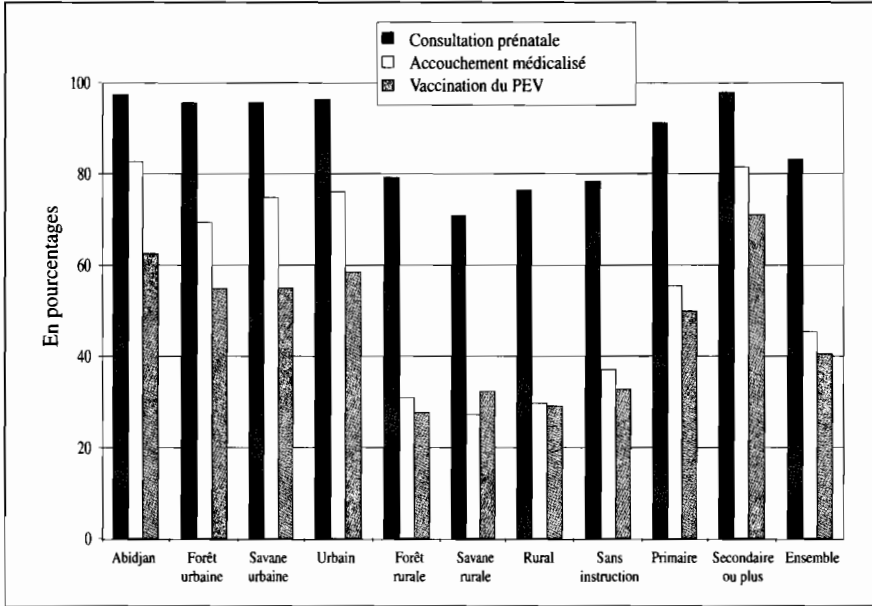
\* Type de personne consultée par la mère durant la grossesse pour les naissances des cinq dernières années précédant l'enquête.

\*\* Type d'assistance lors de l'accouchement pour les naissances survenues les trois et cinq années précédant l'enquête.

\*\*\* Vaccinations du PEV (BCG, DTCOQ 3 injections, polio et rougeole).

Figure 7

**Surveillance prénatale (au moins une visite), surveillance médicalisée à l'accouchement et vaccinations complètes du PEV des enfants selon le milieu de résidence et l'instruction (EDS-II, 1998-1999)**



réalité, pour plusieurs raisons : d'une part, l'adhésion au SIG a été variable selon les structures sanitaires et la mise en œuvre de ce système d'information a débuté seulement début 1995. D'autre part, pour un certain nombre de pathologies, le recours aux soins de type biomédical n'est pas forcément la règle générale, et d'autres pratiques thérapeutiques peuvent être utilisées : recours à la médecine traditionnelle en consultant des thérapeutes ; automédication familiale en recourant à des produits pharmaceutiques ou à la pharmacopée traditionnelle. Ainsi, pour certaines maladies, dont il convient d'interpréter la cause ou pour lesquelles l'identification renvoie à un traitement précis, les soins se feront-ils essentiellement par consultation de thérapeutes ou par une automédication familiale.

Il importe donc de relativiser les résultats quant à l'incidence de certaines pathologies selon les régions et les districts. En effet, la sur-représentation dans certains districts ne signifie pas forcément une plus forte prévalence de la maladie mais une plus grande fréquentation des structures de soins quelle que soit la pathologie considérée, fréquentation qui dépend étroitement des infrastructures médicales disponibles (tableau 17).

Tableau 17

**Incidence de certaines maladies chez les enfants de moins de cinq ans  
par district en 1997 (pour 1000)**

Régions	Districts	Diarrhée	Infections respiratoires aiguës	Rougeole	Coqueluche
Centre	Dimbokro	95,5	184,0	2,1	0,3
	Yamoussoukro	51,8	104,8	2,6	0,2
Centre-Nord	Dabakala	33,2	91,4	0,5	0,2
	Bouaké	47,3	101,9	1,0	0,3
Centre-Ouest	Daloa	42,5	76,1	1,3	0,2
	Bouaflé	56,7	97,0	1,3	0,4
	Issia	39,8	68,2	1,4	0,7
	Gagnoa	45,6	199,3	1,9	1,6
Est	Abengourou	55,2	122,3	1,3	0,0
Nord	Boundiali	32,6	67,1	2,7	1,0
	Korhogo	56,5	192,7	1,1	0,3
	Ferké	46,4	86,4	0,7	0,1
Nord-Est	Bouna	38,1	71,7	2,6	0,2
	Bondoukou	41,5	79,6	1,9	0,6
Nord-Ouest	Odienné	29,7	95,3	1,0	0,1
	Touba	35,7	77,0	2,8	0,2
	Séguéla	44,3	69,1	1,6	0,2
Ouest	Man	46,9	73,8	2,2	0,4
	Danané	48,9	86,0	4,7	0,7
	Guiglo	39,0	76,8	1,3	0,2
Sud	Adzopé	50,6	106,2	2,2	0,3
	Tiassalé	69,6	133,1	2,5	0,1
	Abidjan	48,1	105,5	4,3	0,2
	Aboisso	110,4	170,5	2,1	0,0
	Divo	35,0	47,7	1,3	1,2
Sud-Ouest	Soubré	18,9	41,1	1,1	0,3
	Tabou	42,1	70,1	1,6	0,9
	Sassandra	34,2	51,6	4,3	1,6
	San Pédro	46,1	57,3	1,5	1,1
Ensemble Côte d'Ivoire		47,4	99,4	2,4	0,4

Source : ministère de la Santé, 1997.

Chez les enfants, l'incidence des maladies diarrhéiques est élevée (47,4 pour mille pour l'ensemble du pays) et connaît de fortes fluctuations par district (18,9 pour mille dans le district de Soubré et 110,4 pour mille dans celui d'Aboisso). À l'exception des districts de Dabakala, Man, Abidjan et Aboisso, où l'incidence des maladies diarrhéiques a baissé de 1995 à 1997, dans les autres districts elle a augmenté et ce sont les districts de Dimbokro (56,1 %) et de Tiassalé (46,7 %) qui ont connu les plus fortes augmentations (ministère de la Santé, 1997). C'est ainsi que l'on assiste à une augmentation de l'incidence de ces maladies qui passe de 42,7 % en 1995 à 47,4 % en 1997.

Les données de l'EDS de 1998-1999 relatives à la morbidité des enfants montrent que 21 % des enfants de moins de cinq ans et 26 % des enfants de moins de trois ans ont eu au moins un épisode diarrhéique durant les deux semaines précédant l'enquête ; cette prévalence étant particulièrement élevée chez les enfants en bas âge : 30 % chez les enfants de 6-11 mois et 34 % chez ceux de 12 à 23 mois. Les comportements thérapeutiques face à cet état morbide illustrent bien la fréquentation sélective des centres de santé pour certaines pathologies. Ainsi, selon les données de 1994, dans près d'un quart des cas seulement la mère a conduit son enfant en consultation médicale et 18 % d'entre eux n'ont reçu aucun traitement. Par contre, 41 % des enfants ont reçu un médicament traditionnel et 27 % une automédication ; en outre, malgré une assez bonne connaissance de la technique de réhydratation orale par les mères, un enfant sur deux (48 %) n'a bénéficié d'aucun type de réhydratation.

Les infections respiratoires aiguës sont également une cause importante de morbidité des enfants, avec une incidence de 99 pour mille sur le plan national en 1997 alors qu'elle était de 74 pour mille en 1995. Ces maladies, tout comme les maladies diarrhéiques, ont connu une augmentation de leur incidence de 15,9 % et présentent des fluctuations par district de cette incidence. Ainsi, celle-ci varie de 41 pour mille à Soubré à 193 pour mille à Korhogo. Quant à la rougeole, son incidence estimée par le SIG est passée de 8 pour mille en 1995 à 2 pour mille en 1997, avec également d'importantes disparités par district mais aussi une incidence mensuelle très variable : elle a ainsi atteint au deuxième trimestre de 1997 un niveau extrêmement faible n'excédant pas 10 pour 100 000 dans 11 régions.

Une cause importante de morbidité et de mortalité des enfants en Côte d'Ivoire est la malnutrition. En consultation curative, chez les enfants de moins de cinq ans, la prévalence de la malnutrition diagnostiquée est de 8,1 pour mille en 1997 et en consultations préventives dans les PMI la prévalence de l'indice de malnutrition (poids/âge) est de 4,5 %. Là également les données enregistrent d'importantes fluctuations régionales qui peuvent s'expliquer, entre autre, par l'accès à l'alimentation, « les enfants du milieu rural

présentent une insuffisance pondérale et un retard de croissance très nettement supérieurs à ceux résidant en zone urbaine » (Ncho *et al.*, 1995).

Ces quelques indicateurs révèlent un état de santé peu satisfaisant pour les enfants, tout spécialement dans certaines zones. La situation pourrait pourtant considérablement s'améliorer par des progrès de la prévention dans le cadre d'un suivi prénatal et postnatal, en particulier par une augmentation de la couverture vaccinale. Cette couverture est en effet moyenne, estimée à 51 % (EDS 1998-1999) avec des différences selon les vaccins : BCG (83,7 %), la polio et le DTCoq (61 % pour les trois doses) et rougeole (66 %). En définitive, la moitié des enfants de 12 à 23 mois ont reçu toutes les vaccinations prescrites par le Programme élargi de vaccination (PEV), mais 9,1 % n'en ont reçu aucune. Ceci montre un progrès par rapport au début de la décennie où seulement 40 % des enfants avaient reçu toutes les vaccinations recommandées par le PEV et 17 % aucune (N'Cho *et al.*, 1995). De fortes inégalités subsistent cependant selon le milieu de résidence : à Abidjan, 73 % des enfants ont reçu toutes leurs vaccinations et seulement 1 % aucune, par contre en milieu rural seulement 42 % les ont toutes reçues mais 12 % n'en ont reçu aucune (ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999).

D'après les données du SIG, plus d'un enfant sur deux âgé de moins d'un an (57 %) a reçu la troisième dose de vaccination pour le DTCoq ; c'est en moyenne 57,8 % des enfants de moins d'un an qui ont été vaccinés contre la rougeole, 63,4 % contre le BCG et 49,1 % contre la fièvre jaune. Cette couverture vaccinale est, elle aussi, très variable selon les zones, des campagnes ponctuelles permettant souvent une amélioration notable dans certaines régions. Il convient de noter à ce sujet l'importance des antennes de santé mobiles pour assurer le suivi vaccinal, particulièrement dans les zones où la chaîne du froid nécessaire à la conservation des vaccins ne peut être assurée.

Ces quelques données sur la santé de la mère et des enfants montrent de grandes inégalités dans la couverture sanitaire et les difficultés d'accès aux soins. D'importants efforts doivent être faits pour améliorer la santé des femmes et de leurs enfants. L'amélioration des conditions sanitaires entourant les enfants en milieu rural apparaît tout particulièrement nécessaire, tant en ce qui concerne le suivi des grossesses, l'aide médicalisée à l'accouchement (qui se fait encore dans 70 % des cas au domicile de la mère) et le respect du Programme élargi de vaccination.

En ce domaine, l'objectif du Plan national de développement sanitaire (PNDS) à l'horizon 1996-2005 est « d'améliorer l'état de santé et le bien-être de la population par une adéquation qualitative et quantitative entre l'offre des prestations sanitaires et les besoins essentiels de la population ». Mais des actions spécifiques doivent être entreprises au niveau de la santé

de la reproduction. Ainsi, est-il prévu une réduction de la mortalité infantile d'un tiers, et de celle des enfants de moins de 5 ans de 5,2 % par an, en réduisant les principaux facteurs de risque de morbidité et en visant une couverture vaccinale de 80 %. Quant à la mortalité maternelle, les objectifs fixés sont un progrès annuel de 4,5 % pour atteindre 200 décès pour cent mille naissances en 2008. Dans le domaine de la planification familiale, qui devrait contribuer à la santé des mères et de leurs enfants, il est prévu d'améliorer le taux de prévalence contraceptive moderne de 4 à 14 % en 5 ans et de couvrir les besoins des jeunes à 70 % (ministère de la Santé, 1996). Selon le Programme de planification familiale, 11 % des femmes de 15 à 49 ans en union ont eu recours à une méthode contraceptive en 1995, toute méthode confondue, et la prévalence contraceptive est estimée en 1994 à 11 % chez les femmes et 20 % chez les hommes : l'impact de ce programme reste donc très limité (ministère de la Santé, 1995).

Ces objectifs en matière de santé de la reproduction sont tout à fait justifiés mais ils supposent, pour être atteints, une amélioration de l'accessibilité aux soins en terme géographique comme économique, une meilleure sensibilisation aux questions de santé mais surtout une amélioration du statut des femmes. En effet, les femmes ne bénéficient pas toujours de l'autonomie de décision quant aux conduites à adopter pour leur propre santé et celle de leurs enfants car elles sont souvent contraintes par leur environnement familial. Leur moindre accès à l'instruction, 68 % des femmes sont analphabètes contre 48 % d'hommes, contribue à les maintenir dans des positions de dépendance et limite leurs possibilités d'accès au marché de l'emploi moderne. Dans le même temps, leur moindre accès au crédit limite leurs possibilités de développement d'activités informelles dans l'artisanat et le commerce comme dans la transformation et la vente de produits agricoles, facteur d'acquisition d'une certaine autonomie.

## **L'épidémie de VIH/sida et ses conséquences**

Compte tenue de l'ampleur de l'épidémie de VIH/sida, qui touche le continent africain plus durement que tous les autres continents, et tout particulièrement la Côte d'Ivoire, bien que celle-ci se trouve moins atteinte que d'autres pays d'Afrique de l'Est et australe, la lutte contre le sida et la prise en compte de ses multiples conséquences est une des priorités aujourd'hui en matière de politique de santé et de développement (Desgrées du Loû et Vimard, 2000).

### *Estimation de la prévalence et des conséquences démographiques de l'épidémie de VIH/sida*

Les données récentes font de la Côte d'Ivoire le pays le plus touché en Afrique de l'Ouest, mais il est difficile de connaître l'ampleur exacte de

l'épidémie dans la mesure où le nombre de cas notifiés officiellement par le ministère de la Santé (37778 cas de 1987 à 1996 dont 5935 pour la seule l'année 1996) ne représente qu'une faible partie de l'effectif réel de personnes vivant avec le VIH. La majorité des cas demeure non notifiée et même non diagnostiquée, mais il est difficile de connaître la véritable sous-estimation. Le programme national de lutte contre le sida (PLNS) estime par exemple (PLNS, 1997) que les effectifs notifiés représentent de 4 à 6 % du nombre total de cas et 7 % du nombre de nouveaux cas en 1996, ce qui nous donnerait un effectif de personnes vivant avec le VIH proche de 800000 et environ 85000 nouveaux cas annuels en 1997. Les Nations unies estiment que 390000 adultes vivent avec le VIH en 1994, ce qui représente un taux de prévalence de 5,6 % (United Nations, 1998), l'Onusida et l'OMS (1998) indiquant une prévalence chez les 15-49 ans de 10 %.

La diffusion et les conséquences de l'épidémie sur le niveau de la mortalité sont également sujettes à discussion. Si le PLNS (1997), sur la base de ses estimations et de l'hypothèse d'une croissance continue de l'épidémie, prévoit que le nombre annuel de décès dus au sida serait de 130000 en 2005 (sur la base de 2500 décès hebdomadaires), les Nations unies estimaient, en 1996, que ces décès seraient en moyenne de 42000 par an durant la période 2000-2005 conduisant à une augmentation du taux de mortalité à 12,9 pour mille, contre 10 pour mille en l'absence de VIH/sida (United Nations, 1998). Au-delà des divergences quant à l'ampleur actuelle de l'épidémie, des écarts importants caractérisent les hypothèses d'évolution : les uns estimant qu'après une croissance exponentielle on va assister à une évolution linéaire continue et rapide du nombre de nouveaux cas et de décès, les autres que la croissance linéaire sera plus lente et qu'elle tendra à décliner à partir des années 2005. Dans le premier cas, l'espérance de vie à la naissance se trouve durablement affectée par l'épidémie et elle pourrait être comprise en l'an 2000 entre 43,1 ans et 45,3 ans (PLNS, 1997) ; dans l'autre cas, l'espérance de vie après une certaine stagnation autour de 52 ans en l'an 2000 reprendrait peu à peu sa progression pour gagner entre 2 et 3 ans tous les 5 ans, soit une espérance de vie de 61 ans en 2018, avec un taux de mortalité inférieur à 10 pour mille (United Nations, 1998). On constate ici combien les estimations des conséquences démographiques de l'épidémie divergent.

### *Les conséquences socio-économiques et sanitaires de l'épidémie de VIH/sida*

Quelle que soit la diffusion de l'épidémie, plus ou moins rapide et plus ou moins prolongée, ses conséquences socio-économiques et sanitaires sont dramatiques et elles affectent toutes les couches sociales et tous les groupes



professionnels de la population, même si l'on peut déceler quelques inégalités devant l'épidémie. Par exemple, à Abidjan, on note une corrélation entre l'augmentation de la mortalité et le type d'habitat : les communes d'habitat évolutif sont les plus touchées, les couches sociales moyennement défavorisées qui y vivent apparaissant davantage affectées que les couches les plus favorisées ou, au contraire, celles les plus défavorisées (Garenne *et al.*, 1995). Notons également que l'épidémie touche aujourd'hui presque autant les femmes que les hommes : le ratio de personnes touchées par le VIH est de 1,5 homme pour une femme (contre 4,8 hommes pour une femme en 1988). Dans la mesure où le mode de transmission du VIH en Côte d'Ivoire, comme dans les autres pays africains, est principalement sexuel, les populations les plus atteintes se trouvent dans les groupes d'âge 15-64 ans, soit à un âge de grande productivité économique. Les femmes sont touchées un peu plus jeunes que les hommes et la transmission mère-enfant concerne 25 % des naissances (Adjaorlolo-Johnson *et al.*, 1994). Et, en 1997, la prévalence de l'épidémie chez les femmes enceintes est estimée entre 8,7 % et 10,2 % à l'échelle nationale : de 12,5 % à 14,2 % en milieu urbain, de 6,3 % à 7,6 % en milieu rural (PLNS, 1997).

L'impact de cette maladie sur les enfants, qui dépasse largement les questions sanitaires, est donc bien réel. En effet, si la part de la mortalité infantile (avant 1 an) et même juvénile (de 1 à 4 ans) imputable au sida reste encore relativement faible, d'après les connaissances, il convient cependant de s'interroger sur l'effet du VIH sur l'état de santé des enfants qui en sont infectés. Une étude menée dans un centre accueillant des enfants séropositifs a montré que deux tiers des enfants souffraient de malnutrition et « chez l'enfant séropositif, le pronostic vital a été associé à la baisse des indices poids/âge et taille/âge qui constituent deux témoins d'une malnutrition chronique » (Beau et Imoua Coulibaly, 1997). Ainsi, on estime pour 1998 à 14 000 cas le nombre de sida pédiatrique, à 120 000 le nombre d'enfants infectés par le VIH et à 282 000 le nombre d'enfants orphelins (Aids Analysis Africa, 1997)<sup>8</sup>. Ceci pose dans l'immédiat la question de la prise en charge affective et économique de tous ces enfants, à la charge de la solidarité familiale et de l'ensemble de la communauté nationale, puis, à terme, celle de leur santé et de leur survie compte tenu de leur vulnérabilité à l'affection par le VIH (PLNS, 1997)

À cause de l'épidémie, les ménages sont confrontés à une croissance importante de leurs dépenses de santé au moment où la personne malade, souvent le chef de famille, doit diminuer ou cesser son activité. La sécurité

---

8. Une autre estimation affirme que le nombre d'orphelins dus au sida serait compris entre 380 000 et 405 000 en 1997 et entre 811 000 et 970 000 en 2005 (PLNS, 1997).

alimentaire de l'ensemble du ménage et l'éducation des enfants s'en trouvent ainsi durablement affectées (Delcroix et Guillaume, 1997 ; PLNS, 1997).

Le système de santé, quant à lui, doit faire face à un accroissement rapide du nombre de personnes infectées qui ont besoin de soins. En outre, l'effet de l'épidémie du sida sur la tuberculose est indéniable et entraîne un risque croissant d'infection dans la population générale. D'une manière générale, l'épidémie perturbe les programmes de santé, tout particulièrement la lutte contre la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles, les maladies diarrhéiques, les soins prénatals et les campagnes de vaccination.

Ainsi, les conséquences de l'épidémie de sida sont à considérer dans toute politique sérieuse de santé publique comme dans toute politique sociale qui se doivent de prendre des mesures urgentes face à la progression de la maladie. Les efforts devraient porter sur la prise en charge sanitaire (traitement des infections opportunistes, lutte contre la transmission mère-enfant, etc.), psychologique et sociale du malade, en considérant qu'avec un malade touché c'est toute une cellule familiale qui se trouve atteinte. Les efforts doivent également porter sur des campagnes de prévention massive afin d'empêcher la diffusion de l'épidémie de prendre les dimensions massives prévues dans certaines estimations. Enfin, les scientifiques et les spécialistes de santé publique se rendent compte de la grande incertitude qui entoure l'épidémie : prévalence actuelle, rythme et profil de la diffusion à court et moyen terme, effet sur la fécondité et la mortalité générale, etc. La grande ignorance qui prévaut sur cette question essentielle du sida, qui touche à la survie même des populations, rend impératif la mise en œuvre d'une étude épidémiologique et démographique d'envergure seule à même d'apporter rapidement une amélioration décisive de nos connaissances en vue d'éclairer les interventions.

## **Migration et croissance urbaine**

La Côte d'Ivoire, comme l'ensemble de l'Afrique, a connu depuis les années 1950 une importante mobilité spatiale de la population et une forte croissance démographique des villes, et cela d'autant plus qu'elle a été le lieu d'accueil d'un puissant mouvement migratoire en provenance des pays voisins. Avant de situer, dans le chapitre 4, le rôle de cette mobilité dans le développement de l'économie de plantation, nous examinerons ici deux aspects majeurs de ces mouvements : les migrations internationales et la croissance urbaine.

### ***Les migrations internationales***

Les enquêtes « migration et urbanisation » du réseau Remuao et l'Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (Eimu) réalisée dans ce cadre

Tableau 18

**Migration (effectif en milliers) et indices d'intensité migratoire (en %) entre la Côte d'Ivoire et les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, période 1988-1992**

		Burkina Faso	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Total
Immigration	effectif	383	38	166	8	67	18	679
	intensité	4,52	0,73	2,33	0,50	0,96	0,26	
Émigration	effectif	380	24	117	3	47	13	583
	intensité	4,48	0,45	1,64	0,22	0,67	0,18	
Solde	effectif	3	14	49	5	20	5	96

Source : Bocquier et Traore, 1996.

en 1993, qui fournissent les données les plus récentes sur le sujet, montrent que la Côte d'Ivoire occupe une place primordiale dans les flux migratoires entre les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest (Bocquier et Traore, 1996). Elle représente le principal centre de gravité de la région avec 1 409 000 migrations internationales qui lui sont destinées ou qui en proviennent, soit 57 % de l'ensemble des migrations internationales concernant ces pays. La Côte d'Ivoire bénéficie d'un solde positif avec tous les pays considérés ; ce solde est important avec le Mali et, dans une moindre mesure, le Niger et la Guinée, et nettement plus faible avec les autres pays (Sénégal, Mauritanie et Burkina Faso) (tableau 18).

Cette prédominance de la Côte d'Ivoire dans le système migratoire sous-régional correspond à un solde de 96 500 migrants durant la période 1988-1992 pour la population âgée de 15 ans et plus, représentant lui-même la moitié environ du solde des migrations internationales de la Côte d'Ivoire lors de cette période, soit un solde total de 200 000 migrants en 5 années et de 40 000 migrants annuellement. Cette donnée contraste avec la situation de la fin de la décennie 1970 où l'on avait pu enregistrer un solde annuel de 98 000 migrants lors de l'EPR de 1978-1979, avec notamment un solde de 40 000 migrants avec le Burkina Faso (la Haute Volta à l'époque), correspondant à une émigration burkinabè importante dès la fin des années 1960 (Ahonzo *et al.*, 1984), alors que l'équilibre entre ces deux pays est pratiquement réalisé en 1988-1992. Ainsi la Côte d'Ivoire a-t-elle en 1988-1992 un taux de migration nette de 0,53 % avec l'ensemble du monde (et de 0,28 % avec les pays francophones d'Afrique de l'Ouest) contre 1,3 % en 1978-1979.

Le ralentissement de la croissance migratoire de la Côte d'Ivoire provient essentiellement de l'équilibre nouveau des flux migratoires avec le Burkina Faso. Cet équilibre, contrairement à ce qui est souvent affirmé, ne correspond pas à l'apparition à cette époque d'un mouvement de retour des migrants burkinabè vers leur pays d'origine, qui est une donnée constante des échanges migratoires entre les deux pays, mais semble au contraire davantage procéder d'une baisse plus importante des flux d'arrivée que de ces mouvements de départ, dans le cadre d'un ralentissement général de la mobilité entre ces deux pays. On note en effet une chute de près de 50 % des flux d'arrivée contre une diminution de 25 % seulement des mouvements de départ<sup>9</sup> : arrivées annuelles en 1978-1979 : 146 195 ; en 1988-1992 : 76 600 ; départs annuels en 1978-1979 : 105 615 ; en 1988-1992 : 76 000.

L'évolution de ces mouvements entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sera déterminante dans la balance migratoire ivoirienne future, compte tenu de l'importance de ceux-ci dans l'ensemble des échanges avec l'étranger. La reprise économique et l'amélioration de la situation de l'économie de plantation depuis 1995 pourraient constituer des éléments favorables à une reprise de l'immigration, burkinabè notamment, et à une diminution des mouvements de retour vers le Burkina. Cependant, il faut compter avec l'influence du contexte international et la diffusion des politiques de restriction en matière d'immigration en œuvre dans plusieurs pays développés ou moins développés. Le contexte social et économique en Côte d'Ivoire n'est pas non plus favorable à une reprise sensible de l'immigration, dans la mesure où la crise puis la reprise de l'économie ont suscité un changement des mécanismes de redistribution de la richesse, avec une avancée de la différenciation socio-économique entre les groupes de population et des inégalités avec une progression notable de la pauvreté et de la précarité.

### *La croissance urbaine*

La part de la population urbaine<sup>10</sup> s'est accrue de manière considérable en Côte d'Ivoire au cours de ce siècle, alimentée par les migrations internes et internationales. Estimée à 2,1 % en 1921, elle est passée de 22,3 % en

---

9. Cette comparaison est à manier avec précaution et demande à être affinée dans la mesure où les données de 1978-1979 concernent l'ensemble de la population et la mesure des migrants ; au contraire, celles de 1988-1992 concernent la population de 15 ans et plus et la mesure des migrations, caractéristiques qui l'une sous-estime et l'autre surestime le chiffre réel des migrants de cette dernière période.

10. Selon la définition utilisée en Côte d'Ivoire, il s'agit de la population vivant dans des localités de plus de 10 000 habitants ou dans des localités ayant entre 4 000 et 10 000 habitants dont au moins la moitié des chefs de ménage ont une activité non agricole. Ceci représente 68 localités au recensement de 1988, dont nous utiliserons les données, dans la mesure où celles du recensement de 1998 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage.

1965 à 35 % en 1975 et 39 % en 1988 (tableau 2). Et les estimations les plus récentes font état d'une urbanisation de 40,3 % en 1993, lors de l'Eimu, et de 43 % en 1995 (PNUD, 1998). La croissance urbaine a été particulièrement rapide durant les décennies 50, 60 et 70, où elle était comprise entre 8 et 10 % par an. Elle s'est ensuite ralentie, durant les années quatre-vingt, à 5 % annuellement, sous l'effet de deux données principales. Tout d'abord, un mécanisme purement démographique : au fur et à mesure que le déséquilibre entre populations rurales et urbaines se faisait moins net, le poids relatif de l'exode rural par rapport à la population des villes s'atténue, ce qui contribue à diminuer l'accroissement migratoire total, bien que les centres urbains, et en particulier la ville d'Abidjan, continuent d'être la destination préférée des migrants ruraux. Ensuite, une donnée économique avec la récession qui a restreint le marché de l'emploi urbain et les flux d'arrivée, tout en conduisant à des mouvements de retour au village de jeunes, ne pouvant trouver de travail, et à des mouvements de retour au pays d'étrangers ayant perdu leur emploi. Ainsi, de 1988 à 1993, trois émigrés internationaux sur cinq quittent la Côte d'Ivoire à partir des centres urbains, et Abidjan connaît le plus fort taux d'émigration<sup>11</sup> vers l'étranger (0,49 %) de toutes les régions ; les émigrés quittant cette ville représentent près du tiers des émigrés durant cette période (Eimu, 1996).

Les populations urbaines sont jeunes, 56 % ont moins de 20 ans en 1988, et se caractérisent par un excédent d'hommes entre 25 et 75 ans, résultat de l'immigration des actifs masculins en provenance du milieu rural ivoirien et des autres pays africains. Par contre, on relève de 10 à 24 ans une prédominance féminine liée à la mobilité des jeunes filles confiées par leurs parents à des fins de scolarisation ou comme « petites bonnes », et des jeunes femmes venues en ville à la recherche d'un emploi ou d'un mari (Adje, 1991).

Trois types de villes peuvent être circonscrits au plan démographique : celles de moins de 100 000 habitants, au nombre de soixante-trois ; celles dont la population est comprise entre 100 000 et 350 000 habitants, au nombre de quatre<sup>12</sup> ; et, enfin, Abidjan qui demeure la principale ville ivoirienne, au plan économique et administratif, bien qu'elle ait perdu son statut de capitale politique du pays. Ayant connu, durant plus de vingt ans (de 1955 à 1978), un taux de croissance annuel moyen voisin de 10 % (dont 6 à 7 % provenaient de l'accroissement migratoire<sup>13</sup>), elle représente, en 1988, avec

---

11. Le taux d'émigration représente le rapport entre le nombre d'émigrés par région, durant la période, et la population moyenne de la région.

12. Il s'agit de Bouake (330 000), Daloa (122 000), Korhogo (109 000) et Yamoussoukro (107 000), la capitale politique.

13. Au recensement de 1988, 59 % de la population de la ville n'y étaient pas nés, 36 % étant nés dans les différentes régions de Côte d'Ivoire hors d'Abidjan et 23 % à l'étranger.

Tableau 19

**Répartition (en %) des ménages de migrants ivoiriens et étrangers  
selon le milieu de résidence, 1993**

Nationalité	Abidjan	Villes principales	Villes secondaires	Milieu rural	Ensemble	Effectif
Ivoiriens	25,0	11,9	11,8	51,3	100,0	1 140 123
Étrangers	24,0	13,1	12,1	50,7	100,0	779 275
Total	24,6	12,4	11,9	51,1	100,0	1 919 399

Source : d'après Eimu, 1993.

1 929 000 habitants<sup>14</sup>, 18 % de la population totale de la Côte d'Ivoire et 46 % de la population urbaine, avec des caractéristiques semblables à celles de l'ensemble du milieu urbain : une majorité de la population a moins de 20 ans et on note une prédominance féminine de 5 à 24 ans et masculine ensuite.

La croissance urbaine est inséparable des mouvements migratoires et il est intéressant de remarquer que l'attraction qu'exercent les différents milieux urbains et le milieu rural varie très peu selon l'origine des migrants, chacun de ces milieux ayant une capacité intrinsèque d'attraction quelle que soit la population concernée. En effet, on constate que la répartition des milieux de résidence des migrants ivoiriens est similaire à celle des migrants étrangers. Le milieu rural attire un peu plus d'un migrant sur deux (51 % exactement), Abidjan pratiquement un sur quatre (25 % des nationaux et 24 % des étrangers), et les villes principales, d'une part, et secondaires<sup>15</sup>, d'autre part, de 12 à 13 % (tableau 19).

## **Le devenir de la transition démographique**

### *Le niveau de transition selon les caractéristiques socio-économiques*

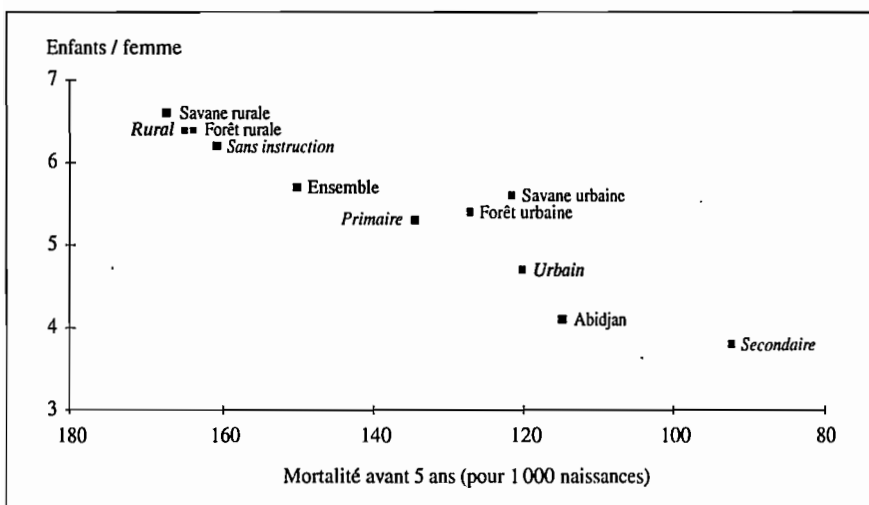
Si la baisse de la fécondité et celle de la mortalité concernent l'ensemble des populations ivoiriennes, elles les affectent inégalement. Trois ensembles relativement homogènes peuvent être distingués pour les années 1989-1994 (figure 8 ; tableau annexe 1.4).

14. Cette ville dépasse aujourd'hui les 2 millions d'habitants et se situe au 10<sup>e</sup> rang en Afrique quant à son effectif de population.

15. Les villes principales comprennent les chefs-lieux des régions, sauf Abidjan classée à part, auxquels ont été ajoutées deux villes importantes : Divo et Gagnoa ; en conséquence, ces villes principales sont les suivantes : Abengourou, Bouaké, Bondoukou, Daloa, Divo, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, San-Pédro, Yamoussoukro.

Figure 8

**Fécondité et mortalité dans l'enfance selon le milieu d'habitat, la zone de résidence et le niveau d'instruction en Côte d'Ivoire**  
(indice synthétique de fécondité 1989-1994 pour les femmes de 15-49 ans et quotient de mortalité avant 5 ans pour la période 1984-1994)



Source : EDS-I, N'Cho *et al.*, 1995.

Le premier ensemble comprend les populations rurales et celles sans instruction qui conservent une fécondité et une mortalité élevées : plus de 6 enfants par femme et une mortalité des enfants de moins de cinq ans supérieure à 160 pour mille. Le deuxième ensemble comprend les populations urbaines de la forêt et de la savane et celles de niveau primaire, qui sont engagées dans une première phase de baisse de la fécondité avec un niveau proche de 5,5 enfants et une mortalité dans l'enfance moins élevée comprise entre 120 et 140 pour mille. Le troisième ensemble comprend les populations d'Abidjan et celles de niveau secondaire et supérieur : celles-ci se caractérisent par une transition de la fécondité plus affirmée, avec un ISF proche de 4 enfants, et une mortalité dans l'enfance plus faible que celle des autres ensembles (93 pour mille pour les enfants des femmes d'instruction secondaire, mais encore 115 pour mille à Abidjan).

### *Les facteurs de la transition démographique*

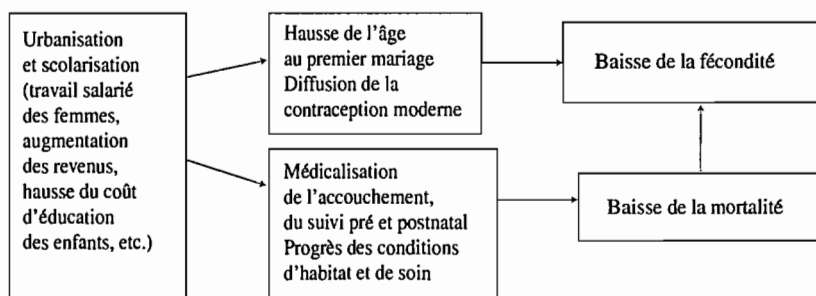
En Côte d'Ivoire, l'urbanisation et la scolarisation sont des facteurs importants de baisse de la fécondité et de la mortalité et par conséquent de transition démographique<sup>16</sup>. L'urbanisation et la scolarisation sont en effet syno-

nymes d'un changement progressif des conditions socio-économiques avec l'accroissement du travail salarié des femmes, l'augmentation des revenus, la hausse du coût d'éducation des enfants, l'amélioration de l'accès aux infrastructures sanitaires, etc. Nous avons constaté au cours de cette analyse combien la fécondité et la mortalité sont plus basses en ville qu'en milieu rural et plus faibles pour les mères instruites que pour les femmes sans instruction. Mais nous avons également vérifié que les éléments constitutifs de la transition démographique sont plus marqués à Abidjan que dans les autres villes du pays et pour les femmes d'instruction secondaire et supérieure que pour les femmes d'instruction primaire. L'urbanisation demande par conséquent une certaine intensité et la scolarisation une certaine durée pour être des facteurs affirmés de transition, ce qui est conforme aux analyses réalisées pour d'autres pays d'Afrique subsaharienne.

L'urbanisation et la scolarisation interviennent par l'intermédiaire de facteurs différents selon qu'ils agissent sur la fécondité et la mortalité. Elles agissent sur la fécondité essentiellement par la hausse de l'âge au premier mariage et la croissance de la pratique contraceptive moderne et de l'avortement provoqué. Sur la mortalité, elles interviennent en favorisant la médicalisation du suivi des grossesses, des conditions de l'accouchement et du suivi postnatal comme l'amélioration des conditions d'habitat et de soin au quotidien (figure 9).

Figure 9

## Schéma des facteurs de la baisse de la fécondité et de la mortalité



16. La part de la population urbaine (c'est-à-dire vivant dans des localités de plus de 5000 habitants selon la définition utilisée en Côte d'Ivoire) est passée de 22,3 % en 1965 à 35 % en 1975 et à 39 % en 1988. Le taux de scolarisation est passé de 42,7 % en 1975 à 54,6 % en 1988, mais la progression a été plus forte en milieu urbain (de 57,8 à 70,7 %) qu'en milieu rural (de 36,4 à 44 %), ce qui a accru les inégalités initiales.



La transition démographique va donc se poursuivre par un triple mouvement. Le premier est d'ordre socio-économique et concerne la croissance de la population urbaine et les progrès de la scolarisation féminine, mais aussi masculine, qui suscitent globalement une baisse de la demande d'enfants (c'est-à-dire du nombre total d'enfants souhaité par les parents). Le deuxième est de nature comportementale et repose sur la diffusion croissante dans ces populations urbaines et scolarisées de nouveaux comportements : recul de l'âge au premier mariage, utilisation de moyens modernes de contraception, médicalisation du suivi prénatal et postnatal, éléments qui raccourcissent la durée d'exposition au risque de concevoir et permettent aux parents de traduire en acte la diminution de leur demande d'enfants. Le troisième consistera dans la diffusion dans des milieux non encore concernés (populations rurales ou/et non scolarisées) de ces comportements novateurs : diffusion qui interviendra d'une part, par un phénomène d'imitation des couches sociales novatrices, au fur et à mesure que celles-ci deviendront plus nombreuses, d'autre part, par la progression de l'accès aux infrastructures et aux programmes de santé des populations rurales comme des milieux urbains les plus défavorisés.

Le rythme de baisse de la fécondité et de la mortalité devrait par conséquent dépendre de trois éléments : *a*) le rythme de l'urbanisation et de la scolarisation ; *b*) le changement de comportements de ces milieux urbains et scolarisés ; *c*) la diffusion de ces comportements novateurs à des couches de populations rurales ou non scolarisées. Mais chacun de ces éléments sera lui-même déterminé par des politiques et des programmes de nature différente.

La croissance urbaine, qui dépendra en partie de ce qui se passera en milieu rural et notamment de l'amélioration de la productivité du travail agricole, pourra être impulsée par des politiques d'industrialisation et d'aménagement du territoire, par exemple celles orientées sur le développement des villes moyennes, ainsi que par le développement des activités commerciales et de service. La scolarisation pourrait progresser grâce à des politiques visant à une augmentation des effectifs scolarisés, une répartition plus égalitaire des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire national et une amélioration du fonctionnement du système scolaire.

Les changements de comportement de reproduction, des milieux urbains et scolarisés comme des populations rurales, pourront être accélérés par le développement des programmes de planification et de santé familiales et la multiplication des sources privées et publiques d'accès aux moyens contraceptifs. La diffusion des comportements démographiques « novateurs » à toutes les couches de la société pourra être accélérée par des campagnes visant au respect de la législation familiale ivoirienne qui favorise la famille nucléaire monogame, sur le modèle du code Napoléon, et la transmission

des biens en ligne patrilinéaire directe, toutes choses favorables à la réduction de la taille de la descendance (Adjamagbo-Johnson, 1997). En outre, le développement des médias et des voies de communication entre milieux urbains et ruraux, celui des programmes de planification et de santé familiales en milieu rural et, d'une manière générale, tout ce qui favorisera un accès aux services publics de santé maternelle et infantile et aux moyens contraceptifs de la part de populations défavorisées ou non solvables pour les officines privées, jouera un rôle essentiel dans la diffusion de la transition démographique à toutes les couches de la population.

### **La politique de population**

Comme on vient de le voir, les politiques et programmes qui seront instaurés et poursuivis dans les années à venir seront décisifs pour l'orientation démographique de la Côte d'Ivoire. Il apparaît par conséquent nécessaire d'analyser l'évolution suivie par le pays au regard des interventions publiques sur les différentes composantes de l'évolution de la population. L'expérience ivoirienne en matière de politique démographique est très récente. En effet, ce n'est qu'au cours du Conseil des ministres du 7 mars 1997 que le gouvernement a adopté sa Déclaration de politique nationale de population (DPNP) (république de Côte d'Ivoire, 1997) et décidé de la mise en place d'un organe consultatif, le Conseil national de population (Conapo) (voir par exemple *Fraternité Matin*, 8 mars 1997, p. 11). Ceci traduit une évolution tangible d'attitude des leaders politiques ivoiriens vis-à-vis de la gestion des relations entre l'évolution de la population et celle de la société. La Côte d'Ivoire a ainsi rejoint les pays tels que le Kenya (depuis 1966), le Ghana (depuis 1969), le Cameroun (depuis 1985) ou le Sénégal (depuis 1988) qui, bien avant elle, avaient opté officiellement pour une intervention sur l'évolution de la population.

Cependant, parmi les actions de l'État pour promouvoir le développement économique et social au cours des trois décennies précédentes, certaines avaient une incidence directe ou indirecte sur les composantes de l'évolution de la population. Leur examen nous semble important pour saisir les dimensions historiques du contenu de la politique de population (objectifs, modalités d'intervention, mécanismes de coordination et de supervision, etc.) qui se met en place actuellement.

Notre réflexion est basée essentiellement sur une recherche bibliographique. Nous analyserons tout d'abord les perceptions démographiques et les politiques de population au cours des années 1980 avant d'aborder la politique nationale de population. Nous terminerons par l'examen du Programme de planification familiale qui s'est développé parallèlement au processus d'élaboration de cette politique.

### *Perceptions et politiques de population au cours des années 1980*

Examinons les perceptions du gouvernement relatives à diverses questions démographiques vers le milieu des années 1980, date choisie du fait de la disponibilité des données. Selon l'enquête des Nations unies auprès des États membres publiée en 1987 (United Nations, 1987b), le niveau et les tendances des variables telles que la croissance démographique, la mortalité, la fécondité et l'émigration internationale étaient conformes au souhait du gouvernement. En revanche, la distribution spatiale de la population et l'immigration internationale étaient jugées inappropriées pour deux raisons. D'une part, deux villes, Abidjan et Bouaké, concentraient l'essentiel de la population urbaine et, d'autre part, l'exode rural et la mobilité des zones de savane vers celles de la forêt au sud demeuraient importantes. Pour réajuster cette distribution spatiale et l'urbanisation, des mesures telles que le développement régional, la promotion des villes moyennes, la relocalisation des industries, le développement des moyens de transport et de communication ont été mises en œuvre.

Le second problème démographique, l'immigration internationale, résultait du développement rapide de l'économie de plantation et des investissements publics au cours des années 1960 et 1970. Les flux d'immigrations provenaient essentiellement des pays de la CEDEAO, et ce phénomène n'était pas jugé satisfaisant car trop important. Le programme d'ivoirisation des emplois qui a été institué à cet effet visait à remplacer les étrangers par les nationaux.

Si ces deux aspects de la démographie du pays ont été les plus préoccupants et ont fait l'objet de mesures directes, le mouvement naturel et ses composantes ont été influencés par des mesures indirectes. L'accroissement de la population, malgré son niveau élevé (supérieur à 3 % par an au cours des années 1980), était perçu comme satisfaisant par les dirigeants du pays ; ils estimaient qu'il fallait un plus grand nombre d'habitants pour mettre en valeur les ressources encore inexploitées. Pour ces raisons, les responsables avaient opté pour une politique nataliste qui n'avait toutefois pas d'objectifs quantifiés. Le programme d'action visant à favoriser l'augmentation de la population ivoirienne s'est résumé en des actions sur la santé des mères et des enfants, développées dans le cadre des politiques sanitaires et des politiques sociales.

Dans le domaine sanitaire, signalons d'abord la réorganisation du ministère de la Santé publique et de la Population qui a permis la création des Bases de Secteur. Celles-ci, reprenant les Services des grandes endémies et de la médecine sociale, vont tenter de traduire en acte les recommandations adoptées lors de la conférence organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Alma Ata en 1978.

Il faut noter ensuite la mise en œuvre de programmes spécifiques en matière de protection maternelle et infantile et l'augmentation de l'effectif des sages-femmes (1 260 en 1988 contre 781 en 1981). Citons deux exemples : le lancement du Programme élargi de vaccination (PEV) visant à vacciner les enfants contre les maladies transmissibles les plus graves et les femmes enceintes contre le tétanos ; le démarrage en 1985 du programme de lutte contre les maladies diarrhéiques qui a comme but la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. En plus de l'amélioration du système de soins curatifs et de la vaccination, l'accent sera mis sur les facteurs socio-économiques, tels que l'accès à l'eau potable, l'alimentation et l'assainissement du milieu.

Dans le cadre de la politique sociale et familiale, l'article 11 de la loi n° 81-640 du 31 juillet 1981, instituant le Code Pénal, abroge la loi du 31 juillet 1920 qui condamnait la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle (*Journal Officiel*, 4 janvier 1982). Cependant, l'avortement n'est pas totalement libéralisé. L'article 367 du Code Pénal, promulgué le 31 juillet 1981, précise les conditions de sa pratique : il n'est autorisé que dans le cas où il y aurait nécessité de sauvegarde de la vie de la mère gravement menacée et si deux médecins, en dehors du médecin traitant, le confirment. Il y a délit d'avortement dans les autres conditions, ainsi que pour la publicité et la vente de substances abortives.

L'acceptation des méthodes contraceptives réversibles, au début des années quatre-vingt, n'a pas été suivie d'une implantation de service de planification familiale. Ce domaine sera plutôt l'apanage des secteurs privé et associatif qui, timidement, offriront quelques services. C'est le cas de l'Association ivoirienne pour le bien-être familial (AIBEF), créée en septembre 1979 et qui est devenue opérationnelle en 1986 avec l'ouverture de ses premières cliniques à Abidjan ; mentionnons également Provifa<sup>17</sup>, spécialisée dans la promotion des méthodes naturelles, et Pathfinder. Vers la fin des années quatre-vingt, ces organisations ont collaboré à la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie familiale (EVF) développé dans les institutions d'éducation féminine qui sont sous la tutelle du ministère de la Promotion de la femme (ex-ministère de la Condition féminine)<sup>18</sup>.

L'action de ces organismes sera d'autant plus timide que la position du gouvernement est restée résolument populationniste, comme le montre l'extrait de l'allocution de clôture du ministre de la Santé à l'occasion du séminaire sur le thème « Population et développement en Côte d'Ivoire » orga-

---

17. Mouvement pour la promotion de la vie familiale.

18. Cette information est extraite du discours prononcé par Mme Aka Anghui, ministre de la Promotion de la femme, à l'occasion de l'ouverture du séminaire « Approches aux programmes d'espacement des naissances », organisé à Abidjan en janvier 1989.

nisé à Abidjan du 13 au 19 décembre 1982<sup>19</sup> : « On a parlé ici longuement de planification familiale et certains de mes collaborateurs ont même émis des avis, personnels il est vrai, tendant éventuellement à la légalisation des avortements thérapeutiques pour raison médicale. Notre pays peut tolérer la planification familiale en ce qu'elle signifie espacement des naissances et donc une meilleure santé pour les mères et leurs enfants. Mais il ne saurait favoriser à l'heure actuelle une quelconque limitation des naissances ainsi que cela se pratique dans d'autres pays du globe » (*Fraternité Matin*, 21 décembre 1982).

Notons par ailleurs qu'il n'y a pas eu de cadre institutionnel prenant en charge l'identification des problèmes démographiques et la définition des objectifs et moyens requis pour y faire face. Pour cette raison, les actions influençant directement ou indirectement l'évolution de la population au cours de cette période ne comportent aucun objectif démographique quantitatif, et les critères manquent par conséquent pour les évaluer.

Mais, au début des années 1990, les problèmes démographiques ne se limitent plus aux seules questions de la distribution spatiale et de l'immigration. La croissance démographique n'est plus perçue comme satisfaisante, elle est désormais jugée comme trop élevée et ses conséquences sont redoutées.

### *Vers une restructuration du développement en fonction de considérations démographiques*

#### **Les déterminants de l'adoption de nouvelles perceptions**

Si le changement de position du gouvernement en matière de gestion des relations entre l'évolution de la population et celle de la société est lié aux actions des ONG, des institutions internationales et des agences de coopération bilatérale, il correspond également au nouveau contexte socio-économique qui prévaut au début des années 1990.

La Côte d'Ivoire était représentée aux différentes Conférences mondiales de population organisées par les Nations unies à Mexico (1984) et au Caire (1994) et aux Conférences africaines d'Arusha (1984) et Dakar-N'gor (1992). Elle a ratifié les accords issus de ces différentes rencontres et s'est engagée à mettre en œuvre leurs recommandations. Ces rencontres ont, comme c'est le cas pour de nombreux pays, contribué au changement des perceptions du gouvernement.

L'influence des institutions internationales s'est faite aussi par le biais de leur assistance à la collecte de données nécessaires pour l'amélioration des connaissances démographiques (Recensement national de la population

---

19. Le discours était lu par le secrétaire d'État à l'Industrie, M. Ehui Bernard.

en 1975 et 1988, Enquête ivoirienne de fécondité en 1980-1981, Enquête sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel en 1993, Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation en 1993, Enquête démographique et de santé en 1994, etc.).

Les activités de l'AIBEF concernant la maîtrise de la fécondité n'ont, sans doute, pas été sans conséquences sur l'attitude du gouvernement. En effet, outre ses prestations de services de planification familiale, elle a organisé des séminaires pour sensibiliser les parlementaires ainsi que les leaders politiques et administratifs.

Mais la situation économique nous apparaît comme l'élément décisif de ce changement. Durant la période 1978-1993, la crise économique avait affecté tous les secteurs de l'activité nationale et conduit à différents plans de stabilisation et de relance. Celui de la période 1991-1993 comportait trois programmes d'ajustement structurel dont le Programme de développement des ressources humaines (DRH)<sup>20</sup>. L'objectif principal de ce dernier était « l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de la population par une meilleure adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande en matière de santé, d'éducation et d'emploi ». La politique nationale de population, qui est une composante du programme de développement des ressources humaines, est considérée comme une stratégie d'adaptation de l'offre à la demande de services sociaux. Ainsi, se trouvaient posées les bases de la politique ivoirienne visant explicitement à harmoniser l'évolution de la population à celle de la société.

### **Les processus de formulation de la politique nationale de population**

L'analyse du processus de formulation de la politique nationale de population nous permettra de mieux comprendre les fondements institutionnels et les objectifs des mesures de cette politique.

Sur le plan institutionnel, le responsable de l'élaboration de la politique ivoirienne de population est le ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé du Plan et du Développement industriel. L'exécution technique est assurée par la sous-direction de la Planification et de la Programmation du Développement des Ressources Humaines, sous-direction qui fait partie de l'ex-direction de la Planification et du Développement régional<sup>21</sup>. On constate que l'élaboration de la politique est réalisée au sein d'une structure transversale qui a l'habitude d'assumer la coordination des activités de déve-

---

20. Les deux autres sont le Programme d'ajustement du secteur financier (PASFI) et le Programme d'ajustement structurel compétitivité (PASCO).

21. Le décret 96-242 du 13 mars 1996 portant, entre autres, sur l'organisation du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et du Développement industriel a dissout la sous-direction des ressources humaines.

loppement de tous les secteurs. C'est là un choix adéquat car il est susceptible de favoriser non seulement une coordination efficace mais la prise en compte des autres secteurs.

L'élaboration de la politique démarre effectivement en mars 1995 grâce à un accord de projet d'une durée de deux ans<sup>22</sup>, signé entre le gouvernement ivoirien et le FNUAP (Ba, 1997). Des ateliers ont été organisés au niveau national pour l'élaboration des documents sectoriels, et dans les dix régions d'alors pour tenir compte des spécificités régionales. Au terme des travaux sectoriels et régionaux a eu lieu un séminaire de synthèse. Des cadres nationaux de différentes administrations ministérielles, des institutions de formation et de recherche et des ONG y ont participé, appuyés par une équipe technique de la Communauté économique africaine (CEA) des Nations unies, qui est intervenue au niveau de l'approche conceptuelle de l'élaboration de la politique.

Les ressources humaines utilisées semblent appropriées car elles proviennent de différents ministères ; d'une part, cela permet de tenir compte des autres politiques pour maximiser la complémentarité et éviter les conflits éventuels, et, d'autre part, cela assure une large participation des structures d'exécution au processus d'élaboration<sup>23</sup>.

Parallèlement à ces travaux des technocrates, deux séminaires de sensibilisation sur le bien-fondé d'une politique de population et de sa mise en œuvre étaient organisés à l'intention des cadres de l'administration, d'ONG et d'associations. Mais le public visé n'y a pas participé massivement (Ba, 1997).

### **Le contenu de la politique de population**

On n'abordera pas ici les lignes d'action de la politique de population car pour l'instant elles ne constituent pas des programmes d'action, mais nous examinerons successivement les objectifs et les moyens institutionnels pour apprécier leur pertinence.

#### **L'OBJECTIF DE MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

L'objectif de maîtrise de la croissance démographique n'est pas exprimé par le biais du taux d'accroissement démographique mais plutôt par celui des composantes du mouvement de la population (tableau 20).

L'objectif envisagé pour la fécondité (4,5 enfants par femme en 2005) paraît un peu ambitieux, même s'il correspond à une réduction de la fécondité de 1,2 enfant en moins d'une dizaine d'années, déjà expérimentée par la Côte d'Ivoire entre 1980 et 1994. L'indice synthétique de fécondité étant

---

22. Projet IVC/94/P04 : appui à la formulation d'une politique de population.

23. Nous reviendrons sur cette question lors de l'analyse des moyens institutionnels relatifs à la mise en œuvre de cette politique.

Tableau 20

**Objectifs généraux et spécifiques de la politique de population**

Objectifs généraux adoptés	Objectifs spécifiques
Maîtriser la croissance naturelle de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Abaisser l'ISF de 5,7 enfants par femme en 1994 à 4,5 enfants par femme en 2005 ;</li> <li>– Réduire sensiblement la morbidité et de moitié la mortalité maternelle et infantile d'ici l'an 2015 ;</li> <li>– Réduire de moitié la morbidité et la mortalité générale d'ici l'an 2015 ;</li> <li>– Réduire l'expansion des MST et de l'épidémie du VIH/sida.</li> </ul>
Maîtriser les mouvements migratoires internes et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réguler les flux d'immigrations internationales ;</li> <li>– Réajuster la distribution spatiale ;</li> <li>– Déplacer les quartiers d'habitat précaire des sites inappropriés en respectant les droits et biens des personnes ;</li> <li>– Maîtriser le développement des villes et œuvrer à un rééquilibrage au besoin par leur spécialisation.</li> </ul>

de 5,2 enfants par femme pour la période 1994-1999, cet objectif ne sera pas loin d'être atteint. La baisse souhaitée de la mortalité, 50 % en moins de 20 ans, est également assez ambitieuse, surtout pour la mortalité générale dont le niveau est déjà relativement faible et compte tenu du vieillissement attendu de la pyramide des âges et des conséquences de l'épidémie de VIH/sida. Quant à l'évolution désirée de la morbidité, elle reste vague ; s'agit-il de la fréquence des maladies et ne serait-il pas plus judicieux de parler de schéma épidémiologique souhaité ?

Les objectifs relatifs à la maîtrise de la mobilité spatiale ne sont pas quantifiés. En dehors du souhait de déplacer les quartiers précaires qui est réalisable, le reste représente un défi.

**LES AUTRES OBJECTIFS**

L'ambition de maîtrise de la croissance démographique est intégrée dans des objectifs plus larges de développement. Ces derniers se présentent comme suit :

- parvenir à une adéquation entre l'offre et la demande liée aux besoins essentiels de la population (éducation, santé, emploi, alimentation) ;
- valoriser la famille et améliorer le statut des femmes et des jeunes ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la sauvegarde de l'environnement ;



- développer les capacités de conception et de gestion des programmes de la politique nationale de population.

### **Le cadre institutionnel**

Quatre organes ont été institués pour la mise en œuvre de la politique de population :

- un organe de décision constitué par le Conseil des ministres ;
- un organe consultatif, le Conseil national de population (Conapo) regroupant des représentants de la Primature, de l'Assemblée nationale, du Conseil économique et social, de la Cour suprême, des douze départements ministériels, du collectif des ONG, et le directeur de l'Institut de la statistique<sup>24</sup> ;
- un organe d'exécution composé par quatorze départements ministériels techniques et les ONG qui mènent des activités ayant un impact sur le mouvement démographique ;
- un organe technique, le Bureau national de la population (BUNAP), chargé d'assurer le secrétariat du Conapo et la coordination intersectorielle des activités en matière de population.

On constate que la prise des décisions relatives au processus de mise en œuvre de la politique ivoirienne de population est assurée au plus haut niveau de l'appareil de l'État ; en outre, on relève une large implication des départements ministériels techniques, mais ces éléments constituent-ils les signes d'un engagement réel de l'État ?

En résumé, tant dans le processus de son élaboration que dans ses objectifs et les moyens institutionnels envisagés pour son exécution, la politique ivoirienne de population tient compte du caractère multidimensionnel des variables démographiques. On a ainsi un programme qui potentiellement inscrit le pays dans un processus de développement durable. Il reste néanmoins à concrétiser l'engagement du gouvernement et à créer un consensus national autour du principe de l'intervention sur les niveaux et tendances des variables démographiques, en particulier la fécondité. Examinons les activités récentes dans ce dernier domaine.

### ***Le développement des programmes de planification familiale***

Le développement des activités des services de planification familiale dans le pays devient significatif à partir de 1991 grâce au nouveau contexte caractérisé, entre autres, par les dispositions offertes par la « Déclaration de

---

24. Le Conapo est représenté, au niveau régional, par le Corepo, composé des représentants régionaux des ministères techniques membres du Conapo.

Politique de développement des ressources humaines » et le soutien direct du gouvernement en ce domaine.

Avant cette époque, des activités de planification familiale étaient menées dans le pays essentiellement par l'AIBEF, qui développa différents services pour l'amélioration de la santé maternelle et infantile par le biais de l'espacement des naissances, mais ses actions se trouvaient limitées par des moyens réduits et l'absence d'appui des autorités, voire leur hostilité. Ces activités devinrent véritablement opérationnelles en 1986 avec l'ouverture des premières cliniques. Provifa contribua à cet effort par la promotion de méthodes dites naturelles, ainsi qu'un organisme américain, le PSI, par la diffusion de la contraception en assurant le marketing social des contraceptifs. On note aussi l'intervention d'autres acteurs privés tels des pharmaciens, des petits commerçants et des tradipraticiens qui fournissent, dans le cadre de leurs activités commerciales, des moyens contraceptifs à la population.

À partir de 1991, s'ajoutent à ces intervenants le ministère de la Santé et d'autres départements ministériels tels les ministères de la Promotion de la Femme et de l'Éducation nationale. Une structure pour la coordination et la supervision de ces activités a été mise en place : la direction exécutive du Programme national de santé de la reproduction, qui fait partie du ministère de la Santé.

Parallèlement à la formulation de la politique nationale de population, différents accords de projet sont intervenus entre la Côte d'Ivoire et divers partenaires au développement : un projet entre le gouvernement de la Côte d'Ivoire et celui des États-Unis portant sur l'ouverture de 33 centres de planification familiale ; un programme pilote de planification familiale mis en place à Aboisso, dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, appuyé par le FNUAP, etc.

Les activités de planification familiale sont, en ce qui concerne le ministère de la Santé, intégrées dans les services de santé maternelle et infantile. Les ONG, elles, mènent des activités verticales. Les efforts des différents partenaires en matière de santé de la reproduction et de planification familiale permettent de disposer actuellement sur le territoire ivoirien de près d'une centaine de points de prestation de services de régulation des naissances (tableau 21). Mais l'analyse de l'efficacité de ces services demeure très difficile car la gestion des informations relatives aux activités de planification familiale n'est, pour l'instant, pas centralisée. Deux sources principales coexistent. L'une est centrée sur les prestations dans les structures sanitaires soutenues par le FNUAP, tandis que l'autre étend ses actions sur

---

25. L'AIBEF gère 24 centres de planification familiale, dont 7 lui appartiennent en propre, les autres relevant du ministère de la Santé. En outre, l'association dispose de plus d'une cinquantaine de points de distribution, qu'elle approvisionne en moyens de planification et où elle effectue des visites de contrôle des activités.

Tableau 21

**Disponibilité des centres de planification familiale par région**

Régions	Chefs-lieux	Secteur Public
Lagunes	Abidjan	PMI Abobo Sud (soutenu par AIBEF) Centre médical des armées
Sud Comoé	Aboisso	31 centres intégrés, appuyés par le FNUAP, avec une gamme complète de services
Agnéby	Agboville	
Haut-Sassandra	Daloa	
Savanes	Korhogo	
Vallée du Bandama	Bouaké	Hôpital Sakassou PMI- Katiola
Moyen-Comoé	Abengourou	PMI-Abengourou
Montagnes	Man	Maternité Gd Gbapleu
Lacs	Yamoussoukro	PMI-Yamoussoukro
Zanzan	Bondoukou	
Bas-Cavaly	San Pédro	
N'zi-Comoé	Dimbokro	
Marahoué	Bouaflé	BSR- Bouaflé
Worodougou	Séguéla	
Denguélé	Odienné	PMI-Odienné
Sud-Bandama	Divo	CNPS-Divo
Ensemble		56 points de distribution urbains offrant des pilules, des condoms et des spermicides, avec l'assistance technique de l'AIBEF; 10 formations sanitaires soutenues par USAID/AIBEF; 31 centres à Aboisso soutenus par le FNUAP.

Tableau 21

(suite)

Institutions communautaires	AIBEF	Autres organismes privés
Distribution à base communautaire (DBC) mise en œuvre par AIBEF et Pathfinder à Yopougon (90 agents volontaires couvrent chacun 800 ménages)	Treichville Yopougon Adjamé PMI Marcory FS Koumassi Hôpital Port-Bouet	Hôpital protestant de Dabou soutenu par le FNUAP
	Daloa	
DBC mise en œuvre par AIBEF et Pathfinder à Korhogo (25 agents volontaires couvrent 6 villages en milieu rural)	Korhogo Boundiali	Hôpital baptiste de Ferkéssédougou
DBC mise en œuvre par AIBEF et Pathfinder	Bouaké	
	Man	
	Bondoukou	
	San Pédro	
DBC mise en œuvre par AIBEF et Pathfinder	13 centres AIBEF	2 centres privés

les structures gérées par l'AIBEF, qu'il s'agisse de ses propres cliniques ou des services de SMI/PF du ministère de la Santé<sup>25</sup>. Les informations sur les prestations des organismes privés, tel que les pharmacies et les petits commerçants, ne sont gérées, à notre connaissance, par aucune structure.

Des efforts importants restent à faire pour apporter des services de planification familiale aux femmes qui souhaitent les utiliser : en 1994, si 11 % des femmes voient leurs besoins satisfaits, 43 % ont des besoins de planification familiale non satisfaits, 34 % pour espacer les naissances, 9 % pour limiter le nombre d'enfants (N'Cho *et al.*, 1995, p. 94). La demande de planification familiale progresse cependant très lentement durant les années récentes : selon l'EDS de 1998-1999, il apparaît que 39,4 % des femmes en union désirent espacer leurs naissances, 21,6 % ne voulant plus avoir d'enfants.

Mais ces besoins en planification familiale vont se développer au fur et à mesure de la diffusion de la contraception dans les différents groupes de la population et des campagnes d'IEC. En outre, les inégalités dans l'utilisation de la contraception moderne, soulignées dans l'analyse de la prévalence contraceptive, montrent tout l'effort qui reste à faire pour permettre aux groupes les plus démunis économiquement ou culturellement et aux populations rurales, souvent éloignées des centres de santé, d'accéder à la planification familiale. Le rôle des formations sanitaires du secteur public de santé, qui contribue actuellement faiblement et nettement moins que le secteur privé à la diffusion des méthodes modernes de contraception<sup>26</sup>, sera décisif pour l'approvisionnement des femmes défavorisées et, plus généralement, pour leur procurer un ensemble de soins de santé reproductive de bonne qualité ; il devrait être mobilisé activement pour cela.

Examinons, avant de conclure, l'exemple du développement du programme pilote à Aboisso. Au début de décembre 1997, cette zone pilote comptait 31 formations sanitaires disposant d'un service de santé de la reproduction et de planification familiale. Ceux-ci ont été installés progressivement : de 5 en 1992, leur nombre est passé à 18 en 1994 et 31 en 1997. Des analyses récentes (Koffi *et al.*, 2000 ; Anoh, 1997) montrent que le recours à ces services demeure limité. Différents facteurs, qui relèvent aussi bien

---

26. Moins d'un tiers (30,6 % exactement) des contraceptifs modernes sont distribués par le secteur public, en 1998-1999, soit un progrès sensible par rapport à 1994 où cette part du secteur public était de 25,5 % (N'Cho *et al.*, 1995 ; ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999). Il faut savoir que ce pourcentage atteint de 60 à 90 % dans les pays d'Afrique de l'Est et australe (Botswana, Kenya, Zimbabwe) qui sont les plus avancés dans la baisse de la fécondité et qui se caractérisent par une relative égalité d'accès aux moyens de contraception. Par contre, on peut relever l'importance du secteur médical privé dans la distribution des moyens modernes de contraception (35,8 %) et des autres sources privées, tels les boutiques, les bars, les circuits commerciaux informels, les parents ou amis (33,6 %).

de l'offre que de la demande de planification familiale, sont à la base de la faible utilisation de ces services.

Au niveau de la demande, un fort sentiment pronataliste caractérise encore une grande majorité des populations : en 1993, 70 % des hommes chefs de ménage voulaient des enfants supplémentaires tandis que 30 % n'en voulaient plus. Ces souhaits d'enfants supplémentaires reposent sur des éléments cruciaux des modèles sociaux et économiques qui entretiennent la forte fécondité : prestige lié à la descendance nombreuse, statut des individus, travail de l'enfant.

En ce qui concerne l'offre, on constate une faible mobilisation autour du programme : la prestation des services repose presque exclusivement sur les formations sanitaires ; les réseaux d'acteurs privés et les institutions communautaires y sont très peu impliqués. Or, cette offre est limitée du fait du manque de personnel et de l'insuffisance de leur formation. En définitive, le programme n'est pas encore parvenu à susciter l'adhésion massive des femmes et à les fidéliser. Les cas d'abandon sont fréquents, résultant de l'un ou l'autre des facteurs suivants : effets secondaires, désir de grossesse, pression du mari ou de la famille, ruptures d'approvisionnement, etc. Cette situation de relatif désintérêt est toutefois commune à de nombreux pays lors de la mise en place des premiers programmes de planification familiale, et il serait erroné de croire que les services de planification, qui vont à l'encontre des pratiques antérieures et viennent s'ajouter aux activités habituelles des personnels de santé, peuvent s'imposer sans engagement fort de la puissance publique sur le terrain, au-delà des discours et des textes réglementaires ou législatifs.

## Conclusion et recommandations

Jusqu'au milieu des années 1990, la Côte d'Ivoire n'a pas eu de politique de population au sens strict. Il n'existe donc pas jusqu'à cette date de cadre institutionnel prenant en charge l'identification des problèmes démographiques et la définition des objectifs et des moyens requis pour y faire face. On ne s'étonnera donc guère que les actions des décideurs influençant directement ou indirectement l'évolution de la population n'aient comporté jusque-là aucun objectif démographique quantitatif.

Aujourd'hui, tant dans la démarche de sa formulation que dans ses objectifs, la politique ivoirienne de population est inspirée par le concept : « intégrer population et développement ». La justesse de cette approche ne fait pas de doute étant donné les interactions entre les structures et processus démographiques et l'évolution socio-économique. Mais sa mise en œuvre constitue un réel défi qui concerne la nécessité de faire accepter le principe de l'intervention sur certaines variables démographiques comme celle d'ac-

croître les moyens humains, institutionnels et financiers nécessaires à la réalisation des différents programmes.

Compte tenu du diagnostic qui vient d'être porté sur la situation démographique de la Côte d'Ivoire, six objectifs nous semblent prioritaires et décisifs pour la réussite de cette politique de population ivoirienne : renforcer la collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la politique de population ; améliorer la santé et la survie des mères et des enfants ; assurer aux individus une maîtrise de leur fécondité ; assurer à tous les Ivoiriens des conditions de vie et d'habitat satisfaisantes ; intégrer la dimension du VIH/sida dans les politiques sanitaire, sociale et de recherche ; avoir une connaissance en temps réel des résultats obtenus par les différents programmes de population mis en œuvre.

Pour atteindre ces objectifs, nous pouvons émettre les recommandations suivantes, sans anticiper sur celles que nous serons amenés à faire dans les secteurs d'intervention spécifiques que nous avons définis :

- renforcer les rapports de collaboration et de concertation entre tous les acteurs impliqués dans les politiques ; il importe en premier lieu de développer un esprit de complémentarité entre les partenaires, afin de créer une synergie favorable à la mise en place des programmes de population et à leur articulation avec l'ensemble des programmes de développement ;
- généraliser le suivi prénatal et postnatal et garantir des conditions d'accouchement satisfaisantes à toutes les femmes : un suivi prénatal inexistant ou limité à une ou deux visites ainsi que des mauvaises conditions d'accouchement, sans assistance médicale de quelque nature que ce soit, constituent, on l'a vu dans le diagnostic sur la santé des mères et des enfants, des causes importantes de la morbidité et de la mortalité infantiles et maternelles. Un bon suivi prénatal permet de dépister les grossesses à risque et notamment celles qui doivent bénéficier de conditions d'accouchement particulières dans des centres spécialisés. Une amélioration, en ce domaine, assurée sur l'ensemble du territoire, et notamment en milieu rural, serait de nature à diminuer fortement les risques de morbidité et de mortalité des mères et des enfants et à améliorer la santé des individus survivants, dont il résulterait un progrès humain, social et économique indéniable. Il importe précisément de : 1) renforcer les moyens en personnels, et notamment en postes de sages-femmes, et en crédits de fonctionnement des dispensaires installés dans les petites unités de peuplement et les quartiers démunis ; 2) former les accoucheuses traditionnelles aux méthodes modernes d'asepsie ;
- assurer un accès aux moyens de contraception et aux soins de santé reproductive à l'ensemble de la population : l'absence de maîtrise de sa fécondité par les individus a des conséquences démographiques et sanitaires

- sérieuses que l'on a distinguées dans l'analyse : recours à l'avortement, avec les risques d'atteinte à la santé génésique des femmes pouvant conduire à des décès ; intervalle entre les naissances trop court, mettant en péril la santé des mères et des enfants concernés, sans parler des conséquences familiales (enfant non désiré, difficulté d'élever l'ensemble de la descendance, etc.). Ainsi tout progrès de la prévalence contraceptive serait de nature à améliorer la santé des mères et des enfants, tout en permettant aux individus de concilier effectivement la taille de leur descendance avec leurs aspirations parentales, familiales et professionnelles. Pour cela, la mise en œuvre d'un programme public de planification familiale et le renforcement des activités existantes comprenant des campagnes nationales d'IEC (Information-Education-Communication) et la mise en place de services dispensateurs de moyens de contraception et de l'ensemble des soins essentiels de la santé reproductive (lutte contre la stérilité, soins pour la santé sexuelle et génésique, etc.) dans tous les centres de santé apparaît indispensable pour assurer à chacun, selon sa demande et ses besoins, et quels que soient ses moyens, l'accès à ces services essentiels. Précisément, il importe, pour lutter contre des insuffisances en cours : 1) de mettre en application le document officiel en matière de SR/PF (santé reproductive/planification familiale), chargé d'orienter précisément les programmes et actuellement en cours de validation ; 2) d'éviter tout conflit de leadership entre les organismes d'assistance et de favoriser leur synergie dans le cadre des orientations définies ; 3) de lutter contre l'instabilité du personnel et notamment de veiller à ce que les personnels formés à la planification familiale soient affectés dans des centres de santé dispensateurs des services de planification familiale où ils puissent faire effectivement bénéficier les populations de leurs compétences ;
- améliorer l'équipement des logements et les conditions d'hygiène dans les quartiers et les villages les plus démunis : l'absence d'équipement et de confort et les conditions d'hygiène déplorables de bien des quartiers et des villages sont des facteurs importants de morbidité et de mortalité, comme nous l'avons vu dans l'analyse qui a permis de préciser l'extrême inégalité entre les groupes de population. Ils constituent de plus un obstacle à l'épanouissement des individus et de la vie familiale en entraînant une surcharge de travail pour les femmes et les enfants et de mauvaises conditions d'éducation. Il est donc nécessaire, pour lutter contre l'insalubrité des logements et des quartiers dans les zones où les habitants peuvent bénéficier de conditions d'installation durable : 1) de lotir les quartiers précaires des villes ; 2) d'équiper ces quartiers précaires et les villages en les dotant des services prioritaires (électricité, eau potable, assainissement, voies de communication, dispensaire, maternité, etc.) afin d'ap-



- porter, dans un délai raisonnable, à leurs habitants une amélioration tangible de leurs conditions de vie. Dans les cas où les conditions locales ne peuvent être réunies pour une installation durable, les populations doivent être réinstallées ailleurs dans un environnement viable ;
- prendre en compte la dimension du VIH/sida dans les politiques sanitaire, sociale et de recherche : il s'agit de prendre des mesures urgentes face à la progression de la maladie. Les efforts doivent porter sur la prise en charge sanitaire (traitement des infections opportunistes, lutte contre la transmission mère-enfant, etc.), psychologique et sociale du malade, en aidant les services de santé et les associations concernés. Les efforts doivent également porter sur des campagnes de prévention massive afin d'empêcher la diffusion de l'épidémie de prendre les dimensions prévues dans certaines estimations. Enfin, la grande incertitude qui entoure le développement de l'épidémie et l'ignorance qui prévaut sur cette question essentielle rendent impératives la mise en œuvre d'une étude épidémiologique et démographique afin d'apporter une amélioration des connaissances susceptibles de mieux orienter les interventions ;
  - se doter d'un système de conception et d'analyse scientifique des programmes de population : les programmes de planification familiale et de santé maternelle et infantile sont souvent mal adaptés, à la fois dans le contenu des méthodes, l'information dispensée et le suivi des consultants, aux croyances et aux attentes réelles des populations. En conséquence, il apparaît nécessaire de concevoir des programmes à partir d'une connaissance plus précise des populations auxquelles ils s'adressent et de mettre en œuvre un suivi prolongé de leur application et de leur impact. Il s'agit là, par des enquêtes à petite échelle et des analyses systématiques des données recueillies, d'élaborer des procédures de suivi et d'évaluation de ces programmes (fichiers de consultants, état des prestations, etc.), afin de mesurer et d'améliorer leur accessibilité et leur compatibilité avec les données culturelles et économiques des populations concernées, seules susceptibles de permettre à terme leur efficacité croissante. Ce suivi devra notamment s'appuyer sur le SIG, qu'il s'agit de dynamiser, d'une part, en favorisant l'adhésion de toutes les formations sanitaires du pays, d'autre part, en adaptant ses moyens matériels et humains à ces tâches de suivi et d'analyse.

## Bibliographie

- ABBAS S. et BAMSSIE R., 1992, Communication au Séminaire national sur *Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan, 18 au 20 novembre 1992, Document de base, 35 p. multigr.
- ADJAMAGBO A., GUILLAUME A. et VIMARD P., 1995, «Évolution de la fécondité et espaces socio-économiques à Sassandra (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)», Communication au Séminaire international Ensear-Orstom *Transitions de la fécondité et planification familiale en Afrique*, Abidjan, 16-19 mai 1995, 20 p., multigr.
- ADJAMAGBO-JOHNSON B.K., 1997, «Législations familiales, politique de population et changements familiaux en Afrique subsaharienne francophone», in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (éds.), *Ménages et familles en Afrique*, Études du Ceped n° 15, Ceped-Ensear-INS-Orstom-URD, Paris, p. 239-256.
- ADJAORLOLO-JOHNSON *et al.*, 1994, «Prospective comparison of mother to child transmission of HIV-1 and HIV-2 in Abidjan Ivory Coast», *JAMA*, No. 272, p. 462-466.
- ADJE K. G., 1991, *Structure de la population*, Communication au Séminaire national de présentation des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat, Abidjan, 18-21 novembre 1991, 23 p.
- AHONZO E., BARRÈRE B. et KOPYLOV P., 1984, *Population de la Côte d'Ivoire. Analyse des données disponibles*, direction de la Statistique, Abidjan, 324 p.
- AIDS ANALYSIS AFRICA, 1997, Vol. 7, No. 2, April.
- ANOH A., 1997, «L'offre récente de service de planification familiale à Aboisso», *Bulletin du GIDIS-CI*, n° 15, p. 57-72.
- BA A., 1997, *Rapport d'évaluation du projet IVC/94/P04. Appui à la formulation d'une politique de population*, FNUAP, Abidjan, 58 p. + annexe.
- BALAC R., 1997, «Peuplement et économie de plantation sur le territoire de Sassandra», in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (sud-ouest de la Côte-d'Ivoire)*, Orstom-Ensear-Gidis CI, Paris, p. 87-114.
- BAMSIE R. et KOUAME K., 1992, «La planification familiale en Côte d'Ivoire : bilan et perspectives», Communication au Séminaire national sur *Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan, 18 au 20 novembre 1992.
- BEAU J.-P. et IMOUA COULIBALY L., 1997, «Caractéristiques anthropométriques d'enfants malnutris infectés ou non par le VIH en Côte d'Ivoire», *Cahiers de Santé*, n° 7, p. 236-238.
- BERCHE T. *et al.*, 1997, *Enquête multicentrique MOMA sur la morbidité et la mortalité maternelles en Afrique de l'Ouest*, ministère de la Santé

- publique, Abidjan, ministère de la Coopération, Paris, Mission de Coopération et d'Action culturelle, Abidjan, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Paris, 96 p.
- BOCQUIER P. et TRAORÉ S., 1996, «Les nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest», Communication au Colloque *Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Orstom-Ifan, Dakar, 3-6 décembre 1996, 12 p. multigr.
- COURBAGE Y., 1994, «Évolution démographique et attitudes politiques en Syrie», *Population*, n° 3, p. 725-750.
- DABO K., 1995, «Politiques démographiques en matière de fécondité dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone», Communication au séminaire Ensea-Orstom *Transitions de la fécondité et planification familiale en Afrique*, Abidjan, 16-19 mai 1995, 21 p.
- DELAUNAY V., 1994., *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Études du Ceped n° 7, Ceped, Paris, 326 p.
- DELCROIX S. et GUILLAUME A., 1997, «Le devenir des familles affectées par le sida : une étude de cas en Côte d'Ivoire», in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (sous la dir. de), *Ménages et familles en Afrique*, Études du Ceped n° 15, Ceped-Ensea-INS-Orstom-URD, Paris, p. 345-369.
- DESGRÉES DU LOÛ A. *et al.*, 1999, «Le recours à l'avortement provoqué à Abidjan : une cause de la baisse de la fécondité?» *Population*, vol. 54, n° 3, p. 427-446.
- DESGRÉES DU LOÛ A. et VIMARD P., 2000, «La santé de la reproduction en Afrique subsaharienne», *Afrique Contemporaine* (à paraître).
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1984, *Enquête ivoirienne sur la fécondité 1980-1981. Rapport principal*. Vol. I : *Analyse des principaux résultats* ; vol. II : *Tableaux statistiques*, ministère de l'Économie et des Finances, Abidjan.
- DJEDJED O., 1992, «Mortalité», Communication au Séminaire national sur *Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan, 18 au 18 novembre 1992, 17 p. multigr.
- EIMU (ENQUÊTE IVOIRIENNE SUR LES MIGRATIONS ET L'URBANISATION), 1996, *Séminaire de dissémination des résultats*, Abidjan, 10-11 octobre 1996, INS-IGT-IES-Cires, 78 p.
- EVINA AKAM et VIMARD P., 1996, *Planification familiale et santé de la reproduction en Afrique francophone*, Iford-Orstom, novembre, 52 p. + annexes.
- FRATERNITÉ MATIN, N° 9719, 8 mars 1997, p. 11.

- GARENNE *et al.*, 1995, *Conséquences démographiques du sida en Abidjan 1986-1992*, Études du Ceped n° 10, Ceped, Paris.
- GUILLAUME A., KOFFI N. et VIMARD P., 1995, « Santé de la mère et de l'enfant en Côte d'Ivoire », in *Populations du sud et santé. Parcours et horizon*, Hommage à Pierre Cantrelle, Orstom Éditions, Paris, p. 201-232.
- GUILLAUME A., DESGRÉES DU LOÛ A., KOFFI N. et ZANOU B., 1999, *Le recours à l'avortement : la situation en Côte d'Ivoire*, Études et Recherches n° 27, ENSEA-IRD, Abidjan, 54 p.
- HERTRICH V. et PILON M., 1996, *Évolution de la nuptialité en Afrique*, Ceped, Paris, 40 p. multigr.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, vol. 24, n° 1, Numéro spécial, 4 janvier 1982.
- KOFFI N. et FASSASSI R., 1997, *Fécondité et planification familiale au sein de corps habillés militaires et paramilitaires*, Rapport d'enquête, ENSEA, FNUAP, Abidjan, 155 p.
- KOFFI N., SIKALÉ L. et ANOAH A., 2000, « Une expérience pilote de planification familiale dans la région d'Aboisso (Côte d'Ivoire) », in VIMARD P. et ZANOU B., *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique*, L'Harmattan, Paris, p. 111-130 (coll. Populations).
- KOUAME *et al.*, 1997, *Niveau, coûts des facteurs de la demande de soins traditionnels (en comparaison avec les soins de santé modernes). Le cas de la Côte d'Ivoire*, Iford, REDSO/WSA, 241 p.
- LOCOH T. et MAKDESSI Y., 2000, « Politiques de population et baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne », in VIMARD P. et ZANOU B., *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique*, L'Harmattan, Paris, p. 263-297 (coll. Populations).
- MBOUP G., 2000, « Transition de la fécondité et pratique contraceptive en Afrique anglophone », in VIMARD P. et ZANOU B., *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique*, L'Harmattan, Paris, p. 133-170 (coll. Populations).
- MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION DU DÉVELOPPEMENT et DHS, 1999, *Enquête démographique et de santé, Côte d'Ivoire 1998-1999*, Rapport préliminaire, Abidjan, Calverton, mai, 20 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ, 1995, *Rapport annuel sur la situation sanitaire*, Abidjan, 97 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ, 1996, *Plan national de Développement sanitaire, 1996-2005*, t. 1, *Diagnostic, politique et stratégies*, Abidjan, 50 p.
- MUHURI P.K., BLANC A.K. et RUTSTEIN S.O., 1994, *Socioeconomic Differentials in Fertility*, Demographic and Health Surveys, Comparative Studies No. 13, Macro International Inc., Calverton, Maryland, 79 p.

- N'CHO S. *et al.*, 1995, *Enquête démographique et de santé en Côte d'Ivoire 1994*, Institut national de la statistique/Macro International Inc., 294 p.
- UNAIDS/WHO, 1998, *Report on the global HIV/AIDS epidemic*, 75 p.
- PNLS (Programme national de lutte contre le sida, les MST et la tuberculose, ministère de la Santé publique), 1997, *Sida en Côte d'Ivoire*, décembre, 4 p.
- PNUD (PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT), 1998, *Rapport mondial sur le développement humain 1998*, Economica, Paris.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1997, ministère délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et du Développement industriel, *Déclaration de politique nationale de population*, 40 p.
- ROBINSON W.C., 1992, «Kenya enters the fertility transition», *Population Studies*, No. 46, p. 445-457.
- ROUSSEL L., 1967, *Côte d'Ivoire 1965 ; Population. Études régionales 1962-1965 : synthèse*, ministère du Plan, Abidjan, 192 p.
- UNITED NATIONS, 1987a, «Fertility Behaviour in the Context of Development : Evidence from the World Fertility Survey», *Population Studies*, No. 100,
- UNITED NATIONS, 1987b, *World population policies*, Vol. 1.
- UNITED NATIONS, 1998, *World Population Prospects : The 1996 revision*.
- VIMARD P., 1996, «Évolutions de la fécondité et crises africaines», in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.), *Crise et population en Afrique*, Études du Ceped n° 13, Ceped, Paris, p. 293-318.
- VIMARD P. et FASSASSI R., 1999, «Pratique contraceptive et contrôle de la fécondité en Côte d'Ivoire», Communication au Séminaire international ENSEA-IRD *La santé de la reproduction en Afrique*, Abidjan, 9-12 novembre 1999, 15 p.
- ZANOU C. B., 1994, «Vers une politique de population en Côte d'Ivoire. Une réponse aux conséquences sociales de la croissance démographique et de la crise économique», in KOFFI N., GUILLAUME A., VIMARD P. et ZANOU B. (éds.), *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique*, Orstom, Paris, p. 369-379 (coll. Colloques et Séminaires).

## Annexes

Tableau 1.1.

**Évolution de la proportion de temps (en %) passé  
par les femmes de 15 à 49 ans et les hommes de 20 à 59 ans  
dans chaque état matrimonial durant leur vie féconde selon l'observation  
(1975-1994)**

Date	Opération	Pourcentage de temps passé en célibat	Pourcentage de temps passé en mariage	Pourcentage de temps passé en veuvage	Pourcentage de temps passé en divorce	Total
<i>Femmes</i>						
1975	RGP	15	77	4	3	100
1979	EPR	12	80	4	4	100
1988	RGPH	17	76	4	3	100
1994	EDSCI	18	71	4	7	100
<i>Hommes</i>						
1975	RGP	28	68	2	2	100
1979	EPR	22	72	2	4	100
1988	RGPH	26	71	1	2	100
1994	EDSCI	21	74	0	5	100

Source : Hertrich et Pilon, 1996.

Tableau 1.2.

Quotients de mortalité (pour mille) selon l'âge en 1978-1979 et en 1988

Âge	EPR 1978-1979		RGPH 1988	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0	111,0	95,0	103,4	85,0
1-4	89,0	81,0	60,4	56,9
5-9	37,3	34,5	19,7	18,0
10-14	15,0	14,0	11,2	10,7
15-19	25,4	23,8	15,9	13,8
20-24	34,2	32,2	22,9	17,6
25-29	35,3	33,5	23,5	20,1
30-34	36,9	35,3	26,0	22,6
35-39	41,1	40,1	29,4	25,5
40-44	49,2	47,6	36,9	30,2
45-49	62,0	60,5	46,6	35,0
50-54	82,1	80,8	64,2	47,8
55-59	109,7	109,0	86,9	66,0
60-64	156,9	157,4	126,6	102,3
65-69	217,5	280,4	185,9	161,2
70-74	314,7	321,5	282,0	257,5
75-79	433,0	454,4	417,3	391,9
80 et +	-	-	-	-

Source : Djedjed, 1992.

Tableau 1.3

**Indicateurs de la mortalité des enfants de moins de cinq ans  
par période de 5 années ayant précédé les enquêtes démographiques et de santé,  
1994 et 1998-1999 (quotients de mortalité pour mille)**

Enquête et nombre d'années précédant l'enquête	Mortalité néo-natale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
<b>EDS-I, 1994</b>					
0-4	42,0	46,5	88,5	66,9	149,5
5-9	53,4	40,5	93,9	62,0	150,1
10-14	55,7	49,1	104,8	57,7	156,5
15-19	54,6	58,2	112,8	76,7	180,8
<b>EDS-II, 1998-1999</b>					
0-4	62,0	50,3	112,3	76,9	180,6
5-9	48,8	61,8	110,6	63,8	167,4
10-14	44,0	41,1	85,1	52,7	133,3
15-19	45,1	48,6	93,7	71,1	158,1

Source : EDS-I : N'Cho *et al.*, 1995 ; EDS-II : ministère de la Planification et de la Programmation du Développement et DHS, 1999.

Tableau 1.4.

**Indice synthétique de fécondité (ISF) pour les femmes de 15 à 49 ans  
et quotient de mortalité (pour mille) avant 5 ans pour la période 1984-1994  
selon le milieu de résidence, la région de résidence et le niveau d'instruction**

	ISF	Mortalité avant 5 ans
<i>Milieu de résidence</i>		
Urbain	4,7	120,2
Rural	6,4	165,2
<i>Région de résidence</i>		
Abidjan	4,1	115,2
Forêt urbaine	5,4	127,1
Savane urbaine	5,6	121,6
Forêt rurale	6,4	164,1
Savane rurale	6,6	167,5
<i>Niveau d'instruction</i>		
Aucune instruction	6,2	160,9
Instruction primaire	5,3	134,6
Instruction secondaire et plus	3,8	92,6
Ensemble	5,7	149,9

Source : EDS-I, N'Cho *et al.*, 1995.





## 2

# Rétrospective et perspectives démographiques

Philippe LOUCHART

avec la collaboration de Nicolas Brouard,  
Sophie Le Cœur et Patrice Vimard

Les travaux de simulation démographique pour la Côte d'Ivoire ne manquent pas. L'un des premiers en date, publié en 1973 et qui concerne l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, prend comme point de départ de la simulation l'année 1960 et s'arrête en 1985 (Gendreau et Nadot, 1973). La fécondité est supposée rester constante sur l'ensemble de la période (une hypothèse à peu près vérifiée). La mortalité infanto-juvénile (de la naissance à 5 ans) est supposée diminuer d'environ un tiers (de 230 décès pour 1 000 naissances vers 1960 à environ 155 vers 1985), une hypothèse très proche de ce qu'indiquent les données d'enquête pour cette période (environ 150 pour mille). Aucune hypothèse n'est faite sur les migrations internationales. D'après cette projection, en 1975, la Côte d'Ivoire était supposée compter 4,9 millions d'habitants alors que 6,8 millions furent recensés (soit 1,9 million de plus). Quant à 1985, l'exercice conduisait à une population de 6,4 millions d'habitants, alors qu'à cette date la population de la Côte d'Ivoire était proche de dix millions d'habitants (9,9 selon l'ONU, soit 3,5 millions de plus). La différence correspond à peu de chose près à la population non ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire, proche de 3 millions de ressortissants.

Ce rappel n'a pas pour objet de jeter un doute sur l'intérêt des exercices prospectifs, mais au contraire de montrer combien le résultat dépend directement des hypothèses faites. Des hypothèses qui ne relèvent pas toutes du strict champ de la démographie, comme les migrations internationales, et qui supposent une réflexion globale, à la fois sur le devenir économique de la Côte d'Ivoire et sur sa place au sein de l'ensemble économique que constitue l'Afrique de l'Ouest.

Compte tenu de l'importance des mouvements migratoires en Côte d'Ivoire, il a paru important, avant tout exercice prospectif, d'essayer de reconstituer l'évolution passée de la structure par sexe et âge de la population de la Côte d'Ivoire. Il ne s'agit pas de remonter jusqu'en 1950, comme le fait l'ONU dans ses *World Population Prospects*, mais davantage de s'intéresser à la période 1975-1988, dates des deux premiers recensements généraux de population, et période pour laquelle de nombreuses données sont disponibles. Une période qui est aussi très contrastée sur le plan économique, avec de fortes fluctuations supposées dans les flux migratoires. Son analyse se révélera riche d'enseignements à la fois pour concevoir le modèle de simulation démographique mis au point pour cette étude et pour élaborer différents jeux d'hypothèses, notamment en matière de migrations internationales.

La première partie de ce chapitre présente les résultats de la reconstitution démographique effectuée entre 1975 et 1988, ainsi que l'architecture générale du modèle de simulation démographique mis au point à cette occasion. La deuxième partie est consacrée aux hypothèses faites en matière d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations internationales. La troisième partie examine les résultats les plus significatifs de nos projections démographiques sur la croissance et les structures de la population.

## **Le passé : 1975-1988**

### ***La croissance de la population : 61 % d'habitants en plus en 13 ans***

Entre 1975 et 1988, la population de la Côte d'Ivoire est passée de 6 709 600 habitants à 10 815 694, soit un accroissement de 4,1 millions de personnes en 13 ans et un taux de croissance annuel très élevé de 3,8 % par an. Si ce rythme se maintenait, la population de la Côte d'Ivoire doublerait en moins de vingt ans. Toute la question est de savoir si ce rythme va se maintenir. Pour cela, une meilleure compréhension des composantes de la croissance passée (naissances, décès, migrations) est indispensable. Or, l'analyse des travaux existants, ceux de l'ONU en particulier, montre que les incertitudes sont fortes quant à l'importance respective des différents facteurs d'évolution de la population de la Côte d'Ivoire sur un passé récent. La fécondité retenue dans les *World Population Prospects* de 1996 (United Nations, 1998) pour la période 1975-1990 est plus élevée que celle mesurée lors des enquêtes de fécondité ou du recensement de 1988. L'espérance de vie, en revanche, est plus faible. Quant aux échanges migratoires entre la Côte d'Ivoire et l'extérieur, seul le solde des arrivées et des départs est estimé, l'ampleur respective de ces deux flux est inconnue. Enfin, la comparaison de la structure par sexe et âge de la population estimée par les Nations unies pour 1988 avec les données issues du recensement effectué la même

année révèle de gros écarts à certains âges, signe que les hypothèses faites sont en décalage avec la réalité, le RGPH de 1988 étant de bonne qualité.

La reconstitution détaillée, par sexe et âge, de l'évolution passée de la population de la Côte d'Ivoire a pour but de lever ces incertitudes. Il s'agit à la fois de mieux comprendre les ressorts de la dynamique démographique très particulière de la Côte d'Ivoire, d'aider à la définition des hypothèses qui seront retenues en simulation et de concevoir un simulateur démographique adapté à la spécificité de la Côte d'Ivoire. À cet égard, l'un des enseignements les plus clairs de ce travail de reconstitution est qu'il faut absolument traiter séparément les populations de nationalité ivoirienne et non ivoirienne. Ceci tient à l'importance de la population non ivoirienne (28,1 % en 1988) mais aussi à la dynamique démographique très spécifique de cette population.

### *Les composantes de la croissance de la population*

#### **L'évolution de la population ivoirienne**

Une projection, sans migration, de la population ivoirienne (exclusion faite donc des non-Ivoiriens) prenant comme point de départ les effectifs par sexe et âge quinquennal recensés en 1975 (5,2 millions) conduit à un effectif prévu de 7,754 millions d'ivoiriens en 1988, soit pratiquement l'effectif recensé en 1988 : 7,777 millions<sup>1</sup>. L'écart est infinitésimal. En revanche, la structure par âge attendue pour 1988 diffère sensiblement de celle fournie par le recensement. Chez les hommes, c'est entre 15 et 24 ans que les écarts sont les plus forts (+ 21 % par rapport aux effectifs recensés) tandis que chez les femmes, c'est entre 20 et 29 ans (- 10 % à -17 % des effectifs recensés). Les raisons de ces écarts peuvent être multiples. Les imprécisions dans les niveaux réels de la fécondité ou de la mortalité, et de leur évolution entre 1975 et 1988, sont réelles. Mais la raison principale tient dans les erreurs sur les déclarations d'âge, très faibles semble-t-il en 1988 (Adje, 1991), mais bien plus marquées en 1975 (Ahonzo, Barrère et Kopylov, 1984).

La pyramide des âges fournie par le recensement de 1975 a donc été ajustée à l'aide d'un modèle de population stable<sup>2</sup>. Si la qualité de l'ajustement par âge s'améliore un peu (chez les hommes, par exemple, entre 20 et 29 ans, l'écart passe de + 21 % à + 7 %), l'estimation du volume global se détériore légèrement (+ 2,5 % contre - 0,3 % en utilisant directement la population recensée en 1975). Pour «retomber» sur la population

---

1. Les niveaux retenus pour la mortalité et la fécondité sont basés sur les données disponibles à la fin de 1997, au moment de notre simulation, concernant les enquêtes (EPR, 1978-1979; EIF, 1980-1981; EDSCI-I, 1994) ou les recensements (RGPH 1975 et 1988). Voir chap. 1.

2. Modèle Sud de la table de A. J. Coale et P. Demeny niveau 10, avec une espérance de vie à la naissance de 42,5 ans, identique à celui utilisé par Ahonzo, Barrère et Kopylov en 1984.

recensée en 1988, il faut alors supposer un solde migratoire des Ivoiriens négatif, d'environ 20 000 personnes par an sur la période. Ce solde est jugé suffisamment faible, compte tenu des incertitudes qui entourent les données utilisées, pour douter de sa pertinence. Pour l'avenir, une hypothèse de solde migratoire nul des Ivoiriens a donc été retenue.

### **L'évolution de la population non ivoirienne**

Le même exercice réalisé sur la population non ivoirienne conduit à des résultats très différents. En l'absence de migrations entre 1975 et 1988, la population non ivoirienne serait proche de 2,32 millions de ressortissants en 1988, à comparer aux 3,04 millions effectivement recensés. La différence (-715 000 personnes, soit une sous-estimation de 23 % par rapport à l'effectif recensé en 1988) est directement imputable aux mouvements migratoires, fortement positifs entre 1975 et 1988, et qui n'ont pas été pris en compte. L'analyse des écarts par âge entre la population attendue sans migration et la population recensée en 1988 est particulièrement éloquente, et instructive pour la suite de l'étude. Chez les hommes de 20 à 34 ans, la simulation sans migration conduit à un effectif de 190 000 non-Ivoiriens en 1988 alors que près de 540 000 ont été recensés ! Il manque en fait les deux tiers des non-Ivoiriens recensés lorsqu'on ne tient pas compte des migrations. Chez les femmes, entre 20 et 29 ans, la sous-estimation est de même ampleur, de l'ordre des deux tiers : 110 000 non ivoiriennes attendues contre près de 310 000 recensées en 1988. En revanche, au-delà de 35 ans, les écarts deviennent beaucoup plus faibles entre les effectifs simulés sans migration et les effectifs recensés, chez les hommes comme chez les femmes.

Que signifient ces résultats, au-delà de l'existence, bien connue, d'apports migratoires importants en Côte d'Ivoire ? Concrètement, ils témoignent à la fois d'un flux permanent d'arrivées de non-Ivoiriens en Côte d'Ivoire, ce que confirment toutes les données disponibles, et ceci même si les ordres de grandeur sont très imprécis (EPR 1978-1979 ; RGPH 1988 ; EIMU 1993), mais surtout, et ceci est peut-être le plus important, d'un flux permanent de départs. Pour le vérifier, nous avons effectué plusieurs simulations sur la base d'hypothèses migratoires différentes afin d'essayer de passer de la pyramide des âges de 1975 à celle de 1988. L'ajustement est pratiquement parfait si on retient les hypothèses suivantes :

#### *Arrivées de non-Ivoiriens*

- + 140 000 par an entre 1975 et 1980 ;
- + 60 000 par an entre 1980 et 1985 ;
- + 84 000 par an entre 1985 et 1990.

*Départs de non-Ivoiriens*

À la différence des arrivées (dont le volume a été fixé de façon exogène), les départs ont été calculés de façon endogène en appliquant chaque année des taux de départ par sexe et âge à la population non-ivoirienne. Ces taux sont assez élevés, en particulier entre 30 et 45 ans, puisque chaque année, à ces âges, c'est entre 2 % et 4,4 % de la population non ivoirienne qui quitterait la Côte d'Ivoire, soit entre 10 % et 22 % de la population d'un groupe d'âge quinquennal sur une période de cinq ans. Ces départs sont, pour beaucoup d'entre eux, des départs de familles avec des enfants d'âge scolaire (entre 5 et 14 ans, les taux de départs sont du même ordre de grandeur que chez les adultes). Rappelons que la structure et le niveau de ces taux ont été estimés et non observés. Eux seuls permettent de reconstituer la dynamique par sexe et âge de la population non ivoirienne entre 1975 et 1988.

Les taux de départs varient assez peu d'une période à l'autre, sauf entre 1980 et 1985, où ceux-ci ont été les plus forts, au moment où les difficultés économiques de la Côte d'Ivoire ont aussi été les plus importantes. Il en résulte un nombre de départs estimés à :

- 52 000 par an entre 1975 et 1980 ;
- 93 000 par an entre 1980 et 1985 ;
- 94 000 par an entre 1985 et 1990.

D'où un solde migratoire de :

- + 90 000 par an entre 1975 et 1980 ;
- 33 000 par an entre 1980 et 1985 ;
- 10 000 par an entre 1985 et 1990.

Ces chiffres, bien entendu, sont des ordres de grandeur. Ils présentent l'avantage, par rapport aux estimations existantes (celles de l'ONU notamment, + 40 000, + 18 000 et + 20 000 au cours de ces trois périodes), de reconstituer fidèlement l'évolution de la pyramide des âges des non-Ivoiriens entre 1975 et 1990, en volume et en structure, en traitant séparément les arrivées et les départs.

On peut remarquer que d'après *World Population Prospects* de 1996, publiés par l'ONU, les simulations partent de 1950 et les hypothèses faites aboutissent à des populations estimées en 1975 et en 1988 qui sont très proches, en volume, mais pas en structure, de celles recensées. L'analyse des résultats par groupe d'âges montre, par exemple, une très forte sous-estimation des 20-34 ans en 1988 (de l'ordre d'un quart de la population recensée). En outre, l'indice de fécondité retenu dans ces travaux est plus élevé que celui fourni par les différentes enquêtes de fécondité existantes, comme pour compenser la sous-estimation de la population en âge de

féconder, et donc des naissances, qui devrait en résulter (7,41 enfants par femme de 1965 à 1985, puis 6,9 entre 1985 et 1990, alors que les enquêtes font état d'une fécondité de 7,2 enfants par femme à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, et de 6,3 en 1987-1988<sup>3</sup>. À noter aussi que les simulations faites au-delà de 1988 ne sont pas recalées sur la structure par sexe et âge fournie par le RGPH 1988, pourtant de bonne qualité (Adje, 1991), et ne distinguent pas les Ivoiriens des non-Ivoiriens.

### *Le modèle de simulation démographique mis au point*

Cet exercice de reconstitution montre bien tout l'intérêt qu'il peut y avoir, en simulation, à séparer la population ivoirienne (pour laquelle aucune hypothèse migratoire n'est nécessaire pour comprendre et restituer sa dynamique) de la population non ivoirienne (pour laquelle les hypothèses faites en matière de solde migratoire sont déterminantes).

Le modèle de simulation mis au point pour cette étude prend acte de cette spécificité de la Côte d'Ivoire. Il se compose de deux blocs distincts qui permettent de simuler séparément les populations ivoirienne et non ivoirienne. Dans les deux cas, c'est la méthode des composantes qui a été retenue. Celle-ci simule les différents flux qui expliquent l'évolution d'une population, des flux positifs (naissances, arrivées en provenance de l'étranger) et des flux négatifs (décès et départs à destination de l'étranger). L'importance respective des différents flux dépend de deux facteurs bien distincts :

a) des comportements, variables en fonction de l'âge et du sexe, comme mettre au monde un enfant, décéder ou encore migrer, et sur lesquels des hypothèses spécifiques sont faites ;

b) des personnes confrontées à ces comportements, dont l'effectif varie en fonction de l'âge et du sexe. À taille identique, à fécondité et à mortalité identiques, une population « jeune » enregistrera plus de naissances et moins de décès qu'une population vieillissante.

L'idée de ce type de démarche est donc de partir de la dernière répartition connue de la population par sexe, âge et ici nationalité, et de faire « vieillir » ces populations afin de prendre en compte correctement l'évolution des populations soumises au risque à chaque âge. Cette méthode assure la cohérence interne de l'exercice prospectif mais surtout permet d'associer

---

3. Les travaux de reconstitution de la dynamique démographique par âge auxquels nous nous sommes livrés montrent que le niveau réel de la fécondité pour la dernière période (1985-1990) est très proche du niveau observé (6,3 enfants par femme en 1987) et non du niveau ajusté (6,8 enfants par femme). L'ajustement, pour être valide, suppose en effet une stabilité dans le temps de la fécondité, hypothèse que l'enquête EDSCI-I de 1994 a clairement invalidée.

à chaque scénario d'évolution de la population des comportements explicites en matière de fécondité, de mortalité et de migrations. Les différences de comportement entre les différents scénarios pouvant être associées à des politiques sectorielles et à des contextes économiques différents : baisse de la fécondité et augmentation de la scolarisation, baisse de la mortalité infantile et politique sanitaire *ad hoc*, augmentation de l'immigration et baisse de l'émigration internationale si le contexte économique est favorable, et inversement si le contexte économique se dégrade, etc. Un troisième bloc a été ajouté au modèle afin de gérer séparément le problème des réfugiés, qui apparaît au début des années 1990, suite à la guerre civile au Libéria.

## Les hypothèses des projections et des projections dérivées (1988-1998-2018)

### *Les hypothèses de fécondité*

#### L'évolution de la fécondité jusqu'en 1995

Les données de l'enquête démographique et de santé de Côte d'Ivoire (EDSCI-I) de 1994, publiées en 1995, ont permis d'appréhender l'importance de la baisse de la fécondité depuis l'enquête ivoirienne de fécondité de 1980-1981 avec une diminution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) de 1,5 enfant par femme en une douzaine d'années (tableau 1). Soit une baisse totale de la fécondité de 21 % et une baisse annuelle moyenne de 1,93 % durant cette période<sup>4</sup>. On peut remarquer que cette diminution est

Tableau 1

Indice synthétique de fécondité selon l'observation

Source et année d'enquête	EIF, 1980-1981	RGPH, 1988		EDSCI-I, 1994
Période de calcul de l'indice	1978-1981	1987-1988	1987-1988	1989-1994
Nature de l'indice	observé, à partir de l'historique des naissances des femmes	observé, à partir des naissances des 12 derniers mois dans les ménages	ajusté, à partir des naissances des 12 derniers mois dans les ménages	observé, à partir de l'historique des naissances des femmes
ISF 15-49 ans	7,2	6,3	6,8	5,7

4. L'ISF observé en 1998-1999 (5,2 enfants par femme), lors de l'EDSCI-II, montre que la diminution de la fécondité s'est maintenue à son rythme antérieur durant la décennie 1990.



plus forte qu'au Ghana à la même époque (15 % en 10 ans de 1984 à 1994). Quel que soit l'indice retenu pour le recensement de 1988 (observé ou ajusté), on peut constater que cette baisse a subi une accélération, légère ou plus marquée selon l'indice retenu, durant les dernières années.

### **Les projections passées de la fécondité**

#### LES PROJECTIONS RÉALISÉES AVANT L'EDSCI

En 1992, les spécialistes de la fécondité en Côte d'Ivoire estimaient que la fécondité serait constante jusqu'en 2008, et équivalente au niveau atteint (6,8 enfants par femme) au RGPH de 1988, basant leur démonstration sur le fait que « les différentes mesures effectuées au cours des trente dernières années indiquent que le niveau de la fécondité est demeuré à peu près constant pour l'ensemble du pays avec un indice synthétique de fécondité toujours supérieur à 6 enfants par femme » ainsi que sur « une allure générale de la courbe de fécondité qui a très peu variée en 30 ans » (Abbas et Bamssie, 1992). À partir de cette date de 2008, ils envisageaient une baisse de la fécondité selon trois scénarios correspondant à des degrés différents de baisse jusqu'en 2028, terme de leurs projections :

- une réduction à 5,5 enfants par femme (correspondant au niveau du milieu urbain en 1988), sous l'effet de l'urbanisation, d'une politique nationale de planification familiale (avec un volet IEC et un volet prestation de services de planification familiale, mais en l'absence de politique directive de limitation des naissances) ;
- une réduction plus franche à 4,5 enfants par femme (correspondant au niveau d'Abidjan en 1988), de par des effets intensifiés de l'urbanisation ;
- une baisse plus nette à 3-4 enfants par femme sous l'impact d'une politique plus directive de réduction de la fécondité.

À la même époque, les projections des Nations unies (United Nations, 1993), qui échelonnaient le début de la baisse, selon les hypothèses, de 1985-1990 à 1995-2000, prévoyaient un niveau de fécondité en 2020-2025 égal à 4,74 (hypothèse haute), 4,22 (hypothèse moyenne) et 3,71 (hypothèse basse) (tableau 2).

#### LES PROJECTIONS PRODUITES APRÈS L'EDSCI-I

Aussi, la publication des données de l'EDSCI-I indiquant qu'un début de transition de la fécondité était apparue en Côte d'Ivoire fut-elle une véritable révélation et les projections préparées depuis lors en tirèrent directement les leçons. Ainsi, celles des Nations unies de 1996 (United Nations, 1998) prolongent, de manière plus ou moins rapide, la baisse enregistrée à l'EDSCI-I de 1994 et prévoient un niveau de fécondité en 2020-2025 cette

Tableau 2

## Projections de la fécondité d'après les Nations unies en 1992 et 1996

	1985-1990	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2020	2020-2025	2025-2030	2030-2040	2040-2050
ONU 92, hypothèse moyenne	7,41	7,41	6,88	6,35	5,82	5,29	4,75	4,22			
ONU 92, hypothèse haute	7,41	7,41	7,41	6,88	6,34	5,81	5,27	4,74			
ONU 92, hypothèse basse	7,41	6,88	6,35	5,82	5,30	4,77	4,24	3,71			
ONU 96, hypothèse moyenne			5,10	4,55	4,01	3,46	2,92	2,37	2,10	2,10	2,10
ONU 96, hypothèse haute			5,40	4,89	4,38	3,87	3,36	2,85	2,60	2,60	2,60
ONU 96, hypothèse basse			4,80	4,22	3,64	3,05	2,47	1,89	1,60	1,60	1,60

Source : United Nations, 1993 ; United Nations, 1998.

fois-ci égal à 2,85 (hypothèse haute), 2,37 (hypothèse moyenne) et 1,89 (hypothèse basse) (tableau 2). Les projections établies en 1996 prévoient par conséquent une fécondité plus faible, d'un peu plus de 1,8 enfant, par rapport à celle établies en 1992 ; on mesure là le chemin parcouru et la transformation des esprits opérée à la lumière des résultats de l'EDSCI-I : avant la publication de ceux-ci, on prévoyait une baisse lente de la fécondité s'amorçant à la fin des années 1990, après leur publication, on prévoit la poursuite d'une transition rapide commencée dès les années 1980.

Cette transition estimée est si rapide que les projections prévoient la stabilisation du niveau de la fécondité pour les années 2025-2030 à un niveau proche de celui nécessaire au renouvellement des générations (2,1 enfants par femme) pour l'hypothèse moyenne, supérieur à celui-ci (2,6) pour l'hypothèse haute, inférieur à celui-ci (1,6) pour l'hypothèse basse : soit des taux nets de reproduction respectifs de 0,94, 1,16 et 0,71. Ces projections parient donc pour une durée de transition de la fécondité, de son niveau le plus élevé à son niveau le plus bas, d'environ 45-50 ans.

### Les hypothèses retenues pour la fécondité

Pour notre part, limitant dans un premier temps nos projections à 2018, soit environ une génération, quelles hypothèses pouvons-nous proposer, compte tenu de l'évolution récente et de ce que nous savons des processus de transition de la fécondité dans les pays d'Afrique subsaharienne ? Nous nous limiterons également à trois hypothèses, en partant d'un niveau de fécondité de 5,7 au 1<sup>er</sup> janvier 1992 (correspondant environ au milieu de la période de calcul de l'indice synthétique de fécondité à l'EDSCI-I).

Tout d'abord, une hypothèse basse de diminution rapide de la fécondité comparable à celle connue par exemple par le Kenya durant la période 1978-1993, avec une baisse de 33,3 % en 15 ans. Cette hypothèse suppose la mise en place d'un programme public fort de planification familiale, venant conjuguier ses effets aux progrès de l'urbanisation et de la scolarisation sur le retard de l'âge au premier mariage et sur les attitudes et comportements de régulation familiale. Dans une telle hypothèse, l'indice synthétique de fécondité serait en moyenne de 3 enfants par femme entre 2013 et 2018.

Ensuite, une hypothèse moyenne correspondant à une diminution de la fécondité sur la base du rythme de baisse que vient de connaître la Côte d'Ivoire, soit 20,8 % en 12 ans ; cette hypothèse suppose également une progression des activités de planification familiale, mais moins rapide que dans l'hypothèse précédente, s'ajoutant aux effets attendus des progrès de l'urbanisation et de la scolarisation sur la nuptialité et la régulation familiale. Dans une telle hypothèse, la fécondité serait en moyenne de 3,6 enfants par femme entre 2013 et 2018.

Et, pour finir, une hypothèse haute correspondant à un certain ralentissement de la diminution actuelle de la fécondité ; ralentissement conduisant à une diminution proche de celle connue par le Ghana durant la période 1984-1994 avec une baisse de 15,4 % en 10 ans. Cette hypothèse suppose le maintien de la volonté d'avoir une descendance nombreuse de la part de certains groupes de population, telle qu'elle transparaît lors de l'EDSCI de 1994 (N'Cho *et al.*, 1995). Dans une telle hypothèse, la fécondité serait en moyenne de 3,84 entre 2013 et 2018.

Ces hypothèses pour la période 2013-2018 peuvent être rapprochées des projections de 1996 des Nations unies :

- hypothèse haute : 3,84 contre 3,56 pour les Nations unies ;
- hypothèse moyenne : 3,60 contre 3,14 pour les Nations unies ;
- hypothèse basse : 3,0 contre 2,7 pour les Nations unies.

Nos hypothèses de fécondité vers 2015 proposent des niveaux plus élevés que ceux des Nations unies, surtout en ce qui concerne les hypothèses basse et moyenne, sans que les évolutions soient contradictoires dans leurs dynamiques. Celles des Nations unies nous semblent « prévoir » une baisse trop

rapide compte tenu de l'inexistence actuelle de programmes de planification familiale à l'échelle nationale qui empêcherait une baisse nette et rapide de la demande d'enfants de se traduire immédiatement dans les faits dans tous les groupes de la population.

Dernier point, le niveau de la fécondité est à terme (2013-2018) supposé identique chez les Ivoiriennes et les non-Ivoiriennes. En 1987-1988, le RGPH conduit à une fécondité observée de 6 enfants par femmes chez les Ivoiriennes contre 7,05 chez les non-Ivoiriennes<sup>5</sup>, mais nous prévoyons une homogénéisation des comportements de reproduction au fil du temps.

### *Les hypothèses de mortalité*

#### **L'évolution de la mortalité jusqu'en 1995**

La mortalité générale a connu une baisse rapide des années 1960 jusqu'à la fin des années 1980, suivie par une certaine stabilisation de la fin de ces années 1980 au milieu des années 1990. Selon les différentes enquêtes, le taux brut de mortalité est de 28 pour mille en 1965 (lors des enquêtes régionales), 17 pour mille en 1975 (lors du premier recensement), 13 pour mille en 1988 (lors du deuxième recensement). Cette évolution de la mortalité générale se retrouve dans les progrès de l'espérance de vie à la naissance. Ceux-ci sont significatifs en début de période puis plus lents ensuite : 33 ans en 1955-1959, 48,5 ans en 1975 et 55,6 en 1988, soit un gain total de plus de 20 ans en deux décennies. Si le taux brut de mortalité est faible, cela résulte d'une baisse de l'ensemble des taux de mortalité par âge mais également d'un effet de structure lié à la jeunesse de la population ; de fait la mortalité demeure encore relativement élevée à tous les âges et l'espérance de vie à la naissance ne dépasse pas 56 ans en 1988, d'après le recensement (cf. le chapitre 1).

Ces tendances de la mortalité générale se retrouvent également dans l'évolution de la mortalité des enfants caractérisée par une baisse rapide jusqu'aux années 1980 puis par une relative stabilisation ensuite : par exemple, le taux de mortalité infantile passe de 200 pour mille en 1958 à 103 pour mille en 1975-1979, 97 pour mille en 1981-1988 et 91 pour mille en 1984-1994. Ainsi, le niveau de la mortalité des enfants demeure-t-il encore élevée au début de nos perspectives : pour les 10 années précédant l'EDSCI

---

5. Les données ajustées, qui inversent ce résultat (6,89 enfants par femme chez les Ivoiriennes contre 6,55 chez les non-Ivoiriennes), n'ont pas été retenues parce que ces niveaux de fécondité ne permettent pas de reconstituer les évolutions de la pyramide des âges de ces deux populations entre 1975 et 1988, à la différence des données observées. Et ceci d'autant plus que la méthode d'ajustement n'est valide que lorsque la fécondité est constante dans le temps, ce qui n'est pas le cas.

de 1994, les taux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile sont respectivement de 91, 64 et 150 pour mille<sup>6</sup>.

### Les hypothèses d'évolution de la mortalité retenues

Nos hypothèses d'évolution de la mortalité en Côte d'Ivoire sont similaires à celles retenues par les Nations unies, à savoir :

- une poursuite de la baisse de la mortalité infantile (de 88 pour mille à 56 pour mille vers 2015) ;
- une baisse de la mortalité infanto-juvénile (de 150 à 94 pour mille vers 2015), soit une rupture de tendance par rapport à l'évolution récente ; cette reprise de la baisse correspond à un effet attendu de la reprise économique sur les conditions d'alimentation et de soins aux enfants ainsi que sur l'amélioration globale des conditions de vie des ménages ;
- une diminution légère de l'espérance de vie, chez les hommes comme chez les femmes, jusqu'au début des années 2000, puis une reprise de la croissance de l'espérance de vie à un rythme relativement rapide jusqu'à la fin de la période de simulation. Cette évolution est liée à la diffusion de l'épidémie de sida dont les effets sont supposés diminuer à mesure que la population la plus à risque, et qui fut la première infectée, disparaît, la contamination du reste de la population, *a priori* moins vulnérable, n'étant que très progressive et limitée.

L'espérance de vie passerait ainsi de 56,6 ans (1988-1993) à 56 ans (1993-1998), puis à 56,3 ans (1998-2003), avant de reprendre sa croissance pour atteindre 64,2 ans à la fin de la simulation (2013-2018).

À noter que si notre évolution de la mortalité est « calée » sur celle des Nations unies, le niveau de l'espérance de vie que nous avons retenu pour notre période initiale est différent (56,6 ans pour la période 1988-1993 contre 52,15 ans pour les Nations unies). Le niveau retenu est conforme à celui estimé lors du RGPH 1988, même si des ajustements de la table de mortalité calculée à cette occasion ont été nécessaires<sup>7</sup>.

---

6. Les perspectives des Nations unies de 1996 comme les résultats de l'EDSCI-II de 1998-1999 font état d'une remontée de la mortalité durant la période la plus récente (cf. chapitre 1).

7. Le niveau de la mortalité infantile que donne la table estimée à partir du RGPH 1988 (Djedjed, 1992) apparaît en effet surestimé (110 pour mille contre 94 selon l'EDSCI de 1994). La méthode des logits de Brass a donc été utilisée en prenant comme référence la table de mortalité calculée à l'occasion du RGPH 1988, et en l'ajustant pour obtenir un niveau de mortalité infantile en 1987-1988 plus conforme aux données d'enquête (99 pour mille chez les hommes et 83 pour mille chez les femmes). C'est cette table qui a ensuite été modifiée pour être conforme aux évolutions retenues pour la mortalité infantile, pour la mortalité infanto-juvénile et pour l'espérance de vie.

Enfin, la même hypothèse de mortalité a été retenue pour les Ivoiriens et les non-Ivoiriens, faute d'informations permettant un traitement différencié.

D'autres évolutions, moins favorables, notamment chez les adultes, sont possibles. Une hypothèse de mortalité constante a donc aussi été utilisée. De même, des estimations récentes tablent sur une constance, voire une progression, de la prévalence du sida dans les prochaines décennies. Nous avons donc testé une hypothèse de stabilité de la prévalence du VIH à 8 % de la population de 15 ans et plus sur l'évolution de la croissance démographique en 2018.

### *Les hypothèses migratoires*

#### **Les réfugiés du Libéria**

Les réfugiés du Libéria sont arrivés en Côte d'Ivoire au début des années 1990, quelques semaines après le début des hostilités entre les partisans de Charles Taylor et les troupes du président précédent Samuel Kanyon Doe. Ces réfugiés, dont le nombre était estimé à environ 360 000 au 1<sup>er</sup> janvier 1995 par l'UNHCR, n'ont pas été installés dans des camps de réfugiés mais ont été accueillis tout le long de la frontière avec le Libéria. En août 1995, un accord de paix est signé. Mais les combats reprennent à Morovia en avril 1996. Un nouvel accord de paix est signé en août 1996 (le treizième en sept ans de combat). Au 1<sup>er</sup> janvier 1997, l'UNHCR ne dénombrait plus que 195 000 réfugiés libériens en Côte d'Ivoire.

L'hypothèse simplificatrice qui a été retenue est que plus aucun réfugié du Libéria ne résidera en Côte d'Ivoire en 2003. Dans ce travail, les réfugiés du Libéria sont donc intégrés de façon exogène, en les ajoutant aux résultats des simulations aux différentes dates concernées, et non en les intégrant à la population des non-Ivoiriens.

#### **Les autres mouvements migratoires**

Pour les arrivées de non-Ivoiriens, une seule hypothèse a été retenue. Elle envisage :

- une croissance des arrivées jusqu'en 2003, liée à la reprise de la croissance économique en Côte d'Ivoire (de 100 000 à 140 000 arrivées par an, soit l'équivalent sur cinq ans, de 500 000 à 700 000 arrivées, des chiffres calés sur les informations fournies par notre reconstitution de la période 1975-1988 et sur les informations économiques actuelles);
- une stabilisation, au-delà de 2003, des arrivées aux alentours de 120 000 par an. Un scénario différent devrait être envisagé si à la période de forte croissance économique devait succéder une période de récession, comme au début des années quatre-vingt.

Pour les départs, le scénario principal retenu est une diminution régulière de l'intensité des départs par rapport au niveau estimé sur la période 1985-1990. La baisse retenue est de l'ordre d'un quart sur l'ensemble de la période. Cette hypothèse conduit néanmoins à des départs qui sont croissants en volume entre 1988 et 2018 (la population soumise au risque étant en accroissement régulier sur la période) et à un solde migratoire pratiquement nul sur l'ensemble de la période de simulation (entre + 50 000 et + 100 000 personnes globalement sur toute la période selon le scénario de fécondité retenu, soit entre + 1 660 et + 3 330 par an en moyenne).

Néanmoins, dans la mesure où l'intensité des retours des non-Ivoiriens constitue, nous semble-t-il, un réel enjeu et que nous manquons d'informations sur son évolution possible, quatre autres scénarios ont été testés dans le cadre du scénario médian de fécondité (3,6 enfants par femme entre 2013 et 2018) :

- le maintien de l'intensité au niveau estimé entre 1985 et 1990 conduit à des départs fortement croissants sur la période de simulation (de 103 000 par an à 187 000 par an entre 1988-1993 et 2013-2018) et à un solde migratoire globalement négatif de – 800 000 personnes en 30 ans (départs nets) ;
- une baisse de l'intensité des départs limitée à 15 % (contre 25 % dans le scénario central) conduit à un solde migratoire globalement déficitaire de – 400 000 personnes sur l'ensemble de la période de simulation ;
- une baisse régulière et forte de l'intensité des départs d'environ 40 % entre le niveau 2013-2018 et le niveau initial conduit à un excédent migratoire d'environ + 400 000 personnes sur l'ensemble de la période, soit en 30 ans ;
- enfin, une diminution de plus de moitié (55 %), à terme, de l'intensité des départs par rapport au niveau initial conduit à un excédent migratoire d'environ + 800 000 personnes sur l'ensemble de la période, soit en 30 ans.

### *Les scénarios et leurs variantes*

Sur la base de nos différentes hypothèses, nous avons construit quatre scénarios principaux (A.1 à A.4), plus quatre variantes associées au scénario médian (A.2.1 à A.2.4). Les résultats de ces simulations figurent dans les tableaux en annexe.

#### **Les scénarios principaux**

Les trois premiers scénarios (A.1 à A.3) ne diffèrent que par l'hypothèse de fécondité. Il s'agit des : **Scénario bas (A.1)**, avec une fécondité de 3 enfants par femme en 2013-2018 ; **Scénario médian (A.2)**, avec une fécondité de 3,6 enfants par femme en 2013-2018 ; **Scénario haut (A.3)**, avec une fécondité de 3,84 enfants par femme en 2013-2018.

Dans ces scénarios, l'espérance de vie suit la même évolution (64,2 ans en 2018, contre 56,6 ans en 1988), les arrivées également (entre 100 000 et 140 000 par an), tout comme les départs (entre 97 000 et 147 000 par an, ce qui correspond à une diminution de l'intensité des départs d'environ 25 % à terme par rapport à la période 1988-1993). Et si les départs diffèrent un peu entre ces trois scénarios (quelques milliers par an), c'est en raison du caractère endogène de ce flux, obtenu par l'application de taux à une population qui varie en raison directe des hypothèses de fécondité retenues.

**Le Scénario constant (A.4)** suppose, lui, une fécondité et une mortalité constante au niveau atteint au moment de la simulation, donc au-delà de 1998. En revanche, les hypothèses migratoires sont les mêmes que dans les trois scénarios précédents.

#### **Les variantes associées au scénario médian**

Quatre variantes sont associées au scénario médian (A.2) dont elles reprennent toutes les hypothèses sauf une, l'intensité des départs qui varie selon chaque scénario, de la manière suivante :

**Variante n° 1 (A.2.1)** : intensité « très faible » des départs (– 55 % à terme par rapport à la période 1988-1993) ;

**Variante n° 2 (A.2.2)** : intensité « faible » des départs (– 40 % à terme par rapport à la période 1988-1993) ;

**Variante n° 3 (A.2.3)** : intensité « forte » des départs (– 15 % à terme par rapport à la période 1988-1993) ;

**Variante n° 4 (A.2.4)** : intensité « très forte » des départs (maintien au niveau atteint en 1988-1993).

#### **Le prolongement des projections**

Les trois scénarios principaux (bas, médian, haut) ont été prolongés jusqu'en 2098, afin d'examiner à plus long terme l'effet de la baisse de la fécondité et de la mortalité sur la croissance et la structure de la population.

#### ***Les projections dérivées***

À partir des scénarios précédents, quatre autres exercices de simulation ont été réalisés, le premier très détaillé, les deux autres à titre purement exploratoire (faute de données rétrospectives suffisamment détaillées et comparables permettant d'asseoir des scénarios alternatifs pour le futur), et le dernier à titre illustratif :

- une simulation de la population non ivoirienne selon le lieu de naissance (Côte d'Ivoire ou étranger), l'ancienneté de la présence en Côte d'Ivoire (0-4 ans, 5-9 ans, 10 ans et plus), le sexe et l'âge afin d'apprécier les



- populations potentiellement concernées par différentes adaptations envisageables du Code de la nationalité ;
- une simulation du nombre de ménages ;
  - une simulation de la population active ;
  - une simulation des populations urbaine et rurale.

### **Simulation du nombre de ménages**

La simulation du nombre de ménages a été effectuée en maintenant les propensions à être chefs de ménage selon le sexe et l'âge au niveau observé en 1988. Il s'agit d'une hypothèse exploratoire qui permet d'estimer la croissance potentielle du nombre de ménages à l'horizon 2018 si les conditions socio-économiques ne se modifiaient pas au cours de la période.

Entre 1988 et 2018, le nombre de ménages pourrait être multiplié par trois et être compris entre 5,1 et 5,5 millions en 2018 (contre 1,8 million en 1988). L'incertitude sur le nombre de ménages est de moindre ampleur, en volume, que celle sur la population totale (entre 23,1 et 27 millions en 2018) car le nombre de ménages n'est pas immédiatement affectée par l'évolution de la fécondité, comme peut l'être la population totale. Les enfants nés en 1997 n'arriveront en effet à l'âge de former un ménage, et encore pour une faible part d'entre eux, que vers 2012 pour les plus précoces. À noter que si le contexte économique devenait durablement favorable, la croissance du nombre de ménages pourrait être plus forte que celle ici envisagée en reproduisant les conditions de cohabitation observées en 1988 jusqu'à l'horizon 2018.

### **Simulation du nombre d'actifs**

La simulation du nombre d'actifs repose sur le même principe que la précédente. Elle a été effectuée en maintenant les taux d'activité selon le sexe et l'âge au niveau observé en 1988. Il s'agit d'une hypothèse exploratoire qui permet d'estimer la croissance potentielle du nombre de ménages à l'horizon 2018 si les conditions socio-économiques ne se modifiaient pas au cours de la période et si les taux de scolarisation des enfants ne se modifiaient pas.

Entre 1988 et 2018, le nombre d'actifs pourrait être multiplié par 2,5 à 2,8 et être compris entre 10,9 et 11,9 millions en 2018, selon les scénarios retenus. L'incertitude sur le nombre d'actifs est aussi de moindre ampleur, en volume, que celle sur la population totale (entre 23,1 et 27 millions en 2018), pour les mêmes raisons que celles évoquées pour les ménages.

À noter que si le contexte économique devenait durablement favorable, la croissance du nombre d'actifs pourrait être plus forte au delà de 20-25 ans, tandis qu'elle pourrait décroître en deçà de 20 ans, la croissance économique

permettant de maintenir une proportion croissante de jeunes Ivoiriens dans le système éducatif.

### Simulation des populations urbaine et rurale

Selon la définition retenue, la population urbaine représente entre 39 % (population des 66 villes issues du RGP de 1975 auxquelles ont été ajoutées les localités de Bangolo et Sakassou érigées en chefs-lieux de département en 1985<sup>8</sup>) et 43,6 % de la population de la Côte d'Ivoire (population agglomérée des centres de plus de 5 000 habitants<sup>9</sup>).

Dans la première définition, le taux d'urbanisation est passé de 32,1 % à 39 % entre 1975 et 1988. En utilisant cette définition, un taux d'urbanisation de 62,3 % en 2018 a été retenu dans les simulations démographiques effectuées en 1991 dans le cadre du « Programme de valorisation des ressources humaines ». Ce taux paraît très élevé et n'est pas compatible avec l'hypothèse, largement vérifiée, selon laquelle le taux d'urbanisation suivrait une loi logistique.

Dans la seconde définition, le taux d'urbanisation serait passé de 20 % en 1965 à 34 % en 1975 pour atteindre 43,6 % en 1988. Cette définition est utilisée par J.-M. Cour et M. Arnaud dans leur étude de 1992 sur la « Préparation des NLPTS : illustration de la méthodologie proposée sur le cas de la Côte d'Ivoire ». Les taux d'urbanisation retenus pour 2010 dans cette étude, et selon cette définition, sont respectivement de 53 % et de 63 %. Ici aussi, le taux supérieur (63 %) est incompatible avec l'hypothèse d'évolution du taux d'urbanisation selon une loi logistique en longue période.

Quelles hypothèses retenir en matière d'urbanisation ? Au-delà des problèmes de définition que pose la population urbaine, il faut insister sur le lien très fort qui unit cette variable avec le niveau et le mode de développement d'un pays. La Chine et l'Inde, par exemple, restent des pays très ruraux avec respectivement environ 22 % et 26 % d'urbains. Dans ces pays, la grande majorité des paysans trouve d'autres palliatifs à l'émigration définitive vers les villes. La ville est, pour eux, le moyen d'élargir leur base économique tout en restant enracinés dans leur milieu. La France resta jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale un pays majoritairement rural alors que l'Angleterre était urbaine à 58 % dès 1850 et à plus de 70 % en 1900. On pourrait ainsi multiplier les exemples. Bien entendu, chaque pays a ses spécificités, liées aussi bien à son histoire qu'à sa géographie ou à sa culture. La Côte d'Ivoire n'est ni la Chine, ni l'Inde, mais ces exemples

---

8. Définition retenue dans le « Séminaire national de présentation des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH de 1988) » de novembre 1991.

9. Définition retenue par la DCGTx.

montrent que la maîtrise de l'urbanisation d'un pays se trouve en grande partie dans le milieu rural, dans la volonté des gouvernements à promouvoir ou non une politique foncière et agricole pérenne<sup>10</sup>.

### **La population de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2018 et au-delà**

Les résultats les plus significatifs de nos projections démographiques, établis selon différents scénarios, peuvent être présentés dans le tableau 3.

#### ***Le ralentissement de la croissance de la population due à la baisse de la fécondité dès le début des années 1980***

D'après l'hypothèse moyenne des projections des Nations unies établies en 1992 (United Nations, 1993), qui prévoyait alors un début de baisse de la fécondité en Côte d'Ivoire en 1995 seulement, celle-ci aurait atteint 4,75 enfants par femme en 2018, et la population du pays se serait élevée à cette date à 30 millions d'habitants, avec une proportion de moins de 15 ans d'environ 46 %.

Le fait même que la fécondité ait diminué dès le début des années 1980, soit une quinzaine d'années plus tôt que les prévisionnistes ne l'avait prévu, amène en 2018 une diminution de 3 à 7 millions d'habitants, soit de 10 à 23 % de moins que l'effectif prévu par cette hypothèse des Nations unies de 1992. En effet, les scénarios que nous avons construits, à partir de différentes hypothèses de déclin de la fécondité et d'une hypothèse commune de déclin de la mortalité et d'évolution des flux migratoires, à partir de 1988, aboutissent à une population comprise en 2018 entre 27 035 000 et 23 140 000 (tableau 3). Examinons cet écart en 2018 selon nos différents scénarios :

- la population sera de 27 millions, dans le scénario constant, si la fécondité et la mortalité restent constantes à leur niveau de 1998 jusqu'en 2018 (5,43 enfants par femme et espérance de vie à la naissance de 56 ans), ce qui représente déjà une baisse de l'effectif de la population de 10 % ;
- elle sera de près de 25 millions (24 940 000 exactement), dans le scénario haut, avec en 2018 une fécondité de 3,84 enfants par femme et une espérance de vie à la naissance de 64,2 ans, ce qui représente une baisse de l'effectif de la population de 17 % ;
- elle sera de 24,5 millions (24 427 000 exactement), dans le scénario médian, avec en 2018 une fécondité de 3,6 enfants par femme et une espérance de vie à la naissance de 64,2 ans, ce qui représente une baisse de l'effectif de la population de 19 % ;

---

10. Voir ci-après le chapitre 4.

Tableau 3

**Indicateurs démographiques lors de la période initiale (1988)  
et selon les différents scénarios en 2018**

Indicateurs	1988 (situation initiale)	Situation en 2018 selon les scénarios			
		A.1	A.2	A.3	A.4
Population totale (en milliers)	10 816	23 140	24 427	24 940	27 035
Population ivoirienne (en milliers)	7 777	15 716	16 563	16 894	18 120
Population non ivoirienne (en milliers)	3 039	7 424	7 864	8 046	8 914
% de non-Ivoiriens	28,1	32,1	32,2	32,3	33,0
% de moins de 15 ans	46,8	32,6	35,3	36,3	41,7
Nombre de ménage (en milliers)	28,1	5 274	5 310	5 328	5 202
Variation annuelle (en milliers)*	419	384	487	528	695
Taux d'accroissement annuel (%)*	3,54	1,73	2,1	2,24	2,75
Solde naturel annuel (en milliers)*	371	408	513	554	739
Solde migratoire annuel (en milliers)*	3	-26	-27	-27	-46
Naissances (en milliers)*	506	559	675	720	1 031
Décès (en milliers)*	135	151	162	166	197

(\*) Pour la période 2013-2018, sauf pour 1988 où il s'agit de la période 1988-1993.

- elle sera de 23,1 millions (23 140 000 exactement), dans le scénario bas, avec en 2018 une fécondité de 3 enfants par femme et une espérance de vie à la naissance de 64,2 ans, ce qui représente une baisse de l'effectif de la population de 23 %.

On constate ainsi l'impact significatif du ralentissement de la croissance de la population apportée par cette baisse, plus précoce qu'initialement prévue, de la fécondité en Côte d'Ivoire.

### *L'évolution de la croissance démographique selon nos différents scénarios*

Nous pouvons maintenant examiner l'effet en 2018 de nos différents scénarios sur les principaux indicateurs de structure et de croissance démographiques<sup>11</sup> (tableau 3).

Notre scénario bas (A.1) correspond à l'hypothèse d'un accroissement très significatif du rythme de baisse de la fécondité connu par le pays durant la dernière période, avec une baisse rapide de cette fécondité de 45 % en 25 ans. Ce scénario suppose la mise en place immédiate d'un programme

public fort de planification familiale permettant à toutes les couches de la population, urbaine comme rurale, pauvre comme plus aisée, d'accéder à des services de planification familiale de bonne qualité. L'impact de ce programme de planification familiale sur l'augmentation rapide de la prévalence contraceptive moderne viendrait alors se conjuguer aux effets attendus des progrès de l'urbanisation et de la scolarisation sur le retard de l'âge au premier mariage et la diffusion au sein de l'ensemble de la population des attitudes et comportements favorables à la baisse de la fécondité jusqu'alors surtout circonscrits à quelques groupes instruits et urbanisés (baisse de la demande d'enfants, diminution de la période d'exposition au risque). Dans une telle hypothèse, l'indice synthétique de fécondité est de 3 enfants par femme en 2018. Compte tenu d'une espérance de vie à cette période de 64,2 ans et d'un solde migratoire d'un peu plus de 50 000 personnes pour la période 1988-2018, la population est alors de 23 millions d'habitants dont 15,7 millions d'Ivoiriens (soit 32,1 % de non-Ivoiriens dans la population) et la proportion de moins de 15 ans est de 32,6 %. Cette population augmente de 384 000 personnes chaque année (avec un solde naturel de 408 000), soit une croissance annuelle de 1,73 %.

Notre scénario médian (A.2) correspond à l'hypothèse d'une prolongation de baisse de la fécondité sur le même rythme que celui que vient de connaître la Côte d'Ivoire depuis le début des années 1980, ce qui représente une baisse de 34 % en 25 ans. Ce scénario suppose une progression sensible des activités de planification familiale, avec notamment la mise en place progressive de services à destination des populations des villes moyennes, des milieux ruraux et des populations pauvres d'Abidjan. L'impact d'un accès accru aux services de planification familiale s'ajouterait aux effets attendus des progrès de l'urbanisation et de la scolarisation sur la nuptialité et les comportements de régulation familiale comme dans le scénario précédent. Dans une telle hypothèse, la fécondité est de 3,6 enfants par femme en 2018. Compte tenu d'une espérance de vie à cette période de 64,2 ans et d'un solde migratoire d'un peu plus de 75 000 personnes pour la période 1988-2018, la population est alors de 24,4 millions d'habitants dont 16,5 millions d'Ivoiriens (soit 32,2 % de non-Ivoiriens dans la population) et la proportion de moins de 15 ans est de 35,3 %. Cette population augmente de 487 000 personnes chaque année (avec un solde naturel de 513 000), soit une croissance annuelle de 2,1 %.

Notre scénario haut (A.3) correspond à un relatif ralentissement de la baisse récente de la fécondité, ralentissement conduisant à une baisse de la fécondité de 29 % en 25 ans. Ce scénario repose sur l'hypothèse que la diminution plus lente qu'auparavant de la demande d'enfants et la baisse du coût

---

11. Cf. en annexe les tableaux récapitulatifs des scénarios A.1 à A.4.

relatif des enfants, sous l'effet de la reprise économique, viendraient en partie contrarier les effets de la poursuite de l'urbanisation et de la scolarisation et de la progression de l'implantation des services de planification familiale sur le territoire national. Dans une telle hypothèse, la fécondité serait de 3,84 enfants par femme en 2018. Compte tenu d'une espérance de vie à cette période de 64,2 ans et d'un solde migratoire d'un peu plus de 100 000 personnes pour la période 1988-2018, la population est alors de 24,9 millions d'habitants dont 16,9 millions d'Ivoiriens (soit 32,3 % de non-Ivoiriens dans la population) et la proportion de moins de 15 ans est de 36,3 %. Cette population augmente dans ce cas de 528 000 personnes chaque année (avec un solde naturel de 554 000), soit une croissance annuelle de 2,24 %.

Notre scénario constant (A.4) correspond à une stabilisation de la fécondité et de la mortalité à leurs niveaux de 1998. Ce scénario nous montre ce qui passerait au plan démographique si les progrès, encore fragiles et très incomplets, en matière de santé, de scolarisation, de promotion de la femme, de développement de l'accès aux moyens contraceptifs modernes, s'arrêtaient brutalement sous l'effet d'une crise économique sévère ou/et d'un retour au «laisser faire» en matière de politique démographique. Ce scénario est en effet bâti sur l'hypothèse d'un arrêt des phénomènes les plus caractéristiques de la démographie ivoirienne depuis plus d'une décennie (le début de la baisse de la fécondité) ou depuis plus de quarante ans (la diminution de la mortalité). Dans un tel scénario, correspondant à une fécondité de 5,43 enfants par femme<sup>12</sup>, une espérance de vie à la naissance de 56 ans en 2018 et un solde migratoire d'un peu plus de 75 000 personnes pour la période 1988-2018, la population est de 27 millions d'habitants dont 18,1 millions d'Ivoiriens (soit 33 % de non-Ivoiriens dans la population) et la proportion de moins de 15 ans de 41,7 %. Cette population augmente dans ce cas de 695 000 personnes chaque année (avec un solde naturel de 739 000) soit une croissance annuelle de 2,75 %.

### *L'effet de la baisse de la fécondité entre 1988 et 2018*

L'élaboration d'un scénario constant (A.4) nous permet de bien mesurer l'impact d'une baisse plus ou moins prononcée de la fécondité sur l'effectif, la structure et la dynamique de la population de Côte d'Ivoire par comparaison avec les indicateurs résultant de nos trois premiers scénarios. La poursuite de la baisse de la fécondité de 1988 à 2018 conduit à une diminution de 2 millions (scénario A.3 de baisse ralentie) à 4 millions (scénario A.1 de baisse accélérée) d'habitants, représentant une baisse de 8 à 14 % de la population totale. Par différence entre ces deux chiffres, on constate

---

12. Niveau ajusté de l'indice enregistré lors de l'EDSCI-I de 1994 (5,7).

qu'en passant d'une baisse ralentie à une baisse accélérée de la fécondité on obtient un chiffre de population inférieur de près de 2 millions (23,140 millions contre 24,940 millions) après une trentaine d'années d'évolution. Ces différences concernent aussi bien la population ivoirienne que la population non-ivoirienne (figure 1).

Quelle que soit l'évolution de la fécondité, certaines données demeurent relativement constantes : le poids des non-Ivoiriens et le nombre de ménages tout particulièrement. La part de non-Ivoiriens dans la population est relativement stable, puisque nos hypothèses reposent sur un rapprochement progressif de la fécondité des populations ivoiriennes et non ivoiriennes. Le nombre de ménages est lui-même assez stable (entre 5,2 et 5,3 millions de ménages) dans la mesure où la baisse de la fécondité fait essentiellement varier l'effectif des jeunes générations qui ne sont pas encore en âge de constituer un nouveau ménage. Par contre, on remarque la part décroissante de la population des moins de 15 ans au fur et à mesure que la baisse de la fécondité est plus accentuée : 41,7 % avec une fécondité constante ; 36,3 % lorsque la baisse est ralentie ; 35,3 % lorsque la baisse est stable ; 32,6 % lorsque la baisse est accélérée. Ces différences sont encore plus fortes si l'on observe non plus les pourcentages mais les effectifs eux-mêmes : 11,271 millions de moins de 15 ans en cas de scénario constant ; 9,044 millions si la baisse de la fécondité est ralentie ; 8,622 millions avec une diminution constante de la fécondité ; 7,541 millions si la baisse de la fécondité s'accélère. Soit un effectif de jeunes inférieur d'environ 1 500 000 personnes entre les scénarios bas et haut. Cette différence est importante à l'étape 2018, dans la mesure où elle est synonyme par exemple d'une moindre pression sur le système scolaire, mais elle est également, et surtout, très importante pour l'avenir puisqu'elle représente une diminution significative de l'effectif des générations qui seront à l'âge reproductif dans les 60 années qui suivront l'année 2018, soit dans les décennies 2020 à 2070. Cet écart dans le poids des jeunes en 2018 intègre par conséquent un fort potentiel de différenciation de la croissance démographique pour la période suivante.

Le rythme (figure 2) de baisse de la fécondité fait bien entendu varier le nombre de naissances annuelles tout comme le solde et le taux d'accroissement naturels (cf. tableau 3). Mais le résultat qui nous semble le plus expressif réside dans son impact sur le taux d'accroissement en fin de période d'observation (période 2013-2018) :

- si l'on passe du scénario constant au scénario bas de rapide réduction de la fécondité, le taux d'accroissement annuel diminue d'1 % (de 2,75 % à 1,73 %);
- si l'on passe du scénario haut de réduction ralentie de la fécondité au scénario bas de rapide réduction de la fécondité, le taux d'accroissement annuel diminue de 0,5 % (de 2,24 % à 1,73 %);

- si l'on passe du scénario médian de réduction stable de la fécondité au scénario bas de rapide réduction de la fécondité, le taux d'accroissement annuel diminue de 0,4 % (de 2,1 % à 1,73 %).

Les différences sont également perceptibles au regard des structures par âge en 2018 (figure 3) : avec un scénario de baisse ralentie de la fécondité (A.3), la pyramide par groupe d'âges est encore celle d'une population jeune avec une base (groupes d'âges de 0 à 9 ans) encore importante ; avec un scénario de baisse constante (A.2), la pyramide par groupe d'âges possède une base déjà moins large ; avec un scénario de baisse accélérée (A.1), la pyramide est assez caractéristique d'une population dont la fécondité diminue nettement avec les effectifs des générations successives qui tendent à se stabiliser (ainsi les groupes d'âges quinquennaux des moins de 25 ans sont-ils relativement égaux dans ce scénario).

En définitive, la baisse plus ou moins rapide de la fécondité dans les décennies à venir contribuera à ralentir dans des proportions plus ou moins marquées la croissance démographique rapide d'aujourd'hui et elle imprimera sa marque à l'évolution des effectifs comme des structures de la population de Côte d'Ivoire et ce dès 2018.

### *L'intensité des départs et l'évolution de la population : analyse de quatre scénarios divergents*

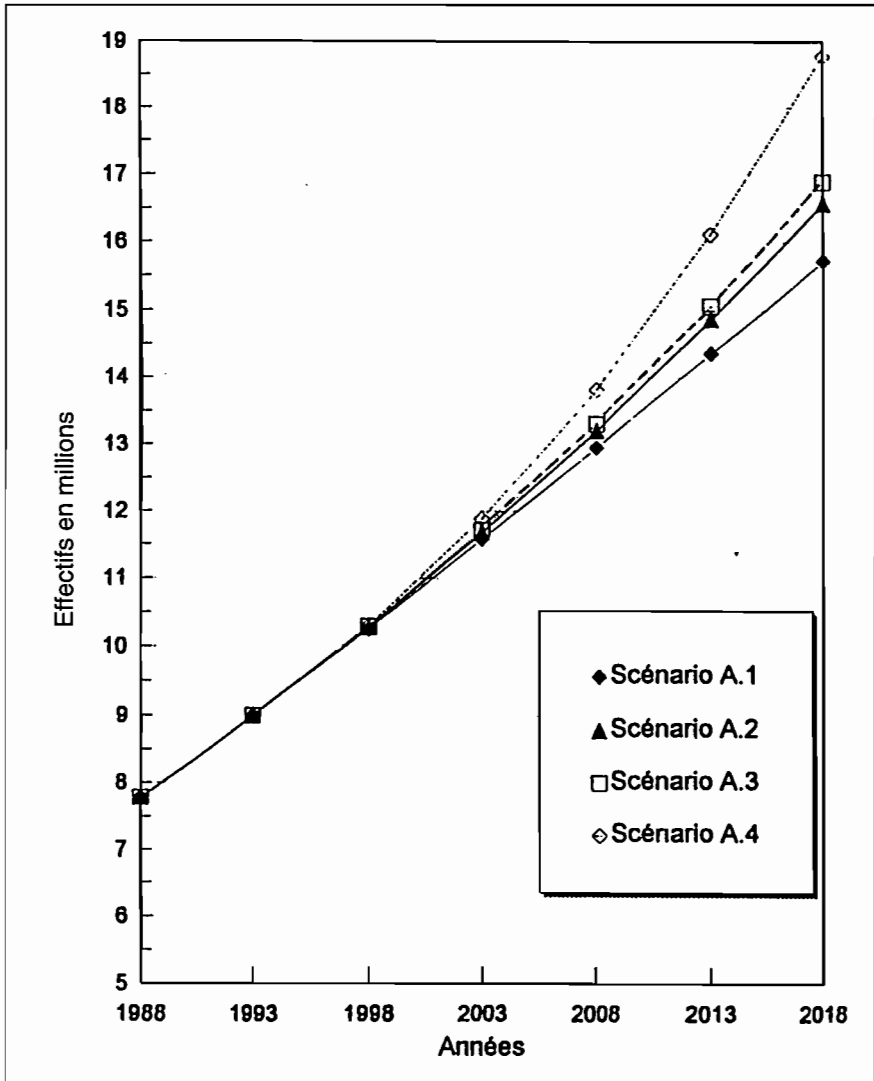
L'évolution des retours des non-Ivoiriens dans leur pays, phénomène constant mais d'intensité variable selon la période de l'histoire des migrations internationales en Afrique de l'Ouest, constitue un réel enjeu compte tenu de l'importance des effectifs concernés, des facteurs socio-économiques à l'origine de ces retours, comme d'ailleurs des conséquences qu'ils auront dans les pays d'arrivée. Nous avons par conséquent testé quatre scénarios d'évolution de départs dans le cadre du scénario médian de fécondité (3,6 enfants par femme entre 2013 et 2018), caractérisé également par notre hypothèse migratoire (commune à tous nos scénarios) de 100 000 à 140 000 arrivées annuelles. Nos scénarios sont basés sur des effectifs de départs annuels variant d'un niveau « très faible » à un niveau « très fort » sur la base des fourchettes suivantes : 90 000-97 000 (scénario A.2.1) ; 97 000-125 000 (scénario A.2.2) ; 100 000-125 000 (scénario A.2.3) ; 103 000-187 000 (scénario A.2.4). On peut observer l'effet de cette intensité variable des départs de non-Ivoiriens sur le solde migratoire et la croissance de la population totale en 2018 dans le tableau 4.

La variation des flux annuels de départ des non-Ivoiriens conduit tout naturellement à une inégalité des soldes migratoires annuels et du solde migratoire sur l'ensemble de la période considérée (1988-2018). Ce solde migratoire passe de + 800 000, en cas de départs très faibles, à - 800 000, en cas



Figure 1a

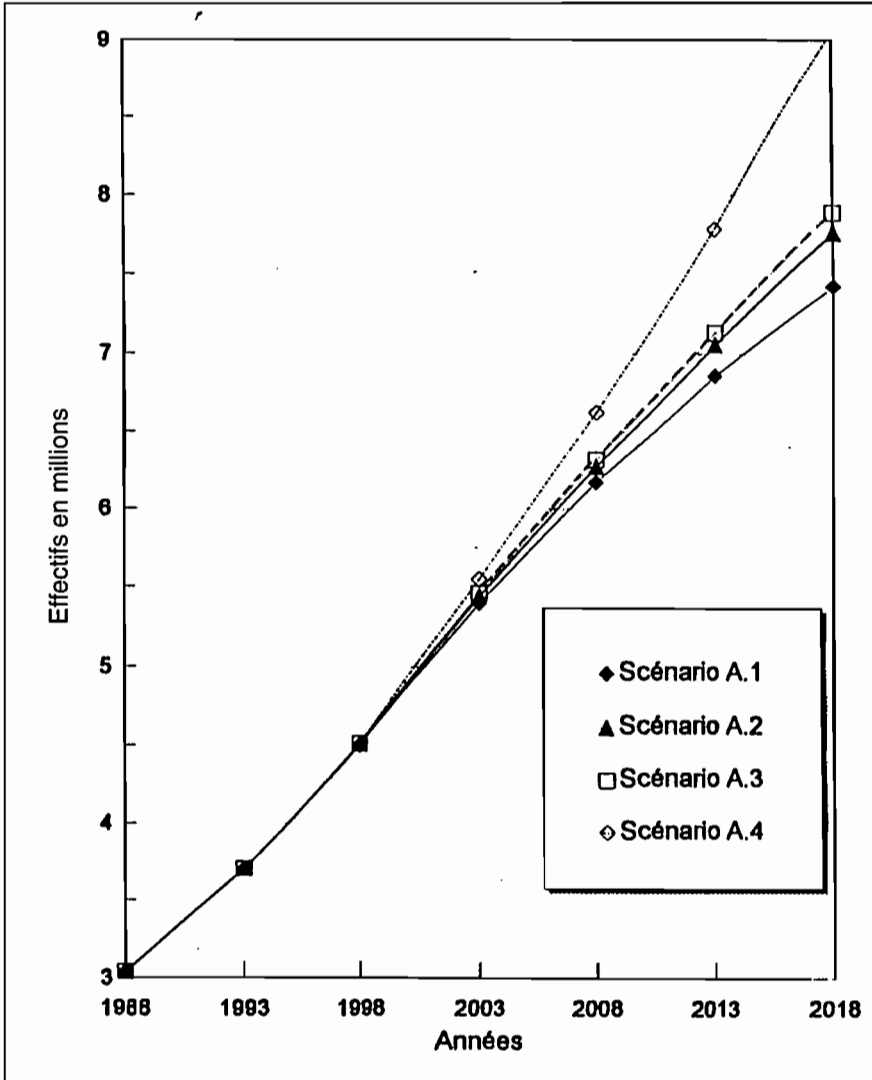
Évolution des effectifs des populations ivoiriennes de 1988 à 2018  
Résultats des simulations (scénarios A1 à A4)



Source : calcul des auteurs.

Figure 1b

Évolution des effectifs des populations non ivoiriennes de 1988 à 2018  
Résultats des simulations (scénarios A1 à A4)



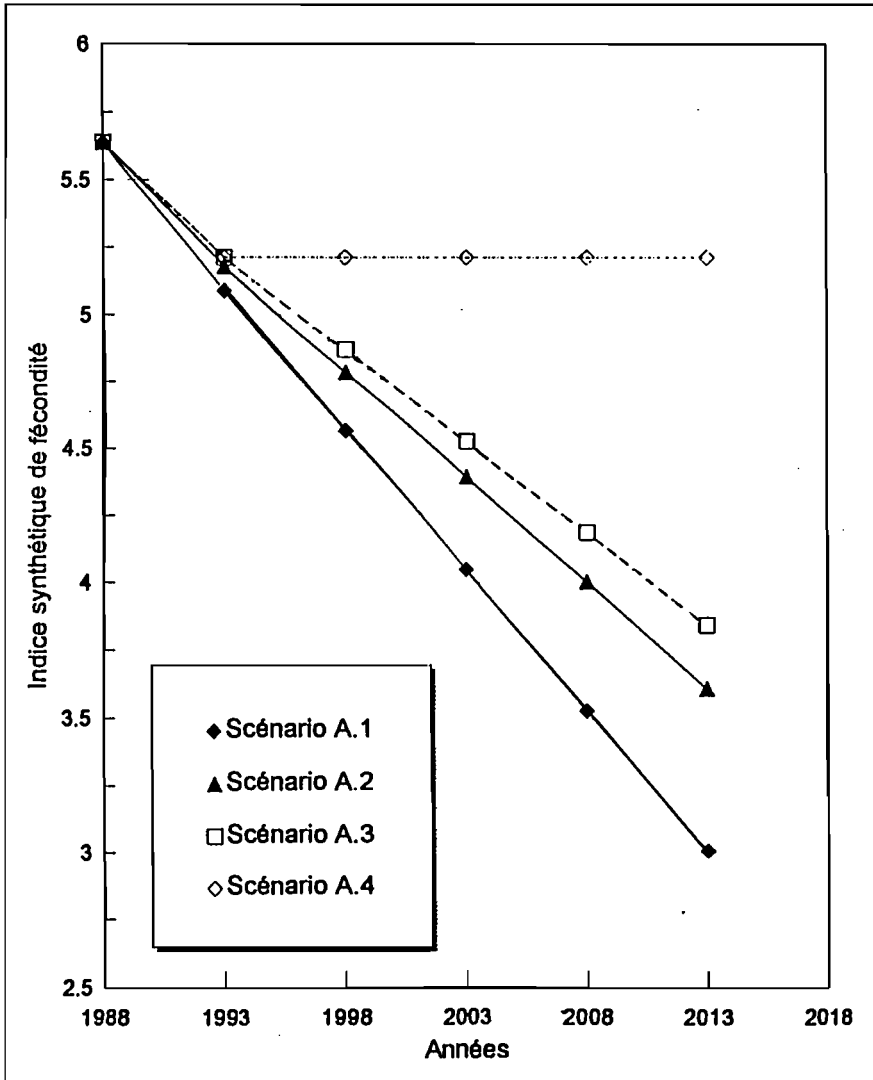
Source : calcul des auteurs.

Figure 2a

**Évolution de la fécondité (population ivoirienne)  
de 1988-1993 à 2013-2018**

**Résultats des simulations (scénarios A1 à A4)**

(Note : le point 1988 correspond à la période 1988-1993, celui de 1993 à la période 1993-1998, et ainsi de suite)

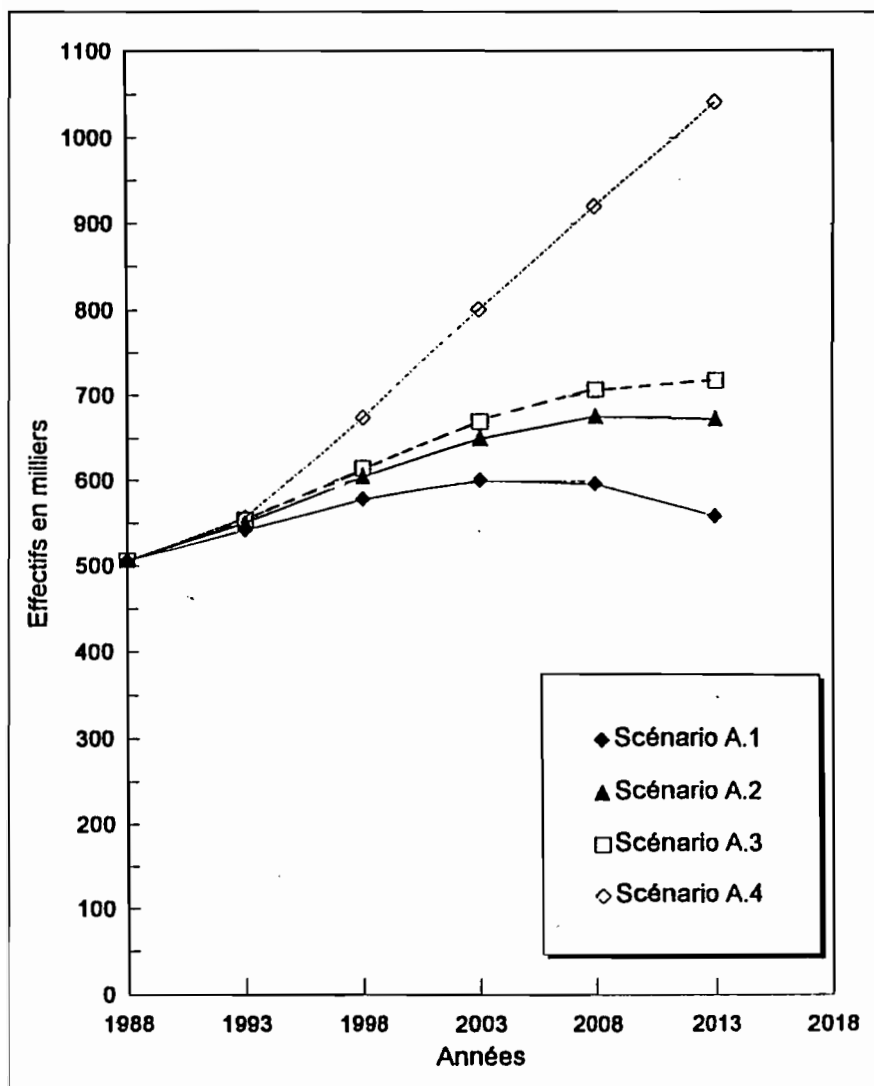


Source : calcul des auteurs.

Figure 2b

**Évolution des naissances annuelles  
de 1988-1993 à 2013-2018****Résultats des simulations (scénarios A1 à A4)**

(Note : le point 1988 correspond à la période 1988-1993, celui de 1993 à la période 1993-1998, et ainsi de suite)



Source : calcul des auteurs.

Figure 3

Pyramides par groupe d'âge en 2018  
Résultats des simulations (scénarios A1 à A3)

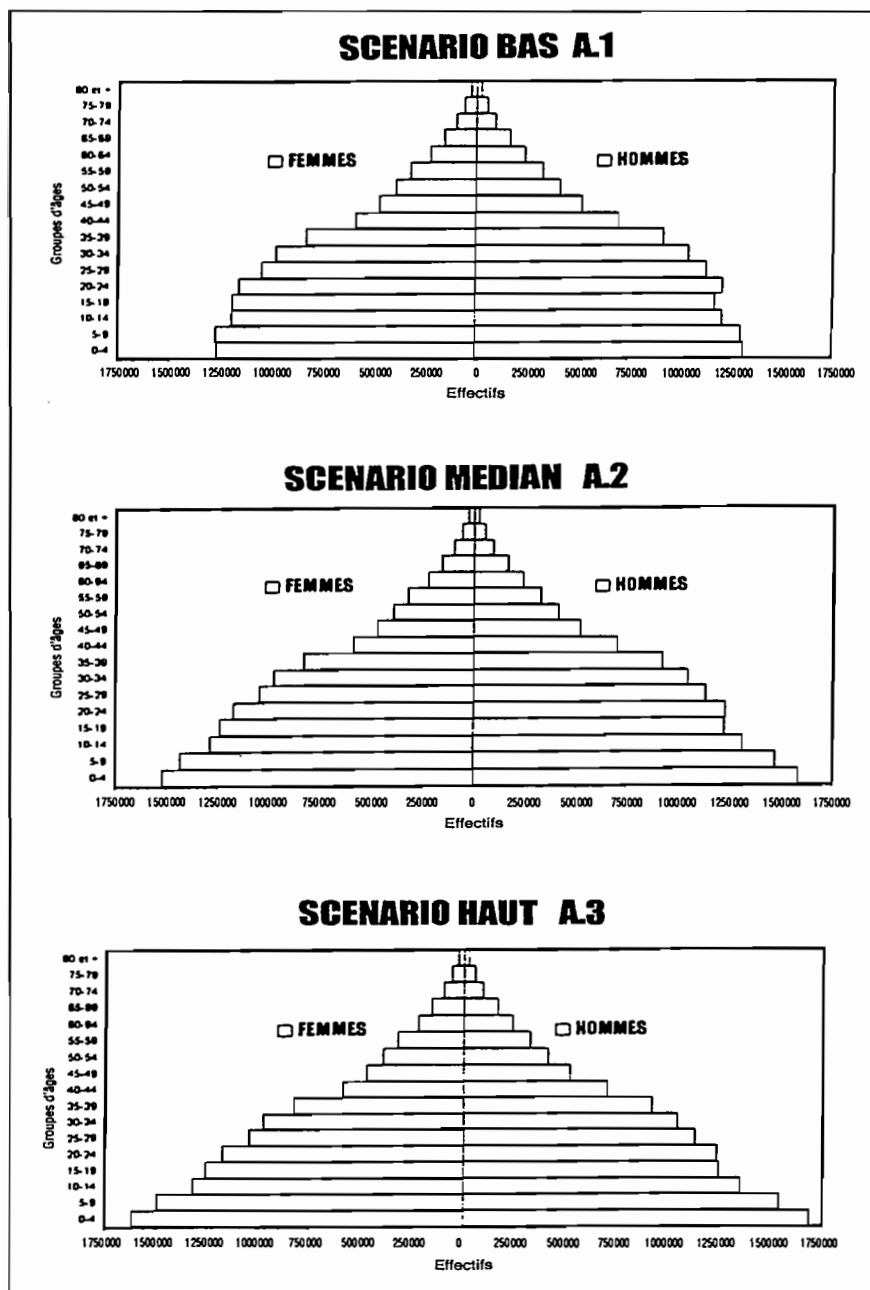


Tableau 4

**Effet de l'intensité variable des départs de non-Ivoiriens sur le solde migratoire  
et la croissance de la population totale en 2018**

Indicateurs	1988 (situation initiale)	Situation en 2018 selon les scénarios			
		A.2.1 Départs très faibles	A.2.2 Départs faibles	A.2.3 Départs forts	A.2.4 Départs très forts
Hypothèse de départs annuels	94 000	90 000 à 97 000	97 000 à 125 000	100 000 à 125 000	103 000 à 187 000
Solde migratoire sur l'ensemble de la période 1988-2018 (en milliers)	+ 235 000*	+ 800 000	+ 400 000	- 400 000	- 800 000
Population totale (en milliers)	10 816	25 340	24 843	23 822	23 413
Population non ivoirienne (en milliers)	3 039	8 777	8 280	7 259	6 732
% de non-Ivoiriens	28,1	34,6	33,3	30,5	28,8
Variation annuelle (en milliers)**	419	553	516	454	432
Taux d'accroissement annuel (%)**	3,54	2,31	2,19	2,01	1,94
Solde migratoire annuel (en milliers)**	- 10	+ 23	- 5	- 50	- 66

\* Pour la période 1975-1990, calculé d'après notre rétroprojection.

\*\* Pour la période 2013-2018, sauf pour 1988 où il s'agit de la période 1988-1993 (calcul d'après notre rétroprojection).

de départs très forts, avec les situations intermédiaires de + 400 000 et - 400 000. Conséquence de cette divergence des flux de départs, la population totale est très différente d'un scénario à l'autre puisqu'à l'inégalité migratoire (1 600 000 personnes entre les scénarios extrêmes) s'ajoute une inégalité du nombre de naissances de non-Ivoiriens résultant d'une inégalité des stocks de population étrangère (environ 600 000 naissances sur l'ensemble de la période entre ces mêmes scénarios). En conséquence, dans un scénario de départs très faibles la population est près de 2 millions supérieure à ce qu'elle est dans une situation de départs très forts (25,3 millions contre 23,4 millions), soit un écart de près de 10 % entièrement dû à l'inégalité de la population non ivoirienne, seule concernée par nos hypothèses. La part de cette population non ivoirienne varie par conséquent dans des proportions importantes : elle passe dans la population totale de 34,6 % à 28,8 % en cas d'augmentation des flux de départ de très faibles à très forts, soit près de

6 points de moins en 2018. Dans le cas de départs très faibles, son effectif est multiplié par 2,7 entre 1988 et 2018 ; en cas de départs très forts cet effectif est multiplié par 2,2. Et la différence de 2 millions, entre les scénarios extrêmes, représente les deux tiers de la population non ivoirienne initiale de 1988.

Au-delà des différences dans les effectifs et les structures par nationalité, des écarts dans la dynamique de la population se dégagent également en fin de période d'observation (2013-2018), écarts qui auront des incidences sur les décennies suivantes. Le solde migratoire annuel est positif (+23 000) en cas de départs très faibles, mais il est négatif dans tous les autres scénarios (- 5 000 si les départs sont faibles ; - 50 000 s'ils sont forts ; - 66 000 s'ils sont très forts). La croissance annuelle varie par conséquent d'un scénario extrême à l'autre : en effectif, de 553 000 à 432 000 ; en pourcentage, de 2,31 % à 1,94 %.

On vérifie là combien sera importante cette question du rythme des flux de départ, qui dépendra tout à la fois de l'évolution économique (durée et rythme de la croissance économique en Côte d'Ivoire, situation dans les pays d'origine, etc.), de l'intégration des étrangers dans la société et l'économie ivoiriennes (accès à l'éducation, à l'emploi, garantie des droits fonciers, etc.) et de la politique qui sera adoptée en la matière (évolution du Code de la nationalité en Côte d'Ivoire, politique de maîtrise des flux migratoires dans les différents pays concernés) (voir à ce sujet le chapitre 9 : La population étrangère). L'effectif de la population totale, la part des non-Ivoiriens dans celle-ci et sa croissance démographique dans les années suivantes dépendent en partie de l'évolution des flux de départ des étrangers.

### *Trente ans après, en 2048, que se passe-t-il ?*

Si l'on poursuit nos projections, que se passe-t-il trente ans après, en 2048, à l'entrée dans la seconde partie du troisième millénaire ? Pour appréhender les différentes évolutions possibles, nous avons fait l'hypothèse, pour chacun de nos trois premiers scénarios, d'une baisse continue de la fécondité jusqu'au seuil de remplacement des générations correspondant à une fécondité de 2,1 enfants par femme. À partir de leur rythme de baisse, inégal selon les scénarios d'après nos propres hypothèses, cette situation est atteinte vers 2048 pour le scénario A.1, 2073 pour le scénario A.2 et 2098 pour le scénario A.3. Pour ces projections, nous avons fait une hypothèse commune de baisse de la mortalité, conforme à celle choisie par les Nations unies, correspondant à une espérance de vie de 74 ans en 2048. Une hypothèse commune a été également retenue pour les mouvements migratoires correspondant à la poursuite des arrivées et des départs selon le rythme de la période 2013-

Tableau 5

## Indicateurs démographiques en 2048 selon les différents scénarios

Indicateurs	A.1	A.2	A.3
Hypothèse du nombre d'enfants par femme	2,1	2,86	3,19
Hypothèse de l'espérance de vie	74,0	74,0	74,0
Population totale (en milliers)	33 427	40 034	42 996
Population ivoirienne (en milliers)	23 477	28 566	30 851
Population non ivoirienne (en milliers)	9 950	11 467	12 145
% de non-Ivoiriens	29,8	28,6	28,2
% de moins de 15 ans	22,5	27,9	30,0
Variation annuelle (en milliers)*	254	508	635
Taux d'accroissement annuel (%)*	0,77	1,31	1,53
Solde naturel annuel (en milliers)*	317	603	745
Solde migratoire annuel (en milliers)*	- 64	- 96	- 111
Naissance (en milliers)*	522	827	977
Décès (en milliers)*	205	223	232

\* Pour la période 2043-2048.

2018. Ces hypothèses nous permettent d'avoir une représentation de l'effet de la poursuite de la baisse inégale de la fécondité et de la baisse de la mortalité sur la dynamique démographique de la période 2018-2048 et de constater l'effet de nos différents scénarios en 2048 (tableau 5).

On observe que les écarts dans les effectifs de population se sont nettement accrus entre les différents scénarios par rapport à ce qu'ils étaient en 2018 : environ 33,5 millions selon le scénario A.1, 40 millions selon le scénario A.2 et près de 43 millions selon le scénario A.3, soit un écart de près de 10 millions de personnes entre les scénarios extrêmes. Ceci s'explique, d'une part, par l'inégalité des rythmes de baisse de la fécondité du moment (respectivement de 2,1 enfants par femme, 2,86 enfants par femme et 3,19 enfants par femme en 2043-2048) selon nos propres hypothèses ; et, d'autre part, par un effet cumulatif de l'inégalité antérieure de la fécondité qui fait que les effectifs de femmes en âge reproductif sont plus faibles dans le scénario A.1 que dans le scénario A.2, et plus faibles dans celui-ci que dans le scénario A.3. Nous vérifions là l'effet de la décroissance du poids des jeunes générations durant la période 1988-2018 sur la croissance démographique des décennies suivantes.



Pour ces deux raisons, la différence du nombre de naissances est très importante d'un scénario à l'autre : il est 522 000 (scénario A.1), 827 000 (scénario A.2) et 977 000 (scénario A.3), soit plus de 450 000 naissances d'écart. De ce fait, l'inégalité des soldes naturels annuels est forte et passe de 317 000 (scénario A.1) à 603 000 (scénario A.2) et 745 000 (scénario A.3); de même la croissance annuelle de la population est très différente d'un scénario à l'autre, variant respectivement de 254 000 à 508 000 et 635 000.

Malgré les inégalités des effectifs de la population totale et de son rythme d'accroissement, on relève que la part de la population non ivoirienne est relativement stable quel que soit le niveau de la fécondité (29,8 % lorsqu'elle faible et 28,2 % lorsqu'elle est plus élevée), puisque leur fécondité est comparable à celle de la population ivoirienne, d'après nos hypothèses. Le solde migratoire est également relativement stable même s'il est un peu plus important lorsque la fécondité est plus forte (111 000 contre 64 000), dans la mesure où le stock de populations non ivoiriennes concernées par les phénomènes de retour est plus élevé.

Par contre, on remarque que les structures par âge ont nettement vieilli depuis 2018, la part des groupes les plus jeunes ayant fortement diminuée depuis cette date : la proportion des moins de 15 ans varie de 22,5 % à 30 % entre les scénarios 1 et 3 en 2048 (ces proportions étant respectivement de 32,6 et 41,7 % en 2018).

Ainsi, parvient-on en 2048, sur la base de nos différents scénarios, à un taux d'accroissement annuel de la population en Côte d'Ivoire qui est passé sous la barre de 1 % dans le scénario A.1 (0,77 % exactement) et qui lui demeure encore supérieur dans les deux autres scénarios : 1,31 % (scénario A.2) et 1,53 % (scénario A.3). Cet accroissement a nettement décliné pour tous les scénarios puisqu'il était respectivement en 2018 de 1,73 % (A.1), 2,1 % (A.2) et 2,24 % (A.3), même si le scénario A1 correspondant à la baisse la plus rapide de la fécondité est le seul où la croissance annuelle en effectif a, elle aussi, entre 2018 et 2048 diminué (de 384 000 à 254 000). On voit là tout l'intérêt d'une baisse rapide de la fécondité dès les années 1990-2000 pour la maîtrise de la croissance démographique durant la première moitié du troisième millénaire.

### **Étude d'un scénario divergent : les conséquences de l'épidémie de VIH/sida dans une hypothèse d'absence de baisse à long terme de sa prévalence**

Dans les perspectives que nous avons faites et dont nous venons d'analyser les résultats, nous avons prévu, comme les Nations unies, une décroissance à terme de l'épidémie de VIH/sida en Côte d'Ivoire et de son incidence sur la mortalité et, par conséquent, sur la croissance démographique

de la population. Cependant, l'importance de cette épidémie en Côte d'Ivoire et les grandes incertitudes sur son niveau actuel de prévalence dans la population totale et sur le profil de sa diffusion future rendent nécessaire de considérer une autre hypothèse moins favorable d'évolution qui résulterait d'une stabilisation de la prévalence au niveau estimé en 1997. Pour répondre à ce souci, cette partie examinera l'effet du sida sur les composantes de la croissance démographique, sur la base de cette hypothèse de stabilité de la prévalence et en utilisant les connaissances les plus récentes sur l'épidémie ; deux dates seront considérées dans cet exercice : 1997 et 2018.

Les projections démographiques sont-elles modifiées par l'épidémie de VIH/sida en Côte d'Ivoire ? La réponse dépend essentiellement de deux facteurs : l'importance actuelle de l'épidémie et son évolution ; la durée de survie des personnes infectées.

Quelle est l'importance de l'épidémie aujourd'hui et son évolution future possible ? La grande incertitude concerne en effet l'étendue de l'épidémie et sa répartition suivant le type de virus, le VIH-1 ou le VIH-2. En effet, la Côte d'Ivoire est principalement infectée par le VIH-1, c'est-à-dire par le virus le plus virulent et le plus commun dans le monde, mais également par le VIH-2 dont le foyer historique est la proche Guinée Bissau. Dans les données de prévalence publiées récemment par le PNLS, on ne distingue hélas plus les types de virus et donc on surestime l'impact démographique de l'épidémie. Par exemple, à Abidjan en 1994, la prévalence du VIH était de 80 % dans un groupe de prostituées, avec 47 % d'infections à VIH-1, 3 % d'infection à VIH-2 et 30 % de double infection VIH-1 et VIH-2 (Ghys *et al.*, 1995). La prévalence exacte des deux virus n'est cependant pas connue avec précision dans la population générale.

En Afrique, les informations sur les durées de survie moyenne sont très imprécises et les différences peuvent aller du simple au double. La durée médiane de survie asymptomatique de patients infectés par le VIH-1 aux États-Unis ou en Europe, en l'absence de traitement antirétroviral efficace (soit avant la tri-thérapie), était d'environ 10 ans ; celle de patients infectés par le VIH-2 n'a jamais pu être mesurée en l'absence de suivi d'une cohorte de patients dont on connaîtrait la date de contamination, mais serait vraisemblablement de plus de 20 ans. Selon le professeur Kadio de l'hôpital de Treichville (communication personnelle), il est très difficile de faire la distinction entre des patients atteints du VIH-1 ou du VIH-2, car ces deux virus provoquent la même pathologie à savoir le sida, et qu'il existe une grande variabilité inter-individuelle de leur durée d'incubation autour de la médiane. Seul le test sérologique est discriminant. Dans nos modèles, nous prendrons 10 ans comme valeur de la durée moyenne, incluant l'incubation asymptomatique et le sida proprement dit. Cela correspond à une estimation haute de la survie qui nous permet d'inclure l'effet du VIH-2. La mortalité pour

d'autres causes que le sida, beaucoup plus importante qu'en Europe, réduit néanmoins cette survie, mais il nous paraît important de distinguer les deux effets.

Si l'horizon de la projection dépasse l'intervalle moyen entre deux générations de femmes, c'est-à-dire environ 27 ans, un autre facteur biologique et physiologique intervient à savoir la transmission verticale du virus de la femme à l'enfant. En effet, la transmission verticale (qui survient le plus souvent en fin de grossesse ou durant l'accouchement) est d'environ 25 % aux États-Unis et en Europe en l'absence de traitement préventif par AZT, lorsque les femmes n'allaitent pas au sein (The working group on mother-to-child transmission of HIV, 1995). Ce taux passe à 8 % lorsque les femmes et leurs enfants sont traités par AZT. En Afrique, où l'allaitement maternel est la règle, les taux de transmission mère-enfant sont en moyenne de 10 à 15 % plus élevés (Neiburg *et al.*, 1995)

Les projections de l'épidémie elle-même par des modèles endogènes et à un horizon de plus de 5 ans sont quasiment impossibles en raison du court intervalle entre deux générations d'infectés qui peut être de deux mois et qui fut d'un an et demi à deux ans durant l'épidémie homosexuelle américaine et européenne du début des années quatre-vingt. En effet, les projections des populations humaines sont beaucoup plus fiables en raison de la longue maturation sexuelle nécessaire à la reproduction de son espèce. De fait, la prévision du nombre des naissances en Côte d'Ivoire pour l'année 2020 repose sur des hypothèses sur la survie et la fécondité des femmes déjà nées aujourd'hui et encore en âge de procréer en 2020 mais aussi sur des hypothèses de fécondité concernant des femmes qui ne sont pas encore nées et seront en âge de procréer en l'an 2020. Dans ce cas, deux générations au plus sont en cause et les hypothèses sur la fécondité n'interviennent qu'au carré. Il en est tout autrement lorsqu'on veut faire des projections des cas d'infection à VIH, car, comme nous l'avons vu plus haut, le renouvellement des séropositifs est beaucoup plus rapide et n'est pas connu avec précision. Les nouveaux séropositifs de l'année 2020 en Côte d'Ivoire seront les cas secondaires, tertiaires, nièmes, d'un nombre moyen de générations intermédiaires qui peut être de 15 à 30 générations selon la croissance de l'épidémie elle-même. Les erreurs tant sur la transmissibilité du virus lui-même (dues à la mauvaise connaissance de la physiologie de la transmission du VIH et du comportement sexuel) se multiplient jusqu'à conduire à l'impasse : les prédictions vont de la réduction spectaculaire de l'épidémie à sa croissance explosive avec 50 % de la population adulte infectée en 2020. Cela avait d'ailleurs été la conclusion de l'exercice de projection proposé en 1989 par l'ONU et l'OMS à 8 experts internationaux (UN/WHO, 1991)

Depuis, les données se sont un peu affinées. Les enquêtes sur le comportement sexuel effectuées en Afrique, par l'OMS notamment, montrent que

le taux de rotation des partenaires en Afrique subsaharienne est plus important que parmi les populations européennes, 1,5 partenaires en un an par femme contre 1 en France par exemple, autour de 2 par homme en Afrique contre 1,2 en France. C'est la raison pour laquelle une épidémie hétérosexuelle a une croissance beaucoup plus lente que l'épidémie homosexuelle (8 à 11 partenaires par an en moyenne au début de l'épidémie). Pourtant l'épidémie hétérosexuelle peut atteindre à long terme des prévalences élevées en raison de la plus grande dispersion des âges entre partenaires en Afrique subsaharienne qu'en Europe. En effet, en Europe les cohortes de jeunes femmes, peu infectées parce qu'ayant encore eu peu de relations sexuelles, ont des partenaires masculins également jeunes et donc peu infectés si bien que les deux cohortes vieillissent ensemble avec peu « d'infections croisées », alors qu'en Afrique subsaharienne les jeunes femmes peuvent avoir des rapports avec des hommes parfois beaucoup plus âgés, beaucoup plus avancés dans leur vie sexuelle et dont la probabilité d'être infectés est donc beaucoup plus élevée. Cette spirale conduit à une infection beaucoup plus jeune et plus importante des jeunes Africaines que des jeunes Européennes.

L'épidémie est suffisamment et malheureusement bien installée, certes à des niveaux inconnus, pour qu'on ne puisse plus invoquer la seule infection des populations de prostituées. Le foyer le plus homogène et le plus important est celui des hommes, dont malheureusement on ne connaît pratiquement rien en ce qui concerne la prévalence parmi les vivants mais dont on connaît, en raison de l'étude de M. Garenne et B. Zanou (Garenne *et al.*, 1995), l'importante prévalence parmi les décès de la ville d'Abidjan. Néanmoins, dans une étude récente, nous avons montré l'extrême cohérence entre la prévalence du VIH parmi les décès de Brazzaville (hommes et femmes prélevés dans les morgues), jusqu'à 60 % des décès pour les femmes de 25-34 ans et jusqu'à 40 % pour les hommes de 34-54 ans, et la prévalence parmi les femmes enceintes (6-7 %) mesurée au même moment également par nous-mêmes (Pictet *et al.*, 1998).

Notre impossibilité à prévoir l'épidémie par des modèles n'implique néanmoins pas l'inutilité des exercices de projection. Ainsi, il nous est possible de raisonner à *niveau d'épidémie arbitrairement fixé* et d'en déduire l'influence sur les projections, c'est-à-dire sur les indicateurs démographiques de la reproduction et donc sur la croissance et les équilibres entre classes d'âge.

Peut-on apprécier le niveau de l'épidémie actuelle et peut-on faire des scénarios pour un horizon de 20 ans ? Les premières données dont on dispose sont l'enquête nationale de 1988 dans 5 régions de Côte d'Ivoire auprès de 5 000 hommes et femmes (Benoit *et al.*, 1990). Les variations brutales et anormales des profils de prévalence par âge montrent la faiblesse des données

même s'il s'agit des meilleures données d'Afrique de l'Ouest. Ils montrent la plus grande fréquence des infections à VIH chez les hommes en comparaison avec les femmes. De plus les hommes sont infectés à des âges près de 10 ans plus élevés que les femmes. Ces données représentatives de la population masculine sont rares et non reproductibles aujourd'hui car les prélèvements sanguins étaient faits alors sans le consentement éclairé des intéressés. Aujourd'hui, seules les enquêtes sentinelles de séro-prévalence permettent une mesure statistique de l'épidémie, mais, parmi la population masculine, ces échantillons sont souvent très éloignés de la population générale puisqu'il s'agit le plus souvent de militaires ou d'hommes venus consulter pour une maladie sexuellement transmissible. Les données les plus proches de la population générale, bien qu'encore non représentative de l'ensemble de la population, sont celles recueillies chez les femmes enceintes. Les dernières données des centres de séro-surveillance font état d'une prévalence de 10 à 12 % en zone urbaine contre 6 à 8 % en zone rurale, ce qui conduit à une moyenne de 8 à 10 % au niveau national en 1997. C'est déjà 1 à 2 % de plus que ce qui avait été observé en 1993. Autrement dit, la situation est alarmante même si elle reste mal connue.

Elle correspondrait, d'après nos modèles (Brouard, 1994), à une baisse d'espérance de vie de 10 années, soit 49,4 ans contre 59 ans en l'absence de VIH (ce niveau de mortalité estimée en l'absence de sida est à rapprocher du 56,6 ans estimée à partir du recensement mais où l'impact du sida était déjà partiellement pris en compte. Nos calculs sont effectués à l'état stable tant de la population que de l'épidémie). C'est une manière commode de raisonner en démographie. Le résultat est désormais classique : un pour cent de prévalence du VIH en plus correspondant à un an d'espérance de vie en moins à l'état stable. Ainsi, dans le tableau 6, nous considérons qu'elle pourrait être la situation actuelle en 1997 sous l'hypothèse additionnelle que la fécondité est de 5,7 enfants par femme. Ainsi, en l'absence d'épidémie, la croissance démographique serait de 3,26 % par an.

Si on considère que l'épidémie actuelle parmi les femmes enceintes correspond à une prévalence de 8,9 % (PNLS, 1997), alors le taux de reproduction net n'est plus de 2,34 filles par fille mais de 2,05, induisant une baisse du taux de croissance qui s'établirait à 2,8 % par an à l'état stable. L'espérance de vie retenue par les Nations unies, à savoir 52,15 ans pour la période 1988-1993, paraît plausible si on admet qu'une épidémie importante n'est apparue que depuis 10 ans en Côte d'Ivoire et que nous sommes encore loin d'une épidémie stable.

Par contre, si la fécondité était amenée à baisser de 5,7 à 3 enfants en 2018 et que l'épidémie restait à son niveau élevé de 8,9 % parmi les femmes enceintes, alors la croissance serait réduite à 0,52 % par an (21,9 pour mille de natalité et 16,7 pour mille de mortalité) (tableau 7).

Tableau 6

**Situation en 1997 sous certaines hypothèses concernant le VIH****Hypothèses hors épidémie**

Espérance de vie = 59 ans

Hommes 58 ans, Femmes 60 ans (modèle Ouest)

Fécondité 5,70 enfants par femme, soit environ 9,65 enfants par homme

*ce qui conduit à :*

un taux net de reproduction de 2,34 filles par fille ou 3,64 garçons par garçon

une croissance de 3,26 % par an dont 40,5 pour mille par an pour la natalité et 7,9 pour la mortalité

**Hypothèses durant l'épidémie**

Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes = 8,9 %

Pourcentage de transmission de la mère à l'enfant = 30 %,

Durée moyenne de survie d'un adulte VIH + (incub + sida) = 10 ans

Durée moyenne de survie d'un nouveau-né VIH + (incub + sida) = 2 ans

**Conséquences**

Espérance de vie : 49,44 ans (hommes 48,84, femmes 50,05)

Taux net de reproduction : 2,05 filles par fille

Taux de croissance : 2,80 % par an dont 42,5 pour mille par an pour la natalité et 14,5 pour la mortalité (sida et non sida)

Le taux brut de mortalité par sida est de 5,2 pour mille par an dont 1,2 d'enfants (nés séropositifs) et 4,0 d'adultes

Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 et plus à l'état stable = 7,1 %

Prévalence du VIH parmi la population totale = 4,1 %

Dans cette hypothèse, la proportion d'orphelins de mère à l'âge de 10 ans monterait de 3 % à 15 %. La pyramide des âges ne serait alors plus marquée par la croissance mais par la mortalité due au sida. En l'absence d'une baisse de la fécondité, la croissance démographique resterait néanmoins très importante (2,8 %), ainsi une entreprise verrait ses effectifs décroître à des taux de mortalité rarement atteints dans l'Histoire mais chaque année et à chaque âge ses effectifs seraient remplacés par de nouveaux effectifs 2,8 % plus nombreux que l'année précédente. Ainsi la pyramide des âges serait surtout marquée par l'exponentielle à 2,8 % et non par la mortalité. Par contre, avec une fécondité faible et donc une croissance démographique faible, la population active serait grandement touchée.

Cette situation catastrophique n'est pas impossible car nous n'avons pas, contrairement au PNLS, supposé de hausse de la prévalence du VIH. Nous considérons en effet qu'il ne peut pas y avoir de réduction importante de la fécondité (passage à 3 enfants en moyenne en 2018) sans une réduction

Tableau 7

**Situation possible en 2018 si la prévalence du VIH parmi les femmes enceintes est inchangée mais si on suppose une baisse de la fécondité et de la mortalité indépendamment de l'épidémie**

**Hypothèses hors épidémie**

Espérance de vie = 64,2 ans

Hommes 63,20 ans, Femmes 65,20 ans (modèle Ouest)

Fécondité 3,00 enfants par femme, soit environ 3,67 enfants par homme

*ce qui conduit à :*

un taux net de reproduction de 1,31 fille par fille ou 1,51 garçon par garçon

une croissance de 1,00 % par an dont 21,2 pour mille par an pour la natalité et 11,2 pour la mortalité

**Hypothèses durant l'épidémie**

Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes = 8,9 %

Pourcentage de transmission de la mère à l'enfant = 30 %,

Durée moyenne de survie d'un adulte VIH + (incub + sida) = 10 ans

Durée moyenne de survie d'un nouveau-né VIH + (incub + sida) = 2 ans

**Conséquences**

Espérance de vie : 53,51 ans (hommes 52,89, femmes 54,13)

Taux net de reproduction : 1,15 fille par fille

Taux de croissance : 0,52 % par an dont 21,9 pour mille par an pour la natalité et 16,7 pour la mortalité (sida et non-sida)

Le taux brut de mortalité par sida est de 5,1 pour mille par an dont 0,7 d'enfants (nés séropositifs) et 4,4 d'adultes

Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 et plus à l'état stable = 6,5 %

Prévalence du VIH parmi la population totale = 4,8 %

concomitante de l'incidence du VIH. De fait il ne peut pas y avoir de développement volontaire et massif de la planification familiale sans une meilleure éducation des femmes, notamment par un maintien des femmes à l'école et à l'université. Cette meilleure éducation rend la femme moins dépendante, tant du point de vue économique que sexuel, face à son mari. La recherche traditionnelle d'un époux beaucoup plus âgé afin d'y trouver une plus grande sécurité économique serait moins nécessaire. La compétition actuelle entre les femmes, beaucoup plus nombreuses que leurs fiancés parce que beaucoup plus jeunes, serait réduite. La rotation des femmes serait moins importante et l'épidémie réduite.

Si nous avons retenu l'hypothèse de fécondité la plus basse, 3 enfants par femme seulement, parmi les trois scénarios proposés sur lesquels nous avons précédemment travaillé, c'est parce qu'il est fort probable qu'une prévalence du VIH élevée induise une baisse de la fécondité d'environ

l'enfant par femme. En effet, suite aux excellentes études épidémiologiques menées en Ouganda depuis 1998, cette baisse de la fécondité des femmes séropositives serait due à différents facteurs dont l'accroissement de la fragilité des unions, du veuvage, ainsi que des avortements spontanés.

Comme on le constate à la lecture de cette étude, les zones de non-connaissance sont réelles et rendent difficile l'analyse des conséquences futures de l'épidémie à laquelle nous nous sommes livrés, de même qu'elles demeurent des obstacles à la définition pertinente des actions de prévention et de prise en charge. Mais il est encore temps de lancer des études épidémiologiques de grande envergure qui soient éthiquement acceptables par les populations. Sinon, il est à craindre que nous serons encore dans la même incertitude dans 20 ans.

## Bibliographie

- ABBAS S. et BAMSSIE R., 1992, Document de base, communication au Séminaire national sur *Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028* (Abidjan, 18-20 novembre 1992), 35 p., multigr.
- ADJE K. G., 1991, *Structure de la population*, communication au Séminaire national de présentation des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (Abidjan, 18-21 novembre 1991), 23 p.
- AHONZO E., BARRÈRE B. et KOPYLOV P., 1984, *Population de la Côte d'Ivoire – Analyse des données démographiques disponibles*, direction de la Statistique, Abidjan, 324 p.
- BENOIT S. N., GERSHY G. M. *et al.*, « Seroprevalence of HIV Infection in the general population of the Cote d'Ivoire, West Africa », *Journal of AIDS*, 3, 12, 1990, p. 1193-1196.
- BROUARD N., 1994, « Aspects démographiques et conséquences de l'épidémie de sida en Afrique », in VALLIN J. (dir.), *Populations africaines et sida*, La Découverte/Ceped, Paris, p. 119-178.
- DJEDJED O., 1992, *Mortalité*, communication au Séminaire national sur « Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028 » (Abidjan, 18-20 novembre 1992), 17 p. multigr.
- GARENNE M. *et al.*, 1995, *Conséquences démographiques du sida en Abidjan 1986-1992*, Les Études du Ceped n° 10, Ceped, Paris, 198 p.
- GENDREAU F. et NADOT R., 1973, « Structures par âge, actuelle et future », *Démographie comparée*, tome II, Insee-Ined-DGRST, Paris, IX.X.1-96.
- GHYS P. H., DIALLO M. O., ETTIÈGNE-TRAORÉ V. *et al.*, 1995, « Dual seroreactivity to HIV-1 and HIV-2 in female sex workers in Abidjan, Côte d'Ivoire », *AIDS*, 1995, 9, p. 955-958.
- N'CHO S. *et al.*, 1995, *Enquête Démographique de Santé – Côte d'Ivoire 1994*, Institut National de la Statistique-Macro International Inc, 294 p.



- NEIBURG P., HU D. J., MOSES S. et NAGELKERKE, 1995. « Contribution of breastfeeding to the reported variation in rates of mother-to-child HIV transmission », *AIDS*, 1995, 9, p. 396-397.
- PICTET G., LE CŒUR S., M'PELE P., BROUARD N. *et al.*, 1998, « Contribution of AIDS to general mortality in Central Africa : evidence from a morgue-based study in Brazzaville, Congo », *AIDS*, Vol. 12, p. 2217-2223.
- PNLS (Programme national de lutte contre le sida, les MST et la tuberculose, ministère de la Santé publique), 1997, *Sida en Côte d'Ivoire*, décembre 1997, 4 p.
- THE WORKING GROUP ON MOTHER-TO-CHILD TRANSMISSION OF HIV, 1995, « Rates of Mother-to-child transmission of HIV-1 in Africa, American and in Europe : results from 13 perinatal studies », *Journal of AIDS*, 1995, 8, p. 506-510.
- UNITED NATIONS, 1993, *World Population Prospects : The 1992 revision*, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division, United Nations, New York.
- UNITED NATIONS, 1998, *World Population Prospects : The 1996 revision*, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division, United Nations, New York.
- UN/WHO, 1991, *The AIDS epidemic and its demographic consequences*, United Nations Publications, mai 1991, 145 p. (ST/ESA/SER.A/119).

## Annexes

## Tableaux récapitulatifs des scénarios

<b>CÔTE D'IVOIRE</b>								
<b>A.1 SCENARIO BAS</b>								
<i>Solde migratoire de +50 000 en 30 ans</i>								
		◆ Fécondité : 3 enfants par femme en 2018 ◆ Espérance de vie : 64,2 ans en 2018 ◆ Migrations variables : - entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (hors réfugiés) - entre 87 000 et 148 000 départs par an						
Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2006	2013	2018	
<b>Population (milliers)</b>								
Total.....	10 816	12 909	14 881	16 987	19 123	21 222	23 140	
Hommes.....	5 528	6 587	7 625	8 721	9 827	10 904	11 893	
Femmes.....	5 288	6 312	7 256	8 246	9 296	10 318	11 247	
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>								
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 251	11 569	12 951	14 364	15 716	
Non Ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 705	4 499	5 398	6 172	6 858	7 424	
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0	
% de Non Ivoiriens (hors réfugiés).....	28.1	28.7	30.2	31.8	32.3	32.3	32.1	
<b>Structure par âge (milliers)</b>								
0-4 ans.....	2 123	2 253	2 412	2 574	2 700	2 717	2 578	
5-14 ans.....	2 939	3 661	3 928	4 129	4 484	4 796	4 963	
15-24 ans.....	2 047	2 527	3 244	3 906	4 159	4 379	4 722	
25-49 ans.....	2 867	3 453	4 113	4 950	6 078	7 210	8 243	
50-59 ans.....	471	560	636	757	848	1 191	1 455	
60 ans et plus.....	371	455	547	651	754	929	1 180	
<b>Effectifs d'âge scolaire, hors réfugiés (milliers)</b>								
5-11 ans.....	1 863	2 230	2 355	2 511	2 746	2 928	3 012	
12-14 ans.....	691	934	1 094	1 147	1 231	1 341	1 428	
15-17 ans.....	620	806	1 063	1 173	1 196	1 310	1 413	
18-23 ans.....	1 229	1 454	1 882	2 375	2 543	2 631	2 849	
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 156	2 597	3 131	3 759	4 481	5 274	
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 137	6 217	7 447	8 676	9 951	11 273	
	1988-1993	1993-1998	1998-2003	2003-2006	2006-2013	2013-2018		
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b> .....	419	384	417	431	420	384		
Solde naturel par an (milliers).....	371	391	411	431	434	408		
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	3	20	31	-1	-17	-26		
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120		
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-97	-100	-109	-121	-137	-146		
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-26	0	0	0		
<b>Naissances par an (milliers)</b>								
Ivoiriens.....	339	360	381	395	395	376		
Non Ivoiriens.....	167	182	197	206	201	183		
Total.....	506	542	578	601	596	559		
<b>Décès par an (milliers)</b>								
Ivoiriens.....	97	107	118	119	113	106		
Non Ivoiriens.....	38	44	49	51	49	45		
Total.....	135	151	167	170	162	151		
Taux annuel de variation de la population(en %).....	3.54	2.84	2.82	2.39	2.08	1.73		
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43.0	39.5	36.4	33.3	29.5	25.2		
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11.5	11.0	10.5	9.4	8.0	6.8		
<b>Indice synthétique de fécondité</b>								
Ivoiriens.....	5.64	5.09	4.57	4.05	3.53	3.01		
Non Ivoiriens.....	6.62	5.89	5.17	4.44	3.71	2.99		
<b>Espérance de vie (en années)</b>								
Hommes.....	55.0	54.8	55.0	57.0	59.8	62.7		
Femmes.....	58.4	57.5	57.6	59.7	62.8	65.8		
Hommes + Femmes.....	56.6	56.0	56.3	58.3	61.3	64.2		
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances).....	93	88	81	72	63	56		
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000).....	151	148	139	124	108	94		

Source : calcul des auteurs.

## CÔTE D'IVOIRE

### A.2 SCENARIO MEDIAN

Solde migratoire de +75 000 en 30 ans

◆ Fécondité :	3,8 enfants par femme en 2018
◆ Espérance de vie :	64,2 ans en 2018
◆ Migrations variables :	- entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (hors réfugiés) - entre 97 000 et 147 000 départs par an

Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2008	2013	2018
<b>Population (milliers)</b>							
Total.....	10 816	12 910	14 921	17 120	19 486	21 919	24 321
Hommes.....	5 528	6 597	7 846	8 798	10 012	11 257	12 491
Femmes.....	5 288	6 313	7 275	8 322	9 474	10 662	11 830
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 280	11 678	13 209	14 862	16 563
Non ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 706	4 511	5 442	6 277	7 057	7 758
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0
% de Non ivoiriens (hors réfugiés).....	28.1	28.7	30.2	31.8	32.2	32.2	31.9
<b>Structure par âge (milliers)</b>							
0-4 ans.....	2 123	2 254	2 452	2 690	2 920	3 073	3 098
5-14 ans.....	2 939	3 661	3 928	4 166	4 625	5 102	5 490
15-24 ans.....	2 047	2 527	3 244	3 906	4 180	4 413	4 855
25-49 ans.....	2 867	3 453	4 113	4 950	6 078	7 210	8 243
50-59 ans.....	471	560	636	757	948	1 191	1 455
60 ans et plus.....	371	455	547	651	754	929	1 180
<b>Effectifs d'âge scolaires, hors réfugiés (milliers)</b>							
6-11 ans.....	1 863	2 230	2 355	2 537	2 844	3 133	3 356
12-14 ans.....	691	934	1 094	1 146	1 245	1 391	1 531
15-17 ans.....	620	806	1 063	1 173	1 197	1 336	1 483
18-23 ans.....	1 229	1 454	1 882	2 375	2 542	2 639	2 909
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 156	2 597	3 134	3 766	4 500	5 310
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 137	6 218	7 457	8 714	10 054	11 485
	1988-1993	1993-1998	1998-2003	2003-2008	2008-2013	2013-2018	2018-2023
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b>	419	402	440	473	487	480	
Solde naturel par an (milliers).....	372	399	435	475	507	512	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	3	20	30	-3	-21	-33	
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120	
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-97	-100	-110	-123	-141	-153	
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-26	0	0	0	
<b>Naissances par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	339	367	400	429	449	454	
Non ivoiriens.....	167	184	208	222	227	220	
Total.....	506	551	605	651	676	674	
<b>Décès par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	97	108	120	122	118	113	
Non ivoiriens.....	38	44	50	53	51	48	
Total.....	134	152	170	175	170	162	
Taux annuel de variation de la population(en %).....	3.54	2.90	2.75	2.59	2.35	2.08	
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43.1	40.1	37.9	35.5	32.7	29.1	
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11.4	11.1	10.7	9.6	8.2	7.0	
<b>Indice synthétique de fécondité</b>							
Ivoiriens.....	5.84	5.16	4.79	4.39	4.00	3.61	
Non ivoiriens.....	6.62	5.98	5.38	4.79	4.19	3.59	
<b>Espérance de vie (en années)</b>							
Hommes.....	55.0	54.6	55.0	57.0	59.8	62.7	
Femmes.....	58.4	57.5	57.6	59.7	62.8	65.8	
Hommes + Femmes.....	56.6	56.0	56.3	58.3	61.3	64.2	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances).....	93	88	81	72	63	56	
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000).....	151	148	139	124	108	94	

Source : calcul des auteurs.

**CÔTE D'IVOIRE****A.2.1 SCENARIO MEDIAN**

Variante n°1 : **DEPARTS TRES FAIBLES**  
 Solde migratoire de +800 000 en 30 ans

◆ Fécondité :	3,6 enfants par femme en 2018
◆ Espérance de vie :	64,2 ans en 2018
◆ Migrations variables :	- entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (hors réfugiés)
variante haute	- entre 90 000 et 97 000 départs par an

Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2008	2013	2018
<b>Population (milliers)</b>							
Total.....	10 816	12 917	14 976	17 276	19 830	22 573	25 340
Hommes.....	5 528	6 598	7 669	8 872	10 190	11 605	13 030
Femmes.....	5 288	6 319	7 307	8 404	9 640	10 968	12 310
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 280	11 678	13 209	14 862	16 563
Non ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 713	4 566	5 598	6 621	7 711	8 777
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0
% de Non ivoiriens (hors réfugiés).....	28.1	28.7	30.5	32.4	33.4	34.2	34.8
<b>Structure par âge (milliers)</b>							
0-4 ans.....	2 123	2 256	2 463	2 717	2 972	3 180	3 216
5-14 ans.....	2 939	3 664	3 949	4 220	4 737	5 299	5 768
15-24 ans.....	2 047	2 527	3 247	3 823	4 207	4 513	5 034
25-49 ans.....	2 867	3 456	4 131	5 002	6 193	7 437	8 604
50-59 ans.....	471	560	638	762	962	1 223	1 513
60 ans et plus.....	371	455	548	653	759	942	1 205
<b>Effectifs d'âge scolaire, hors réfugiés (milliers)</b>							
6-11 ans.....	1 863	2 232	2 368	2 571	2 913	3 254	3 524
12-14 ans.....	691	934	1 100	1 181	1 277	1 449	1 817
15-17 ans.....	620	806	1 065	1 182	1 220	1 380	1 556
18-23 ans.....	1 229	1 454	1 883	2 381	2 563	2 688	3 003
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 157	2 606	3 158	3 822	4 613	5 501
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 139	6 236	7 510	8 838	10 301	11 896
	1988-1993	1993-1998	1998-2003	2003-2008	2008-2013	2013-2018	
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b> .....	420	412	460	511	549	553	
Solde naturel par an (milliers).....	372	401	439	483	518	530	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	4	28	47	28	30	23	
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120	
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-96	-92	-93	-92	-90	-97	
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-26	0	0	0	
<b>Naissances par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	339	367	400	429	449	454	
Non ivoiriens.....	168	186	210	230	241	241	
Total.....	507	553	610	659	690	695	
<b>Décès par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	97	108	120	122	118	113	
Non ivoiriens.....	38	44	51	54	54	52	
Total.....	135	152	171	176	172	165	
<b>Taux annuel de variation de la population(en %)</b> .....	3.55	2.96	2.86	2.76	2.59	2.31	
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43.1	40.1	38.0	35.5	32.5	29.0	
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11.5	11.0	10.8	9.5	8.1	8.9	
<b>Indice synthétique de fécondité</b>							
Ivoiriens.....	5.64	5.18	4.79	4.39	4.00	3.81	
Non ivoiriens.....	8.62	5.96	5.38	4.79	4.19	3.59	
<b>Espérance de vie (en années)</b>							
Hommes.....	55.0	54.6	55.0	57.0	59.8	62.7	
Femmes.....	58.4	57.5	57.8	59.7	62.8	65.8	
Hommes + Femmes.....	56.6	56.0	56.3	58.3	61.3	64.2	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances).....	93	88	81	72	63	56	
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000).....	151	148	139	124	108	94	

Source : calcul des auteurs.

**CÔTE D'IVOIRE****A.2.2 SCENARIO MEDIAN**Variante n°2 : **DEPARTS FAIBLES**

Solde migratoire de +400 000 en 30 ans

◆ Fécondité :	3,6 enfants par femme en 2018
◆ Espérance de vie :	64,2 ans en 2018
◆ Migrations variables :	- entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (hors réfugiés) variante n°2 - entre 87 000 et 125 000 départs par an

Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2008	2013	2018
<b>Population (milliers)</b>							
Total.....	10 816	12 914	14 948	17 197	19 663	22 262	24 843
Hommes.....	5 528	6 587	7 657	8 835	10 107	11 450	12 779
Femmes.....	5 288	6 317	7 291	8 362	9 556	10 812	12 064
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 280	11 678	13 209	14 862	16 563
Non Ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 709	4 538	5 520	6 454	7 400	8 280
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0
% de Non Ivoiriens (hors réfugiés).....	28,1	28,7	30,4	32,1	32,8	33,2	33,3
<b>Structure par âge (milliers)</b>							
0-4 ans.....	2 123	2 255	2 457	2 703	2 947	3 117	3 156
5-14 ans.....	2 939	3 663	3 939	4 193	4 683	5 206	5 631
15-24 ans.....	2 047	2 527	3 248	3 914	4 183	4 464	4 948
25-49 ans.....	2 867	3 454	4 122	4 976	5 138	5 331	5 830
50-59 ans.....	471	560	637	759	955	1 206	1 484
60 ans et plus.....	371	455	547	652	757	936	1 193
<b>Effectifs d'âge scolaire, hors réfugiés (milliers)</b>							
6-11 ans.....	1 863	2 231	2 361	2 554	2 880	3 197	3 441
12-14 ans.....	691	934	1 097	1 153	1 262	1 422	1 575
15-17 ans.....	620	806	1 064	1 178	1 209	1 359	1 521
18-23 ans.....	1 229	1 454	1 882	2 378	2 552	2 684	2 958
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 157	2 602	3 145	3 792	4 552	5 397
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 138	6 227	7 480	8 770	10 168	11 672
	<b>1988-1993</b>	<b>1993-1998</b>	<b>1998-2003</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008-2013</b>	<b>2013-2018</b>	
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b> .....	420	407	450	493	520	516	
Solde naturel par an (milliers).....	372	399	436	479	512	520	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	3	24	38	13	7	-5	
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120	
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-97	-96	-102	-107	-113	-125	
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-28	0	0	0	
<b>Naissances par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	339	367	400	429	449	454	
Non Ivoiriens.....	167	185	206	226	234	231	
Total.....	506	552	607	655	683	684	
<b>Décès par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	97	108	120	122	118	113	
Non Ivoiriens.....	38	44	51	54	53	50	
Total.....	134	152	171	176	171	164	
Taux annuel de variation de la population(en %).....	3,55	2,93	2,80	2,68	2,48	2,19	
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43,1	40,1	37,9	35,5	32,6	29,0	
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11,4	11,1	10,7	9,5	8,2	7,0	
<b>Indice synthétique de fécondité</b>							
Ivoiriens.....	5,64	5,18	4,79	4,39	4,00	3,61	
Non Ivoiriens.....	6,62	5,98	5,38	4,79	4,19	3,59	
<b>Espérance de vie (en années)</b>							
Hommes.....	55,0	54,6	55,0	57,0	59,8	62,7	
Femmes.....	58,4	57,5	57,6	59,7	62,8	65,8	
Hommes + Femmes.....	56,6	56,0	56,3	58,3	61,3	64,2	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances).....	93	88	81	72	63	56	
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000).....	151	148	139	124	108	94	

Source : calcul des auteurs.

**CÔTE D'IVOIRE****A.2.3 SCENARIO MEDIAN***Variante n°3 : DEPARTS FORTS**Solde migratoire de -400 000 en 30 ans*

◆ Fécondité :	3,8 enfants par femme en 2018
◆ Espérance de vie :	64,2 ans en 2018
◆ Migrations variables :	- entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (hors réfugiés)
	solde nul global - entre 100 000 et 170 000 départs par an

Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2008	2013	2018
<b>Population (milliers)</b>							
Total.....	10 816	12 894	14 850	16 963	19 230	21 550	23 822
Hommes.....	5 528	6 588	7 606	8 712	9 877	11 067	12 233
Femmes.....	5 288	6 306	7 244	8 251	9 353	10 483	11 589
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 280	11 678	13 209	14 862	16 563
Non ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 690	4 440	5 286	6 021	6 688	7 259
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0
% de Non ivoiriens (hors réfugiés).....	28,1	28,6	29,9	31,2	31,3	31,0	30,5
<b>Structure par âge (milliers)</b>							
0-4 ans.....	2 123	2 251	2 440	2 666	2 885	3 025	3 039
5-14 ans.....	2 939	3 655	3 902	4 114	4 550	5 003	5 365
15-24 ans.....	2 047	2 526	3 239	3 886	4 116	4 344	4 762
25-49 ans.....	2 867	3 447	4 088	4 898	5 994	7 088	8 071
50-59 ans.....	471	559	634	751	936	1 170	1 422
60 ans et plus.....	371	455	547	649	750	921	1 184
<b>Effectifs d'âge scolaire, hors réfugiés (milliers)</b>							
6-11 ans.....	1 863	2 226	2 338	2 504	2 798	3 073	3 281
12-14 ans.....	691	932	1 087	1 131	1 223	1 362	1 494
15-17 ans.....	620	805	1 059	1 162	1 178	1 310	1 449
18-23 ans.....	1 229	1 454	1 880	2 366	2 519	2 601	2 857
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 153	2 585	3 103	3 710	4 409	5 177
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 131	6 189	7 385	8 583	9 845	11 188
	1988-1993	1993-1998	1998-2003	2003-2008	2008-2013	2013-2018	
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b>	418	391	423	453	484	454	
Solde naturel par an (milliers).....	372	398	432	471	500	503	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	-0	10	15	-18	-37	-50	
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120	
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-100	-110	-125	-138	-157	-170	
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-26	0	0	0	
<b>Naissances par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	339	367	400	429	449	454	
Non ivoiriens.....	167	183	202	216	218	209	
Total.....	506	550	602	644	667	663	
<b>Décès par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	97	108	120	122	118	113	
Non ivoiriens.....	38	44	50	51	49	46	
Total.....	134	152	170	174	168	159	
<b>Taux annuel de variation de la population(en %)</b>	3,51	2,82	2,66	2,51	2,28	2,01	
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43,1	40,1	38,0	35,8	32,7	29,2	
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11,4	11,1	10,7	9,8	8,2	7,0	
<b>Indice synthétique de fécondité</b>							
Ivoiriens.....	5,84	5,18	4,79	4,39	4,00	3,81	
Non ivoiriens.....	6,62	5,98	5,38	4,79	4,19	3,59	
<b>Espérance de vie (en années)</b>							
Hommes.....	55,0	54,6	55,0	57,0	59,8	62,7	
Femmes.....	58,4	57,5	57,8	59,7	62,8	65,8	
Hommes + Femmes.....	56,6	58,0	56,3	58,3	61,3	64,2	
<b>Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)</b>	93	88	81	72	63	56	
<b>Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)</b>	151	148	139	124	108	94	

Source : calcul des auteurs.

**CÔTE D'IVOIRE****A.2.4 SCENARIO MEDIAN**Variante n°4 : **DEPARTS TRES FORTS**

Solde migratoire de -800 000 en 30 ans

◆ Fécondité :	3,6 enfants par femme en 2018
◆ Espérance de vie :	64,2 ans en 2018
◆ Migrations variables :	- entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (hors réfugiés)
scénario central	- entre 103 000 et 187 000 départs par an

Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2008	2013	2018
<b>Population (milliers)</b>							
Total.....	10 816	12 878	14 789	16 856	19 040	21 252	23 413
Hommes.....	5 528	6 579	7 573	8 653	9 777	10 915	12 028
Femmes.....	5 288	6 299	7 218	8 203	9 263	10 337	11 385
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 290	11 719	13 287	14 980	16 681
Non ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 874	4 369	5 137	5 753	6 292	6 732
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0
% de Non Ivoiriens (hors réfugiés).....	28.1	28.5	29.5	30.5	30.2	29.6	28.8
<b>Structure par âge (milliers)</b>							
0-4 ans.....	2 123	2 248	2 430	2 675	2 884	2 993	2 996
5-14 ans.....	2 938	3 649	3 877	4 075	4 509	4 981	5 290
15-24 ans.....	2 047	2 526	3 233	3 866	4 073	4 283	4 702
25-49 ans.....	2 867	3 442	4 063	4 848	5 904	6 954	7 889
50-59 ans.....	471	559	632	745	924	1 149	1 388
60 ans et plus.....	371	455	546	647	745	912	1 148
<b>Effectifs d'âge scolaire, hors réfugiés (milliers)</b>							
6-11 ans.....	1 863	2 222	2 321	2 481	2 777	3 051	3 232
12-14 ans.....	891	931	1 080	1 118	1 204	1 345	1 477
15-17 ans.....	620	805	1 056	1 151	1 160	1 290	1 433
18-23 ans.....	1 229	1 454	1 879	2 357	2 497	2 568	2 820
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 151	2 573	3 078	3 659	4 329	5 063
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 124	6 161	7 322	8 487	9 688	10 944
	1988-1993	1993-1998	1998-2003	2003-2008	2008-2013	2013-2018	
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b>	412	382	413	437	442	432	
Solde naturel par an (milliers).....	371	399	438	473	486	487	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	-3	-0	2	-37	-55	-66	
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120	
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-103	-120	-138	-157	-175	-186	
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-26	0	0	0	
<b>Naissances par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	339	369	407	437	454	458	
Non ivoiriens.....	167	182	199	209	209	197	
Total.....	506	551	605	647	662	655	
<b>Décès par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	97	108	121	123	126	114	
Non ivoiriens.....	38	44	49	50	50	43	
Total.....	134	152	170	173	178	157	
Taux annuel de variation de la population(en %).....	3.49	2.77	2.62	2.44	2.20	1.94	
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43.1	40.3	38.4	36.0	32.9	29.3	
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11.4	11.1	10.8	9.7	8.7	7.0	
<b>Indice synthétique de fécondité</b>							
Ivoiriens.....	5.64	5.18	4.79	4.39	4.00	3.61	
Non ivoiriens.....	6.62	5.98	5.38	4.79	4.19	3.59	
<b>Espérance de vie (en années)</b>							
Hommes.....	55.0	54.8	55.0	57.0	59.8	62.7	
Femmes.....	58.4	57.5	57.6	59.7	62.8	65.6	
Hommes + Femmes.....	56.6	56.0	56.3	58.3	61.3	64.2	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances).....	93	88	81	72	63	58	
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000).....	151	148	139	124	108	94	

Source : calcul des auteurs.

## CÔTE D'IVOIRE

### A.3 SCENARIO HAUT

Solde migratoire de +100 000 en 30 ans

◆ Fécondité :	3,84 enfants par femme en 2018
◆ Espérance de vie :	64,2 ans en 2018
◆ Migrations variables :	- entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (hors réfugiés) - entre 97 000 et 147 000 départs par an

Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2008	2013	2018
<b>Population (milliers)</b>							
Total.....	10 816	12 910	14 937	17 180	19 628	22 191	24 782
Hommes.....	5 528	6 597	7 654	8 829	10 083	11 395	12 725
Femmes.....	5 288	6 313	7 283	8 351	9 545	10 796	12 057
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 291	11 720	13 310	15 056	16 894
Non ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 706	4 515	5 460	6 318	7 135	7 888
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0
% de Non ivoiriens (hors réfugiés).....	28,1	28,7	30,2	31,8	32,2	32,2	31,8
<b>Structure par âge (milliers)</b>							
0-4 ans.....	2 123	2 254	2 467	2 735	3 007	3 212	3 301
5-14 ans.....	2 939	3 661	3 929	4 181	4 681	5 222	5 696
15-24 ans.....	2 047	2 527	3 244	3 908	4 180	4 426	4 907
25-49 ans.....	2 867	3 453	4 113	4 850	6 078	7 210	8 244
50-59 ans.....	471	560	636	757	948	1 191	1 455
60 ans et plus.....	371	455	547	651	754	929	1 180
<b>Effectifs d'âge scolaire, hors réfugiés (milliers)</b>							
6-11 ans.....	1 863	2 230	2 354	2 547	2 883	3 213	3 491
12-14 ans.....	691	934	1 094	1 146	1 251	1 411	1 571
15-17 ans.....	620	806	1 083	1 173	1 198	1 348	1 510
18-23 ans.....	1 229	1 454	1 882	2 375	2 541	2 643	2 933
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 158	2 597	3 136	3 771	4 509	5 328
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 137	6 218	7 465	8 736	10 103	11 581
	1988-1993	1993-1998	1998-2003	2003-2008	2008-2013	2013-2018	
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b>							
Solde naturel par an (milliers).....	419	405	449	490	513	518	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	372	402	444	493	534	553	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	3	19	29	-4	-23	-36	
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120	
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-97	-101	-111	-124	-143	-158	
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-26	0	0	0	
<b>Naissances par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	339	369	407	442	470	484	
Non ivoiriens.....	167	186	209	228	237	235	
Total.....	506	555	616	670	707	719	
<b>Décès par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	97	109	121	124	121	116	
Non ivoiriens.....	38	44	51	54	52	50	
Total.....	134	153	172	177	173	166	
<b>Taux annuel de variation de la population (en %)</b>	3,54	2,92	2,80	2,86	2,45	2,21	
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43,1	40,3	38,5	36,4	33,8	30,6	
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11,4	11,1	10,7	9,6	8,3	7,1	
<b>Indice synthétique de fécondité</b>							
Ivoiriens.....	5,64	5,21	4,87	4,53	4,19	3,85	
Non ivoiriens.....	6,62	6,02	5,47	4,92	4,37	3,83	
<b>Espérance de vie (en années)</b>							
Hommes.....	55,0	54,6	55,0	57,0	58,8	62,7	
Femmes.....	58,4	57,5	57,6	58,7	62,8	65,8	
Hommes + Femmes.....	56,6	56,0	56,3	58,3	61,3	64,2	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances).....	93	88	81	72	63	56	
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000).....	151	148	139	124	108	94	

Source : calcul des auteurs.



## CÔTE D'IVOIRE

### A.4 SCENARIO CONSTANT

Solde migratoire de -75 000 en 30 ans

◆ Fécondité :	5,43 enfants par femme en 2018
◆ Espérance de vie :	56,0 ans en 2018
◆ Migrations variables :	- entre 100 000 et 140 000 arrivées par an (non réfugiés) - entre 87 000 et 166 000 départs par an

Indicateurs	1988	1993	1998	2003	2008	2013	2018
<b>Population (milliers)</b>							
Total.....	10 816	12 906	14 942	17 440	20 443	23 892	27 820
Hommes.....	5 528	6 595	7 857	8 961	10 498	12 258	14 265
Femmes.....	5 288	6 311	7 285	8 479	9 945	11 634	13 555
<b>Population selon la nationalité (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	7 777	8 988	10 302	11 891	13 821	16 110	18 778
Non ivoiriens (hors réfugiés).....	3 039	3 702	4 510	5 549	6 621	7 782	9 044
Réfugiés.....	0	216	130	0	0	0	0
% de Non ivoiriens (hors réfugiés).....	28.1	28.7	30.2	31.8	32.4	32.8	32.5
<b>Structure par âge (milliers)</b>							
0-4 ans.....	2 123	2 250	2 478	2 990	3 582	4 160	4 752
5-14 ans.....	2 939	3 661	3 926	4 187	4 922	5 968	7 064
15-24 ans.....	2 047	2 527	3 244	3 906	4 158	4 433	5 129
25-49 ans.....	2 867	3 453	4 113	4 950	8 078	7 210	8 242
50-59 ans.....	471	560	636	757	948	1 191	1 455
60 ans et plus.....	371	455	547	651	754	929	1 180
<b>Effectifs d'âge scolaire, hors réfugiés (milliers)</b>							
6-11 ans.....	1 863	2 230	2 352	2 544	3 058	3 727	4 389
12-14 ans.....	691	934	1 094	1 144	1 246	1 508	1 827
15-17 ans.....	620	806	1 063	1 173	1 197	1 360	1 669
18-23 ans.....	1 108	1 312	1 690	2 123	2 264	2 359	2 695
Ménages (taux de chef de ménage de 1988).....	1 799	2 156	2 597	3 141	3 766	4 459	5 202
Actifs (taux d'activité de 1988).....	4 263	5 137	6 217	7 469	8 743	10 104	11 617
	1988-1993	1993-1998	1998-2003	2003-2008	2008-2013	2013-2018	
<b>Variation annuelle de la population (milliers)</b>	418	407	500	600	690	786	
Solde naturel par an (milliers).....	371	404	496	609	715	845	
Solde migratoire par an, hors réfugiés (milliers).....	3	20	28	-9	-36	-61	
Arrivées annuelles, hors réfugiés (milliers).....	100	120	140	120	120	120	
Départs annuels, hors réfugiés (milliers).....	-97	-100	-112	-129	-156	-181	
Solde migratoire lié aux réfugiés (milliers).....	43	-17	-26	0	0	0	
<b>Naissances par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	339	371	443	519	591	666	
Non ivoiriens.....	168	185	231	282	329	374	
Total.....	505	556	674	801	920	1041	
<b>Décès par an (milliers)</b>							
Ivoiriens.....	97	109	125	133	140	133	
Non ivoiriens.....	38	44	53	59	65	62	
Total.....	134	153	178	192	205	196	
Taux annuel de variation de la population(en %)	3.53	2.93	3.09	3.18	3.12	3.04	
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants).....	43.0	40.5	41.8	42.3	41.5	40.3	
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants).....	11.4	11.1	11.0	10.1	9.3	7.6	
<b>Indice synthétique de fécondité</b>							
Ivoiriens.....	5.64	5.21	5.21	5.21	5.21	5.21	
Non ivoiriens.....	6.62	6.02	6.02	6.02	6.02	6.02	
<b>Espérance de vie (en années)</b>							
Hommes.....	55.0	54.6	54.6	54.8	54.8	54.6	
Femmes.....	58.4	57.5	57.5	57.5	57.5	57.5	
Hommes + Femmes.....	56.6	56.0	56.0	56.0	56.0	56.0	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances).....	93	88	88	88	88	88	
Quotient de mortalité infanto-juvénile (pour 1000).....	151	148	148	148	148	148	

Source : calcul des auteurs.

# 3

## Rétrospective et perspectives économiques

Philippe HUGON\*

La grave crise sociopolitique et économique ivoirienne en l'an 2000, après le boom post-dévaluation, pose les questions de la durabilité du processus de croissance économique et de la réversibilité ou non des dynamiques démo-économiques. Les contraintes financières semblaient desserrées : il y avait hausse du revenu par tête, amélioration des finances publiques et augmentation de l'investissement public et surtout privé. Cette reprise économique était-elle un simple effet de *rattrapage* de la régression du revenu par tête observée durant 15 ans ? ; résultait-elle d'une *conjoncture* favorable liée à la dévaluation, aux appuis extérieurs et à un environnement international porteur ? ; ou bien traduisait-elle une inflexion *structurelle* du fait des réformes en cours (stabilisation des comptes, désendettement, privatisation, libéralisation des filières, changement du cadre institutionnel et réglementaire national et régional ?

L'économie ivoirienne ne peut durablement repartir sur les deux bases anciennes : rôle de l'État et croissance agricole. Elle suppose un relais de l'investissement privé et d'un secteur national et étranger dynamique, une intégration croissante de l'informel et des secteurs modernes (sous-traitance, agriculture contractuelle, etc.) et une diversification et une transformation des exportations. Elle nécessite le passage à un régime intensif avec de forts progrès de productivité des facteurs. Elle implique ainsi d'importants

---

\* Nous remercions Naïma Pagès pour sa relecture, tout en étant responsable des erreurs que ce chapitre pourrait contenir.

changements institutionnels au niveau de la propriété foncière, de la décentralisation et de la déconcentration, un environnement stable pour l'investissement à risque et des compromis réducteurs de conflits.

La *rétrospective* (1965-2000) (I) permet de repérer les tendances lourdes qui structurent la société ivoirienne, les inflexions et les moments de bifurcations correspondant à la crise, à l'ajustement et à la brève *reprise* après la dévaluation (II). Elle définit ainsi le champ des possibles à l'intérieur duquel la société ivoirienne pourra évoluer et donc permet de fonder les *perspectives économiques* (2000-2015) (III).

### **Les tendances lourdes de l'économie**

Le « miracle » ivoirien a correspondu, durant 20 ans, à un système démographique expansionniste. La forte croissance du PIB (taux de croissance annuel de l'ordre de 7 % durant vingt ans) résultait d'une utilisation extensive des terres et d'un fort appel de facteurs de production étrangers (main-d'œuvre immigrée, cadres expatriés, capitaux, technologies). Le mode de croissance économique était ouvert. Les politiques économiques étaient libérales mais l'État et le secteur public jouaient un rôle central. Une croissance démographique très rapide (+ 3,8 % par an), une urbanisation croissante à un taux de 10 % par an entre 1960 et 1975 (par la capitale et par un réseau de villes secondaires), des migrations internes vers les terres à coloniser et les fronts pionniers de l'Ouest ainsi qu'une immigration nette à un taux annuel de 1,3 % caractérisaient une économie en voie de peuplement et de changement d'occupation du territoire. Un accent prioritaire était mis par l'État sur les infrastructures et sur la formation du capital humain.

Ce modèle de libéralisme ouvert sur l'extérieur avec intervention forte de l'État dont le symbole était l'*économie de plantation*, correspondait à un système socio-politique régulé. La montée de planteurs entrepreneurs, les alliances entre les groupes sous l'égide de la bourgeoisie baoulé, les redistributions de rente passant par le contrôle des entreprises publiques (les Sode) traduisaient une rationalité politique redistributive et un contrat social dont la plupart des groupes étaient bénéficiaires. Les groupes au pouvoir taxaient prioritairement leurs propres membres (les planteurs par le biais des « caistab »). Ce mode de développement reposait ainsi sur un lien entre une efficacité relative en terme de croissance économique et, si ce n'est une équité, du moins une régulation des tensions socio-politiques au sein d'un État-nation en voie de constitution interne et d'affirmation de son rôle régional.

## *Une économie fortement intégrée à l'économie internationale*

### **Une économie ouverte**

Depuis l'indépendance, la croissance économique a été largement financée par les ressources agricoles d'exportation, par le recours aux financements extérieurs publics et privés et par attractivité des facteurs de production étrangers. Avec un niveau d'exportations de 40 % du PIB, la Côte d'Ivoire est relativement ouverte. Sa spécialisation sur des produits primaires aux cours très volatiles n'a pu entraîner une forte croissance de long terme.

La forte expansion des cultures traditionnelles s'est accompagnée d'une faible diversification agricole et industrielle (3 produits représentaient 82 % des exportations en 1965 contre 74 % en 1972, 50 % en 1993 et 1997). Les progrès de l'import substitution ont été limités après une forte expansion. L'industrie n'a pu avoir la compétitivité suffisante pour diversifier les exportations et permettre une remontée de filière. Deux tiers des exportations s'orientent vers les pays industriels (plus de 50 % vers l'Europe, 7 % vers l'Amérique du Nord), un quart vers l'Afrique. En longue période, la Côte d'Ivoire a ainsi peu changé de spécialisation (tableau 1).

Tableau 1

#### **Solde de la Balance commerciale par grands secteurs (en %)\***

	1965	1970	1990
Produits primaires	+ 71	+ 72	+ 61
Matériel, transport, équipement	- 27	- 32	- 19
Produits manufacturés	- 41	- 38	- 32

Source : Banque mondiale, Rapports.

\* Soit  $(X_i/X) - (M_i/M)$  où  $X_i$  : part des exportations par produits,  $X$  : exportations totales,  $M_i$  : importations par produit et  $M$  : importations totales.

### **Une conjoncture dépendante des instabilités extérieures**

L'évolution du PIB dépend, pour plus de la moitié, de la capacité d'importation, elle-même fonction des volumes exportés et des termes de l'échange. Entre 1960 et 1993, la croissance de la capacité d'importation a été du même ordre que la croissance du PIB (3 %). En courte période, une appréciation de 1 % de la capacité d'importation conduit à 0,46 % de croissance du PIB (ministère de l'Économie et des Finances, 1998).

L'économie ivoirienne est ainsi particulièrement sensible aux instabilités de l'environnement international. Les cours des matières premières exportées

par la Côte d'Ivoire sont volatiles. Il en résulte une forte instabilité des recettes d'exportation et des recettes budgétaires largement liées aux relations commerciales extérieures.

Plus de la moitié des recettes fiscales et parafiscales sont liées au commerce extérieur. Les importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement sont déterminantes de l'investissement et de la production nationale et font l'objet d'une faible substitution.

### **Un taux de change déterminé au sein de la zone franc**

La zone franc combine un système de change fixe mais ajustable avec le franc français (aujourd'hui l'euro), des unions monétaires, où le Trésor français garantit la convertibilité des francs CFA grâce aux comptes d'opérations, et le respect de règles : libre transférabilité des fonds, parité fixe vis-à-vis du franc, harmonisation des réglementations de change, pool des devises, limite du déficit budgétaire à 20 % des recettes fiscales de l'année précédente. La zone franc apporte l'avantage de la maîtrise de l'inflation, de la convertibilité conventionnelle, de la crédibilité et de l'absence de rareté de devises. Elle a, en revanche, entraîné entre 1985 et 1994 une perte de compétitivité de l'économie ivoirienne et un endettement extérieur. Les taux de change bilatéraux et effectifs réels sont également instables du fait de l'ancrage fixe au franc (ou à l'euro), des fluctuations des taux de change des monnaies des pays voisins et des mouvements en yo-yo du dollar. Bien entendu, il faut tenir compte des mécanismes stabilisateurs extérieurs tels que le Stabex (dont la Côte d'Ivoire était, avec le Cameroun, le principal bénéficiaire), le compte d'opération ou le rôle compensateur des flux financiers extérieurs. On avait noté une appréciation de 30 % du franc CFA par rapport au dollar (Hugon, 1999).

### **Un déficit structurel de la balance courante**

La Côte d'Ivoire est largement tributaire des ressources extérieures pour le financement de son économie. Le solde positif de la balance commerciale ne couvre pas le déficit structurel des services et transferts sans contrepartie (paiement des intérêts sur la dette extérieure, transferts des travailleurs immigrés). Le déficit de la balance courante a été financé jusqu'en 1993 par emprunt extérieur, accumulation d'arriérés de la dette et rééchelonnements successifs. L'année exceptionnelle 1994 a été marquée par un excédent de la balance courante (l'APD est passée de 52,9 milliards de F CFA à près de 400 milliards). Le solde de la balance courante est redevenu négatif depuis (tableau 2). Il était de - 275 milliards en 2000.

Tableau 2  
Balance des paiements

En milliards de francs CFA	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
BALANCE DES BIENS FOB-FOB	297,8	260,5	291,9	212,0	679,3	671,5	936,0	1 053,8
Exportations FOB	793,0	763,1	801,4	713,2	1 522,4	1 819,2	2 190,2	2 441,6
Importations FOB	495,2	502,6	509,5	501,3	843,0	1 147,7	1 254,1	1 387,8
BALANCE DES SERVICES								
NON FACTEURS	- 109,4	- 92,7	- 96,1	- 100,4	- 193,6	- 304,0	- 329,7	- 389,2
BALANCE DES SERVICES	- 578,6	- 533,5	- 498,0	- 409,4	- 624,4	- 771,9	- 806,3	- 857,8
BALANCE DES BIENS								
ET SERVICES	- 280,8	- 273,0	- 206,0	- 197,5	54,9	- 100,4	129,7	196,0
TRANSFERTS SANS								
CONTREPARTIE	- 51,8	- 30,9	- 33,5	- 55,0	228,5	27,4	- 161,4	- 204,3
BALANCE COURANTE	- 332,6	- 332,6	- 239,5	- 252,5	283,4	- 73,0	- 31,6	- 8,3
BALANCE DES CAPITAUX	346,9	346,9	234,6	246,6	220,5	176,3	60,5	22,1
ERREURS ET OMISSIONS	4,3	4,3	- 7,4	5,4	16,8	- 19,7	- 15,0	16,0
BALANCE GLOBALE	18,6	39,5	- 12,3	- 0,5	520,7	83,6	13,9	29,8
FINANCEMENT	- 18,6	39,5	12,3	0,5	- 520,7	- 83,6	- 13,9	- 29,8

Source : direction de la Prévision, BCEAO.

### Une économie prise dans un endettement permanent

L'épargne extérieure a fortement contribué au financement de l'investissement. On note un écart de 11 à 15 points entre l'épargne domestique et l'épargne nationale. Les rééchelonnements et les arriérés ont conduit à une croissance autonome de l'endettement.

Le montant de la dette est passé de 4,7 milliards de dollars en 1970 à 7,5 en 1980, 15,1 en 1990 et 18,9 en 1995 pour se situer à 17,1 en 2000 dont 7,7 de dette privée. Le service de la dette, de 5 % des exportations en 1970, avait dépassé 50 % en 1993 et s'élevait à 30 % en 2000.

L'économie ivoirienne demeure largement sous contrôle du capital étranger français et libanais, même si l'on observe une diversification des partenaires financiers. La privatisation conduit à réduire la part des capitaux ivoiriens dans le secteur moderne.

### Un pôle dans la sous-région ouest-africaine

#### Un pôle régional au sein de l'UEMOA

La Côte d'Ivoire constitue le pôle régional de l'UEMOA de par le volume de son PIB (40 % de l'UEMOA), l'afflux migratoire, la polarisation des industries, l'importance des échanges notamment avec les pays enclavés de

l'UEMOA. Ce rôle régional s'est renforcé après la dévaluation de janvier 1994. L'UEMOA vise à transformer les unions monétaires en unions douanières et en unions économiques et à mettre en œuvre une intégration institutionnalisée impliquant un transfert de souveraineté et la mise en place de règles communes. Les effets de la réforme fiscal-douanière résultent des changements de la demande liés à des effets prix et à des effets revenus (baisse de la demande des non échangeables et de certains biens de substitution des produits importés) et des changements d'offre (modifications des coûts unitaires de production en fonction de la part respective des facteurs de production domestiques ou étrangers<sup>1</sup>). Plusieurs opportunités existent pour les industries ivoiriennes sur un marché de plus de 60 millions de consommateurs. Elles se heurtent toutefois aux barrières non tarifaires des pays membres, au retard dans l'harmonisation des fiscalités et aux stratégies de passager clandestin de trois pays vivant du transit avec le Nigeria (Bénin, Togo, Niger).

### L'intégration au sein de la CEDEAO

La Côte d'Ivoire appartient également à la CEDEAO dominée par le Nigeria et où le Ghana et la Guinée jouent un rôle important. Les *échanges interafricains officiels* entre les unions monétaires et les pays hors zone demeurent limités du fait de l'inconvertibilité des monnaies hors zone et de la très forte instabilité des changes. Les chambres de compensation ne fonctionnent plus au sein de la CEDEAO. L'instabilité du Nigeria est évidemment un facteur essentiel de fonctionnement de la CEDEAO<sup>2</sup>. On peut, en

---

1. Les importations intra-UEMOA qui étaient de l'ordre de 9 % des importations totales de l'Union avant la dévaluation ont baissé pour se retrouver en 1996 autour de 10 %. On note une baisse de la part des importations venant de l'UEMOA pour les « grands pays » (Côte d'Ivoire 1,3 % et Sénégal 3,2 % en 1996), et pour certains pays enclavés tels le Burkina Faso (20 %) ou le Niger (14 %). Les pays de transit ont par contre accru leurs importations (Bénin et Togo 8 %). Les exportations de la Côte d'Ivoire vers l'UEMOA, de 87,7 milliards de FCFA en 1993, étaient de 197,8 milliards en 1995 alors que les importations, de 8,9 milliards en 1993, étaient de 11,9 milliards en 1995.

2. On peut toutefois noter que la Côte d'Ivoire réalise 20 % de ses exportations avec la CEDEAO. Ses exportations, de 161,5 milliards de francs CFA en 1993, étaient de 341,5 milliards en 1995 lorsque ses importations provenant de la zone, de 126,2 milliards en 1993, étaient de 215,5 milliards en 1995. Les exportations intra-UEMOA s'élevaient en 1994 à 458 millions de dollars alors que les exportations du Nigeria vers cette zone étaient de 638 millions de dollars ; par contre, les importations du Nigeria venant de l'UEMOA étaient seulement de 69 millions de dollars. La zone franc exportant principalement du franc CFA convertible grâce à une balance commerciale déficitaire. Si l'UEMOA peut constituer un ensemble qui pèse vis-à-vis du Nigeria, ce pays demeure stratégique dans la mise en œuvre d'une intégration régionale.

revanche, compte tenu des échanges non enregistrés, constater une forte intégration des marchés en Afrique de l'Ouest (relative unicité des prix).

### *Une croissance extensive*

À long terme, l'évolution du PIB dépend de la capacité de production, elle-même fonction des facteurs de production et de l'évolution de leur productivité. Un point de croissance de l'IDE induit 3,1 points de capacité de production ; un point de croissance de l'investissement public induit 2 % de croissance de la capacité de production (ministère de l'Économie et des Finances, 1998).

### **Une utilisation extensive des facteurs de production**

L'économie s'est développée sur un mode extensif par colonisation des terres et par appel à la main-d'œuvre immigrée. La consommation d'énergie par tête est passée de 100 kg équivalent pétrole en 1965 à 175 pour redescendre à 170 en 1994. La formation brute de capital fixe était passée en pourcentage du PIB de 13,7 (1960) à 20,3 (1970), 29,7 (1978) et 24,4 (1981) pour se situer à la veille de la dévaluation à 12 %. On a observé une forte baisse de la productivité du capital durant les années quatre-vingt.

La croissance économique ivoirienne a résulté historiquement de l'accroissement des volumes de facteurs davantage que de l'amélioration de leur productivité. Le rôle du capital humain n'a pas toutefois été négligeable. L'accroissement du PIB par travailleur de 6,4 % (1968-1978) s'expliquerait pour 2,8 % par la hausse du capital par travailleur et pour 2,9 % par la hausse du capital humain (tableau 3, Berthélemy et Söderling, 1999).

L'*industrie* ivoirienne s'est située en deçà de la frontière de possibilité de production. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. Les périodes de forte croissance ont plutôt été de stagnation ou de baisse de la productivité globale des facteurs (Kouassy et Pegatienan 1996). Les industries ont fonctionné dans un environnement protégé et ont bénéficié d'importants financements internes et extérieurs. Il n'en est pas résulté une efficacité productive et allocative forte. Les profits importants ont été peu réinvestis. Les contraintes communautaires ont joué en faveur d'une redistribution plus que d'une accumulation productive, malgré l'amélioration de la qualification professionnelle. Dans l'ensemble, le réseau PME/PMI s'est peu développé (Chevassu, 1997). Fauré (1999) considère toutefois qu'il n'y a pas de « *missing middle* ». L'industrie volontariste a résulté d'investissements publics et a été souvent surdimensionnée (cas des complexes sucriers). Les hommes d'affaires à horizon court l'ont emporté sur les capitaines d'industrie et sur les entrepreneurs (De Miras, 1982).



Tableau 3

**Taux de croissance moyen annuel (en %) et contribution des facteurs**

	1960-1978	1978-1994
PIB par travailleur	6,4	- 2,9
Capital physique par travailleur	8,0	- 1,5
<i>En contribution à la croissance</i>	3,6	- 0,7
Productivité globale des facteurs	2,8	- 2,2
dont :		
Capital humain	2,9	0,6
Exportations/travailleur	0,4	0,8
Diversification	0,0	- 0,3
Réallocation	1,2	0,5
Autres	- 1,7	- 3,1

Source : Berthélemy et Söderling, 1999.

L'*informel* a fonctionné sur un processus très travaillistique, en jouant fortement sur la flexibilité et sur la précarité du travail et en permettant une très forte productivité du capital face à une faible productivité du travail.

L'*agriculture* s'est développée également selon un mode extensif en faisant de la forêt un « bien libre », en accordant la possession à ceux qui exploitaient la terre et en favorisant la migration sur les fronts pionniers. Le couvert forestier serait ainsi passé de 8 millions d'hectares en 1960 à 3 millions en 1990. La population rurale a crû de l'ordre de 10 % par an dans les zones forestières qui accueillait 98 % du flux migratoire (Yao, 1994)

### **Une économie tirée par l'agriculture d'exportation**

L'agriculture a joué depuis les indépendances un rôle moteur dans l'économie. Elle a été la principale source de devises. Elle a, par la parafiscalité, largement financé les dépenses publiques. La croissance agricole annuelle, de l'ordre de 10 % entre 1950 et 1964, s'est située autour de 5 % ensuite (avec un infléchissement entre 1972 et 1978). La population rurale a crû de l'ordre de 2 à 3 % annuellement entre 1965 et 1995<sup>3</sup>.

La dynamique agricole a résulté pour l'essentiel de l'*économie de plantation* forestière avec un desserrement des deux contraintes de main-d'œuvre et de terres. L'immigration des Mossi du Burkina Faso, la migration d'est en ouest vers les fronts pionniers et la main-d'œuvre familiale liée à une forte fécondité ont permis une augmentation de la force de travail. L'accès

aux terres s'est réalisé par une très rapide déforestation. Ce modèle extensif a permis une croissance très rapide de l'agriculture d'exportation.

L'économie de plantation combinait une garantie des prix moyennant prélèvement des « caistab », un mode extensif de culture permettant une forte productivité du travail et un accès à la terre utilisant de la main-d'œuvre immigrée. La terre appartient à qui la met en valeur. Elle est à la fois un lieu de reproduction des rapports lignagers, un lieu sacré et un facteur de production. Son contrôle a fortement changé avec les migrations liées à l'économie de plantation (colonies baoulé dans les régions Bété).

Dans l'ensemble, l'*agriculture vivrière* s'est développée parallèlement à l'agriculture d'exportation avec des effets de complémentarité. Le vivrier marchand a connu une dynamique largement entraînée par les cultures d'exportations et par l'extension des marchés urbains même si les importations alimentaires ont augmenté (elles étaient, pour le riz, de 420 000 t en 1997 et de 275 000 t en 1998). Le vivrier s'est développé, exception faite du riz et, à un degré moindre, du maïs, sans intervention de l'État avec de fortes instabilités des prix. Il a résulté de dynamiques paysannes (Chaleard, 1996).

Cette dynamique a connu progressivement un risque d'épuisement du fait de la rareté des terres. En l'absence d'amélioration des rendements, la dynamique agricole suppose de lever les contraintes de main-d'œuvre et de terres; les flux migratoires en provenance de la savane et du nord ont des limites. Les réserves du sud-ouest se réduisent. « Le temps de l'espace fini commence » (Giri, 1986). Les conflits fonciers augmentent (cf. le départ de 25 000 Burkinabè en 1999 avec la reprise des terres par les Kroumen). Le recours à un mode plus intensif conduirait à réduire la valorisation de la journée de travail et aurait un coût en intrants élevé. L'intensification accroît les risques, elle demande plus de travail et n'accroît pas les revenus monétaires.

### **Une industrie de substitution qui a connu un blocage**

Le démarrage de l'industrie avait été rapide après l'indépendance. Entre 1960 et 1972, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière était

---

3. L'agriculture se différencie fortement entre une agriculture de forêt, où dominent les plantations de café et de cacao et le vivrier, et une agriculture de savane dominée par le vivrier, le coton et l'élevage. Les terres affectées aux cultures d'exportation représentent deux tiers du total contre un tiers pour le vivrier. Les prix des cultures d'exportation ont été garantis à la différence de ceux du vivrier. Les structures de commercialisation et de transformation ont également privilégié les cultures d'exportation. Il faut toutefois prendre en compte la division sexuelle du travail, les liens de complémentarité qui diffèrent entre la savane et les zones forestières du rôle des fronts pionniers et de la migration Mossi. On note une très forte intensification des échanges entre les villes et les campagnes et un rôle entraînant de la demande urbaine sur les débouchés vivriers.

passée de 4 % à 10 % du PIB pour se situer à 7 % en 1978. L'industrie de substitution a connu un dynamisme important durant sa première phase de remplacement des importations de biens de consommation. Elle n'a pu, sauf exception, devenir compétitive et permettre de diversifier les exportations ou de réaliser une remontée de filières. Elle s'est limitée aux seuls biens de consommation finale. La valorisation par transformation des produits exportés a connu peu de succès<sup>4</sup>.

Plusieurs facteurs limitatifs sont apparus : les coûts de production ont été élevés du fait du niveau des salaires eu égard à la productivité, du poids des intrants importés et des salaires des expatriés et par suite de coûts d'intermédiation et de transaction importants. L'industrie ivoirienne a bénéficié d'un *taux de protection effective* élevé. Le modèle de substitution d'importation s'est heurté à une saturation de la demande solvable. Plusieurs projets ont été surdimensionnés (par exemple, des complexes sucriers au nord). Le système financier a été inadapté aux besoins des investisseurs.

### La tertiarisation de l'économie

La part de la population employée dans l'agriculture serait passée entre 1960 et 1998 de 84 % à 60 % alors que celle employée dans l'industrie passait de 4 % à 10 % et celle employée dans le secteur tertiaire de 12 % en 1960 serait de 30 % en 1998. Selon la Banque mondiale (1999), les parts dans la valeur ajoutée en pourcentage du PNB en 1998 étaient pour l'agriculture de 35 %, pour l'industrie de 23 %, (dont 19 % pour les industries manufacturières) et de 52 % pour les services. La productivité apparente du tertiaire était ainsi de 2,5 fois supérieure à la moyenne de l'industrie et de 50 % inférieure à la moyenne de l'agriculture (source : PNUD, 1997). Les écarts de productivité apparente entre les secteurs se sont accentués en longue période.

Le secteur bancaire est dominé par quatre banques qui représentent 80 % des activités. Le système financier se traduit par une insuffisance de liquidités à long terme et par un poids élevé des crédits de campagne et des crédits à court terme liés à l'import-export. Le réseau des infrastructures demeure, en revanche, satisfaisant malgré la chute des investissements publics.

---

4. L'agro-industrie est caractérisée par une forte oligopolisation. Les capitaux en provenance de France sont majoritaires dans les activités d'import-substitution et dans les branches agro-industrielles axées sur la valorisation de l'agriculture (boissons, conservation, grains et farine) alors que les financements internes, à dominante de capitaux publics, ont porté sur les activités de valorisation des produits agricoles (sucre, huile, textile) (Kouassi, 1993). Les capitaux publics ont représenté plus des deux tiers des financements ; ils avaient, avant les ajustements, dépassé 90 %. Les projets en cours se font principalement par financement privé.

### Une société en voie d'urbanisation rapide

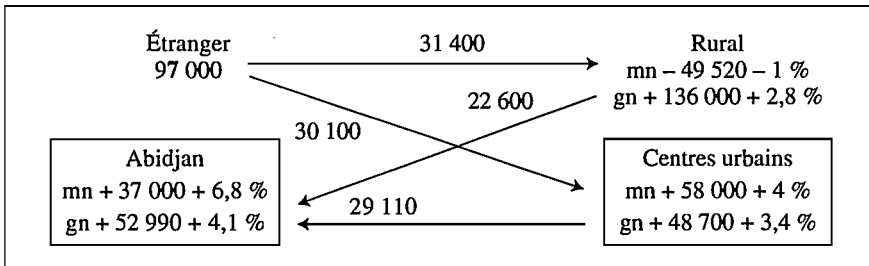
La répartition de la population, des activités économiques et des infrastructures dans l'espace ivoirien s'est profondément modifiée en l'espace de 30 ans. Il y a eu déplacement du centre de gravité vers le sud et vers le pôle abidjanais. La densification des activités et de la population s'est réalisée autour des grands axes d'infrastructures et des réseaux de communication notamment par la constitution d'un réseau de villes secondaires.

#### Les migrations internes et externes

La croissance de la population urbaine s'est accompagnée d'une forte croissance de la population rurale. Celle-ci se serait accrue à un taux de 2,8 % entre 1965 et 1990. Il y a eu également une forte migration intrarurale. L'évolution de la répartition spatiale de la population résulte de quatre effets : l'immigration nette de l'étranger, les migrations internes (mn), le taux de croissance naturelle (gn) et l'extension des villes dans des zones rurales (Arnaud et Cour, 1992). Les flux pouvaient être ainsi illustrés en 1978-1979 par la figure 1.

Figure 1

#### Flux migratoires 1978-1979



#### L'«explosion» urbaine

La population agglomérée dans les centres de plus de 5 000 habitants serait passée de 600 000 en 1965 à plus de 5 millions en 1998. Le pourcentage de la population urbaine est passé de 20 % en 1965 à 34 % en 1975, 43 % en 1988 et 48 % en 1995 (Arnaud et Cour, 1992). La part de la population urbaine du nord, de 28,3 % en 1965, était de 20 % en 1975 et de 21,6 % en 1988. La croissance des centres urbains a été concentrée dans les zones à forte densité de cultures de rente, elle est liée aux investissements de transports routiers, aux investissements publics de fonction locale et au déplacement du front pionnier (Arnaud et Cour, 1992).

On constate ainsi un taux annuel de croissance de la population urbaine de 7,3 % par an entre 1960 et 1990, soit une multiplication par 8. Il a atteint son maximum de près de 9 % en 1970-1980 pour se situer début 1990 à 4 %. On observe également une hiérarchie urbaine malgré la croissance de la ville d'Abidjan. Le poids d'Abidjan, de 42,5 % en 1965, était d'environ 45 % en 1988. Le nombre de villes de plus de 5 000 habitants est respectivement passé de 43 (1965) à 92 (1975) et 132 (1988).

### L'évolution des revenus urbains

On n'a pas noté de baisse sensible de la « productivité urbaine » jusqu'au milieu des années quatre-vingt. La contribution des villes au PIB urbain serait passée de 46 % (1965) à 59 % (1975), 65 % (1980) et 64 % (1988). Selon Arnaud et Cour (1992), la valeur ajoutée moyenne par habitant rural tend à croître plus vite, ou à décroître moins vite, que la valeur ajoutée urbaine. Sur la période 1965-1988, les taux de croissance des deux ratios sont estimés respectivement à + 0,6 % par an et à - 1,0 %. L'écart relatif des « productivités » moyennes urbaines et rurales serait ainsi passé de 3,3 en 1965 à 2,3 en 1988 (tableau 4). Selon toute vraisemblance, cet écart a eu tendance à se réduire encore depuis 10 ans.

Tableau 4

#### Évolution des écarts de revenus entre le monde rural et le monde urbain (en F CFA)

Dépenses par tête	1965	1980	1988
(1) rural	162 000	201 000	185 000
(2) urbain	613 000	643 200	424 000
Rapport (2/1)	4	3,2	2,3

Sources : Recensements 1965, 1980, 1988.

Il existe également des mouvements pendulaires entre le monde rural et le monde urbain, et la poly-activité se généralise tant au niveau des salariés qu'au niveau des familles ayant des stratégies de diversité des activités rémunérées des membres de la famille. On peut avec Jamal (1995) constater un chevauchement (« Straddling ») d'activités formelles et informelles, rurales et urbaines correspondant à des stratégies de survie ou de recherche de revenus minimaux.

### L'évolution de la répartition spatiale de la pauvreté

On observe dans le temps un changement important de la localisation de la pauvreté. Celle-ci, qui en 1965 était essentiellement rurale, s'est déplacée vers les villes même si les écarts entre les villes et les campagnes demeurent significatifs (tableau 5).

Tableau 5

**Pourcentage de ménages pauvres  
(niveau de consommation inférieur à 1448 F CFA (francs 1995))**

	1985	1993	1995
Abidjan	0,7	4,8	20,2
Autres villes	8,0	31,3	28,6
Forêt orientale	15,2	37,3	41
Forêt ouest	1,6	35,6	49,4
Savane	25,9	48,5	50,1

Source : Banque mondiale, 1997.

### *Les changements sociaux*

Pays au confluent de quatre zones ethnolinguistiques (Akan, Krou, Mandé et voltaïque), la société s'est profondément transformée en relation avec la scolarisation, l'urbanisation, la montée du salariat puis de l'informel, la constitution de classes moyennes, et d'une bourgeoisie d'État prenant en partie la place des anciens colons tout en nouant des alliances avec les réseaux libanais ou les firmes multinationales. Les planteurs baoulé ont principalement investi dans la terre et dans l'éducation, alors que les Ivoiriens du Nord, les Maliens et les Burkinabé investissaient surtout dans le commerce et le transport. La crise a renforcé ces référents ethniques.

### La montée de la pauvreté

Après avoir fortement crû de 1965 à 1980, le revenu moyen par habitant avait chuté de 45 % entre 1980 et 1993. La baisse du salaire réel moyen de l'ensemble des travailleurs du *secteur moderne* a été de 29,6 % (à caractéristiques constantes des individus) durant la décennie 80 et celle des travailleurs nouvellement recrutés de 45,2 %. Dans le secteur public, où la baisse des salaires a été plus prononcée que dans le secteur privé, elle a pu atteindre 50 % et s'est accompagnée d'une baisse des avantages en nature et des primes (Lachaud, 1995).

La *pauvreté* peut être mesurée par la consommation des ménages, par les indicateurs du bien-être social et par les perceptions qualitatives du bien-être (Banque mondiale, 1997). Les disparités de bien-être renvoient à plusieurs clivages : âge, genre, CSP, nationalités, régions, ethnies. Les écarts concernant le bien-être sont supérieurs à ceux concernant le revenu. Selon les enquêtes disponibles, les catégories les plus pauvres ont moins bénéficié de la croissance que les autres groupes, mais elles ont été également moins touchées par la récession. La période de croissance économique a vu se réduire la pauvreté moyenne avec une forte aggravation des inégalités dans la répartition des revenus et de la consommation. La récession (1979-1993) a correspondu à une baisse des revenus moyens et à un certain nivellement de la répartition des revenus.

La période de reprise économique liée à la dévaluation n'a pas conduit de manière évidente à une baisse de la pauvreté. La dévaluation a permis immédiatement d'améliorer les revenus ruraux, grâce à une hausse des prix d'achat des matières premières (le prix du café a augmenté de 30 %, celui du cacao de 20 % et celui du coton de 50 %, en 1994). Elle a amélioré les revenus monétaires des producteurs de produits d'exportation et réduit celui des producteurs vivriers (notamment les femmes). Les revenus urbains ont, par contre, continué à chuter : les prix ont augmenté en moyenne de 32 %, tandis que les salaires minimaux et ceux de la fonction publique ont été relevés de 10 % et de 15 %.

On estimait la population vivant en deçà du seuil de pauvreté à respectivement 11 % en 1985, 31 % en 1993 et 37 % en 1995 (Banque mondiale, 1997). Ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de prudence vu les problèmes méthodologiques posés par les comparaisons d'enquêtes.

Les principaux indicateurs de *pauvreté* (brièveté de la vie, analphabétisme, exclusion, manque de ressources matérielles) sont largement liés à l'absence de revenus monétaires. Les effets de la conjoncture économique sur la pauvreté se répercutent fortement sur les variables démo- et socio-économiques.

### **L'informalisation de l'économie**

Si l'on estime les revenus urbains à quatre fois les revenus ruraux, on peut considérer que les *revenus informels* sont deux fois les revenus ruraux et proches du salaire minimum. Ils représentent 1/4 des revenus du secteur moderne. L'essentiel de l'accroissement de la population active a été absorbé par le secteur informel. Les rémunérations de ce secteur ont crû moins vite que le coût de la vie et l'on note ainsi une baisse du revenu réel informel.

La part de *l'emploi informel* a doublé, passant de 12,7 % de l'emploi total en 1980 à 24 % en 1992 (soit 1 200 000 actifs), tandis que celle de l'emploi du secteur moderne a chuté de moitié (de 13,5 % à 7,7 %) sur la

même période. La part du secteur informel dans le PIB s'est accrue et est estimée à 20 % en 1995. Le secteur informel a joué le principal rôle de secteur refuge. On a observé également une flexibilité interne au secteur informel. L'instabilité de la demande conduit à externaliser les coûts par de la pluri-activité. Celle-ci a fortement augmenté dans un contexte d'ajustement structurel. En même temps, l'informel a fortement changé de nature ; il s'est tertiarisé, féminisé, désalarisé (Pagès, 1999).

### **Vers une réduction de la solidarité ?**

*Les relations sociales* sont traversées par des solidarités familiales, ethniques, religieuses. Ainsi dominent à l'intérieur des petites unités de production des relations de dépendance personnelle entre cadets et aînés ou patrons et aides familiaux. Les droits et obligations liées aux appartenances familiales ou sociales qui conduisent à des transferts importants inter-générationnels et inter-spatiaux (Mahieu, 1993 ; Koulibaly, 1997). Les transferts varient entre 5 % (cadres) et 9 % (ouvriers) des dépenses totales annuelles des chefs de ménage selon les catégories socioprofessionnelles. Ils peuvent s'expliquer par des transferts inter-générationnels permettant des assurances (Koulibaly, 1997).

La baisse des revenus urbains accroît la pression de la solidarité intra-urbaine ; elle multiplie la pluriactivité et accélère la chute de la productivité du travail dans l'emploi public (absentéisme, non-travail, etc.). Elle fait émerger des « générations critiques » (Mahieu, 1991), surchargées d'obligations, et déstabilise le système de droits et obligations qui avait permis le maintien d'une relative stabilité et homogénéité sociales. Elle fait aussi apparaître des stratégies de survie régressives (le travail d'enfants en situation extrêmement difficile est ainsi évalué à 178 000, en Côte d'Ivoire, en 1995, par l'Unicef) et des solidarités de types intégristes (socialisant les exclus des réseaux sociaux), voire des comportements ethnocistes et xénophobes.

Après la dévaluation, on estime que les transferts villes-campagnes s'étaient réduits, voire inversés. La consommation a chuté de 6,9 % (biens importés, énergie, transport et services) en 1994, tandis que l'épargne est passée de 3,3 % du PIB en 1992 à 12,4 % en 1994, grâce à un transfert du pouvoir d'achat des salariés vers les entreprises essentiellement exportatrices.

### ***Un rôle central de l'État, mais en voie de fort infléchissement***

L'État avait, avant la mise en place des réformes de libéralisation, une fonction centrale à la fois de financier, de producteur, de régulateur, de planificateur et d'employeur. Il s'est présenté comme un substitut à la faiblesse des entrepreneurs privés nationaux et comme un moyen de contrôle du capital



privé étranger. Au début des années quatre-vingt, le secteur public représentait 55 % du capital du secteur moderne. À la veille de la dévaluation, il pesait pour 43 % du capital. Les années soixante et soixante-dix ont été l'âge d'or des entreprises publiques. Celles-ci ont répondu davantage à une logique redistributive qu'à une recherche d'efficacité économique. Elles ont connu une faible productivité globale des facteurs et ont été une des sources importantes d'endettement extérieur et un moyen de contourner les règles limitant les déficits budgétaires de l'État dans le cadre de la zone franc.

Le rôle de l'État comme *producteur* a été déterminant tant dans le domaine de l'infrastructure, de l'énergie que de la production industrielle. Dans les agro-industries, en 1991, plus de 90 % des financements internes étaient publics. L'État a fait un effort très important dans le domaine de la scolarisation. La part des dépenses courantes de l'État affectées à l'éducation est ainsi passée de 6,2 % en 1965 à 32 % en 1975.

Sa fonction de principal *employeur* était essentielle, notamment vis-à-vis des sortants des systèmes scolaires, dans le secteur public et parapublic.

Sa fonction de *régulateur* se définissait ainsi, sur le marché du travail, par la fixation des règles du jeu et du cadre réglementaire concernant les conditions de recrutement et de licenciement de la main-d'œuvre. L'État, par l'intermédiaire des bureaux de main-d'œuvre, avait le monopole du placement. L'autorisation de licenciement était nécessaire. Les fonctions de contrôle et d'inspection dominaient. Il en résultait une gestion administrée du marché du travail officiel.

Le secteur public avait pris progressivement le relais partiel de l'agriculture comme moteur de la croissance. Les *dépenses publiques* d'investissement, de 10 % du PIB pour la période 1965-1970, étaient passées à 15 % en 1975 et à 23 % en 1978. On a observé un effet multiplicateur important. Par contre, il y a eu hausse du coefficient de capital ou baisse de la productivité apparente des investissements, puis chute, à partir de 1980, des investissements publics.

Cette forte hausse des dépenses publiques a été financée par la parafiscalité (notamment par le biais des caisses de stabilisation) et, de manière croissante, par un recours aux financements extérieurs. Les emprunts extérieurs du secteur public étaient passés de 3 % du PIB (1965-1967) à 12 % (1976-1977). Progressivement, la masse salariale et la dette publique ont représenté l'essentiel des dépenses publiques.

On estimait en 1993 le nombre de fonctionnaires à plus de 100 000, soit 8,2 pour 1 000 habitants. Le coût salarial moyen rapporté au PIB par tête était de 15. La part de la masse salariale dans les recettes budgétaires s'élevait à 61 %. Après la dévaluation, le coût salarial en pourcentage du PIB par tête est passé à 11,1 et la part des masses salariales dans les recettes de l'État était de 39 % (Goreux, 1996).

Dans un contexte de tarissement des recettes de l'État, d'endettement permanent mais également de gaspillage des ressources publiques, l'État n'a pu assurer ses fonctions régaliennes. L'État-providence a souvent fait faillite et les principaux services sociaux n'ont pas été assurés.

Trois aspects du *désengagement de l'État* peuvent être notés dans un contexte d'ajustement : les changements institutionnels du secteur productif public – disparition, privatisation, amélioration de la gestion – ; la réduction et la rationalisation des dépenses publiques ; la modification du contexte institutionnel. On note ainsi pour les relations de travail : une libéralisation du code du travail ; une plus grande autonomie de l'embauche, de la promotion et de la rémunération au sein des entreprises publiques ; un blocage des rémunérations dans la fonction publique. La déréglementation a conduit à un abandon des conventions de travail. Elle a visé à donner plus de flexibilité à la gestion de l'emploi et à réduire les coûts de transaction, à supprimer les autorisations de licenciement et le monopole d'embauche.

La contribution des entreprises publiques au PIB est passée de 9,6 % en 1985 à 5,4 % en 1995 ; le nombre d'entreprises publiques chutait de 150 à 60. En revanche, la contribution à la FBCF et à l'emploi est restée sensiblement la même, ce qui signifie une baisse relative de la productivité du travail et du capital.

## **Les instabilités économiques : croissance, crise et reprise provisoire (1960-2000)**

### *Des vingt glorieuses (1960-1980) à la crise (1981-1993)*

L'évolution économique de la Côte d'Ivoire peut être périodisée en trois grandes phases jusqu'à la dévaluation. Les informations ci-dessous résultent pour l'essentiel de la Banque mondiale, de la banque de données Cered (Paris X-Nanterre), de Dial et des comptes ivoiriens (tableau 6).

### **La forte croissance économique (1960-1975)**

Durant *vingt ans*, le taux de croissance en termes réels de la Côte d'Ivoire a été supérieur à 7 %. Ce pays était devenu le premier exportateur de cacao, le troisième de café et un des premiers mondiaux de bois. À la fin des années soixante-dix, l'industrie représentait 19,5 % du PIB. Ce mode de développement révélait toutefois, au-delà des indices de croissance, plusieurs risques qui sont apparus progressivement : il était très dépendant en facteurs de production étrangers et conduisait à un écart croissant entre le taux d'épargne et l'investissement. L'économie de plantations et la colonisation de nouvelles terres se heurtaient à la contrainte de la main-d'œuvre et de la terre ; l'État

Tableau 6

## Évolution des indicateurs macroéconomiques 1970-1998

	1970	1978	1980	1986	1993	1994	1995	1996	1997	1998
PIB en dollars internationaux par tête	1615	2237	1790	1558	1039	945	1113	1132	1152	n.d.
PIB (milliards de F CFA constants)					3293	3306	3540	3780	4046	
Déficit budgétaire global/PIB	n.d.	8,6*	8,5	2,7	13,5	6,8	3,7	2,1	2,0	1,5
Recettes et dons/PIB	28,1	33,8	28,9	30	18,1	20,6	22,8	23,2	22,9	22,9
Dépenses publiques/PIB	n.d.	42,4	37,4	32,7	31,6	27,4	26,5	25,3	25	24,4
Déficit courant/PIB	0,6	10,6	18	3,3	11	1	6	4,8	4,5	4,1
Importations B & S/PIB	26	26	26	18	17,1	21	24,2	26,6	26,5	24,8
Exportations B & S/PIB	34	33	30	35	24,2	37,4	38,4	40,3	39,8	37,9
Taux de change TCER**	100	110	130	90	100	60	73	70		
Taux de change effectif nominal***					100	51,5	54,2	55,1	53,5	
Investissement brut dom./PIB	22	30	27	11	6	10	12	12	15	18
Épargne domestique brute/PIB	29	29	20	21	9	22	20	20	n.d.	24
Épargne nationale brute/PIB	n.d.	n.d.	9	8	-5	9	7	8	n.d.	n.d.
Service dette/exports %		7	18	35	31		23			27,6
Dette publique/PNB	18,7	37,2	45	89	123	163	131	135	126	72
Dette totale/PNB	26,4	50,5	77,1	135,2	211	252,4	209,9	199,5	n.d.	n.d.
Aide publique au Dvt/PNB	n.d.	n.d.	2,2	2,4	9,7	23,1	13,4	9,9	n.d.	4,5

Sources : Cogneau et Mesplé-Somps, 1999 ; Banque mondiale, 1999 ; banque de données du Cered.

\* Entreprises publiques incluses.

\*\* Prix des non échangeables sur les échangeables.

\*\*\* Base 100, 1993.

jouait un rôle central dans le financement des investissements sociaux, économiques et d'infrastructure, mais les dépenses se heurtaient à la limite des recettes principalement assises sur les relations extérieures (créant des déficits) et à leur instabilité (créant des effets cliquet). L'industrie de substitution d'importation se développait à l'abri de protections importantes et concernait un marché national et régional limité. L'urbanisation favorisait un modèle de consommation en rupture avec la productivité.

L'État a joué un rôle croissant de substitut au secteur privé en absorbant les diplômés et en créant des sociétés publiques ou parapubliques. Ce modèle de capitalisme d'État a connu un infléchissement puis une crise à la fin des années soixante-dix. L'épuisement de l'économie de plantation et l'endet-

tement extérieur ont correspondu à une crise de légitimité politique accompagnant un infléchissement de la croissance.

La dynamique démographique s'est, dans un premier temps, maintenue et l'expansion scolaire a demeuré du fait d'effets d'hystérésis, mais également grâce à un endettement intérieur et extérieur qui desserrait les contraintes financières alors que la croissance économique s'infléchissait fortement.

### **Les chocs et les contre-chocs (1975-1980)**

Ces facteurs régressifs lourds ont émergé lors des chocs extérieurs et de la montée des déséquilibres au début des années quatre-vingt (Duruflé, 1988). Au milieu des années *soixante-dix*, l'envolée des cours du café et du cacao (en 1975-1977) avait permis des accumulations des fonds de stabilisation (+ 10 % du PIB) et avait créé des effets de « syndrome hollandais ». Les aubaines fiscales avaient conduit à des fuites en avant. La Côte d'Ivoire a alors lancé de grands programmes d'investissement (25 % du PIB dont 40 % financés sur ressources extérieures).

Les termes de l'échange se sont dégradés à partir de 1979. Les investissements privés ont chuté. L'État joue dans un premier temps un rôle contracyclique par ses dépenses courantes et d'investissement. Le solde commercial positif de 5 points du PIB jusqu'en 1977 est devenu déficitaire de 6 à 8 %. La chute de l'épargne privée a précipité la crise des paiements extérieurs. On a noté, alors, un lien entre le déficit de la balance courante (18 % du PIB) et le déficit budgétaire global (8,5 % du PIB) en 1980 (Cogneau, Mesplé-Somps, 1999).

Dans un premier temps, le financement des déséquilibres a été assuré par recours à l'endettement extérieur et non par ajustement interne. Il y a eu anticipation d'une reprise des cours mondiaux. Le financement a été assuré par une aide extérieure exceptionnelle et par une accumulation des arriérés intérieurs et extérieurs. Le service de la dette est passé en % des exportations de 7 % (1975-1977) à 18 % (1978-1980). La crise de liquidité a agi rétroactivement sur la sphère réelle et a rendu nécessaires des programmes d'ajustement.

### **Les programmes d'ajustement en termes réels (1980-1993)**

Trois sous-périodes peuvent être distinguées : celles de l'ajustement partiel (1981-1986), celle de l'ajustement différé (1987-1991) et celle de l'ajustement réel (1991-1993) (Hugon, 1999).

Les PAS avaient, jusqu'à la dévaluation du F CFA, conduit à une amélioration des finances publiques, à une libéralisation des prix et des salaires, et à une privatisation. Ils avaient permis des déboursments rapides face à l'illiquidité du Trésor et aux besoins de réduction des déséquilibres financiers

de l'État, mais sans reprise de la croissance. A la veille de la dévaluation, l'économie devait gérer une dette très élevée à des conditions largement non concessionnelles, alors qu'elle n'avait plus accès aux financements des institutions de Bretton Woods, faute de réalisation des critères de performance en ce qui concerne la compétitivité. Le déficit budgétaire primaire (recettes moins dépenses hors intérêts de la dette) s'élevait à 4 % du PIB ; le PIB déclinait (entre 1980 et 1993, le PIB par tête a chuté de 40 %), la dette explosait. L'économie ivoirienne connaissait, en outre, une crise de liquidité ; l'arrêt des transferts nets en provenance de l'extérieur avait entraîné une ponction monétaire sur les opérations internes (Certi, 1996). L'ajustement réel avait conduit à une accumulation d'arriérés de l'ordre de 1 000 milliards de F CFA.

### *La reprise provisoire de la croissance après la dévaluation (1994-1998)*

#### **Les facteurs explicatifs de la reprise**

La reprise de l'économie ivoirienne, durant la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, a résulté de nombreux facteurs, tels la dévaluation du FCFA, l'environnement international et d'importantes réformes de structures favorisant la privatisation, la libéralisation et la mise en place d'un environnement institutionnel favorable. Ces réformes visaient à favoriser des progrès de productivité et de compétitivité permettant une insertion positive de l'économie ivoirienne dans l'économie mondiale.

La dévaluation a eu, la première année, un effet contractionniste (le PIB réel a augmenté de 2 % en 1994). La baisse de la valeur réelle des encaisses et la chute en termes réels des revenus des urbains n'a pas été compensée par la légère hausse des revenus ruraux. La seconde année, la croissance a été estimée à plus de 7 %. Entre 1994 et 1999, le PIB a crû de 40 %, ce qui a juste compensé la chute observée entre 1980 et 1993.

La dévaluation a été accompagnée d'un important *appui extérieur*.

Après la dévaluation, l'APD est passée de 8 % du PIB à 23 % (1994) et à 14 % (1995). La Côte d'Ivoire a reçu plus de 1 000 milliards de francs CFA sous forme de nouveaux prêts et de rééchelonnement de la dette bilatérale. Le déficit des paiements courants de -11 % du PIB en 1993 est descendu à -4,5 % en 1997. La Côte d'Ivoire a connu une forte réduction de sa dette publique intérieure et extérieure et s'est trouvée, après la mesure PPTE, sur une trajectoire d'endettement soutenable (Cogneau et Mesplé-Somps, 1999).

*L'environnement international* a été également favorable jusqu'en 1998. Les deux objectifs prioritaires d'amélioration des finances publiques et de progrès de compétitivité ont été rendus partiellement compatibles grâce à

la reprise des cours mondiaux des principaux produits agricoles et le fort accroissement des transferts nets (Cerdi, 1996).

La dévaluation a été, enfin, accompagnée par d'importantes *réformes de structures*, appuyées par des facilités renforcées d'ajustement structurel (FASR). La restructuration de l'économie ivoirienne s'appuie sur le développement du secteur privé et le recentrage du rôle de l'État sur des activités de régulation et de sécurisation de l'environnement. L'accélération du programme de privatisation des entreprises publiques et la rationalisation d'un cadre incitatif doivent favoriser l'attractivité des capitaux et la compétitivité de l'économie.

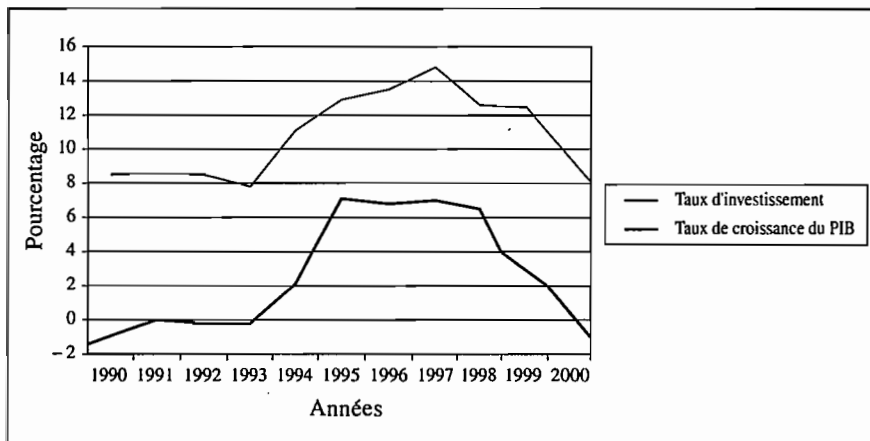
L'économie ivoirienne demeurerait, certes, dominée structurellement par l'agriculture et par les activités de transformation des produits agricoles, mais on observait une diversification de l'économie avec le rôle des secteurs pétroliers, miniers et énergétiques. On notait également une diversification des investisseurs, notamment asiatiques, européens et américains.

### **La crise économique (1999-2000)**

Les résultats observés après la dévaluation de janvier 1994 ont été dans un premier temps supérieurs à ceux anticipés par les modèles de simulation pour des raisons largement exogènes. Dans un contexte de cours favorables et d'aides exceptionnelles à des conditions concessionnelles, la dévaluation a relancé l'économie ivoirienne. La situation financière s'était apparemment améliorée. La crédibilité et la confiance étaient revenues et la Côte d'Ivoire avait retrouvé une compétitivité régionale. On observait toutefois un manque de transparence et des dérapages des finances publiques ainsi qu'une grande dépendance des indicateurs vis-à-vis des cours des produits de base. Il y a eu progressivement perte de crédibilité vis-à-vis des bailleurs de fonds conduisant à une rupture en 1999 et en 2000 avec les institutions de Bretton Woods et avec l'Union européenne. En 1999, le ralentissement de la croissance (1,5 %) a résulté du choc négatif subi par l'agriculture ; les investissements se sont maintenus ; le déficit budgétaire a représenté - 2,9 % du PIB. En 2000, il y a eu conjonction de la chute des cours d'un État en cessation de paiement, de la suspension des financements extérieurs et d'une montée des conflits entamant la confiance ; les investissements ont très fortement chuté ; le taux de croissance du PIB est estimé entre - 1 et - 3 % (figure 2).

Au-delà de ces résultats, de nombreux problèmes se posent du fait notamment de la dette extérieure qui représente, après restructuration, une fois et demie le PIB. On note, malgré l'amélioration de la balance commerciale, une faible réduction du déficit du compte courant de la balance des paiements, du fait des charges d'intérêt de la dette libellée en devises. La baisse des dépenses salariales publiques a été compensée par une hausse des

Figure 2

**La reprise provisoire de la croissance économique**

dépenses du service de la dette (les intérêts de la dette représentent la moitié des dépenses de personnel)<sup>5</sup>. Les finances publiques sont en crise.

***Les progrès sectoriels***

La dévaluation avait permis une amélioration de la productivité du capital (la productivité marginale du capital de 18 % en 1998 était de 32 % en 1996) et de la productivité du travail. Le coût unitaire du travail en monnaie étrangère a baissé de 55 % entre 1993 et 1997. Il en résultait une hausse de la rentabilité des principaux secteurs économiques.

**La dynamique des filières agricoles**

Le secteur agricole a connu une forte croissance entre 1995 et 1999 (plus de 10 % annuels en termes réels), notamment pour les productions de cacao et de café, les bananes et l'ananas. La croissance a été plus modeste pour le

5. L'encours de la dette publique était estimé fin 1999 à 17,1 milliards de dollars, soit 125 % du PIB et 3 fois la valeur des exportations. L'encours de la dette privée était estimé à 7,7 milliards (après l'accord de restructuration de mai 1997 qui a réduit 3/4 du stock). La dette multilatérale était estimée à 4,2 milliards de dollars et la dette bilatérale à 5,2 milliards de dollars. Le service de la dette publique extérieure (1 milliard de dollars) représentait plus d'un quart des recettes d'exportation et plus de 50 % des recettes publiques de l'État. Le service de la dette publique extérieure, de 14 % du PIB en 1994, était de 13,6 % en 1998.

Tableau 7

**Évolution des prix producteurs (en francs CFA courants)  
et des productions (en tonnes) de café et de cacao**

	Café		Cacao	
	Prix	Production	Prix	Production
1993-1994	275	126 000	200	885 100
1994-1995	530	159 092	315	880 000
1995-1996	700	167 866	320	1 215 526
1996-1997	520	300 000	320	1 000 000
1997-1998		300 000	455	1 000 000
1998-1999		311 000	450*	1 100 000

Source : Banque mondiale, 1998-1999.

\* Officiel (en fait : 200).

coton, le vivrier et l'élevage. La modification de la parité du F CFA, dans un contexte de flambée des prix des matières premières agricoles et de libéralisation, a fondamentalement modifié les conditions de fonctionnement des filières café et cacao<sup>6</sup>.

On a observé un équilibre de la *filière cacao*, alors que l'État a prélevé 200 milliards de F CFA de ressources additionnelles et que les paysans ont vu leurs revenus croître de 20 %. Les prélèvements sur le café et le cacao ont représenté autour de 5 % du PIB entre 1994 et 1998<sup>7</sup>.

6. Il y a eu rétablissement, en 1994, d'un droit unique de sortie (celui-ci est passé pour le café et le cacao de 137 francs CFA le kg à 200 F CFA), ajustement à la hausse des prix planteurs et des charges de commercialisation. Le prix producteur est passé pour le café de 170 F CFA à 275 F CFA en juin 1994 et 630 F CFA en juin 1995 ; le prix producteur du cacao est passé de 200 F CFA à 315 F CFA (1994) ; il était de 450 F CFA en 1998. Le cours du *café robusta* est passé de 1 200 dollars la tonne en janvier 1994 à 2 700 dollars fin décembre. Les prix producteurs ont augmenté malgré la hausse de la parafiscalité. Ils ont doublé. La production a également doublé. Par la suite, les cours internationaux ont fortement chuté. Entre octobre et mai 1999, le cacao était vendu 575 F CFA bord champ, soit 400 F CFA de chute en un an.

7. On estime qu'en 1994 la filière café/cacao avait contribué pour 256,7 milliards de F CFA au financement du solde primaire courant (positif de 215, 3 milliards) et pour 236,7 milliards au financement du solde budgétaire (négatif de 407 milliards). L'apport en devises des deux filières était de 691 milliards pour un gap total de la balance des paiements de 922,7 milliards. Malgré une faible hausse des prix producteurs (+50 % en francs courants), soit une stagnation en prix réels, la production de cacao a augmenté en moyenne de 20 % après la dévaluation (cf. tableau 7).



Les filières café et cacao ont été libéralisées. Les prix producteurs sont devenus libres. La nouvelle caistab, société d'économie mixte, a un rôle limité à la collecte des statistiques, aux prévisions des récoltes, au conseil et à la formation des opérateurs et à la transparence de l'information. Un conseil interprofessionnel du café et du cacao sera chargé de la mise en œuvre de politiques coordonnées de commercialisation ; une bourse du physique café-cacao sera créée. Il y a concentration des opérateurs exportateurs et doublement des activités de transformation en liaison avec des multinationales de négoce et industrielles (Cargill, AOM, Bolloré). Les enjeux concernent la possibilité de peser sur les prix mondiaux et de maintenir la qualité du cacao. La libéralisation de la filière cacao qui devait favoriser la transparence et profiter aux producteurs a été désorganisée. Le cours du cacao, de près de 1,20 euro en janvier 1999, était de l'ordre de 1 euro un an plus tard. Le cacao a été acheté entre 200 et 350 F CFA en 1999-2000, soit la moitié de son prix de 1998. Seuls les gros exportateurs ont tenu le coup. La réduction des taxes à l'exportation a réduit les recettes de l'État (Losch, 2001).

*Le coton*, qui ne représente que 4 % des exportations ivoiriennes, mais qui constitue l'essentiel des revenus monétaires dans la savane, a connu dans un premier temps une expansion limitée après la dévaluation du franc CFA malgré les cours internationaux favorables<sup>8</sup>. La production est de l'ordre de 350 000 tonnes de graines. Ces résultats tiennent notamment aux effets de la libéralisation, du paiement des insecticides et des engrais conduisant à une baisse des intrants et de prix réels peu incitatifs (Banque mondiale, mars 1998. La filière cotonnière en Côte d'Ivoire). À plus long terme, la privatisation en cours de la CIDT conduit à de nombreuses incertitudes concernant la détermination des prix, le financement de la recherche, l'encadrement des paysans. La disparition de l'intégration verticale risque d'accroître fortement les instabilités et les risques au sein de la filière et de réduire la compétitivité et le rendement du coton (cf. les résultats comparés en Afrique francophone et anglophone des filières intégrées et libéralisées). Les cours du coton (indice cot look A index) étaient de 0,59 dollar en 1998-1999, de 13 cents inférieurs à ceux de 1997-1998. Les égreneurs proposaient, en 2000, 175 F CFA le kg pour le prix bord champ contre 200 F CFA en 1998-1999, d'où un risque important de désintéressement des producteurs. La libéralisation a réduit les compromis d'un « État paysan ».

---

8. La production, après le pic de 290 000 tonnes pour la campagne 1988-1989, avait oscillé entre 210 000 et 250 000 tonnes de 1990 à 1996. Elle est montée à 265 000 tonnes en 1996-1997, 337 000 t en 1997-1998 et 365 000 t en 1998-1999. Les superficies se sont maintenues autour de 200 000 à 210 000 hectares. Les paysans, de 135 000 en 1994, sont 162 500 en 2000.

### **La progression du secteur minier et pétrolier**

La production minière et pétrolière a connu une grande expansion (+ 125 % en 1995 et en 1996). De nombreux projets sont en cours, tant au niveau de l'exploitation que du raffinage des produits pétroliers. Il en est de même dans les mines, telles celles de nickel.

### **La brève reprise industrielle**

La dévaluation a eu comme effet de réduire la demande intérieure et d'accroître les coûts des intrants importés (d'autant plus que la proportion des biens échangeables est élevée); accompagnée de la libéralisation des tarifs sur les prix des biens importés, elle a eu des effets différenciés sur les industries. La reprise a touché, outre le secteur agro-exportateur, certaines activités industrielles, telles l'énergie, le pétrole, le textile, ainsi que les BTP et les services marchands. La production industrielle a progressé de 3 % en 1994, de 9 % en 1995 et de 17 % en 1996. L'industrie textile contribue à 5 % de la valeur ajoutée hors taxe. On note une baisse des ratios de rentabilité malgré une hausse des marchés.

Les industries de transformation, liées aux filières d'exportation de produits agricoles, ont été bénéficiaires et ce d'autant plus qu'elles étaient utilisatrices d'intrants locaux. Par contre, pour les industries de substitution, la hausse des prix de vente a été inférieure à la hausse des coûts de production liés aux intrants importés et l'on note une réduction de la demande domestique. Les industries perdantes sont celles qui étaient fortement utilisatrices d'intrants importés (GMA). Dans la mesure où de nombreuses industries travaillaient en dessous de leur capacité de production, on avait observé une hausse de la production. Ce sont les industries orientées vers la demande rurale qui ont connu le progrès le plus important. On estime les investissements de transformation du cacao entre 30 et 40 milliards (CEMOI, IPS, investisseur chinois). Les produits de substitution sont devenus plus compétitifs<sup>9</sup>. La chute du revenu en 1999 et en 2000 a conduit ensuite à une baisse de la production par des effets de demande.

---

9. Les coûts internes de fabrication ont crû de l'ordre de 30 à 40 % alors que les prix des biens importés augmentaient en moyenne de 77 %. On estime, sur un échantillon de 40 entreprises, que, entre octobre 1993 et septembre 1994, le chiffre d'affaires a augmenté de 63 % (+ 99 % pour les entreprises exportatrices), alors que la masse salariale augmentait seulement de 6,4 %. La structure financière des entreprises s'est toutefois légèrement détériorée du fait de leur endettement. On a, par contre, noté une réduction des arriérés de l'État. La rentabilité des entreprises, surtout orientées vers le secteur exportateur, a fortement crû.

Tableau 8

**Évolution de la structure du PIB (1990-1998) en %**

	1990	1993	1994	1997	1998
Consommation privée	71,9	74,2	64,6	65,6	65
Consommation publique	16,8	16,4	13,0	9,9	11
FBCF	8,5	7,8	11,1	14,7	18
dont :					
Privé	6,0	4,8	6,5	10,3	12,6
Public	2,5	3,1	4,6	4,4	5,4
Épargne intérieure brute	11,3	9,4	22,4	24,5	24
Exportations B et S FOB	27,0	24,2	35,8	40,4	43
Importations B et S FOB	16,6	17,0	19,8	22,9	–
Épargne nationale brute	– 4,7	– 1,1	12,2	17,0	–
Épargne extérieure brute	11,4	9,4		– 1,3	–

Sources : Calculs à partir des données de la direction de la Prévision, Comptes nationaux, 1998.

Nota : Y PIB ; Cn consommation ; Ip investissement privé ; Ig investissement public ; X exportations ; M importations ; Snb épargne nationale brute ; Sib épargne intérieure brute ; Seb épargne extérieure brute ou solde du compte courant de la balance des paiements.  $Y = Cn + Ip + Ig + X - M$ .

### Le développement du secteur des services

La croissance du PIB tertiaire, positive en 1994, s'est accélérée en 1995 (+ 7,2 %) et en 1996 (+ 9,9 %), grâce au commerce et aux transports et les services aux entreprises (audit, informatique, etc.). Dans le domaine de la privatisation des télécommunications, 260 milliards d'investissements privés ont été programmés sur cinq ans dont 100 milliards pour 1998 et 1999. Des grands travaux publics ont été lancés. La progression du commerce de gros et de détail (dont le poids est passé de 9 % en 1993 à 17 % en 1996 du PIB) a été accompagnée d'une forte baisse des services non marchands dont le poids dans le PIB est passé de 135 % à 8 %, signe d'un désengagement de l'État.

### L'évolution de l'absorption

La consommation, exprimée en pourcentage du PIB, a chuté de 10 points entre 1993 (91 %) et 1994-1996 (autour de 81 %). L'excédent des exportations sur les importations de 11,2 % du PIB en 1993 a augmenté de 7,2 points en 1994 (8,4 % du PIB) pour se situer à 6,9 % du PIB en 1995 et 4,6 % en

1996. Les investissements de 7,8 % du PIB en 1993 sont passés à 11 % en 1994, 12,5 % en 1995, 14,2 % en 1996 et 18 % en 1998. Les investissements privés et publics ont augmenté, notamment dans le domaine pétrolier. La dévaluation conduit à diminuer le revenu disponible brut des ménages et la consommation publique. L'épargne intérieure est passée de 10,0 % du PIB en 1993 à 20,0 % en 1994 et 24 % 1998. En 1994, près des deux tiers de l'accroissement de l'épargne intérieure avait été utilisée pour renforcer la position extérieure de la zone et un tiers avait financé l'investissement. La balance des ressources, de - 6 % en 1990, était de + 6 % en 1998 (tableau 8).

Fin 1999, au moment de la prise du pouvoir par la junte militaire, la situation économique et financière était apparue moins bonne que ne le laissait percevoir les chiffres officiels. Le taux de croissance du PIB pour 1999 est de 1,4 % et il était prévu de 0 % en 2000. La libéralisation du cacao, pour un pays faiseur de prix, s'est traduit par un effondrement des cours. Surtout, le déficit des finances publiques sans les arriérés était estimé à 200 milliards de francs CFA, le passif total représentait avec les arriérés 480 milliards de francs CFA, soit 7 % du PIB. Sur un budget de 1 790 milliards de FCFA, la dette de l'État était de 760 milliards de francs CFA.

### *Les problèmes de l'économie*

À plus long terme, sept problèmes principaux se posent :

- la brève croissance s'est accompagnée d'une aggravation des inégalités et des disparités, sources de tensions sociales, d'instabilités et de limites du marché intérieur, et d'une détérioration relative des services de santé et d'éducation essentiels à la reprise d'une croissance durable ;
- l'économie ivoirienne demeure très vulnérable. Les finances publiques et les comptes extérieurs sont largement dépendants de variables exogènes (cours des produits, parité de l'euro en dollar, taux d'intérêt). Les risques d'érosion de la compétitivité du change sont importants, notamment depuis la crise asiatique. Selon certains auteurs (Sekkat et Varoudakis, 1998), la dévaluation aurait simplement compensé une surévaluation des taux de change ;
- les investissements demeurent insuffisants. Les investissements publics se heurtent au poids de la dette publique. Les investissements privés, qui ont bénéficié d'un effet de rattrapage et du boom des privatisations, sont limités par le faible taux d'épargne, les défaillances du système financier ou un risque anticipé et une faible confiance ;
- l'amélioration provisoire des finances publiques résultait davantage d'une maîtrise des dépenses que d'une hausse des recettes. Les finances publiques demeurent largement dépendantes des cours des matières premières. La Côte d'Ivoire a réalisé, après la dévaluation, des arbitrages

en faveur des finances publiques aux dépens des prix producteurs rémunérateurs et en baissant la pression fiscale grâce à une hausse de la parafiscalité assise sur les exportations. Cet arbitrage pose des problèmes dans un contexte de renversement des termes de l'échange. La libéralisation des filières agro-exportatrices réduit les prélèvements parafiscaux, sans relais évident des recettes publiques de l'État ;

- la Côte d'Ivoire est devenue éligible, sous condition de mesures de libéralisation et de résultats, à l'« Initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) ». L'allègement de 9 milliards de dollars de la dette prévu pour mars 2001 est subordonné au respect non réalisé des conditionnalités ;
- des obstacles structurels freinent la reconversion d'une économie de rente en une économie productive dans un contexte interne de goulets d'étranglement et extérieur de forte instabilité de l'environnement international. Ils freinent la compétitivité, alors que la Côte d'Ivoire est contrainte de s'adapter à un environnement où disparaîtront les préférences commerciales et où s'accroîtra la mise en concurrence des économies dans un monde multilatéralisé ;
- l'environnement politique et social est peu favorable à des investissements de long terme. Il y a remise en question des compromis socio-politiques, montée de l'ivoirité et des tensions sociales.

### Les perspectives économiques (2000-2020)

Cette rétrospective permet-elle de fonder des perspectives ?

La *rétrospective* nous rappelle que les prévisionnistes n'ont toujours pas pris en compte les ruptures de tendances. La lourde mécanique mise en place en 1973-1974 pour établir des prévisions valables pour la Côte d'Ivoire de l'an 2000 aboutissait à un scénario tendanciel et à un scénario alternatif volontariste, tous les deux très optimistes. Ils n'avaient pas pris en compte les ruptures des années soixante-dix. La prospective 2010 élaborée en 1983-1984 a été réalisée au moment de l'entrée de la Côte d'Ivoire dans une profonde crise économique et financière. L'amélioration de la conjoncture entre 1994 et 1997 aboutit aux mêmes extrapolations trop optimistes.

La prospective démo-économique permet néanmoins de répondre à des questions telles que : où vivront les 23 à 27 millions d'Ivoiriens en 2018 ? Comment sera géré un doublement en 30 ans du volume de la population et donc de la densité démographique (qui passera de 42 hab./km<sup>2</sup> en 1990 à 71 en 2020) ? Quels seront les besoins exprimés par les composantes de cette population ? Comment seront-ils satisfaits, à partir de quelles activités et de quels revenus ? En quoi la dynamique de population sera-t-elle un

facteur positif ou négatif de la croissance ? Comment la restructuration du peuplement dans l'espace pèsera-t-elle sur les dynamiques économiques ? Quels effets auront les changements de la pyramide des âges sur les services sociaux et éducatifs ? Comment seront prévenus les conflits ?

La prospective suppose, au-delà des prévisions par extrapolation des tendances passées, de dégager les faits significatifs et de hiérarchiser les facteurs qui feront que parmi les multiples cheminements l'un deviendra histoire (Hugon et Sudrie, 1999). Elle se heurte toutefois à des difficultés particulièrement grandes dans des économies à statistiques déficientes, où de nombreuses activités ne sont pas enregistrées, où le marché n'est pas généralisé et où les dynamiques locales sont largement déconnectées des dynamiques globales :

- a) la quantification des flux économiques et démographiques est délicate. Les statistiques doivent être interprétés avec beaucoup de prudence. Il y a défaut des appareils d'enregistrement et fortes instabilités des variables ;
- b) les phénomènes appréhendés diffèrent selon les échelles retenues et selon les espaces de référence. L'approche globale « top down » rencontre difficilement l'approche « bottom up ». La première ne peut intégrer les « dynamiques du dedans » et pose la question d'un point de vue agrégé et d'insertion de l'économie ivoirienne à l'économie mondiale. La seconde conduit à des monographies dont on connaît mal la représentativité et la signification. L'horloge ne tourne pas à la même vitesse dans les campagnes enclavées, dans les centres urbains et dans les activités liées à l'environnement international ;
- c) la troisième question est celle de l'horizon temporel de la prospective. Les extrapolations sont d'autant plus délicates que la « crise » et les réformes conduisent à des ruptures de trajectoires et que la société ivoirienne connaît de fortes instabilités. Les variables démographiques ont des inerties plus grandes que les variables économiques réelles (les fondamentaux) qui, elles-mêmes, évoluent moins rapidement que les variables financières ou monétaires. Les cycles démographiques, économiques et financiers ne sont pas synchrones.

Nous différencierons les effets des réformes en cours des dynamiques économiques externes et des dynamiques internes.

### *Les nouvelles stratégies et les effets des réformes à moyen et à long terme*

Les réformes prévues concernent le désengagement de l'État des activités de production, la refonte de l'environnement institutionnel et la modernisation de l'administration.

La libéralisation concerne le commerce intérieur et extérieur, les services financiers, les filières café/cacao/coton. Elle a conduit à la suppression de la caisse de stabilisation, et des mécanismes de garantie des prix et de la commercialisation. L'intégration des paysanneries, dans des marchés surréactifs et sans garde-fous, peut accroître les risques et les instabilités aux dépens des producteurs même si, théoriquement, ils doivent bénéficier de prix réels améliorés<sup>10</sup>.

L'objectif est de valoriser sur place 50 % de la production cacaoyère et 30 % de la production de café. Ceci implique une alliance avec les grands groupes industriels apportant savoir-faire, technologie et débouchés.

### **La reconstitution du système financier**

Il ressort des résultats d'une enquête portant sur 230 entreprises industrielles effectuée en 1996 que le coût du financement et le difficile accès au crédit sont les principaux obstacles au développement du secteur industriel (enquêtes du PRIE, mai 1996). Les réformes prévues visent à favoriser la mobilisation de l'épargne et le financement des investissements, notamment des PME : assainissement du secteur financier, activation de la bourse d'Abidjan. Les systèmes de financement décentralisés et les appuis directs aux PME sont prioritaires (fonds de garantie, sociétés de caution mutuelle). Ils doivent accompagner d'autres appuis institutionnels en termes de formation et de développement des associations professionnelles, de fonds ivoirien des investissements industriels, bourse de sous-traitance et de partenariat. Cette reconstitution des systèmes financiers est appuyée par les bailleurs de fonds (Contamin, 1997). Le taux d'épargne projeté de 30 % du PIB paraît toutefois irréaliste compte tenu de la fuite des capitaux.

### **La privatisation**

La contribution des PME/PMI est seulement de 18 % du PIB alors qu'elles représentent 80 % du total des entreprises (4 000). En 1990, avant le programme de privatisations, les entreprises publiques contribuaient à 22 % de la valeur ajoutée et les grandes entreprises privées à 34 % (Étude Banque

---

10. Un débat important oppose, ou a opposé, les autorités et les institutions de Bretton Woods à propos du démantèlement des systèmes de stabilisation et de la libéralisation des filières. La Banque mondiale voulait supprimer la Caisse de stabilisation et laisser jouer les lois de l'offre et de la demande et supprimer la péréquation de transports. Les autorités ivoiriennes avancent l'inorganisation des producteurs (3 millions de planteurs) face aux négociants et aux industriels et le caractère stratégique de la production. Ils désiraient maintenir un prix indicatif, une péréquation et surtout favoriser une valorisation des produits.

mondiale, 1992). Les Ivoiriens privés détenaient 10 % du capital social de ces entreprises.

Les firmes françaises, libanaises et ismaéliennes sont implantées depuis longtemps dans les secteurs agro-industriels, manufacturiers, le négoce, la distribution et les transports. On a observé une redistribution des cartes. Il y a eu entrée de nouveaux investisseurs liés à la privatisation, et à la diversification résultant de la dévaluation permettant l'entrée de nouveaux arrivés (français et asiatiques notamment) ou le renforcement d'anciens. On note également une montée en puissance d'entreprises détenues par des intérêts ivoiriens (Octide, CIP)<sup>11</sup>. Ce secteur privé est guidé de manière croissante par la recherche de la compétitivité (prix, qualité), grâce à une logistique commerciale et des progrès de productivité liés aux investissements organisationnels.

Le développement d'un secteur privé efficient, diversifié et orienté vers l'exportation avec participation accrue des nationaux fait des PME un objectif prioritaire du gouvernement (RCI, ministère délégué auprès du premier ministre chargé du Plan et du Développement industriel, propositions de plans d'action pour le développement 1996). Toutefois un ensemble de facteurs demeurent qui limitent le développement des PME/PMI : faible culture industrielle, défaillances du système bancaire, environnement institutionnel défavorable, faiblesse du système de formation (Contamin, 1997).

### **La décentralisation et l'aménagement du territoire**

On estime que 80 % des grandes entreprises sont localisées autour d'Abidjan. L'aménagement du territoire et la réorientation des investissements dans les régions moins attractives du pays sont définies comme des priorités. Le développement des PME, l'expansion d'un réseau de villes secondaires constitutives d'une armature urbaine et l'appui sur les collectivités décentralisées et la « communalisation » vont dans ce sens. On peut toutefois considérer que d'autres facteurs vont dans le sens opposé. La compétitivité sur des nouveaux créneaux diversifiés suppose en partie des effets d'agglomération, des pépinières d'entrepreneurs au sein de « districts industriels » et l'appui sur la logistique concentrée à Abidjan. La libéralisation des filières rend difficile le maintien d'un prix unique sur le territoire et risque d'accentuer les différenciations régionales.

---

11. La Côte d'Ivoire avait, en 1999, privatisé 54 sur 60 sociétés prévues à l'origine et en a ajouté 20 autres. Cargill et Cémoi ont investi dans la transformation du chocolat. Louis Dreyfus et Bolloré se sont positionnés dans la libéralisation des filières café, cacao et coton. Bolloré vise à « sécuriser » pour le frêt et le transit des volumes cacaoyers et caféiers qui représentent 40 % des volumes exportés.



### Les risques sociaux et la montée de la pauvreté

On note une montée de la pauvreté et des écarts de revenus<sup>12</sup>. On peut estimer que la chute du salaire réel moyen avait été de l'ordre de 30 % entre 1993 et 1995. La dévaluation a eu ainsi un coût élevé pour les salariés des secteurs privé et public. Cette classe moyenne urbaine a des « obligations » de redistribution importantes et a déjà subi une baisse des salaires réels depuis 10 ans (il faut bien entendu intégrer les revenus complémentaires dans l'informel de ces salariés). La dévaluation a conduit, dans un contexte de prix favorable, à accroître les revenus des producteurs ruraux et des agents de l'informel moins dépendants des importations. Elle a touché les catégories pauvres urbaines consommatrices de produits essentiels. Il y a eu ensuite chute du revenu moyen.

Après la dévaluation, la forte progression des chiffres d'affaires, suivie d'une évolution moindre mais significative des valeurs ajoutées (de plus de 20 % en moyenne), s'est accompagnée d'une reprise de l'emploi permanent (notamment qualifié) de 10 % à 15 %, selon les secteurs et la taille des entreprises et d'une précarisation beaucoup plus notable de l'emploi, à travers un recours accru à l'emploi occasionnel (en hausse de 30 %), à la sous-traitance et au tâcheronnage (en hausse de 60 %); tout en passant par des modes de plus en plus relationnels et non concurrentiels de recrutement (résultats d'une enquête couvrant plus d'une centaine de grandes et moyennes entreprises du secteur moderne à Abidjan sur la période 1994-1996) (Labazée, 1997).

### *Les dynamiques économiques externes et les perspectives d'intégration de l'économie ivoirienne*

La plupart des études économiques sur la Côte d'Ivoire montrent à la fois une forte extraversion de l'économie et une dynamique économique fortement impulsée par les exportations et par les transferts extérieurs. On note, avec un décalage temporel, un parallélisme de la croissance économique ivoirienne vis-à-vis des pays de l'OCDE et vis-à-vis des États-Unis (Foirry, 1986).

Le système productif demeure fortement dépendant des biens intermédiaires et des biens d'équipement importés. Les recettes de l'État sont pour

---

12. L'année de la dévaluation, l'augmentation moyenne des salaires nominaux dans la fonction publique a été limitée à 10 % (15 % pour les bas salaires et 5 % pour les hauts salaires). La hausse constatée dans le secteur privé à l'occasion de la révision des conventions collectives a été sensiblement de même ampleur. Le salaire minimum garanti (SMIG et SMAG) a été relevé de 10 % (source Cerdi, 1995). Entre 1993 et 1995 la masse salariale nominale de la fonction publique a augmenté de 15 %.

l'essentiel assises sur les revenus liés à l'extérieur. Ceux-ci financent, en complément des transferts extérieurs, des dépenses publiques ayant des effets multiplicateurs de revenus. Dès lors, la dynamique de l'économie résulte largement à la fois des changements de l'environnement économique mondial, des modes d'insertion de l'économie à cet environnement et des politiques nationales, régionales et extérieures de la part des bailleurs de fonds et des autorités gouvernementales.

### **La mondialisation et son impact sur la Côte d'Ivoire**

Dans un contexte de multilatéralisme commercial, de réduction des coûts de transport et de transaction, les marchandises circulent de plus en plus librement. Les économies s'insèrent dans une compétition mondiale. La Côte d'Ivoire est concernée par cette mondialisation de l'économie. Ses préférences commerciales se sont progressivement érodées. Elle subit la concurrence croissante des économies émergentes.

Les principales tendances vraisemblables concernent : le déplacement du centre de gravité vers l'Asie Pacifique de un quart du PNB en 1990 à un tiers en 2020 avec néanmoins interrogation sur l'infléchissement possible de ce processus (cf. le krach financier d'août 1997) ; la concurrence des nouveaux pays émergents d'Asie tant sur le plan des exportations traditionnelles de la Côte d'Ivoire que de la compétitivité des produits transformés à bas coûts salariaux ; la montée en puissance de l'économie immatérielle et des technologies de l'information ; l'instabilité à court terme et tendance à long terme dépressive des prix des matières premières traditionnelles exportées par la Côte d'Ivoire. Les quantités de matières premières par unité de produit ont baissé en moyenne de 1,25 % par an depuis 1900.

*Les tendances plus problématiques portent sur :* l'évolution des prix des produits alimentaires. D'un côté, il existe des réserves de productivité créant une pression à la baisse. De l'autre, la libéralisation des marchés dans le cadre des accords de l'OMC doit réduire l'offre. Les prévisions de la FAO pour 2010 prévoient pour l'agriculture mondiale une croissance de la production suffisante pour répondre à la demande, un accroissement des échanges mondiaux et une baisse des prix réels mais plus faible que durant la décennie quatre-vingt ; le multilatéralisme commercial versus les blocs commerciaux ; la réorientation des investissements directs vers le sud et leur forte différenciation ; la reconquête par les pays industriels des avantages comparatifs liés à la proximité de la demande et aux technologies de l'information face à la concurrence des pays à bas salaires.

La Côte d'Ivoire doit ainsi se spécialiser dans des filières d'exportations agricoles non traditionnelles, diversifier ses exportations sur des produits de qualité, réaliser une transformation de ses produits primaires et acquérir

une compétitivité dans les biens manufacturés et les services où la demande mondiale est croissante.

### **L'impact des accords de l'OMC**

L'environnement institutionnel et régional est essentiel quant aux relations d'entraînement des variables mondiales sur l'économie ivoirienne. Il peut y avoir multilatéralisme universel ou multilatéralisme coopératif, régionalisme ouvert ou constitution de blocs plus ou moins fermés, réorientation de l'Europe vers le marché mondial ou recentrage sur l'Afrique. L'OMC est devenue largement incompatible avec les systèmes de préférence généralisée et les protections diverses qui continuent de caractériser les politiques d'aide (accords multi-fibres, soutiens des prix, aide liée, accords de Lomé). On peut ainsi considérer que la Côte d'Ivoire verra augmenter le prix des importations alimentaires ; elle ne pourra plus bénéficier des avantages liés aux accords multi-fibres et des accès protégés au marché européen. Elle affrontera la concurrence des pays émergents. En revanche, elle bénéficiera d'une réduction de la protection vis-à-vis de ses produits sur les marchés mondiaux.

### **L'influence du règlement de la dette et des transferts de l'aide**

L'évolution du règlement de la dette est stratégique pour le devenir de l'économie ivoirienne. La Côte d'Ivoire a été prise, comme nous l'avons vu, depuis le début des années quatre-vingt, dans l'engrenage d'un *endettement permanent*, qui a agi rétroactivement sur les systèmes financiers internes. Faute de recettes extérieures suffisantes, on a constaté une accumulation des arriérés, des rééchelonnements et des prêts conduisant jusqu'au début des années quatre vingt-dix à une croissance auto-entretenu de la dette extérieure. Cet endettement extérieur a conduit à une forte croissance de la dette publique et à une accumulation des arriérés de salaires et de versements aux entreprises. Il y a eu ainsi contagion sur le système financier interne. Les transferts de remboursement ont été indépendants des transferts d'endettement. On peut supposer que des solutions durables seront trouvées à long terme à l'*endettement*<sup>13</sup>.

---

13. Une négociation au club de Londres de type plan Brady a permis de réduire de 80 % la dette. La Côte d'Ivoire est éligible à l'«Initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)» mise en place par la Banque mondiale et le FMI. La dette multilatérale a pris un poids croissant. Le désendettement doit être significatif si les conditions d'éligibilité sont respectées. Le service de la dette passerait de 1 milliard de dollars en 1999 à 583 millions en 2009.

Le devenir de l'*aide publique* est plus incertain. Le contexte international est celui de la baisse relative de l'APD. L'aide extérieure tend à baisser en Côte d'Ivoire. De 475 milliards F CFA en 1995, elle est descendue autour de 200 milliards en 1997-1999. Les deux tiers sont budgétaires. L'APD est passée en pourcentage du PIB de 7,5 % en 1990 à 4,7 % en 1998. Elle s'élevait alors à 31 dollars par tête. La communauté internationale face à une certaine «fatigue de l'aide» peut avoir plusieurs stratégies : de retrait progressif (l'aide conduit à de simples bouclages financiers accompagnés de micro-projets) ; de différenciation : soutien prioritaire des pôles dont la Côte d'Ivoire serait bénéficiaire ; de reprise. L'ajustement keynésien peut notamment résulter des pays d'Asie tel le Japon, d'une stratégie des États-Unis ou d'une alternative européenne.

### Les perspectives d'investissements privés

L'évolution des *investissements privés* directs est fonction de nombreux déterminants : attractivité relative de la Côte d'Ivoire en termes de produits primaires, de produits transformés à des fins de réexportation ou de conquêtes des marchés intérieurs, importance des risques et de la rentabilité des investissements. Les perspectives semblaient bonnes du fait : de l'important programme de privatisation ; de l'absence de risque d'inconvertibilité liée à l'appartenance à la zone franc ; de la forte diversification possible des exportations sur les produits miniers et pétroliers voire transformés ; des opportunités dans de nombreux secteurs : télécommunications, infrastructures, grands travaux ; des liens avec des opérateurs multinationaux notamment dans l'agroalimentaire.

La Côte d'Ivoire peut bénéficier d'une expansion des investissements privés sous formes d'investissements de portefeuille avec le développement de la Bourse régionale d'Abidjan et les investissements directs. Les investissements privés sont passés de 143 milliards de F CFA en 1993 à 500 milliards en 1997. Un programme de 1 200 milliards était prévu pour générer une croissance peu réaliste à deux chiffres.

Les acquéreurs se sont engagés à réaliser plus de 400 milliards sur la période 1991-2010 (dont 70 déjà réalisés en 1997)<sup>14</sup>. Toutefois, pour que l'investissement privé atteigne en l'an 2000 l'objectif de 20 % du PIB

---

14. Selon une enquête du ministère du Plan et du Développement industriel, entre 1994 et juin 1997, le montant des investissements programmés s'élevait à 1 541 milliards de F CFA (509 au titre des investissements agréés, 485 pour les investissements privés et 546 pour ceux prévus dans le cadre de la privatisation). L'agro-industrie domine, suivie par le bois, la chimie, les emballages, le coton, la branche matériaux de construction. Les investissements français représentent plus de 38 %. Les nouveaux investissements concernent principalement les secteurs miniers et pétroliers.

(7000 milliards), il aurait fallu 1 400 milliards d'investissements privés. Ceux-ci ne peuvent reprendre que si la régulation des conflits restaure la confiance et la crédibilité.

### **Le devenir des accords de Cotonou et l'intégration à l'Union européenne**

Les accords entre la CEE et les ACP reposaient sur des principes qui mettaient en avant des mécanismes stabilisateurs et coopératifs : libéralisation sans réciprocité (systèmes de préférences généralisées), garanties particulières (prix et quantités pour le sucre), mécanismes compensateurs des instabilités de recettes d'exportation (stabex, sysmin), accès aux programmes d'aide du FED, principe de contractualité, réciprocité, etc.<sup>15</sup>

La Côte d'Ivoire a été le premier bénéficiaire des fonds stabex (17,2 % entre 1975 et 1993). Entre 1987 et 1993, elle a reçu 550 millions d'écus. Les fonds ont servi à apurer les arriérés de l'État (au sens large) concernant les filières café et cacao et à améliorer l'environnement des produits agricoles. Les contreparties ont été l'abandon de la stabilisation inter-annuelle (d'où la suppression des excédents des caisses de stabilisation) et la libéralisation commerciale intérieure et extérieure. Il en est résulté une correction des erreurs passées mais aussi des risques de voir les producteurs affronter directement les instabilités des cours mondiaux.

Dans la mesure où plus des deux tiers des relations commerciales de la Côte d'Ivoire se font avec l'Europe, où ce pays bénéficiait des mécanismes du stabex et du sysmin, où les systèmes de préférence pouvaient favoriser la prise de risque pour un changement d'exportation des pays, la suppression des mécanismes stabilisateurs aura un coût élevé.

Les principes de Lomé sont devenus en contradiction avec le multilatéralisme commercial du GATT et de l'OMC et avec l'ajustement. Quatre scénarii étaient envisageables dans le cadre du renouvellement de Lomé en juin 2000 : le *statu quo* avec maintien de la non-réciprocité, du traitement

---

15. Les résultats de Lomé paraissent mitigés en Afrique. Le résultat le plus positif est celui du protocole sucre ayant favorisé l'industrialisation de l'île Maurice grâce à l'affectation productive de la rente sucrière. Le Zimbabwe ou le Kenya ont également pu s'industrialiser grâce aux accords de Lomé. Malgré les intentions, les pays, telle la Côte d'Ivoire, ont été impuissants à modifier et à diversifier leurs spécialisations en produits primaires, alors qu'il y avait accès libre au marché européen pour 95 % des produits agricoles exportés. Les concessions industrielles, les dispositifs relatifs aux transferts technologiques ou les promotions aux investissements privés ont eu peu d'effets. Les dotations du stabex ou du sysmin (fixes) ont été insuffisantes pour lisser les conjonctures face à des prix dépressifs et très instables (entre 1978 et 1993 les droits éligibles non couverts ont représenté pour les ACP 723 millions d'écus); elles ont davantage financé les budgets des États que favorisé une diversification des spécialisations ou une reconstitution des filières exportatrices. Elles ont alimenté des rentes et au mieux constitué un ballon d'oxygène aux budgets publics.

différencié, de la contractualisation et priorité aux conditions d'accès au marché. Ce scénario était peu probable et en non-conformité avec l'OMC ; un *accord global* complété par des accords bilatéraux. Une intégration dans les SPG conduirait à éliminer le volet commercial de la convention de Lomé qui serait réduit à un système d'aide, quitte à accroître les préférences vis-à-vis des PMA ; un *éclatement de Lomé* avec mise en place d'accords de libre-échange avec les ACP sur des bases régionales. La réciprocité pourrait être uniforme après une période de transition ou différenciée ; une *réorientation des accords* vers les pays les plus pauvres ACP et non ACP indépendamment des anciens liens coloniaux.

Le scénario choisi à Cotonou concerne un accord de libre-échange avec réciprocité entre l'UE et l'UEMOA, voire avec la CEDEAO, avec mise en place des APE entre 2008 et 2020.

### **L'évolution de la zone franc et son impact sur la Côte d'Ivoire**

La zone franc a été historiquement caractérisée par une triple évolution : (1) disparition ou atténuation de la zone préférentielle ; (2) adaptation de l'offre de monnaie et de crédit aux conditions locales avec plus grande autonomie des banques centrales ; (3) maintien, avec relâchement, du contrôle du Trésor. On a observé plus récemment l'instauration d'un contrôle des changes déguisé, de billets à convertibilité limitée et d'obstacles à la liberté des transferts. Plusieurs scénarios sont envisageables, outre le *statu quo* (Hugon, 1999) :

- *autonomie monétaire* avec dévaluation compétitive, risque important d'inflation et nécessité de politiques rigoureuses pour favoriser une convertibilité de marché. Ce scénario serait compatible avec des accords monétaires bilatéraux de soutien des monnaies ;
- *indépendance progressive des unions monétaires et de l'UEMOA* au sein de la zone par respect des indicateurs de convergence, rôle croissant des banques centrales et coordination des politiques économiques limitant progressivement la tutelle du Trésor français ;
- *intégration monétaire au sein de la CEDEAO*. On pourrait envisager un fonds monétaire ouest-africain qui recevrait la totalité des réserves de change et qui émettrait en contrepartie une unité de compte régional dont le taux flexible serait relié à une monnaie d'ancrage. Elle enregistrait ou participerait à la fixation des taux de change des monnaies nationales en fonction de cette unité de compte. La convertibilité régionale dans l'ensemble CEDEAO serait privilégiée ;
- *une zone franc plus flexible*. Il y aurait abandon de la libre convertibilité et de la fixité du franc CFA, mais maintien de la libre transférabilité des monnaies à l'intérieur de la zone, d'une réglementation commune des

changes et d'une mise en commun des réserves de change. La parité monétaire varierait toutefois en fonction des réserves de change communes, des comparaisons des parités des pouvoirs d'achat des monnaies et des différentiels de compétitivité avec les partenaires. Plusieurs niveaux d'autonomie relative des autorités monétaires régionales seraient envisageables vis-à-vis du Trésor. Cette réforme viserait à concilier les forces de la zone (monnaie forte et stable, règles, coordination des politiques) avec l'impératif de compétitivité et d'équilibre extérieur. Ces accords monétaires sont évidemment d'autant plus aisés que la valeur de la monnaie reflète les fondamentaux de l'économie. Le risque existe que le nationalisme monétaire remette en cause l'union monétaire au sein de l'UEMOA.

### L'impact de l'euro

La mise en œuvre de l'*Union européenne* a eu des effets sur l'environnement monétaire et financier des pays africains de l'UEMOA. Elle doit favoriser une plus grande stabilité des taux d'intérêt et du taux de change. Le système mondial est devenu un ensemble de blocs flottants avec flexibilité des monnaies véhiculaires entre elles et ancrage des monnaies vernaculaires à un bloc<sup>16</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le franc CFA s'est arrimé à l'euro (1 euro vaut 655 F CFA).

La question du niveau de l'euro vis-à-vis du dollar est centrale pour la reprise de la croissance et de la compétitivité de la Côte d'Ivoire. Celle-ci affronte la concurrence des pays dont la monnaie est ancrée sur le dollar et dont le commerce et les flux financiers sont largement libellés en dollars. Il faut certes intégrer le fait qu'avec le renforcement du rôle de l'euro comme monnaie de réserve internationale les exportations des pays de la zone pourraient être libellées en euros et qu'il y aura réduction du risque de change.

---

16. L'institution d'une monnaie unique est compatible avec le maintien des règles de la zone franc puisque les choix budgétaires restent du ressort de la souveraineté des États et que les accords de coopération monétaire engagent le Trésor français et non la Banque de France. Le taux de change du franc CFA se déduit mécaniquement du taux de change du franc français en euro. Il y a eu par contre modification de la parité du franc CFA vis-à-vis du dollar. Dans la mesure où l'essentiel des flux commerciaux de l'UEMOA se fait avec l'Europe, un rattachement du franc CFA à l'euro peut se justifier. Il limite les risques de change pour les relations commerciales de l'UEMOA concentrées à plus de 60 % sur l'Union européenne. Le maintien d'une parité fixe avec une zone économique dominante facilite le commerce et les investissements. Une partie importante des exportations des pays africains seront libellés en euros et donc moins tributaires des fluctuations du dollar. L'euro correspondra à un approfondissement financier de l'Europe et à un espace de stabilisation monétaire.

Néanmoins la question de la compétitivité-change demeure pour les pays de la zone. Elle est stratégique non seulement pour les exportations actuelles mais surtout pour que la Côte d'Ivoire puisse changer de spécialisation. La question de la monnaie d'ancrage est essentielle. Les pays d'Asie de l'est ont assis leur réussite, jusqu'aux turbulences de l'été 1997, sur un ancrage au dollar qui créait à la fois stabilité et compétitivité. L'ancrage à l'euro pourrait avoir le même effet dans la mesure où l'euro demeurerait faible. Un euro fort aurait des effets de perte de compétitivité pour la Côte d'Ivoire, sauf dans des systèmes de *crawling peg* (ajustements glissants).

### **L'évolution des intégrations régionales et leur impact sur la Côte d'Ivoire**

On constate une certaine *regionalisation polarisante* vu le poids économique, monétaire et financier, et politique de cette économie dans la région. La Côte d'Ivoire, avec un flux net cumulé de 3,2 millions d'immigrants, soit un taux annuel moyen de 1,2 % (Cour, 1995), a connu un des afflux migratoires les plus élevés du monde. La Côte d'Ivoire peut-elle s'intégrer régionalement et constituer un grand marché relativement protégé vis-à-vis du marché mondial ? Y aura-t-il dynamique entraînée à partir des grands pôles régionaux ? Les espaces d'intégration concernent l'espace UEMOA, éventuellement élargi avec un rôle dominant de la Côte d'Ivoire, et l'espace CEDEAO avec un rôle de leader du Nigeria.

– L'UMOA est devenue le jour même de la dévaluation UEMOA (Union économique monétaire ouest-africaine). Le Traité de l'UEMOA est compatible avec la CEDEAO au niveau ouest-africain (la CEAO a disparu) et avec l'OMC au niveau multilatéral des politiques économiques et des performances des États membres. Il est prévu une politique de concurrence commune et une politique commerciale unique. Le processus d'*intégration financière* en cours devrait se poursuivre, avec une harmonisation des réglementations bancaires (commission supranationale de contrôle des banques), de la fiscalité sur l'épargne, la création de nouveaux instruments financiers dans un contexte de réhabilitation des systèmes bancaires, des compagnies d'assurance et des systèmes de prévoyance sociale. La bourse d'Abidjan pourrait jouer un rôle régional important. La diversification des produits financiers des acteurs institutionnels, de nouveaux produits d'épargne anonymes et défiscalisés, la création de titres négociables permettant aux entreprises d'avoir accès à des fonds longs et stables, la titrisation de la dette publique peuvent permettre de réactiver le marché monétaire et financier régional à partir du pôle ivoirien. De nombreux organismes régionaux ont été créés (observatoire régional des statistiques, conférence interafricaine de prévoyance sociale, pôles régionaux de formation économique et financière, conférence interafricaine du marché d'assurance, organisation pour l'harmonisation des affaires).



L'*union douanière et économique* devrait s'approfondir avec les indicateurs de convergences, la disparition des droits internes, la mise en place d'un TEC, une harmonisation fiscale, un code communautaire d'investissement et une harmonisation de la circulation des travailleurs et des capitaux. L'UEMOA aura, selon les diverses simulations existantes, un faible impact sur le PIB et sur les recettes fiscales ivoiriennes. Les importations officielles venant de l'UEMOA représentent moins de 2 % du total et les exportations vers l'UEMOA sont comprises entre 10 et 15 % des exportations. On note toutefois un effet régional en termes d'attractivité potentielle des capitaux. La diversification des exportations ivoiriennes suppose l'extension du marché régional.

– Le rôle du Nigeria demeure enfin déterminant vis-à-vis de l'évolution de l'UEMOA et de la CEDEAO. Soit son économie est en croissance et en intégration régionale et elle tire l'économie des pays proches dont la Côte d'Ivoire, soit elles stagne ou connaît des crises graves qui conduisent alors à des régressions régionales au sein de la CEDEAO. Plusieurs éléments influencent les échanges de la Côte d'Ivoire avec les pays africains hors zone franc notamment pour ses échanges avec le Ghana, les différences concernant les *instabilités des taux de change* et les différences de *convertibilité* des monnaies.

### ***La compétitivité régionale et internationale de la Côte d'Ivoire***

La compétitivité rend compte de la capacité de l'économie ivoirienne à accroître ou à maintenir des positions sur des marchés domestiques ou d'exportations. Elle dépend de l'ajustement de change, de l'environnement institutionnel, des capacités d'innovations technologiques et d'amélioration de la qualité. La *compétitivité structurelle* est la capacité d'une économie à modifier sa spécialisation pour réagir, s'adapter ou anticiper les signaux du marché. Trois composantes peuvent être différenciées : l'existence d'un tissu industriel et technologique et d'un réseau d'infrastructures créateur d'externalités (avantages territorialisés) ; les politiques économiques, l'environnement institutionnel favorable à la construction d'avantages compétitifs ; l'attractivité du capital, des technologies et des firmes multinationales permettant des avantages transférables. Les politiques de change, de libéralisation commerciale et financière, mais également les politiques industrielles, sont stratégiques pour asseoir la compétitivité.

### **Des perspectives moyennement favorables à moyen terme**

La Côte d'Ivoire peut s'intégrer positivement dans la dynamique de l'économie mondiale au-delà de la crise actuelle.

– L'essentiel des produits exportés par la Côte d'Ivoire ont des marchés contrôlés par des grandes sociétés multinationales, exemple de Sucden et de Philip Brothers pour le cacao. Les importations officielles et parallèles sont assurées par des agents ou sociétés privés plus ou moins en symbiose avec les pouvoirs publics. Le devenir des exportations et des importations dépend en partie des liens qui se noueront entre les acteurs privés et publics ivoiriens et les firmes internationales.

– Les filières d'exportations non traditionnelles sont appuyées par le programme de promotion et de diversification des exportations agricoles (PPDEA) : mangue, papaye, horticulture, produits vivriers, noix, fruits transformés. La compétitivité dépend du prix mais également du temps et de la qualité. Elle suppose une logistique.

– Les changements de spécialisation demeurent vraisemblables pour les produits miniers et pétroliers. La Côte d'Ivoire dispose de ressources importantes en pétrole, gaz, or, nickel. Elle deviendra exportatrice nette de brut pétrolier. On peut prévoir à moyen terme que les produits primaires miniers et pétroliers représenteront la même valeur que les produits agricoles.

– Le processus de privatisation en cours a un effet important d'attractivité des capitaux et peut induire un changement de spécialisation.

– Les réseaux des télécommunications, de transport et financiers peuvent faire de la Côte d'Ivoire un pôle régional et favoriser des spécialisations progressives dans des activités tertiaires et dans l'appui des services à des activités de transformation.

– La convertibilité qu'assure l'appartenance à la zone franc est un fort réducteur de risque d'investissement.

– En longue période, la balance commerciale de la Côte d'Ivoire est largement excédentaire. Sa balance courante demeurera, par contre, fortement négative.

### **Des incertitudes à plus long terme sur la compétitivité**

Trois grandes inconnues demeurent :

- les perspectives sont moins bonnes pour les cultures d'exportations traditionnelles. Il faut tenir compte des cycles des produits (Ruf pour le cycle du cacao), liant cycle de vie des planteurs, des familles et cycle des prix. La Côte d'Ivoire affrontera la concurrence asiatique, notamment indonésienne, pour le cacao. Or, les rendements à l'hectare y sont quatre fois supérieurs (2 tonnes à l'hectare contre 500 kg en Côte d'Ivoire) ;
- la compétitivité ne résulte pas des seuls coûts salariaux. Elle dépend de la qualité, de l'accès aux circuits internationaux et donc du marketing international. La compétitivité industrielle est fondée sur les investissements d'environnement (infrastructures, transports, communications),

- sur la valorisation des ressources humaines, sur la maîtrise des technologies d'information, sur le bon fonctionnement des marchés financiers. L'apprentissage industriel se fait dans la longue période ;
- un changement de spécialisation suppose une déconnexion des liens entre les pouvoirs publics et les commerçants, qui ont intérêt à développer les importations sources de rente aux dépens de la transformation sur place des produits.

Plusieurs grandes interrogations apparaissent : le taux de change permettra-t-il une compétitivité (devenir de la zone franc) ? La Côte d'Ivoire aura-t-elle accès à des marchés privilégiés (devenir des accords de Cotonou), la baisse des coûts salariaux sera-t-elle suffisante pour compenser les désavantages structurels ? Des stratégies de sous-traitance et d'appel aux capitaux extérieurs pour la réexportation sont-elles envisageables ?

La reprise de la production du café et du cacao ne doivent pas faire illusion. Le saut de production de 1995-1996 a résulté pour l'essentiel d'un effet de retard lié aux plantations des années 1988-1993, d'une utilisation des dernières terres libres et d'un accroissement de l'offre de travail. La dynamique de long terme, traduisant un compromis entre les producteurs et l'État, est en voie d'inflexion du fait de la rareté des terres. La concurrence s'accroît sur le marché mondial avec une différenciation croissante de la demande de qualité et une concentration des industries utilisatrices.

### *Les dynamiques internes*

Bien entendu, les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire à long terme sont principalement fonction des dynamiques internes. Ce sont elles qui permettront à la Côte d'Ivoire de se positionner, positivement ou non, dans l'économie mondiale et au sein de l'environnement régional.

### **Les ruptures en cours**

La rétrospective nous montre des tendances lourdes de la société mais également des ruptures et des bifurcations qui ont été amplifiées par la dévaluation du franc CFA. Les indicateurs macroéconomiques sont pauvres pour montrer ces transformations profondes. La reprise provisoire de la croissance et des investissements semblait reproduire la période du miracle ivoirien des vingt glorieuses 1960-1980. Il existe des similitudes mais également de fortes différences.

L'économie demeure largement spécialisée sur des cultures de rente et fortement dépendante des facteurs de production et des ressources financières extérieures. Mais de nombreux facteurs ont changé. Le modèle extensif connaît aujourd'hui des limites. Les flux de migrations ont fait place à

des stocks d'étrangers installés. Le niveau de formation a fortement crû et a conduit à du chômage à des niveaux de qualification croissante. Le salariat ne constitue plus le mode normal. L'État ne peut plus jouer le même rôle. En même temps, de nouveaux acteurs ont émergé : associations, ONG, informels. Il y a eu constitution d'une bourgeoisie ayant des capacités d'investissement. Les conflits se sont exacerbés.

### **La hausse de la population active**

On peut prévoir quelle sera la structure de la population d'ici 2015. La population non active de 0 à 14 ans passera de 47 % à 41,7 % (41,7 % projection haute et 32,6 % projection basse) ; la population non active de 60 ans et plus passera de 4,6 % à 5,6 % (5,3 % projection haute et 5,9 % projection basse), alors que la population en âge d'être active passerait de 53 % à 61 %. La population en âge de scolarisation primaire (6-14 ans) passera de 25,5 % à 21,1 %. Il y aura augmentation du poids des actifs dans la population ivoirienne compte tenu de la structure par âge. La population urbaine augmentera à un rythme que l'on peut évaluer autour de 5 % l'an, soit un doublement des urbains d'ici 2015. La population rurale croîtra à un rythme que l'on peut évaluer entre 1 et 1,5 %.

### **Les limites de l'augmentation des facteurs de production**

Le modèle de croissance des vingt glorieuses (1960-1980) avait reposé sur une forte croissance des facteurs de production. Or, leur taux d'expansion sera nécessairement plus limité dans l'avenir. On constate une raréfaction du facteur terre. La croissance des ressources énergétiques peut jouer un rôle important à la condition de ne pas créer des effets de type « syndrome hollandais ». Le taux de croissance naturel et migratoire de la population active sera plus faible que dans le passé. Les capacités de financement par l'État diminueront vraisemblablement. On peut certes prévoir une croissance des investissements privés mais tout laisse à penser qu'un taux de 30 % d'investissement, de type est-asiatique, sera difficile à atteindre en longue période compte tenu des taux anciens et de la structure de l'économie. Bien entendu, la Côte d'Ivoire peut davantage allouer ses facteurs de manière optimale et notamment réduire son coefficient de capital en se spécialisant dans des activités « travaillistiques ».

### **Les progrès limités de la productivité globale des facteurs**

On pourrait évidemment prévoir qu'il y aura progrès important de la productivité globale des facteurs et « croissance endogène » grâce au capital humain, au capital spatial et aux investissements générateurs d'externalités.

Il faut toutefois prendre en compte certains retards réalisés durant la période de crise et d'ajustement réel dans le domaine de la santé et de l'éducation, l'informalisation de l'économie favorisant les activités à faible progrès de productivité et un certain manque d'infrastructures, même si la Côte d'Ivoire est de ce point de vue relativement mieux positionnée que ses voisins. La croissance ne pourra être forte qu'avec un accent particulièrement important dans le domaine du capital humain en liaison avec le système productif et dans les infrastructures de communication.

### **La répartition des revenus et des actifs**

L'évolution de la répartition des revenus et des actifs est essentielle vis-à-vis de la dimension et de la structure du marché intérieur, de la participation des populations à l'effort productif (revenus incitatifs) ou de la constitution d'une épargne investie. Elle est également déterminante vis-à-vis de la fécondité, de la mortalité, de l'éducation ou de la santé.

### **Des transformations sociales aux effets incertains**

La société ivoirienne s'est profondément transformée avec la scolarisation, l'urbanisation, l'informalisation, la montée de classes moyennes et la constitution d'une bourgeoisie d'État. Celle-ci a du mal à se transformer en bourgeoisie industrielle et continue à avoir une logique souvent rentière ou financière davantage que productive. Le taux d'épargne demeure limité malgré (?) une forte croissance des inégalités sociales et une exclusion d'une grande partie de la population des fruits de la croissance. En même temps, certains mécanismes régulateurs en termes de droits et d'obligations et d'appartenance communautaires semblent remis en question avec certaines tendances vers une individualisation, source de tensions et d'exclusion. La croissance ivoirienne ne pourra être forte que si les élites ont prioritairement un comportement de réinvestissement de la rente, que si les inégalités de revenus sont réduites, et que si les tensions sociales sont régulées.

### **Un rôle essentiel des institutions et de la démocratisation de la société**

La régulation des tensions dépendra des compromis socio-politiques et de la mise en place d'un cadre institutionnel créant un environnement stabilisé pour les investisseurs et crédible pour les opérateurs. Les réformes nationalistes de la propriété foncière, du droit de nationalité, de la décentralisation et de la déconcentration risquent d'exacerber les rapports entre « autochtones » et « alloctones », Nord et Sud (Chauveau, 2000).

À la veille de l'an 2000, les discours sur l'ivoirité, les conflits fonciers, les dérapages des finances publiques ou les détournements de l'aide avaient réduit confiance et crédibilité.

*L'environnement institutionnel* est décisif pour le devenir à long terme de la Côte d'Ivoire. Les enjeux politiques sont *internes* ; ils peuvent être certes posés en termes de démocratisation, de décentralisation, d'État de droit et de « bonne gouvernance ». Plus fondamentalement, ils renvoient aux compromis socio-politiques nécessaires pour réguler les tensions et assurer un environnement favorable aux agents économiques et notamment aux investisseurs. Les enjeux sont également *externes* ; ils concernent notamment la politique sous-régionale et la réussite des institutions régionales ainsi que la coopération internationale.

Dès lors que l'on privilégie les aspects institutionnels, on doit disposer d'indicateurs de qualité institutionnelle beaucoup plus difficiles à élaborer que les indicateurs macroéconomiques et financiers.

La question du « moins d'État et du mieux d'État » suppose de bien définir les quatre composantes principales de l'État : la structure institutionnelle dotée de pouvoirs ; les organes centraux de décision (gouvernants et administrations) ; les instances de négociation et de recherche de compromis (État arbitre) ; les activités productrices de biens et de services collectifs. Le rôle de l'État est essentiel au niveau des droits, d'un environnement favorable pour le secteur privé, de la prise en charge des services sociaux, des infrastructures et de la protection de l'environnement, de l'assurance permettant de protéger les groupes vulnérables. Il faut l'aider à jouer davantage son rôle d'informateur, de formateur, de « facilitateur » et de protecteur.

Il n'est pas question de traiter ici la nature de l'État ivoirien et ses transformations possibles. Ses déterminants sont internes au niveau des alliances et des compromis socio-historiques et externes sur le plan de la crédibilité auprès de la communauté internationale et des ressources financières. L'État ivoirien a été historiquement au cœur de l'accumulation extensive. Il était devenu progressivement moins « bienveillant » et davantage rentier. Pourrait-il se transformer en un État développeur ou y aura-t-il montée des factions ?

### **Le rôle de la société civile**

La société civile peut se définir comme l'ensemble des forces ayant des potentialités de production et d'organisation élevées, hors des sphères étatiques, et visant des objectifs collectifs : églises, ONG, confréries, syndicats, clubs. On peut y adjoindre les collectivités décentralisées. On ne peut évidemment pas y inclure le secteur privé formel et informel ayant un objectif de rentabilité et de production pour le marché. La société civile représente une partie seulement de la société ivoirienne. Elle renvoie pour

l'essentiel aux intérêts des « couches moyennes » et elle ne peut être considérée comme représentative des milieux les plus pauvres et marginalisés en milieu rural ou urbain. Ainsi les syndicats représentent-ils les intérêts des seuls salariés et de plus publics.

### **Les incertitudes politiques**

Les incertitudes politiques sont grandes en ce début de l'an 2000. On avait noté en février 1999 une suspension de la deuxième tranche de fonds du FMI, du fait de la dérive des finances publiques et du manque de transparence. Il y avait gel des programmes de l'Union européenne. La Côte d'Ivoire était devenue exclue des pays bénéficiaires de la réduction de la dette pour les pays les plus pauvres. La Côte d'Ivoire avait progressivement perdu sa crédibilité auprès des bailleurs de fonds.

On notait sur le plan interne une montée de l'ivoirité et de mouvements xénophobes ayant conduit à certaines dérives contre les Burkinabè et pouvant conduire à des mouvements violents. La Côte d'Ivoire, pays d'accueil des immigrés dans la tradition d'Houphouët Boigny, risquait de perdre son rôle de pôle régional. Le contexte des cours défavorables des matières premières, auquel se rajoutait la désorganisation des filières liée à la libéralisation, créait un important climat de mécontentement.

Le renversement du président Bédié à la veille de l'an 2000 pour un pays n'ayant historiquement jamais connu de coup d'État et les élections présidentielles controversées de L. Glagbo accompagnées de violences ont accru les incertitudes.

### ***Les perspectives à court et moyen terme***

Du fait d'un certain nombre de rigidités de l'économie ivoirienne, de la perte de crédibilité, de l'instabilité de l'environnement international (volatilité des cours du pétrole, tendance à la baisse du cours des matières premières) et des délais pour que les réformes produisent leurs effets, un taux de croissance de l'ordre de 6 à 7 % est irréaliste. Il supposerait un taux d'investissement de l'ordre de 20 % (dont 80 % d'investissement privé) et un taux de croissance des exportations de l'ordre de 7 %.

Un taux de croissance de 7 % entre 2000 et 2020 ferait quadrupler le PIB et le situerait (en F CFA constants) autour de 40 000 milliards de F CFA. Le PIB par tête doublerait et se situerait autour de 800 000 F CFA constants.

À moyen terme, la simulation du modèle Cogneau laisse entrevoir des taux de croissance entre 2,9 % (scénario pessimiste) et 4,6 % (scénario optimiste) (tableau 9).

Tableau 9

## Simulation en 2005 de la croissance ivoirienne (%)

	I	II	III	IV
Croissance PIB	2,9	3,7	3,6	4,6
Taux d'investissement	17,2	15,8	21,3	20,3
dont :				
privé	8,7	9,8	13,0	14,4
public	8,5	6,0	8,3	5,9
Déficit public/PIB	- 2,2	- 0,3	0,9	2,5
Dette publique/PIB	53,1	48,2	33,8	29,9

Source : Cogneau et Mesplé-Somps, 1999.

I : faibles gains de productivité, investissements privés limités, stagnation des exportations, pas d'approfondissement financier.  
 II : gains de productivité (1,5 % l'an), les investissements inducteurs d'importations butent sur la contrainte extérieure.  
 III : hausse des investissements privés, financement par surcroît des exportations non traditionnelles, pas de gain de productivité.  
 IV : combinaison des facteurs favorables : gains de productivité, hausse des exportations, approfondissement financier. Le taux de croissance est supérieur avec hausse du taux d'épargne privée, afflux d'investissements directs.

Selon les perspectives de Berthélémy, Söderling (1998), le scénario de base pour 2020 suppose des conditions favorables : acquis de la stabilisation macro-économique, stabilité politique, maintien de l'éducation, ouverture sur l'extérieur, même pourcentage de l'APD sur le PIB. Le PIB par tête passerait de 745 dollars (1996) à 1 358 dollars pour un taux d'investissement de 20,1 % en 2020. Les scénarios plus optimistes permettant un taux de croissance annuel du revenu par tête proche de 3 % supposent, soit une aide renforcée, soit un progrès important du capital humain, soit une diversification de l'économie. Le revenu par tête serait de 1 612 à 1 693 dollars, soit un peu plus de 4 dollars par personne en 2020 (tableau 10).

Tableau 10

## Perspectives économiques 2020

	Basse	Haut	Diversifié	Aide renforcée
Taux de croissance annuel du revenu par tête %	2,06	- 3,09	2,85	3,09
Taux d'investissement %	20,1	19,7	20,7	21,7
PNB par tête (745 dollars, 1996)	1 358	1 693	1 612	1 693

Source : Berthélémy et Söderling, 1999.



Plus on se situe dans un horizon long et plus les facteurs exogènes non économiques jouent un rôle déterminant, et plus bien entendu les incertitudes sont importantes et présupposent des stratégies limitant les risques de bifurcations vers des trajectoires régressives.

### **Le devenir de la dette ivoirienne**

Une des grandes incertitudes est évidemment de savoir si la Côte d'Ivoire bénéficiera de l'initiative PPTE. La Côte d'Ivoire a vu se transformer fortement la structure de sa dette ; de PRI elle est devenue PMA (baisse des taux d'intérêt et de l'endettement vis-à-vis des créanciers privés, hausse du degré de conditionnalité de la dette, annulation). Selon les projections de Moissoner et Raffinot, le taux de croissance du PIB en volume passerait de 3,1 % à 4,7 % ; le taux de croissance du déflateur du PIB serait de 3 %. Le taux de pression fiscale passerait de 22,5 % à 25,8 % ; le taux de croissance des dépenses publiques serait de 4,5 %, le taux d'intérêt de 2 % ; le taux de croissance des dons extérieurs de 4 à 1 % et la durée des emprunts délai de grâce de 30 ans.

Le ratio dette/PIB de 165 % en 1997 serait de 60 % en 2020 et le service de la dette/recettes fiscales de 45 % passerait à 30 %.

La formule est  $d' = (G - T)/Y + d(r - g)$

Avec  $d =$  Dette/PIB ( $Y$ ) ;  $G$  Dépenses publiques ;  $T$  recettes publiques ;  $r$  taux d'intérêt et  $g$  taux de croissance du PIB.

Si  $d'$  est supérieur à 0, la dette explose ; si  $d'$  est inférieur à 0, il y a solvabilité.

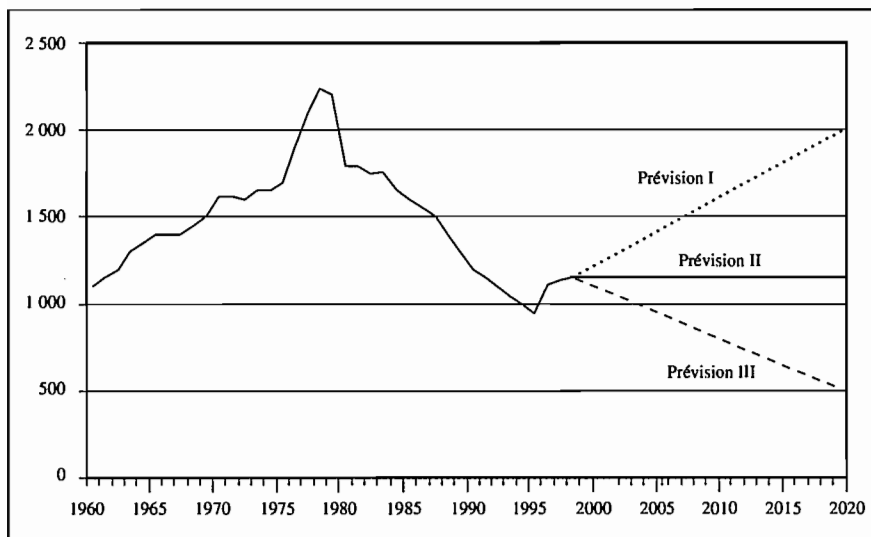
En réalité, les perspectives de croissance sont faibles. La dette privée est élevée (7,7 milliards sur 17,7 milliards de dollars) et les conditionnalités pour bénéficier du PPTE sont incertaines. Les risques d'endettement permanent demeurent. Les « Perspectives de Côte d'Ivoire 2025 » ou de l'OCDE (1999) paraissent trop optimistes. Plusieurs facteurs peuvent être invoqués :

D'une part, l'économie ivoirienne doit gérer des instabilités extérieures, et tout laisse à penser qu'il y aura instabilité des cycles des matières premières après. D'autre part, comme nous l'avons vu, un certain épuisement du modèle de croissance extensive, fortement dépendant de l'extérieur, apparaît sans que les possibilités de passage à un modèle intensif puissent être nécessairement réalisées.

Un taux de croissance de l'ordre de 5 à 6 points en longue période n'est envisageable que s'il y a aussi conjonction d'une amélioration de la productivité globale des facteurs, passage d'une logique rentière à une logique productive pour les responsables économiques, et que si les compromis sociaux créent un environnement stabilisé. À défaut de ces trois éléments, le taux de croissance économique peut se situer durablement autour du rythme de croissance de la population.

Figure 3

## PIB par tête en dollars PPA



I. Reprise sur le mode des vingt glorieuses : 1 800 dollars.

II. Effet de stabilisation post-dévaluation : 1 000 dollars.

III. Régression sur le trend des années 1980 : 500 dollars.

À l'horizon 2020, trois cas extrêmes peuvent apparaître (voir figure 3).

À long terme, les trois déterminants économiques de la croissance ivoirienne sont les taux d'épargne, les capacités d'importation et les progrès de productivité des facteurs. Les taux d'épargne de type asiatique supposent de profondes transformations sociales et un climat de confiance évitant les placements extérieurs. Les déterminants sont largement socio-politiques. Les capacités d'importation supposent une forte croissance et une diversification des exportations. Les progrès de productivité des facteurs sont réalisés par une plus grande efficacité allocative, une maîtrise des techniques mais également par la création d'un capital spatial et humain important.

### *Principales recommandations*

Huit principales recommandations résultent ainsi de la rétrospective et des perspectives économiques :

- réduire les inégalités de revenus et lutter contre la pauvreté afin d'exercer des effets incitatifs vis-à-vis des acteurs économiques, d'élargir le marché intérieur et de réduire les écarts entre les agents du monde rural

et informel et ceux des secteurs modernes privés et publics. La priorité donnée aux soins primaires et à l'éducation de base doit constituer le fondement d'une croissance durable ;

- reconstituer les systèmes financiers permettant de transformer l'épargne à court terme en investissement à long terme. Cette reconstitution suppose, outre la restructuration du système officiel, un développement des systèmes de financement décentralisés et des liens entre les systèmes officiels et les systèmes dits informels ;
- favoriser des procédés plus capitalistiques dans les secteurs agricoles et informels tout en cherchant à économiser du capital dans les secteurs publics, parapublics et modernes privés, ce qui permettrait de maintenir le coefficient de capital à un niveau comparable à celui des pays d'Asie du Sud-Est ;
- inciter une intégration des grandes unités et des micro-unités par des relations de sous-traitance, le développement d'une agriculture contractuelle ou la mise en place de *clusters* conduisant les firmes étrangères à externaliser une partie de leurs activités vers les micro-entreprises et les PME locales ;
- mettre en place l'UEMOA et une intégration régionale largement favorable à la Côte d'Ivoire et à son développement industriel, à la condition de jouer les règles du jeu de pôle régional et de favoriser une coopération notamment en matière migratoire ou financière ;
- créer un environnement institutionnel stable réducteur d'incertitude et permettant la prise de risque de l'investissement productif ;
- construire de nouveaux avantages comparatifs permettant une meilleure spécialisation internationale en jouant sur les trois volets : avantages comparatifs territorialisés (dotations factorielles, coût des facteurs, effets d'agglomération), avantages comparatifs transférés par les firmes multinationales (brevet, marques, organisation, logistique...) et les avantages construits par les décideurs publics (règles, environnement institutionnel, politiques économiques) ;
- trouver les compromis socio-politiques favorisant la complémentarité des compétences et une stabilité politique, facteurs de confiance.

### Tests économétriques et modèles macroéconomiques de prévision

Les tests économétriques sont très problématiques pour faire de la prévision dès lors qu'on est en période de fortes réformes de structures et d'inflexion de trends. À titre d'exemple le coefficient marginal de capital de la Côte d'Ivoire était de l'ordre de 4,5 entre 1970 et 1979. Il a perdu toute signification entre 1980 et 1993, période où le dénominateur (accroissement du PIB) est devenu négatif. Il était de l'ordre de 4 entre 1994-1997 période où la croissance (conjoncturelle ?) a coïncidé avec une reprise de l'investissement.

On peut considérer, à titre très simplificateur, que la croissance en économie ouverte de l'économie ivoirienne peut être représentée à moyen terme par une équation à la Harrod-Domar (à facteurs complémentaires où la population est une variable d'ajustement) en économie ouverte :

Soit : Si l'épargne intérieure brute ; Se l'épargne extérieure ; Sp épargne privée ; Sg épargne publique ; Sn l'épargne nationale brute ; X les exportations de biens et services non-facteurs ; M les importations de biens et services non-facteurs ; Tr les transferts nets ; Rf les revenus nets des facteurs ; Yd le revenu disponible du secteur privé ; Cp la consommation du secteur privé ; T les recettes du gouvernement ; Cg la consommation publique ; Y le PNB ; I l'investissement (Ig investissement public et Ip investissement privé) ; K le capital ; B la balance des biens et services non-facteurs.

$$S_i = \underset{Sp}{(Yd - Cp)} + \underset{Sg}{(T - Cg)} = \underset{I}{Ig + Ip} + \underset{B}{(X - M)}$$

$$Y - \underset{Sn}{(Cp + Cg)} + \underset{\text{Solde courant de la balance des paiements ou épargne extérieure (Se)}}{[(M - X) - (Rf - Tr)]} = I$$

Soit si le taux d'épargne intérieur  $S/Y$  ;  $i$  le taux d'investissement  $I/Y$  ; se le taux d'épargne extérieur  $(X - M + Rf + Tr)/Y$  ;  $gy$  le taux de croissance du PIB :  $dY/Y$  ;  $c$  le coefficient marginal de capital  $(Y/dY)$ . Le modèle de croissance s'écrit :

$$gy \cdot c = i = (si + se)$$

La croissance macro-économique de l'économie ivoirienne résulte à moyen terme de trois facteurs :

1. Le coefficient marginal de capital : celui-ci peut être estimé entre 3 et 5 selon la structure des investissements (investissements privés et publics), la nature des investissements (infrastructures, industriels, grandes entreprises, PME) et les progrès de productivité du capital. On peut prévoir une fourchette entre 3 et 5 compte tenu des coefficients passés et des choix futurs.

2. Le taux d'épargne intérieure est fonction des capacités d'épargne des agents privés et publics. Il est difficile de prévoir une augmentation. L'épargne intérieure avait doublé entre 1990 et 1996 en passant de 11 % à 20 % du fait de la baisse de la consommation privée, de la reconstitution des marges des entreprises et d'une amélioration du solde primaire. Compte tenu du poids élevé de la dette publique intérieure (1 151 milliards de francs CFA en 1996) et d'une forte baisse récente de la consommation publique, les capacités d'épargne publique sont faibles. Les capacités de croissance de l'épargne privée sont limitées en raison de la forte contraction récente de la consommation privée. L'épargne nationale est deux fois inférieure au taux d'épargne intérieure brute notamment du fait du poids de la dette extérieure.

3. Le taux d'épargne extérieure est constitué de façon approximative par le déficit du compte courant de la balance des paiements (légèrement négatif entre 1994 et 1996). Il est fonction principalement des importations, des exportations, du service de la dette, de l'afflux des transferts publics et des investissements directs étrangers. Les principales inconnues sont les taux d'intérêt, le cours du dollar vis-à-vis du franc CFA, l'évolution des termes de l'échange, le mode de règlement de la dette extérieure et la reprise des investissements directs en fonction des facteurs d'attractivité. Un test économétrique montre une élasticité de 0,46 du PIB par rapport à la capacité d'importation et donc une forte croissance induite par la conjoncture internationale (cf. Côte d'Ivoire, Développements récents et perspectives (1996-2000), 1998). La dette publique extérieure est élevée. On peut prévoir à court terme des facteurs favorables : un dollar fort vis-à-vis du franc CFA, une croissance des exportations en volume, un taux d'intérêt bas, un fort allègement du service de la dette et une forte reprise des investissements directs. En revanche, une détérioration légère des termes de l'échange et un ralentissement des transferts publics est vraisemblable. Il faudrait évidemment tester à un niveau plus fin l'ensemble des relations, notamment entre les investissements privés et publics et les importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

Les résultats des taux de croissance possibles sont indiqués ci dessous :

*Taux de croissance (%) en fonction du coefficient du capital et du taux d'investissement*

i \ c	3	4	5
15	5	3,7	3
20	7	5	4
30	10	7,5	6

Un scénario optimiste, à moyen et long terme, est celui d'une croissance de l'ordre de 6 à 7 % qui suppose un environnement international favorable et une forte croissance de l'investissement extérieur privé. A plus long terme, la croissance ivoirienne demeurerait fortement obérée par le poids de la dette extérieure et de la dette publique.

Un scénario réaliste conduit à une croissance supérieure de l'ordre de 3 à 4 %, compte tenu d'un environnement international défavorable, d'un épuisement de la dynamique d'exportation et d'une absence de rééchelonnement de la dette. La période post-dévaluation aurait été un moment particulier de reconstitution des marges des entreprises et de reprise des financements extérieurs.

Un scénario très optimiste d'une croissance à 10 % supposerait un doublement du taux d'investissement résultant pour l'essentiel des acteurs extérieurs. Il impliquerait un très fort réaménagement de la dette extérieure, un climat très attractif pour les investisseurs privés étrangers, une forte contrainte sur la consommation privée et publique et des choix d'investissements productifs réorientés vers des secteurs à très faible coefficient marginal de capital (notamment PME). Il paraît irréaliste, compte tenu des réformes économiques et socio-politiques qu'il supposerait.

Bien entendu, à plus long terme, il importe de considérer que des substituabilités peuvent apparaître entre les facteurs de production et que des externalités, des rendements d'échelle et des progrès de productivité globale des facteurs peuvent conduire à un processus de croissance endogène.

## Bibliographie

- ARNAUD M. et COUR J.-M., 1992. *Préparation des NLTPS : illustration de la méthodologie proposée sur le cas de la Côte d'Ivoire*, Club du Sahel, Paris.
- AZAM J.-P. et MORRISSON C., 1994. *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc*, Paris, Centre de développement, OCDE.
- BANQUE MONDIALE, 1997. *La pauvreté en Côte d'Ivoire, Cadre d'action*, Washington, juin.
- BANQUE MONDIALE, 1998. *La filière cotonnière en Côte d'Ivoire*, Washington, miméo, mars.
- BANQUE MONDIALE, 1999. *Entering the 21st Century, World Development Report 1999-2000*, Oxford University.
- BERTHÉLÉMY J.-C. et BOURGUIGNON F., 1996. *Growth and Crisis in Côte d'Ivoire*, Washington DC, World Bank.
- BERTHÉLÉMY J.-C. et SÖDERLING L., 1999. *The role of capital accumulation adjustment and structural change for economic take-off : empirical evidence from African growth episodes*, Centre de développement, OCDE, miméo, Paris.
- BNEDT, 1997. *La Côte d'Ivoire à l'horizon 2010, étude prospective*, Rapport de synthèse, Abidjan.
- CERDI, 1996. *Étude macro-économique de la Côte d'Ivoire après la dévaluation*, ministère de la Coopération, janvier.
- CHALÉARD, 1996. *Temps des villes, temps des vivres*, Khartala, Paris.
- CHAUVEAU J.-P., 2000. « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n° 78, juin, p. 94-125.
- COGNEAU D. et MESPLÉ-SOMPS S., 1999. *La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ?*, Programme d'étude Afrique émergente, Centre de Développement, OCDE.
- CONTAMIN B., 1997. *Compétitivité et promotion des exportations des produits ivoiriens. La Côte d'Ivoire et l'après-Lomé IV*.
- CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), 1997. *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustement, recomposition*, Karthala, Paris.
- DE MIRAS C., 1982. *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Orstom.
- DURUFLÉ G., 1988. *L'ajustement structurel en Afrique*, Khartala, Paris.
- FAURE J.-Y. et LABAZÉE P., *Dispositifs d'appui au secteur privé en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso*, IRD-Karthala, Paris, à paraître.
- FOIRRY J.-P., 1986. « Évolution économique de la Côte d'Ivoire », *Problèmes économiques*, 27 août.
- FUTURS AFRICAINS. *Côte d'Ivoire 2025*, Commission nationale de prospective, Abidjan.
- GIRI J., 1986. *L'Afrique en panne*, Karthala, Paris.

- GOREUX L.M., 1995. *La dévaluation du franc CFA. Un premier bilan en décembre 1995*, Banque mondiale.
- HUGON PH., 1997. *L'économie politique internationale et la mondialisation*, Economica, poche, Paris.
- HUGON PH., 1999. *L'économie de l'Afrique*, La Découverte, Paris, 2<sup>e</sup> éd.
- HUGON PH., 1999. *La zone franc à l'heure de l'euro*, Karthala, Paris.
- HUGON PH., POURCET G. et QUIERS-VALETTE S. (éds.), 1994. *L'Afrique des incertitudes*, PUF, Paris.
- HUGON PH. et SUDRIE, O. (éds.), 1999. *La prospective en Afrique 2020*, ministère des Affaires étrangères, DGCID, CERED, 3 tomes, Paris.
- IMF, 1998. *Côte d'Ivoire : Selected issues and statistical appendix*, Washington DC, ron., May.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1998. *Tableau de bord*, Abidjan.
- JAMAL V., 1995. *Structural Adjustment and Rural Labour Markets in Africa*, London, Macmillan.
- KOULIBALY M., 1997. « Une approche des transferts intergénérationnels en Afrique noire », *Revue d'économie politique*, n° 107, mai-juin.
- KOUASSY O., 1993. « La répartition des moyens d'incitation à la production entre cultures d'exportation et cultures vivrières en Côte d'Ivoire », *Africa Development*, vol. XVIII, n° 1.
- KOUASSY O. et PEGATIENAN M., 1996. *Productivité et croissance en Côte d'Ivoire*, Cotonou, miméo.
- LABAZÉE, P., 1997. *Enquête sur les grandes et moyennes entreprises*, IRD, ENSEA, à paraître.
- LACHAUD J.-P., 1995. « Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique sub-saharienne : théorie et réalités. Le cas de la Côte d'Ivoire », *CED*, ron., 33 p., Bordeaux.
- LOSCH B., 2001. « Les politiques publiques et les compromis sectoriels face à la mondialisation : normes internationales, rôle des firmes et projet national en Afrique », in WINTER G. (éd.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Karthala-IRD, Paris.
- MARCHÉS TROPICAUX ET MÉDITERRANÉENS, 1999. « Côte d'Ivoire », numéro spécial, novembre.
- MAHIEU F.R. et JARRET M.F., 1991. « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire », *Tiers Monde*, n° 125, janvier-mars.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES :  
*Côte d'Ivoire. Développements économiques récents et perspectives (1998-2000)*, août 1998, Abidjan.

*Document cadre de politique économique et financière pour 1998-2000*, février 1998, Abidjan.

MOISSERON Y. et RAFFINOT M., 1999. « Dette et pauvreté. Solvabilité et allègement de la dette des pays à faible revenu », *Colloque EADI*, septembre, Paris.

NAUDET J.D., 1993. « Éléments de vision économique prospective. L'Afrique de l'Ouest à l'horizon décennal », in *Perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel, N° 3, Paris.

PAGÈS, N., 1998. *Flexibilité et segmentation du marché du travail en Côte d'Ivoire : le salariat d'entreprises*, thèse en cours, Paris X-Nanterre.

PLANE P., 1997. « La privatisation de l'électricité en Côte d'Ivoire : évaluation et interprétation des premiers résultats », *Tiers Monde*, tome XXXVIII, n° 152, octobre-décembre.

PNUD, 1997. *Rapport sur le développement humain*, Washington.

SEKKAT K. et VAROUDAKIS A., 1998. « Exchange rate management and manufactured exports in subsaharan Africa », Centre de développement, OCDE, *Technical Paper*, Paris.

YAO, 1994. *Les ressources naturelles en Côte d'Ivoire*, Dial-Orstom, Paris.



### Annexe

La Côte d'Ivoire avait défini une stratégie très ambitieuse « *Éléphant d'Afrique : objectifs et stratégies de développement en Côte d'Ivoire 1995-2000* » :

La croissance devait dépasser deux chiffres : 10 % en 1998 et 12,2 % en 2000. Le PIB par tête de 600 dollars en 1995 atteindrait 1 000 dollars en l'an 2000.

Les quatre secteurs moteurs étaient le secteur minier, les industries de transformation des matières premières, les exportations et les services.

Il était prévu 1 200 milliards de FCFA d'investissement sur 4 ans, soit 300 milliards en moyenne par an à comparer avec les chiffres de 30 milliards en 1994 et de 220 milliards en 1995. Le poids du secteur privé dans l'investissement, de 55 % en 1993, était passé à 65 % en 1995. Il était prévu un taux d'investissement de 30 % du PIB en 2000 (26 % du PIB pour le privé et 4 % pour le public). La bourse des valeurs d'Abidjan était censée jouer un rôle central. 30 entreprises sur 60 à privatiser l'ont été en 1996. Il était prévu 30 nouvelles privatisations d'ici fin 1997.

L'agriculture devait être mécanisée, intensive et diversifiée. La croissance de l'agriculture vivrière de 4 % en 1995 devait être de 6 %, soit plus de deux points supérieure à la croissance démographique. La production de riz devait couvrir 90 % des besoins contre 50 % en 1995. Le taux de croissance de l'agriculture d'exportation devait être de 4 % contre 3 % en 1995. Le cacao devait stagner autour de 900 000 t, mais le café passer de 196 000 t à 300 000 t.

L'industrie devait s'orienter prioritairement vers l'exportation et la transformation des produits. Il était prévu que la part des produits industriels dans les exportations passe de 40 % à 80 %.

Abidjan devait devenir une place financière régionale. La capitalisation boursière de 92,1 milliards de FCFA en 1991 atteignait 389 milliards fin 1995. Le tourisme et les autres services devaient jouer un rôle important.

Le taux d'urbanisation de 43 % en 1994 devait se situer à 47 % en 2000. Le taux de croissance urbaine, de 6,4 % entre 1960-1994, doit passer à 4,9 % entre 1994-2000. Le taux de croissance d'Abidjan, de 11 % en 1970-1975, était de 5,1 % en 1990-1995.

DEUXIÈME PARTIE

**SECTEURS ET MODALITÉS  
D'INTERVENTION**



# 4

## **Dynamiques migratoires et économie de plantation**

Ronan BALAC

L'économie de plantation de la zone forestière ivoirienne occupe une place centrale dans la problématique migratoire du pays et de ses trois voisins du nord : le Burkina Faso, le Mali et la Guinée. Comprendre les migrations rurales en Côte d'Ivoire revient donc, principalement, à comprendre le fonctionnement de l'économie caféière et cacaoyère. Plus que la question de la mesure des migrations, c'est la compréhension de ces mouvements qui nous a guidés dans ce chapitre. Dans celui-ci, nous analyserons tout d'abord les migrations régionales rurales à partir d'une observation générale, avant d'aboutir par étape à une observation plus fine. La première partie comporte une analyse globale des migrations selon leurs disparités régionales, puis une étude de la migration région par région, en fonction de différentes caractéristiques sociales et démographiques (nationalité, ethnie, âge, sexe), qui nous permettra de relier directement le phénomène migratoire au développement de l'économie de plantation. En conclusion de cette partie nous repèrerons, dans les recherches les plus récentes, les nouvelles dynamiques migratoires régionales à l'œuvre. Dans la seconde partie, nous analyserons ces nouvelles perspectives, à travers la tentative de stabilisation de la frontière agricole du sud-ouest prise comme exemple de recomposition en cours du monde rural ivoirien. Enfin, en conclusion, nous esquisserons les trois axes d'intervention de l'État que nous proposons pour faciliter et accélérer les transformations actuelles : assurer la sécurisation des biens et des personnes, faciliter l'accès aux moyens financiers, répondre à la demande de formation agricole.

## Migrations et économie de plantation

### *Les migrations par région : le caractère expansif de l'économie de café et de cacao*

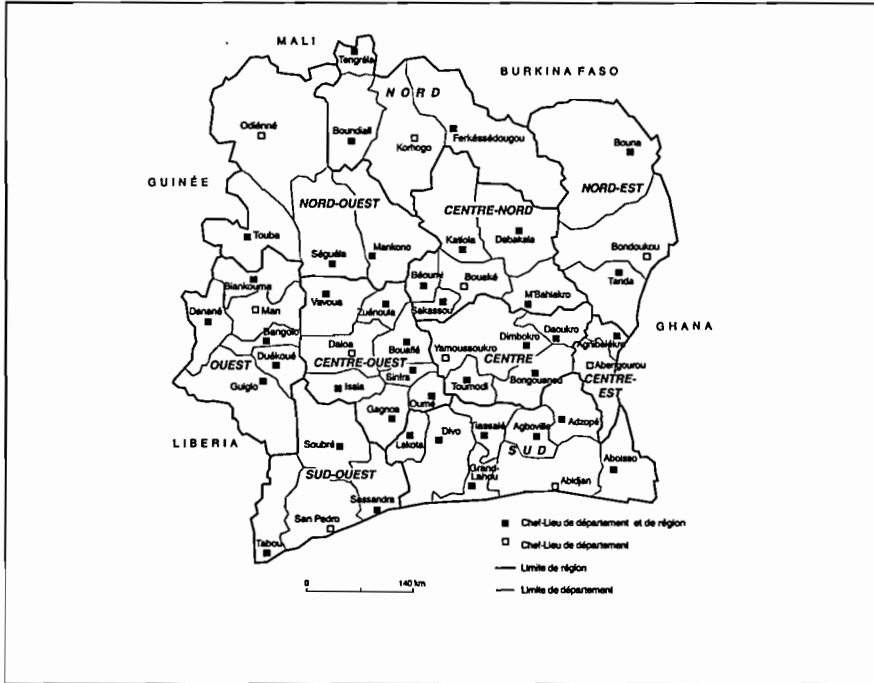
La dynamique migratoire régionale peut être appréhendée de façon très générale par l'observation de l'évolution historique des effectifs ruraux par région<sup>1</sup>. Les tableaux 1 et 2 présentent la progression des effectifs, des densités et des taux d'accroissements totaux des populations des dix régions ivoiriennes de 1955 à 1988. On peut constater que la population rurale du pays a connu, à partir du milieu des années cinquante, des accroissements élevés. Toutefois, ces évolutions d'effectifs varient de façon considérable d'une région à l'autre. Une première opposition distingue très nettement les régions de savane aux régions de forêt. Les premières présentent des taux de croissance annuelle presque toujours inférieurs à 2,5 %, alors que les secondes présentent des taux presque toujours supérieurs à cette valeur. La plage de valeur comprise entre 2,5 et 3,5 % correspondant à l'intervalle de taux dans lequel évolue l'accroissement naturel moyen de la Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990, les régions de savanes peuvent être identifiées à des régions de départ et les régions de forêt à des régions d'accueil. Une seconde opposition distingue, au sein de la zone forestière, les territoires de l'est aux territoires de l'ouest. À l'est, les taux tendent à décroître avec le temps alors qu'à l'ouest ils tendent à augmenter. Au fil des années, les régions de l'ouest deviennent plus attractives pour les migrants que les régions de l'est. Ces disparités, particulièrement nettes entre le nord et le sud, le sud-est et le sud-ouest, se comprennent par le développement dans l'espace de l'économie de plantation.

La cartographie des densités et des taux d'accroissement par sous-préfecture associée au graphique des productions nationales de café et de cacao permet de repérer avec une plus grande précision les grandes étapes de cette évolution. La carte des densités de populations rurales de 1955 (figure 2a) indique, par sous-préfecture, l'existence de pôles de peuplement situés à l'emplacement des principaux groupes culturels du pays. Cette dispersion de la population ivoirienne en pôles de concentration ethnique est un héritage de l'époque pré-coloniale. La volonté d'éviter des conflits, qu'un trop proche voisinage aurait tôt fait de déclencher, pourrait être l'une des raisons de cet isolement géographique des groupes ethniques. Habitations, cultures vivrières, jachères et forêts secondaires des Agni et des Atié du sud-est, des Gouro et des Baoulé du centre, des Bété du Centre-Ouest, et enfin des

---

1. Les données statistiques de la migration, mesurée en terme de flux, étant peu précises et surtout peu fiables, nous examinerons ici la migration en terme de stock.

Figure 1  
Localités administratives de Côte d'Ivoire 1988



Source : ministère de l'Intérieur. Découpage régional 1986. Groupésiié 1999.

Yacouba et des Guéré de l'ouest, occupent des étendues plus ou moins importantes conquises, au fil du temps et de l'expansion démographique, sur la forêt primaire.

En 1965, on peut observer que ces zones de concentrations humaines se sont densifiées (figure 2b). Il s'agit pour l'essentiel de l'effet du formidable accroissement naturel de l'après-guerre et du développement extrêmement rapide des villes, localisées au centre de ces pôles, qui attirent à leur périphérie une importante population de cultivateurs. Les espaces inter-polaires du quart sud-est et du centre du pays connaissent également un accroissement de leur densité. La figure 3a représentant les taux d'accroissement moyens 1955-1965, nous permet de constater, pour ces régions, une augmentation assez remarquable des effectifs de populations. Les départements de Bondoukou, Dimbokro, Bongouanou, Abengourou, Agboville, Adzopé et Aboisso connaissent des taux d'accroissement supérieurs à 5 % l'an. Le niveau élevé de cette croissance démographique ne peut s'expliquer que par une immigration importante. Ces flux d'entrée correspondent

Tableau 1

**Évolution des effectifs de population rurale  
(agglomérations de moins de 5 000 habitants) par région**

Région	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population			
		1955	1965	1975	1988
Centre	22804	264388	419800	595450	552899
Est	6733	27554	54800	132139	216602
Sud	40589	328152	536900	921131	1419977
Centre-Ouest	30899	303713	421800	708966	1162128
Ouest	30759	284486	444500	558158	767567
Sud-Ouest	26417	54416	72000	141856	521190
Nord-Est	38098	125490	202900	342156	455937
Nord	39064	311259	383700	412144	557014
Nord-Ouest	53183	272621	303900	319504	437967
Centre-Nord	33870	298621	395900	448112	503876
Côte d'Ivoire	322416	2270700	3236200	4579616	6595157

Sources : Recensements administratifs 1955 et 1965; RGP 1975 et 1988.

Tableau 2

**Évolution des densités rurales brutes et des taux d'accroissement annuels moyens  
(agglomérations de moins de 5 000 habitants) par région**

Région	Densité (hab/km <sup>2</sup> )				Accroissement annuel (en %)		
	1955	1965	1975	1988	1955-1965	1965-1975	1975-1988
Centre	12	18	26	24	4,6	3,5	-0,6
Est	4	8	20	32	6,9	8,8	3,8
Sud	8	13	23	35	4,9	5,4	3,3
Centre-Ouest	10	14	23	38	3,3	5,2	3,8
Ouest	9	14	18	25	4,5	2,3	2,5
Sud-Ouest	2	3	5	20	2,8	6,8	10,0
Nord-Est	3	5	9	12	4,8	5,2	2,2
Nord	8	10	11	14	2,1	0,7	2,3
Nord-Ouest	5	6	6	8	1,1	0,5	2,4
Centre-Nord	9	12	12	15	2,8	1,2	0,9
Côte d'Ivoire	7	10	14	20	3,5	3,5	2,8

Sources : Recensements administratifs 1955 et 1965; INS 1975 et 1988.

à l'arrivée de travailleurs, ivoiriens et étrangers, attirés par le travail, de salarié ou de métayer, des plantations de café et de cacao de ces régions. Cet apport démographique considérable explique l'augmentation régulière des productions nationales que l'on observe dans les années soixante (figure 4).

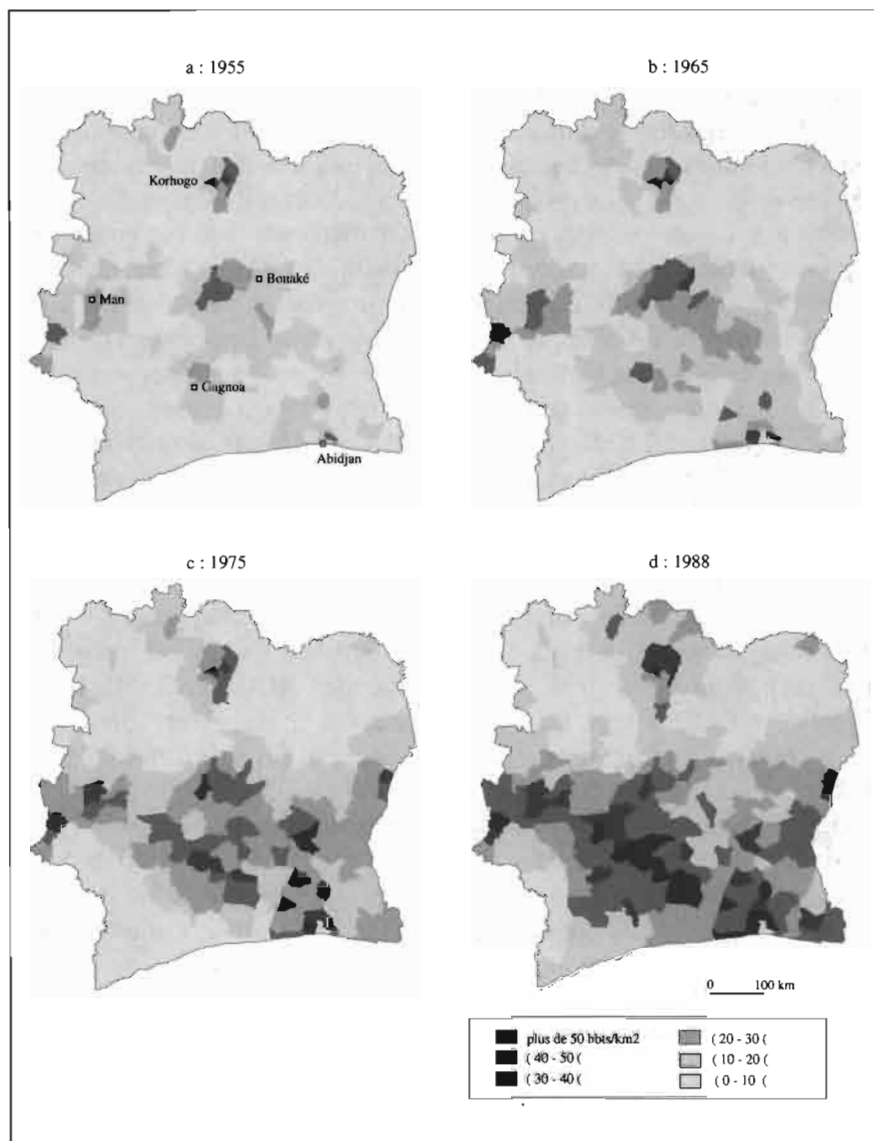
C'est également dans le courant de cette décennie que l'Ouest ivoirien, jusque-là peu ouvert à l'économie de plantation, se convertit progressivement à ces nouvelles cultures. Le développement de l'économie pérenne dans ces régions du pays krou se réalise sur un mode différent de celui des régions du pays akan. Le droit de défricher la forêt et d'occuper la terre est obtenu auprès des autorités coutumières autochtones, non pas en échange de travail mais en échange de dons symboliques (alcools forts, bouteilles de vin, etc.), puis, au fil du temps, contre une redevance en argent. Cette plus grande facilité d'accès au foncier va motiver le déplacement d'importantes populations que facilitera l'achèvement dans les années soixante et 70 d'un important réseau routier reliant l'Est du pays au Sud, au Centre-Ouest et à l'Ouest. La migration de travail se transforme en mouvement de colonisation. La mobilité de courte durée devient une mobilité de longue durée, voire une mobilité donnant lieu à une installation définitive. La migration individuelle de jeunes hommes célibataires évolue en une migration collective de familles. Cette transformation de la mobilité est ainsi repérée dans les enquêtes menées au Burkina Faso à partir des pays mossi et bissa par des équipes de l'IRD (ex-Orstom) (Boutillier, Quesnel et Vaugelade, 1977) et à partir du pays bobo par des équipes du CRDI canadien (Coulibaly, Grégory et Piché, 1980). En Côte d'Ivoire, ces changements sont notamment observés à partir du pays baoulé (Étienne et Étienne, 1968 ; Lesourd, 1982).

En 1975, la nouvelle orientation géographique de l'économie de plantation ivoirienne s'observe dans les cartes de population. La carte des densités indique cette année-là, en comparaison de la situation de 1965, une densification du peuplement dans le quart sud-est du pays mais également dans la région du Centre-Ouest (figure 2c). L'augmentation des effectifs de populations rurales a été particulièrement forte dans cette région où certaines sous-préfectures affichaient des taux supérieurs à 10 % l'an (figure 3b) (soit un doublement de la population tous les sept ans !). Ces taux particulièrement élevés expriment la vigueur exceptionnelle de l'immigration dans cette région. La rapide mise en valeur des terres explique qu'à partir de 1975 (il faut attendre une période de quatre à cinq ans pour que les cultures arbustives commencent à produire) soit observé un accroissement quasi exponentiel des productions de café et surtout de cacao (le prix au producteur de ce dernier produit devenant, à partir de 1975, plus rémunérateur que celui du café, les nouveaux planteurs furent incités à se spécialiser dans la cacao-culture).



Figure 2

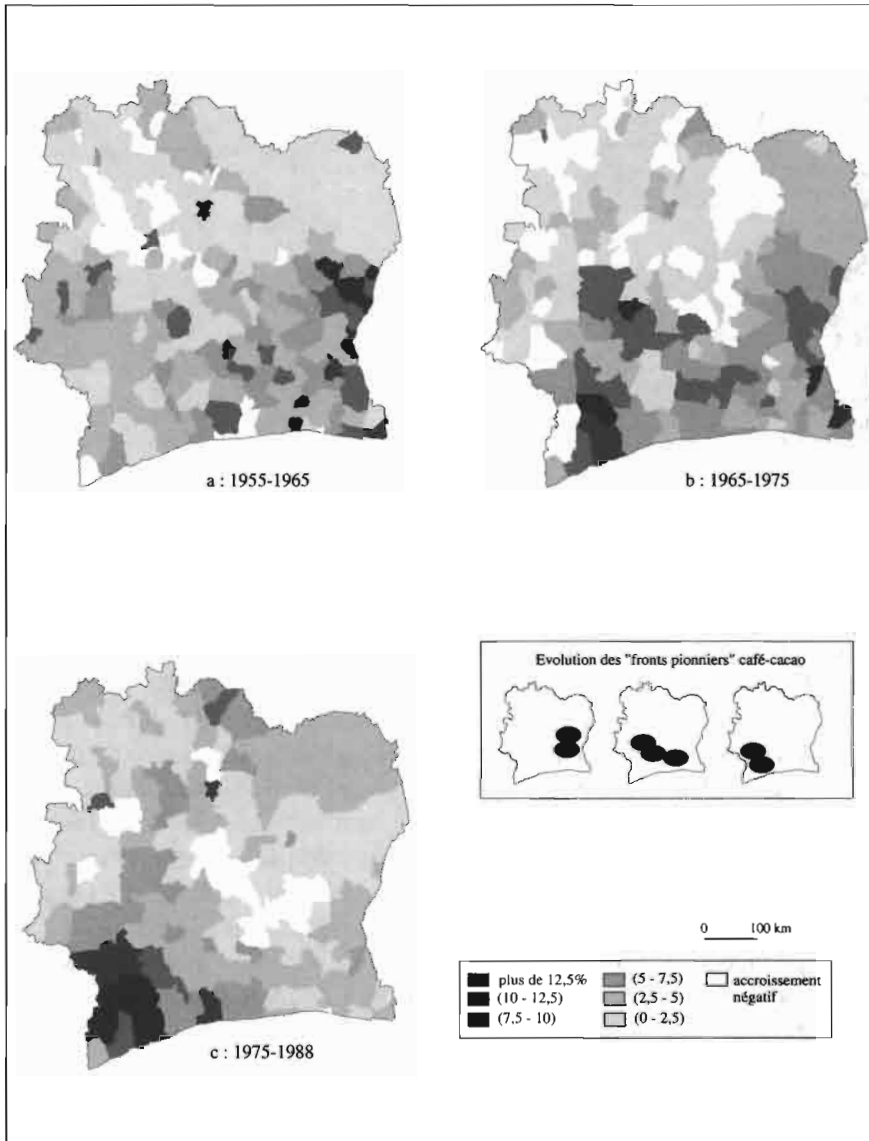
## Évolution des densités brutes des populations rurales



Sources : d'après les données des recensements administratifs 1955, 1965 et nationaux 1975, 1988 (INS). Balac 1996.

Figure 3

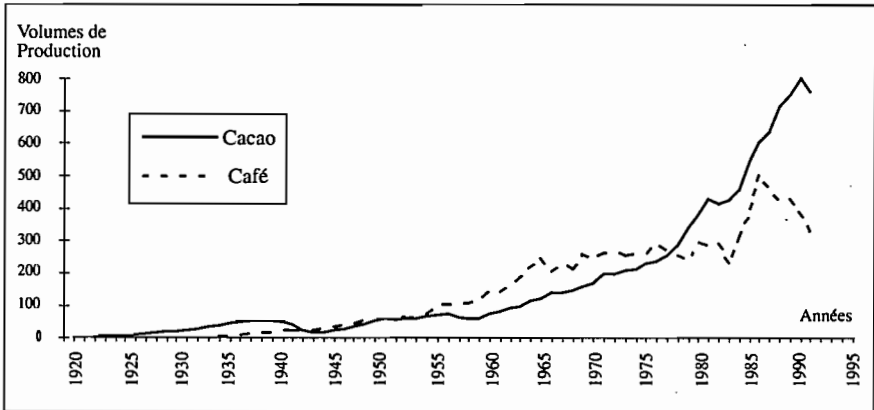
Évolution des taux d'accroissement moyens des populations rurales



Sources : d'après les données des recensements administratifs 1955, 1965 et nationaux 1975, 1988 (INS). Balac 1996.

Figure 4

**Évolution des moyennes mobiles des productions pérennes de café-cacao  
(en milliers de tonnes)**



Source : Caistab.

En 1988, les cartes de densité et d'accroissement démographiques montrent que l'orientation du peuplement s'est poursuivie vers l'ouest du pays. Ce mouvement est indiqué par la carte des densités de 1988 (figure 2d) où l'on peut observer une importante densification de cette région, et par la carte des accroissements de population intercensitaires 1975-1988 (figure 3c), où l'on peut observer que les sous-préfectures du Sud-Ouest enregistrent les plus forts accroissements du pays qui sont les accroissements les plus élevés de toute l'histoire de l'économie de plantation ivoirienne. L'achèvement du pont de Soubré en 1972, de la route bitumée reliant Gagnoa à San Pedro la même année et des multiples pistes des exploitants forestiers, qui rayonnent à partir de celle-ci, ont permis d'ouvrir la région du Sud-Ouest, dernière grande région forestière du pays, à l'immigration de nouveaux planteurs, de leurs familles et de leur main-d'œuvre salariée.

Ainsi, de façon générale, s'observe une tendance à l'homogénéisation des volumes de populations dans la moitié sud du pays, traduisant bien la généralisation de l'économie de plantation à l'ensemble de la zone forestière. Le contraste avec la zone des savanes, peu peuplée, est de ce fait particulièrement remarquable. Seule, la région de Korhogo occupée par des densités relativement élevées (qu'expliquent en partie la présence de la ville, pôle commercial important, et la présence de cultures, industrielle comme le coton et marchande comme le riz irrigué) rompt avec l'uniformité des faibles densités de la région.

De façon plus précise, la zone forestière présente également des disparités importantes. En opposition à la région du Sud-Ouest, nous pouvons observer les déficits démographiques des régions du Centre et du Centre-Est. Ces territoires correspondent à deux ensembles géographiques distincts : une zone dite « pauvre » de savane baoulé, zone de forte émigration vers les régions dites « riches » de la basse côte, et la zone forestière agni-baoulé de l'ancienne boucle du cacao. Dans ce dernier ensemble régional, le vieillissement des vergers et les aléas pluviométriques, en diminuant les rendements et en augmentant la charge des planteurs, ont poussé ces derniers à abandonner leurs exploitations pour rechercher de nouvelles terres plus à l'ouest. Malgré ces abandons de plantations, les volumes de productions nationales de café et de cacao, dynamisés par les nouvelles productions du Sud-Ouest, s'accroissent toujours, selon un rythme exponentiel, dans la décennie 80 (figure 4).

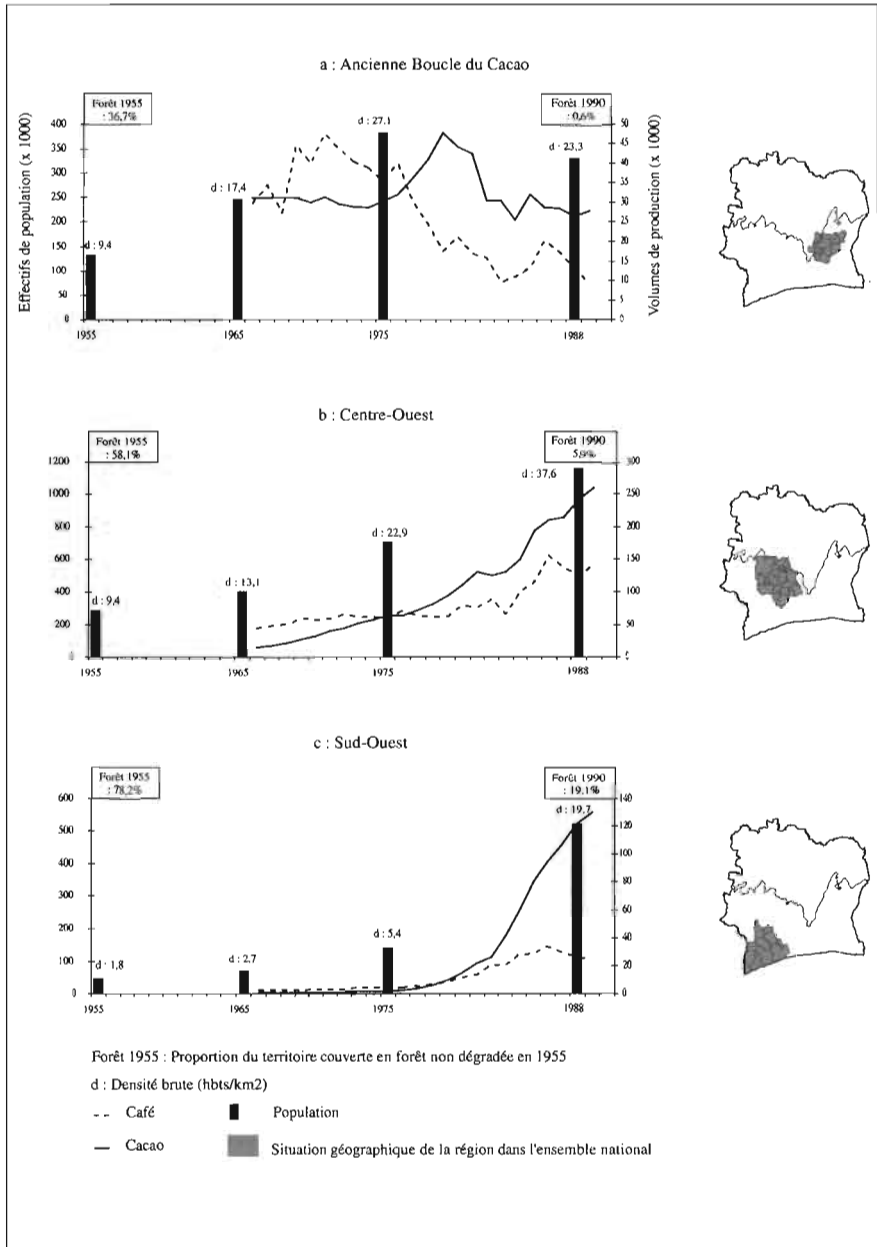
Le défrichement forestier spectaculaire, que le pays connut dans les années soixante-dix et 80, exprime bien la logique extensive de l'économie de plantation. A partir de la région Est, la forêt ivoirienne a connu un défrichement systématique au fur et à mesure de l'arrivée des migrants, isolant pour un temps les îlots de forêt classée. Poussés vers le sud, vers l'ouest puis vers le sud-ouest, sur les pistes des exploitants forestiers, les migrants entament aujourd'hui les derniers grands espaces de forêt primaire du pays et commencent à « grignoter » ailleurs les dernières réserves forestières. Les anciennes régions de culture sont ainsi délaissées pour les nouveaux territoires.

L'histoire de l'économie de plantation montre que le développement de ce système de production se réalise par fronts pionniers successifs. Une région est défrichée, plantée, puis délaissée au profit d'une nouvelle région encore vierge. Les très riches séries statistiques ivoiriennes permettent, une fois rassemblées par grandes régions, d'observer ce phénomène avec une assez grande précision.

Les graphiques de la figure 5 présentent l'évolution écologique, démographique et agricole, entre 1955 et 1990, de trois grandes régions du pays : l'ancienne boucle du cacao, la région du Centre-Ouest et la région du Sud-Ouest. Chacune de ces figures met en évidence la corrélation étroite entre l'accroissement des populations rurales, la diminution du couvert forestier non dégradé et les accroissements des volumes de production. Ces relations expriment, comme nous l'avons décrit au niveau national, le processus d'expansion de l'économie de plantation. La déforestation, liée à l'augmentation de la population, permet la plantation des cultures de café et de cacao et entraîne un accroissement des productions pérennes, avec un décalage de quatre à cinq ans, par rapport à l'accroissement démographique (qui correspond au temps de mise en production de ces cultures arbustives).

Figure 5

**Évolution du couvert forestier, des effectifs de population rurale et des moyennes mobiles des productions vendues de café et de cacao (en tonnes)**



Sources : Population : recensements administratifs et INS ; Forêt : DCGTx ; Production : Caisse de Stabilisation, ministère de l'Agriculture. R. Balac 1996.

Comparées entre elles, les trois régions présentent un développement de l'économie de plantation décalé dans le temps. Ces écarts expriment bien la diffusion du modèle par fronts géographiques successifs. Le déclin démographique et les diminutions des volumes de productions pérennes de la région de l'ancienne boucle du cacao, que l'on peut observer dans les décennies 70 et 80, et qui répondent pour la même période à l'essor de l'économie de plantation dans les régions de l'ouest, traduisent plus encore le phénomène de développement géographique du système et de son corollaire : l'abandon des zones de production les plus anciennes.

Ces graphiques présentent également, de façon saisissante, l'accélération, avec le temps, des processus de peuplement et de mise en valeur des terres. Alors que le couvert forestier non dégradé diminue entre 1955 et 1988 de 36,1 points dans la région Est, de 52,2 % points dans le Centre-Ouest et de 59,1 dans le Sud-Ouest. Les accroissements démographiques présentent les mêmes accélérations ; alors que, par exemple, la population du Centre-Ouest quadruple en l'espace de plus de trente années, il suffit de treize années pour que la région du Sud-Ouest réalise cette augmentation. Il en est de même des volumes de production qui s'accroissent de façon linéaire sur plusieurs décennies dans l'Est et le Centre-Ouest mais augmentent dans le Sud-Ouest de façon quasi exponentielle en l'espace d'une seule décennie !

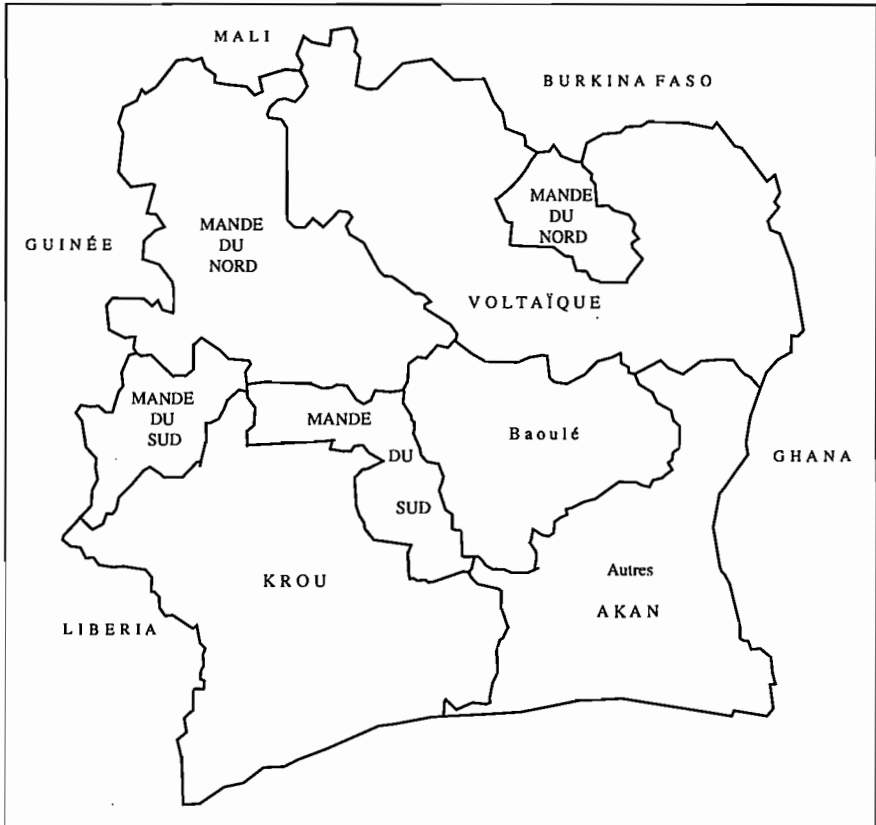
L'enchaînement d'une phase de développement puis d'une phase de récession et la diffusion d'un territoire à l'autre de ce processus constituent une « permanence » du modèle d'économie de plantation. Comme l'a particulièrement bien observé François Ruf, agro-économiste, à partir des statistiques de production et de nombreux entretiens qualitatifs, ce phénomène mécanique se retrouve dans l'histoire de tous les pays du globe producteurs de cacao selon différentes échelles : continentale, nationale, régionale et également au niveau très fin de l'exploitation (Ruf, 1995). Ces phases de « booms » et de « crises » et la reproduction géographique inéluctable de ce processus, s'expliqueraient, selon lui, par le caractère mortel du cacaoyer, dont l'espérance de vie correspond environ à l'espérance de vie active du planteur, et par sa difficile replantation. Cette contrainte écologique imprime au système sa permanence.

### ***Les migrations par région, selon le groupe ethnique et la nationalité ou l'identification des acteurs économiques du système***

La comparaison de la répartition, par sous-préfecture en 1988, des populations classées par groupe ethnique et nationalité (figures 7a à 7i), par rapport à leur répartition géographique traditionnelle (figure 6) (ou plus précisément pour les Baoulé et les étrangers par rapport à la répartition de ces populations en 1975), permet de constater de grandes disparités. Alors

Figure 6

## Répartition des grands groupes culturels et ethniques



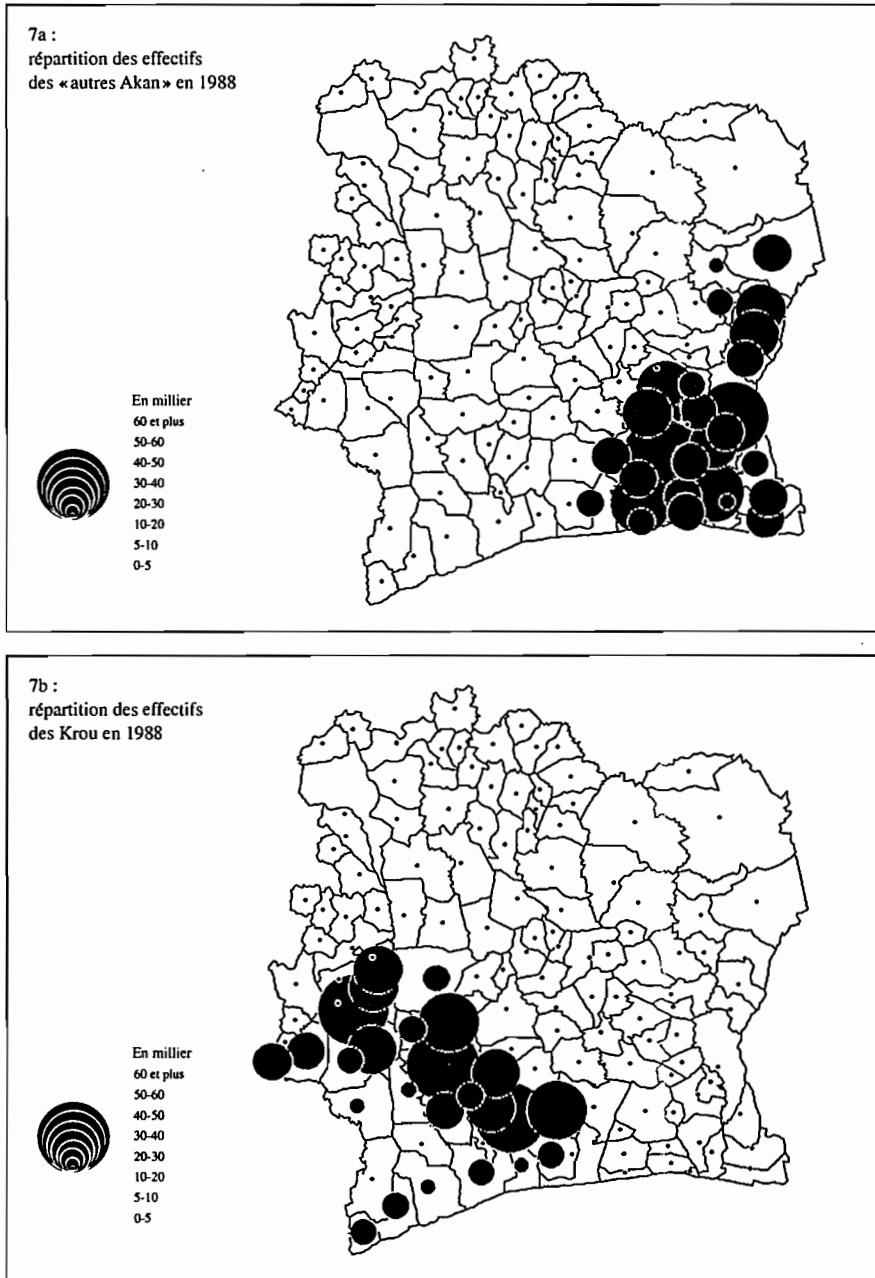
Source : Atlas Côte d'Ivoire, Orstom-IGT, 1979. Groupéssié 1992.

que les Baoulé et les étrangers réalisent des déplacements de grandes amplitudes de l'est vers l'ouest forestier, les Akan non baoulé, que nous dénommerons « autres Akan », les Krou, les Mandé et les Voltaïques effectuent peu de migrations d'une région rurale à une autre.

L'économie de plantation permet, ici aussi, de comprendre ces disparités. Tout individu inséré dans l'économie de plantation occupe, à un moment donné, une place particulière, soit en tant que détenteur de la terre soit en tant que détenteur de la force de travail. Le critère ethnique, qui est pour nous une variable discriminante sans pour autant être explicative, permet de distinguer ces deux ensembles d'acteurs. Observons plus en détail la place occupée par chaque population dans le système.

Figure 7

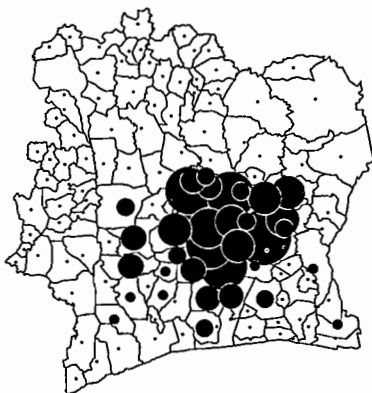
Répartition des effectifs de population rurale par sous-préfecture  
(découpage de 1975)



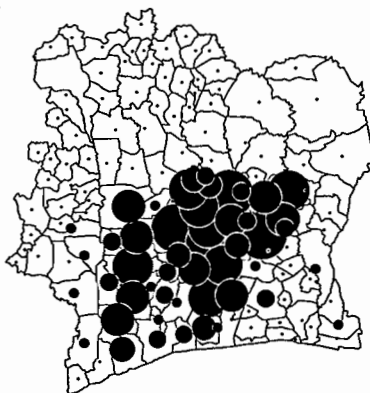
Sources : d'après données des RGPH 1975 et 1988 (INS). Balac 1996.



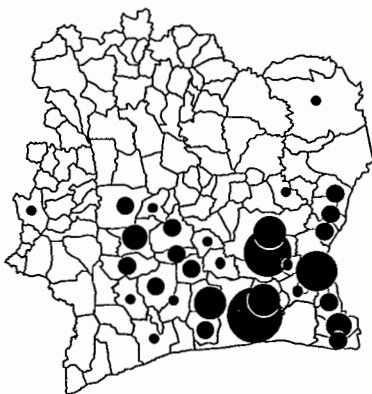
7c : répartition des effectifs des Baoulé en 1975



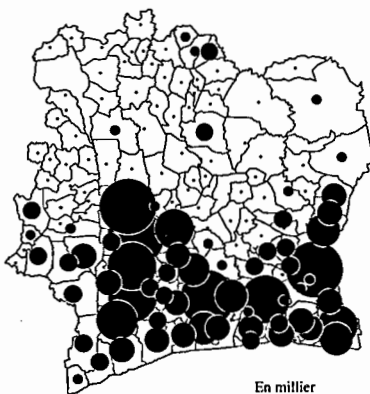
7d : répartition des effectifs des Baoulé en 1988



7e : répartition des effectifs étrangers en 1975 \*



7f : répartition des effectifs étrangers en 1988

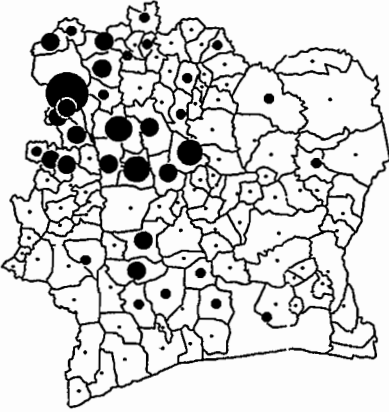


\* : Découpage plus grossier  
du fait de la disparition de certaines données de 1975 par sous-préfecture

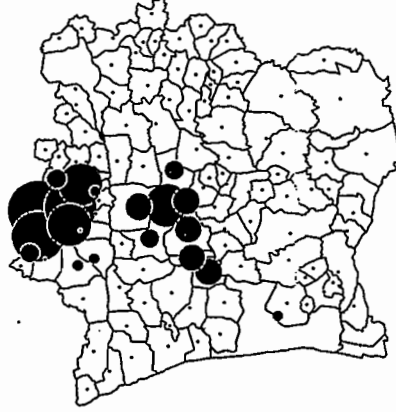


En millier  
60 et plus  
50-60  
40-50  
30-40  
20-30  
10-20  
5-10  
0-5

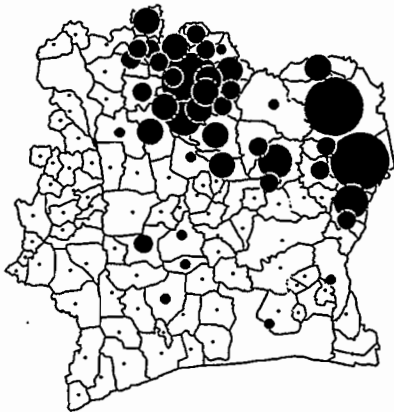
7g : répartition des effectifs des Mandé du Nord en 1988



7h : répartition des effectifs des Mandé du Sud en 1988



7i : répartition des effectifs des Voltaïques en 1988



- De 45 000 à 47 500
- De 42 500 à 45 000
- De 40 000 à 42 500
- De 30 000 à 40 000
- De 20 000 à 30 000
- De 10 000 à 20 000
- De 5 000 à 10 000
- De 15 à 5 000

Tableau 3

**Répartition des actifs agricoles masculins (en %) en zone de forêt,  
par statut, par groupe ethnique et par nationalité en 1988**

	Indépendant	Salarié	Aide Familial	Total
« Autres Akan »	70,6	3,7	25,7	100
Krou	77,4	2,7	19,9	100
Baoulé	58,9	3,1	38	100
Ivoiriens du Nord	64,2	5,1	30,7	100
Burkinabè	46	27,8	26,2	100
Maliens	55,2	17,7	27,1	100
Guinéens	60	20,2	19,8	100
« Autres Étrangers »	38	46,9	15,1	100

Source : d'après les données du RGPH 1988 (INS).

**Les détenteurs d'importantes superficies en terre  
et de peu de main-d'œuvre : les autochtones du Sud**

Cette catégorie d'acteurs recouvre essentiellement les propriétaires coutumiers des terres : les « Autres Akan » et les Krou (figure 6). Détenteurs traditionnels d'espaces fonciers très vastes, les autochtones accèdent facilement et rapidement à la tête d'une exploitation. Cette facilité d'accès au foncier explique leur faible émigration vers les autres régions rurales. Les figures 7a et 7b montrent en effet que les lieux de résidence des « Autres Akan » et des Krou ne sont pas différents en 1988 de leurs lieux d'implantation traditionnels (figure 6). La facilité d'accès à la terre peut être mesurée par la proportion d'actifs agricoles indépendants en zone de forêt (tableau 3).

Ce tableau révèle que plus de deux actifs masculins sur trois sont, chez les « Autres Akan » et les Krou, chefs d'exploitation. Cette très forte proportion d'actifs indépendants implique une faible proportion de main-d'œuvre familiale. Pour pallier à l'absence de cette force de travail, il importe aux autochtones d'engager une force de travail extérieure au cercle familial, soit une main-d'œuvre immigrée. Celle-ci est obtenue par les autochtones, dans les premiers temps de l'économie de plantation, grâce au versement au travailleur immigré d'une rémunération en argent puis, au fil du développement du système, par la cession de plus en plus fréquente à l'immigré du droit d'usage d'une de leurs terres. Le patrimoine foncier très vaste des autochtones fut aussi de plus en plus facilement cédé directement contre des sommes d'argent. Les autochtones ont pu obtenir ainsi de très importantes ressources monétaires. Ces ressources acquises ont été utilisées pour

Tableau 4

Répartition des résidents (en %) par groupe ethnique,  
par nationalité et par milieu d'habitat en 1988

	% Rural	% Urbain	Total
«Autres Akan»	57,6	42,4	100
Krou	60,0	40,0	100
Baoulé	71,3	28,7	100
Mandé du Nord	47,0	53,0	100
Mandé du Sud	72,6	27,4	100
Voltaïques	75,2	24,8	100
Burkinabè	69,3	30,7	100
Maliens	42,7	57,3	100
Guinéens	34,1	65,9	100
«Autres Étrangers»	32,7	67,3	100
Total	61,7	38,7	100

Source : d'après les données du RGPH 1988 (INS).

émigrer vers le milieu urbain et ses emplois socialement prestigieux. Les «Autres Akan» et les Krou sont, après les Mandé du Nord, les plus urbanisés des groupes ethniques ivoiriens. Comme le présente le tableau 3, plus de 40 % des autochtones sont en 1988 des citadins. Les ressources monétaires ont été aussi investies dans la scolarisation des enfants. Les «Autres Akan» et les Krou sont les résidents les plus instruits du pays et ceux qui scolarisent le plus leurs enfants. Comme nous le présente le tableau 4, ce sont près de deux autochtones sur trois qui sont instruits et plus de trois enfants sur quatre qui sont scolarisés. L'exode vers la ville indique le désengagement des «Autres Akan» et des Krou pour l'économie de plantation. Ils tendent de cette façon à s'extraire du système d'économie de plantation.

#### **Les nouveaux occupants de la terre et les détenteurs d'une main-d'œuvre relativement importante : les Baoulé**

Les Baoulé originaires du centre du pays, en milieu de savane (figure 6), zone «pauvre», ont développé très tôt des stratégies d'émigration et de colonisation vers les régions rurales de la Basse-Côte. Cette mobilité, au départ contrainte sous la période coloniale française par le travail forcé et par la nécessité de payer l'impôt, devint, à l'aube de l'indépendance, volontaire et spontanée. Les figures 7c et 7d nous indiquent les zones d'installation de ces planteurs.

En 1975, les émigrés se situaient sur le pourtour forestier du « V baoulé ». Cette émigration touchait alors un Baoulé du monde rural sur trois. En 1988, les installations se sont étendues principalement à l'ensemble de la moitié ouest de la zone forestière cependant que l'ancienne boucle du cacao frappée par la sécheresse et le vieillissement des vergers se vidait de ses planteurs. Le caractère peu peuplé et la plus faible maîtrise foncière des autochtones Krou de cette région permirent aux Baoulé de coloniser de vastes espaces vierges. Ils mirent en œuvre une méthode d'occupation de l'espace qui avait déjà prouvé son efficacité dans l'est du pays. Les pionniers s'installent profondément dans la forêt à une distance très éloignée des villages autochtones afin d'échapper au contrôle autochtone, ils créent de petits campements de point en point autour d'une vaste portion de forêt fermant ainsi l'accès à d'autres pionniers potentiels. En 1988, c'est un Baoulé du monde rural sur deux qui vit dans une autre région rurale que sa région d'origine, contre un sur trois en 1975.

Chez les Baoulé, l'accès à la terre en zone de forêt paraît relativement aisé puisque 58,9 % des actifs sont indépendants (tableau 3). Ils détiennent par ailleurs la plus forte proportion d'aides familiaux qui est de 38 %. La force de travail baoulé s'échappe donc relativement peu de la cellule familiale. L'émigration est orientée bien plus vers le milieu rural que vers les villes. Seulement 28,7 % des Baoulé en 1988 étaient des citadins, la moyenne nationale étant de 38,3 %) (tableau 4). Ce sont donc près de trois Baoulé sur quatre qui résident en milieu rural. Malgré le caractère très rural des stratégies baoulé, l'investissement dans l'éducation n'est pas pour autant négligé même s'il est plus faible que celui des ethnies de forêt. Près de quatre Baoulé sur dix sont instruits et que plus d'un enfant sur deux est scolarisé (tableau 5). En résumé, les stratégies d'ascension sociale des Baoulé passent avant tout par la création d'une exploitation caféière et/ou cacaoyère en zone de forêt.

#### **Les détenteurs de peu de terre et d'une main-d'œuvre importante : les Ivoiriens du Nord et les étrangers**

Les Ivoiriens du nord, relativement peu nombreux en zone d'économie de rente, forment un ensemble composite. Les Mandé du Sud, localisés à l'origine entre forêt et savane et entre plaine et montagne, présentent au niveau général des caractéristiques difficiles à interpréter. Ils émigrent, par exemple, relativement peu vers d'autres régions rurales comme ils migrent encore peu vers la ville, mais investissent en revanche beaucoup dans l'éducation. Cette population nécessiterait d'être divisée en sous-groupes ethniques pour former des populations plus homogènes. Les Mandé du Nord, que l'on nomme aussi Dioula, se partagent entre la ville et la campagne, leur région d'origine et le reste du pays. Ils développent en fait une double stratégie

Tableau 5

## Niveau d'instruction et taux de scolarisation par groupe ethnique en 1988

	Taux d'instruction <sup>a</sup>	Taux de scolarisation <sup>b</sup>
« Autres Akan »	61,8	74,4
Krou	60,4	77,5
Baoulé	37,8	51,4
Mandé du Nord	28,5	37,9
Mandé du Sud	44,2	57,5
Voltaïques	22,8	33,7
Burkinabè	16,8	32,4
Maliens	14,9	22,1
Guinéens	21,1	29,1
« Autres Étrangers »	36,4	47,3
Total	18,9	54,5

Source : d'après les données du RGPH 1988 (INS).

a. Le taux d'instruction est le rapport du nombre des individus âgés de 6 ans et plus, ayant été scolarisés, sur le nombre total des individus âgés de 6 ans et plus.

b. Le taux de scolarisation est le rapport du nombre des individus âgés de 6 à 14 ans, en cours de scolarité, sur le nombre total des 6-14 ans.

marchande et agricole, une même personne pouvant cumuler les deux activités. Leur niveau de scolarisation, faible, s'expliquerait par le caractère peu développé en infrastructures scolaires de leur région d'origine et à leur situation d'immigré dans le sud. Les Voltaïques sont quant à eux les moins mobiles, les moins urbanisés, les moins scolarisés des Ivoiriens. La raison pourrait tenir au fait qu'ils se sont très peu investis dans l'économie de plantation pourvoyeuse de très importants revenus monétaires.

Les étrangers ont accompagné le développement de l'économie rurale ivoirienne dans son déplacement de l'est vers l'ouest (figures 7e et 7f). Leur poids démographique s'est considérablement accru entre les deux derniers recensements, et entre ces deux dates (1975 et 1988) leur effectif absolu en milieu rural a été multiplié par deux, et leur proportion au sein de la population rurale est passée de 16 % à 25 %. Ces immigrants accèdent plus difficilement à la terre que les ethnies ivoiriennes : moins d'un actif étranger sur deux est chef d'exploitation en 1988, les autres actifs étant répartis entre les statuts d'aide familial, de salarié et de contractuel (tableau 3). Ces derniers composent l'essentiel du volant de main-d'œuvre agricole du pays. Les étrangers ont, de cette manière, participé largement à l'expansion économique de la Côte d'Ivoire.

Parmi les étrangers, les Burkinabè occupent une position importante dans le système de production de café et de cacao. Ces immigrants se distinguent, comme les Baoulé, par leur plus forte représentation dans le milieu rural, où plus de deux immigrants burkinabè sur trois résident en y représentant les deux tiers des effectifs étrangers, que dans le milieu urbain (tableau 3). Sur le plan de l'instruction, les Burkinabè, comme les autres étrangers en général, présentent les plus faibles niveaux d'instruction et de scolarisation du pays (tableau 5). Les régions pauvres et peu développées dont ils sont issus et leur faible statut économique au sein de l'économie de plantation ne leurs permettent d'investir que difficilement dans l'éducation.

***Le cycle de vie et la dynamique sociale du système : migrations par région, groupe ethnique et nationalité, selon l'âge et le sexe***

La plupart des données du recensement de 1975 ayant été malheureusement égarées, il n'est pas possible de déterminer de façon directe les caractéristiques fines des migrations régionales dans les décennies 70 et 80. Toutefois, nous pouvons, par une étude comparative des populations résidentes en 1988, repérer de façon indirecte ces caractéristiques. Nous avons choisi de ne présenter ici que les deux populations les plus impliquées dans l'économie de plantation et qui composent la plus forte proportion de ruraux de la zone forestière à savoir les Baoulé et les Burkinabè. Ces populations sont examinées au sein de trois sous-préfectures du sud représentatives de leur région d'appartenance. Les sous-préfectures étudiées sont celles de Bongouanou pour la région de l'ancienne boucle du cacao, d'Issia pour la région du Centre-Ouest et de San Pedro pour la région du Sud-Ouest. L'observation des structures des populations rend compte du processus complexe du peuplement lié au développement de l'économie de plantation.

En 1988, la sous-préfecture de Bongouanou a perdu, depuis longtemps, ses massifs de forêt primaire (figure 4). La diminution de la pluviométrie, en partie liée à cette disparition du manteau forestier, le vieillissement des vergers ont provoqué une forte émigration des populations. Les structures démographiques des Baoulé et des Burkinabè renseignent sur la nature et l'importance de cet exode mais aussi sur le caractère ancien des installations allogènes sur ce territoire (figure 8a et 8b). Les pyramides de ces deux populations présentent un profil fortement marqué par l'émigration, notamment chez les Baoulé où l'on note :

- un rapport de masculinité équilibré au niveau général mais un déséquilibre de cet indicateur aux âges actifs à l'avantage des femmes, qui témoigne de l'exode d'une fraction importante de la population active masculine à ces âges ;

- une proportion des moins de 15 ans importante (respectivement 53,2 % et 52,6 %);
- une représentation relativement forte des plus de 50 ans (respectivement 10,9 % et 7,4 %).

Cette structure, à l'avantage des inactifs, exprime le départ des Baoulé et des Burkinabè de cette ancienne région de production.

Sur le territoire d'Issia, les massifs forestiers ont disparu il y a peu de temps. Cette disparition plus tardive doit être mise en relation avec l'immigration relativement récente des colons agricoles. Les structures des populations allogènes, par ailleurs très dissemblables, traduisent ce fait historique (8c et 8d). Les Baoulé présentent une structure de population qui s'apparente à une structure de type « sédentaire jeune » avec :

- un partage entre sexes équilibré avec un rapport de masculinité de 1,01 ;
- une proportion des effectifs par classes d'âge qui se réduit de façon tout à fait régulière avec l'accroissement de l'âge ;
- une proportion des enfants importante (51,7 % ont moins de 15 ans) révélatrice d'une fécondité importante.

Les Burkinabè présentent, quant à eux, une structure de population pionnière typique, soit :

- un déséquilibre important du rapport de masculinité à l'avantage des hommes (1,38) avec un excédent particulièrement significatif pour les tranches d'âge actives ;
- une très grande jeunesse de la population (92,6 % ont moins de 40 ans), ce qui explique l'étroitesse de la pyramide entre 5 et 20 ans.

La sous-préfecture de San Pedro, qui dispose encore en 1988 d'importantes surfaces forestières, est caractérisée par une immigration de colonisation agricole récente et de forte ampleur (8e et 8f). La structure des Baoulé de San Pedro présente en effet une structure de population de type pionnier, avec :

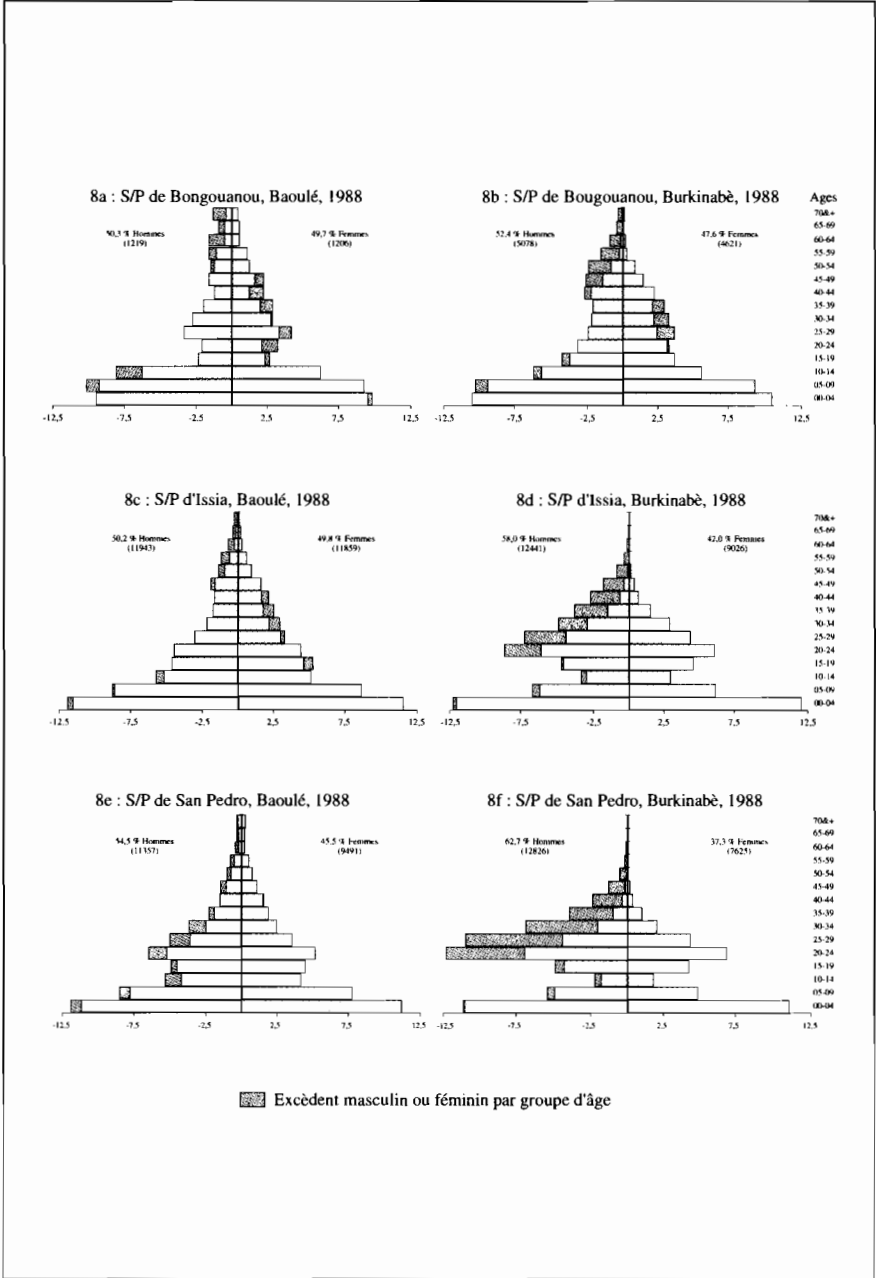
- un déséquilibre du rapport de masculinité au profit des hommes (1,20) avec un excédent particulièrement significatif au-delà de 20 ans ;
- une très grande jeunesse de la population (89,2 % ont moins de 40 ans) qui explique le rétrécissement de la pyramide entre 10 et 20 ans.

Les Burkinabè présentent une structure de population pionnière encore plus marquée que celle des Baoulé avec :

- un déséquilibre extrêmement important du rapport de masculinité à l'avantage des hommes (1,68) avec un excédent particulièrement significatif pour les tranches d'âge actives ;
- une très grande jeunesse de la population (94,5 % ont moins de 40 ans) ;



Figure 8  
Pyramides des âges



- une proportion cependant moins grande des enfants (36,7 % ont moins de 15 ans) conséquence du grand déséquilibre entre sexes.

Les différences de structure démographique observées sont donc fonction du caractère plus ou moins récent de l'immigration dans chaque région. La lecture en sens inverse de ces pyramides, c'est-à-dire l'observation des pyramides de San Pedro, puis d'Issia et enfin de Bongouanou, permet, de façon théorique, de recomposer la chronologie des installations allogènes en un même lieu et la dynamique historique du phénomène migratoire. Ainsi, la situation des populations par sexe et par âge, en 1988, du territoire administratif de San Pedro, est celle qui prévalait, quelques années plus tôt, sur le territoire d'Issia. Cette hypothèse a été confirmée par la consultation des données du RGPH de 1975. Le rééquilibrage de la structure démographique entre les sexes et entre les tranches d'âge s'explique par la recomposition des familles et par le vieillissement naturel de la population au lieu d'arrivée. Ces regroupements familiaux et l'émergence d'une seconde génération numériquement importante sont les éléments du processus de sédentarisation des populations immigrées. Il est intéressant de souligner le processus de recomposition moins complet des familles burkinabè ; cela indique la place encore importante des migrations de travail dans la mobilité burkinabè et par conséquent une sédentarisation beaucoup plus incomplète de ces populations en Côte d'Ivoire.

Les situations démographiques de San Pedro et d'Issia en 1988 ont, de la même façon, dû correspondre à ce que furent les différentes situations historiques du territoire de Bongouanou plusieurs années plus tôt. D'une situation de pionniers, en passant par une étape de sédentarisation, les allogènes de Bongouanou se sont orientés à nouveau vers l'émigration. L'ensemble du processus « immigration sédentarisation émigration » s'est ainsi réalisé. Au-delà des particularités locales, l'analyse macro-démographique dégage des tendances lourdes qui permettent de modéliser une « dynamique migratoire ».

Nous pourrions penser que ce processus, qui participe au fonctionnement du système d'économie de plantation, puisse aussi se reproduire. Concrètement, est-il possible que les territoires du Centre-Ouest et du Sud-Ouest connaissent demain un processus migratoire complet ? Sachant que ce processus nécessite, pour qu'il s'accomplisse en un lieu un espace disponible pouvant accueillir les émigrants et sachant d'autre part que le Sud-Ouest représente la dernière région de forêts denses du pays, la réponse ne peut être que négative. Le processus ne pourra s'accomplir que de façon partielle dans l'une et l'autre région. La forêt, non renouvelée, conduit obligatoirement le modèle d'économie de plantation actuel à une impasse. C'est un blocage structurel puissant. Ce blocage d'ordre écologique constitue aussi un frein dans l'ascension sociale des agriculteurs.

*Les perspectives migratoires : l'avenir du monde rural après le blocage foncier de l'économie de plantation*

Les perspectives migratoires sont intimement liées au devenir de l'économie de plantation. Or, comme nous l'avons vu, celle-ci est menacée dans ses fondements par la disparition de la forêt mais aussi par l'intervention perturbatrice de facteurs exogènes au système. Dans le domaine politique, l'état ivoirien pèse sur la circulation de la force de travail (contrôle administratif, discours nationaliste par le développement du concept d'« ivoirité ») comme sur l'appropriation foncière : les planteurs, qu'ils soient étrangers ou ivoiriens, ne disposent pas de droit de propriété des terres qu'ils cultivent mais détiennent seulement la reconnaissance implicite et donc fragile d'un droit d'occupé, et l'État n'hésite pas à réaliser des expulsions musclées des planteurs introduits clandestinement dans les forêts classées. Dans le domaine économique, les fortes fluctuations des prix internationaux du café et du cacao ces dernières années et la menace européenne d'autoriser l'introduction de graisses végétales dans le chocolat insécurisent les planteurs. Dans le domaine démographique enfin, l'expansion démographique, débutée dès la fin du second conflit mondial, entraîne de lourdes conséquences. L'accroissement du nombre et de la proportion des enfants, en particulier, pèse de plus en plus dans les charges sociales des planteurs et des manœuvres.

Ces menaces de blocages internes et externes du système ont incité les populations à s'adapter, en provoquant notamment de nouvelles dynamiques migratoires. Des études récentes nous permettent d'entrevoir ces nouveaux mouvements. L'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (Eimu) de 1993, réalisée dans le cadre du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (Remuao), indique, sur la période 1988-1992, des mouvements migratoires toujours très intenses mais signale, milieux rural et urbain confondus, un équilibrage des échanges entre les régions et entre la Côte d'Ivoire et ses pays voisins. Selon les résultats de l'enquête, en effet, la croissance migratoire mesurée par le taux de migration interne nette des populations âgées de 15 ans et plus ne varierait plus, selon les régions, que de -0,6 % à +0,7 % et les flux migratoires avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest francophone seraient de 796 000 immigrations contre 605 000 émigrations, soit un solde migratoire de + 191 000 (Remuao-Eimu, 1995). Le tassement des écarts des taux d'accroissement entre les régions et entre la Côte d'Ivoire et ses voisins indique bien l'essoufflement de l'économie de plantation dans l'ouest du pays. Nos enquêtes menées dans les sous-préfectures de Méadji et de Sassandra (région Sud-Ouest) entre 1988 et 1994 confirment ces résultats. On note, dans cette région, une inversion des soldes migratoires au profit de l'émigration vers le pays d'origine pour les étran-

gers ou pour la région d'origine pour les Ivoiriens et une redistribution du peuplement interne aux sous-préfectures (Balac, 1998).

Ces nouveaux mouvements, retour de migrants dans les régions d'origine et redistribution interne dans la région d'installation, sont la manifestation d'une adaptation des populations au blocage de l'économie de plantation. Au sujet des migrations de retour, une enquête menée en 1995 au Burkina Faso par Jean-Yves Marchal et André Quesnel (1996) nous confirme le retour de nombreux anciens planteurs et manœuvres burkinabè dans leur pays. Ces migrants, mossi pour la plupart, ne se réinstallent pas dans leur village d'origine mais sur de nouveaux fronts pionniers dans le sud-est (pays bissa) et l'ouest du pays (pays bobo) où ils plantent du coton et réalisent des cultures maraîchères. Les migrants s'installent également à Ouagadougou. Les économies réalisées dans les plantations de Côte d'Ivoire auraient été investies dans le commerce et l'immobilier. Ces investissements permettraient de comprendre l'expansion récente et particulièrement spectaculaire de la capitale burkinabè. Les migrants, interrogés sur la raison de leur départ de Côte d'Ivoire, évoquent le manque de terre à cacao, la mauvaise rétribution des travaux agricoles mais aussi le durcissement de l'opinion et de l'état ivoirien à leur égard.

En pays baoulé, les entretiens qualitatifs que nous avons menés sur le terrain en 1994, semblent indiquer que le retour des migrants est moins net. Il se réalise le plus fréquemment dans le village d'origine. Deux types de retour doivent être distingués : tout d'abord, celui d'hommes relativement âgés, anciens « grands planteurs » revenus pour « mourir » au village, qui investissent dans les cultures maraîchères, l'immobilier en ville, mais aussi dans l'élevage bovin ; ensuite celui d'hommes jeunes, le plus souvent célibataires, qui, devant la réduction des opportunités foncières dans l'Ouest ivoirien, préfèrent réaliser la culture et la vente d'ignames sur des lopins de terre familiaux.

Les déplacements internes à la région forestière nous sont mieux connus. Ils sont d'abord motivés par la recherche de terres. Les migrants tentent d'utiliser des surfaces importantes non utilisées comme les jachères, ou encore les forêts secondaires (Léonard et Oswald, 1995), cependant ces solutions ne font que reporter l'échéance du blocage sur le facteur terre et ne peuvent donc être définitives. La mobilité peut être motivée par l'entreprise de solutions plus radicales comme le redéploiement de l'exploitation vers d'autres cultures pérennes (palmier à huile, hévéa, agrume) ou maraîchères (Chaléard, 1996). Routes, villes, usines de transformation agro-industrielle forment des pôles particulièrement attractifs. Ces déplacements ne concernent toutefois qu'un nombre faible d'individus.

Pour la très grande majorité des planteurs et de leurs familles la migration ne forme pas une solution à la crise. Pour ces populations restées sur

place, l'issue au blocage foncier est la transformation du système de production extensif en terre en un système de production intensif en main-d'œuvre et/ou en technologie. Un système intensif en travail, par l'augmentation du temps de travail sur une même parcelle de plantation, permettrait d'accroître les rendements et d'accéder à une autre forme de développement. De façon différente, un système intensif par l'introduction de l'innovation (irrigation, intrants, mécanisation...), en augmentant la productivité du travail et en élevant les rendements, permettrait de renouer avec une certaine croissance économique. Nos enquêtes menées en 1994 à Méadji et à Sassandra semblent nous indiquer le passage vers l'un et l'autre modèle. Chez les Baoulé comme chez les Burkinabè, ce sont les enfants biologiques du planteur nés au lieu d'accueil et devenus adolescents qui comblent en partie le départ des ouvriers agricoles et des collatéraux plus âgés (Balac, 1998). L'intensification en travail comporte toutefois un lourd inconvénient, il faut investir un plus grand effort de travail sur une même parcelle de terre pour n'obtenir qu'une faible augmentation de rendement et donc une faible augmentation de revenu. Les enfants du planteur sont les plus lésés dans ce système. Contraints de travailler pour leur père pour espérer hériter de la plantation, les jeunes se marient tard et n'obtiennent que de petites surfaces de terres. Les jeunes générations se situent aujourd'hui dans l'échelle sociale à un niveau inférieur à celui qu'il était pour les anciennes générations au même âge !

Dans ces régions de Méadji et de Sassandra, le modèle de production intensif en technologie, qui nécessite la préexistence d'un capital pour l'acquisition de cette technique, est essentiellement le fait des Burkinabè. Bien que disposant de plus faibles revenus que leurs concurrents baoulé, les Burkinabè jouent sur la cohésion sociale du groupe, et achètent des intrants grâce à un système de crédits élaboré par la communauté (Léonard, 1997a). Toutefois, le système intensif en technologie présente également un risque. L'usage de grandes quantités d'intrants épuise à plus ou moins long terme la fertilité des sols. Ainsi, ce sont les jeunes générations qui, une fois encore, auront à subir les méfaits du système intensif.

Le monde rural ivoirien vit une longue phase de transition dont il est difficile aujourd'hui d'en prédire l'issue précise. Les différents scénarios proposés par les travaux de l'équipe WALPS ou les conclusions des études des équipes Remuao, à la suite des enquêtes réalisées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, nous semblent insatisfaisants non pas tant par leur vision globale, qui nécessairement aboutit parfois à des commentaires simplificateurs, mais par leur démarche qui consiste à considérer l'avenir de la Côte d'Ivoire uniquement sur l'opposition entre monde urbain et monde rural. Cette position néglige la dynamique migratoire interne au monde rural. Pourtant, s'il est vrai aujourd'hui que l'essoufflement de l'économie de plantation entraîne un tarissement progressif des flux qu'elle a générés, les

réseaux migratoires qu'elle a tissés entre les régions rurales subsistent et forment, comme nous l'avons entr'aperçu, le support de nouveaux flux migratoires tout aussi intenses. Ces migrations internes sont la manifestation que le monde rural tente de trouver en son sein une solution au déclin de l'économie de café et de cacao.

### **Vers la stabilisation de la frontière agricole du Sud-Ouest ivoirien : un exemple de recomposition d'une société agraire**

La situation dans le Sud-Ouest ivoirien fournit un bon exemple de ces tentatives de recomposition en cours. Aussi analyserons-nous ici les nouvelles stratégies agricoles et familiales qui se développent actuellement sur le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien – région clé, pour la Côte d'Ivoire comme pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, en matière de rénovation de l'économie de plantation –, en réponse à la crise économique des années 1988-1992 et aux nouvelles conditions économiques et environnementales de reproduction de la société agraire en zone de forêt <sup>2</sup>.

#### ***Des transformations économiques, démographiques et environnementales aux fondements historiques***

L'indépendance de la Côte d'Ivoire, en 1960, libère le Sud-Ouest des contraintes coloniales, et la fin des années soixante annonce un tournant spectaculaire dans l'histoire de cette région avec le lancement en 1968 d'un plan d'aménagement pour désenclaver cette partie du pays. Ce plan comprend une action volontariste de l'état de création de nouveaux pôles agro-industriels (palmier à huile, agrumes, hévéa, etc.), d'un réseau de communications viables et d'un port en eau profonde. Ces aménagements suscitent une immigration massive de planteurs, dans un vaste mouvement de colonisation foncière des espaces forestiers, qui accompagne l'extension des cultures de café et de cacao issues de l'Est du pays. L'explosion démographique et le boom cacaoyer sans précédent des années soixante-dix se traduisent par l'intégration de la région à l'ensemble national et contribue à l'accroissement rapide de la production ivoirienne de cacao.

En effet, comme pour l'ensemble des pays producteurs, la culture du cacao en Côte d'Ivoire est essentiellement une culture pionnière, établie

---

2. Pour une analyse plus détaillée de ces différentes stratégies, on pourra notamment se reporter à Guillaume *et al.*, 1997 et Léonard et Oswald, 1995. Ces textes dressent un bilan d'une dizaine d'années de recherche centrée sur la région de Sassandra, dans le cadre d'un programme mené par l'Ensea et l'IRD, et résumé ici; synthèse publiée sous une version précédente dans Orstom-Actualités (Vimard *et al.*, 1997).

après abattis et brûlis de la forêt tropicale humide vierge. Cette installation sur la frontière agricole et la mise en valeur du milieu forestier assurent au paysan des gains de productivité importants que l'on peut attribuer à l'existence d'une « rente différentielle » aux composantes multiples : fertilité élevée, meilleure disponibilité en eau, faible enherbement, absence initiale de maladies et de parasites.

Ce mouvement de colonisation foncière s'accélère après 1975 et au cours des années 1980 avec l'apport de nouveaux contingents d'immigrés venus du pays baoulé et, de façon croissante, du Burkina Faso. Les zones jusqu'alors restées enclavées et en marge de l'économie nationale subissent une véritable explosion démographique : le département de Soubré voit sa population multipliée par plus de 4 entre 1975 à 1988, ceux de San Pedro par 3, Tabou près de 3 et Sassandra plus de 2. Leur densité inférieure à 10 h/km<sup>2</sup> en 1975 devient supérieure à ce chiffre en 1988 et atteint même 38 h/km<sup>2</sup> à Soubré, chiffre supérieur à la moyenne nationale de 34 h/km<sup>2</sup>. Portés par une conjoncture économique favorable les colons agricoles font le choix d'une spécialisation exclusive dans la production cacaoyère et étendent rapidement leurs plantations à l'ensemble de l'espace disponible. Si ce calcul s'avère économiquement fondé en regard à la rémunération du travail procurée par la culture du cacao au cours des années soixante-dix et 80, il implique une fragilisation des exploitations dès lors qu'elles dépendent d'une source unique de revenus, y compris pour leur approvisionnement vivrier.

***Crise agricole et réorientation des systèmes de production :  
émergence de nouvelles stratégies agricoles***

Ces conditions permettent de saisir les dimensions de la crise qui touche les planteurs à partir de 1988. La chute des prix au producteur, la désorganisation des canaux de commercialisation et l'effondrement des sources de crédit se conjuguent avec les effets des plans d'ajustement structurel sur les systèmes scolaires et sanitaires et provoquent des changements de stratégies quant à l'éducation des enfants, une dégradation perceptible du recours aux soins, voire de l'alimentation, pour des paysans dont les revenus peuvent accuser une baisse de 60 à 80 %.

Elles conduisent également les planteurs à réduire l'entretien de leur verger, au risque de limiter les rendements et de grever davantage leurs revenus. Ceci à un moment où ils doivent s'adapter à une transformation radicale de leur environnement, qui correspond à la dissolution de la « rente différentielle-forêt » et constitue une remise en cause des conditions de reproduction du système extensif d'économie de plantation. Le processus de destruction de la forêt dense, quasi achevé à la fin des années quatre-vingt, s'accompagne d'une diminution continue de la pluviométrie (par exemple

dans la région de Sassandra, de 2 000 mm dans les années cinquante à 1 200 mm dans les années quatre-vingt-dix), d'un accroissement de l'incidence des ravageurs de cultures et des parasites et par la multiplication d'une nouvelle espèce adventice : *Chromoloena odorata*, qui nécessiterait un accroissement considérable des travaux d'entretien. Une réorientation des systèmes de gestion de l'espace et de la production agricole, afin d'assurer le renouvellement des exploitations dans un espace fermé où l'état a pris le contrôle des derniers massifs classés, s'avère alors nécessaire. Mais selon quelles stratégies agro-économiques et en relation avec quelles recompositions familiales et sociales a-t-elle commencé à s'opérer ?

Cette nécessité d'un double processus de stabilisation et d'intensification des systèmes de production, sur le plan technique comme sur celui de l'organisation du travail, donne lieu à des stratégies diverses et contrastées. La chute des prix du cacao n'a pas altéré l'image de cette culture aux yeux de la majorité des paysans : créer une cacaoyère représente encore l'accès à un statut supérieur. Mais cela requiert aujourd'hui un investissement en capital et surtout en travail (trois à quatre fois plus important qu'en phase pionnière) qui limite les perspectives de succès. Ces conditions circonscrivent les tentatives de replantation à des petites surfaces et à des catégories de planteurs qui ont peu d'autres opportunités de valoriser leur force de travail. La replantation en cacao est surtout envisagée comme une culture associée, un sous-produit dont l'échec n'a que peu d'incidence sur l'équilibre économique de l'exploitation.

Les planteurs privilégient davantage les possibilités de reconversion proposées par les agro-industries spécialisées dans le palmier à huile ou les agrumes avec les appuis financiers que celles-ci leur offrent. Ces alternatives, excluant de facto une grande partie de la société paysanne, sont utilisées à plein par les paysans disposant de suffisamment de terres en bordure d'une piste carrossable, contraintes le plus souvent imposées par les complexes agro-industriels. Il s'est agi pour ceux-ci de la mise en place d'un système diversifié où les cultures de palmier, ou d'agrumes, complètent, au plan des calendriers de travail et des revenus, celles du cacao. Cependant, au cours des dernières années, cette voie de diversification s'est encore restreinte pour les paysans car les complexes ont réduit leur assistance et accru la surface minimum nécessaire, tout en orientant leur choix vers des bénéficiaires « non-agriculteurs », cadres urbains disposant d'une bonne assise économique et sociale.

D'une manière générale, les agriculteurs qui ont mené à bien cette replantation cacaoyère en l'absence de forêt, ou cette reconversion vers d'autres cultures pérennes, appartiennent à des populations originaires de régions défavorisées (Burkina Faso, régions soudaniennes du nord de la Côte d'Ivoire) capables de mobiliser une force de travail importante et d'accepter



sur une longue durée une très faible productivité, ce qui les amène à renoncer à des besoins considérés comme élémentaires par d'autres communautés (suppression des dépenses de scolarisation et de santé, maintien des rations caloriques à un faible niveau).

Une stratégie plus ambitieuse de réinvestissement de la rente foncière et de capitalisation sous forme de plantations pérennes est également développée par les lignages autochtones aînés, contrôlant de larges portions du foncier, et les héritiers des premiers planteurs baoulé, ayant eu accès à de grandes surfaces dans les années quarante et cinquante. Ces groupes disposent d'importantes surfaces en friche, correspondant à d'anciennes parcelles de vivrier, qu'ils louent ou mieux encore qu'ils échangent contre un service en travail, utilisé pour constituer de nouvelles plantations à un coût très faible, réduit au matériel végétal et à quelques intrants.

Mais de larges pans de la société agraire, migrants arrivés tardivement dans la région ou cadets ne pouvant hériter que d'une fraction restreinte du patrimoine paternel, ne disposent que de surfaces réduites de friches de mauvaise qualité et ne peuvent compter que sur leur propre force de travail. Ces groupes, dépourvus d'avantage comparatif et à la marge de l'économie de plantation, voient leur champ de possibilités réduit à la mise en place de cultures vivrières sur une faible superficie. Certains, se trouvant dans une situation de blocage foncier aiguë, sont conduits à réduire les temps de recrû et donc la capacité de reconstitution des sols. Ils évoluent vers des systèmes de plus en plus extensifs où, à terme, l'accroissement de la surface cultivée annuellement ne permet plus de compenser la baisse tendancielle des rendements. Il s'agit là d'un véritable processus de décapitalisation puisqu'il peut aboutir à l'épuisement, voire à la destruction des sols.

Cependant, ce « repli » sur les cultures vivrières n'est pas incompatible avec la mise en œuvre de stratégies offensives d'intensification et d'accumulation. Ces stratégies demeurent conditionnées par la maîtrise de différents facteurs d'ordre social et technique : accès aux bas-fonds, seuls milieux où les systèmes vivriers intensifs autorisant une productivité du travail élevée sont possibles ; capacité d'investissement en travail pour la réalisation des aménagements ; maîtrise des techniques d'irrigation et de drainage ; accès à des sources de financement pour acquérir les intrants et payer la main-d'œuvre occasionnelle. Ces stratégies, débouchant sur deux ou trois cycles annuels de riz à fort potentiel, sont généralement le fait d'originaires des régions soudaniennes (Mali, Guinée, pays Sénoufo, etc.), dans le cadre de dynamiques complexes qui se mettent en place autour des bas-fonds entre les propriétaires fonciers, les détenteurs du savoir-faire technique et ceux d'un capital.

À l'avenir, les agriculteurs n'ont d'autre alternative que de se diriger vers des systèmes de production plus intensifs, mais cette intensification qui ne

peut porter que sur le travail, correspond à une forte baisse de la rémunération de celui-ci. Cette baisse est d'autant plus difficile à supporter que la rentabilité d'une grande partie de l'investissement réalisée sera différée dans le temps. En définitive, les possibilités de réussir cette transformation des systèmes de production vont dépendre de la capacité des agriculteurs à se soumettre, avec leur main-d'œuvre, à de faibles niveaux de rémunération pendant plusieurs années tout en acquérant une maîtrise technique de ces nouvelles formes de production (Léonard, 1997b).

### *Les transformations des dynamiques démographiques et familiales*

La crise agricole, qui provoque un fort ralentissement de l'immigration de travail dans tout le Sud-Ouest et un accroissement des coûts d'éducation des enfants, suscite de nouvelles stratégies familiales et modifie les processus démographiques et sociaux constitutifs de l'économie de plantation.

En dépit d'indices d'une natalité encore élevés (plus de 7 enfants par femme), la première de ces transformations concerne une baisse récente de la fécondité et une volonté croissante de régulation démographique. Celles-ci s'expriment de manière plus ou moins prononcée selon les catégories et il faut distinguer les agriculteurs indépendants, les plus féconds, des salariés agricoles et des actifs des secteurs secondaire et tertiaire caractérisés par des fécondités plus faibles et des attitudes plus favorables à un contrôle des naissances. Pour ces groupes, l'apport d'une main-d'œuvre familiale nombreuse, grâce à une forte fécondité, ne représente pas les mêmes enjeux que pour les agriculteurs dont la satisfaction des besoins en force de travail s'appuie en grande partie sur la cellule familiale. Malgré les aspirations à un contrôle de la fécondité, l'utilisation de la contraception moderne demeure marginale, faute d'une diffusion de ces moyens dans la plupart des centres de santé. La baisse de la fécondité semble davantage liée à des changements de comportements matrimoniaux, telles la hausse de l'âge au mariage et l'instabilité croissante des unions. Ces phénomènes sont par ailleurs révélateurs d'une recomposition plus générale des relations familiales où les liens de dépendance entre cadets et aînés sont exacerbés et les inégalités entre hommes et femmes renforcées.

La diminution des opportunités d'emploi urbain entraîne le retour ou le maintien au village de jeunes et pose le problème de leur insertion. L'affaiblissement des revenus compromet la capacité des chefs de ménage à prendre en charge la scolarisation de leurs enfants tout en réduisant les possibilités d'embauche de main-d'œuvre. L'intérêt des responsables de groupe domestique pour la fonction productive de la famille s'en trouve accru et ils exigent une plus grande implication des jeunes dans l'activité agricole. La dépendance des cadets envers les aînés, autrefois atténuée par la migration, est

aujourd'hui réactivée et prolongée et les possibilités pour les jeunes d'accéder à leur autonomie économique et sociale sont retardées. Ceci provoque une déstabilisation des rôles assignés aux différentes générations à l'intérieur de la famille et bouleverse l'équilibre des solidarités familiales. Ces changements réintroduisent la captation de la main-d'œuvre familiale comme élément essentiel de valorisation socio-économique, et la principale source des inégalités que représentait la maîtrise de la force de travail familiale réapparaît aujourd'hui sur la scène sociale.

Cette évolution concerne également les femmes pour lesquelles la mise en place de l'économie de plantation s'était souvent soldée par un bilan négatif. Elles s'y sont trouvées le plus souvent assujetties aux hommes, responsables de la production et de sa commercialisation, au sein d'unions souvent fragilisées. Ces inégalités et cette instabilité matrimoniale s'exacerbent avec la crise, qui révèle avec une acuité particulière de profondes inégalités statutaires entre époux. La première est relative aux modes de gestion de la pénurie foncière lorsque les terres réservées aux activités féminines vivrières sont aujourd'hui accaparées par les hommes à des fins marchandes. La seconde procède du renforcement du contrôle des hommes sur la force de travail de leurs épouses, d'autant plus pesant qu'ils assument plus difficilement leurs charges familiales. La marge de manœuvre des femmes tend alors à se réduire alors que les stratégies alternatives (commercialisation de cultures vivrières, migration vers les villes) offrent des opportunités limitées du fait de barrières structurelles comme l'enclavement de la région et les difficultés d'insertion urbaine pour des femmes faiblement scolarisées (Adjamagbo, 1997).

Dans ce cadre, seule une mutation d'ordre culturel paraît apte à transcender des incompatibilités sociales et économiques entre hommes et femmes, comme entre aînés et cadets. Elle peut être attendue des jeunes générations où le nivellement des statuts masculins et féminins peut favoriser l'entrée des conjoints à statut égal dans les activités productives et reproductives, et faciliter l'émergence d'un modèle de couple où prédomine le partage du pouvoir et des responsabilités entre partenaires. De telles relations entre conjoints faciliteraient la baisse de la fécondité dans les prochaines années.

Ainsi, avec l'appui du redémarrage de l'économie nationale, l'émergence d'une agriculture, intensive et stabilisée, et d'une famille plus égalitaire permettant une maîtrise démographique, pourrait se dégager de toutes ces années de crise que vient de connaître le Sud-Ouest ivoirien.

## **Les axes d'intervention nécessaires**

Les tendances que dessinent les études scientifiques récentes prédisent la survie de l'économie de plantation et l'élaboration à ses côtés de nouvelles stratégies agricoles et commerciales. Cette transition se réalise cependant avec difficulté comme nous l'indiquent tout particulièrement l'accroissement des tensions entre autochtones et allochtones et la montée des frustrations des jeunes ruraux. Il paraît donc opportun, et même nécessaire, pour l'état ivoirien d'intervenir afin de faciliter les transformations en cours. Trois grands axes d'intervention nous semblent prépondérants : assurer la sécurisation des biens et des personnes, faciliter l'accès aux moyens financiers et répondre à la demande de formation agricole

### *Assurer la sécurisation des biens et des personnes*

Afin d'éviter le départ des actifs de l'économie de plantation et d'aider au développement des initiatives pour sa transformation, l'État pourrait se proposer de renforcer la protection des exploitations et de garantir à la fois la présence des allochtones dans leurs régions d'accueil et le maintien, voire le retour, des autochtones dans leurs régions traditionnelles.

Si la délivrance de titres fonciers peut être envisagée comme une solution d'aide à la sécurisation des exploitations, on peut aussi penser que la distribution partielle de ces titres crée une insécurité foncière profonde. Le vote de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural, du 18 décembre 1998, exclut en effet les non-Ivoiriens de l'accès à la propriété (article 1) ; elle menace ainsi l'installation et l'investissement agricole d'une importante partie de la population agricole. Rappelons que les étrangers formaient plus de 28 % de la population résidente en Côte d'Ivoire en 1988 et une part plus grande encore de la population active agricole. Cette décision risque de provoquer le départ de nombreux étrangers et d'entraîner une baisse considérable de l'activité. Cette loi risque également de pousser les étrangers, demeurés en Côte d'Ivoire, mais qui se sentent condamnés à abandonner un jour ou l'autre leur région d'accueil, à recourir à des techniques agraires peu soucieuses de la protection et du renouvellement des ressources naturelles.

Le prolongement du délai d'attente du décret d'application, qui doit préciser le texte de loi, permet, par ailleurs, la circulation d'informations fausses qui accentue encore l'inquiétude des agriculteurs étrangers. Le vote de la loi, en éliminant officiellement les étrangers du jeu foncier, a eu également pour effet de concentrer les tensions sur la terre entre autochtones et allochtones ivoiriens. L'attente du décret fragilise, ici aussi, le consensus établi entre les différentes populations. Plus que de garantir la sécurisation du

patrimoine foncier, la loi sur le domaine rural contribue à alimenter l'insécurité des ruraux. L'adoption rapide d'un décret de loi favorable à la délivrance de baux emphytéotiques, renouvelables et transmissibles, qui s'adresseraient en particulier aux étrangers, permettrait de limiter l'inquiétude des exploitants.

Au-delà de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural, le développement des ressentiments xénophobes chez une partie de l'opinion publique et une partie de la classe politique ivoirienne insécurise la population étrangère, mais aussi par un effet de glissement du discours, l'ensemble des populations allochtones. Au Ghana, l'État avait en 1965 et 1969 légiféré en faveur de lois particulièrement discriminatoires à l'égard des étrangers. La conséquence fut le départ massif de ces derniers qui contribua à la chute économique du pays (Addo, 1974 ; Gastellu, 1982 ; Balac 1998). En Côte d'Ivoire, cette pression, de plus en plus vive sur les étrangers, qui ne forment pas, comme dans le Ghana des années soixante, une force de travail volante mais des actifs installés, risque d'engendrer de graves conflits sociaux. Les étrangers, tout comme les allochtones ivoiriens, ont besoin d'une sécurisation de leur présence dans les régions d'immigration. L'ouverture plus grande de l'accès à la nationalité ivoirienne pour ces étrangers pourrait contribuer à éviter l'éclatement de tels conflits (cf. chapitre 9).

### *Faciliter l'accès aux moyens financiers*

Le manque de liquidité constitue une des principales entraves à l'innovation paysanne, et tout particulièrement pour le passage d'un système d'économie de plantation extensif en terre à un système intensif en travail et en technologie. La création par l'État de nouvelles structures de financement de la production et de la collecte devrait constituer une priorité. La mise en faillite, puis la dissolution de la Banque Nationale de Développement Agricole en 1991, n'étant pas directement liée aux problèmes actuels des exploitations paysannes (la BNDA était essentiellement une institution de financement des projets d'investissements publics, Banque mondiale, 1994 : 48), sa disparition ne doit en rien décourager l'installation de nouvelles institutions de crédits. Par ailleurs, le caractère trop mercantile d'intervenants privés, comme les sociétés de gestion des produits agricoles (Sogepag), initiative de l'exportateur SIFCA, qui ont conduit les planteurs à s'endetter de façon tout à fait exagérée, doit inciter l'état à ne pas céder le domaine du crédit au seul secteur privé (Léonard, 1997) et à appuyer le développement des formes de coopération mutualiste qui sont des formes collectives d'accès au crédit bien adaptées et qui, là où elles sont mises en œuvre, sont le plus souvent efficaces.

Actuellement les ruraux qui ont su le mieux s'organiser face au problème de liquidité, en créant en particulier des associations de solidarité, sont aussi les individus qui subissent le plus les discriminations économiques et sociales, à savoir : les jeunes, les femmes et les étrangers d'origine soudanienne. La mise sur pied d'institutions de crédit, ouvertes à ces populations, permettrait de dynamiser rapidement les secteurs agricole et commercial. Dans le contexte actuel de libéralisation de la filière café-cacao, la reconnaissance par l'État des groupements de producteurs comme interlocuteurs à part entière est essentielle.

### *Répondre à la demande de formation agricole*

Les ruraux, et tout particulièrement les jeunes, sont demandeurs d'information sur les nouvelles techniques agricoles et sur les filières de commercialisation des produits. Cette demande, très vive, exprime à la fois la volonté des populations de trouver une solution à leurs difficultés par l'agriculture et souligne aussi la carence des formations agricoles et les défauts de diffusion de l'information technique par les services publics ou parapublics d'encadrement des paysans. On peut en effet s'étonner que, dans un pays où domine l'agriculture, l'enseignement assuré dans ce domaine par l'éducation Nationale soit aussi faible et que l'action d'information des planteurs par l'ancienne Satmaci ait été aussi limitée. L'état pourrait envisager de développer, dans le secondaire technique, des filières de formation en agriculture et de financer des formations intermédiaires en agriculture et en agronomie. Il pourrait également envisager d'assurer un encadrement plus adapté et plus soutenu auprès des planteurs (réunion d'information mais aussi publication d'une revue agricole, émissions radiophoniques, etc.).

Sécuriser les ruraux, leur permettre d'accéder à des moyens financiers et répondre à leur besoin d'information permettrait selon nous d'aider l'ensemble du monde rural.

### **Bibliographie**

- ADDO N.O., 1974, « L'immigration de travailleurs africains au Ghana », *Revue internationale du travail*, vol. 109, n° 1, p. 51-75.
- ADJAMAGBO A., 1997, *Changements socio-économiques et logiques de fécondité en milieu rural ouest-africain : le cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat en Démographie, université de Paris X-Nanterre, 272 p. + annexes.
- BALAC R., 1997, « Peuplement et économie de plantation dans le territoire de Sassandra », in Guillaume A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance*

- démographique, développement agricole et environnement à Sassandra, Orstom-Ensea-Gidis-CI*, p. 87-113.
- BALAC R., 1998, *Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, 276 p.
- BANQUE MONDIALE, 1994, *Revue du secteur agricole, Côte d'Ivoire*, document de travail, Abidjan, multigr., 109 p.
- BOUTILLIER J.-L., QUESNEL A. et VAUGELADE J., 1977, «Systèmes socio-économiques Mossi et migrations», *Cahiers Orstom Sciences Humaines*, vol. XIV, n° 4, p. 361-381.
- CHALÉARD J.-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres, l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 661 p. (coll. Hommes et Sociétés).
- COULIBALY S., GREGORY J. et PICHÉ V., 1980, *Les migrations voltaïques. Tome I. Importance et ambivalence de la migration voltaïque*, Ottawa, CRDI, multigr., 144 p.
- ÉTIENNE P. et ÉTIENNE M., 1968, «L'émigration baoulé actuelle», *Cahiers d'Outre-Mer*, XXI, p. 155-195.
- GASTELLU J.-M., 1982, «Les plantations de cacao au Ghana», *Cahiers Orstom Sciences Humaines*, vol. XVIII, n° 2, p. 225-254.
- GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), 1997, *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*, Orstom/ENSEA/Gidis-CI, Paris, 388 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1992, Fichiers informatiques et listings mécanographiques du Recensement général de la population et de l'habitat 1988.
- LÉONARD E., 1997a, «La commercialisation du café et du cacao, restructurations nationales et implications dans la région de Sassandra», in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-Ensea-Gidis-CI, p. 203-219.
- LÉONARD E., 1997b, «Transformation et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte d'Ivoire : après la forêt, quelle agriculture ?», in Blanc-Pamard C. (éd.), *Dynamique des systèmes agraires. Cadrage, démarche, terrain, quoi de neuf?*, Coll. Colloques et Séminaires, Orstom, Paris.
- LÉONARD E. et OSWALD M., 1995, «Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire : responses to a predicted crisis», in RUF F. et SISWOPUTRANTO P. S. (éds.), *Cocoa cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd, p. 125-150.

- LESOURD M., 1982, *L'émigration Baoulé vers le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*, Thèse de troisième cycle de l'Université de Paris X-Nanterre, 2 tomes, multigr., 526 p.
- MARCHAL J.-Y. et QUESNEL A., 1996, *Dynamique de peuplement des zones libérées de l'onchocercose : pour une mise en valeur durable*, Ciced-FAO, 66 p. multigr.
- ORSTOM-IGT, 1979, *Atlas de Côte d'Ivoire*.
- REMUAO-EIMU, 1995, *Rapport national descriptif. Enquête ivoirienne sur la migration et l'urbanisation 1993*, INS, Cires, IGT, IES, 203 p.
- RUF F., 1995, *Booms et crises du cacao, les vertiges de l'or brun*, Karthala, Paris, 459 p. (coll. Économie et Développement).
- VIMARD P., LÉONARD É., BALAC R., ADJAMABO A., IBO J. et KOFFI N., 1997, «Sassandra : la fin d'une agriculture pionnière ou les enjeux d'une recomposition», *Orstom-Actualités*, n° 53, p. 15-22.





# 5

## L'emploi

Pascal LABAZÉE

L'objectif est ici d'exposer quelques faits sur l'état et les tendances de l'emploi dans les secteurs moderne et informel de l'économie ivoirienne, tels qu'ils ressortent des données statistiques et documentaires disponibles. L'exercice a néanmoins d'importantes limites, liées, d'une part, à l'absence de séries homogènes permettant d'établir des comparaisons solides sur les catégories d'emploi, et, d'autre part, aux variations, d'une enquête à l'autre, des concepts et nomenclatures utilisés. Ces limites invitent à la prudence dans l'interprétation du passé et dans l'élaboration des perspectives. On retracera en première partie quelques tendances lourdes d'emploi qui, parce qu'inscrites dans l'épaisseur des structures économiques, sociales et culturelles ivoiriennes, pèsent sur la configuration du travail et des relations contractuelles depuis les années soixante et confèrent encore diverses particularités aux formes contemporaines de l'emploi. En deuxième partie, on évoquera les évolutions de niveau, de structure et des caractéristiques socio-économiques du salariat apparues pendant la période d'ajustement et de libéralisation. Une troisième partie traitera des mutations des formes de travail – auto-emploi, multiactivité, diversification spatiale, flexibilité – qui transforment désormais la structure d'emploi et les parcours professionnels. Dans une quatrième partie, on suggérera quelques pistes de réflexion relatives aux évolutions à venir de l'offre et de la demande d'emploi, et à leurs implications en termes de politiques publiques.

Tableau 1  
**Structure sectorielle de l'emploi global**  
**Données d'ensemble (1965-1995)\***

	1965		1975		1980		1985		1988		1990		1992		1995	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agriculture	1 487	82	2 003	77	2 284	72	2 547	70	2 775	69	2 964	69	3 150	68	3 597	67
Secteur moderne :	181	10	340	13	440	14	405	11	405	10	385	9	380	8	438	8
– entreprises	147	8	262	10	326	10	257	7	253	6	233	5	232	5	279	5
– administrations	34	2	78	3	114	4	147	4	152	4	152	4	148	3	159	3
Secteur informel	151	8	245	10	430	14	678	19	850	21	964	22	1090	24	1 347	25
Total actifs occupés	1 879	100	2 588	100	3 154	100	3 630	100	4 030	100	4 313	100	4 620	100	5 382	100

Source : à partir de : Ensea-Orstom, 1996 ; Observatoire de l'emploi, 1996.

\* Effectif en milliers.

## **Tendances longues de l'emploi en Côte d'Ivoire : quelques réalités durables**

### *Activités rurales et micro-activités urbaines :*

#### *le rôle déterminant du petit entrepreneuriat dans la création d'emplois*

L'agriculture a été, dans les deux décennies passées, le vecteur premier du recrutement de travailleurs (tableau 1). Fondée sur l'extensif et forte consommatrice de main-d'œuvre, l'agro-exportation a créé l'essentiel des postes de travail pendant les décennies 1960 et 1970, sur les blocs industriels et plus encore dans les plantations familiales. Le système extensif d'exploitation, bien étudié en Côte d'Ivoire, explique que, malgré un fort taux de croissance urbaine lié pour partie aux migrations rurales, l'agriculture a continué de fournir annuellement des emplois à un rythme voisin de 3 % l'an et qu'elle reste le premier pourvoyeur d'emplois en Côte d'Ivoire pendant toute la décennie 1980. Néanmoins, le salariat rural a représenté une fraction régulièrement décroissante du travail agricole au profit d'autres modalités de mise au travail.

Il est délicat d'avancer des données sur l'évolution de la part des salariés dans l'emploi agricole total, tant les méthodologies diffèrent d'une étude à l'autre. Néanmoins, la synthèse des vastes travaux de la Sedes (Roussel, 1968) évalue à 460 000 le nombre des exploitations familiales en Côte d'Ivoire pour l'année 1965. La répartition du temps de travail entre les diverses catégories d'intervenants montre par ailleurs toute l'importance de la main-d'œuvre familiale occupée à temps plein ou partiel, le travail rémunéré ne comptant que pour 26 % du temps mobilisé dans l'agriculture. Au total, la population des salariés agricoles occupés dans l'économie familiale de plantation représenterait 220 000 personnes, soit près de 15 % des actifs ruraux et cinq fois plus que les travailleurs salariés des blocs agro-industriels. Les recensements ultérieurs suggèrent, pour les décennies 1970 et 1980, une chute sensible du poids relatif du rapport salarial dans l'ensemble des formes de mise au travail agricole, bien que les salariés agricoles représentent encore 277 000 actifs en 1975 soit près de 15 % des ruraux, et 289 000 actifs recensés en 1988 soit 10,4 % des ruraux.

Une telle chute de la part du salariat dans l'emploi agricole s'explique d'abord par les fréquents changements de statut d'anciens manœuvres des plantations familiales, devenus eux-mêmes chefs d'exploitation. Elle tient ensuite à l'utilisation croissante d'une main-d'œuvre domestique, en particulier parmi les planteurs akan et burkinabè. Enfin, l'entrée en crise de l'économie de plantation a conduit à une diversification des liens contractuels entre patrons et employés, le partage de la récolte ou la cession à terme d'une terre se substituant durablement aux rémunérations fixes monétaires.

Au total, le déclin du salariat agricole a conforté la généralisation de l'emploi relationnel et réalisé l'ajustement du coût de la main-d'œuvre sur le prix d'achat payé aux producteurs. Malgré l'existence d'une réglementation du salariat rural, la flexibilité quasi immédiate des contrats passés et des revenus versés aux employés a prévalu, notamment lorsque le prix d'achat des produits d'exportation a fléchi. En conséquence, l'augmentation des emplois dans le monde rural s'est accompagnée d'une transformation sensible des rapports entre exploitants et employés, et ce au détriment du lien salarial dont le déclin s'est confirmé de 1989 à 1992.

L'emploi dans le secteur informel urbain a été, comparativement à celui du monde rural, mieux évalué par divers inventaires exhaustifs d'activités effectués dans différentes villes de Côte d'Ivoire, la dynamique et la structure des effectifs étant par ailleurs bien approchées par des travaux détaillés portant sur de petits échantillons. La difficulté d'une mesure précise du travail salarié informel réside néanmoins dans le fait que les enquêtes lourdes sont tenues de renoncer à une typologie fine des emplois, et que les études portant sur des effectifs restreints – par ville, par filière ou par taille d'activité – perdent en représentativité ce qu'elles gagnent en informations significatives. Aussi paraît-il plus raisonnable de se borner à dégager des tendances et des ordres de grandeur, au moyen d'une sélection de données disponibles.

Les enquêtes urbaines des années 1960 et 1970 laissent simultanément apparaître une croissance considérable des effectifs employés dans l'artisanat et le petit commerce, et une mutation dans la structure du travail aux dépens de l'emploi salarié. Celle-ci est attribuée à la tendance des petits opérateurs à privilégier l'embauche d'une main-d'œuvre peu ou non rémunérée – apprentis, aides familiaux – par suite de la hausse générale des salaires en Côte d'Ivoire. Ultérieurement, les données issues des enquêtes de J. Château (1976) et de X. Oudin (1985) montreront que le travail salarié est plutôt concentré dans les entreprises intermédiaires – ou dites de « transition » – qui, échappant au comptage de la Centrale de bilans, s'acquittent néanmoins de la contribution des patentes soit environ 18 000 établissements en 1976 et plus de 25 000 en 1985. Or, le taux de croissance de ces unités intermédiaires serait de moitié inférieur à celui des micro-unités urbaines localisées, de sorte que ce sont bien ces dernières qui tendent à imprimer leur logique d'embauche à l'ensemble du secteur informel.

D'autres études approfondies (Lootvoet, 1988 ; Fauré, 1994) ont fourni un décompte précis et convergent de l'emploi dans ces micro-entreprises, au terme duquel le salariat n'occuperait, à la fin des années 1980, que 15 % environ des effectifs totaux. De plus, elles ont montré que celui-ci est corrélé d'une part à la taille de l'établissement, d'autre part au type d'activité – le petit commerce n'emploie par exemple que très peu de permanents rémunérés au fixe –, enfin à l'ancienneté dans l'activité. Par ailleurs, au cours de

Tableau 2

**Comparaison des structures d'emploi dans trois capitales régionales  
et dans l'ensemble des villes secondaires ivoiriennes**

	San Pedro 1997 <sup>1</sup>	Korhogo 1998 <sup>2</sup>	Daloa 1999 <sup>3</sup>	Villes de l'intérieur 1995 <sup>4</sup>
1. Secteur informel	19 420 48 %	24 540 65 %	26 550 62 %	610 500 70 %
2. Agriculture et élevage	7 770 19 %	6 840 18 %	7 980 19 %	152 400 17 %
3. Secteur moderne intermédiaire	13 500 33 %	6 420 17 %	8 570 20 %	114 300 13 %
Total	40 690 100 %	37 800 100 %	43 100 100 %	877 200 100 %

Sources : 1. Ensea-Orstom, 1997b; 2. Ensea-Orstom, 1998; 3. Ensea-IRD, 1999; 4. Observatoire de l'emploi, 1996.

la présente décennie, l'essor du secteur informel s'est opéré à l'avantage de la micro-distribution et au détriment de la taille et de la durée de vie des petits établissements. En d'autres termes, il est probable que le secteur informel absorbe une part croissante des actifs urbains, mais que l'emploi salarié occupe une place tendanciellement décroissante dans les micro et petites entreprises de ce secteur.

Les récents inventaires menés par l'Ensea-IRD (1997b; 1998; 1999) sur la structure d'emploi dans trois capitales régionales du pays – San Pedro, Korhogo et Daloa – confirment ce double constat. Au titre du premier constat (tableau 2), retenons que 15 % environ des actifs occupés dans ces communes<sup>1</sup> ont leur emploi principal dans les unités du secteur moderne et intermédiaire<sup>2</sup>, plus de 65 % travaillent dans des petites unités du secteur informel hors activités agropastorales, et près de 20 % d'entre eux pratiquent l'agriculture et l'élevage en première activité. Seule la ville de San Pedro se distingue par le poids élevé des postes de travail dans le secteur moderne, lié aux activités portuaires et aux entreprises de conditionnement des produits d'exportation. On notera enfin que les données de l'Observatoire de l'emploi (1996), réalisées à partir d'une enquête de l'Institut national de la statistique (INS) sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, conduisent à des résultats comparables par des méthodologies différentes.

1. Villes et villages rattachés compris.

2. Qui comprend les administrations publiques et privées, et les entreprises définies ici par leur assujettissement au régime des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), ou l'emploi d'au moins un travailleur permanent déclaré à la CNPS.

Au titre du second constat, ces études montrent que moins de 15 % des travailleurs du secteur informel des villes concernées ont une rémunération fixe et contractuellement établie, que le plus gros des emplois (62 %) se compose de petits opérateurs à leur compte, permanents (52 %) ou occasionnels (10 %) et qu'une majorité d'entre eux n'emploie aucun salarié, enfin que la proportion d'apprentis et de main-d'œuvre familiale est d'environ 23 %.

Un croisement du taux de salariat de 15 %, mentionné ci-dessus, sur la population active du secteur informel, telle que mesurée par l'enquête INS de 1995, est sans doute une opération à fort niveau d'imprécision. Aussi ne sera-t-elle effectuée ici que pour mémoire, et, au terme de l'opération, le salariat informel ne concernerait au mieux que 150 000 à 200 000 travailleurs urbains du pays. Il convient donc de pondérer les espoirs si souvent exprimés dans la capacité du secteur informel à fournir des emplois stables et contractuellement rémunérés au fixe ; et ce d'autant que le statut de salarié dans les micro et petites entreprises ne constitue presque jamais un objectif professionnel pour les employés, mais une séquence orientée vers une installation à leur propre compte (Fauré et Labazée, 1999).

Au total, le salariat en Côte d'Ivoire dans les divers secteurs – exploitations agricoles, artisanat et petit commerce urbains, moyennes et grandes entreprises déposant leur comptabilité, administration – n'occuperait au mieux qu'un million de travailleurs, soit 20 % environ de l'emploi total en 1992, et le salariat d'entreprise ne représenterait pour sa part qu'un quart de ces emplois salariés. Aussi doit-on convenir, d'une part, que si l'État ivoirien reste encore aujourd'hui le premier employeur du pays, les micro et petites unités urbaines et rurales fournissent quant à elles la plus grande part des postes de travail fixes et rémunérés. D'autre part, le déclin du rapport salarial, manifeste pendant les années 1980 dans les moyennes et grandes entreprises ivoiriennes, se vérifie aussi dans le monde rural et les micro-activités urbaines. Trait majeur des mutations actuelles du travail, cette évolution reste dans l'ensemble mal connue et imparfaitement mesurée. De même, la contribution de chaque secteur à la contraction globale du salariat, ainsi que les effets d'entraînement intersectoriels, sont encore peu étudiés.

### *L'emploi dans le secteur moderne*

L'emploi salarié dans le secteur moderne regroupe, par convention, les postes de travail des entreprises publiques, parapubliques et privées, et ceux de l'administration. On constatera à la lecture du tableau 1 que cette catégorie d'emploi a été soumise à d'importantes variations, à la hausse de 1965 à 1980, puis à la baisse à partir de cette dernière date. En revanche, ces varia-

tions ont engendré des changements modestes dans la répartition sectorielle de la population active de Côte d'Ivoire : sur la durée, les grands mouvements d'emploi ont beaucoup plus concerné le travail agricole et informel. Cette tendance lourde de l'emploi en Côte d'Ivoire doit être nuancée : si les retournements de conjoncture ont, somme toute, peu affecté la part revenant au salariat moderne dans la structure sectorielle d'emploi, ils ont joué un rôle non négligeable sur les débouchés du secteur informel – les ménages citadins disposant d'au moins un revenu salarial forment la clientèle principale des petits opérateurs – et sur la capacité des nouveaux entrants dans le secteur à accumuler une épargne initiale à partir d'emplois provisoires dans les moyennes et grandes entreprises.

L'essor des moyennes et grandes entreprises ivoiriennes au cours de la période 1965-1980 a eu des effets spectaculaires, mais finalement limités sur la structure globale de l'emploi dans le pays. Le décollage du salariat, dont les effectifs ont été multipliés par 2,4 en quinze ans, fait sans conteste partie de l'argumentaire des tenants du « miracle » ivoirien ou du « modèle de développement », qui y voyaient, d'une part, le signe d'une industrialisation rapide et appelée à devenir le second moteur de la croissance et, d'autre part, l'émergence d'une classe moyenne citadine bousculant l'équilibre social global, et porteuse de changements de comportements démographiques, sociaux et économiques. Cependant, même en forte croissance, le salariat a fait reculer la part de l'emploi agricole et informel dans de faibles proportions, la progression étant par ailleurs plus imputable aux postes ouverts dans l'administration qu'à l'embauche de personnels dans les entreprises modernes. Il convient enfin de relever le rôle non négligeable joué par l'État ivoirien dans la création d'emplois des établissements publics et mixtes.

Les données disponibles, enregistrées jusqu'à la fin des années 1970, convergent pour noter une progression d'effectifs dans les entreprises, bien que le taux de croissance de l'emploi soit très vite devenu inférieur à celui de la valeur ajoutée : de 1965 à 1972, la hausse de 14 % par an de la valeur ajoutée industrielle et des services n'a induit qu'une augmentation annuelle de 6,5 % des emplois salariés. Les fortes protections industrielles, les avantages prévus au Code des investissements et la réglementation du travail ont souvent été tenus pour les responsables de ce paradoxe : en rendant les biens d'équipement artificiellement moins coûteux que la main-d'œuvre, ils expliqueraient l'attrait des investisseurs pour des techniques de production intensives en capital, et partant le lent décrochage de l'emploi ainsi que la concentration croissante des revenus des entreprises aux mains des dirigeants, des cadres et d'une élite d'employés très qualifiés. De fait, sur la période, le tassement de la part des salaires dans la valeur ajoutée n'est pas négligeable, notamment dans les grandes entreprises ivoiriennes.



Si la phase de forte croissance d'activité des entreprises a induit des effets moindres sur la part du salariat dans l'emploi national, elle a néanmoins eu un impact considérable sur la structure des revenus : dès 1965, les établissements modernes distribuaient un volume de rémunérations monétaires quatre fois supérieur à celui du secteur traditionnel rural et urbain. Cependant, et contrairement à l'évolution des revenus unitaires des agents de l'administration, le salaire moyen dans les entreprises a progressé lentement jusqu'au début des années 1980 : il représentait à cette période à peine quatre fois le montant du PIB par habitant. Les moyennes et grandes entreprises ont ainsi généré une fraction élevée des revenus salariaux nationaux, mais le niveau moyen des revenus unitaires ne s'est pas envolé, et ce sous l'effet d'une double mutation. La première tient à ce que la hausse globale des effectifs, soit quelques 170 000 postes de travail créés de 1965 à 1980, fut assortie d'une progression importante des emplois non qualifiés, plus précisément des postes d'ouvriers spécialisés, et la forte composante d'Africains non ivoiriens dans la main-d'œuvre dite « banale » rendait aisée la limitation des coûts salariaux. La seconde est liée aux changements ayant affecté la structure d'emploi par nationalités pour les postes d'encadrement intermédiaire et de maîtrise : pendant la phase de croissance, un remplacement lent mais néanmoins réel des expatriés par des Ivoiriens s'est ici opéré.

L'envolée du salariat dans le secteur moderne, dont on vient de suggérer qu'elle n'est pas un trait majeur des évolutions sociales et économiques nationales durant la croissance, a par ailleurs été largement tirée par l'« État-patron », non par le secteur privé *stricto sensu*. L'État a été un vecteur premier de l'emploi salarié urbain jusqu'au début des années 1980, tant par le jeu des recrutements administratifs qui ont été multipliés par 3,3 de 1960 à 1980, que par l'embauche dans le secteur des entreprises publiques. Dès 1971, le quart des effectifs des entreprises travaille ainsi dans des sociétés à capital totalement ou partiellement public. Cette proportion atteint plus de 40 % à la fin de la même décennie. Et, malgré le désengagement de l'État programmé au fil des ajustements des années 1980, l'État employeur a su conserver un rôle prépondérant.

Depuis le début des années 1980, l'emploi salarié en Côte d'Ivoire a fortement régressé. Toutefois, la chute d'activité du secteur moderne, entreprises et administration confondues, n'a pas non plus radicalement modifié la structure générale d'emploi : le salariat de ce secteur absorbe en effet 10 % des actifs occupés en 1965, 14 % en 1980, et 8 % en 1995. Pour les seules entreprises cette fois, l'emploi salarié représente aux mêmes dates 8 %, 10 % et 5 % de l'emploi total. Si l'on exclut la période 1975-1980, le salariat d'entreprise a toujours mobilisé une fraction décroissante des emplois dans le secteur moderne et, plus généralement, des actifs occupés en Côte d'Ivoire. De plus, la part de la main-d'œuvre non qualifiée des moyennes

et grandes unités ivoiriennes est restée élevée, de 20 à 30 % des effectifs d'entreprises selon le secteur d'activité, bien que légèrement orientée à la baisse. C'est parmi ces travailleurs à faible niveau scolaire que les parcours professionnels alternent, avec régularité, des séquences d'emploi dans les secteurs moderne et informel. Au total, et sur la période 1960-1990, le fait le plus marquant demeure bien la capacité des secteurs agricole et informel à avoir fourni des emplois et absorbé la main-d'œuvre, aussi bien en période de croissance que de crise.

### *Salariat et chômage : un fait à dominante urbaine*

La population de Côte d'Ivoire, estimée aujourd'hui à près de 16 millions, a connu des taux de croissance annuels d'environ 3,7 % – ils sont parmi les plus élevés de la sous-région –, qui proviennent à la fois d'une forte natalité et des migrations en provenance des pays voisins. Les plus fortes croissances se retrouvent dans les villes, et ceci depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire. La population urbaine aurait été de 19 % en 1960, de 28 % en 1970 puis de 45 % en 1990 ; elle devrait être proche de 60 % en l'an 2000. L'urbanisation était sans doute souhaitée dans les années 1960 pour qu'émergent des centres d'activités, des pôles industriels générant croissance et modernisme. Mais le développement accéléré des agglomérations, et principalement d'Abidjan, a induit des coûts considérables de gestion des infrastructures, d'administration municipale, d'intégration sociale et spatiale, et de politique d'emploi qui, apparues dès le début des années 1980, sont en partie responsables des désajustements croissants entre urbanisation et salariat.

Pour un taux de croissance des actifs occupés de 11 % entre 1985 et 1988, l'informel a progressé de 25 %, le secteur agricole de 9 % seulement. De 1988 à 1992, l'augmentation de 7 % des actifs occupés a induit un accroissement de 7 % de l'informel, de 6 % des effectifs agricoles, et une chute nette de l'emploi salarié. Cette déformation de la structure de l'emploi est bien évidemment préoccupante en termes de pauvreté, en particulier dans les villes secondaires peu pourvues en entreprises modernes, converties de plus en plus en réceptacles de bon nombre de « déflatés » du secteur public et de licenciés du secteur privé. En fait, si la phase de forte croissance en Côte d'Ivoire a stimulé l'emploi moderne et, de ce fait, l'urbanisation, la contraction du secteur moderne n'a pas freiné l'urbanisation dans la même proportion, de sorte que se sont affirmées d'autres formes de travail urbain.

Une étude de l'emploi salarié à Abidjan en 1988 dénombrait 1 177 entreprises regroupant 72 000 travailleurs, soit 12,8 % de la population active exerçant à Abidjan, concentrés à 85 % dans les zones industrielles du sud de la ville. Le rapprochement de ces données et de celles disponibles en 1980 laisse apparaître une croissance importante du nombre d'établisse-

ments dans la capitale, de 5,8 % l'an, et une croissance faible d'emploi, de 1,5 % l'an, de sorte que l'effectif moyen par entreprise a fortement chuté. Ce constat est conforme aux données plus complètes de la Centrale de bilans : la dimension des entreprises n'est plus, en effet, un critère discriminant entre le secteur moderne et informel dans la mesure où la composante majoritaire – en nombre d'unités – de la Centrale est désormais constituée d'établissements comptant des petits effectifs, ce qui traduit une indiscutable modification de la structure de la population des entreprises dans tout le pays. En d'autres termes, la crise a moins affecté le processus de création d'entreprises – à l'exception des années 1983 et 1984, les créations de sociétés se sont maintenues à un rythme annuel supérieur à 600 entreprises, pour culminer à plus de 800 en 1986 et 1987 – que le niveau d'emploi moyen dans ces établissements nouveaux.

Sur la base d'une typologie fine (Rodgers, 1989) des emplois et des rémunérations dans les secteurs moderne et informel urbains, une récente étude (Lachaud, 1996) conforte les données précédentes et souligne la tendance à la précarisation, voire à l'exclusion, des travailleurs vis-à-vis du salariat au sens strict, défini ici par des appointements mensuels, un contrat à durée indéterminée et une couverture sociale : celui-ci représenterait 35 % des emplois citadins, tandis que le salariat non protégé et irrégulier compterait pour 23 % et le travail indépendant 42 %. En d'autres termes, sont exclus d'un emploi stable et d'une protection sociale les deux tiers de la population urbaine ivoirienne.

Le chômage est aussi un fait à dominante urbaine. Les données disponibles sont néanmoins à prendre avec précaution, les méthodes d'estimation étant en effet variables : elles vont du simple dénombrement des chômeurs inscrits jusqu'à des évaluations de sous-emploi, en passant par des extrapolations de chômage déclaré lors d'enquêtes auprès des ménages. Quoi qu'il en soit, la montée du chômage déclaré lors d'enquêtes de terrain ou enregistré par les services publics est un fait urbain ancien : dès la fin des années 1950, le « problème de l'emploi » en Côte d'Ivoire est en effet défini comme la conjonction paradoxale entre un déficit d'actifs disponibles, surtout sensible en zone rurale, et un excédent de main-d'œuvre urbaine ne trouvant pas d'emplois salariés dans les entreprises. Si la croissance ivoirienne a permis de limiter le chômage urbain, celui-ci s'affirme néanmoins dès le milieu des années 1970 et progresse régulièrement depuis lors : en 1988, les données du recensement indiquent un taux de chômage national de 5,5 %, mais de 12 % dans l'ensemble des zones urbaines et de 16 % à Abidjan. Par comparaison, les données de l'enquête 1995 sur le niveau de vie des ménages menée par l'INS, mentionnent des taux de chômage de 4 %, 10 % et 15 % respectivement dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire, dans les villes du pays et à Abidjan.

Ces taux, somme toute modestes lorsqu'on les compare à ceux qu'enregistrent les pays industriels, s'expliquent d'abord par la capacité du secteur informel à absorber une bonne part de la main-d'œuvre non qualifiée. Ils tiennent aussi à un sous-enregistrement du chômage réel lors des enquêtes, tenant, d'une part, aux renoncements envers la recherche d'un emploi salarié, d'autre part, à l'essor des activités précaires et de survie, enfin à la perception même du statut de chômeur puisque ne se déclarent ainsi que les seuls citoyens dotés de caractéristiques socio-économiques les prédisposant à conserver encore quelques espérances professionnelles : les hommes, jeunes diplômés et Ivoiriens constituent de fait l'essentiel des effectifs se déclarant au chômage. Pris dans son acception étroite, le chômage constitue finalement un indicateur peu expressif des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Plus significatives semblent être, de ce point de vue, les notions de sous-emploi visible et invisible, la première étant liée au temps de travail effectivement accompli dans une activité principale, la seconde au niveau de rémunération tiré de cette activité. En l'absence d'indicateurs nationaux, on se limitera à suggérer que l'essor des micro-activités génératrices de survie, le repli du lien de travail sur les liens domestiques, et la chute de 20 % du PIB réel par habitant ont été autant de vecteurs d'une augmentation du sous-emploi. Par ailleurs, l'agrégation des données d'enquêtes menées sur les trois grandes capitales régionales précédemment évoquées indique que 52 % des actifs occupés sont désormais en situation de sous-emploi puisqu'ils tirent de leur activité principale une rémunération inférieure au salaire minimum légal<sup>3</sup>.

## **Emploi et ajustement : les changements récents de structure**

### *L'évolution globale des effectifs salariés du secteur moderne : de fortes pertes d'emplois, un rôle d'amortisseur de la fonction publique*

Les données disponibles confortent l'hypothèse d'un double mouvement sur le marché du travail pendant la décennie d'ajustement, l'un de forte chute des effectifs dans les entreprises vivant des marchés publics ou bénéficiant de protections, et l'autre de hausse des emplois dans les micro et petites entreprises urbaines. Il reste que le jeu n'a été à somme nulle ni en postes et en statuts d'emploi, ni en revenus, et il n'est nullement acquis que

---

3. Pour spectaculaire qu'il apparaisse, le constat doit pourtant être nuancé puisque les citoyens déclarant une activité principale, qu'ils soient des salariés du secteur moderne, des travailleurs indépendants et des petits patrons de l'informel ou des agriculteurs, exercent couramment des activités secondaires.

la micro entreprise soit encore en mesure d'absorber les excédents de main-d'œuvre, et surtout de développer le salariat courant.

Une première vague de licenciements s'est manifestée entre 1980 et 1985, où les entreprises ont enregistré une perte d'environ 60 000 emplois, concentrés dans les unités exposées à la compression des dépenses publiques. Les enquêtes ONFP de 1979 et 1984 enregistrent, pour leur part, une réduction de 50 000 postes, bien que le nombre d'entreprises répertoriées ait augmenté de 41 % entre les deux dates. Les données de la Centrale de bilans confirment ces ordres de grandeur et donnent d'utiles indications sur les évolutions contrastées de l'emploi pour divers secteurs. Quelques branches, électricité, gaz, eau, bois, chimie et parachimie par exemple, sont parvenues à maintenir leurs effectifs sur la période, même si l'accroissement du nombre d'entreprises indique, pour certaines, une dispersion croissante de l'activité. D'autres, à l'inverse, ont enregistré de fortes baisses d'effectifs : les matériaux de construction, le tertiaire hors commerce, le textile – ce dernier, soumis à la concurrence internationale et à la contrebande, a par exemple perdu près de la moitié de ses effectifs en six ans. Dans quelques secteurs d'activité, la crise a réduit la rentabilité de moyennes et grandes entreprises qui ont réagi, d'une part, en licenciant, d'autre part, en sous-traitant à des petits établissements de l'informel les segments les moins capitalistiques de leur activité. Tel a été le cas dans la mécanique et la réparation, ainsi que dans la menuiserie où d'anciens salariés de moyennes et grandes unités se sont installés à leur compte pour traiter les commandes de leurs anciens employeurs.

Sur la décennie 1980, les deux tiers des emplois perdus sont imputables aux faillites et restructurations, le tiers restant revenant aux licenciements individuels. Dans les premières années d'ajustement, les liquidations ou restructurations de sociétés d'État, pourtant menées à un rythme fort lent, ont plus pesé sur la baisse totale des effectifs d'entreprises que les licenciements effectués par le secteur privé, tandis que les établissements mixtes ont été les moins touchés. La première vague d'assainissement du secteur parapublic, affectant surtout quelques grandes unités du secteur primaire, a donc bien contribué à la réduction de l'emploi salarié. En revanche, de 1986 à 1992, c'est, d'une part, à la fermeture d'établissements à capitaux privés, industriels notamment, et, d'autre part, à l'informalisation d'unités jusqu'alors enregistrées à la Centrale de bilans qu'on doit la chute des emplois permanents. Les privatisations n'ont joué qu'à la marge dans la chute des effectifs salariés, cela malgré la nette accélération du désengagement de l'État, et une politique d'emploi dans les entreprises restées dans le domaine public plutôt orientée vers un mélange de réduction des effectifs et de baisse des salaires réels.

Tableau 3  
Évolution récente des effectifs employés  
dans le secteur moderne 1994-1995

	1994		1995	
	Effectif	%	Effectif	Δ
Primaire	14 819	13,4	14 577	- 1,6
<i>Bois</i>	8 615	7,8	10 328	+ 19,9
<i>Chimie et parachimie</i>	14 396	13,0	11 826	- 17,8
Tertiaire	38 779	35,1	47 179	+ 21,7
<i>Textile</i>	8 869	8,0	9 556	+ 7,7
<i>Mécanique – métal</i>	5 878	5,3	6 094	+ 3,7
Secondaire	56 962	51,5	65 320	+ 14,6
<i>BTP</i>	2 273	2,1	2 509	+ 10,4
<i>Énergie – gaz – eau</i>	4 752	4,3	4 558	- 4,1
<i>Agroalimentaire</i>	12 179	11,0	20 449	+ 67,9
Ensemble	110 560	100,00	127 076	+ 14,9

Source : à partir de la Centrale de bilans, années 1994 et 1995.

On reviendra plus tard sur les effets d'emploi complexes engendrés par la dévaluation. Mais il importe de relever d'emblée la spectaculaire progression, de l'ordre de 15 %, des effectifs permanents des unités enregistrées à la Centrale de bilans entre 1994 et 1995 (tableau 3) : sur les 17 000 postes ainsi gagnés, le secteur secondaire, en particulier l'agro-industrie, en fournit plus de 8 000, tandis que les secteurs du commerce et des services en livrent 9 000. Cette nette évolution, qui fut plus modeste en 1996 (+ 4 %), a coïncidé avec une forte reprise des investissements privés visant plus à une remise en état d'équipements productifs inemployés qu'à une extension nette des capacités existantes (Ensea-Orstom, 1997). On doit par ailleurs relever qu'un des freins à l'embauche réside désormais dans la difficulté qu'éprouvent les entreprises à recruter du personnel qualifié d'encadrement administratif et, plus encore, d'encadrement technique, et que ce blocage sur les postes de responsabilité se répercute mécaniquement sur l'embauche de travailleurs non qualifiés.

Les politiques d'ajustement recherchant dans la déréglementation du travail le ressort du développement d'un marché anonyme de l'emploi, porteur d'un strict rapport salarial privé, semblent s'être autant heurtées à l'ambivalence des politiques publiques qu'aux logiques d'embauche et de gestion du personnel dans le secteur privé ivoirien. Sur le marché du travail, les ajustements ont fait en effet le pari d'une progression naturelle de l'em-

ploi productif, suite à l'éradication des rentes liées à l'existence d'un salaire minimum, à l'élimination des rigidités imputables aux contraintes pesant sur l'embauche et les licenciements collectifs, et à la privatisation des services de placement de main-d'œuvre. Or, la dérégulation ne semble avoir créé aucun emploi salarié additionnel dans les moyennes et grandes entreprises. Par contre, la chute des revenus distribués n'est sans doute pas indifférente à l'expansion des emplois non salariés, déjà notée dans le secteur informel. Inversement, la réglementation sur les autorisations administratives de licenciement, adoptée au début des années 1980, ne paraît pas avoir freiné la décline de l'emploi dans les entreprises puisque 75 % des suppressions de poste ont été menées « hors procédure » administrative, et que celle-ci n'a pas été utilisée pour une bonne moitié des effectifs licenciés lors de la restructuration des entreprises publiques. Ce qui illustre une certaine indifférence des comportements et stratégies d'emploi des entrepreneurs privés envers les politiques de réglementation du marché du travail.

### *L'ivoirisation des emplois*

L'ivoirisation des postes de travail dans les secteurs moderne et informel est devenu très tôt une préoccupation, qui a orienté les politiques publiques de promotion de l'emploi en Côte d'Ivoire dès 1970. En pratique cependant, les résultats ont souvent été bien plus nuancés que les programmes mis en œuvre ne le laissent penser. Dans le secteur moderne, l'ivoirisation effective, c'est-à-dire supérieure au taux de croissance de l'emploi total, n'a été vérifiée dans la décennie 1970 que dans les sous-branches de l'énergie et du BTP, qui ne représentent que 15 % environ de la valeur ajoutée du secteur moderne. L'ivoirisation relative, c'est-à-dire celle qui reconduit la part des travailleurs ivoiriens dans l'emploi total, a concerné des secteurs d'activité réalisant au total 65 % de la valeur ajoutée. Dans l'ensemble, la phase de croissance aura fourni 16 000 emplois salariés aux Ivoiriens, sans que la structure d'ensemble par nationalité s'en trouve transformée. Il faut cependant noter que, pour cette période, une ivoirisation progressive des postes d'encadrement subalterne est apparue, bien que celle-ci soit restée insuffisante pour répondre aux besoins des entreprises : en 1973, le nombre de postes à pourvoir était par exemple évalué à 12 000, la main-d'œuvre ivoirienne satisfaisant le quart seulement de cette demande.

L'ivoirisation des postes de maîtrise et de techniciens dans le secondaire et le tertiaire, déjà amorcée au cours de la décennie 70, s'est poursuivie dans les années 1980 : en 1993, le taux d'ivoirisation à ces postes est proche de 90 % (tableau 4). Elle a été prolongée, de plus, par celle des cadres d'entreprises, les deux tiers étant désormais des nationaux. Le taux d'encadrement par des nationaux aurait ainsi progressé de près de 15 % de 1979 à

Tableau 4

**Effectifs salariés par qualification et nationalité (1993)**

	Ivoiriens		Autres Africains		Non Africains		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Direction + cadre	3 259	61,7	169	3,1	1 859	35,2	5 287	100
Maîtrise + technicien	13 190	89,1	702	4,7	916	6,2	14 808	100
Employé/ouvrier qualifié	27 903	88,9	3 329	10,6	136	0,5	31 368	100
Employé/ouvrier non qualifié	38 965	54,8	32 190	45,2	12	0,0	71 167	100
Total	83 317	67,9	36 390	29,7	2 923	2,4	122 630	100

Source : à partir de la Centrale de bilans, année 1993.

aujourd'hui. Cette incontestable ivoirisation de l'encadrement s'est effectuée tantôt par promotions internes pour les emplois techniques, tantôt par l'intégration de jeunes diplômés, et ce pour les postes administratifs et commerciaux. Néanmoins, et dans tous les cas, ce mouvement s'est accompli sur fonds de suppression générale des emplois de cadres, et d'un départ massif de personnels expatriés suivant de près la chute des investissements étrangers en Côte d'Ivoire. La reprise de l'emploi après la dévaluation conforte la tendance à l'ivoirisation des postes de cadres et de maîtrise : entre 1993 et 1997, le taux d'ivoirisation à ces fonctions a progressé de près de 4 points, le gain venant principalement des contraintes financières et administratives imposées lors du recrutement d'expatriés (Labazée et Combarous, 1999).

Les migrations sous-régionales en direction de la Côte d'Ivoire et singulièrement d'Abidjan ont accompagné et soutenu le « miracle ivoirien », et participé au relèvement du taux moyen d'activité de la population résidente, les taux bruts étant en effet de 59 % et 41 % respectivement pour les migrants et les non-migrants (EIMU, 1997). Les estimations de la direction de l'Emploi laissent penser que le principal réceptacle des travailleurs migrants reste le secteur informel, composé à près de 60 % de non-Ivoiriens au début des années 1990, même si un tassement semble bien s'être produit à partir de 1975, par l'insertion croissante des femmes ivoiriennes dans le petit commerce. Les études récentes sur les migrations indiquent un tassement des flux, et notamment des entrées sur le territoire ivoirien, pendant la période d'ajustement. Elles mentionnent aussi quelques retours vers les zones rurales ivoiriennes et les pays limitrophes, bien qu'il soit difficile d'avancer une mesure précise et que ce phénomène soit loin d'être massif. Il est probable



que l'attraction abidjanaise et la pression sur l'emploi informel qu'elle induit restera une donnée sous-régionale de long terme, même si son rythme paraît avoir fléchi. La poursuite des migrations a du reste joué sur la baisse du niveau réel des plus bas salaires, que les moyennes et les grandes entreprises ont pu laisser chuter sans risque de crise majeure : la progression des demandeurs d'emploi, d'une part, et, d'autre part, le faible taux de dépendance parmi les migrants – rapport entre actifs et inactifs – fournissaient en effet les conditions économiques et sociales d'une forte réduction des revenus réels des manœuvres et des ouvriers spécialisés, postes occupés à 36 % et 26 % par des Africains étrangers en 1993.

### *Emplois et niveaux de qualification*

Le système de formation scolaire et technique mis en place pendant les années de croissance s'est révélé inadapté dès le retournement de conjoncture, de sorte que le chômage des jeunes techniciens qualifiés est apparu au début des années 1980. Plus généralement, ce sont les travailleurs dotés d'un capital scolaire élevé qui alimentent désormais les listes de chômeurs déclarés : ceux qui possèdent une instruction secondaire représentent 53 % du total des personnes recherchant un premier emploi, et 38 % des chômeurs ayant déjà exercé une activité. Le rendement monétaire que l'instruction continue de fournir s'accompagne ainsi de longues plages de chômage, en particulier dès l'entrée dans la vie active. Celles-ci attestent des résistances encore vives de la part de nombreux diplômés à s'orienter vers le secteur informel, de sorte que 15 % des actifs ayant suivi un enseignement secondaire déclarent rechercher un emploi, la proportion étant inférieure à 1 % pour les actifs non scolarisés. Différents travaux ont aussi insisté sur l'ampleur du chômage d'une durée de plus de deux ans, notamment chez les diplômés, qui compte pour près de 70 % des chômeurs déclarés.

L'évolution de la structure des qualifications et du taux d'encadrement a été un processus relativement indépendant de l'état de santé des entreprises. Sur la période 1960-1992, les travaux indiquent une amélioration progressive et non négligeable, quoique différenciée selon le secteur et la taille des établissements, du niveau de qualification des salariés. Ainsi, de 1965 à 1971, l'encadrement moyen et supérieur, et plus encore les emplois spécialisés et qualifiés se sont étoffés, en particulier dans le secteur des services. En revanche, l'emploi d'industrie est resté demandeur net de main-d'œuvre non qualifiée bien qu'il ait été noté très tôt une tendance à la substitution des manœuvres par les ouvriers spécialisés.

Une césure dans les dynamiques des offres d'emploi est apparue dans les années 1970 entre les secteurs secondaire et tertiaire : le premier a fourni des emplois à un taux annuel plus élevé que celui des autres secteurs, mais

l'offre concernait, d'une part, la main-d'œuvre peu ou non qualifiée, plutôt recrutée parmi les Africains non ivoiriens, et, d'autre part, l'encadrement technique assuré en grande partie par du personnel non africain. L'absence de formation professionnelle adaptée aux besoins industriels a néanmoins reconduit le déficit global de cadres techniques : le taux d'encadrement est resté inférieur à 10 % des effectifs jusqu'à la fin des années 1970. De fait, un enseignement technique et professionnel public de qualité s'est développé en Côte d'Ivoire pendant les années 1970. Sa capacité d'accueil est certes restée faible – elle est actuellement estimée à 40 000 places – mais coïncide avec les orientations implicites de la décennie : il s'est agi de favoriser l'emploi technique moderne, notamment dans le secteur tertiaire et les structures d'État, non de dispenser une formation de masse négociable dans l'artisanat et l'agriculture. Le retournement de conjoncture a néanmoins fait apparaître les limites de tels choix : fort coût global du dispositif de formation, charge unitaire par élève extrêmement élevée, et rendement – mesuré en termes d'accès à l'emploi et de niveau de rémunération – finalement plus faible que celui de l'enseignement général. De son côté, l'enseignement technique privé a plutôt assuré son essor sur une clientèle scolaire féminine, mais sur des filières professionnelles qu'on savait saturées. Ainsi, la dynamique de l'emploi manufacturier a limité le mouvement d'ivoirisation, et c'est au tertiaire qu'il est revenu, durant les années 1970-1982, d'accueillir la génération des Ivoiriens ayant suivi le premier cycle du secondaire et ultérieurement, quoique dans une proportion plus modeste, celle du deuxième cycle secondaire et de l'université.

L'amélioration du taux d'encadrement dans les entreprises s'est poursuivi pendant toute la décennie 1980, en particulier dans le secteur tertiaire mais aussi dans certaines branches du secondaire, énergie, mines, industries mécaniques et métalliques. Plus qu'au recrutement externe de diplômés, c'est aux programmes de promotion interne et de formation continue qu'il revient d'avoir ici assuré l'essor des qualifications. Toutefois, dans d'autres secteurs d'activité tels que le bâtiment, les matériaux de construction, le travail du métal par exemple, le niveau d'encadrement s'est mécaniquement amélioré par suite d'une compression plus que proportionnelle des effectifs non qualifiés. En définitive, la réduction des effectifs moyens par entreprises, déjà noté pendant la décennie 1980, a participé à la croissance du taux d'encadrement ; on notera de plus (tableau 5) que ce taux est en raison de la taille des établissements, mesuré ici en nombre de salariés.

L'image d'un secteur moderne peuplé de diplômés, par opposition au secteur informel urbain et au monde rural composé de travailleurs sans instruction ou peu scolarisés illettrés doit sans doute être nuancée. Mais il reste que le niveau moyen d'études des salariés du secteur moderne est sensiblement plus élevé, de 2 à 4 ans en moyenne, que celui noté chez leurs homo-

Tableau 5

**Taux d'encadrement selon le nombre d'employés  
dans les entreprises, en % (1993)**

Nombre d'employés	< 50	50 à < 250	250 à < 500	> 500	Ensemble
Taux d'encadrement	18,8 %	16,5 %	13,3 %	13,1 %	14,2 %

Source : à partir de la Centrale de bilans.

logues de l'artisanat et du petit commerce urbains. Bien que peu détaillées, les données nationales tirées de l'enquête INS (1995), récemment reprises par l'Observatoire de l'emploi, montrent ainsi que 52 % et 21 % des effectifs des secteurs informel et moderne sont sans instruction, tandis que 18 % et 56 % des mêmes effectifs ont suivi un cycle d'enseignement secondaire ou supérieur. D'autres travaux permettent cependant d'approcher de façon plus détaillée les fortes différences de niveau scolaire entre les travailleurs situés dans et hors des agglomérations et, pour chacun, entre les diverses situations d'occupation.

Les données d'une enquête menée en 1995 auprès des actifs résidant dans la commune de Yopougon montraient que dans l'ensemble, 29 % d'entre eux n'avaient reçu aucune instruction, 27 % ayant suivi un cycle d'enseignement primaire et 44 % un cycle secondaire ou supérieur (tableau 6). Les disparités autour de ces moyennes étaient cependant fortes, recoupant des différences de situation professionnelle : les salariés et chômeurs comptaient en effet les plus fortes proportions de scolarisés, les patrons et employés de l'informel concentrant plus de 90 % des travailleurs sans instruction. Par comparaison, l'exploitation d'enquêtes récentes sur 20 810 actifs répartis dans différentes zones rurales<sup>4</sup> montre que, selon les régions, entre 71 % et 84 % des exploitants agricoles n'ont reçu aucune instruction, tandis que le niveau moyen d'éducation des artisans et petits commerçants est proche de celui constaté en ville.

L'élévation simultanée du niveau d'instruction et de formation professionnelle des patrons du secteur informel est sans doute l'un des enjeux majeurs des actuelles politiques publiques. En premier lieu, diverses études indiquent en effet qu'une instruction primaire assure une meilleure réussite entrepreneuriale, et ce en termes de durée de vie de l'entreprise, de taille

4. Calcul de l'auteur, à partir d'enquêtes menées dans les régions d'Aboisso, Katiola, Memni et Tanda par l'Ensea auprès de 6 101 personnes dont 2 912 actifs à Katiola, 9 946 personnes dont 4 202 actifs à Aboisso, 18 237 personnes dont 8 471 actifs à Tanda, 10 847 personnes dont 5 225 actifs à Memni.

Tableau 6

**Situation d'occupation et éducation des actifs résidant à Yopougon (1995)**

	Patrons	Salariés	Aides familiaux	Apprentis	Chômeurs
Sans instruction	46 %	22 %	41 %	18 %	10 %
Primaire	28 %	20 %	41 %	57 %	23 %
Secondaire	25 %	49 %	16 %	25 %	60 %
Supérieur	1 %	9 %	0 %	0 %	7 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : à partir des données de l'enquête Ensea-Orstom « Santé de la reproduction et planification familiale à Yopougon », calculs de l'auteur.

d'activité et de revenu de l'opérateur. En revanche, les niveaux supérieurs d'instruction semblent procurer des avantages supplémentaires progressivement décroissants (Fauré, 1994 ; Lachaud, 1996 ; Fauré et Labazée, 1999). En deuxième lieu, le niveau présent de formation professionnelle des petits opérateurs détermine, d'une part, la productivité de leurs activités, et, d'autre part, *via* la transmission des savoir-faire par l'apprentissage traditionnel, la compétitivité des petites entreprises à venir. En troisième lieu, il convient de noter que le développement des dispositifs d'appui à la création ou à l'extension des micro et petites entreprises – Fonds sociaux, Programme d'appui au secteur informel (Pasi), Fonds ivoirien de développement et d'investissement (Fidi) entre autres – contribue certes à favoriser l'insertion de petits opérateurs dotés d'un meilleur niveau d'instruction, ainsi que de jeunes diplômés<sup>5</sup> ; mais, en l'absence d'expérience de terrain et de formation solide aux tâches entrepreneuriales, ces nouveaux entrepreneurs ne réalisent pas les performances escomptées. En d'autres termes, les difficultés d'accès à l'emploi dans le secteur moderne poussent désormais certains diplômés vers la création de petits établissements. Mais, faute d'une préparation préalable aux fonctions techniques et gestionnaires qu'implique le métier de petit

5. Récemment il a été montré que les bénéficiaires de ces dispositifs avaient un niveau d'instruction nettement plus élevé que les opérateurs non aidés, ce qui suggère un effet de sélection secondaire involontairement induit par les critères officiels d'accès aux programmes de soutien – en particulier les critères d'ivoirité et de présentation d'un aval salarié. Quoi qu'il en soit, 10 % seulement des opérateurs aidés par les dispositifs seraient sans instruction, 16 % auraient un niveau d'instruction primaire, 31 % un niveau secondaire, enfin 43 % auraient reçu un enseignement supérieur ou technique (Fauré et Labazée, 1999).

opérateur, le niveau d'instruction ne suffit ni à garantir la réussite individuelle, ni à assurer d'une meilleure productivité dans l'entreprise.

### *L'emploi féminin*

Le taux d'activité des femmes a progressé au cours des deux dernières décennies, et se situerait actuellement à 63 %. L'agriculture absorbe à elle seule environ deux tiers des actives occupées, l'informel urbain près de 30 % et le secteur moderne moins de 3 %. Cette structure de l'emploi féminin ne diffère guère de celle des hommes, à ceci près que les femmes tendent à travailler dans les segments d'activités rurales et urbaines les moins rémunérateurs, voire les moins monétarisés, et à des échelles particulièrement modestes. Les femmes rurales sont ainsi majoritairement occupées dans la production vivrière et, simultanément, la majeure partie du temps qu'elles y consacrent est destinée à l'alimentation domestique. Encore la saturation foncière dans certaines régions tend-elle à multiplier les tensions entre les cultivatrices de vivriers et de produits maraîchers et les producteurs de cultures de rapport. En ville, cette fois, ce sont les activités de transformation et de commercialisation alimentaire qui assurent le plus gros des emplois féminins informels. Par ailleurs, les statuts d'occupation entre hommes et femmes sont très différents : plus de la moitié des actives urbaines exercent comme travailleuses indépendantes n'employant aucun salarié – par comparaison, la proportion est inférieure à 40 % pour les hommes –, et 25 % sont des aides familiales contre 13 % parmi les hommes. On verra plus loin que les activités féminines ont été un puissant levier des stratégies domestiques de survie et de lutte contre le déclassement social, mais que, en revanche, le faible taux de scolarisation des femmes issues des milieux les plus défavorisés, ainsi que le peu d'accès aux moyens du travail – terres, épargne familiale et crédits notamment – qui leur est consenti constituent des freins non moins puissants à la valorisation de leur travail.

Au début des années soixante, l'emploi féminin dans le secteur moderne est un fait marginal. L'évolution est depuis lors sensible, bien que le salariat d'entreprise et d'administration représente aujourd'hui moins de 3 % des postes de travail féminins. Les effectifs féminins représentent néanmoins 3,8 % des emplois salariés en 1971, 8,5 % en 1981, 10,1 % en 1985 et 12,4 % en 1990. C'est dans la fonction publique qu'elles sont les plus présentes – 18 % des agents de l'État en 1981, 27 % en 1990 –, notamment au sein des catégories intermédiaires ainsi que dans l'enseignement primaire et secondaire. Dans les entreprises modernes enregistrées, le salariat féminin représentait environ 9 % des emplois en 1993. Si les femmes sont très peu représentées aux postes d'ouvriers et de manœuvres, elles constituent une fraction désormais non négligeable des cadres et employés (tableau 7).

Tableau 7

**Part des effectifs féminins dans les entreprises  
selon le niveau hiérarchique, en % (1993)**

Niveau	Direction + cadre	Techniciens + Maîtrise	Employés	Ouvriers + manœuvres	Ensemble
Effectif féminin	16,9 %	15,9 %	15,3 %	4,8 %	9,0 %

Source : à partir de la Centrale de bilans, année 1993.

La période d'ajustement et de contraction globale des postes de travail dans les entreprises enregistrées a moins affecté l'emploi féminin que masculin : entre 1985 et 1990, celles-là ont bénéficié de près de 7 000 recrutements supplémentaires, tandis que ceux-ci ont perdu 28 000 postes. Cette évolution n'est sans doute pas sans rapport avec la croissance spectaculaire de l'offre urbaine de travail féminin, combinée à une progression du niveau de qualification, notamment technique et professionnel. En l'absence d'analyses plus détaillées, on notera que sur la décennie, la progression de l'emploi féminin a été plus forte dans les métiers urbains que dans l'activité agricole : pour cette dernière, l'augmentation du nombre des postes a été de 25 % entre 1980 et 1990, tandis qu'elle atteint 50 % dans les activités informelles et 37 % dans le salariat moderne.

La place des filles dans le système éducatif ivoirien explique autant leur participation encore modeste dans les entreprises et l'administration, que la progression sensible de leur taux d'insertion, au moins jusqu'à une période récente. Bien qu'insuffisante, la réduction des disparités de taux de scolarisation par sexe est en effet une constante de la politique éducative ivoirienne, engagée dès le début des années 1960, de sorte que la proportion d'élèves féminins et le niveau moyen de formation sont désormais parmi les plus élevés de la sous-région. Il n'empêche : l'écart de la scolarisation selon le sexe reste important, et augmente en raison du niveau de formation et plus encore selon le degré d'ouverture professionnelle des filières : 59 % des étudiantes de l'université d'Abidjan sont inscrites en droit, en lettres et en sciences humaines, tandis que 52 % des garçons poursuivent des études supérieures en sciences, médecine et pharmacie. De même, les filières de formation professionnelle dans les domaines administratifs et commerciaux, largement saturées, concentrent 97 % des effectifs féminins. En conséquence, il convient de se demander si la formation des filles sera apte à procurer longtemps encore des emplois dans les entreprises et l'administration et à élever durablement le taux d'occupation des femmes dans le secteur moderne,

en particulier dans la triple hypothèse d'une reprise durable des activités en Côte d'Ivoire, d'un transfert d'emplois au profit du secteur productif et d'une réduction des postes dans la fonction publique. Parallèlement, les changements induits par la crise sur les stratégies éducatives familiales ne favorisent l'investissement scolaire féminin.

## **Les mutations récentes de l'emploi : diversification des formes du travail**

### ***Auto-emploi et pluriactivité : des processus différenciés d'informalisation***

La notion de pluriactivité englobe, d'une part, les occupations secondaires ou tertiaires accomplies par un actif exerçant une activité principale, que ce dernier soit un salarié ou un travailleur indépendant, et, d'autre part, les activités rémunératrices gérées par un ou plusieurs dépendants, jusqu'alors non actifs, de ménages dont le chef est privé d'emploi ou victime d'une réduction de revenu. Divers travaux (Vidal et Le Pape, 1986 ; Vimard et Guillaume, 1991 ; Labazée, 1994) suggèrent que la démultiplication des activités et, simultanément, la réduction de leur taille unitaire et de leur rentabilité sont des faits majeurs ayant accompagné la crise économique ivoirienne. Il est d'autre part établi que les femmes jouent un rôle déterminant dans l'essor récent de la pluriactivité des ménages – ce qui rejoint d'ailleurs le constat d'une augmentation sensible des taux d'activité féminine, et de la féminisation des activités micro-commerciales – et dans la mise au travail des cadets au sein des collectifs résidentiels.

Il importe par ailleurs d'apercevoir les différenciations de taille, de nature, de finalité et sans doute de viabilité à moyen terme entre deux types de pluriactivité contribuant chacune à l'informalisation de l'économie ivoirienne. La première vient de fonctionnaires et salariés du secteur moderne qui participent à la création d'unités informelles à partir d'investissements initiaux non négligeables. Il est probable que les compléments de revenus ainsi obtenus, dans le transport intra-urbain, la restauration et l'hôtellerie, le petit commerce général notamment, ont fait accepter plus facilement la dégradation régulière des salaires réels au cours des années 1980 (Charmes, 1995). De tels investissements peuvent à terme générer des emplois salariés, bien que le travail mobilisé soit le plus souvent fourni par des parents et des dépendants directs des propriétaires. La seconde peut être qualifiée de pluriactivité de survie, et fait suite aux fortes contraintes financières supportées par les ménages citadins à faible revenus. La caractéristique des activités secondaires ainsi créées est que les facteurs de production se composent d'actifs domestiques – petite épargne, biens d'équipement ménagers et



Avec le déplacement du front pionnier, de l'est vers l'ouest, et la course à la terre qui l'accompagne, l'exploitation forestière, le développement des plantations et la croissance démographique dans les nouvelles zones de culture sont inséparables d'un vaste mouvement de déforestation. Premier travail agricole après un défrichage par le feu (© E. Léonard, IRD).



Débitage à la tronçonneuse de l'une des dernières grumes géantes près du port à bois de San-Pédro (© P. Haeringer, IRD).

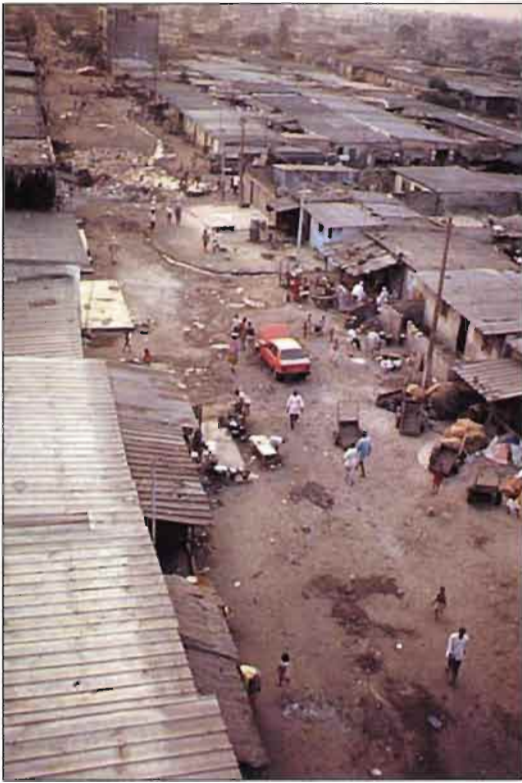




La production vivrière a récemment pris une part croissante dans les stratégies des agriculteurs. Au-delà de l'autoconsommation habituelle, la commercialisation en direction des villes supplée maintenant à la baisse des revenus des cultures pérennes. Et ce, quelle que soit la culture pratiquée : champ d'ignames au nord de Toumodi (© G. Grandin, IRD).



Rizière plantée au sein d'une vieille cocoteraie improductive, caractéristique de cette évolution dans le Sud-Ouest (© E. Léonard, IRD).



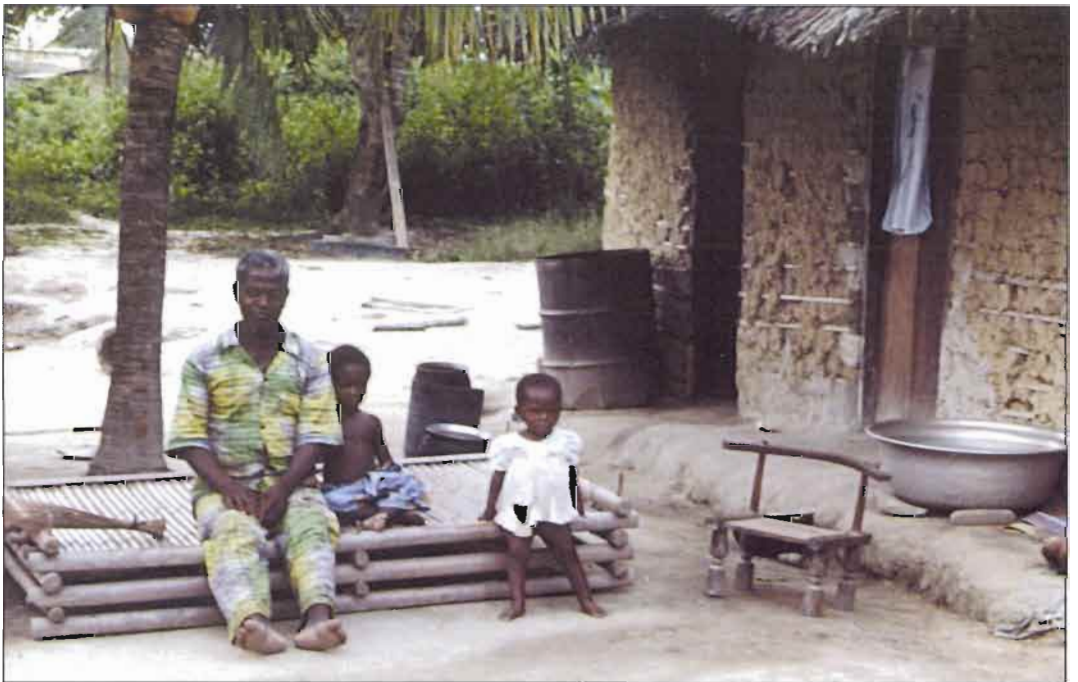
Contraste des paysages urbains. A Abidjan, on peut voir, dans le quartier de Koumasi, une rue largement dimensionnée, mais restée non équipée un quart de siècle après son ouverture. On note les drainages de fortune, les immondices mais aussi les aires domestiques ou commerciales (terrasses, auvents, murets) réalisées à l'initiative des riverains (© P. Haeringer, IRD).



A Sassandra, métropole régionale active sous la colonisation, on observe un habitat, le plus souvent sommaire, à flanc de collines au bord de quelques rizières de bas-fonds, caractéristiques d'une cité partagée entre activités administratives, informelles et agricoles, aujourd'hui à la marge du développement (© P. Vimard, IRD).



Ville et campement : deux faces d'un même système social et économique où les infrastructures urbaines ont été assurées par l'économie de rente. Ici une avenue animée de Treichville (Abidjan), desservie par les bus de la ville, où l'on observe les premiers lotissements indigènes de la ville coloniale datant des années 1930 et aujourd'hui référence culturelle (© P. Haeringer, IRD).

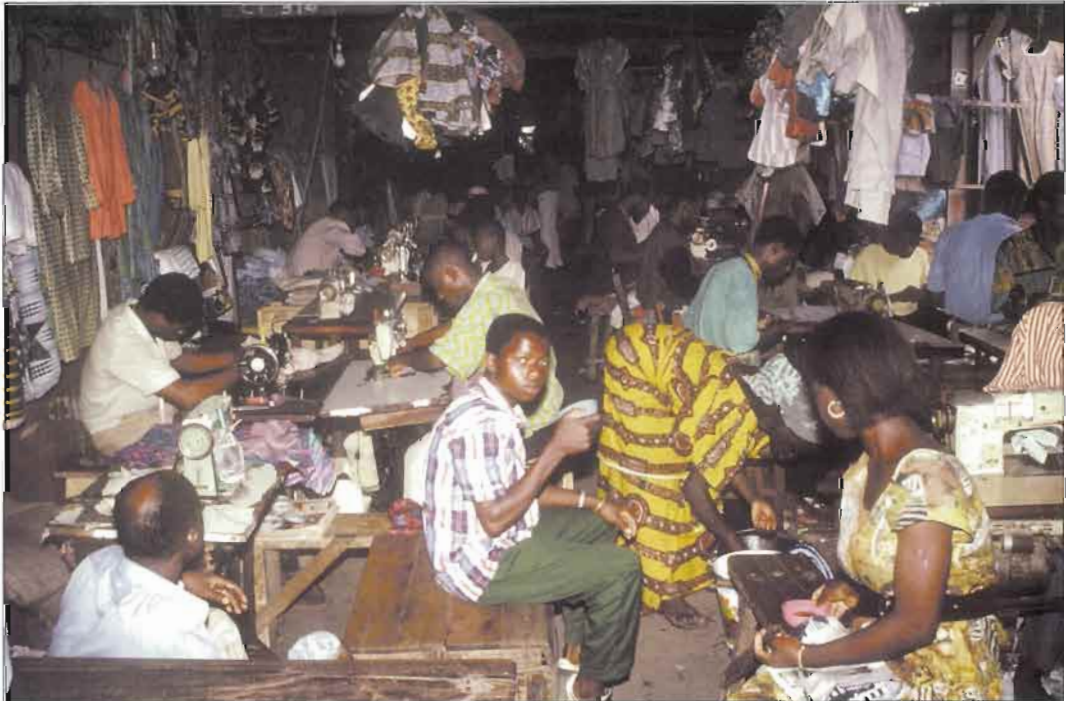


Membres d'une famille de planteurs baoulé dans un petit campement proche de Sago, en pleine zone de plantation cacaoyère du sud-ouest ivoirien, où l'on note la précarité de l'habitat et de l'équipement (© P. Vimard, IRD).



Les activités de commerce et d'artisanat prennent de plus en plus d'importance avec le développement du secteur dit informel qui occupe une main-d'œuvre croissante en période de crise. Sur le marché de Bouaké, nattes à vendre et atelier de couture

(© J.-J. Lemasson, IRD).





La pêche piroguière, essentiellement réalisée par des étrangers, est à la source de toute une série d'activités de transformation et de commercialisation. Ici le port de San-Pédro, avec des pirogues de pêcheurs en mer ghanéens de l'ethnie fanti (© P. Haeringer, IRD).



Port de Sassandra, où les femmes réparent les filets en l'attente de l'arrivée des pirogues et de la distribution de la pêche (© P. Vimard, IRD).

TARIFICATION REDUITE DES ACTES DE SANTE HORS MEDICAMENTS	
URGENCE MEDICALE.....	1000F
CONSULTATIONS GENERALES.....	500F
CONSULTATIONS PRENATALES.....	Gratuites
HOSPITALISATION 1 <sup>re</sup> Catégorie en Salle unique Douche W.C.....	2000F
HOSPITALISATION 2 <sup>eme</sup> et 3 <sup>eme</sup> Catégorie et non classées.....	1000F 500F Jour
ACCOCHEMENT (avec Kit).....	2000F
CABINET DENTAIRE, RADIO.....	Voir Service
MORQUE	Gratuites
3 Jours.....	1500F Le Forfait
Du 4 <sup>eme</sup> au 7 <sup>eme</sup> Jour.....	3000F/J
à Partir Du 8 <sup>o</sup> Jour.....	1000F
Grande CHIRURGIE (forfait).....	5000F.....
petite CHIRURGIE.....	250F
CARNET DE SANTE.....	50F
INJECTION PANSEMENT.....	50F

POUR TOUTES RECLAMATIONS S'ADRESSER A LA DIRECTION

Santé et scolarisation : deux postes de dépenses de plus en plus difficiles à assumer pour les familles en période d'ajustement structurel et de baisse des revenus des ménages urbains et ruraux. Tarification des produits et des actes de santé, dans le cadre de la politique de recouvrement des coûts, hôpital de Sassandra (© P. Vimard, IRD).



Groupe d'écolières des classes moyennes, en tenue réglementaire, dans une rue commerçante de Poro à San-Pédro (© P. Haeringer, IRD).



La participation des enfants, même les plus jeunes, aux activités familiales demeure d'actualité, surtout pour les filles. La hotte à soutien frontal, utilisée par ces écolières pour transporter des charges, les associe à une culture forestière (© J.-P. Gonzalez, IRD).



Cette jeune fille, épluchant un tubercule de manioc, dans le quartier du Bardo à San-Pédro, contribue, quant à elle, aux tâches domestiques (© P. Haeringer, IRD).

main-d'œuvre familiale. Les occupations sont à dominante agricole, de transformation alimentaire, de micro-distribution, de services aux particuliers, et génèrent l'essentiel des points d'activité mais laissent des revenus monétaires marginaux. Enfin, l'implication des opérateurs du secteur informel dans la pluriactivité relève de logiques, désormais bien connues, d'accumulation extensive (Lootvoet, 1988 ; Fauré, 1994).

Une étude récente montre ailleurs que la diversification des points d'activité reste, depuis la dévaluation, la principale stratégie d'accumulation dans le secteur informel. Ainsi, près de 20 % des entrepreneurs urbains exploiteraient une seconde unité de même nature, et 43 % généreraient des activités annexes sans rapport avec l'activité principale (Fauré et Labazée, 1999). Le plus souvent, les emplois issus de la pluriactivité sont confiés à des dépendants familiaux ou des relations proches.

Depuis le début des années 1990, les politiques publiques ont pris en compte la dégradation de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire. Divers obstacles réglementaires à une plus grande flexibilité ont d'abord été levés : révisions du Code du travail, de la Convention collective interprofessionnelle, du droit de licenciement économique, suppression fin 1991 du monopole d'embauche détenu par l'Office de la main-d'œuvre de Côte d'Ivoire (Omoci). Des ajustements entre la formation professionnelle et l'emploi ont ensuite été recherchés, via une refonte des institutions chargées d'asseoir un « système dynamique » et souple d'ajustement de l'offre à la demande de travail (Kouadio Benié, 1997) : le « triangle » des Agences – d'étude et de promotion de l'emploi (Agepe), d'ingénierie de la formation professionnelle (Agefop) et de gestion financière des moyens de la formation initiale et continue (FDFP) – remplace désormais, avec des statuts rénovés et des structures plus légères, les anciens offices publics. Ces structures sont à l'origine de vastes programmes d'insertion et de formation professionnelle des Ivoiriens, s'adressant en priorité aux nouveaux entrants, aux jeunes diplômés et aux « déflatés » des secteurs public et privé. Le Programme d'aide à l'embauche (PAE) prévoit ainsi diverses incitations fiscales et parafiscales pour les établissements créateurs d'emplois stables et embauchant des stagiaires. Enfin, en 1994, une nouvelle génération de Fonds sociaux largement dotés, logés à la Caisse autonome d'amortissement (CAA) et administrés par plusieurs ministères techniques, a en charge l'octroi de crédits à divers « publics-cibles » porteurs d'un projet de création de micro-entreprises, ou d'activités génératrices de revenus.

Il reste que le rendement externe – en termes de création d'entreprises et d'emplois durables – de ces déréglementations, réorganisations et programmes d'aide à l'emploi reste sujet à des débats d'autant plus vifs qu'on ne dispose à ce jour d'aucune évaluation globale de ces mesures, souvent postées entre libéralisme et redistribution. Il semble cependant que



Tableau 8

**Évolution des chiffres d'affaires (ca), des valeurs ajoutées (va)  
et des masses salariales (ms) dans le secteur moderne (1994-1996)**

Secteur	$\Delta$ ca/an	$\Delta$ va/an	$\Delta$ MS permanents	$\Delta$ MS occasionnels
Industries	22 %	17 %	8 %	20 %
BTP	48 %	23 %	10 %	71 %
Services	25 %	19 %	9 %	42 %

Source : Enquête « Emploi secteur moderne », 1997, Ensea-Orstom, résultats provisoires.

les nouvelles Agences éprouvent des difficultés à développer leurs synergies, et que l'opération Fonds sociaux, outre sa gestion interne approximative, le déficit chronique de ses comptes et malgré une dotation considérable – 7 milliards de crédits cumulés sur trois ans pour 1 100 micro et petits patrons urbains relevant du seul Programme de création de micro entreprises (PCME) –, ne donne au bout du compte que de très faibles résultats.

***Dévaluation, reprise et emploi : l'essor de la précarité***

La Côte d'Ivoire a amorcé, avec quelque retard sur le programme initialement prévu, sa longue marche vers la flexibilité du travail dont il est escompté, à terme, un regain de compétitivité des entreprises et le renforcement du marché de l'emploi. Si la déprotection du travail fait peu de doute (Lachaud, 1996), on peut en revanche s'interroger sur l'effet qu'exerce, depuis la dévaluation, la nette reprise des affaires sur les politiques d'embauche des entreprises du secteur moderne ivoirien.

Les résultats d'une enquête menée auprès d'un échantillon de moyennes et grandes unités du secteur industriel, du bâtiment et des travaux publics, des services aux entreprises<sup>6</sup>, fournissent dans ce domaine quelques indications utiles (tableau 8).

Ils font d'abord apparaître une progression moyenne annuelle des chiffres d'affaires non négligeable, suivie d'une évolution moindre des valeurs ajoutées en particulier dans le BTP et dans l'industrie. Néanmoins, à cette évidente reprise des affaires, répondent des stratégies d'embauche qui privilégient plutôt le recours à la main-d'œuvre occasionnelle, et réservent plutôt le recrutement de permanents aux emplois à fort contenu en qualification.

6. Ensea-Orstom, 1997, concernant 107 entreprises représentant 66 500 emplois permanents fin 1996.

Ainsi, 83 % des entreprises interrogées ont déclaré avoir fait appel à des travailleurs occasionnels en 1996, et 61 % ont signalé pour la même année une augmentation du recours à la sous-traitance et au tâcheronnage. Signe enfin des fortes tensions sur la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée, on notera que 78 % des établissements font effectuer des heures supplémentaires aux agents de maîtrise, 67 % aux employés et ouvriers qualifiés, et 52 % seulement aux personnels non qualifiés.

Le recrutement des personnels permanents et occasionnels laisse cependant une place importante aux circuits relationnels : l'emploi par recommandations ou par connaissances dans les entreprises concerne par exemple 25 % et 43 % respectivement des cadres et des agents de maîtrise nouvellement embauchés. Par ailleurs, 55 % des entreprises interrogées déclarent avoir recruté des employés et ouvriers qualifiés par le jeu de recommandations, de façon exclusive ou en parallèle avec des recrutements sur le tas, par annonce, intérim ou par cabinets privés. L'hypothèse d'une reprise d'embauche dans les moyennes et grandes entreprises est bien confirmée, mais sa double singularité est d'être fortement centrée sur le recours au travail occasionnel et de s'articuler à des formes non concurrentielles de recrutement. Du point de vue des entreprises, l'objectif est de réduire les coûts de transaction qu'induit le passage par le marché, et de disposer de « tuteurs » – des travailleurs permanents et de confiance – responsables de l'attitude, de l'assiduité et du rendement des nouveaux entrants. Il convient par ailleurs de relever les difficultés qu'éprouvent les entreprises à trouver du personnel d'encadrement, de sorte que les salaires et accessoires des rémunérations ont nettement augmenté depuis la dévaluation : dans l'industrie, par exemple, les cadres et les agents de maîtrise ont absorbé 47,6 % de la masse salariale globale en 1996 contre 44,8 % en 1994 ; dans le bâtiment, la proportion est passée de 59 % à 63 % aux mêmes dates. En outre, et pour les postes à fort contenu en qualification technique, les pratiques de débauchage se sont généralisées. Mais il importe aussi de renverser la perspective pour apercevoir toute l'importance, pour les travailleurs cette fois, que revêt l'insertion préalable dans des réseaux relationnels susceptibles de favoriser l'accès à des postes de travail, même précaires. Loin d'écorner la relation entre la détention d'un capital social et l'obtention d'un travail – cette relation avait été vérifiée pour l'embauche dans l'industrie ivoirienne au début des années 1980 (Dubresson, 1989) – la pression exercée sur les demandeurs d'emploi tend à faire fonctionner les liens sociaux comme autant d'opérateurs sélectifs d'embauche.

## Évolutions probables de l'emploi en Côte d'Ivoire : quelques pistes de réflexion

### *La demande de travail : les déterminants de long terme*

Les données d'emploi disponibles et évoquées ci-dessus sont à l'évidence insuffisantes pour alimenter une prospective à moyen et long terme, d'autant que cette dernière ne peut être menée sans référence à la compétitivité du secteur productif ivoirien et à l'évolution des marchés intérieurs et extérieurs : le devenir de l'emploi est lié à celui des entreprises, ou plus précisément à l'évolution des structures entrepreneuriales et des choix de politique publique dans ce domaine. Cependant, ces données fournissent quelques pistes de réflexion, d'une part, sur les tendances durables et les changements récents de l'offre et demande de travail, d'autre part, sur leurs probables effets en matière de volume et de structure d'emploi, enfin sur les stratégies aptes à favoriser simultanément l'insertion professionnelle des nouveaux entrants et la compétitivité du facteur travail.

L'hypothèse médiane de population proposée dans le présent document suggère, pour les années à venir, une forte croissance annuelle de la population en âge d'exercer une activité ; la ventilation par tranche d'âge indique par ailleurs que le double défi de l'emploi résidera dans la capacité de l'économie ivoirienne à assurer l'insertion de nouveaux entrants, notamment ceux de la classe d'âge comprise entre 15 et 24 ans – la progression devrait être de l'ordre de 4 % l'an pour les cinq ans à venir –, et à garantir la continuité des parcours professionnels des actifs de 25 à 49 ans, l'accroissement annuel de cette tranche d'âge devant être proche de 3,8 %. Un troisième défi vient de l'intégration professionnelle des jeunes urbains déscolarisés – pour seul exemple, les enquêtes récentes auprès des ménages de Yopougon (tableau 5) indiquent que 69 % des chômeurs ont moins de 30 ans, et que 66 % ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur (Ensea, 1996) – et plus encore de la réduction du sous-emploi dans le secteur agricole et l'informel urbain, elle-même conditionnée à un relèvement de la productivité du travail et des rémunérations.

Un autre enjeu de l'emploi vient de l'insertion professionnelle croissante des femmes, dont le taux de participation à la population active est désormais proche de 65 %, contre 78 % pour les hommes, et s'élève en raison inverse du niveau de vie des ménages. Les positions professionnelles subalternes ou peu valorisées des femmes engendrent des écarts considérables de revenus – ceux-ci sont par exemple inférieurs des deux tiers à ceux des hommes dans le secteur informel – de sorte que la formation d'une épargne servant à l'extension ou à la diversification de leurs activités est improbable. L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, d'une part, la sécurisation des droits d'exploitation du foncier et, plus généralement, la recon-

naissance des droits d'accès aux biens de production, d'autre part, semblent être les conditions d'une transition entre des activités précaires – ou « génératrices de revenus » – et des activités entrepreneuriales créatrices d'emplois durables.

*L'offre de travail : lieux, secteurs d'activité  
et catégories d'emplois futurs*

Les données relatives à la structure de l'emploi, précédemment exposées, ne laissent guère de doute sur le rôle moteur du secteur informel dans la formation de postes de travail supplémentaires : sur les dernières années, la progression annuelle des emplois informels est proche de 7 %, et les micro et petites entreprises urbaines ont absorbé près du quart des actifs occupés supplémentaires. Une reprise durable des embauches dans le secteur des entreprises modernes, amorcée en 1995 et 1996 à un rythme de l'ordre de 10 % l'an, paraît pour sa part soumise à une double condition, l'une d'amélioration de qualifications ciblées faisant actuellement défaut, et l'autre plus générale de sécurisation de l'environnement des affaires qui continue d'être évoquée en préalable à l'investissement et à l'emploi (Labazée et Combarous, 1999). En revanche, le taux de croissance des emplois du secteur agricole devrait être inférieur à celui de la population en âge d'activité ; de même pour les emplois créés par l'administration. L'essor actuel des initiatives publiques et non gouvernementales d'appui aux micro et petites entreprises pourrait, de ce point de vue, constituer une avancée positive si les formes de soutien étaient, d'une part, ajustées aux attentes et besoins des opérateurs, et, d'autre part, régulées et coordonnées, ce qui est loin d'être le cas (Fauré et Labazée, 1999).

La capacité de l'informel urbain à procurer des emplois a conduit, on l'a vu, vers une différenciation des formes et des dynamismes du petit entrepreneuriat. Il convient de distinguer, à cet égard, entre les micro-activités de survie des ménages les plus précarisés dont rien n'indique qu'elles contribuent actuellement à la croissance et à la création d'emplois durables, notamment salariés. Leur soutien relève, plus sûrement, de stratégies de redistribution et de lutte contre la pauvreté, non de politiques d'appui à l'entrepreneuriat. De sorte que c'est au segment supérieur de l'artisanat et du petit commerce qu'il reviendra de tirer l'emploi salarié, à l'aide de politiques d'appui ciblées. De ce point de vue, il ressort qu'une éducation de niveau primaire constitue pour les patrons un levier de leur réussite professionnelle, les rendements des niveaux scolaires supérieurs étant en revanche décroissants. En outre, les blocages à l'essor des petites entreprises tiennent moins à un défaut de financement des équipements qu'à la faiblesse des fonds de roulement et à l'exiguïté des marchés (Fauré et Labazée, 1999), et

plus généralement à l'exiguïté des marchés finaux. Enfin, on ne peut négliger que les revenus distribués par le secteur moderne sont à la fois une source majeure de financement de l'informel et l'un des principaux débouchés pour les biens et services vendus par les petits opérateurs. En d'autres termes, la création d'entreprises et la formation d'emplois durables dans l'artisanat et le petit commerce dépend de la compétitivité des moyennes et grandes entreprises, et singulièrement de celle du facteur travail. Les déficits en qualifications ciblées ont des incidences importantes dans les politiques de recrutement puisqu'elles mènent d'un côté au renchérissement des coûts d'encadrement, de l'autre à une compensation par pression sur les salaires des personnels non qualifiés. Une telle distorsion dans la structure des revenus des entreprises modernes (Ensea-Orstom, 1996), bien qu'encore mal cernée, est à terme un obstacle de taille pour la croissance de ce secteur, comme pour la progression des marchés et des capacités de financement de l'informel.

Les industries orientées vers l'exportation, ainsi que les entreprises de service, sont dans l'immédiat des secteurs portant la création d'emplois par recrutement direct et par recours au travailleurs occasionnels. Toutefois, les impératifs concurrentiels laissent penser que l'embauche se concentrera plutôt sur le segment des techniciens et des personnels administratifs très qualifiés, et que ces unités s'orienteront vers des techniques à forte intensité de capital – ce fut du reste le cas lors de la croissance des années 1970. Il semble que pour d'autres secteurs, le bâtiment et les travaux publics par exemple, les choix de techniques à haute intensité de main-d'œuvre (Himo) soient une solution conciliant la productivité, l'emploi et la redistribution, de sorte qu'elle mérite d'être insérée dans l'élaboration des politiques publiques d'investissement.

### *Propositions*

Les quelques remarques exposées ci-dessus n'autorisent que des conclusions partielles et invitent plutôt à explorer différentes pistes. L'emploi reste en effet mal cerné à double titre : d'un côté, l'outillage statistique fait défaut ou manque d'homogénéité ; de l'autre, la pauvreté des connaissances sur les rapides transformations des formes contractuelles du travail et de leur impact sur la compétitivité limitent la compréhension des mutations en cours. Or, de ces nouveaux rapports de travail, de rémunération et de protection sociale dépendent aussi bien l'avenir des structures entrepreneuriales, de la structure d'emploi et de la stabilité des parcours professionnels – ce dernier aspect étant déterminant dans un projet de développement humain durable. L'urgence, dans ce domaine, est d'engager rapidement des études sur les liens de travail dans le secteur moderne et l'informel urbain, ainsi que dans

le monde rural, dont les résultats permettront d'alimenter la réflexion sur les perspectives d'emploi, sur la dynamique concrète du marché du travail, enfin sur l'efficacité productive du facteur travail en Côte d'Ivoire. Cette première urgence rejoint et complète par ailleurs une nécessaire évaluation des politiques publiques menées depuis le début de la décennie : quelles leçons peut-on tirer des mesures de déréglementation du marché du travail, de la réorganisation des structures gérant l'emploi et la formation professionnelle, des formules d'appui financier à la promotion des micro et petites entreprises et de « l'auto-emploi » ?

Il reste que les évolutions d'emploi en Côte d'Ivoire ont, sur la durée, reconduit une structure dont les caractéristiques singulières sont présentes depuis longtemps. D'une part, le salariat a toujours compté pour une part modeste dans l'activité du pays. D'autre part, les logiques d'emploi du petit patronat agricole et urbain sont peu orientées vers la mobilisation de travailleurs salariés. Enfin, l'embauche dans les entreprises privées modernes emprunte des voies contractuelles de plus en plus diversifiées, dont le trait commun est qu'elles ne contiennent pas toutes les propriétés sociales du salariat classique ; et l'externalisation du travail tend à limiter l'expansion des marchés internes. Néanmoins, au déclin du travail salarié constaté dans les différents segments de l'économie ivoirienne répond désormais l'essor du travail indépendant, de l'auto-emploi, de la pluriactivité familiale, des dépendances domestiques, du chômage et du sous-emploi. Il s'agit sans doute d'un aspect marquant de la période étudiée qui engage doublement l'avenir. En premier lieu, parce que ces nouvelles modalités du travail ont, en elles-mêmes, peu de vertu productive et font l'économie d'un passage par le marché du travail. En second lieu, parce que l'informalisation et la précarisation croissante du travail limitent d'autant l'impact des politiques d'emploi, y compris les plus libérales d'entre elles. Il est loisible de penser que les enjeux de l'emploi passent par des stratégies visant à la fois à l'essor de qualifications ciblées et du renforcement des niveaux de scolarisation primaire ; ainsi que par des soutiens différenciés et ajustés à chaque échelon de la structure entrepreneuriale.

## Bibliographie

- CHARMES J., 1995, *Emploi, informalisation, marginalisation. L'Afrique dans la crise et sous-ajustement*, Orstom, Royaumont.
- CHÂTEAU J., 1976, *Recensement général des activités en milieu urbain*, ministère du Plan, Abidjan.
- DUBRESSON A., 1989, *Villes et industries en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris.
- EIMU, 1997, *Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation*, Séminaire de dissémination des résultats, INS, Abidjan, multigr.

- ENSEA-ORSTOM, 1996, *L'emploi salarié dans le secteur moderne ivoirien (1980-1993)*, Séminaire «Emploi» Agepe-Ensea, décembre 1996, Abidjan.
- ENSEA-ORSTOM, 1997a, *Politiques d'embauche et flexibilité dans les entreprises du secteur moderne*, Rapport provisoire, Ensea, Abidjan.
- ENSEA-ORSTOM, 1997b, *San Pedro et son arrière-pays. Dynamismes et synergies d'une économie locale*, 3 volumes, Union européenne-OCDE, Abidjan-Paris.
- ENSEA-ORSTOM, 1998, *L'économie locale de Korhogo et de son arrière-pays*, 3 volumes, Union européenne-OCDE, Abidjan-Paris.
- ENSEA-IRD, 1999, *L'économie locale de Daloa et de son arrière-pays*, 3 volumes, Union européenne-OCDE, Abidjan-Paris.
- FAURÉ Y.-A., 1994, *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris.
- FAURÉ Y.-A. et LABAZÉE P., 1999, *Petits patrons africains. Entre l'assistance et le marché*, Karthala-IRD, Paris (à paraître).
- KOUADIO BENIE M., 1997, *Les dispositifs d'appui à la création d'emplois en Côte d'Ivoire*, Séminaire «Emploi» Agepe-Ensea, avril 1997, Abidjan.
- LABAZÉE P., 1994, «Le développement de la pluri-activité dans le Nord ivoirien», in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTÉ H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, coll. Hommes et sociétés, Karthala-Orstom, Paris, p. 591-609.
- LABAZÉE P. et COMBARNOUS F. (dir.), 1999, *Emploi, relations contractuelles de travail et compétitivité dans les entreprises du secteur moderne en Côte d'Ivoire*, Agepe-Banque mondiale, Abidjan.
- LACHAUD, 1996, *Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne*, Centre d'économie de développement, Bordeaux.
- LOOTVOET B., 1988, *L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne*, Orstom, Paris.
- ROUSSEL A., 1968, *Côte d'Ivoire 1965. Emploi*, ministère du Plan, Abidjan.
- OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, 1996, *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire 1995*, Abidjan.
- LOUDIN X., 1985, *Les activités non structurées et l'emploi en Côte d'Ivoire, définitions et mesure*, Rennes, multigr.
- RODGERS G., éd., 1989, *Urban Poverty and the Labour Market*, BIT, Genève.
- VIDAL C. et LE PAPE M., 1986, *Pratiques de crise et conditions sociales des enfants à Abidjan*, Orstom, Abidjan.
- VIMARD P. et GUILLAUME A., 1991, «Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte d'Ivoire», in QUESNEL A. et VIMARD P. (éds.), *Migration, changements sociaux et développement*, III<sup>e</sup> Journées démographiques de l'Orstom, (septembre 1988, Paris), Collection Colloques et Séminaires, Orstom, Paris, p. 243-260.

# 6

## L'éducation

Philippe HUGON et Antoine BOMMIER

On parle en Côte d'Ivoire, comme dans la majorité des autres pays africains, d'une *crise de l'éducation*. La Côte d'Ivoire avait, au lendemain des indépendances, réalisé un effort relativement très important pour avoir un enseignement de qualité, accueillir les jeunes scolarisables, réduire les disparités par genres et par régions, tout en maîtrisant des flux (Proteau, 1997). Ce système a connu progressivement une profonde *crise*. La croyance en l'école s'est réduite face au chômage intellectuel ; la demande solvable a été insuffisante pour de nombreuses familles ; les autorités ont été dans l'impossibilité d'avoir une réelle maîtrise des flux. Au début des années quatre-vingt, les ajustements réels et de change ont fortement réduit les coûts salariaux de l'école, mais ils ont en même temps été désincitatifs. De fortes tensions, liées aux mouvements scolaires et universitaires, sont apparues.

Or, la satisfaction des besoins éducatifs demeure une des plus fortes aspirations de la population ivoirienne qui considère également, pour 83 % des enquêtés, que l'éducation est peu performante (cf. *La prospective Côte d'Ivoire 2025*). Cette *prospective* préconise notamment le développement d'un système éducatif accessible à tous et favorisant l'esprit d'entreprise, l'évaluation des enseignants et la reconnaissance du mérite, l'apprentissage en alternance et l'utilisation des nouvelles technologies de télécommunications. Il est prévu une éducation pour tous des 6 à 15 ans en 2025. L'éducation des femmes est une des priorités.

Le *ministère de l'Éducation nationale* s'est fixé quant à lui comme objectifs : d'atteindre un taux de scolarisation universel à l'horizon 2010, d'amener 60 % des enfants à la fin de la formation de base (niveau 3<sup>e</sup>) ; de ramener le taux d'analphabétisme de 60 % à 30 % tout en améliorant la qualité



de l'enseignement ; de promouvoir la formation professionnelle initiale et continue et d'amplifier et de rationaliser les politiques de décentralisation.

La *Déclaration de politique nationale de population* (1997) fixe, quant à elle, comme objectifs : une scolarisation obligatoire jusqu'à 15 ans, un taux brut de scolarisation de 95 % en 2015 (90 % pour les femmes contre 46,2 % en 1995) et un taux d'analphabétisme passant de 57,6 % en 1988 à 25 % en 2015. Le pourcentage des filles devrait selon le PNDEF (1997) représenter 46 % en 2002 et le taux brut de scolarisation (TBS) devrait se situer à 70 %.

Pour tester dans quelle mesure ces objectifs sont réalistes, nous rappellerons l'évolution du système éducatif ivoirien en longue période (I), nous étudierons les interdépendances avec le système économique et les politiques économiques (II), puis dessinerons les perspectives envisageables d'ici 2015-2025 (III) avant d'examiner les politiques éducatives possibles pour atteindre certains des objectifs indiqués (IV).

## L'évolution passée du système éducatif ivoirien

Depuis l'indépendance, le système scolaire de la Côte d'Ivoire a connu une forte expansion. La forte demande scolaire émanant des familles, la volonté de réduire les disparités régionales et de rattraper les retards historiques, le poids de la croissance démographique enfin sont autant de facteurs explicatifs de l'explosion scolaire. La machine scolaire s'est développée rapidement et souvent indépendamment des conditions socio-économiques<sup>1</sup>.

Au lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire avait fait du système éducatif un secteur prioritaire. Les salaires des enseignants étaient incitatifs. La part du budget d'éducation dans le budget national a représenté environ 40 % sur les trois décennies soit de l'ordre de 6 % du PNB (Grootaert, 1994). Dans un contexte de forte croissance démographique et de pyramide des âges à base très large, les taux bruts de scolarisation (population scolarisée sur la population en âge d'aller à l'école) sont montés à 75 % en 1985-1986 pour se situer à 66,7 % en 1995-1996.

---

1. L'enseignement est un processus institutionnalisé de formation et de transmission des connaissances, qui développe des aptitudes, des habitudes et des attitudes. Il se réalise au sein d'une institution, l'école, qui se caractérise par plusieurs traits : hiérarchie des cycles de formation, séparation de la production, corps spécialisé d'enseignants, sanction de l'acquisition des savoirs par des promotions et par des diplômes. Il se différencie évidemment de l'éducation, processus diffus auquel participent les différentes instances sociales (famille, Églises). Toutes les sociétés connaissent des systèmes éducatifs. L'école africaine est par contre apparue en liaison avec les missions religieuses et avec la mise en place des États pré-coloniaux ou coloniaux. Ce processus éducatif est de longue durée. Le temps de l'apprentissage est long et les effets de l'enseignement s'exercent dans le long terme.

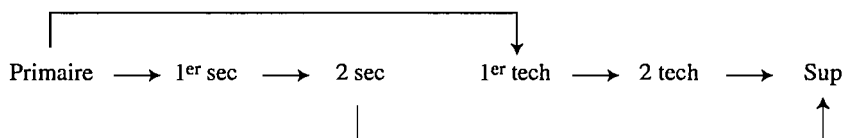
### *La structure du système éducatif*

Le système scolaire est structuré en trois sous-systèmes : le premier degré comporte le cycle de l'enseignement pré-scolaire (31 000 inscrits en 1995-1996) et le cycle de l'enseignement primaire (6 ans) pour une population de 7 à 13 ans. Le deuxième degré est composé de l'enseignement général (premier cycle de 4 ans et second de 3 ans) et de l'enseignement technique et professionnel. Le troisième est constitué de l'enseignement supérieur (5 universités, 4 grandes écoles ; 30 établissements privés). L'essentiel des élèves sont inscrits dans des formations générales alors que l'enseignement professionnel et technique ne représente qu'un très faible pourcentage de la population.

### **L'évolution des cohortes**

Figure 1

#### **Articulation du système éducatif**



L'évolution des cohortes, au sein du système scolaire, traduit une politique de maîtrise des flux qui a été progressivement relâchée sous la pression des familles. Il y a eu déplacement de la sélection à l'entrée en 6<sup>e</sup> vers le BEPC. La sélection a été contournée par les recrutements parallèles et par le développement du privé, surtout dans le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

Les taux d'admission en 1994-1995 étaient montrés dans le tableau 1 (rapport entre les admis et les candidats).

Malgré 5 universités, la Côte d'Ivoire a du mal à gérer 100 000 étudiants. Les taux de promotion sont faibles. On estime que 25 000 étudiants sont en première année avec souvent 3 ans de présence. Il y a eu, en 1999, 7 000 nouvelles places pour 20 000 bacheliers.

### **Les taux d'encadrement**

On estime le ratio élèves/maîtres à environ 42 pour le primaire et à 46 pour le secondaire. Il y a 42 élèves par classe avec généralement un système de double vacation pour les maîtres (tableau 2). On observe peu d'écarts entre les régions (37,6 à Odienne et 44,9 à Daloa en 1995-1996) (Source : MENFB/DPES, 1997).

Tableau 1

**Taux d'admission selon le niveau scolaire, 1994-1995**

Niveau scolaire	Taux d'admission	
CP1	60 %	270 000 / 440 000
CM2		256 000
6 <sup>e</sup>	25 %	97 000 / 360 000
3 <sup>e</sup>	75 000	
2 <sup>e</sup>	13 %	29 000 / 227 000
Bac		17 900
Université	94 %	

Source : INS.

Tableau 2

**Évolution des taux d'encadrement du primaire et du secondaire (1980-1995)**

Année	Primaire				Secondaire			
	Écoles	Enseig.	Élèves	Ratio	Classes	Enseig.	Élèves	Ratio
1980	4809	26460	1024000	39		5192	198190	38
1993-1994	7249	348760	1553000	40	7318	9644	455505	47
1995-1996		34857	1662300	42				

Source : MENFB/DPES, 1997.

Tableau 3

**Répartition par année d'étude en 1994 (en %)**

Années	1	2	3	4	5	6	7	Total
Primaire	22	18	16	13	17	15		100
Secondaire	23	18	17	17	8	7	10	100

Source : MENFB/DPES, 1996.

Tableau 4  
**Nombre d'années théoriques et réelles par cycle (1993-1994)**

	Nombre d'années théoriques	Nombre d'années réelles
Primaire	6	8,9
Secondaire	4	5,6
BEPC	4	8,0
2 <sup>e</sup> cycle	3	4,1
Baccalauréat	3	7,5

Source : MENFB/DPES.

Tableau 5  
**Taux de promotion, de redoublement et d'abandon par cycle**  
 (taux moyen 1991-1992/1993-1994, en %)

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Promotion	67,8	74,3	68,2	72,7	70,0	38,0
Redoublement	24,2	22,6	25,9	22,7	28,8	42,4
Abandon	8,0	3,1	5,9	4,6	1,2	19,6

Source : Raymekers E., 1994.

### L'efficacité interne du système scolaire

Du fait des taux élevés d'abandon et surtout de redoublement, les rendements internes du système éducatif (évalués en nombre d'années par sortant) sont relativement faibles, bien que supérieurs à la plupart des pays voisins. Selon les sources nationales, en moyenne les taux de redoublement représentent dans le primaire 51 % des scolarisés. Pour produire un diplômé du primaire, il faut investir 2,34 fois plus de ressources qu'il n'en faudrait sans déperditions. En 1993-1994, les rendements internes étaient les suivants par cycles (tableaux 3 et 4).

Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon étaient les suivants (taux moyens 1991-1992/1993-1994) en pourcentage (tableau 5).

### La répartition par genre

Les taux bruts d'inscription scolaire de 70 % traduisent des écarts de 20 points entre les garçons et les filles. Les filles demeurent sous-scolarisées

Tableau 6

**Taux d'analphabétisme par structure d'âge (% en 1988)**

	Total (en %)	Hommes (en %)	Femmes (en %)	Total (en milliers)	Hommes (en milliers)	Femmes (en milliers)
+ 15 ans	65,9	55,6	76,6	3 787	1 637	2 150
10-14	33,5	24,3	43,4	407,8	153,3	254,5
15-19	45,5	33,6	56,3	466,5	164,0	302,5
20-24	57,5	46,4	68,2	586,7	231,6	355,1
25-29	61,6	50,1	73,3	558,4	227,9	330,4
30-34	63,4	51,0	77,5	436,9	186,1	250,8
35-39	70,1	56,5	86,0	357,7	163,6	212,0
40-44	80,0	68,5	92,9	314,6	142,3	172,3
45-49	84,8	75,6	95,4	288,8	137,9	151,0
50-54	87,3	79,6	96,5	228,2	113,0	115,1
55-59	89,8	83,5	97,5	187,7	96,2	91,5

Source : Annuaire Unesco 1996 d'après le recensement 1988.

avec un taux de 46 % dans le primaire. Elles représentent 42 % des effectifs du primaire, 30 % des effectifs du secondaire et 20 % des effectifs du supérieur. Les disparités hommes/femmes sont particulièrement fortes dans certaines régions notamment dans la savane et dans les zones rurales. De nombreux facteurs socioculturels et socio-économiques expliquent ces disparités par genre. On note toutefois une tendance à une réduction des écarts. Le pourcentage des filles dans le primaire, de 32,7 % en 1965-1966 et de 41,6 % en 1989-1990, était de 42,3 % en 1995-1996. Dans le premier cycle du secondaire, il était de 33,8 % en 1990-1991 et de 34 % en 1995-1996, alors qu'il se situait dans le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire respectivement à 25,1 % et 30 % aux mêmes dates.

### La répartition régionale

On observe de grandes disparités au niveau de la carte scolaire et un tropisme de la capitale aux dépens des zones rurales et périurbaines. Les taux de scolarisation les plus faibles se trouvent en zones rurales et dans la savane. Les taux bruts de scolarisation moyens variaient en 1995-1996 de 41,3 % (Korhogo) à 79,7 % (Man) pour une moyenne de 71,1 %. Ils variaient pour les garçons entre 46,6 % (Korhogo) et 92,2 % (Man) pour une moyenne

Tableau 7

**Indicateurs du système scolaire en 1991-1992 et 1995-1996**

	1991-1992 (en milliers)	1995-1996 (en milliers)	Taux de croissance par an	Taux de scolarisation	
				En %	Filles
Primaire	1 447	1 662	3,5 %	71,2 %	42,3 %
Secondaire général	396	489	5,4 %		
1 <sup>er</sup> cycle				30,5 %	34 %
2 <sup>e</sup> cycle				14,4 %	30 %
Technique et professionnel	21,2	25,0	4,2 %		
Supérieur	30,0	60,5	19,1 %	4,9 %	25,4 %

Source : MENFB/DPES, 1996.

de 81,1 %, et pour les filles de 33,2 % (Odienné) à 69,9 % (Yamassoukro). Les taux bruts d'admission variaient de 19,7 % (San Pedro) à 98,2 % (Abidjan). Compte tenu des taux bruts actuels de scolarisation, l'objectif d'un taux brut de 70 % pour les filles en 2015 paraît hors d'atteinte à Bondoukou, Korhogo, Odienné ou San Pedro.

### **Les taux d'alphabétisme**

Le taux d'alphabétisme (population alphabétisée de plus de 15 ans sur population totale de plus de 15 ans) est estimé autour de 40 % en 1995 (près de 60 % à Abidjan contre moins de 10 % en savane ; 30 % en milieu rural contre 70 % en milieu urbain). Pour les femmes, il est de 21,5 % en milieu rural et de 62 % en ville. Le nombre d'analphabètes était estimé à environ 4,3 millions dont 1,8 million d'hommes et 2,5 millions de femmes. La répartition par classe d'âge était la suivante en 1988 (tableau 6).

Le taux d'alphabétisme serait passé de 24,4 % en 1980 (1,079 million) à 34,2 % en 1990 (2,124 millions) et 40,1 % en 1995 (2,911 millions), soit respectivement 34,3 % (782 000), 44,2 % (1,417 million) et 49,9 % (1,849 million) pour les hommes et 13,7 % (288 000), 23,6 % (707 000) et 30,0 % (1 062 000) pour les femmes.

### ***L'« explosion » scolaire***

Quelques *indicateurs quantitatifs* peuvent être rappelés (tableau 7).

Entre 1963 et 1995, les effectifs du *primaire* ont été multipliés par 5 en passant de 330 000 (33 % de filles) à 1,6 million (42 % de filles). Le taux brut de scolarisation du primaire a pu ainsi atteindre 75 % en 1985 pour redescendre à moins de 70 % en 1995, alors que la croissance de la population scolarisable était une des plus fortes du monde (plus de 3,8 % par an). Le nombre de classes dans l'enseignement primaire a été multiplié par 5 entre 1963 et 1995 en passant de 7 325 à 38 325. Le nombre d'écoles est passé dans l'enseignement primaire public et privé de 4 800 en 1980 à 6 765 en 1990-1991 et 7 401 en 1995-1996.

Les effectifs du *secondaire général* ont été multipliés, durant la même période, par plus de 20 en passant de 20 000 à 463 810. Entre 1990-1991 et 1995-1996, les effectifs totaux du premier cycle du secondaire sont passés de 279 504 à 376 177, soit un taux de croissance annuel de 6 % avec un maintien de la proportion entre filles (34 %) et garçons. Les effectifs du second cycle sont passés de 81 528 (18,3 % dans le privé) à 113 563 (40,5 % dans le privé). C'est donc l'enseignement privé qui a joué le rôle d'accueil ; dans le secondaire, le nombre de classes a été multiplié par 15 en passant de 587 à 9 113. Les taux bruts du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle ont été respectivement de 27,5 % et de 13,6 % en 1994-1995 contre 26,3 et 9,4 % en 1988-1989.

Les effectifs du supérieur, de 1 131 en 1963, étaient de 49 020 en 1995 (dont 38 000 dans les universités, 4 500 dans les grandes écoles et 7 000 dans l'enseignement privé) et de l'ordre de 100 000 en 1999.

L'enseignement technique accueille 25 000 élèves et stagiaires.

L'enseignement privé se développe rapidement. En 1995-1996, il regroupait 12 % des effectifs du primaire, 36,2 % de ceux du secondaire général, 12 % de ceux de l'enseignement technique et 23 % du supérieur. Les bacheliers du technique représentent moins de 10 % des bacheliers.

### *L'implosion scolaire et les problèmes qualitatifs*

Cette explosion a conduit à une *implosion scolaire*. Il en résulte, semble-t-il, une détérioration de la qualité de l'enseignement, même si celle-ci doit conduire à des constats nuancés (cf. les travaux de l'Iredu montrant que les acquisitions de connaissances étaient proches dans certaines écoles primaires africaines et européennes).

Le système éducatif remplit mal ses fonctions : produire des savoirs, développer des intelligences, former des compétences, donner au niveau élémentaire les capacités de lire, d'écrire et de compter dans une langue écrite. La faiblesse du matériel didactique, des classes surchargées, des maîtres mal formés, peu encadrés et peu incités expliquent largement ces difficultés. L'école est parfois devenue plus un lieu de gardiennage social où sont véhiculés des savoirs mémorisés qu'un lieu d'acquisition de savoirs.

L'université, quant à elle, conduit plus à une accumulation des titres permettant d'espérer des postes relativement rémunérateurs qu'à des savoirs analytiques et pratiques favorisant des qualifications. Les « années blanches » sans écoles ou sans universités se sont multipliées. Les formations générales se développent aux dépens des formations professionnelles et techniques. Il y a attraction vers le haut conduisant à un manque de niveaux intermédiaires.

Le système scolaire est ainsi conçu pour une fraction limitée de la population, avec faible action de formation vis-à-vis de la grande majorité de la population. Il développe ainsi peu de *compétences* définies comme l'acquisition globale qui intègre des capacités intellectuelles, des habitudes motrices et gestuelles et des attitudes relationnelles et sociales. L'école est peu instituée et peu intégrée. Les écarts sont importants entre les milieux scolaires et familiaux, tant au niveau des langues que du savoir dispensé.

L'école, reflet du monopole de socialisation par l'État, a vu son rôle se réduire face à la prolifération des stratégies et des pratiques éducatives parallèles (écoles privées, éducation informelle) dont les qualités sont très différentes.

Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer les différences de qualité, évaluées à partir de tests d'acquisition et de coût-efficacité : les taux d'encadrement, les coûts unitaires, les pratiques pédagogiques, les types d'organisation, la qualité des enseignants, les différences de clientèle.

### *Les « désajustements » entre l'école et l'emploi*

Dans toutes les sociétés, les systèmes de formation ont des logiques et des dynamiques propres qui les autonomisent relativement vis-à-vis des systèmes productifs et de leurs besoins en termes d'emplois. Les divergences apparaissent particulièrement fortes en Côte d'Ivoire.

Plusieurs indices de « *mésajustement* » entre les systèmes de formation et les systèmes de production apparaissent, tels le chômage des diplômés, qui touche aujourd'hui largement les sortants de l'université, celui des diplômés de l'enseignement technique et professionnel, qui est plutôt supérieur à celui de l'enseignement général, les pénuries de qualification intermédiaire (ouvriers qualifiés, agents de maîtrise, artisanats de réparation), et enfin l'émigration des compétences<sup>2</sup>.

---

2. L'enseignement avait été historiquement conçu pour former les intermédiaires de l'administration et les cadres moyens du secteur moderne. Durant les années postérieures aux indépendances, la pénurie de qualifications et de compétences s'était traduite par un appel important à l'assistance technique étrangère. Puis, le secteur public et parapublic a progressivement joué le rôle de principal régulateur des sortants des systèmes scolaires. →



La part de l'emploi informel a doublé, passant de 12,7 % de l'emploi total en 1980 à 24 % en 1992 (soit 1 200 000 actifs), tandis que celle de l'emploi du secteur moderne a chuté de moitié (de 13,5 % à 7,7 %) sur la même période. La part du secteur informel dans le PIB s'est accrue et est estimée à 20 % en 1995.

### **Baisse de l'emploi salarié et chômage des diplômés**

L'emploi salarié avait connu la plus forte progression, avec un taux de croissance annuel de 7 % entre 1960 et 1980 (en constituant plus de la moitié du salariat d'entreprise de l'Afrique de l'Ouest francophone) ; il a chuté ensuite. Durant la décennie 80, la baisse de l'emploi a été de 29 % dans les entreprises totalement publiques et de 17 % dans les entreprises à capitaux majoritaires publics (avec, entre 1980 et 1984, la dissolution de 18 sociétés d'État et de 6 établissements publics, ayant donné lieu à 10 679 licenciements). Le secteur privé moderne a connu une baisse de 33 000 emplois jusqu'au début des années 1990, dont 13 000 dans le secteur industriel, notamment entre 1993 et 1994 (Kouadio Bénéié, 1996).

L'effondrement du salariat d'entreprise s'est traduit en tout par une perte de 94 000 emplois entre 1980 et 1992. Quant aux emplois dans l'administration, ils ont progressé durant les années 1980, à la suite de l'ambivalence des politiques étatiques et au choix de préserver les emplois aux dépens d'une réduction des salaires ; 12 000 agents administratifs ont cependant été licenciés entre 1990 et 1992 et 3 500 en 1994. La part de l'emploi du secteur moderne est passée de 13,5 % de l'emploi total en 1980 à 7,7 % en 1995.

Ce sont essentiellement les travailleurs non qualifiés qui ont été touchés par les licenciements, tant dans le privé que dans le public. Le taux d'encadrement a progressé en Côte d'Ivoire, avec un processus d'ivoirisation croissante des postes de cadres et d'agents de maîtrise.

L'emploi salarié a plus diminué dans le secteur des biens échangeables (- 37,7 %) que dans le secteur des biens non échangeables (- 14,3 %) de 1979 à 1989. Ce processus de tertiairisation est contraire à la logique de transfert de la main-d'œuvre vers le secteur concurrencé. Cette tendance lourde ne semble pas, jusqu'à présent, être inversée par la reprise « post-dévaluation » qui affecte essentiellement les activités exportatrices.

---

→ (suite de la note 2) Il y eu fuite en avant avec effets d'appel aux niveaux supérieurs. Depuis le début des années quatre-vingt, on observe une stagnation, voire une régression, des emplois publics sans que le secteur privé moderne ne joue un rôle de relais. Le taux de recrutement moyen dans le secteur public est de l'ordre de 1/3 des « déflatés ». Le secteur dit informel joue le rôle d'éponge et de régulation de l'excédent de la force de travail mais en faisant peu appel aux connaissances acquises à l'école ; le chômage des diplômés s'est progressivement déplacé des niveaux inférieurs aux niveaux supérieurs.

Tableau 8  
Les segments du secteur informel

Hétérogénéité des produits	Formel flexible	Entreprenariat	Artisanat	Refuge
Hétérogénéité du travail	Même qualification (mobilité)	Qualifications formelles (relative mobilité)	Savoir-faire Peu de mobilité	Non-qualification Mobilité
Sensibilité de la production	Contra-cyclique	Pro-cyclique amortie	Contra-cyclique	Contra-cyclique
Sensibilité des revenus aux revenus formels	Pro-cyclique	Pro-cyclique	Peu sensibles, voire contra-cycliques	Peu sensibles, voire contra-cycliques

Source : Cogneau, Razafindrakoto et Roubaud, 1996.

On estime ainsi que 100 000 salariés ont perdu leur emploi entre 1980 et 1990. Du fait des effets redistributifs, de l'ordre de 1 million d'agents se sont trouvés en situation de précarité. Or, il faudrait accueillir plus de 200 000 déscolarisés par an qui se présentent sur le marché du travail. Le chômage touche fortement les jeunes (20-29 ans) et les femmes (65 % contre 35 % d'hommes).

### Informalisation de l'emploi et scolarisation

L'emploi informel serait passé de 560 000 en 1985 à plus de 1 million dix ans plus tard. Or, il fait peu appel au savoir acquis dans le système scolaire. On doit toutefois prendre en compte la grande hétérogénéité de l'informel et un rôle croissant d'accueil des sortants de l'école modifiant ses liens avec le système scolaire. La récession a favorisé l'informalisation des emplois. L'arbitrage entre le chômage d'attente et l'auto emploi dépend des coûts liés au chômage, aux contraintes de la recherche d'emplois salariés (théories du « job search ») et de la désutilité du travail informel. En même temps, l'informel a fortement changé de nature ; il s'est tertiarisé, féminisé, désalarisé.

Quatre sous-ensembles de l'informel peuvent être différenciés selon différents critères (tableau 8, Cogneau, Razafindrakoto et Roubaud, 1996) : (1) la flexibilité du secteur formel (celui-ci est contra-cyclique pour la production et l'emploi et pro-cyclique pour les revenus). (2) L'entreprenariat flexible et différencié du secteur moderne dont la production est peu substituable à celle du secteur informel (la production, l'emploi et les revenus sont pro-cycliques).

Ces deux segments sont plutôt liés à l'évasion fiscale. Ce sont ces deux segments qui font le plus appel à des formations de type scolaire. (3) Le troisième segment concerne le secteur artisanal de biens nécessaires. Il repose sur un savoir-faire spécifique ; la production et l'emploi sont contra-cycliques. (4) Le quatrième constitue le secteur refuge traditionnel par la facilité d'accès, la concurrence proliférante en son sein (production contra-cyclique, revenus parfois contra-cycliques).

Les effets de la récession et de l'ajustement peuvent être différenciés selon les segments du secteur informel. Le type 1 est contra-cyclique sur le marché des produits et ses revenus sont pro-cycliques par rapport aux revenus formels. La production et les revenus de type 2 sont pro-cycliques. Ce segment fait de plus en plus appel à des formations scolaires. La production de type 3 est contra-cyclique ; les revenus ne baissent que de 4,9 % alors que les salaires formels régressent de 17,1 %. L'artisanat fait appel à des formations sur le tas et à des apprentissages hors du système scolaire. On note néanmoins, avec l'explosion du système scolaire, une augmentation du niveau de formation scolaire des apprentis. La production de type 4 est la plus contra-cyclique avec une croissance de 4 % et une baisse de 9,7 % des revenus.

On observe également une recomposition de l'emploi à l'intérieur de l'informel au profit des activités productives agro-alimentaires et manufacturières. Il y a eu substitution reposant en partie sur des effets prix (hausse des prix des importations) et surtout des effets revenus (report de la consommation sur des biens nécessaires ou inférieurs).

Dans le secteur informel, la main-d'œuvre salariée est de plus en plus remplacée par une main-d'œuvre peu rémunérée, voire gratuite (apprentis, aides familiaux), mise au travail à travers des liens familiaux de dépendance et garantissant la formation d'une « rente de travail » ou d'une « rente d'apprentissage », nécessaires pour faire face à un environnement de plus en plus instable. Et ce, autant par la pluriactivité domestique que dans les micro-entreprises ou encore dans les entreprises « intermédiaires » (*missing middle*). Le salariat n'occuperait ainsi que 15 % des effectifs des micro-entreprises en Côte d'Ivoire et tendrait à se réduire corrélativement avec la diminution de la taille et de la durée de vie des petits établissements et avec le type d'activité (le petit commerce employant peu de travailleurs permanents et rémunérés). Les entreprises « intermédiaires » suivent les mêmes logiques d'embauche (cf. Fauré et Lootvoet, 1988-1989). Enfin, la pluriactivité se généralise en suivant plus des logiques de survie que d'accumulation. La pluriactivité et l'accroissement du travail gratuit et marchand s'inscrivent ainsi dans des logiques d'externalisation des coûts et de transferts intergroupes, répondant à des comportements sécuritaires ou de court terme et éloignés des logiques d'accumulation productive et d'investissement en capital humain.

### Segmentation du marché du travail et filières scolaires

Les mésajustements entre formation et emploi supposent une analyse fine en terme de segmentation. L'hypothèse d'hétérogénéité des marchés du travail semble pertinente à la condition de ne pas la réduire à une opposition marché primaire (emplois stables et bien rémunérés) et marché secondaire, d'une part, et marché interne (salaires formés sur la base de considérations administratives) et externe (rôle de l'offre et de la demande), d'autre part. Il importe d'appréhender la pluralité des formes d'utilisation du travail dans une société où le marché du travail est limité et de prendre en compte les discriminations selon les ethnies, les sexes, les statuts, les nationalités. Plusieurs éléments doivent être intégrés :

– Le marché du travail est fortement segmenté et, pour l'essentiel, le salariat concerne des emplois rationnés publics, semi-publics et des marchés internes où la rémunération des travailleurs ne relève pas de transactions marchandes. Le diplôme a longtemps été un moyen de rentrer sur ce marché interne, les exclus étant rejetés sur un marché externe du travail plus concurrentiel. Le diplôme est une carte d'entrée sur un marché du travail non concurrentiel. Ce signal n'est pas une approximation cardinale de la productivité mais un indicateur de classement ordinal de l'employabilité (Vinokur, 1993).

– Il existe de fortes différenciations et souvent une discrimination selon les origines nationales. La main-d'œuvre étrangère occupe 30 % des emplois modernes et 63 % des activités informelles. Les nationaux ont un accès privilégié aux emplois publics et parapublics qui sont les plus touchés par la crise économique. On observe une concurrence croissante des Ivoiriens et des non-Ivoiriens dans l'informel.

– Les trajectoires individuelles se caractérisent par des processus sinueux obligeant à différencier les insertions professionnelles, les transitions, les alternances et les réinsertions. Elles ne correspondent pas aux stéréotypes du passage du rural au salariat moderne en passant par l'informel transitionnel (exemple des modèles probabilistes de type Todaro) (Paul et Vernières, 1994).

– La précarisation des emplois, généralement peu qualifiés, s'accroît sur un marché du travail flexible et déréglementé, tandis que les emplois qualifiés sont protégés sur un marché primaire. Cette précarisation de l'emploi correspond à des politiques d'externalisation des coûts de la main-d'œuvre et à des objectifs de rentabilité de court terme. Elle se traduit par une absence de promotion et de formation internes et par un taux élevé de *turn over*. Elle affecte autant l'emploi du secteur moderne que l'emploi informel, les entreprises « modernes » ayant un effet structurant sur l'ensemble des emplois, soit directement par la sous-traitance ou le tâcheronnage, soit indirectement. Seules, les firmes mènent une politique d'internalisation des coûts de la main-d'œuvre.

Tableau 9

**Répartition des dépenses selon le budget 1997 (milliards de F CFA)**

	Primaire	Secondaire	Technique	Supérieur	Total	%
Masse salariale	102,2	61,4	8,9	17,3	189,8	62
Dépenses fonctionnaires	12,1	9,1	2,8	8,3	32,3	10,6
Transferts	3,8	17,1	2,6	11,2	34,7	11,4
Bourses		1,7	0,2	7,3	9,2	3,0
Investissements	12,2	10,4	4,9	7,6	35,1	11,6
Total	131,4	99,7	19,4	51,8	302,4	100

Source : Budget 1997.

À cette flexibilité sur le marché externe, se superpose une flexibilité sur le marché interne du travail, celui des entreprises restructurées ou privatisées, qui conduit à des mobilités descendantes dans la majorité des cas (déqualification), tout comme les reclassements dans la fonction publique, ou à des modifications de profils de carrière (Kouadio Bénéié, 1996).

### *Les limites des capacités de financement face aux coûts élevés*

Le système scolaire ivoirien est relativement onéreux. A même taux de scolarisation, l'effort financier relatif (par rapport au PIB) est près de 10 fois supérieur à celui des pays industrialisés. Le primaire accapare près de la moitié des ressources (44,3 %), le secondaire 37 % et le supérieur (18,5 %). L'élasticité des dépenses éducatives par rapport au PIB a été supérieure à 1 durant 25 ans puis a été nettement inférieure. Les dépenses publiques de 7,2 % du PIB en 1980 étaient de 5 % en 1996 (Banque mondiale, 1999).

La part de l'éducation dans le budget général tend également à se réduire. Le budget d'éducation est passé de 37 % du budget d'État en 1992 (217,4 milliards de F CFA sur 561,7 milliards) à 27 % en 1997 (302,4 milliards de F CFA sur 1 106 500 milliards). Durant ces cinq ans, la part du budget éducatif de fonctionnement passait de 45 % à 39 % du budget de fonctionnement (676,5 milliards de F CFA), alors que le budget éducatif d'investissement passait de 16 % à 8 % du total du budget d'investissement (430 milliards de F CFA) (Source : PSSRH, 1997). En 1997, le secteur de l'éducation représente 27,3 % du budget national.

On peut ainsi considérer qu'après la dévaluation du F CFA le budget de l'éducation a augmenté de 50 % en F CFA alors que le budget général

Tableau 10

**Dépenses d'éducation par financement en 1995 (milliards de F CFA)**

Sources	Ministères	Secteur public	Secteur privé	Extérieur	Total
Dépenses courantes	200,7	215,0	69,7	7,9	292,6
Dépenses en capital	20,5	23,0	3,1	14,5	40,6
Total	217,7	234,5	72,8	22,3	329,7

Source : Chevaillier et Oget, 1997.

doublait. En comparaison, le budget de la santé est resté autour de 9 % du budget de l'État entre 1992 et 1997.

Les salaires des enseignants constituent la composante essentielle des dépenses scolaires : ils représentaient en 1996 respectivement 78 %, 52 %, 49 % et 34 % du coût du primaire, du secondaire, du technique et du supérieur. On peut estimer en 1995 le salaire moyen annuel d'un enseignant du primaire à 2,4 millions de francs CFA soit 7 fois le PIB par habitant (358 000 F CFA), 3,8 fois le Smig (631 476 F CFA) et 14,3 fois le Smag (salaire minimum agricole garanti) moyen (166 914 F CFA). Les aides sociales jouaient un rôle non négligeable : 30 % du budget du supérieur étaient consacrés à des dépenses de transferts sociaux. Les bourses et transferts sociaux représentaient une dépense supérieure aux charges salariales (y compris les salaires des assistants techniques) (tableaux 9 et 10).

Face aux faibles capacités de financement de l'État, le recouvrement des coûts s'est accru surtout dans l'enseignement secondaire. Cet effort croissant des familles, des associations ou des collectivités décentralisées concerne tant le financement des investissements que les dépenses salariales. Les contributions des familles consistent en frais de scolarité, achat d'uniformes, de livres et de fournitures scolaires. Il faut y ajouter les dépenses de logement et de transport liées à la fréquentation scolaire. Les dépenses des familles concernent surtout le secondaire privé. Les frais de scolarité sont estimés en 1997 à 140 000 F CFA auxquels s'ajoutent des dépenses obligatoires (uniformes, fournitures, etc.) de l'ordre de 177 000 F CFA (Source : PSSRH, 1997).

### Les coûts années/élèves

Les *coûts directs* correspondent aux débours financiers afférents aux programmes éducatifs. Les *coûts d'opportunité* correspondent aux avantages sacrifiés en ressources humaines et financières. Ils sont très difficiles

Tableau 11

**Coûts année/élève et ses composantes (1996 en F CFA)\***

Primaire	Secondaire	Technique	Supérieur
Coût année/élève	77 900	146 900	405 500
Coût maître/élève	60 000	76 400	235 000
Coût annuel maître	400 565	3 438 000	
Ratio élèves/maîtres	40	45	

Source : Chevaillier et Oget, 1997.

\* Il s'agit de moyennes. Un instituteur touche en début de carrière 1,7 million et en fin de carrière 3,6 millions. Un capésien touche en début de carrière 2,2 millions et en fin de carrière 5,1 millions alors qu'un certifié touche 1,8 million en début et 4,6 millions en fin de carrière.

Tableau 12

**Dépenses de fonctionnement par élève en 1994-1995  
en F CFA et en % du PNB/habitant**

	F CFA	% PNB/hab.
Préscolaire et primaire public	87 400	0,25
Préscolaire et primaire privé	71 600	0,20
Enseignement secondaire général public	202 600	0,55
Enseignement secondaire général privé	183 700	0,5
Enseignement secondaire technique et professionnel public	684 600	1,9
Enseignement secondaire technique et professionnel privé	747 300	2,1
Enseignement supérieur général public	494 200	1,4
Enseignement supérieur technique et professionnel public	2 545 300	7,0
Enseignement supérieur technique et professionnel privé	345 700	1,0

Source : Chevaillier et Oget, 1997.

à évaluer dans un pays où le chômage est structurel, où l'école permet également un accès à des biens et à des services telles les cantines scolaires. Nous n'indiquons ici que les seuls coûts directs.

En 1995, le coût moyen d'un élève du primaire, du secondaire et d'un étudiant dans le supérieur représentait respectivement 0,21, 0,41 et 2 fois le PNB par tête. Ces proportions sont à mettre en relation avec les coûts des autres pays africains (tableaux 11, 12 et 13).

Tableau 13

**Coût unitaire éducation publique (% PNB) en 1985 et 1995**

	Primaire	Secondaire	Supérieur
Afrique subsaharienne (1985)	0,15	0,62	8
Afrique francophone	0,23	0,86	10
Afrique anglophone	0,12	0,51	6
Côte d'Ivoire (1995)	0,21	0,41	1,9

Source : Orivel, 1994, et calculs de l'auteur.

***Un système de financement renforçant les différenciations sociales***

Les coûts de la formation conduisent à de fortes différenciations qui sont largement renforcées par le système de financement public. Nous utilisons les résultats de l'enquête de 1995 et le rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté (1997).

**La montée de la pauvreté entre 1985 et 1995**

Selon l'enquête pauvreté (Banque mondiale, 1997), dont les résultats sont discutés du fait de la méthodologie utilisée, le pourcentage de pauvres (seuil en deçà de 144 800 FCFA 1995) est passé de 11 % (1985) à 31,3 % (1993) et à 36,8 % (1995). Le revenu par habitant a baissé de plus de 50 % en 10 ans. Un enfant sur trois souffre de retard de croissance par suite de malnutrition. On estime le pourcentage de personnes en dessous du seuil de pauvreté par catégorie socioprofessionnelle selon le tableau 14.

Les agriculteurs représentent plus de 70 % de la population en deçà du seuil de pauvreté. Entre 1983 et 1995, la pauvreté a fortement augmenté en milieu urbain (un quart des pauvres sont recensés en 1995 en ville). La pauvreté a augmenté chez les agriculteurs producteurs de produits vivriers (essentiellement les femmes), mais également légèrement chez les agriculteurs pratiquant des cultures d'exportation.

**Les liens entre pauvreté et exclusion scolaire**

On estime que les taux nets de scolarisation sont respectivement de 60 % pour la catégorie des ménages non pauvres, de 41 % pour les ménages pauvres et de 30 % dans les 10 % des ménages les plus pauvres. La moyenne du nombre d'années de scolarisation des enfants est de 15 pour l'ensemble des ménages et de 5 en zone rurale, soit un rapport de 1 à 3. Les dépenses des ménages sont largement explicatives de ces différenciations.



Tableau 14

**Pourcentage de la population en deçà du seuil de pauvreté  
par catégorie socioprofessionnelle en 1995**

Producteur de vivrier	58,4
Sans emploi	52,8
Producteur agricole d'exportation	43,2
Ouvrier agricole	36,4
Employé informel	31
Indépendant informel	29,3
Employé public	14
Employé secteur formel	7
Ensemble	36,8

Source : Banque mondiale, 1997.

Les dépenses éducatives par famille sont fonction du niveau de pauvreté. Elles apparaissent comme des services de « luxe », par rapport aux besoins essentiels. L'alimentation représente en moyenne 55 % des dépenses des ménages. Le riz rentre pour 25 % dans les dépenses alimentaires des pauvres. Le logement vient en seconde dépense essentielle. Les coûts de fréquentation de l'école sont discriminants pour les familles les plus pauvres : coût d'inscription, livres, fournitures, coûts indirects des transports, des uniformes et de la cantine, coût d'opportunité vis-à-vis des besoins de rentrée monétaire. Les dépenses éducatives représenteraient de 2,5 à 3 % des dépenses des ménages pour les 7 déciles les plus pauvres alors qu'elles augmentent ensuite pour représenter 4,7 % pour le décile supérieur. A titre illustratif, le coût d'un uniforme dans le primaire (4 600 F CFA à 6 600 F CFA) correspond aux dépenses totales qu'en moyenne les catégories pauvres consacrent à l'école.

### **La reproduction des différenciations sociales**

L'accès différencié à l'école conduit à reproduire les différenciations sociales selon les catégories. D'après une analyse à plusieurs variables (Grootaert, 1995), les effets de rentabilité de l'école diffèrent pour les zones urbaines et pour les zones rurales. Pour les ménages *urbains*, chaque année d'étude accroît le revenu du ménage de 6 400 F CFA et réduit de - 0,3 % le risque d'être en deçà du seuil de pauvreté. Un diplôme du primaire accroît de 66 000 F CFA le revenu du ménage et réduit de - 8,4 % le risque d'être

en deçà du seuil de pauvreté. Dans l'informel, chaque année d'étude augmente le revenu des ménages de 5 200 F CFA et réduit le risque de pauvreté. Au contraire, le niveau de l'instruction a une moindre incidence sur la pauvreté en milieu *rural*. L'effet de seuil n'est pas atteint. Chaque année supplémentaire a pourtant pour effet de réduire de - 0,7 % le risque de pauvreté.

### **Les effets redistributifs inversés du financement public**

Compte tenu des fortes différenciations entre les groupes sociaux de la fréquentation scolaire, les dépenses publiques conduisent à une redistribution favorable aux catégories privilégiées. Le quintile le plus pauvre bénéficie de 14 % des dépenses publiques d'éducation (11 % des dépenses publiques de santé) alors que le quintile le plus riche bénéficie de 35 % des dépenses publiques d'éducation (31 % des dépenses de santé).

On estimait en 1995 les dépenses à 15 560 F CFA par citoyen dont 87 % pour l'enseignement public. Le monde rural recevait par habitant 9 911 F CFA contre 23 445 F CFA pour le monde urbain. Les catégories pauvres recevaient 10 955 F CFA contre 27 396 F CFA pour les catégories à revenus supérieurs. Les filles ont bénéficié d'un tiers des dépenses publiques avec un pourcentage nettement inférieur pour les quintiles les plus bas. L'écart entre le montant allant à chaque quintile reflète à la fois les différences de fréquentation et les différences de coûts des services éducatifs. Une année d'études techniques dans le supérieur coûte 30 années du primaire. Or le quintile de revenu supérieur était en 1995 le bénéficiaire quasiment exclusif de l'enseignement technique secondaire et supérieur et le principal bénéficiaire de l'enseignement supérieur. Dans la mesure où une partie importante des recettes de l'État provient de la parafiscalité assise sur les produits agricoles d'exportation, on peut considérer que le financement public de l'école conduit pour le monde rural à des effets redistributifs négatifs (leurs contributions aux recettes est supérieure aux prestations reçues).

On note toutefois depuis 1985 un recentrage des dépenses publiques vers le primaire qui a plutôt bénéficié aux pauvres. La part des subventions à l'enseignement primaire allant au quintile le plus pauvre est passée de 15 % en 1986 à 20 % en 1995.

### **L'effet du financement sur l'efficacité**

On peut, inversement, considérer que le mode de financement des dépenses éducatives exerce des effets sur l'efficacité de l'école. D'un côté, l'école exerce des externalités et des effets intertemporels non pris en compte par le marché, ce qui rend *a priori* peu efficaces les financements privés par écolage ou par emprunt et donc conduit à une sous-optimalité en terme d'allocation des ressources. De l'autre, les financements privés ont des effets

incitatifs ; ils conduisent à sélectionner les compétences les plus grandes et ils permettent généralement une rationalisation de la gestion. L'étude la plus complète sur l'enseignement privé et public (Knight, Sabot, 1990) ne montre pas une supériorité significative du premier sur le second. Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer les différences de qualité à partir des tests d'acquisition et de coût-efficacité : les taux d'encadrement, les coûts unitaires, les pratiques pédagogiques, les types d'organisation, la qualité des enseignants, les différences de clientèle.

### *La demande d'éducation*

Les mauvais résultats en terme de formation de base sont dus à une organisation du système éducatif et une orientation des dépenses d'éducation qui ne répondent pas au mieux aux besoins et aux attentes de la population ivoirienne. Afin d'éclaircir ce point, il est nécessaire d'analyser les comportements des ménages en matière de scolarisation des enfants.

### **Éducation et contraintes de liquidités des ménages**

D'un point de vue économique, l'éducation des enfants est généralement vue comme un investissement en capital humain. Les parents investissent dans la scolarisation des enfants afin que ceux-ci puissent disposer de revenus plus élevés une fois adultes. Selon les modèles classiques d'investissement en capital humain (Becker, 1967 ; Ben-Porath, 1967), la scolarisation des enfants dépend du coût de celle-ci, des caractéristiques de la fonction de revenu et de rendement des autres formes d'investissement. Ainsi, le nombre d'années passées à l'école est lié à toute une série de facteurs, comme la qualité de l'enseignement qui y est prodiguée, les capacités de l'enfant ou les caractéristiques du marché du travail, etc., mais une prédiction de ces modèles est que, dans un monde où les ménages auraient libre accès à un marché du crédit sans imperfection, la richesse des ménages ne devrait pas directement influencer sur la scolarisation des enfants. Les plus démunis emprunteraient dans un premier temps pour financer la scolarisation de leurs enfants, et rembourseraient ces emprunts une fois les enfants en âge adulte. Toutefois, une telle hypothèse de perfection du marché du crédit est bien sûr utopique et on peut s'attendre à ce que les contraintes de liquidité se fassent sentir au sein de la population la plus pauvre. Si tel est le cas, les politiques d'éducation devraient prendre en compte ces contraintes et agir afin de minimiser les coûts à la charge des familles, ou tout au moins offrir des facilités de paiements différés. Il est donc essentiel de voir si ces suppositions sont corroborées par l'observation et, pour ce, de se reporter aux analyses empiriques qui ont été faites sur la demande d'éducation.

On estimait en 1998-1999 le coût de la scolarisation à la charge des familles dans le cycle secondaire autour de 200 000 F CFA pour le public et entre 300 000 et 500 000 F CFA pour le privé. La Côte d'Ivoire offre un cadre privilégié, étant donné l'abondance des données « micro » dont on dispose. En particulier, grâce aux Enquêtes Permanentes Auprès des Ménages (Epam) effectuées entre 1985 et 1988, des analyses assez fines de la demande d'éducation ont pu être menées à bien (Appleton *et al.*, 1990 ; Alessie *et al.*, 1992 ; De Vreyer, 1993 et 1996 ; De Vreyer, Lambert et Magnac, 1994 ; Grootaert, 1994). Une conclusion ressort de toutes ces études : les contraintes financières des ménages sont effectivement un obstacle majeur à la scolarisation des enfants dans le primaire. L'école primaire, bien que gratuite, est trop coûteuse de par les frais et les coûts d'opportunité qu'elle occasionne. L'achat de matériel scolaire, les dépenses de transport, etc., sont autant d'obstacles à la scolarisation que nombre de familles ne peuvent surmonter. Le tableau ci-dessous donne le coût théorique annuel de la scolarisation d'un enfant. Dans le primaire, celui-ci s'élève déjà à plus de 40 000 F CFA. Le rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté en Côte d'Ivoire (1997) estime quant à lui que les ménages pauvres (ménages dont les dépenses annuelles par tête sont inférieures à 144 800 F CFA, c'est-à-dire 36,8 % des ménages en 1995) ne dépensent en moyenne que 5 900 F CFA pour la scolarisation des enfants (tableau 15).

Les contraintes de liquidités se font évidemment surtout sentir auprès de la population la plus pauvre et particulièrement en période de crise. Ainsi, au vu du tableau ci-dessous on constate que les taux de scolarisation sont très variables selon la richesse des ménages, effets plus marqués lors des années de récession 1987 et 1988. Ces variations se traduisent aussi par des disparités régionales comme illustré dans ce même tableau où l'on reprend le découpage géographique en Abidjan, villes, forêt (est et ouest) et savane.

### Éducation et stratégies familiales

La différence de scolarisation par genre s'accroît pour les ménages les plus pauvres (tableau 16). En fait, les ménages peuvent être amenés à privilégier l'éducation de certains enfants au détriment des autres (De Vreyer, Lambert et Magnac, 1994) et ce pour différentes raisons.

D'une part, les coûts d'opportunité associés à la scolarisation des enfants varient d'un enfant à l'autre, en fonction de leur sexe et de leur rang dans la fratrie. C'est, par exemple, le cas pour les enfants les plus âgés, et plus particulièrement les filles, qui peuvent servir à garder leurs frères et sœurs plus jeunes. Quant aux plus jeunes, ils n'ont pas à prendre soin de petits frères ou de petites sœurs et, de plus, ils ont quelqu'un pour les accompagner à l'école dès qu'ils sont en âge d'être scolarisés. Les coûts d'opportu-

Tableau 15

**Coût théorique d'un élève en manuels et autres dépenses d'éducation  
(en F CFA, pour la rentrée 1994-1995)**

Niveau	Manuels + cahiers	Droit d'examen + inscription	Habillement + chaussures	Total
<b>Enseignement primaire</b>				
CP	27 984		18 000	45 984
CE	39 935		24 000	63 935
CM1	50 000		28 000	78 000
CM2	50 000	500	28 000	78 500
<b>Enseignement secondaire 1<sup>er</sup> cycle</b>				
6 <sup>e</sup>	60 300	3 000	36 905	100 205
5 <sup>e</sup>	67 034	3 000	36 905	106 939
4 <sup>e</sup>	94 398	3 000	36 905	134 303
3 <sup>e</sup>	102 160	8 000	36 905	147 065
<b>Enseignement secondaire 2<sup>e</sup> cycle</b>				
2 <sup>nd</sup> e	91 064	3 000	36 905	130 969
1 <sup>re</sup>	89 939	3 000	36 905	129 844
Terminale	109 601	13 000	36 905	159 506

Source : MENFB/DPES, 1997.

nité associés à la scolarisation sont ainsi plus élevés pour les aînés, et surtout pour les filles aînées, que pour les cadets.

D'autre part, les bénéfices que l'on peut attendre de la scolarisation sont aussi variables d'un enfant à l'autre. Cela est surtout vrai en ce qui concerne la différence entre les sexes. Les études récentes (Appleton, 1990; Vijverberg, 1992) montrent que le marché du travail est nettement plus favorable à la scolarisation des garçons qu'à celle des filles. Les incitations à scolariser les enfants sont donc sensiblement plus faibles pour les filles que pour les garçons.

Ainsi, de par les disparités qui existent entre les enfants, tant au niveau des coûts d'opportunité associés à la scolarisation qu'à celui des revenus escomptés une fois adulte, un comportement économique simple des ménages, traitant les enfants indépendamment les uns des autres, se traduirait par une scolarisation différenciée des enfants selon leur rang dans la fratrie et surtout selon leur sexe. Toutefois il faut être prudent à ce stade et se garder de conclure que la sous-scolarisation des filles et celle des aînés, que l'on observe dans une moindre mesure, sont seulement dues à des différences de rendement.

Tableau 16  
**Taux nets de scolarisation dans le primaire**  
 (en %)

	1985	1986	1987	1988
<b>Ménages très pauvres</b>				
Garçons	31,7	35,6	34,1	31,0
Filles	22,4	22,9	16,7	16,7
<b>Ménages modérément pauvres</b>				
Garçons	51,1	49,3	48,2	54,3
Filles	41,0	37,6	36,7	41,9
<b>Ménages non pauvres</b>				
Garçons	66,3	64,2	78,0	74,1
Filles	54,0	57,5	63,9	57,7
Abidjan	69,4	71,4	77,7	72,0
Autres villes	67,7	62,4	78,0	74,1
Forêt est	54,3	56,8	60,2	53,6
Forêt ouest	50,6	48,9	58,1	58,8
Savane	27,8	26,1	30,3	22,6
Côte d'Ivoire	53,6	54,1	58,4	54,0

Source : Grootaert, d'après les Epam 1985-1988.

La réalité est plus complexe car les ménages ne traitent pas les enfants indépendamment les uns des autres (De Vreyer, 1993). Les choix de parents ayant plusieurs enfants peuvent être vus comme ceux d'un individu ayant à gérer un portefeuille financier. Dans un contexte d'incertitude, les parents auront tendance à diversifier les risques, privilégiant la scolarisation pour certains de leurs enfants seulement, et préférant d'autres formes d'investissement pour les autres (apprentissage par la pratique, migration, etc.). Les décisions des parents peuvent aussi suivre certains critères d'équité ou certaines normes sociales de distribution des ressources entre les enfants du ménage.

### **Autres déterminants de la demande d'éducation**

Les analyses de la demande d'éducation faites à partir des données de Enquêtes Permanentes Auprès des Ménages (De Vreyer, 1996; De Vreyer, Lambert et Magnac, 1994; Alessie *et al.*, 1990) font ressortir d'autres déterminants de la demande d'éducation. On constate que les ménages dirigés par un homme semblent accorder moins d'importance à l'éducation que

ceux dirigés par des femmes. Ceci pourrait traduire une plus grande préférence des femmes pour l'éducation des enfants. Si tel est le cas, alors toute politique visant à améliorer le statut socio-économique de la femme aurait un effet positif sur l'éducation des enfants.

L'activité professionnelle du ménage ressort aussi comme étant un élément déterminant de la demande d'éducation. Toutes choses égales par ailleurs, les enfants d'un ménage dont le chef est salarié iront sensiblement plus à l'école que ceux vivant dans un ménage dont le chef est un entrepreneur individuel, ce qui traduit l'importance du coût d'opportunité des enfants. Pour les agriculteurs, on constate que la superficie de terre disponible a un effet négatif sur la scolarisation des enfants, ce qui confirme que le coût d'opportunité des enfants influe sensiblement sur les décisions de scolarisation.

Enfin, notons que l'éducation des parents, et, résultat contre-intuitif, plus particulièrement celle du père, influe positivement sur la scolarisation des enfants (De Vreyer, 1996).

### **Les interdépendances entre les politiques économiques, le système productif et le système scolaire**

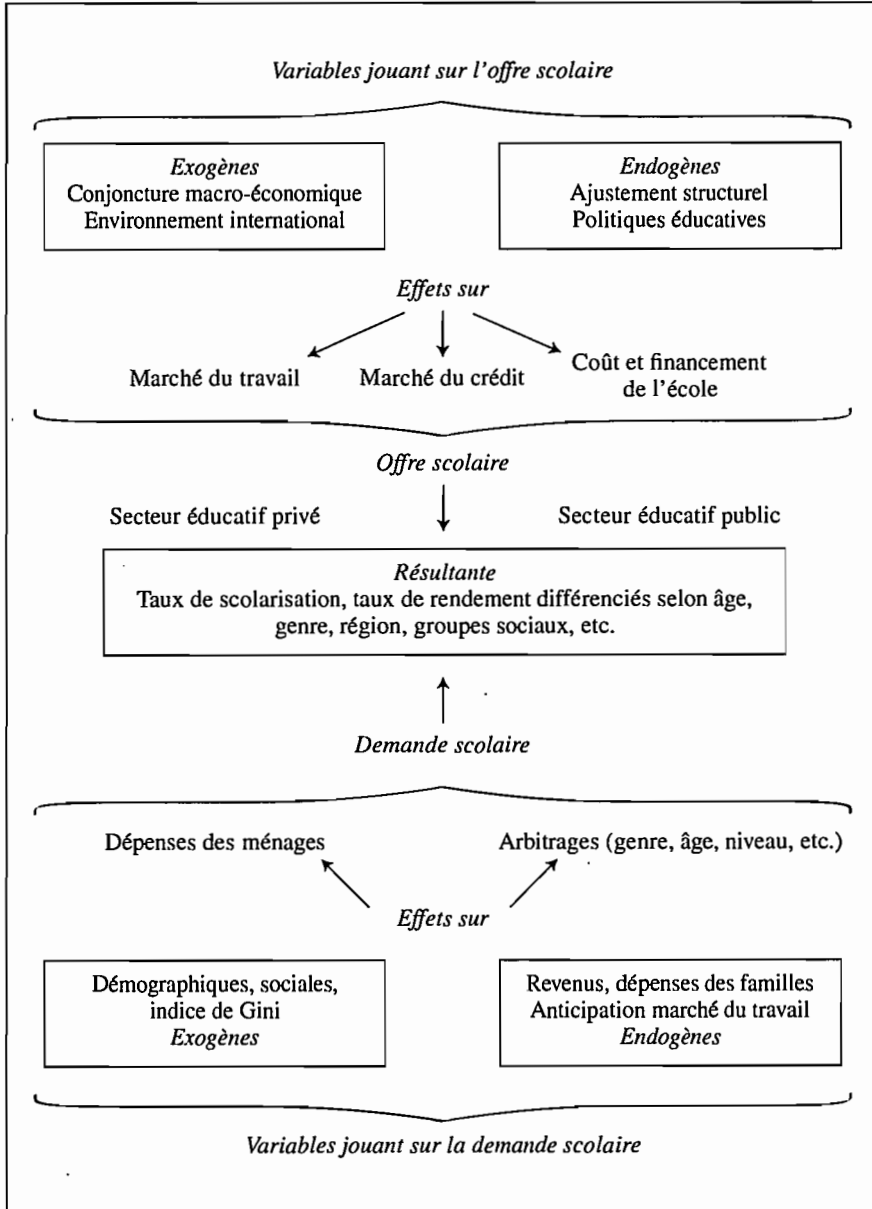
Le système scolaire ivoirien a une dynamique, en partie déconnectée de l'économie, qui est liée aux facteurs démographiques, sociaux, culturels et politiques. L'enseignement est multifonctionnel. Il est un appareil de formation. Il participe de la construction nationale et est un lieu de socialisation ; il permet également de construire et de transmettre la langue et la culture ; il est un moyen de reproduction ou de modification des hiérarchies pour les groupes familiaux et sociaux. Enfin il fait acquérir des compétences et des savoirs pour les besoins du marché du travail. Ces différentes fonctions correspondent à des objectifs contradictoires et à des intérêts conflictuels des différents groupes sociaux. Le système scolaire est en relation avec l'économie, tant par les capacités de financement ou les capacités d'absorption des sortants de l'école par le système productif que par l'impact des politiques économiques ou par les effets qu'il exerce sur les déterminants de la croissance (figure 2).

#### ***Les effets des politiques économiques sur la scolarisation***

*Les politiques de stabilisation et d'ajustement* réel et de change ont conduit à modifier les conditions de fonctionnement du système scolaire ivoirien. Il faut toutefois tenir compte des effets d'inertie et d'hystérésis des systèmes scolaires. Les politiques d'ajustement visent à rationaliser les dépenses éducatives, à réduire les écarts entre les systèmes de formation et les besoins du marché et à transformer les logiques rentières et redistributives en logiques productives.

Figure 2

## Effets des variables exogènes et de la politique économique sur la scolarisation





L'ajustement structurel agit sur les déterminants de l'offre et de la demande scolaires par le biais des prix et des revenus (cf. Behrman, 1993 ; Hugon, 1996). A court terme, il conduit à modifier la structure des dépenses publiques d'éducation ; il agit également sur les revenus des ménages et la structure de la demande. A plus long terme, il a des effets sur le coût de la formation en réduisant les dépenses salariales ; il a des effets sur la demande en modifiant le coût d'opportunité de l'école.

### Les effets de l'ajustement sur l'offre scolaire

Les effets de l'ajustement réel (1980-1993) et de change diffèrent. On constate une baisse significative de la part relative des dépenses publiques d'éducation par rapport au budget général. De 38,7 % en 1992, le budget de l'éducation était de 36,3 % en 1993, de 32,8 % en 1994, de 31,3 % en 1995, de 27 % en 1996 et de 27,3 % en 1997 en franc CFA. Dans un contexte d'ajustement mais également de forte croissance démographique, le taux brut de scolarisation est tombé de 75 % (1985-1986) à 67 % (1995-1996).

La dévaluation du franc CFA de 50 % le 12 janvier 1994 a toutefois fortement modifié les dépenses exprimées en dollars. Elle a conduit à terme à réduire le salaire réel des enseignants et donc les coûts salariaux avec des risques d'effet désincitatif sur les enseignants. Elle a augmenté les prix des fournitures scolaires et des équipements de l'ordre de 60 %. Les dépenses de fonctionnement ont pratiquement été réduites de moitié en dollars après la dévaluation.

L'ajustement structurel a eu des effets sur les principales variables explicatives du taux brut d'inscription scolaire. Celui-ci peut être défini d'un point de vue financier comme le rapport entre les dépenses d'enseignement et le coût année/élève multiplié par la population scolarisable :

- part des dépenses d'enseignement par cycle par rapport au PIB (a) : modification de la part des dépenses publiques et privées et de leur répartition par cycle ;
- ratio maîtres/élèves (m) : modification du nombre et de la structure des enseignants (par âge, qualifications) en créant un système de double vacation ; modification de la répartition par cycle et changement de la carte scolaire ;
- pondération du salaire du maître par rapport au PIB (b) : en jouant sur les salaires nominaux (parfois dans un sens incitatif) et sur les salaires réels (généralement en les réduisant par l'effet d'ajustement de change). Après la dévaluation, ce ratio est passé de 11 à 7 pour l'enseignement primaire. En outre, on observe un décrochage des salaires concernant les nouveaux recrutés dans l'enseignement avec une rémunération nettement inférieure à celle des enseignants en poste ;

- part des dépenses autres que salariales sur les dépenses salariales (h) : généralement en augmentant cette part par des conditionnalités posées ou par des appuis extérieurs sur les investissements et sur les dépenses de fonctionnement non salariales.

### Les effets des politiques économiques sur la demande scolaire

Les effets sont médiatisés par les changements de prix relatifs des biens et des services, les modifications des anticipations sur le marché du travail. Les politiques économiques exercent également des effets sur la demande scolaire en modifiant les revenus des familles et les perspectives d'emploi et en jouant sur la rentabilité privée de l'école (De Vreyer, 1994). Les ajustements et la crise ont affecté particulièrement certains *groupes sociaux*, en milieu rural et urbain pauvre. Dans la mesure où les familles financent une partie importante des dépenses scolaires, la baisse de pouvoir d'achat peut conduire à une exclusion des catégories défavorisées. Par contre, les mesures de suppression des bourses ou d'internat dans le supérieur concernent principalement des groupes relativement « privilégiés ».

Dans de nombreuses régions, la demande scolaire est affectée par la hausse des prix d'écolage et des dépenses afférentes à la fréquentation scolaire (coût des fournitures, des transports) et de la baisse des perspectives d'emploi. Les familles font des arbitrages entre enfants selon les âges et selon les sexes avec baisse de la demande des filles et plutôt maintien de la demande des garçons.

La demande privée d'enseignement n'est pas seulement la résultante d'un phénomène de substitution vis-à-vis de la saturation de l'offre publique ; elle est aussi l'expression d'une demande de service différencié (assurant la reproduction des hiérarchies sociales) et de qualité. Elle est donc fonction des effets de différenciation ou d'imitation et pas seulement l'expression de préférences individuelles. L'offre privée résulte d'un report de saturation du public au niveau des emplois d'enseignants, d'une faible barrière à l'entrée et d'un faible contrôle de la part des pouvoirs publics.

Une question centrale est évidemment celle de savoir quels sont, en période de baisse des revenus, les *changements de comportement des familles* : retrait vis-à-vis de l'école pour des activités rurales ou informelles rémunératrices ; accroissement de l'apprentissage dans les unités informelles ; phénomènes d'exclusion et de non-prise en charge des élèves par le groupe familial (tutorat, hébergement).

Une autre question centrale est celle des stratégies de *différenciation des filières éducatives* de la part des groupes sociaux. On constate pour les groupes de statut supérieur des stratégies de formation à l'étranger, de réorientation des filières anciennes (médecine, droit, sciences humaines) vers les

filières porteuses (informatique, gestion, sciences de l'ingénieur) et des choix d'établissements privés sélectifs. Les groupes les plus pauvres deviennent souvent exclus de l'école. Les enfants des classes moyennes continuent de fréquenter les formations anciennes de masse, notamment publiques. Il semble que l'on observe ainsi un grand éclatement des systèmes éducatifs.

### **Les effets des politiques sur les emplois des diplômés**

Un des effets les plus importants des PAS est d'avoir stoppé l'appel des diplômés dans les emplois publics et parapublics sans que l'on observe, de manière significative, un relais des emplois privés salariés. Certes, la plupart des enquêtes montrent un rôle positif de l'enseignement primaire et professionnel dans la probabilité d'avoir un emploi. Les taux de réinsertion des « déflatés » des entreprises publiques et de l'administration sont fonction du niveau de formation et du réseau de relations sociales qui va généralement de pair. Les travaux de Lachaud (1991) à Abidjan montrent ainsi que l'offre de travail est une fonction croissante du diplôme d'éducation.

### ***Les relations entre le système scolaire et l'économie***

#### **Formation professionnelle et productivité du travail**

Le faible niveau de formation scolaire et professionnelle des travailleurs est un des principaux facteurs explicatifs de la faible productivité du travail en Côte d'Ivoire. Cette faiblesse résulte d'une offre insuffisante du système scolaire en qualité, du faible investissement des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle et technique, d'un taux élevé de *turn over*, des déqualifications résultant d'une absence d'apprentissage et de formation permanente.

Le rôle de la formation professionnelle est d'autant plus essentiel que, dans un contexte d'ajustement, les entreprises doivent être davantage compétitives, produire des biens de qualité sur le marché international, réduire leurs coûts de production par des progrès de productivité et être capables de s'adapter à un monde évoluant très rapidement tant sur le plan organisationnel que technologique.

Seules les grandes entreprises de type multinationales ou publiques ont des politiques de formation du personnel. Pour l'essentiel, les PME étrangères et nationales ont un très faible investissement dans ce domaine et risquent de voir les compétences qu'elles ont générées utilisées par des concurrents. Quant à l'informel, il existe une formation sur le tas par apprentissage, mais cette formation est relativement dissociée du système scolaire et il se fait davantage selon des modes traditionnels qu'innovateurs, même si des transformations importantes sont observables.

### Enseignement et croissance

L'*éducation scolaire* devrait jouer un rôle stratégique dans le *développement économique et social* de la Côte d'Ivoire. Plusieurs arguments théoriques peuvent être avancés.

L'enseignement est, aux yeux de nombreux économistes, un investissement en formation et en information favorable à la croissance économique et qui influe sur les variables démographiques. Les résultats récents des modèles de croissance endogène (dans la lignée de Romer et Lucas, 1988), privilégiant les apprentissages et les externalités portées par la formation du capital humain social, rejoignent ainsi les nombreux travaux anciens sur le facteur résiduel ou immatériel et sur le rôle de la formation dans la croissance économique.

Les *modèles de croissance endogène* (D'Autume, 1994), mettant en valeur les externalités liées à l'éducation, conduisent à différencier l'équilibre et l'optimum ; ils montrent que l'accumulation du capital humain joue un rôle déterminant dans la croissance, que ce soit par les effets directs, par les externalités ou par les descendants (effets de legs) ; ils ont reçu une faible validité empirique en Afrique.

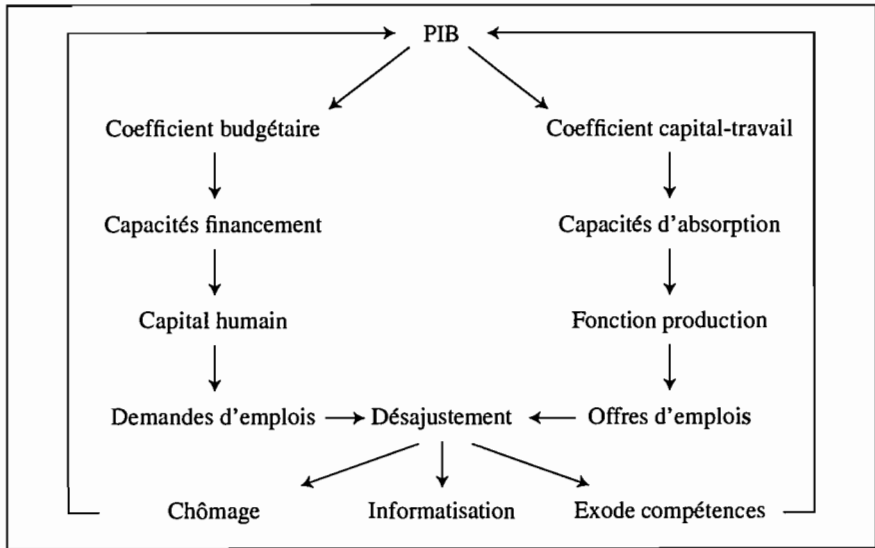
Toutefois, la relation entre l'éducation scolaire et la croissance n'apparaît pas avec évidence. Les estimations des effets de l'enseignement sur la croissance économique donnent des résultats contrastés. L'enseignement n'exerce des effets productifs que si le contenu des programmes, les aptitudes et attitudes des élèves et la qualité de la formation permettent des apprentissages, et que si le milieu environnant permet de les utiliser. Plusieurs raisons peuvent être avancées expliquant les faibles liens entre l'enseignement et la croissance économique en Côte d'Ivoire : le fait que peu d'élèves deviennent agriculteurs, que le lien formation/productivité est limité, notamment dans le secteur public, qu'il existe un chômage élevé des diplômés, que la qualité de l'enseignement ne permet pas l'acquisition de compétences et de qualifications, que celles-ci sont mal utilisées par le système productif et que les effets de seuil ne sont pas atteints (Gurgand, 1993 ; Orivel, 1995).

### Relation entre éducation et productivité

L'impact de l'éducation sur la productivité en Côte d'Ivoire a été étudié par Van der Gaag et Vijverberg (1987), Vijverberg (1988), Deaton et Benjamin (1988), Glewwe (1990) et Gurgand (1993 et 1997), entre autres. Les études trouvent des résultats différents selon les secteurs d'activités. Dans le secteur formel, on constate que les salaires augmentent très nettement avec l'éducation, mais ceci ne traduit pas forcément un lien aussi net entre éducation et productivité. En effet, en présence d'asymétries d'information sur le marché du travail, l'éducation peut servir de signal aux entre-

Figure 3

## Effets de la croissance du PIB sur le système scolaire



preneurs, leur permettant d'identifier les plus productifs (Arrow, 1973). Il semble tout de même qu'en Côte d'Ivoire il y ait bien, en ce qui concerne le secteur formel, une relation positive entre formation et productivité, même si cette relation est bien moins nette que ce que laisserait présager le lien entre salaire et niveau d'éducation.

Pour les entrepreneurs individuels non agricoles, la relation entre productivité et éducation est plus faible, mais serait encore positive. Ce n'est en revanche plus le cas lorsqu'on s'intéresse à la production agricole. En effet, confirmant des résultats qui ont été trouvés dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, Gurgand (1997) montre que l'éducation primaire n'augmente pas l'efficacité de la production agricole. Plus surprenant encore, il montre que l'éducation secondaire a un impact négatif sur la productivité des agriculteurs<sup>3</sup>.

L'éducation a donc un impact mitigé sur la productivité. Positif dans le secteur formel et, dans une moindre mesure, dans le secteur informel, il est nul ou négatif chez les agriculteurs. Ce résultat décevant, s'il ne se limite pas à la Côte d'Ivoire, ne doit pas non plus être vu comme une fatalité. Dans les pays d'Asie du Sud-Est, où les techniques de production sont, il est vrai,

3. Les résultats de Gurgand (1993) mettant en évidence l'effet négatif de l'éducation secondaire ont été obtenus par des analyses multivariées assez fines où il est tenu compte des possibles biais de sélection, comme celui causé par la migration des individus vers les villes. Ils sont insensibles au choix de spécification et semblent donc être robustes.

Tableau 17

**Évolution des indicateurs scolaires et économiques**

	1965	1970	1975	1980	1985	1991	1995
PNB/tête en dollars	191	270	530	1220	660	680	596
Ts1	60	58	62	79	75	69	70
Ts2 (1er cycle)	6	9	13	19	20	24	26
Écart relatif							
PNB/tête en dollars	32	46	50	106	18	-7	
Ts1	20	8	-5	6	-1	-8	
Ts2	19	19	13	27	7	21	

Source : Calculs de l'auteur à partir des statistiques de la Banque mondiale.

Ts1 : taux de scolarisation primaire.

Ts2 : taux de scolarisation secondaire.

très différentes, on observe que l'éducation améliore très nettement la productivité des agriculteurs. L'absence de relation positive entre éducation et efficacité de la production agricole en Côte d'Ivoire reflète sans doute le décalage qu'il y a entre le contenu de l'enseignement et les techniques traditionnelles de culture utilisées par la majorité des agriculteurs ivoiriens.

### **Les faibles relations entre les indicateurs de scolarisation et les indicateurs démo-économiques**

La mise en relation des indicateurs d'inscription scolaire dans le primaire et le secondaire pour les années 1965, 1970, 1975, 1980, 1985, 1990 et 1995 avec le PNB par tête en dollars constants (Sources statistiques de la Banque mondiale) montre de faibles liens (tableau 17). Nous mettons ensuite en relation les écarts relatifs à la moyenne des taux bruts de scolarisation primaire et secondaire (pour les mêmes années) avec les écarts relatifs à la moyenne du PNB par tête<sup>4</sup>.

4. Selon une étude de la Banque mondiale (1988), portant sur un échantillon de 31 pays d'Afrique subsaharienne entre 1956 et 1983, et utilisant une fonction de production Cobb Douglas à 4 facteurs (terre, travail, capital, capital humain), le facteur capital physique explique près de 70 % de la croissance au cours de cette période; le capital humain et les autres facteurs expliquent 30 %. Le facteur résiduel est assorti d'un paramètre négatif. Selon l'étude de Lau, Jamison et Louat (1990), utilisant une fonction de production agrégée à 4 facteurs en données annuelles 1960-1986 pour 58 pays, on constate, par contre, une élasticité de la production par rapport au niveau moyen de l'éducation positive et statistiquement significative, sauf pour l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud.

Tableau 18

**Taux de rentabilité de la scolarisation comparés  
en Afrique subsaharienne et en Asie (en %)**

	Social			Individuel		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur
Afrique subsaharienne	24,3	18,3	11,2	41,3	26,6	27,8
Asie	19,9	13,3	11,7	39,0	18,9	19,9

Source : Banque mondiale, 1995.

Nota : Les taux de rentabilité individuels prennent en compte les coûts et les revenus pour les familles, en intégrant les impôts et les aides et subventions reçues.

L'écart relatif est calculé de la manière suivante :

$$ts = \frac{ts - ts'}{ts'} \quad \text{écart relatif de taux de scolarisation}$$

$$y = \frac{y - y'}{y'} \quad \text{écart relatif de PNB par tête}$$

avec  $ts$  le taux de scolarisation ;  $ts'$  le taux de scolarisation moyen africain ;  $y$  le PNB par tête ;  $y'$  le PNB moyen par tête africain.

On observe un certain effet de la conjoncture économique sur les taux de scolarisation primaire alors que les taux de scolarisation secondaire connaissent une expansion indépendante du niveau du PNB par tête.

### Les taux de rentabilité de l'enseignement

L'enseignement modifie la répartition des revenus. Il existe une bonne relation entre le niveau de formation et le revenu touché à la sortie de l'école. Le taux de rentabilité est le taux d'escompte qui appliqué à la somme des revenus supplémentaires résultant de la formation rend cette somme égale au coûts initial de la formation. Les calculs comparés montrent que les taux de rentabilité individuels et sociaux sont en Afrique subsaharienne légèrement supérieurs à ceux de l'Asie (tableau 18). La signification de ces taux prête toutefois à discussion.

Les taux de rentabilité de l'école en Côte d'Ivoire sont nettement supérieurs à ceux du Ghana. Les taux du secondaire et du supérieur sont supérieurs à ceux du primaire (tableau 19).

Les travaux concernant les *taux de rentabilité* privés et sociaux posent de nombreux problèmes de méthode : utilisation des salaires du secteur

Tableau 19

**Taux de rentabilité comparés en Côte d'Ivoire (1985-1987)  
et au Ghana (1987-1988, 1988-1989) en %**

	Social			Individuel		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur
<b>Côte d'Ivoire</b>						
Filles	10,9	24,3	22,4	7,8	20,9	20,2
Garçons	14,0	27,4	22,4	11,6	24,1	20,0
<b>Ghana</b>						
Filles	- 1,0	14,5	10,4	- 1,2	14,2	10,1
Garçons	- 1,3	7,0	11,8	- 1,3	7,9	12,3

Source : Schultz, 1998.

Nota : La méthode d'estimation A est celle des moindres carrés. La méthode B intègre les probabilités dans un modèle probit. La fonction du salaire horaire exclut l'expérience et différentes variables régionales *dummy* (capitale, nord, centre sud, et centres urbains). L'échantillon concerne les revenus des travailleurs entre 15 et 65 ans. La corrélation des années d'étude se fait avec le log du revenu.

public comme grille de référence, calcul du manque à gagner pour la rentabilité privée. Ils ont peu de signification pour le primaire ou le premier degré du secondaire où la grille des salaires publics a peu à voir avec les revenus touchés après l'école<sup>5</sup>.

Le constat empirique des faibles liens entre croissance économique et développement du système scolaire ou rentabilité et productivité de l'enseignement conduit à relativiser les analyses économiques de l'école (Kinvi, 1994). L'éducation scolaire n'est pas un moule ou un investissement en *formation* des travailleurs (If) qui accroîtrait la productivité du travail (q) et qui serait sanctionné par un salaire (w) comme le suppose la théorie du

5. Certains travaux montrent qu'un an de scolarité moyenne de la main-d'œuvre accroît de 9 % le revenu (Banque mondiale, 1991). Une étude réalisée en 1987 pour la Côte d'Ivoire donnait pour une année additionnelle de primaire un accroissement des salaires de 12 %. Les écarts vont de 15 % pour le primaire au Lesotho à 95 % au Botswana. Les travaux comparant les taux de rentabilité entre les femmes et les hommes montrent que les premiers sont plus faibles en termes monétaires (ce qui pourrait expliquer une demande scolaire moindre de la part des parents) ; par contre, les rendements non monétaires seraient plus importants (impact sur la santé des enfants, la fécondité) (Appleton *et al.*, 1995). La rentabilité sociale prend en compte la somme des dépenses privées et publiques, les salaires avant impôt, les coûts pour la collectivité et les externalités, alors que la rentabilité privée tient compte du manque à gagner + des contributions des familles moins les bourses et des salaires après impôts. La scolarisation peut favoriser l'émigration rurale ou inversement accroître la productivité agricole. On considère généralement qu'un effet de seuil minimum de 3 ou 4 ans est nécessaire pour avoir des effets sur la croissance.



*capital humain*. Cette séquence est infirmée aux différents chaînons : faibles apprentissages, peu de lien entre la productivité et la rémunération. L'éducation scolaire ne peut pas non plus être assimilée à un tamis, sélectionnant des aptitudes ou des attitudes, le diplôme étant un investissement en *information* pour les employeurs (théorie du *filtre*). Le diplôme est un signal imparfait et mal utilisé par les employeurs.

– La décision d'envoyer l'enfant à l'école est celle du groupe familial qui réalise des arbitrages entre la formation scolaire et l'apprentissage dans les unités informelles, entre les activités productives et les activités scolaires. L'école est conçue le plus souvent dans une logique redistributive et comme un pari conduisant à des transferts intergénérationnels. On peut ainsi considérer que, même si les informations sont imparfaites et asymétriques, les familles intègrent dans leurs stratégies les signaux des systèmes d'emplois et de la hiérarchie des revenus. Même si la probabilité d'avoir un diplôme est très faible et celle d'un diplômé d'avoir un emploi salarié limitée, les familles ont généralement intérêt à parier sur l'école.

– *L'économie ivoirienne est en partie restée une économie de rente* où les logiques redistributives l'emportent sur les logiques productives (Hugon, 1993). L'éducation fonctionne comme un moyen d'accès à des postes rémunérateurs davantage que comme un moyen d'acquisition de compétences, d'où un faible lien entre la rentabilité et la productivité de l'école. Les revenus et les emplois sont plus liés à des positions dans des réseaux de pouvoir qu'à la contribution à la création de richesses, d'où une mauvaise utilisation des compétences et une décapitalisation des savoirs. Les jeux entre le pouvoir (politique), l'avoir (économique) et le savoir (champ du culturel) sont spécifiques aux sociétés africaines post-coloniales.

Dès lors qu'il y a stagnation des entrées dans les filières d'emplois protégées et inflation des sortants, la *stagflation* scolaire (Hallak et Caillods, 1981) conduit à une dévalorisation des diplômes. La course aux diplômes se fait dans un contexte de tarissement des rentes.

Dans un contexte de limite des ressources publiques et d'ajustement, l'offre administrée fait place à une offre diversifiée privée et publique et à la mise en place d'une tarification. Il est toutefois insuffisant de souligner que le financement public peut conduire à une sous-optimalité en termes d'efficacité et d'équité.

### ***Les relations entre l'enseignement et les variables démographiques***

Les effets *démographiques* de la scolarisation doivent être interprétés avec prudence. La scolarisation semble jouer un rôle significatif surtout à partir du second degré avec un effet de seuil. Les femmes qui ont suivi 4 ans d'études ont un nombre d'enfants de 30 % inférieur à celui des femmes sans

Tableau 20

**Relations entre les indicateurs démographiques et scolaires**

Niveau scolaire	Mortalité infantile (1984-1994)	Mortalité juvénile (1984-1994)	Indice fécondité (1989-1994)
Sans	99 ‰	69 ‰	6,2
Primaire	78 ‰	61 ‰	5,3
Secondaire et supérieur	61 ‰	34 ‰	3,8 2,5

Source : EDS (INS).

Tableau 21

**Interrelation entre les indicateurs sociaux en Afrique subsaharienne**

Matrice de corrélation	1	2	3	4
Croissance (1)	1	0,42	0,37	0,30
Niveau éducation (2)		1	0,98	0,37
Niveau éducation des femmes (3)			1	0,70
Baisse mortalité infantile (4)				1

Source : Banque mondiale, 1990.

Nota : Corrélation sur un échantillon de 68 économies (1973-1987).

instruction. Les écarts de fécondité entre le milieu rural et le milieu urbain peuvent s'expliquer en partie par des différences fortes de scolarisation des femmes.

On retrouve (tableau 20) les résultats observés en Afrique subsaharienne (tableau 21).

Toutefois, la relation entre ces indicateurs n'est pas nécessairement signe de causalité. Le niveau de formation peut être également un indice de niveau socio-économique qui a lui un impact sur les variables démographiques.

La scolarisation ne constitue un facteur favorable à la baisse de la *fécondité* que sous certaines conditions : la qualité de l'enseignement doit permettre un arbitrage entre le nombre des enfants et leur niveau de formation ; les enfants doivent avoir pour la cellule qui décide de réduire la fécondité un coût supérieur à leur rendement actuel et futur ; les risques de mortalité infantile perçus par les familles doivent être fortement réduits ; les décisions en

Tableau 22

**Nombre idéal d'enfants**

Niveau d'éducation	Femmes	Hommes
Sans éducation	6,1	7,3
Primaire	4,9	5,6
Secondaire ou plus	4,1	4,6

Source : EDS, 1994.

matière de fécondité doivent être prises par ceux qui ont la charge de l'éducation et de l'«élevage» des enfants.

La scolarisation exerce également des effets sur la *mortalité*. Ces liaisons statistiques n'impliquent pas nécessairement une causalité. L'éducation est corrélée avec d'autres facteurs explicatifs tels le revenu ou la résidence. Les effets sont médiatisés par des variables telles l'exposition à la maladie et les pratiques de soin. On constate en longue période une réduction des indices de mortalité juvénile, infantile et totale en Côte d'Ivoire qui n'est pas reliée aux évolutions de la conjoncture économique ni aux fluctuations de la scolarisation.

**Éducation et fécondité**

L'effet de l'éducation est à voir principalement à trois niveaux :

- Un effet sur la taille de la descendance désirée.
- Un effet sur les connaissances en matière de contrôle des naissances.
- Un effet mécanique avec le report de l'âge à la première cohabitation et la moindre pratique de l'allaitement.

Nous passerons en revue ci-dessous ces trois effets, avant de faire une brève synthèse.

**Effet de l'éducation sur la taille de la descendance désirée**

La très grande majorité des études démographiques montrent que l'éducation a un effet négatif sur la taille de la descendance désirée. Ce résultat semble quasi universel : un rapport des Nations unies (1983) analysant les données des *World Fertility Survey* de vingt-deux pays mettait en évidence une telle relation dans vingt des pays étudiés. Les données récentes de l'Enquête Démographie et Santé 1994, confirme ce résultat en Côte d'Ivoire, comme cela est illustré par le tableau 22.

### **Éducation et connaissances en matière de contrôle des naissances**

L'éducation a aussi un effet positif sur l'utilisation de méthodes contraceptives (Rosenzweig et Schultz, 1989). Toutefois, si un tel effet pourrait être amené à jouer un rôle important à l'avenir, ce n'est aujourd'hui qu'un effet secondaire en Côte d'Ivoire, puisque les pratiques contraceptives sont relativement peu répandues. Selon l'enquête EDS 1994, seulement 4 % des femmes en âge de procréer utilisaient une méthode contraceptive moderne.

### **Éducation, âge à la première cohabitation et durée de l'allaitement**

Outre les effets décrits ci-dessus, l'éducation des filles a un effet que l'on pourrait qualifier de « mécanique » sur la fécondité naturelle. Indépendamment d'une volonté d'avoir moins d'enfants ou d'un meilleur contrôle des naissances, l'éducation des filles tend à changer le calendrier de mise en union. Ainsi, l'enquête EDS (1994) montre que l'âge médian à la première union augmente avec le niveau d'éducation. De 17,7 ans pour les femmes sans éducation il s'élève à 18,4 ans pour celles qui ont une éducation primaire et atteint 21,4 ans pour celles qui ont un niveau d'éducation au moins secondaire. Le niveau d'éducation a donc un effet positif sur l'âge à la première union, cet effet se faisant surtout sentir pour les femmes qui ont un niveau d'études secondaires. Ces résultats sont confirmés par des analyses multivariées, comme celle effectuée par Appleton (1990), et peuvent donc être considérés comme relativement robustes.

Conjointement à cet effet sur le retard de l'âge à la première union, qui se traduit par une fécondité plus basse, l'éducation a un effet sur la durée de l'allaitement qui va jouer quant à lui dans le sens inverse. Appleton (1990) trouve en effet que les femmes les plus éduquées ont tendance à allaiter leurs enfants moins longtemps. Ces résultats, qui utilisent les données des Epam sur la Côte d'Ivoire, sont en accord avec la relation négative entre niveau d'études et durée d'allaitement généralement observée dans d'autres régions du globe. L'éducation va ainsi avoir indirectement un effet positif sur la fécondité des femmes.

L'effet de l'éducation sur la fécondité naturelle des femmes résulte ainsi de la somme de deux effets opposés, l'un jouant via le report de la première union, l'autre via un raccourcissement de la période d'allaitement. Globalement on a toutefois un effet négatif de l'éducation sur la fécondité naturelle des femmes. Cet effet n'est toutefois sensible que pour l'éducation secondaire.

L'éducation influe sur la fécondité par l'intermédiaire de différents mécanismes. Les effets (durée de l'allaitement mis à part) vont toutefois tous dans le même sens, à savoir que l'éducation, et surtout l'éducation secondaire, a un effet négatif sur la fécondité. Jusqu'à une date récente, la fécon-

dité des Ivoiriennes était assez proche de la fécondité naturelle et c'était donc la relation mécanique entre éducation et fécondité naturelle qui était sans aucun doute la plus importante. Toutefois, les données de ces dernières années, notamment celles de l'enquête EDS 1994, suggèrent que la fécondité des femmes ivoiriennes est en train de baisser assez rapidement. Si une telle baisse se confirmait, le premier mécanisme, à savoir l'effet négatif de l'éducation sur la demande d'enfant, pourrait devenir dominant.

### **Éducation et bien-être des ménages**

L'éducation, au-delà des effets qu'elle peut avoir via une augmentation des revenus, tend à améliorer le bien-être des ménages. Sahn (1990), dans un travail utilisant les données des Enquêtes permanentes auprès des Ménages, montre qu'à niveau de richesse équivalent les enfants ont d'autant moins de chance de souffrir de malnutrition que leurs parents ont un niveau de formation élevé. En fait, cela peut traduire soit un effet de type « progrès technique », les parents étant alors plus aptes à prendre soin de leurs enfants, soit une modification des préférences en faveur des enfants. Lorsqu'on regarde plus en détails, on constate que l'éducation des mères a un effet plus important que celui des pères (toujours à revenu constant). Là encore deux explications sont envisageables. D'un côté, cela peut refléter un rôle prépondérant des femmes dans l'éducation des enfants. D'un autre côté, cela peut aussi traduire, dans la logique du paragraphe II.2.3, le fait que les femmes éduquées auraient plus leur mot à dire sur le devenir des enfants.

Quelles que soient les explications, le fait que l'éducation ait un effet positif sur la santé des enfants montre que l'éducation est productrice de bien-être social. Cet effet ne doit pas être sous-estimé, d'autant plus qu'il peut avoir d'importantes retombées positives, tant sur l'économie que sur la formation des générations à venir<sup>6</sup>.

### ***Les effets sociaux et culturels de la scolarisation***

Les effets sociaux, culturels et politiques de l'enseignement sont aussi importants que les seuls effets économiques et démographiques. L'enseignement est un *service mixte*. La divisibilité des services, le fait que la qualité soit fonction des effets d'encombrement et de congestion, la possibilité d'exclusion et de production concurrentielle l'éloignent d'un bien collectif pur. Par contre, les externalités positives qu'il crée, les asymétries informationnelles, le rôle de ciment national et de transformation ou de reproduction des hiérarchies sociales l'éloignent d'un service marchand où

---

6. Glewwe et Jacoby (1995) montrent que la malnutrition des enfants s'associe généralement à une scolarisation plus tardive et moins poussée de ceux-ci.

le marché conduit à l'optimum. Il y a segmentation de services différenciés. La scolarisation et ses codes sont liés à la socialisation (Gérard, Lange et Martin, 1993). L'enseignement est un facteur de *stratification sociale*. Il est l'enjeu d'une compétition sociale. Plus fondamentalement, il participe de la production et de la reproduction des relations sociales et est ainsi l'enjeu de conflits entre les groupes sociaux. Il joue un rôle essentiel dans la répartition préalable des revenus et des capitaux.

L'enseignement participe à la *dynamique structurelle* ; il modifie les raretés futures qui sont les paramètres de la future rentabilité. Il exerce des effets intertemporels et intergénérationnels et crée des externalités qui ne peuvent être pris en compte par les signaux du marché.

L'investissement scolaire est ainsi un facteur potentiel important du *développement* en diffusant les valeurs motrices de la croissance, en diffusant l'innovation, l'esprit expérimental, en modifiant la conception du temps ou en permettant l'apprentissage des mécanismes fondamentaux de la pensée (lire, écrire, compter). Mais pour être investissement, l'enseignement doit aller de pair avec l'accumulation du capital et l'utilisation des compétences par les firmes, sinon on risque de voir apparaître un analphabétisme de retour, un chômage intellectuel ou une émigration des compétences.

Ces interdépendances entre les systèmes productifs, les politiques économiques, les variables démographiques et les systèmes scolaires permettent de dessiner plusieurs perspectives éducatives.

## **Les perspectives éducatives et les scénarios pour 2015-2025**

Les projections scolaires sont fonction des prévisions de quelques variables-clés : les données disponibles concernant les tendances passées en matière d'effectifs scolaires et de population, les projections de l'évolution future de la population d'âge scolaire, le modèle choisi de projection et l'horizon temporel.

Nous différencierons les projections privilégiant les seules variables démographiques et les objectifs politiques de scolarisation des projections expliquant les évolutions prévisibles en fonction de diverses variables notamment économiques.

### ***Les projections démographiques***

La population d'âge scolaire peut être projetée en fonction de différentes hypothèses : hypothèse de croissance démographique médiane, haute et basse. La population de 5 à 24 ans représente près de 50 % du total de la population. Cette proportion devrait se réduire et se situer autour de 43 % en 2015.

Les hypothèses de croissance démographique ont à la fois des effets sur le volume global de la population et sur la structure par âge de la popula-

Tableau 23

## Prévisions de la population scolarisable selon différentes hypothèses

	Pourcentage de la population					Effectifs (en milliers)				
	1995	2000	2005	2010	2015	1995	2000	2005	2010	2015
<b>Médiane (A2)</b>										
6-11 ans	16,8	15,4	14,7	14,5	14,1	2280	2429	2664	2969	3 236
12-14ans	7,4	7,1	6,6	6,4	6,3	998	1 115	1 187	1 308	1 455
15-17 ans	6,7	7	6,5	6,1	6,1	909	1 107	1 183	1 256	1 401
18-23 ans	12	13,2	13,5	12,6	12	1 625	2 079	2 442	2 583	2 754
5-14 ans	27,8	25,6	24,1	23,6	23	3 768	4 025	4 357	4 831	5 280
15-24 ans	20,8	22,3	22,2	20,8	20	2 814	3 509	4 010	4 268	4 604
Total (Ps)	48,6	47,9	46,3	44,4	43	6 582	7 534	8 367	9 098	9 884
Total (P)	100	100	100	100	100	13 533	15 727	18 085	20 506	22 965
<b>Haute (A3)</b>										
6-11 ans	16,6	15,4	14,8	14,6	14,3	2280	2 434	2 689	3 029	3 344
12-14 ans	7,4	7,1	6,5	6,4	6,4	998	1 116	1 192	1 323	1 486
15-17 ans	6,7	7	6,5	6,1	6,1	909	1 107	1 185	1 263	1 421
18-23 ans	12	13,2	13,4	12,5	11,9	1 625	2 079	2 443	2 587	2 771
5-14 ans	27,8	25,6	24,1	23,7	23,3	3 768	4 033	4 393	4 921	5 445
15-24 ans	20,8	22,3	22	20,6	19,9	2 814	3 509	4 011	4 278	4 642
Total (Ps)	48,6	47,8	46,2	44,4	43,2	6 582	7 542	8 404	9 198	10 087
Total (P)	100	100	100	100	100	13 533	15 765	18 194	20 729	23 356
<b>Basse (A2)</b>										
6-11 ans	16,9	15,5	14,6	14,1	13,5	2280	2 417	2 605	2 819	2 962
12-14ans	7,4	7,1	6,6	6,4	6,3	998	1 115	1 181	1 275	1 376
15-17 ans	6,7	7,1	6,6	6,2	6,1	909	1 107	1 182	1 242	1 351
18-23 ans	12	13,3	13,7	12,9	12,4	1 625	2 079	2 442	2 578	2 718
5-14 ans	27,9	25,6	24	23,1	22,1	3 768	4 008	4 271	4 609	4 863
15-24 ans	20,8	22,4	22,5	21,3	20,5	2 814	3 509	4 007	4 247	4 516
Total (Ps)	48,7	48,1	46,4	44,4	42,7	6 582	7 517	8 278	8 856	9 379
Total (P)	100	100	100	100	100	13 533	15 637	17 629	19 963	21 969

Source : Calculs à partir du chapitre 2 de l'ouvrage.

P : Population totale.

Ps : Population scolarisable (5-24 ans).

tion. Les effectifs scolarisables de 6 à 11 ans varient en 2015 de 3,2 millions (hypothèse médiane A2) à 3,4 millions (hypothèse haute A3) et 2,9 (hypothèse basse A1). Ces chiffres sont à comparer avec celui de 2,3 millions en 1995. La population scolarisable de niveau primaire augmentera en 20 ans d'environ 600 000 à 1,1 million alors que la population totale augmentera d'environ 8,5 millions à 9,8 millions. La population scolarisable de niveau primaire croîtra moins rapidement que la population totale. Une baisse de la fécondité aurait un effet important sur la population scolarisable de niveau

primaire. Pour l'ensemble de la population en âge d'aller à l'école les accroissements de scolarisables (6-23 ans) varieront d'environ 2,6 millions (hypothèse A3) à 3,2 millions (hypothèse A2).

La méthode utilisée pour prévoir la population scolarisée retenue est montrée par le tableau 23.

Le modèle de projection différencie le degré d'enseignement et les groupes d'âge (6 à 11 ans, 12 à 14, 15 à 17 et 18 à 23). Les inscrits du primaire sont obtenus par application à la population scolarisable d'un taux extrapolé. Les inscrits des autres degrés résultent des coefficients de passage (cf. la méthode de l'Unesco Tendances et projections ; cf. les effectifs scolaires par degré d'enseignement et par âge 1960-2000 CSR ; cf. les prévisions du tableau 24).

Un maintien du taux de scolarisation brut du primaire (60 %) conduit à faire passer entre 1995 et 2015 les effectifs scolarisés de niveau primaire à 1,9 million au lieu de 1,4 million.

Les effectifs du second degré à taux de scolarisation légèrement en baisse passeraient de 392 000 (1990) à 600 000 (2015), et ceux du supérieur de 24 200 à 40 000.

Si on applique les taux de scolarisation nets respectivement de 50 %, 70 % et 100 % pour le premier degré, les effectifs scolarisés seraient les suivants (tableau 23). Un taux de scolarisation de 100 % en 2015 ferait tripler les effectifs scolarisés de niveau primaire en les faisant passer d'environ 1,1 million à 3,3 millions (tableau 24).

Tableau 24

**Population scolarisée dans le primaire (en millions) selon les taux de scolarisation**

	1995	2000	2005	2010	2015
<b>Médiane (A2)</b>					
100 %	2 280	2 429	2 664	2 969	3 236
70 %	1 596	1 700	1 865	2 078	2 265
50 %	1 140	1 215	1 332	1 485	1 618
<b>Haute (A3)</b>					
100 %	2 280	2 434	2 689	3 029	3 344
70 %	1 596	1 704	1 882	2 120	2 341
50 %	1 140	1 217	1 345	1 515	1 672
<b>Basse (A1)</b>					
100 %	2 280	2 417	2 605	2 819	2 962
70 %	1 596	1 692	1 824	1 973	2 073
50 %	1 140	1 209	1 303	1 410	1 481

Source : Calculs de l'auteur.



Tableau 25

**Évolution prévue des dépenses salariales dans le budget (en milliards de F CFA)  
et en pourcentage des dépenses totales d'enseignement par niveau**

Salaires	1995	2001
Primaire	96,3 (81 %)	111,5 (87,5 %)
Secondaire	46,3 (67 %)	68,6 (63,1 %)
Technique	6,7 (56 %)	10,7 (53 %)
Supérieur	13,6 (37 %)	18,4 (33 %)

Source : Cadre macroéconomique 1998-2000.

### *Les projections démo-économiques*

#### **La prévision des dépenses publiques d'éducation**

La Côte d'Ivoire consacrait en 1997 environ 30 % de son budget à l'éducation. On peut prévoir que ce pourcentage sera un ordre de grandeur vraisemblable dans les années futures. Le PNDEF 1998-2001 a prévu 28 % en 2001.

Le budget de fonctionnement de l'éducation représente 40 % du budget de fonctionnement de l'État. Ce pourcentage peut être retenu comme vraisemblable. Le PNDEF a prévu 39 % en 2001.

La part du primaire était de 49 %. Elle doit se situer en 2001 à 42 %. La part du secondaire général était de 30 %, elle doit atteindre 34 %. Celle du secondaire technique était de 5 %, elle doit se situer à 6 %. Celle du supérieur était de 16 %, elle doit se situer à 18 % (tableau 25).

Les *effectifs scolarisés* (S) au niveau d'un cycle peuvent se définir comme le rapport entre les dépenses d'enseignement (E) et le coût année/élève (C).

$$\text{Soit : } S = E/C$$

Le *taux brut d'inscription scolaire* peut se définir comme le rapport entre les dépenses effectives d'enseignement pour un cycle donné (E) sur les dépenses qu'il aurait fallu effectuer si l'on avait scolarisé l'ensemble de la population scolarisable (C. Ps).

$$\text{Soit : } ts = E/(C. Ps)$$

ts : le taux brut de scolarisation

Y : le PIB

P : la population totale

Ps : la population scolarisable. Ps = t. P

t : le taux de scolarisables ou rapport de la population d'âge du cycle scolaire sur la population totale (t = Ps/P)

S : le nombre d'élèves inscrits = E/c

C : le coût année/élève.  $C = m \cdot w (1 + h) = m \cdot b \cdot Y/P (1 + h)$

M : le nombre d'enseignants

E : les dépenses d'enseignement

a : la part des dépenses d'enseignement sur le PIB.  $a = E/Y$

w : le salaire moyen de l'enseignant

b : la pondération de ce salaire par rapport au PIB par tête  $w = b \cdot Y/P$

m : le ratio maître/élève  $m = M/S$

h : le rapport entre les dépenses autres que salariales et les dépenses salariales

i : le cycle scolaire ( $i = 1, 2, 3, 4, \dots$ )

j : la filière (privée ou publique, rurale ou urbaine)

Les effectifs inscrits (S) peuvent s'écrire :

$$S = \frac{a \cdot P}{m \cdot Y (1 + h)}$$

Le taux d'inscription brut scolaire s'écrit pour un cycle donné :

$$\begin{aligned} ts &= \frac{E}{(M_i / S_i) \cdot w \cdot (1 + h) (P_s / P)} = \frac{a_i \cdot Y}{m_i \cdot b_i (Y / P) (1 + h_i) \cdot t} \\ &= \frac{a_i}{m_i \cdot b_i (1 + h_i) \cdot t} \end{aligned}$$

Nous pouvons mettre en relation les différents paramètres permettant d'expliquer les taux de scolarisation primaires dans le tableau 26.

Le taux brut de scolarisation primaire en 1995 pouvait s'expliquer à partir des paramètres suivants :

$b = 7$  ;  $m = 0,025$  ;  $t = 18 \%$  ;  $a = 2,5 \%$  ;  $h = 12 \%$

Soit :

$$ts = 70 \% = \frac{0,025}{0,025 \times 7 (1,12) \times 0,18}$$

Tableau 26

**Part des dépenses d'enseignement dans le PIB selon le ratio maître/élève**

b	10		5	
	a = 3 %	a = 4 %	a = 3 %	a = 4 %
0,010	100 %			
0,015	75 %			
0,02	50 %	67 %	100 %	

Nous prenons comme hypothèse que le taux de scolarisables est un objectif et que h se situe autour de 20 %. Nous supposons que le ratio maître/élève varie de 0,010 à 0,02.

Si la Côte d'Ivoire consacre 3 % du PIB à l'enseignement du premier degré, un taux de scolarisation brut de 100 % impose que l'instituteur soit payé dans le cas d'un ratio de 0,020, soit 5 fois le revenu par tête.

Chacun de ces indicateurs peut bien entendu être désagrégé.

– On peut décomposer les taux d'inscription scolaire en filières (privées ou publiques, rurales ou urbaines).

– Les dépenses autres que salariales peuvent être décomposées en matériel scolaire, support pédagogique, support administratif, amortissement des dépenses d'équipement.

– Les dépenses salariales peuvent intégrer les grilles salariales par qualification, par âge, la structure par âge des enseignants.

– Les ratios maître/élève peuvent être décomposés par types de classes.

Il faut intégrer l'effet *densité*. Le coût année/élève est d'autant plus faible que la densité démographique permet d'avoir un nombre suffisant d'élèves compte tenu de son rayon d'action (de l'ordre de 5 km). Les coûts sont ainsi importants dans les zones rurales et de savane à faible densité. Or, la combinaison des flux migratoires et des croissances naturelles différenciées conduit à des taux de croissance démographique de l'ordre de 0,7 % par an en savane contre 9,8 % pour le sud-ouest. On peut toutefois considérer que, dès lors que les villages ont une dimension suffisante et que de nombreux enfants sont confiés à l'école, il existe peu de zones où le seuil minimal de 100 enfants scolarisables par école de niveau primaire n'est pas atteint.

### Les flux d'élèves sortants par niveau

Les *indicateurs de sortants* (So) par cycle doivent intégrer les taux de rendement (promotion, abandons, redoublements) et les dépenses d'enseignement afférentes à une cohorte au cours du processus éducatif.

On peut calculer le nombre d'années/maîtres par sortant (R) en prenant en compte les déperditions au cours d'une cohorte.

Soit :

do : la durée normale du cycle primaire (6 ans)

d1 : le nombre d'années effectivement passées par les élèves au cours de leur formation.

d2 : le nombre d'années passées à l'école par ceux qui ont abandonné

So : les sortants

Ab : les abandons

m : le ratio maîtres/élèves

- Le nombre d'années passées à l'école :  $K = d1.So + d2.Ab$ .
- Le nombre d'années/élèves par sortant s'écrit :  $K/So$ .
- Le nombre d'années/maîtres par sortant s'écrit :  $R = (K. m)/So$  (il est un indicateur de rendement du système).
- La productivité nette du travail de l'enseignant est égale à :  $So/(K. m)$ .
- La productivité en valeur du travail de l'enseignant est égale à  $So/(K.m.w)$  avec  $w$  : le salaire annuel moyen d'un enseignant ;  $d$  : la part des dépenses d'enseignement sur le PIB afférentes à une cohorte au cours du cycle.

Nous estimons en 1965 et en 1995 les paramètres suivants pour le primaire :

	1965	1995
$K/So =$	16,4	13
$1/m =$	47	44
$(K. m)/So =$	0,35	0,29
$So/K. m =$	2,85	3,45

Il est possible d'expliquer les flux d'élèves formés ( $So$ ) à partir de quelques variables privilégiées :

Le nombre de sortants  $So$  s'écrit :

$$So = \frac{E'}{C'} = \frac{d.Y}{R.BY/P(1+h)} = \frac{d.P}{R.b(1+h)}$$

Le nombre de sortants par population s'écrit :

$$So/P = \frac{d}{R.Y(1+h)}$$

Le tableau 27 donne le nombre de sortants du primaire par population en fonction des valeurs de  $R$ ,  $b$  et  $d$ .

Tableau 27

**Prévision des flux sortants du primaire par population**

b	10		5	
	d = 3 %	d = 4 %	d = 3 %	d = 4 %
R				
0,28	9 %	12 %	18 %	24 %
0,20	12,5 %	17 %	25 %	33 %
0,12	21 %	28 %	41 %	54,5 %

### L'évolution du taux d'alphabétisme

Les flux d'élèves viennent alimenter un stock scolaire notamment d'alphabètes.

On estimait en 1995 le nombre d'alphabètes à 2 900 000 dont 1 850 000 hommes et 1 050 000 femmes pour une population de plus de 15 ans de 7 millions environ. La population de 15 ans et plus sera autour de 11 millions en 2015. En supposant qu'on veuille atteindre en 2010 un taux de 60 % dont 67 % pour les hommes et 53 % pour les femmes, il faudrait avoir 6,6 millions d'alphabètes soit 3 700 000 personnes en plus, dont 1 900 000 hommes et 1 850 000 femmes. Soit 2,3 fois plus que le stock actuel d'alphabètes et 3 fois plus que le stock actuel pour les femmes (tableau 28).

Tableau 28

#### Prévision des alphabètes

	1995		2015	
	Nombre (en milliers)	Taux	Nombre (en milliers)	Taux
Total	2911	40 %	6600	60 %
Hommes	1849	50 %	3700	67 %
Femmes	1062	30 %	2900	53 %

Compte tenu du niveau de formation actuel des populations âgées de 6 à 35 ans en 1995, on connaît le pourcentage de la population d'alphabètes de 26 à 45 ans en 2015 en supposant que le taux de mortalité entre les alphabètes et les non-alphabètes soit identique (de l'ordre de 3 millions). Si l'on scolarisait 60 % des scolarisables entre 1995 et 2020 (de l'ordre de 6 millions de jeunes), on aurait en 2025 un taux d'alphabétisme de l'ordre de 50 %, soit 8,5 millions d'alphabètes sur 17 millions de plus de 15 ans dont un tiers sont actuellement alphabétisés (tableau 29).

Un taux d'alphabétisme de 50 % suppose 60 % de taux net de scolarisation. Un taux de 60 % supposerait près de 75 % de taux de scolarisation nette.

Ils varieront en fonction des taux de scolarisation de la population entre 1995 et 2020.

On peut considérer que les élèves de fin du premier degré sont des flux qui alimentent des stocks.

Tableau 29

Les taux d'analphabétisme seront les suivants en 2025 (en %) par classe d'âge

Âge	Total	Hommes	Femmes
35-40 ans	30	25	43
40-45 ans	30	25	43
45-50 ans	33,5	24	43
50-55 ans	45,5	33,6	56,3
55-60 ans	57,5	46,4	68,2
60-65 ans	61,6	50,1	73,2

Soit  $ta_t$  le taux d'alphabétisme ou rapport entre les alphabètes (A) et la population (P). L'évolution du taux d'alphabétisme dépend de trois facteurs :

- l'évolution du taux de sortants du système primaire par rapport à la population totale ;
- l'évolution du taux de disparus par rapport à la population totale (décès, émigration nette) ;
- le taux de croissance de la population.

Soit :

$ta_t$  : le taux d'alphabétisme en l'année t

So/Pt : le taux d'élèves formés de niveau primaire en t

lt : le taux de disparition des alphabètes.  $lt = Lt/At$

p : le taux de croissance de la population

Le taux d'alphabétisme s'écrit :

$$ta_t = ta_{t-1} - 1 \left[ \frac{1}{(1+p)} + \frac{So_t}{Pt} - \frac{Lt}{Pt} \right] = ta_{t-1} - 1 \left[ \frac{1}{(1+p)} + (1-1) + \frac{So_t}{Pt} \right]$$

Si  $p = 3,5 \%$  et  $l = 1 \%$

le taux d'alphabétisme s'écrit :

$$ta_t = 0,955 ta_{t-1} + So/Pt$$

Il s'accroît si So/Pt est supérieur à  $4,5 \%$  tat.

### Les scénarios envisageables

Quatre grands scénarios peuvent être envisagés :

Le scénario *tendanciel* combine une croissance économique significative avec un climat socio-politique instable et une absence de réformes significatives du système scolaire. L'enseignement ivoirien se différencie en plusieurs filières de qualité différente.

Le scénario *élitiste* conduit à privilégier la qualité ou l'excellence à la quantité. La décentralisation aboutit à accroître les différenciations entre régions. La privatisation conduit à faire de l'école un reflet des fortes différenciations sociales entre une école pour les groupes favorisés de haut niveau et une école rurale et urbaine de bas niveau pour les catégories populaires.

Le scénario *populiste* privilégie une éducation générale pour tous avec une réorientation vers l'enseignement de base, une forte sélection à l'entrée du secondaire et une professionnalisation de l'école. Les instituteurs sont mobilisés malgré des salaires proches de la productivité moyenne. Les autorités publiques jouent un rôle central dans la production des services de base et dans la mise en place de règles avec les opérateurs privés. La formation supérieure est limitée.

Le scénario *catastrophe* combine une crise économique limitant fortement les ressources publiques et privées des familles, une explosion scolaire alliée à une forte implosion. L'enseignement tend à se décomposer. Seules certaines filières réservées aux élites assurent la reproduction sociale.

### **Quelles politiques éducatives ?**

La satisfaction d'un certain nombre d'objectifs projetés pour 2025 suppose plusieurs mesures et des choix de la part des autorités. Il n'est pas possible de viser une scolarisation de masse, une réduction des disparités par sexes et par régions tout en maintenant un salaire des enseignants élevé par rapport au revenu par tête. Il est possible toutefois d'améliorer l'efficacité interne du système scolaire. Il existe des réserves de productivité et des possibilités d'allocations plus optimales des ressources. Il importe également de rendre l'école davantage en phase avec le système productif. Les réformes se situent toutefois largement hors de l'école.

Il importe de prendre en compte les interdépendances existant entre les différents volets des ressources humaines : formation, éducation, santé, familles, emploi et de favoriser ainsi une approche intégrée en privilégiant les projets d'interface (formation en cours d'emploi, cantines scolaires, formation des filles, etc.).

### ***Les priorités éducatives***

*Quel cycle faut-il privilégier ?* L'arbitrage est délicat puisque les cycles sont complémentaires : le développement des niveaux supérieurs implique des niveaux inférieurs de qualité et, inversement, l'enseignement de base implique des formations d'enseignants se situant aux niveaux supérieurs. La question n'est pas seulement d'arbitrer entre différents niveaux mais de voir en dynamique quelle est la pyramide adéquate entre niveaux.

L'arbitrage est délicat car il renvoie à des conflits d'intérêts entre les acteurs : amélioration de l'efficacité interne ou externe du système scolaire, arbitrage entre l'efficacité et l'équité, choix d'un enseignement de masse ou élitiste de qualité, amélioration des taux d'inscription scolaire ou adéquation de l'enseignement au marché du travail, choix d'un enseignement général peu onéreux ou de formations professionnelle et technique liées au marché du travail, de formation sur le tas dans l'informel et le formel ou de formation scolaire.

### **Comment desserrer la contrainte financière ?**

Les finances publiques sont dans l'impossibilité de prendre en charge l'expansion d'un système scolaire qui explosera ; la gratuité (théorique) de l'enseignement exerce souvent des effets redistributifs pervers (ainsi les bourses de l'enseignement supérieur favorisent plutôt les milieux privilégiés). L'aide extérieure joue le rôle de mise sous perfusion permanente avec des effets pervers liés à ses coûts et aux risques de déresponsabilisation et de mise sous tutelle. La privatisation du financement se heurte, sans mécanismes de subventions et de contrôle publics, à la faiblesse de la demande solvable et elle exerce des effets d'exclusion vis-à-vis des groupes pauvres ou des régions défavorisées.

Plusieurs améliorations sont toutefois envisageables. Les réallocations de ressources vers les niveaux inférieurs s'imposent quand on sait que 2 à 3 % des enfants d'une classe d'âge (étudiants) accaparent près de 20 % des ressources éducatives. Une partie des dépenses d'enseignement supérieur peut être transférée aux familles avec des bourses pour les milieux défavorisés et un système d'emprunt. Des prêts-études, avec contrôle des modes de remboursement, permettent de responsabiliser les étudiants et combinent équité et efficacité. Les collectivités décentralisées peuvent, sous le contrôle de l'État et avec mise en place de mécanismes de péréquation, jouer un rôle accru dans le financement de l'école primaire. Des noyaux durs de financements peuvent être envisagés qui regrouperaient les différents agents : parents d'élèves, Églises, ONG, bailleurs de fonds et collectivités publiques.

### **Quels critères de décision ?**

Les critères de décision concernant l'efficacité externe de l'école sont délicats. Les taux de rentabilité privée et sociale ont l'avantage de la simplicité mais ils n'ont d'utilité que pour des projets alternatifs. Ils sont peu significatifs dès lors que l'enseignement peut être rentable sans être productif. Ils supposent que les marchés donnent des signaux pertinents et donc que les situations de rente se réduisent fortement. L'adéquation *formation/emploi*



peut également constituer un indicateur pour les formations scolaires post-primaires et surtout pour les formations professionnelles et techniques. Il importe toutefois de rappeler que les incertitudes sont grandes, que les parcours des élèves sont sinueux, que les emplois non salariaux sont mal estimés et que cette méthode conduit à un très grand malthusianisme dès lors que les emplois salariés sont en voie de réduction.

Il paraît ainsi souhaitable de combiner plusieurs méthodes. Fixer des objectifs de scolarisation de masse pour le primaire avec prise en charge principale par l'État et les collectivités locales, complément apporté par les familles et système de compensation entre les régions favorisées et défavorisées. Développer au maximum une formation professionnelle et technique post-primaire en relation avec le monde des entreprises et des unités de production agricoles et « informelles » (par exemple formation alternée, appui des écoles aux unités de production) avec un financement par les familles, les unités de production et les collectivités publiques. Avoir un secondaire général et un supérieur sélectif, avec prise en charge des dépenses par les familles et un système de bourses pour les milieux défavorisés.

### **Comment prendre en compte les conflits entre équité et efficacité ?**

Il existe des conflits entre les objectifs d'équité et d'efficacité. Le premier concerne une égalité des chances et des accès à l'école selon les divers critères par genre, par région, par origine sociale. Il suppose généralement des actions compensatrices vis-à-vis des handicaps socioculturels ou socio-économiques (bourses, quotas, actions sur le milieu). Le second renvoie aux questions de productivité et d'acquisition de qualifications pour produire les compétences nécessaires. Dans une conception *ex post* qui privilégie les contraintes économiques et financières, il s'agit de définir un cadre d'analyse permettant d'évaluer les effets éducatifs des politiques, de voir quelles sont les mesures de politique qui ont les impacts sociaux les plus favorables, de repérer les groupes cibles et de mettre en place un ensemble institutionnel adéquat. Dans une conception *ex ante* (cf. Hugon, 1992), la séquence retenue est sociale, économique et financière. Il s'agit de définir les investissements en capital humain et la satisfaction minimale des besoins sociaux permettant de relancer la croissance et de réduire à terme les déséquilibres financiers. La démarche itérative doit repérer les niveaux de compatibilité entre les contraintes financières et la satisfaction minimale des besoins sociaux ; la cohérence des actions des institutions chargées de la DSA et celles chargées de la politique sociale. Si l'on veut lutter contre la *pauvreté*, il est prioritaire d'agir sur les services éducatifs ayant un impact immédiat sur la *pauvreté* : éducation de base ou primaire, apprentissage et enseignement alterné technique et professionnel, alphabétisation des adultes, amélio-

ration de la formation en cours d'emploi dans l'informel, scolarisation des femmes, formation alternée dans le secondaire.

### **Comment lier réduction de la pauvreté et éducation ?**

L'exclusion de l'éducation est corrélée avec la pauvreté. L'action sur la formation de base et des mesures compensatoires vis-à-vis des agents exclus de l'école sont prioritaires pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

Plusieurs volets sont possibles :

- agir sur les déterminants de la demande des familles. Dans le cycle primaire, il faut limiter la participation des familles aux seules dépenses non monétaires. Les cotisations ou subventions pourraient être modulées selon le critère du taux net d'inscription pour avoir un effet incitatif vis-à-vis des régions où la demande de l'école est la plus faible. Les coûts d'opportunité peuvent être réduits par le respect des calendriers de la production ;
- agir sur les déterminants de l'offre : par des incitations à redéployer les efforts dans les zones et vis-à-vis des milieux défavorisés, par une réduction des redoublements réduisant les coûts ;
- réduire les effets redistributifs pervers en liant davantage les contributions fiscales des agents et les prestations et subventions reçues. Un système d'enseignement payant pour le second cycle du secondaire et le supérieur, avec emprunts et bourses pour les seuls milieux défavorisés, est le plus juste socialement.

### ***Les orientations proposées***

L'école est un enjeu de luttes sociales. Il est utopique de croire que l'on peut réguler une institution reflet des principales contradictions et caisse de résonance des tensions politiques. Les choix éducatifs sont fondamentalement politiques et concernent évidemment les populations africaines et non les analystes étrangers. Cette constatation n'implique nullement que l'économiste ne puisse faire des propositions de politique éducative à partir de l'éclairage partiel de l'économie.

La stratégie éducative doit se situer prioritairement dans le long terme et prendre en compte les interrelations entre les facteurs financiers, économiques et sociaux. Le pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école est, en Côte d'Ivoire, 2,5 fois plus élevé que dans les pays industriels.

La Côte d'Ivoire doit se rapprocher des « normes » internationales concernant la pyramide des flux ou les coûts unitaires, et donc redéployer ses efforts vers l'enseignement de base et la formation professionnelle post-primaire.

Plusieurs axes généraux sont prioritaires :

– Reconstituer des *systèmes d'information* fiables permettant le diagnostic et le pilotage des systèmes éducatifs, notamment grâce à des comptes satellites. Les actions éducatives sont de plus en plus diversifiées et les ministères de l'éducation n'ont pas les moyens d'établir des statistiques fiables. Les budgets représentent de moins en moins les dépenses éducatives du fait des dépenses privées et des aides extérieures. Si la planification volontariste a fait faillite, le marché est évidemment dans l'incapacité de permettre de définir des stratégies éducatives. Le pilotage des systèmes complexes suppose la concertation des différents acteurs et des planifications indicatives définissant les objectifs et laissant aux différents acteurs le choix des moyens liés à l'instabilité de l'environnement. Compte tenu des spécificités culturelles propres aux différents pays, il semble nécessaire de disposer de plusieurs modèles comportant des variantes selon les pays (modèle de demande sociale, de besoins en main-d'œuvre, budgétaires ou de gestion du personnel enseignant). L'intérêt de ces modèles est de restituer les intérêts conflictuels des acteurs dans plusieurs cadres de cohérence. Il est de permettre des simulations prenant en compte des objectifs opposés et produisant l'information adéquate. Le rôle des modèles est surtout de favoriser un dialogue (conflits/concours) entre les différents acteurs et d'améliorer les informations.

Sur le plan organisationnel, la gestion du système éducatif suppose des interactions entre le niveau centralisé et décentralisé et une mobilisation/concertation des différents acteurs : enseignants, parents d'élèves, milieu professionnel, décideurs publics. La collecte des informations doit être assurée au niveau décentralisé et transmise au niveau plus centralisé avec itération. Il paraît en revanche difficile de décentraliser la planification et la gestion de l'enseignement primaire et secondaire général au niveau des collectivités locales. Le manque de compétences et de moyens ainsi que le risque d'accentuation des inégalités régionales serait important. Il semble, dès lors, souhaitable que la gestion et le pilotage se fassent par itération des niveaux décentralisés et centralisés avec cohérence globale et prise en compte des spécificités régionales.

– Améliorer les *capacités institutionnelles*. L'enseignement n'est pas la seule affaire des enseignants, des ministères et des bailleurs de fonds. Elle concerne également la société civile, le milieu professionnel et les familles. Il importe dès lors de mettre en œuvre, aux différents niveaux, des instances de négociation et de décision qui fixent les objectifs et les moyens et permettent un pilotage de systèmes complexes.

– Améliorer la *formation de base* (éradication de l'analphabétisme, amélioration de la qualité). La priorité au développement de l'*enseignement primaire* suppose idéalement : de garantir les équipements matériels et

d'assurer la formation initiale et continue des maîtres ; d'insérer l'école dans le milieu pour en faire un lieu de vie : mobilisation des acteurs à côté du maître et rôle social de celui-ci hors de l'école. Elle rend nécessaire du fait de la prolifération des structures officielles et non officielles une coordination publique. L'éloignement de l'école, les niveaux nutritionnels et sanitaires des élèves jouent un rôle essentiel dans la demande scolaire et la possibilité de réussite des élèves. Dès lors, les actions sur l'environnement de l'école (santé, nutrition et transports) sont prioritaires. De nombreuses études montrent que les acquisitions des connaissances dans le premier degré sont liées à la possession privative de livres ou à la multiplicité des cours alors que l'entrée tardive ou les types de construction jouent peu (Jarousse et Mingat, 1992). La question de la motivation, de la supervision et du recyclage des enseignants est centrale.

- Réduire l'écart entre l'univers scolaire et le *milieu professionnel*. Dans l'informel, il s'agit de lier l'univers scolaire et la formation sur le tas par des aides à la formation des petits producteurs ou des appuis favorisant l'insertion des sortants des systèmes scolaires. Des systèmes alternés entre l'école et le milieu professionnel sont souhaitables pour l'enseignement technique et professionnel. Il est souhaitable de professionnaliser les filières.

Il importe toutefois de rappeler que la professionnalisation a un coût élevé et qu'elle n'a d'intérêt que si le système productif utilise les compétences formées à l'école. Les chômeurs sortant des écoles techniques et professionnelles sont souvent relativement plus nombreux que ceux ayant reçu une formation générale. L'adéquation de la formation et de l'emploi concerne ainsi les deux volets éducatif et productif qui doivent être intégrés, et non le seul volet éducatif qui devrait être adapté. En outre, l'éducation a des effets de long terme, voire intergénérationnels, elle doit « apprendre à apprendre » et permettre de s'adapter à un monde évolutif durant le cycle de vie professionnel des élèves formés. Elle ne peut être conçue en fonction des seuls signaux du marché du travail.

- Permettre à une « élite » d'être au diapason de l'évolution scientifique et technique mondiale, notamment en privilégiant des universités et des centres de recherches régionaux. Cette dernière action doit être menée en relation avec les universités des pays francophones.

- Bénéficier des progrès *technologiques* dans le domaine de la formation. On observe une révolution de l'information et un accès à des coûts décroissants à la technologie. Certes, l'enseignement reste une activité travaillistique et l'économie du travail paraît difficile. Il peut toutefois connaître une forte amélioration à coûts décroissants des systèmes de formation.

Compte tenu des évolutions technologiques en cours et de la nécessité d'une adaptation permanente, il importe de lier davantage le monde profes-

sionnel et le monde éducatif. L'apprentissage en cours d'emploi dans les unités formelles et informelles, les divers formes d'alphabétisation fonctionnelle constituent évidemment des volets souhaitables. Toutefois, la maîtrise des connaissances, l'éducation sensori-motrice (avant 7 ans), l'acquisition des mécanismes fondamentaux de la pensée (6 à 14 ans) se font à des âges déterminés liés à la formation de la personnalité. L'alphabétisation des adultes ou la formation scolaire tardive ne peuvent être ainsi un substitut à la scolarisation primaire.

– En ce qui concerne les *femmes*, il importe d'agir sur plusieurs volets, prioritairement au niveau de la demande des familles pour qu'elles changent de perception, et que les coûts d'opportunité liés au travail des jeunes filles soient réduits au sein des ménages. Des mesures incitatives pour éviter les discriminations par genre sont souhaitables, notamment dans les régions de savane. Au cours de la scolarisation, des actions de sensibilisation du milieu enseignant, voire des mesures spécifiques vis-à-vis des jeunes filles, sont utiles. Les mesures concernent également le changement de perception vis-à-vis d'emploi supposé réservé par genre.

### *Appuyer des actions intégrées*

Il existe des interdépendances entre les différents volets éducatifs, sanitaires, nutritionnels, d'emplois. Il importe dès lors de favoriser des actions qui se situent aux interfaces. La cantine scolaire permet ainsi d'améliorer le niveau nutritionnel et sanitaire des enfants, tout en exerçant des effets favorables à l'acquisition des connaissances. L'alphabétisation des mères peut exercer des effets favorables vis-à-vis de la fécondité, de la santé, de la nutrition et de l'éducation des enfants. Les formations alternées entre le système scolaire et le système productif améliorent la productivité tout en permettant une formation en phase avec le monde professionnel (cf. le PSSRH, Programme de soutien aux secteurs des ressources humaines).

### **Favoriser la décentralisation de l'enseignement**

Il paraît souhaitable de développer la décentralisation et de favoriser une prise en charge par les collectivités décentralisées d'une partie des dépenses d'investissement et de fonctionnement. L'école joue toutefois un rôle important dans la construction nationale et de creuset d'un savoir commun qui suppose une certaine centralisation. Il y a nécessairement décalage et tension entre le savoir dispensé par l'école et celui du milieu socioculturel des familles. Il existe une distance entre les conceptions unificatrices pensées d'en haut et les pratiques scolaires liées aux milieux différents. Il importe de rappeler que les différences de capacité de financement sont grandes

selon les régions, et que des mécanismes de compensation sont dès lors nécessaires si l'on veut éviter de fortes disparités régionales entre les zones de savane et celles de forêt, entre le monde rurales zones périurbaines, les villes et Abidjan.

Dans ce paragraphe, on ne cherche pas à définir une politique éducative, car ceci ne peut être fait qu'en prenant en compte des contraintes économiques et démographiques globales. Un essai dans ce sens sera fait ultérieurement. Il s'agit ici d'utiliser les connaissances que l'on a des comportements des ménages en matière de scolarisation des enfants pour déterminer quels sont les modes d'interventions qui pourraient s'avérer les plus efficaces.

### **Réduire les coûts supportés par les ménages**

Le système éducatif ivoirien est, nous l'avons vu, un système qui crée beaucoup de laissés pour compte et ce dès les niveaux de formation les plus élémentaires. La scolarisation des enfants est trop coûteuse pour une grande partie des ménages. Les laissés pour compte sont essentiellement les plus pauvres et plus particulièrement les filles. Les résultats théoriques comme les expériences récentes montrent qu'une politique visant à minimiser les coûts supportés par les ménages (surtout par les ménages les plus pauvres) aurait probablement des effets positifs importants sur la scolarisation des jeunes ivoiriens.

### **L'amélioration de la qualité des établissements scolaires et de l'enseignement est-elle une priorité ?**

Les études sur la demande d'éducation montrent que les parents sont généralement sensibles à la qualité des infrastructures scolaires et à la qualité de l'enseignement qui y est prodigué. Si la Côte d'Ivoire ne fait pas exception à la règle, les effets qualitatifs restent mal connus et semblent assez faibles, comparés aux effets des coûts de l'offre scolaire.

Au vu d'études menées dans d'autre pays d'Afrique subsaharienne, nous pouvons toutefois émettre quelques hypothèses. En Côte d'Ivoire, la scolarisation des filles suit un schéma différent de celle des garçons, avec un fort taux de retrait vers 13-14 ans. Les parents semblent en effet peu désireux de voir la scolarisation des filles se prolonger après la puberté. Si ce phénomène est sans doute lié à des questions de stratégies matrimoniales, d'autres explications ont été avancées. Des études qualitatives sur le Kenya (Mensch, 1997) ont ainsi montré que la non-disponibilité de toilettes séparées et fermées pour garçons et filles pouvaient accentuer cet effet de seuil. Il serait intéressant de savoir si ces résultats se confirment en Côte d'Ivoire, ce qui suggérerait une intervention simple.

Ceci n'est qu'un exemple, et sa pertinence en Côte d'Ivoire reste bien sûr hypothétique. A l'heure actuelle, les connaissances ne permettent ni de définir les priorités dans l'amélioration des écoles et de l'enseignement, ni d'évaluer les effets que l'on peut attendre de telle ou telle amélioration. Avant de lancer une éventuelle campagne d'amélioration des écoles, il serait judicieux de procéder à des études préalables afin d'améliorer la connaissance des effets qualitatifs.

### **Comment peut-on favoriser la scolarisation des filles ?**

Si les filles sont pour l'instant largement moins scolarisées que les garçons, on peut s'attendre à ce que cette différence s'atténue s'il y a une amélioration globale du système éducatif ivoirien. De Vreyer (1993) et Appleton *et al.* (1990) constatent en effet que les contraintes de liquidités se font essentiellement sentir pour la scolarisation des filles. Ainsi, si ces contraintes de liquidités venaient à s'alléger, il en résulterait une diminution de l'écart garçons-filles. Les variations géographiques confirment d'ailleurs ce processus, les différences garçons-filles étant plus faibles dans les régions à fort taux de scolarisation.

Toutefois, si l'on souhaite agir de façon plus directe sur la scolarisation des filles, on peut envisager des politiques plus ciblées sur la population féminine.

Deux interventions ainsi ciblées ont été récemment menées en Côte d'Ivoire : l'une a consisté à mettre en place un système de prêts gratuits de manuels scolaires aux filles ; l'autre à distribuer des uniformes aux filles et à leur donner des indemnités pour couvrir les frais de cantine. Un système de garde des jeunes enfants a été également mis en place afin de diminuer les coûts d'opportunité de leurs sœurs aînées.

La logique de ces interventions est donc de diminuer les coûts associés à la scolarisation des filles. Ce sont là des incitations financières, visant à rendre la scolarisation des filles plus attractives, pour les ménages. Les effets que peuvent avoir de telles interventions, sur l'éducation des filles comme sur l'éducation des garçons, sont néanmoins complexes. L'effet incitatif devrait favoriser la scolarisation des filles, mais selon De Vreyer (1993) : « une politique éducative ciblée sur les individus peut être mise en échec s'il n'est pas tenu compte de la façon dont les parents répartissent les ressources entre les enfants ». A l'heure actuelle, il est difficile de quantifier précisément les effets qu'ont eus ces interventions en Côte d'Ivoire. Des évaluations fines de celles-ci (certaines sont en cours) seraient des plus intéressantes.

Enfin, notons que les décisions de scolarisation des ménages répondent aux propriétés du marché du travail. Une méthode plus efficace pour favo-

riser la scolarisation des filles pourrait donc être d'élaborer une politique visant à modifier le marché du travail, pour le rendre moins défavorable aux femmes.

En conclusion, les relations entre le savoir, l'avoir et le pouvoir expriment les rapports complexes du champ éducatif. L'investissement éducatif est vraisemblablement une condition nécessaire mais sûrement pas suffisante du développement économique et social. L'éducation scolaire, à la condition de favoriser l'acquisition de savoirs et de compétences, peut certes accroître la productivité et les valeurs motrices du développement, mais il est un support qui ne véhicule que les informations qui lui ont été confiées. Son rôle dynamique doit se réaliser en liaison avec son environnement. À défaut de formation du capital productif et de milieu valorisant les connaissances, la scolarité conduit à une évasion des connaissances, à un analphabétisme de retour ou à un exode des compétences. La solution à l'inadaptation de l'école se trouve aussi largement hors de l'école.

## Bibliographie

- ADDISON *et al.*, 1990. *Structural Adjustment and Poverty : a Conceptual Empirical and Policy Framework*, World Bank, Washington, DC.
- ALESSIE R., BAKER P., BLUNDELL R., HEADY C. et MEGHIR C., 1992. « The Working Behavior of Young People in Rural Côte d'Ivoire », *World Bank Economic Review*, Vol. 6, No. 1, p. 139-154.
- APPLETON S., 1996. « How Does Female Education Affect Fertility – A Structural Model for the Côte d'Ivoire », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, Vol. 58, No. 1, p. 139 *sq.*
- APPLETON S., HODDINOTT J., KRISHMAN P. et MAX K., 1995. « Gender differences in the return to schooling in three African countries », in L. D'AOHLM, Oxford, Florence, March.
- APPLETON S., COLLIER P. et HORSNELL P., 1990. *Gender Differences in Educational Attainment and in Labour Market Participation : an Analysis of the Côte d'Ivoire*, SDA Working Paper 8, World Bank.
- ARROW K., 1973. « Higher Education as a Filter », *Journal of Public Economics*, No. 2, p. 1157-1173.
- BAD/RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1997. *Programme de soutien aux secteurs des ressources humaines*, Abidjan, août.
- BANQUE MONDIALE, 1997. *La pauvreté en Côte d'Ivoire. Cadre d'action*, Washington, juin.
- BANQUE MONDIALE, 1995. *Priorités et stratégies pour l'éducation*, Washington, DC.



- BANQUE MONDIALE, 1988. *L'éducation en Afrique subsaharienne. Pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion*, Washington, DC.
- BECKER G., 1967. «Human Capital and the Personal Distribution of Income», *Woytinski Lecture*.
- BEN-PORATH Y., 1967. «The Production of Human Capital and the Life-Cycle of Earnings», *Journal of Political Economy*, Vol. 75, No. 4, Part I, p. 352-365.
- BERSTECHER D. et CARR HILL R., 1990. *Primary Education and Economic Recession in the Developing World since 1980*, Unesco, Paris.
- CALIPEL S. et GUILLAUMONT P., 1994. «Les dépenses d'éducation et de santé en période d'ajustement», in GUILLAUMONT P. et GUILLAUMONT S. (éds.), *Ajustement et développement : l'expérience des pays ACP : Afrique, Caraïbe, Pacifique*, Economica, Paris.
- CARTON M., COMELIAU C. et DIOUF P., 1991. *Analyse des réactions aux coupures budgétaires en éducation et en formation au Sénégal*, IUED, Genève.
- CEE, LE GOFF J.-C., DAHLEM A. et HUGON PH., 1991. *La prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement structurel au Togo*, Semma Group, 3 vol. ronéotés, Paris.
- CHEVAILLIER T. et OGET D., 1997. *Études sur le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire, année 1994-1995*, PAGRH, avril.
- COGNEAU D., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F., 1996. «Secteur informel», *Revue d'économie du développement*, n° 3, septembre.
- CORNIA G. A., VAN DER HOVEN R. et MKANDAWRE T., 1992. *African Recovery in the 1980's : From Stagnation and Adjustment to Human Development*, Unicef, New York.
- CRAIG J., 1990. *Comparative African Experiences in Implementing Educational Policies*, World Bank Discussion papers, No. 83.
- D'AUTUME A., 1994. «Capital humain et croissance», *Économie et prévision*, n° 116.
- DEBLE I., 1992. «Essai de perspective éducative en Afrique subsaharienne», *Revue Tiers Monde*.
- DE VREYER P., 1996. *Essais sur la demande d'éducation*, École des hautes études en science sociales, Paris.
- DE VREYER P., LAMBERT A. et MAGNAC T., 1994. *Demand for Education in Côte d'Ivoire : a Look at Family Behavior*, Delta, mimeo, Paris.
- DE VREYER P., 1994. «La demande d'éducation. Déterminants économiques». *Afrique contemporaine*, n° 172, octobre.
- DE VREYER P., 1993. «Une analyse économétrique de la demande d'éducation en Côte d'Ivoire», *Revue d'économie du développement*, n° 3.
- ENGLISH L., 1993. *Public finance and education in Africa. Issues to be considered for improved aid coordination*, World Bank, Washington, DC.

- GÉRARD E., LANGE M.F. et MARTIN J.-Y., 1995. *L'école revisitée*, Orstom, Paris.
- GLEWWE P. et JACOBY H.G., 1995. « An Economic Analysis of Delayed Primary School Enrollment in a Low Income Country : The Role of Early Childhood Nutrition », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 77, No. 1, p. 156-169.
- GROOTAERT C., KANBUR R. et OH G.-T., 1995. *The Determinants of Poverty in Côte d'Ivoire*, Banque mondiale, Washington, DC.
- GROOTAERT, C., 1994. « Education, Poverty, and Structural Change in Africa – Lessons from Côte-d'Ivoire », *International Journal of Educational Development*, Vol. 14, No. 2, p. 131-142.
- GURGAND M., 1997. *Education et efficacité de la production agricole : estimations en coupe transversale et en pseudo-panel sur les données ivoiriennes et taiwanaises*, thèse, Écoles des hautes études en sciences sociales, Paris.
- GURGAND M., 1993. « Éducation et production agricole en Côte d'Ivoire », *Revue d'économie du développement*, n° 3.
- HALLAK J. et CAILLODS F. (éds.), 1981. *Education, travail et secteur informel*, IIEP/Unesco, Paris.
- HILL K., COHEN B., FOOTE K. et JOLLY C., 1994. *La dynamique de la population de l'Afrique subsaharienne*, Académie nationale des sciences, Washington, DC, mai.
- HUGON PH., 1976. *Économie et enseignement à Madagascar*, IIEP, Paris.
- HUGON PH., 1993. *L'Économie de l'Afrique*, 2<sup>e</sup> éd., La Découverte, Paris, 1999 (coll. Repères).
- HUGON PH., 1994. « L'éducation, la formation et l'emploi en Afrique », in HUGON P., PENOUIL M. et GAUD M. (éds.), « Crises de l'éducation en Afrique », *Afrique contemporaine*, 1994, n° 172, octobre-décembre, numéro spécial.
- HUGON PH., 1995. « Geographic and Socio-economic Setting in Senegal », in PISON *et al.*, *op. cit.*
- HUGON Ph., 1996. « Les effets sociaux de l'ajustement », in VERNIÈRES M., *Education, emploi et ajustement*, Economica, Paris.
- HUGON PH., GAUD M. et PENOUIL M. (éds.), 1994. « Crises de l'éducation en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 172, octobre-décembre, numéro spécial.
- JAROUSSE J.-P. et MINGAT A., 1992. « L'école primaire en Afrique : fonctionnement, qualité, produits : le cas du Togo », *Cahiers Iredu*, n° 52, Dijon.
- KINDI D.A.L., 1994. « Capital humain et croissance économique : une revue de la littérature », *Économie et prévision*, n° 116.
- KOUADIO BENIE M., 1996. « Le marché du travail en Côte d'Ivoire : de la rigidité à la flexibilité », thèse, université de Bordeaux.

- KOUADIO BENIE M., 1997. *Les dispositifs d'appui à la création d'emplois en Côte d'Ivoire*, Séminaire Agepe-Ensea, Abidjan, avril.
- KOUASSY O. et BOUHOUN B., 1994. «Fiscal adjustment and growth in Côte d'Ivoire», *World Development*, Vol. 22, n° 8, juillet.
- KOUASSY O. et PEGATIENAN H.J., 1996. *Productivité et croissance en Côte d'Ivoire*, Doc. ronéo., Cotonou.
- LABAZÉE P., 1996. «L'emploi salarié dans le secteur moderne ivoirien (1980-1993) (État des connaissances et tendances générales sur la période)», Séminaire Cellule «Emploi», Ensea-Orstom, Abidjan, janvier.
- LABAZÉE P., 1997. «Évolution des comportements des ménages envers l'emploi et les activités génératrices de revenus (Approche socio-économique des mutations dans les formes sociales du travail en Côte d'Ivoire)», Séminaire Agepe-Ensea, Abidjan, avril.
- LACHAUD J.-P., 1995. «Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique subsaharienne : rhétorique et réalités. Le cas de la Côte d'Ivoire», Doc. ronéo., CED, Bordeaux, 33 p.
- LEWIN K., 1987. *Education in Austerity : Option for Planners*, IIEP, Paris.
- LIVENAIS P. et VAUGELADE J. (éds.), 1993. *L'éducation, changements démographiques et développement*, Orstom, Paris.
- LLAU J., JAMISON D.T. et LOUAT F.F., 1990. *Education and productivity in developing countries : An aggregate production function approach*. Working paper WPS, No. 612, Washington, DC.
- LOCKEED M.E. et VESPOORA. M., 1991. *Improving Primary Education in Developing Countries*, Oxford University Press, New York.
- LOURIE S., 1987. *Are consequences of adjustment policies on education measurable ?*, IIEP, Paris.
- LUCAS R.E., 1988. «On the Mechanisms of Economic Development», *Journal of Monetary Economics*, No. 22.
- MAHIEU F.R., 1990. *Les fondements de la crise économique en Afrique*, L'Harmattan, Paris.
- MENSCH B., LLOYD C., HYDE K., ERULKAR A., NDETI C. et AJAYI A., 1997. *Gender Differences in the Schooling Experiences of Adolescents in Kenya*.
- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT, 1991. *Enseignement et formation en Afrique subsaharienne*, Notes et études, Paris.
- MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1997. Déclaration de politique nationale de population, Abidjan, mars.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DE BASE, 1997. Soutien à l'éducation de la population ivoirienne féminine en Côte d'Ivoire, Abidjan.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DE BASE, 1997. Plan national de développement du secteur éducation formation (PNDEF) 1998-2010, 3 vol., Abidjan.
- MICHAÏLOFF S., éd., 1993. *La France et L'Afrique ; Vademecum pour un nouveau voyage*, Karthala, Paris.
- NATIONS UNIES, 1983. *Relationships between Fertility and Education : a Comparative Analysis of World Fertility Survey Data for 22 Developing Countries*, United Nations, New York.
- ODC, 1994. *Miracle or Design ? Lessons from the East Asian Experience*, Policy Essay, No. 1, Washington.
- OECS, 1991. *Foundation for the Future : OECS Education Reform Strategy*.
- ORIVEL F., 1995. « Education et croissance économique en Afrique subsaharienne », *Revue d'économie du développement*, n° 1.
- ORSTOM, 1995. *Savoirs et Pouvoirs. Chroniques du Sud*, n° 15, Orstom, juillet.
- PAUL J.-J. et VERNIERES M., 1994. « L'insertion professionnelle et la formation en cours d'emploi », *Afrique contemporaine*, n° 172.
- PISON G., HILL K., COHEN B. et FOOTE K. (eds), 1995. *Population Dynamics of Senegal*, National Academy Press, Washington, DC.
- PROTEAU L., 1997. « Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école. Un « moment critique » », in CONTAMIN B. et MELE F., *Le modèle ivoirien en question*, Karthala, Paris.
- RAYMEKERS E., 1994. *Republic of Côte d'Ivoire. Education under Structural Adjustment : a Sector Analysis*, World Bank, October.
- REIMERS F., 1992. *Economic and Political Instability and Education in the 1980's*, World Bank, Washington, DC.
- REWHERA M., 1991. *L'état de l'éducation dans les PMA*, Unesco, Paris.
- ROZENSWEIG M. et SCHULTZ P., 1989. « Schooling Information and Non Market Productivity : Contraceptive Use and its Effectiveness », *International Economic Review*, No. 30, p. 457-477.
- SAHN D., 1990. *Malnutrition in Côte d'Ivoire : Prevalence and Determinants, Social Dimensions of Adjustment in Sub-Saharan Africa*, Working Paper No. 4, World Bank.
- SCHULTZ P., 1998. *Comparaison of Rate of Return of Education*, mimeo, Chicago.
- UNESCO, 1990. *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous*, Jomtien, Thaïlande.
- UNESCO, 1991. *Sixth Conference of Ministers of education and their responsible for economic Planning in African Members Staff*, Dakar.
- UNESCO, 1992. *Les dépenses d'enseignement dans le monde ; évolution passée et perspectives à moyen terme*, n° 33, Paris.

- UNESCO, 1993. *Tendances et projections des effectifs scolaires par degrés d'enseignement; par âge et par sexe. 1960-2025.*
- UNESCO, 1995. *Comprendre des statistiques relatives à l'analphabétisme*, n° 35, Paris.
- UNICEF, 1989-1993. *Structural Adjustment in Sub-Saharan Africa*, Special Sub Series, Innocenti Occasional Papers, mimeo, Florence.
- UNICEF/IIEP/UNESCO, 1993. Séminaire sur « Les politiques de développement de l'éducation pour tous dans les pays du Sahel », Ouagadougou, mars.
- VAN DER GAAG J. et VIJVERBERG W., 1987. *Wages Determinants in Côte d'Ivoire*, LSMS Working Paper, No. 3, World Bank.
- VINOKUR A., 1993. *Transformations économiques et accès aux savoirs en Afrique subsaharienne*, Unesco, Paris, mars.
- VINOKUR A., 1994. « Les systèmes éducatifs et leur régulation », *Afrique contemporaine*, n° 172.
- VINOKUR A., 1995. « Réflexions sur l'économie politique du diplôme », *Revue Formation Emploi*, numéro spécial.
- WOODHALL, 1991. *Education and Training under Conditions of Economic Austerity and Restructuring*, BAO.
- WORLD BANK, 1991. *The social Dimensions of Adjustment Integrate Survey*, SDA, Washington, DC.
- WORLD BANK, 1992. *The Third Report of Adjustment Lending Private and Public Ressources for Growth*, Washington, DC.
- WORLD BANK, 1997. *Côte d'Ivoire. Basic Education Programm*, juin.

# La santé

Joseph BRUNET-JAILLY

L'accent est mis, dans ce chapitre, d'abord sur les résultats obtenus par la Côte d'Ivoire en matière d'état de santé, car ce sont ces résultats qui intéressent quiconque se préoccupe de la contribution des ressources humaines à la croissance économique. On n'entreprendra certes pas de démontrer qu'une population en meilleure santé est plus productive, obtient de meilleurs résultats en matière d'éducation et de formation, s'adapte plus facilement au changement de son environnement, etc. Des éléments de démonstration existent, ils sont convaincants même s'ils ne concernent pas directement la Côte d'Ivoire. Nous supposerons ici que chacun admet qu'une sensible amélioration de l'état de santé de la population serait bénéfique à l'économie de la Côte d'Ivoire ; nous nous concentrerons donc sur la production de résultats en matière d'état de santé, et commencerons par présenter l'évolution des indicateurs d'état de santé.

Dans un second temps, et devant le caractère assez décevant des performances dont peut se prévaloir ce pays en matière de niveau et d'évolution de l'état de santé de sa population, on se demandera dans quelle mesure cette situation ne serait pas liée aux comportements des malades, que les professionnels disent souvent négligents, indisciplinés, etc. Puis, comme les enquêtes disponibles ne confirment pas exactement ce portrait, on devra se tourner du côté de l'offre des services de santé, pour voir si l'explication de résultats très médiocres ne se trouverait pas dans la manière dont cette offre a été conçue et organisée, ainsi que dans la façon dont est comprise et financée la stratégie sanitaire depuis trois décennies.

C'est donc après avoir pris soin d'interpréter la situation sanitaire de la Côte d'Ivoire dans une perspective dynamique portant sur environ vingt ans

que l'on en viendra à quelques conclusions sur ce que pourrait être, au cours des prochaines décennies, le choix des priorités, s'il était inspiré par des préoccupations de santé publique.

### **Niveau et évolution de l'état de santé**

La principale difficulté que présente l'étude de ce point, pourtant fondamental, est que les spécialistes de santé publique ne disposent d'aucun indicateur satisfaisant pour décrire l'évolution de l'état de santé d'une population, c'est-à-dire pour mesurer le résultat final de leurs efforts. Ceci est vrai en Côte d'Ivoire comme ailleurs. On se contente très généralement d'utiliser les statistiques issues de l'activité des services de santé, ou les indicateurs calculés par les démographes ou les nutritionnistes. Or, une partie de l'activité sanitaire – toute celle qui, mal conçue, n'est pas efficace – n'a aucun impact positif sur l'état de santé, et une partie de cette activité a des effets iatrogènes : l'activité sanitaire peut donc croître sans que l'état de santé progresse. Par ailleurs, toute la statistique épidémiologique issue de l'activité des services de santé ne reflète que l'activité de ces derniers et elle ne nous apprend rien de précis sur l'état de santé (Hunter et Arbona, 1984) : par exemple, même si elle est capable de signaler la survenue d'une épidémie à un moment donné ou dans un foyer donné, elle ne peut pas en mesurer l'ampleur, parce que tous les malades ne se présentent pas aux services de santé<sup>1</sup>. Quant aux indicateurs fournis par les démographes ou les nutritionnistes, chacun sait qu'ils sont partiels, indirects, et donc très peu satisfaisants (Audibert, 1982). Tant qu'il n'existera aucun travail original en Côte d'Ivoire sur ce sujet (dans la ligne de Murray et Lopez, 1996, et de Jamison *et al.*, 1993, estimant la charge globale de la maladie en années de vie corrigées de l'invalidité, ou en années de vie ajustées pour la qualité), nous ne pourrons pas faire mieux que d'examiner les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile, et le statut nutritionnel.

### ***Comment ont évolué les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ?***

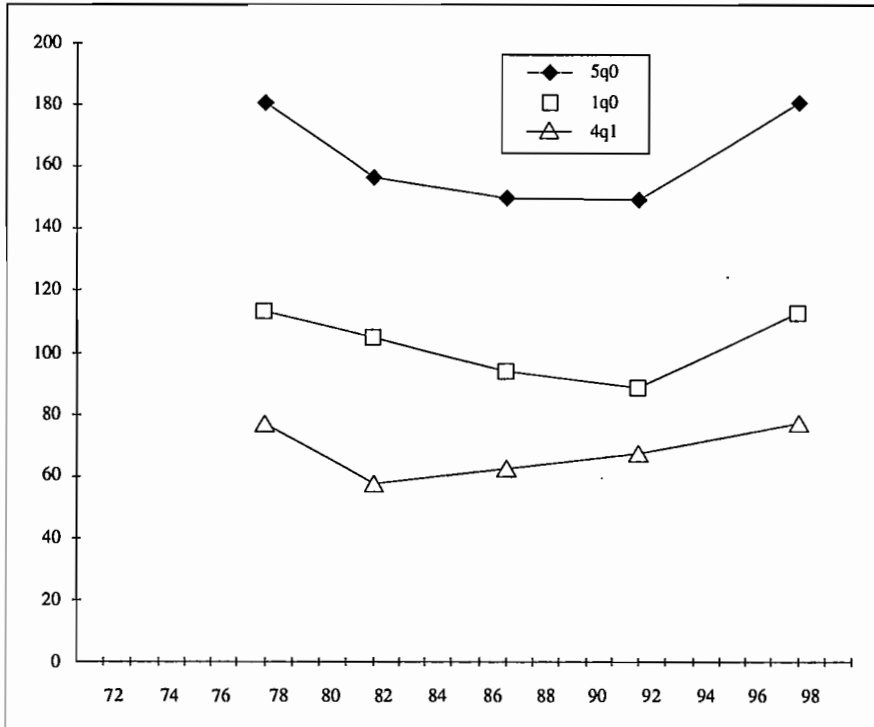
Pour les années récentes, on dispose des résultats des enquêtes démographiques et de santé de 1994 (N'Cho *et al.*, 1995) et de 1998-1999 (république de Côte d'Ivoire, 1999). En rapprochant les résultats de ces enquêtes de ceux de l'enquête ivoirienne sur la fécondité (1980-1981) et du recen-

---

1. Cette observation s'applique directement à toute la partie « morbidité » du Rapport annuel sur la situation sanitaire que commence à publier le ministère de la Santé (voir, par exemple, république de Côte d'Ivoire, ministère de la Santé, 1999)

Figure 1

**Mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile de la fin des années 1980 à la fin des années 1990 en Côte d'Ivoire (quotients pour mille)**



Source : d'après N'Cho *et al.*, 1995 p. 146, et république de Côte d'Ivoire, 1999, p. 20.

5q0 : quotient de mortalité infanto-juvénile ; 1q0 : quotient de mortalité infantile ; 4q1 : quotient de mortalité juvénile.

sement général de la population et de l'habitat (1988), on peut obtenir, sur l'ensemble de la période couverte, la figure 1 ci-dessus.

Les enseignements essentiels sont donc les suivants :

- la mortalité infanto-juvénile n'a diminué que très modérément dans une première période (de 181 à 149 entre la fin des années 1970 et le début des années 1990), alors que, au Sénégal par exemple, pays dont le niveau de vie est, en moyenne nationale, similaire à celui de la Côte d'Ivoire, des progrès très importants ont été enregistrés dans ce domaine (le taux est passé de 296 à 131 pour mille entre le début des années 1970 et la fin des années 1980, cf. Ndiaye, Diouf et Ayad, 1994, p. 124) ; malheureusement, au cours des années 1990, en Côte d'Ivoire, elle a augmenté, de telle sorte que les maigres progrès antérieurs ont été annihilés ;



- la mortalité juvénile augmente sans cesse depuis les premières années 1980, et si le même phénomène n'est pas apparu pour la mortalité infantile jusqu'au début des années 1990, c'était probablement, pensait-on, parce que, pendant leur première année, les enfants sont protégés par l'allaitement maternel ; depuis lors, la mortalité infantile elle aussi a augmenté, pour se retrouver au niveau qu'elle avait à la fin des années 1980 ; mais dès 1995, on savait que « l'augmentation de la mortalité juvénile observée au cours des années récentes peut, en partie, s'expliquer par la dégradation de la situation économique du pays qui touche, en premier lieu, les populations les plus vulnérables » (N'Cho *et al.*, 1995, p. 147).

Il y a donc là un très sérieux problème : sur la période couverte, le « miracle économique ivoirien » n'a en rien bénéficié à la santé de sa population. Évidemment, la crise des années 1980 a été terrible pour les pauvres, notamment dans la seconde moitié de la décennie : de 1985 à 1988, la diminution du revenu réel par tête en Côte d'Ivoire a apparemment été de 30 %, l'essentiel de cette chute étant intervenu en 1988 (Grootaert, 1993, p. 29-30). Et il a fallu attendre presque dix ans, et une promesse de financement spécial, pour que le gouvernement de la Côte d'Ivoire se préoccupe de la situation des pauvres (Banque mondiale, 1997).

### *Quel est le niveau des indicateurs de malnutrition ?*

Dans ce domaine aussi l'enquête démographique et de santé de 1994 donne des résultats qui inquiètent (les résultats plus récents ne sont pas encore disponibles). L'indicateur habituel de la malnutrition chronique (rapport taille pour âge inférieur de plus de deux écarts-types à la médiane de la population de référence) révèle que 24 % des enfants de moins de trois ans souffrent, et que ce phénomène est essentiellement rural : la proportion atteint 29-30 % dans les milieux de forêt rurale et de savane rurale, elle n'est que de 10 % à Abidjan et de 15 % dans l'ensemble des villes (N'Cho *et al.*, 1995 p. 134). En outre, 8 % de ces enfants souffrent de sous-nutrition aiguë (rapport poids pour taille inférieur de plus de deux écarts-types à la médiane de la population de référence) et ce phénomène concerne électivement les enfants de 12 à 23 mois, sans grande variation entre les milieux écologiques.

Cette situation nutritionnelle des enfants est comparable à celle qui prévaut au Sénégal (23 % des enfants de 6 à 36 mois souffrent de sous-nutrition chronique en 1992-1993, communication personnelle de résultats non publiés de l'EDS), où cependant la sous-nutrition aiguë est plus répandue (12 % des enfants de 6 à 36 mois, communication personnelle). Mais elle est également comparable, et c'est ce qui surprend beaucoup, à celle qu'on constate au Mali en 1987, où 24,4 % des enfants de 3 à 36 mois souffraient de malnutrition chronique et 11 % de sous-nutrition aiguë (Traore, Konate et Stanton,

1989, p. 93-94). Or, le niveau de vie du Mali est, en ordre de grandeur, le tiers de celui de la Côte d'Ivoire. Là encore, par conséquent, les résultats de ce dernier pays sont extrêmement décevants, compte tenu de la croissance économique qu'il a connue et de ses ambitions sans cesse réaffirmées d'assurer le bonheur pour tous.

C'est parfois aux comportements de la population qu'on impute cette situation : les malades seraient inexplicablement défiants à l'égard de la médecine moderne, ils consulteraient tardivement, ils ne respecteraient pas les prescriptions qui leur sont faites, ils continueraient à recourir aux guérisseurs, marabouts et sorciers, ils se soigneraient eux-mêmes avec les produits trouvés dans les « pharmacies par terre », etc. Que sait-on des recours aux soins ?

### **Les recours aux soins**

La Côte d'Ivoire dispose, et c'est tout à fait exceptionnel, d'une série d'enquêtes de niveau de vie couvrant la période 1985-1995. Quelques questions, posées à l'occasion de ces enquêtes, concernent la santé et nous permettent de décrire certains comportements face aux soins.

#### ***Fréquence de la maladie dans la population***

La proportion de ceux qui ont déclaré être malades est connue pour les années 1985 à 1988 par les réponses à une question : « Avez-vous été malade ou blessé au cours des quatre dernières semaines ? » En 1985, 30,8 % des enquêtés ont répondu par l'affirmative, sans grandes variations régionales (la région de savane a un taux légèrement plus fort : 33,4 %), mais avec un écart non négligeable entre le premier décile (24,3 %) et l'ensemble (Kanbur, 1988, p. 31). Immédiatement apparaît un problème : ces déclarations correspondent à plus de trois épisodes de maladie par personne et par an, ce qui semble beaucoup.

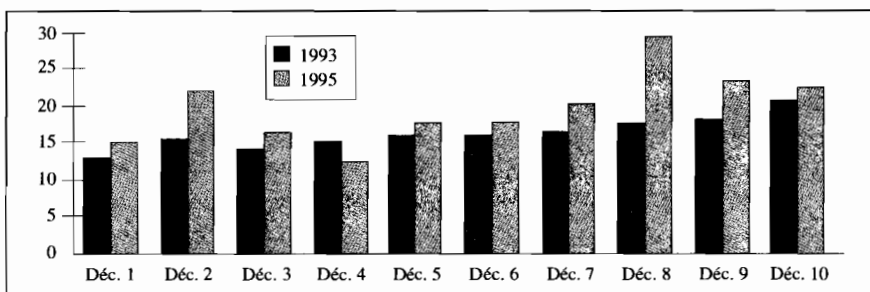
En 1993, environ 15 % des répondants déclarent avoir été malades au cours des deux dernières semaines : ceci correspond en ordre de grandeur aux déclarations antérieures, et représente 3,6 épisodes de maladie par personne et par an. Pour 1995, la question est à nouveau « avez-vous été malade au cours des 15 derniers jours ? », et près de 19 % des enquêtés répondent par l'affirmative, ce qui correspond à 4,32 épisodes de maladie par personne et par an<sup>2</sup>.

---

2. L'enquête démographique et de santé de 1994 (N'Cho *et al.*, 1995) ne s'intéresse qu'aux épisodes d'infections respiratoires avec fièvre et de diarrhée chez les enfants de moins de 35 mois.

Figure 2

**Proportion de répondants déclarant avoir été malades au cours de la précédente quinzaine, 1993 et 1995, par décile de la dépense totale par tête**



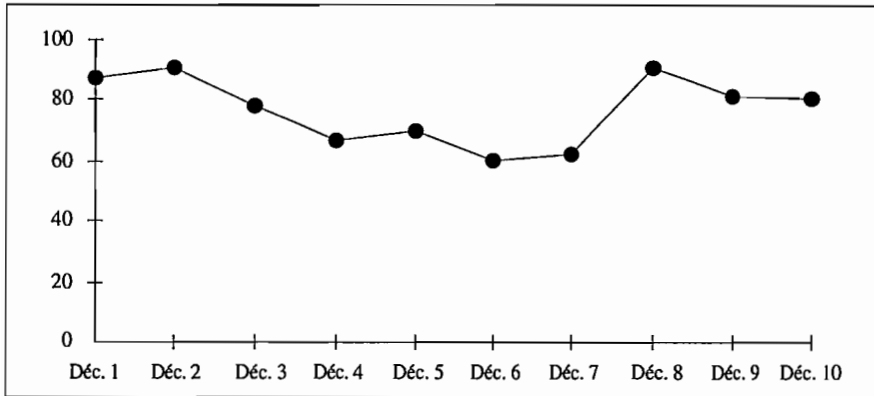
Source : d'après INS.

Sans mettre en doute le bien-fondé de l'opinion courante chez les spécialistes de santé publique en Afrique, selon lesquels c'est en moyenne entre 0,7 et 1 épisode annuel de maladie par personne qui mériterait d'être pris en charge par le système de santé, il faut sans doute interpréter les déclarations des répondants à la lumière de l'ensemble de leurs réponses, d'une part, et à la lumière de leurs comportements effectifs de recours aux soins, d'autre part. Or, on constatera plus loin qu'environ un quart de ces plaintes désigne des affections qui durent depuis plus d'un mois, et parfois depuis plusieurs années. Autrement dit, si l'on s'intéresse aux nouveaux épisodes, il faut sans doute diminuer d'un quart les chiffres qui viennent d'être cités. D'autre part, et en quelque sorte en sens inverse, on remarquera plus loin que, parmi ceux qui se déclarent malades, jamais plus de 75 % (et en général pas plus de 50 %) recourent effectivement aux soins. On est donc incité à comprendre que, si on demande aux gens « Avez-vous été malade au cours de telle période ? » ils vont répondre par l'affirmative dès qu'ils auront éprouvé à la fois les inconvénients d'un mal ancien, et tout nouveau trouble, même si ce dernier relève tout simplement, à leurs yeux, des petits maux de la vie et de l'automédication familiale.

Une interprétation de ce genre permet de comprendre pourquoi la proportion de ceux qui se déclarent malades croît lorsqu'on parcourt les déciles de la distribution des dépenses totales, comme on le voit ci-dessous (figure 2). On n'a en effet aucune raison sérieuse de penser que ceux qui ont un niveau de vie plus élevé sont plus souvent malades : on attend à vrai dire plutôt le contraire. Mais l'attention portée à son corps et à sa santé peut dépendre, si ce n'est du niveau de vie lui-même, du moins des caractères qui lui sont associés (éducation, accès à l'information, mais aussi éventuellement – et même assez probablement – anxiété).

Figure 3

Proportion (en %), parmi les malades, de ceux dont la maladie a commencé il y a moins d'un mois, par décile de la dépense totale par tête, 1995



Source : d'après INS.

Sur ces données, les variations entre régions, très fortes en 1993 (de 11,7 % en région forestière de l'Ouest à 23,4 % en région forestière de l'Est), se sont considérablement réduites entre cette année et 1995. Cela tient essentiellement au fait que la région forestière de l'Ouest, dans laquelle seulement 11,7 % des répondants déclaraient, lors de l'enquête de 1993, avoir été malades au cours des deux dernières semaines, se trouvent 22,4 % à répondre de la même façon deux ans plus tard. On pourrait imaginer que la situation économique de la région, et donc celle de ses habitants, s'étant améliorée entre les deux années, les répondants se soucient plus de leur santé maintenant que naguère ; mais ce ne sont là que des hypothèses à vérifier.

Enfin, les différences entre sexes ne sont importantes dans aucune région en 1993, alors qu'elles apparaissent non négligeables dans deux régions en 1995 : à Abidjan, 20,8 % des femmes déclarent avoir été malades et seulement 16,4 % des hommes ; et dans la région forestière de l'Est, 17,5 % des femmes et 20,8 % des hommes font cette réponse.

Terminons cette étude des déclarations des enquêtés en développant l'argument concernant la durée de la maladie (figure 3). L'enquête de 1995 complète la question « Avez-vous été malade au cours de deux dernières semaines ? » par la suivante : « Si vous avez été malade, depuis quand avez-vous eu cette maladie ? ». Un quart des épisodes déclarés (un peu plus dans la région forestière de l'Ouest, un peu moins, un cinquième seulement, dans la région de savane) correspond à des maladies ou blessures anciennes, ou, comme on est tenté de le penser, à des problèmes restés irrésolus au moins dans la perception qu'en ont les malades : soit qu'ils n'aient pas entrepris

ce qui était susceptible d'apporter une solution, soit que ces efforts se soient révélés vains. On est frappé de constater que la répartition de cette proportion par décile ne révèle une variation remarquable qu'à Abidjan, où la proportion de malades qui souffrent d'une affection de moins d'un mois est la plus forte aux deux extrêmes, comme on le voit dans la figure 3.

On pourrait imaginer que cette proportion d'épisodes récents est forte dans les premiers déciles parce que les malades n'ont pas les moyens de se préoccuper de tous leurs problèmes de santé : ils en déclarent un plus faible nombre (comparativement aux autres déciles), ne déclarent peut-être que les épisodes présentant une certaine gravité, et que les épisodes récents qui sont dans ce cas. Au contraire, lorsqu'on atteint les déciles du milieu de la distribution, les malades auraient la possibilité de penser à tous leurs problèmes de santé, ils en déclareraient un nombre plus grand (par rapport aux membres des premiers déciles), en n'omettant pas des problèmes anciens toujours présents. Quant aux derniers déciles de la distribution, la part des épisodes récents serait à nouveau plus forte du fait de la conjonction entre une plus grande attention à son corps et une plus grande capacité à régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent : les problèmes anciens sont plus fréquemment réglés, les problèmes récents sont plus nombreux. On manque totalement d'investigations spécifiques, tant qualitatives que quantitatives, nécessairement fines, sur ces points importants qui permettraient de bien caractériser, pour préparer la politique de santé, la demande de soins des Ivoiriens.

Nous avons insisté sur ce sujet parce qu'il montre à l'évidence, et contrairement à ce que l'on entend souvent, que les Ivoiriens ne sont pas inattentifs à leur santé : au contraire, dès qu'on les interroge, ils s'en plaignent beaucoup.

### *Proportion des malades recourant aux soins*

Ce qui ne souffre d'aucune ambiguïté, ensuite, c'est que tous ceux qui sont malades ne se soignent pas. Les résultats sur ce point sont présentés en répartissant la population en trois groupes, conformément à un usage international bien établi, qui nous permet en outre d'utiliser des travaux antérieurs du plus grand intérêt (Grootaert, 1993) : le premier décile (de la distribution en fonction des dépenses totales), les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles, puis le reste de la population.

La comparaison n'est pas aussi facile qu'il y paraît au premier abord, parce que la question n'a pas été posée de façon exactement identique au cours des diverses enquêtes. Dans les années 1985 à 1988, on demandait : « A-t-on consulté un médecin, infirmier, pharmacien, guérisseur, sage-femme ou autre personnel sanitaire au cours des quatre dernières semaines pour

cette maladie ou blessure ? » En 1993 et 1995, la question était : « Avez-vous consulté un guérisseur, un médecin ou un autre personnel de santé au cours des deux dernières semaines ? » D'une part, la période couverte n'est pas la même ; d'autre part il n'est plus fait référence, dans les deux dernières enquêtes, à la maladie précise dont le répondant a déclaré souffrir ; et enfin la liste des professionnels évoqués est plus complète dans la première formulation que dans la seconde. L'effet sur les valeurs recueillies n'est pas prévisible : la première et la troisième différence pourraient entraîner des valeurs plus élevées, mais la seconde joue en sens inverse. Il ne faut donc pas s'attarder, dans ce qui suit, à des écarts de trop faible ampleur.

On remarque cependant (tableau 1) :

- que la proportion de ceux qui, étant malades, consultent un praticien, reste généralement inférieure à la moitié ;
- qu'elle est beaucoup plus faible dans le premier décile que dans les autres : plus précisément, elle est de l'ordre du quart dans le premier décile et de l'ordre de la moitié dans le groupe des déciles 4 à 10 ;
- qu'elle est plus faible dans les régions forestières (et spécialement dans l'Ouest forestier) et de savane (surtout à la fin des années 1980) qu'à Abidjan et dans les autres villes : à Abidjan, elle est de l'ordre des deux

Tableau 1

**Proportion de ceux qui recourent aux soins  
(parmi ceux qui se sont déclarés malades), pour chaque année de l'enquête,  
et pour différents groupements des répondants**

	1985	1986	1987	1988	1993	1995
1 <sup>er</sup> décile						
Hommes	31,20	30,80	20,00	19,10	23,76	25,63
Femmes	30,20	28,00	15,50	16,20	28,06	26,10
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> déciles						
Hommes	36,90	30,00	37,40	32,80	30,67	40,97
Femmes	36,20	30,60	34,00	31,30	32,23	36,47
Autres						
Hommes	48,60	47,70	46,20	52,60	46,03	55,87
Femmes	50,80	51,80	48,40	54,80	47,12	56,86
Abidjan	62,50	62,60	61,10	70,50	60,78	63,80
Autres villes	53,90	55,80	53,50	56,50	46,61	55,51
Forêt Est	43,80	47,10	47,40	42,70	33,15	41,92
Forêt Ouest	39,60	39,00	26,90	34,60	31,04	35,70
Savane	30,30	22,10	22,10	18,10	28,55	37,99
Côte d'Ivoire	45,80	43,90	40,60	41,30	40,56	47,87

Source : pour les années 1985 à 1988, Grootaert, 1993 ; ensuite INS.

Tableau 2

**Proportion de ceux qui recourent aux soins (parmi ceux qui se sont déclarés malades), pour 1993 et 1995, par sexe et par zone écologique**

	1993			1995		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Abidjan	60,78	60,74	60,81	63,80	62,37	64,80
Autres villes	46,61	46,07	47,19	55,51	50,36	60,51
Forêt Est	33,15	31,56	34,69	41,92	43,54	39,64
Forêt Ouest	31,04	30,84	31,28	35,70	43,32	27,90
Savane	28,55	28,60	28,50	37,99	41,78	34,16
Ensemble	40,56	39,77	41,34	47,87	48,17	47,56

Source : d'après INS.

tiers, le double de ce qu'elle est dans la région de savane avant 1995 (et le triple au plus fort de la crise, dans les années 1986-1988) ;

- qu'elle n'a pas, en 1995, retrouvé son niveau des années 1985, pour le premier décile, alors qu'elle l'a retrouvé ou dépassé pour les autres déciles.

Nous sommes donc en présence d'un système de santé qui, et c'est le moins qu'on puisse dire, n'offre pas d'équales opportunités de se soigner à ses malades, et d'abord parce que les disparités géographiques sont très importantes (parfaitement décrites, cf. ministère de la Santé publique, 1995c, mais volontiers tues).

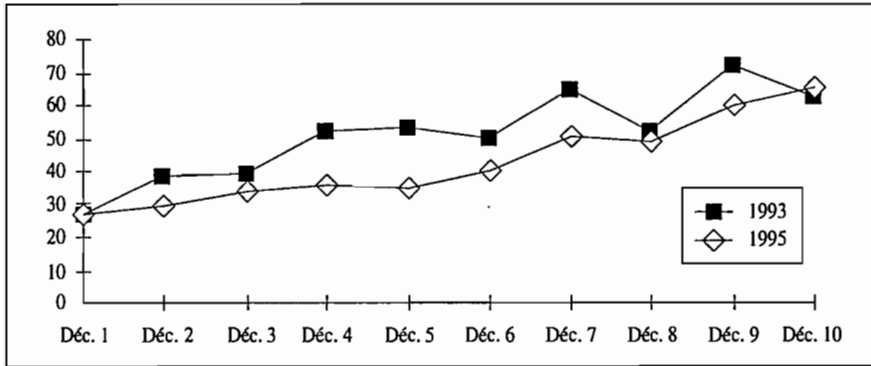
Le comportement des femmes semble être particulièrement sensible à la conjoncture économique, au moins dans le premier décile : entre 1985 et 1987 ou 1988, la proportion des malades qui recourent aux soins a diminué de 10 points de pourcentage (c'est-à-dire d'un tiers) chez les hommes et de 15 points (c'est-à-dire de moitié) chez les femmes. Par ailleurs, dans le premier décile, cette proportion n'a pas encore, en 1995, rattrapé son niveau de 1985 ou de 1986.

De 1993 à 1995 (tableau 2), la proportion de ceux qui, parmi les malades, recourent aux soins a légèrement augmenté à Abidjan (passant en ordre de grandeur de 61 à 65 %), aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'évolution est différente dans les autres villes : globalement la proportion augmente beaucoup (de 46 à 55 %), mais beaucoup plus chez les femmes (de 47 à 60 %) que chez les hommes (de 46 à 50 %) : là encore, le comportement des femmes apparaît particulièrement sensible à la conjoncture.

Dans la région de savane et dans la région forestière de l'Est, la proportion d'ensemble augmente aussi (respectivement de 28 à 38 % en savane, et de 33 à 42 % en forêt de l'Est), mais c'est grâce à une augmentation beau-

Figure 4

Proportion (en %), parmi les répondants qui ont déclaré avoir été malades, de ceux qui ont consulté, par décile de la dépense totale par tête, 1993 et 1995



Source : d'après INS.

coup plus forte chez les hommes que chez les femmes. Le cas de la forêt de l'Ouest est encore différent : dans l'ensemble, la proportion des malades recourant aux soins augmente faiblement (de 31 à 35 %), mais ce mouvement résulte d'une forte augmentation chez les hommes et d'une diminution chez les femmes.

Enfin, on n'est pas vraiment surpris de constater que, en tendance, la proportion de ceux qui, parmi les malades, consultent un praticien, est croissante lorsqu'on parcourt les déciles de la distribution des dépenses totales par tête (figure 4). Mais, comme ici la question a été posée de la même façon en 1993 et 1995, on devrait se demander comment s'expliquent les variations constatées entre ces deux années pour certains déciles, le 3<sup>e</sup> et les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> par exemple, qui profitent moins de l'amélioration générale (à moins qu'il ne s'agisse d'un problème d'échantillonnage, comme il en a existé dans l'enquête de 1995).

Grootaert (1993) avait montré que, entre 1985 et 1988, la diminution d'ensemble de la proportion de ceux qui recourent aux soins lorsqu'ils sont malades avait été accompagnée d'une augmentation relative, chez les mêmes, du recours aux consultations préventives. Le même argument ne peut pas être utilisé pour la période postérieure à 1988, parce que les questions précises sur la fréquentation des consultations pré- et postnatales ont été supprimées. Il resterait en outre à vérifier si la situation présentée par Grootaert ne s'explique pas plus par une initiative des bailleurs que, comme il semble le supposer, par une décision des malades ou de leurs familles pour s'adapter à la diminution de leur niveau de vie. Certaines activités préventives sont en effet très dépendantes des impulsions qu'elles reçoivent de l'extérieur :



« alors que les journées nationales de vaccination organisées en 1987 avaient permis d'obtenir une sensible amélioration de la couverture vaccinale, les services n'ont pas été en mesure de prolonger cet effort et le niveau de performance du PEV s'est progressivement dégradé au début des années 1990 » (Ouattara *et al.*, 1998). L'enquête démographique et de santé montre en tout cas qu'il subsiste de fortes disparités entre la capitale et la campagne : le taux de couverture est pour le BCG de l'ordre de 94 % à Abidjan, mais de 63 % dans l'ensemble rural ; pour le DTCP3 de 76 % à Abidjan et de 39 % seulement dans l'ensemble rural ; et pour la rougeole, de 71 % à Abidjan et de 45 % dans l'ensemble rural (N'Cho *et al.*, 1995, p. 114).

### *Dépenses privées pour la santé*

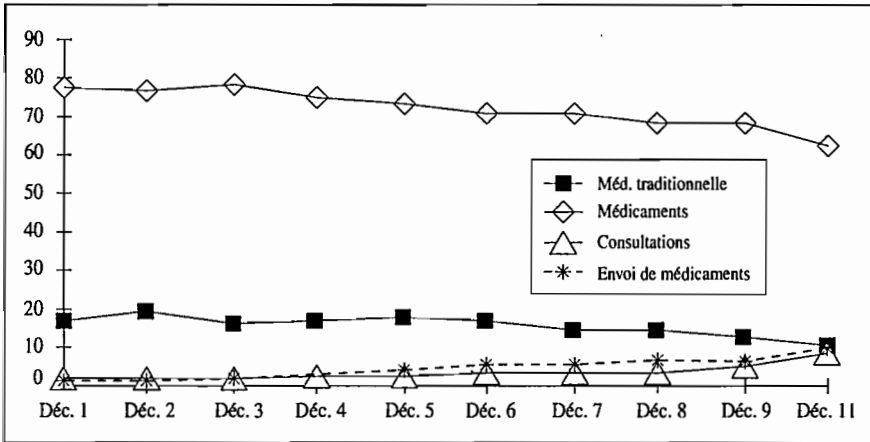
Pour apprécier les dépenses privées relatives à la santé, on peut utiliser encore les résultats des mêmes enquêtes de niveau de vie. Elles montrent d'abord que la part des dépenses de santé a probablement été maintenue de 1985 à 1988 : pour le premier décile, elle passe de 2,7 % à 2,5 %, pour le groupe des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles de 4,2 % à 4 %, et pour l'ensemble des autres déciles de 4,3 % à 4,9 % (on obtient ces chiffres en combinant les données des tableaux *in* Grootaert, 1993, p. 65 et p. 70). En 1993, le premier décile ne consacre plus que 1,31 % du total de ses dépenses à la santé, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles 2,19 % et le reste de la population 4,16 %. En 1995, cette proportion est respectivement de 3,08 % pour le premier décile, de 4,67 pour l'ensemble des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles, et de 5,91 % pour les autres : elle a donc retrouvé et même dépassé les niveaux constatés au milieu des années 1980.

Ces proportions correspondent, tant en 1988 qu'en 1985, à des dépenses par tête et par an de l'ordre de 1 400 F CFA pour le premier décile, 3 550 F CFA pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles, et 12 000 F CFA pour les autres (on obtient ces chiffres en combinant les proportions calculées ci-dessus et les données du tableau *in* Grootaert, 1993, p. 38). Les écarts entre les groupes n'ont pas varié (ils ont même diminué entre les groupes extrêmes si on utilise la moyenne des données individuelles, Grootaert, 1993, p. 93), mais ils restent plus importants en ce qui concerne les dépenses de santé (de l'ordre de 1 à 9 entre les groupes extrêmes) qu'en ce qui concerne les dépenses moyennes par tête (car, là, les écarts se sont réduits : de l'ordre de 1 à 5,5 en 1985, et de 1 à 4 en 1988, cf. Grootaert, 1993, p. 38).

En 1993, dans le premier décile, la dépense moyenne par tête pour la santé est tombée à moins de la moitié de ce qu'elle était dix ans plus tôt (722 F CFA contre 1 400), elle a aussi fortement diminué pour le groupe des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles (2 038 F CFA contre 3 500) et elle s'est tout juste maintenue pour les autres (12 220 contre 12 000). En 1995, après la dévaluation et l'augmentation des prix qu'elle a entraînés, la dépense par tête dans le premier

Figure 5

Part (en %) des principaux postes dans la dépense médicale totale des familles, 1993



Source : d'après INS.

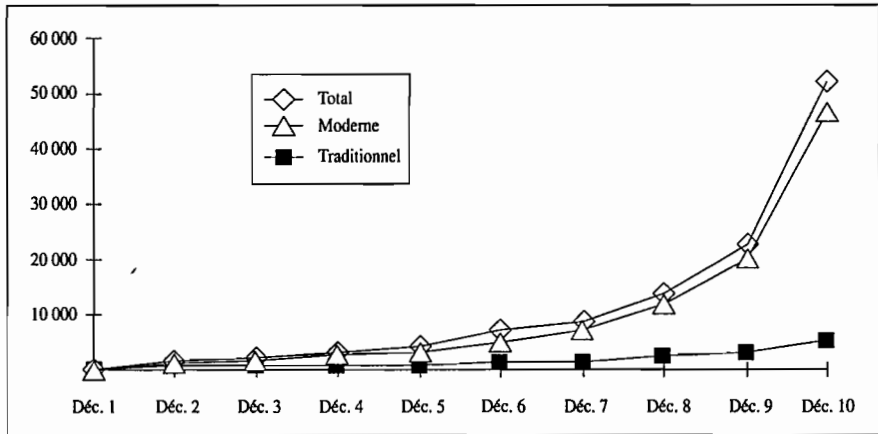
décile est remontée à presque 2 400 F CFA, elle atteint 6 060 dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles et plus de 22 000 F CFA dans les autres familles.

Il est nécessaire aussi de considérer la structure de la dépense de santé des ménages, à partir des données de la même enquête. Pour l'année 1993, on obtient les résultats ci-dessus (figure 5), qui concernent l'ensemble de l'échantillon et les quatre postes principaux : médicaments, dépenses auprès de la médecine traditionnelle, consultation de professionnels (modernes : médecins, sages-femmes et infirmiers, etc.), envoi de médicaments à des parents, les autres postes (frais d'hospitalisation et dépenses de transport des malades) étant de moindre importance.

Il est tout à fait remarquable que les médicaments représentent une part exceptionnellement élevée dans les dépenses médicales des familles, alors que les consultations (où l'on fréquente massivement celles des médecins, sages-femmes et infirmiers) n'atteignent 10 % que dans le décile des familles les plus riches et sont, pour tous les autres déciles, réduites à la portion congrue. Remarquons aussi que les recours à la médecine traditionnelle (où l'on regroupe les consultations et tous les achats de produits, qu'ils aient une vocation thérapeutique directe ou non, comme les sacrifices) et les envois de médicaments à des parents représentent deux postes significatifs, dont le premier est d'autant plus important que le revenu moyen croît, alors que le second ne varie guère entre les huit premiers déciles et ne diminue que pour le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup>.

Figure 6

Montant annuel moyen, en FCFA, des dépenses de santé des ménages, par tête et par décile, 1993



Source : d'après INS.

La dépense moyenne par tête en médicaments modernes varie dans un rapport de 1 à 60 entre le premier et le dixième décile, et la dispersion est encore beaucoup plus forte pour les consultations (de 1 à 300) et absolument considérable, contrairement à toute attente, pour les dépenses d'hospitalisation (de 1 à 3 000). Le recours aux soins modernes manifeste donc une iniquité véritablement extraordinaire, qu'illustre la figure 6 ci-dessus (pour le total des dépenses de santé des ménages, d'une part, et séparément pour leurs dépenses auprès de la médecine traditionnelle et auprès de la médecine moderne, d'autre part), et c'est bien là ce qui doit préoccuper l'homme de santé publique.

Relevons enfin que les ménages font apparemment tout ce qu'ils peuvent, au moins à Abidjan, pour exécuter les prescriptions qui leur sont remises. On ne connaît pas la proportion des malades qui, munis d'une ordonnance remise à l'issue d'une consultation, ne se présentent pas dans une officine, mais ceux qui s'y rendent achèteront 80 % des produits prescrits; on sait aussi que « le coût de l'ordonnance a une influence décisive sur l'achat des produits auprès des officines privées », puisque 39 % seulement des ordonnances de plus de 15 000 F CFA sont achetées en totalité contre 90 % des ordonnances de moins de 5 000 F CFA (Guessan et Portal, 1996, p. 13). On sait enfin que le coût moyen d'une ordonnance est, en ordre de grandeur, en 1994, de 6 200 F CFA dans les formations sanitaires publiques urbaines (Guessan et Portal, 1996, p. 9), de 6 700 F CFA dans les infirmeries privées

et les cabinets médicaux (Guessan et Portal, 1995, p. 68), contre 1 483 F CFA dans les formations sanitaires urbaines communautaires (Guessan et Portal, 1996, p. 10) : et comme on ne peut invoquer aucune raison tenant à une différence dans les clientèles traitées, il faut conclure que la fourniture par la formation sanitaire du traitement qu'elle prescrit en générique permettrait de diviser par quatre, en ordre de grandeur, le coût des médicaments pour les malades.

Évidemment, fournir la totalité du traitement est en contradiction avec les instructions que donne une circulaire ministérielle (n° 2314/MSPAS/CAB/CT1/AP du 23 août 1993, reprise par la circulaire n° 4336/MSPAS/CAB/CT1 du 15 septembre 1995) qui montre clairement l'objectif visé : « concernant les malades en consultation, vous devez leur fournir les médicaments correspondant à un jour de traitement, le reste de ce dernier devant faire l'objet d'une ordonnance à présenter à une officine privée » ; par contre, « concernant les malades hospitalisés, vous devez leur fournir la totalité des médicaments prescrits par le médecin, ces médicaments étant disponibles au lit du malade durant son séjour à l'hôpital ». Il faut comprendre que les malades font ce qu'ils peuvent, mais que les directives ministérielles protègent ouvertement d'autres intérêts que les leurs, et que les prescripteurs publics sont officiellement et fermement invités à orienter les malades vers les officines privées : « les agents pris en contravention de ces règles feront l'objet d'une mesure disciplinaire » lit-on dans ces mêmes circulaires.

### *Une demande aux motivations fragiles et concurrentes*<sup>3</sup>

Les malades font ce qu'ils peuvent, c'est vrai, mais leurs convictions sont fragiles. Les travaux sur les représentations et opinions que les malades se font de la santé et de la maladie sont trop rares, mais l'un d'entre eux, bien que limité à des populations habitant de petites villes ou des villages, peut être cité en exemple. Il montre bien, en effet, quelles peuvent être les réactions des malades face aux services de santé modernes. Il n'est pas absolument sûr, en outre, que les habitants pauvres des grandes villes, l'immense majorité de la population, n'aient pas des réactions très voisines.

L'échantillon de cette étude a été tiré pour refléter la diversité culturelle de la Côte d'Ivoire (divisée en quatre grandes aires : Akan, Mandé, Krou et Gouro). Ses résultats montrent la prégnance des interprétations traditionnelles de la causalité de la maladie, d'une part, et le divorce courant entre les représentations et les comportements, d'autre part. Ainsi, lorsqu'on demande aux 607 enquêtés « à qui attribue-t-on les causes de la maladie dans votre localité ? », on obtient les réponses suivantes : aux sorciers 70 %,

---

3. Cette partie s'appuie sur Memel-Fotê, 1995, p. 230-277.

aux génies 45 %, à la saleté 44 %, aux ancêtres 31 %, à Dieu 27 % ; et lorsqu'on demande aux gens s'ils croient à l'action maléfique de divers agents, ils répondent oui, à propos des ancêtres à 79 %, à propos des « ennemis » à 67 %, à propos des génies à 45 %, à propos des sorciers à 33 %, à propos de Dieu à 31 % (à ces deux questions, plusieurs réponses étaient possibles). Peut-être aurait-il fallu vérifier pourquoi ces deux questions ne donnaient pas exactement le même tableau de la situation, mais ce n'est pas ici le lieu de le faire : il nous suffit d'observer que l'idée d'une cause naturelle de la maladie est non pas vraiment rare (44 % des répondants pensent à une cause hygiénique), mais en compétition avec beaucoup d'autres.

Et pourtant, lorsque les répondants sont malades, ils se rendent en premier lieu à l'hôpital (il faut comprendre *dotorosso* pour les Malinké ou *dotorokaha* pour les Senoufo ou encore *dotorogbé* pour les Bété, littéralement le village des docteurs, c'est-à-dire l'institution médicale moderne : hôpital, centre de santé ou dispensaire) dans 73 % des cas, et chez le guérisseur seulement dans 16 % des cas, lorsqu'ils ne recourent pas simplement à un membre de la famille (3,8 % des cas) ou à l'automédication (3,3 % des cas). On remarque aussi que les femmes sont plutôt plus nombreuses que les hommes à s'adresser à l'hôpital, c'est-à-dire à la médecine moderne. Lorsqu'on leur demande les raisons de leur choix, les enquêtés citent en premier lieu l'efficacité de la médecine moderne (57 % des raisons) et, bien après, la recherche de la cause de la maladie (10 %), l'efficacité des guérisseurs (10 %), le manque de moyens financiers (10 %). Enfin, au total, 60 % des personnes interrogées ont déjà été traitées par un guérisseur, et alors elles ont massivement (dans 95 % des cas) respecté à la fois les interdits qu'il leur avait imposés et les ordonnances qu'il leur avait prescrites.

Ces malades sont par ailleurs presque également satisfaits des traitements que leur offrent les guérisseurs (dans 77 % des cas) et de ceux qu'ils reçoivent à l'hôpital (66 % des cas). Ils sont nombreux (40 % des répondants) à reprocher aux guérisseurs d'être des « escrocs » ou de manquer de « franchise », mais plus nombreux encore (50 %) à redouter de la médecine moderne le mauvais accueil qu'elle leur réserve, et bien plus nombreux encore à se plaindre du coût exorbitant de ses traitements.

Malgré ces critiques, les Ivoiriens ont de la médecine une vision ouverte à toutes les traditions et à toutes les influences, sans exclusive mais sans conviction forte, ils le montrent dans leurs comportements, même s'ils sont praticiens (Memel-Fotê, 1999), et ils le confirment par leurs réponses à la question « les guérisseurs et les médecins peuvent-ils travailler ensemble ? » : 67 % des répondants le pensent, et parmi eux 91 % justifient cette idée en évoquant la complémentarité des deux pratiques.

Cette étude est limitée à des populations des petites villes et des villages (Memel-Fotê, 1995, p. 35-52), et ne porte malheureusement pas sur les

opinions et attitudes des habitants des grandes villes. Elle n'en est que plus intéressante, en ce qu'elle ne révèle pas ce qu'on aurait pu redouter : que la population rurale serait ancrée dans des traditions hostiles à la médecine moderne. Même à la campagne, ce n'est donc pas principalement du côté des représentations et des comportements qu'il faut rechercher l'explication des différences observées dans le recours aux soins modernes.

## **Le système de santé : constitution et évolution**

Une partie de ce que nous venons d'observer s'explique par la structure même du système de santé de la Côte d'Ivoire : les disparités régionales de consommation tiennent en partie aux disparités considérables dans l'offre publique de prestations (cf. ministère de la Santé, 1995c, p. 72-77), les disparités de consommation selon le niveau de revenu proviennent en partie des disparités géographiques de l'offre, en partie des disparités géographiques des revenus et en partie de la politique des prix. Il convient donc de rappeler rapidement quelques traits caractérisant la construction de ce système, d'une part, son fonctionnement au cours des années récentes, d'autre part.

### *Un système hétéroclite*

Dès 1950, le système de santé de la Côte d'Ivoire comptait deux grands hôpitaux, neuf hôpitaux plus modestes et 147 centres de santé, outre un service de santé scolaire et un service d'hygiène. Il était déjà partagé entre une organisation urbaine et hospitalière, prenant en charge la santé des étrangers et des élites africaines, et une organisation rurale essentiellement préventive (Domergue-Cloarec, 1986). Les années 1970, qui ont été fastes, ont vu l'ouverture de deux CHU (Cocody en 1970 et Treichville en 1976) et la construction de 36 hôpitaux dans les chefs-lieux des préfectures et des régions. La croissance des effectifs du personnel du ministère de la Santé, et de ses budgets, a été extraordinairement rapide. Cependant la forte disparité, héritée de l'époque coloniale, entre la médecine de base et la médecine hospitalière, a subsisté. Jusqu'à la crise économique, l'objectif était de doter le pays – en pratique la capitale seule, inévitablement – d'installations publiques de niveau technique international.

Les disparités régionales sont donc importantes<sup>4</sup> : en 1996, on compte 1 médecin pour 6 500 habitants dans la région d'Abidjan et 1 pour 54 000

---

4. Les données qui suivent proviennent du Système informatisé de gestion qu'utilise le ministère de la Santé ; elles ont été préparées par le docteur Joël Ladner, à qui nous exprimons toute notre gratitude. Voir aussi : République de Côte d'Ivoire, ministère de la Santé publique, 1999, p. 117 et suiv.

dans la région de l'Ouest ; 1 sage-femme pour 5 000 femmes dans la région Sud (Abidjan) et 1 pour 30 000 femmes dans la région Sud-Ouest ; 1 lit d'hôpital pour 1 329 habitants dans la région Nord, et 1 pour 4 400 dans la région Sud-Ouest ; un bloc chirurgical pour 200 000 habitants dans la région du Nord-Est et 1 pour 915 000 habitants dans la région du Nord.

Ces disparités s'accompagnent d'insuffisances manifestes : en 1996, 21 des hôpitaux généraux seulement (sur 55) disposaient d'un bloc chirurgical fonctionnel, 37 d'un laboratoire et 11 d'un service de radiologie. On imagine donc le niveau technique des prestations qui peuvent être fournies à ce niveau de la pyramide sanitaire.

Ce triste état du système de santé publique tient essentiellement au fait que l'État n'a eu aucun souci de développer un système de santé périphérique. Il a hérité de la colonisation française les anciens services des grandes endémies, les a rebaptisés « bases de santé rurale », les a abandonnés à l'immensité de leurs tâches (certains couvrent trois départements), n'a jamais mis en place les services départementaux de la santé (pourtant prévus par un décret de 1991) et a attendu 1994 (arrêté n° 137) pour commencer à lancer l'idée de districts sanitaires, promue par l'Organisation mondiale de la santé depuis près de vingt ans (Banque mondiale 1996, volume II, annexe 3). Cette situation ne provient donc pas d'une insuffisance du budget de l'État, qui, au contraire, consacre une part non négligeable de son budget de fonctionnement à la santé : environ 8 % régulièrement depuis des années, un pourcentage qui est important si on le compare à celui qu'on relève dans beaucoup de pays ouest-africains. Mais la part des dépenses de personnel est telle (par exemple 88,4 % en 1992 et 79,7 % en 1995, cf. ASDES, 1995a tableau B7) que ni le fonctionnement ni l'entretien ne peuvent être assurés correctement.

Le secteur public emploie 1 325 médecins, et 219 autres travaillent dans le secteur privé. On ne connaît pas exactement le nombre des établissements privés, leur recensement étant difficile, surtout à Abidjan même. Apparemment, selon les données officielles, on ne compterait que 24 cliniques privées, 24 cabinets médicaux et 212 infirmeries privées officiellement agréés (mais le secteur moderne informel est beaucoup plus développé, et ce à tous les niveaux de qualification du personnel impliqué : depuis le médecin titré jusqu'au lointain « petit frère » de l'infirmier retraité, ancien titulaire d'un agrément) ; le secteur pharmaceutique, quant à lui, est essentiellement privé : 364 pharmaciens, 400 officines (dont la moitié à Abidjan) et 250 dépôts pharmaceutiques (sans parler de la vente libre sur les marchés, ni du colportage de médicaments).

L'orientation vers le curatif qui caractérise ce système de santé se traduit par la faiblesse des taux de couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an : 68 % pour le BCG, 48 % pour le DTC 3<sup>e</sup> dose, 56 % pour le vaccin

anti-rougeoleux et 46 % pour le vaccin anti-amaril<sup>5</sup>. Jouent aussi leur rôle dans ces médiocres résultats les résistances obstinées à la réforme des services préventifs eux-mêmes (Coulibaly *et al.*, 1999). Il est remarquable enfin que le niveau de malnutrition observé par les services de santé (5 % des enfants vus en consultations préventives souffrent de malnutrition et 20 enfants pour 1 000 souffrent de malnutrition sévère ou d'anémie clinique) soit inférieur à celui qui est révélé par les enquêtes directes dans la population (cf. plus haut).

Le système de santé publique est faiblement utilisé par la population : en 1996, le taux d'utilisation est de 25 % pour la population générale, il n'est élevé (près de 60 %) que pour les enfants âgés de mois de un an ; un tiers seulement des accouchements sont assistés, c'est-à-dire se sont déroulés sous surveillance (dans une maternité ou même une simple case de santé), et 34 % des femmes enceintes ont bénéficié d'une consultation prénatale de 3<sup>e</sup> rang<sup>6</sup>. Faut-il vraiment s'étonner que les résultats de la Côte d'Ivoire en matière de mortalité infantile ou de mortalité maternelle (République française, ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, 1998) soient si décevants ?

L'exemple de la planification familiale montre assez clairement comment fonctionne l'ensemble du système de santé. Ainsi, en 1995, et même si la situation s'est depuis améliorée, seulement 35 formations sanitaires publiques offraient des prestations de planning familial en 1995, et donc, parmi les utilisatrices de la pilule, 73 % des femmes s'adressaient au secteur médical privé, dont 43 % dans les pharmacies et 26 % dans les centres de planification familiale ; le secteur public ne contribuant alors que pour 24 % à l'approvisionnement en pilule.

La politique pharmaceutique illustre aussi la répartition des rôles, après plusieurs années d'intervention de l'Union européenne dans ce domaine : sur un chiffre d'affaires de 100 milliards au détail, environ 10 % sont délivrés par le secteur public par l'intermédiaire de la Pharmacie de la santé publique (PSP) et 90 % par l'intermédiaire du secteur privé (400 officines et 250 dépôts pharmaceutiques). La PSP répartit son chiffre d'affaires par moitié entre les médicaments génériques et les autres ; en outre, elle importe

---

5. Les chiffres donnés par l'enquête démographique et de santé de 1998 (république de Côte d'Ivoire, 1999, p. 17) sont un peu plus élevés, mais ils concernent les enfants de 12 à 23 mois.

6. La situation est très différente dans certains pays voisins, malgré des moyens bien plus limités : voir, par exemple, le cas de Niamey dans C. Vangeenderhuysen *et al.* : « La mortalité maternelle à Niamey, pour une analyse globale », p. 29-45 in J. Brunet-Jailly (sous la direction de) : *Santé en capitales, la dynamique des systèmes de santé des capitales ouest-africaines*, Abidjan, CEDA, 1999.



les mêmes molécules et sous la même présentation que ce qu'on pourra trouver dans les officines privées (Cidef *et al.*, 1997, p. 129) : on comprend pourquoi les « médicaments PSP » arrivent jusqu'aux formations sanitaires publiques, mais pas jusqu'à leurs malades (Cidef *et al.*, 1997, p. 126).

Cependant, les enquêtes réalisées auprès des officines montrent que l'ordonnance moyenne comporte trois médicaments (2,7 en 1994 et 2,9 en 1995), dont aucun générique, qu'elle a un coût moyen de 8 000 F CFA (7 692 en 1994 et 8 226 en 1995), et qu'environ 40 % seulement des malades munis d'une prescription est en mesure d'acheter la totalité des médicaments prescrits (Guessan et Portal, 1996, p. 14-16).

### *Évolution de l'activité des services*

Nous aurions voulu considérer d'abord l'évolution des taux de fréquentation des formations sanitaires publiques (pour les consultations, d'une part, pour les hôpitaux, d'autre part) : le fait que les statistiques disponibles soient inutilisables montre que les services publics de santé étaient à l'abandon avant que l'ajustement ne commence. On peut cependant, à nouveau, recourir à des résultats d'enquête, et notamment à ceux des enquêtes niveau de vie. Mais il faudra encore se garder d'imputer les évolutions récentes, comme beaucoup le font notamment chez les hospitaliers, à une diminution des budgets sociaux : il faudra vérifier quel a été le sort de ces derniers.

En ce qui concerne les activités sanitaires, on ne dispose en réalité, jusqu'à plus ample informé, que d'informations extrêmement parcellaires. L'Institut national de santé publique compilait et publiait, sous le nom de rapport annuel de morbidité, des statistiques portant sur les consultants reçus dans les formations sanitaires, les consultations délivrées, les états morbides, les vaccinations, les évacuations, les décès. L'important est de savoir que ces données couvraient essentiellement l'activité des bases de secteur de santé rurale, puisque les autres formations (formations sanitaires urbaines et hôpitaux), celles où travaillent les médecins de la santé publique, étaient en pratique dispensées de ce compte rendu de leur activité. D'après les données relatives à l'année 1987 (Rapport Guimier, tableau annexe hors texte), on aurait enregistré 3,3 millions de consultants et 6,7 millions de consultations : en ordre de grandeur, une personne sur trois aurait donc, cette année-là, fréquenté les services publics de santé (et chaque personne qui se serait présentée aurait été reçue deux fois).

Ces statistiques nationales, certainement incomplètes, ignorent totalement Abidjan, dont les formations sanitaires ne fournissent aucune donnée d'activité. Pour cette ville, aux 650 000 consultations enregistrées en 1990 dans les centres de santé urbains et formations sanitaires urbaines, il faut ajouter l'activité des centres médico-sociaux de la Caisse nationale de

prévoyance sociale (CNPS), environ 200 000 consultations, et les consultations externes des hôpitaux (ordre de grandeur : 85 000 à Cocody, 160 000 à Treichville, Cidef *et al.*, 1997, p. 106). Au total, si l'on juge de la fréquentation d'après l'activité des formations publiques, il faut admettre que la population d'Abidjan a environ 0,5 contact par habitant et par an.

Il conviendrait naturellement d'ajouter, à ceux qui viennent d'être considérés, les contacts en clientèle privée avec les praticiens publics ou privés. Les seules données disponibles pour le faire sur l'ensemble de la population proviennent de l'enquête réalisée par la Banque mondiale (Kanbur, 1990), d'où il résulte que le nombre total de recours à un professionnel de santé qualifié (médecin ou infirmier, d'après les déclarations des répondants), par personne et par an, serait de l'ordre de 2 pour la population d'Abidjan et de 1,7 pour l'ensemble de la population ivoirienne (République française, 1991 p. 42 pour Abidjan; et Kanbur, 1990, p. 27 et 17 pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire). Pour Abidjan, on relève que les déclarations des malades conduisent à penser que la fréquentation du secteur privé est trois fois celle du secteur public : on voit quelle doit être l'importance de l'activité du secteur privé informel, puisqu'il est bien évident que le secteur privé formel ne peut jouer qu'un rôle limité. On vérifie aussi que la différence entre la capitale et le reste du pays n'est pas considérable; cependant, à Abidjan, les médecins donnent 60 % des consultations considérées, et dans le reste du pays 28 % seulement (Kanbur, 1990, p. 27). Pour le groupe des adhérents de la Mutuelle générale des fonctionnaires, les données qui nous avaient été aimablement communiquées en 1991 montraient que le nombre de contacts (avec les médecins, seuls habilités à signer les ordonnances ouvrant droit à remboursement, des services de santé publics et privés) par personne et par an était sans doute de l'ordre de 2 (République française, 1991, p. 41) : bien qu'on ignore tout des éventuels recours à d'autres praticiens (donc hors remboursement), il n'est pas évident que le groupe des fonctionnaires ait une consommation de soins beaucoup plus importante que le reste de la population, même si la nature des soins recherchés et reçus diffère sans doute profondément.

Cette fréquentation est donc faible, non seulement par rapport aux pays qui servent de modèle (on compte par exemple 5,5 consultations par habitant et par an aux Pays-Bas, et 5,7 en Angleterre, 7,2 en France, etc., cf. *Problèmes économiques*, 1995), mais aussi par rapport à ce qui se faisait il y a vingt ans encore au Sénégal par exemple (où on comptait 2 consultations par personne et par an). Mais il faut comprendre que cette fréquentation faible est un résultat de la politique mise en œuvre : les épisodes morbides déclarés sont, au contraire, extrêmement nombreux, on l'a souligné plus haut, et, si la fréquentation est faible, c'est qu'il s'y oppose des obstacles que beaucoup de malades ne peuvent pas franchir. Parmi ces obstacles, le

coût des soins est assurément important, mais on ne devra pas oublier aussi leur qualité, qu'elle soit objective ou subjective.

Et, en effet, comme on le lit dans un langage admirablement diplomatique : « la motivation professionnelle est insuffisante pour que soient valorisées à leur meilleur niveau les compétences acquises. Le sens du service public n'a pas atteint toutes les consciences, ce qui induit de graves lacunes dans l'accueil et la prise en charge des patients » (république de Côte d'Ivoire, 1995a, p. 5). Quant à la qualité objective, on n'en sait presque rien. Mais, tout de même, pour prendre un cas simple, voici ce que l'on observe en matière de prise en charge des complications obstétricales à Abidjan même : à la médiane, pour les femmes « évacuées » des maternités, le transfert entre la maternité et le CHU prend 1 h 30 (et 5 h pour le 3<sup>e</sup> quartile), parce que les ambulances des formations sanitaires « sont utilisées abusivement pour des tâches diverses et restent souvent indisponibles » ; ensuite, le délai entre l'admission au CHU pour complication de l'accouchement et la réalisation de la césarienne est de 4 h 55 min, et dans le 3<sup>e</sup> quartile de 10 h 27 min : car la première chose à faire après l'admission et avant de procéder aux gestes vitaux les plus urgents, c'est d'attendre que la famille ait réuni les fonds nécessaires ! (Portal *et al.*, 1999).

Pourtant, est-ce vraiment à l'État qu'incombe toute la responsabilité de cette situation ?

### **Les dépenses publiques de santé ont-elles diminué ?**

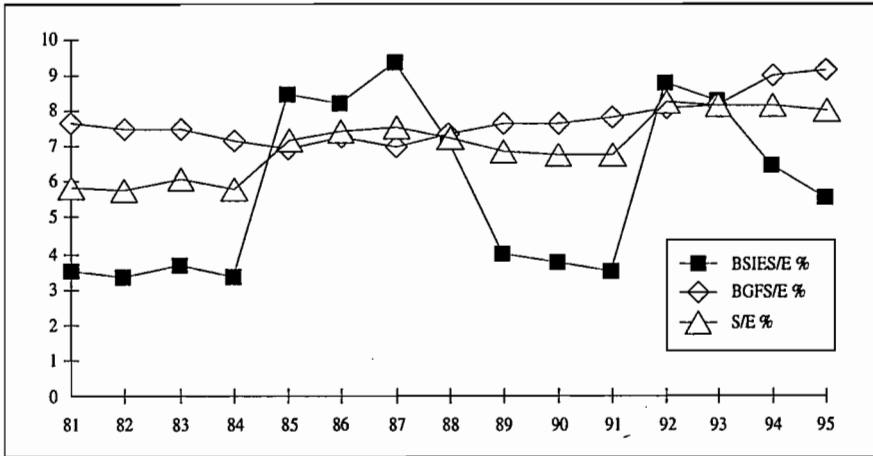
En Côte d'Ivoire, les années 1980 ont connu une augmentation de la part des dépenses de santé dans le budget de l'État : elle est passée de moins de 6 % au début de cette période à près de 10 % en 1986 et 1987 (République française, 1991 p. 20). La mise à jour de ces séries permet d'obtenir la figure 7.

Ces séries montrent :

- que la part de la santé dans le budget général de fonctionnement de l'État est restée approximativement constante, de l'ordre de 7,5 % dans la première moitié des années 1980, puis de 7 % dans les années 1985 à 1988 ; cette part tend à augmenter à partir de 1987 ; elle était cependant déjà de 10,6 % en 1970, et comprise entre 8 et 9 dans les années 1974-1978 : la chute par rapport à ces niveaux historiques est donc nettement antérieure à l'ajustement structurel ;
- que la part de la santé dans le budget spécial d'investissement et d'équipement a augmenté au cours de la décennie : de l'ordre de 3,5 % dans la première moitié, elle est passée à plus de 8 % entre 1985 et 1988 ; elle suit depuis lors une évolution en dents de scie (d'après Rapport Guimier).

Figure 7

## Part de la santé (en %) dans le budget de l'État, 1981-1995



Source : d'après Rapport Guimier, mis à jour à l'aide de ASDES, 1995b.

BGF S/E % : part de la santé, en pourcentage, dans le budget général de fonctionnement de l'État.

BSIE S/E % : part de la santé, en pourcentage, dans le budget spécial d'investissement et d'équipement de l'État.

S/E % : total des crédits (investissement et fonctionnement) de la santé en pourcentage du total des crédits de l'État.

N. B. : il s'agit (en principe) du budget réalisé.

On ne peut pas exclure, cependant, une détérioration de ces masses budgétaires en valeur réelle, du fait de l'élévation des prix des biens qu'elles servent à acheter ; mais on ne dispose d'aucun indice qui serait adapté à l'usage qu'on voudrait en faire ici (plus généralement, la Côte d'Ivoire est notoirement sous-développée en matière d'indices de prix).

Le plus important est, en outre, de savoir à quoi servent les dépenses publiques. De nombreux travaux réalisés sur ces dernières années ont illustré le fait que le système de santé ivoirien a continué à développer son niveau tertiaire et à négliger les niveaux primaire et secondaire de la pyramide sanitaire<sup>7</sup>. Dans les années 1987 à 1989, d'après les budgets prévisionnels, le niveau primaire devait recevoir 23 % du budget général de fonctionnement alloué à la santé, le niveau secondaire 27 % et le niveau tertiaire 50 %

7. Le niveau primaire est celui du premier contact offert par les services de santé (dispensaires généralement tenus par des infirmiers, voire des aides-soignants, maternités confiées à des infirmiers et matrones, centres de PMI, service de santé scolaire et universitaire, bases de santé rurale, plus l'Institut national d'hygiène et l'Institut national de santé publique) ; le niveau secondaire est celui qui offre au moins une possibilité d'hospitalisation et la compétence d'un médecin (hôpitaux de médecine générale) ; le niveau tertiaire est celui qui offre les plateaux techniques spécialisés (hôpitaux dits de catégorie 1, centres hospitaliers régionaux, centres hospitalo-universitaires et centres hospitaliers spécialisés).

(Rapport Guimier, tableau 4). Pour les années 1991 à 1995, on a voulu citer des chiffres légèrement différents, qui semblaient traduire une certaine évolution (Demery, Dayton et Meyra, 1995, p. 5), alors même que la comparabilité avec les chiffres antérieurs n'était pas garantie. Et puis, il a bientôt fallu se rendre à l'évidence : alors qu'il était prévu que la part consacrée aux soins primaires passerait de 35 % en 1991 à 42 % en 1995, dans les faits elle a décliné de 37 % à 32 % selon la Banque mondiale (1997, p. 79), ou au mieux elle est restée stable à 32 ou 33 % selon les chiffres établis par le ministère de la Santé lui-même (Banque mondiale, 1996, annexe 4), et ne devait commencer à augmenter qu'ensuite (d'un point de pourcentage par année entre 1996 et 1999). La part fixée au début des années 1990 comme objectif du PVRH<sup>8</sup> ne sera pas atteinte dix ans plus tard !

Mais cette allocation des fonds publics a permis la multiplication par deux des crédits des Établissements publics nationaux du secteur de la santé entre 1985 et 1992, soit une croissance à un taux annuel moyen supérieur à 10 %, ce qui est le triple du taux de croissance du BGF de la santé (Viossat, 1992, p. 46). Évidemment, le CHU de Yopougon a été ouvert au cours de cette période, mais un simple transfert d'activité ne justifiait pas une telle augmentation des moyens. En fait, rien qu'entre 1989 et 1991, années pour lesquelles on dispose d'informations colligées un peu détaillées sur les établissements publics nationaux placés sous la tutelle du ministère de la Santé, le nombre de journées d'hospitalisation a diminué de 21 % au CHU de Treichville et de 12 % au CHU de Cocody, en particulier du fait de la réduction des durées de séjour (notamment pour le CHU de Treichville, qui a, en sens inverse, enregistré un fort accroissement du nombre des entrées). Seule une étude précise aurait pu permettre de dire si cette intensification de l'activité suffit à expliquer l'augmentation des coûts : il n'est pas possible de le tenir pour acquis. Dans le même temps, le nombre des consultations externes a diminué de 8 % (ou 25 000), alors même que s'ouvraient les services de Yopougon (Viossat, 1992 p. 42-44). L'augmentation des moyens s'est donc produite en même temps que l'activité diminuait, et rien ne permet de supposer que la qualité des soins se serait améliorée.

Quelle est la principale conséquence de cette orientation du financement public ? En combinant les résultats de l'enquête niveau de vie en matière de fréquentation des services de santé (cf. plus haut) avec une analyse détaillée de la destination des subventions publiques, une étude récente établit que « la subvention sanitaire par habitant en milieu rural est de 34 % inférieure à ce qu'elle est en zone urbaine, [...] la subvention allant au quintile le plus

---

8. Programme de valorisation des ressources humaines, premier programme financé par la Banque mondiale en Côte d'Ivoire (1991-1995), et portant sur l'éducation, la formation professionnelle et la santé.

pauvre est de 64 % inférieure à celle obtenue par le quintile supérieur » (Demery, Dayton et Meyra, 1995, p. 11). Autrement dit le recours aux services de santé est en Côte d'Ivoire, comme dans d'autres pays d'ailleurs, l'une des façons d'obtenir une aide de l'État, mais, et ceci est relativement original, cette redistribution est actuellement en Côte d'Ivoire plus favorable aux plus riches qu'aux plus pauvres. Cela tient au fait que les malades les plus pauvres ne fréquentent guère que le niveau primaire, alors que l'État subventionne très largement le niveau tertiaire qui, en pratique, reçoit les malades les plus riches. Le secteur public de la santé est donc, en Côte d'Ivoire, l'un des instruments de la redistribution à l'envers (un autre, mais à un degré moindre, est l'éducation, cf. Demery, Dayton et Meyra, 1995).

Ces observations ne sauraient surprendre : le système de santé de la Côte d'Ivoire a été bâti de telle sorte que ses prestations ne peuvent qu'être réparties inégalement, quel que soit l'effort financier de l'État. C'est donc toute la stratégie d'imitation du modèle français, et toute la stratégie d'acquisition de l'aide qui doivent être remises en cause si l'on veut obtenir de meilleurs résultats en terme de santé publique.

### **Une interprétation d'ensemble de la dynamique sanitaire ivoirienne**

En mars 1991, le représentant de la Banque mondiale à Abidjan s'adressait au Premier Ministre, pour lui annoncer une mission venant de Washington. Parmi les documents annexés à cette lettre figure une « Note de réflexion » où on lit notamment le passage suivant : « Depuis plus de trente années, le jeu relatif des groupes de pression actifs dans la société ivoirienne ont façonné, en fonction de leurs intérêts respectifs, et souvent conflictuels, l'actuel système des ressources humaines, dont les observateurs relèvent les déséquilibres. Ces déséquilibres ne peuvent être restaurés que si, d'une part, les intérêts des groupes en présence sont correctement analysés et si, d'autre part, un processus dynamique de changement est mis en place et influencé par les acteurs eux-mêmes, qui doivent comprendre le bien-fondé de la recherche d'un nouvel équilibre. L'originalité fondamentale du programme actuel du gouvernement – et du rôle que la Banque mondiale a joué dans l'élaboration de celui-ci – a été de déclencher un tel processus de changement, dont la robustesse a été démontrée par le fait que la nomination de trois gouvernements successifs n'a pas altéré la préparation dudit programme. [...] Ce processus dynamique débouche sur un programme plus cohérent que la situation précédente, mais également moins rationnel que s'il s'agissait de faire table rase des intérêts en présence, et de déterminer *ex nihilo* un tel programme sans considération desdits intérêts.

Pour pouvoir soutenir ce processus, il s'agit bien plus de pouvoir s'adapter à une négociation (tant entre groupes sociaux qu'entre le gouvernement et les bailleurs de fonds) que d'imposer une solution techniquement optimale. À ce titre, il est possible que les solutions techniques proposées soient considérées comme insatisfaisantes pour un observateur non averti des circonstances ivoiriennes. Elles ont cependant l'avantage d'être réalistes et comprises par les parties en présence» (Banque mondiale, 1991, p. 2).

Comme le rappelle cette citation, l'ajustement structurel se négocie, naturellement, et les négociations qui se déroulent entre bailleurs de fonds et autorités nationales se passent sous l'œil – éventuellement sous la pression – des groupes sociaux concernés et de leurs alliés ou agents. Il va de soi également que les bailleurs de fonds, qu'il s'agisse de la Banque mondiale, de l'Union européenne ou de tout autre, ont besoin de l'accord des autorités administratives et politiques dans chaque pays, et qu'ils le recherchent donc par tous les moyens (y compris, comme on sait, en motivant leurs agents qui y réussissent et en pénalisant les autres). Cette insistance sur le consensus, sur l'accord, sur la ratification politique nationale ne peut faire oublier qu'aux distraits – ou à ceux qui veulent l'être précisément à ce moment – que le volume de l'aide est déterminé par des circonstances et des arbitrages qui dépassent de loin les préoccupations du secteur de la santé, et même par un système d'aide qui ne survit qu'en augmentant le volume des aides, par un système d'aide qui bénéficie prioritairement à l'administration, à ses agents et au personnel politique qui les dirigent. Prendre en compte les intérêts des groupes sociaux qui ont du pouvoir, qui savent s'exprimer, est alors une obligation évidente. Et c'est bien ce qu'on a fait dans le domaine de la santé, avant l'ajustement structurel, lorsque l'argent venait essentiellement de l'ancienne puissance coloniale, comme aujourd'hui par temps d'ajustement avec les fonds de la Banque mondiale, ou bien ceux du Japon ou de tel ou tel généreux donateur.

Ce qui a été fait depuis une génération en Côte d'Ivoire n'est pas une véritable politique de santé, en ce sens que ce n'est pas une politique qui se préoccupe du grand nombre des malades, mais une politique qui vise à édifier ici un système de santé conçu ailleurs, et comme il était là-bas il y a une ou deux générations, en oubliant et les réalités du pays et les évolutions qui se produisent au sein de ce système dans son pays d'origine. Ce faisant, sous la pression d'un corps médical formé pour l'essentiel en France, et qui y a notamment appris ce qu'est le mandarinat médical, on a édifié à Abidjan un étage quaternaire de niveau international, d'abord dans le secteur public puis, lorsqu'il a commencé à se dégrader, à ses marges (Yopougon), et ensuite encore en dehors de lui (secteur hospitalier privé où exercent, aussi, les plus qualifiés des praticiens du secteur public, ou leurs assistants). De ce fait, on a négligé le niveau secondaire et oublié le niveau primaire, dont le déve-

loppement était volontiers considéré comme indigne d'un grand et riche pays.

Les causes de l'inégalité dans le recours aux soins, et la cause des mauvais résultats en terme de variation de l'état de santé, ont ainsi été coulées dans le béton : le budget de l'État devait suivre, tant qu'il le pourrait il devait assurer le financement de cet étage surdimensionné, sous-utilisé, mal géré, et il n'y avait plus d'argent pour les niveaux secondaire et tertiaire. Lorsqu'il n'a plus pu faire face, on s'est trouvé opportunément en phase d'ajustement structurel, et l'Union européenne était disposée à financer, non plus seulement l'investissement, mais encore le fonctionnement.

L'imitation a prévalu aussi en matière de médicament, avec le développement des officines et des spécialités médicales comme en France. Et, pour l'approvisionnement du secteur public, on a assisté jusqu'au début des années 1990 à trente ans de déboires à la Pharmacie de santé publique, incapable d'assurer la priorité aux médicaments essentiels et aux génériques, jugés bons pour les seuls pays pauvres.

Ces raisonnements, dans lesquels l'argent des grands chantiers, des marchés protégés et des marges inépuisables joue un rôle décisif, ont fait une politique parfaite aux yeux des professionnels de la santé et apparemment aussi aux yeux des experts. Il a donc été relativement facile, sans doute, pour les bailleurs de fonds, d'obtenir l'accord des autorités nationales et des groupes sociaux consultés, puisqu'on tenait parfaitement compte de leurs intérêts. Ils y ont à la vérité parfaitement réussi en créant, entretenant et développant le pouvoir d'une *nomenklatura* médicale et celui des intermédiaires du commerce des médicaments, sans attenter à aucun intérêt des partenaires commerciaux anciens de la Côte d'Ivoire. Le consensus est là et il est durable.

Le seul problème, c'est que, avec les financements disponibles, il aurait certainement été possible d'obtenir des résultats considérablement meilleurs que ceux qui aujourd'hui rangent la Côte d'Ivoire, si on utilise les indicateurs sanitaires habituels, malgré leurs imperfections, dans une situation qui n'est pas plus favorable que celle de plusieurs de ses voisins immédiats, qui, en Afrique de l'Ouest, sont très sensiblement plus pauvres qu'elle.

Car il est bien évident qu'une politique soucieuse des intérêts des malades n'aurait développé les soins hospitaliers qu'après s'être assurée qu'une gamme minimum de soins (à définir) était fournie, partout, aux malades ambulatoires ; n'aurait développé les services de qualité hospitalo-universitaire qu'après s'être assurée que des soins hospitaliers essentiels (à définir) étaient fournis, partout, aux malades qui en ont besoin ; aurait résisté aux investissements hospitaliers qui entraînent des coûts de fonctionnement incompatibles avec la capacité de payer de l'État et des malades ; aurait développé les activités préventives essentielles en puisant sur ses propres



ressources humaines, matérielles et financières, au lieu d'attendre de fortes sollicitations extérieures accompagnées de fortes subventions ; aurait visé à abaisser le coût des médicaments jusqu'au minimum incompressible, au lieu de laisser se développer un commerce profitable (et un puissant groupe de pression) appuyé sur les spécialités pharmaceutiques ; aurait développé des notions de déontologie pratique et quotidienne à la place des comportements mercantiles qui infestent le système de santé de sa base à son sommet.

Est-il trop tard ?

### **Des orientations pour l'avenir**

Comme on l'a montré rapidement ci-dessus, la stratégie sanitaire de la Côte d'Ivoire a consisté à développer un système public de santé très fortement influencé par le modèle français, et à laisser se développer parallèlement, sans entraves d'aucune sorte, un système privé en partie officiel et en partie privé. Mais cela n'est pas une stratégie de santé publique : la considération de la santé publique exige que l'on détermine quels sont les problèmes de santé les plus graves qui affectent la population, et que l'on sélectionne parmi ces problèmes ceux qui peuvent être traités efficacement par des interventions sanitaires appropriées, et que l'on choisisse parmi ces dernières celles que l'on réalisera, en tenant compte du fait que, de toute façon et quel que soit le niveau de développement, les ressources disponibles pour la santé sont très inférieures aux ressources qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre toutes les connaissances médicales au profit de toute la population. Hors de ces choix difficiles, il n'y a pas de stratégie de santé publique, il n'y a que des activités de santé distribuées de façon aléatoire et inique.

La notion de santé publique, ainsi entendue, est donc absente de la stratégie sanitaire adoptée par la Côte d'Ivoire. L'ambition a été de bâtir la partie émergée de l'iceberg, le niveau quaternaire, sur le modèle français, et de tenter de le faire fonctionner sans l'avoir adapté ni au contexte sociopolitique (notamment celui qui a mobilisé en faveur des intérêts privés toutes les capacités de gestion dont pouvait disposer l'administration) ni au contexte épidémiologique (qui n'est pas celui d'un pays développé, mais celui d'un pays tropical encore pauvre, où les principales endémies peuvent être combattues par des moyens simples, mais où la population reste globalement peu convaincue de la supériorité des soins de santé modernes). La réflexion internationale sur la sélection des priorités de santé dans les pays en développement a considérablement progressé depuis le début de cette décennie, et tous ceux qui se soucient effectivement de santé publique le savent ; ils savent aussi que les orientations retenues à l'issue de cet effort de réflexion sont très différentes de ce qui a été l'inspi-

ration commune de la politique de santé des pays francophones d'Afrique depuis les indépendances.

Enfin, il ne faut pas attendre de l'évolution démographique la solution des problèmes laissés irrésolus par la première génération de l'indépendance. Certes, il est possible que l'indice synthétique de fécondité diminue sensiblement en Côte d'Ivoire, comme résultat d'une politique de santé de la reproduction et de planification familiale. Mais personne ne peut attendre que l'évolution démographique seule provoque des changements dans la façon d'aborder les problèmes de santé. Il est, en tous cas, absurde de compter sur une réduction de la morbidité et de la mortalité (Atelier de réflexion, 1998) : d'une part, la politique de santé de la reproduction elle-même, telle qu'elle est effectivement mise en pratique, crée de nouveaux besoins de santé, s'il apparaît par exemple que près de 40 % des femmes de moins de vingt ans en 1997 qui ont eu au moins une grossesse ont déjà subi un avortement provoqué (Desgrées du Loû *et al.*, 1999) ; d'autre part, la Côte d'Ivoire n'est pas isolée d'un contexte dans lequel les frontières de la morbidité évoluent de jour en jour<sup>9</sup>, et les moyens d'y faire face aussi<sup>10</sup>. Ce qu'il faut comprendre aujourd'hui, c'est qu'une politique de santé publique repose sur des choix, sur des priorités, et qu'elle donne la priorité aux actions les plus efficaces pour leur coût, et concernant le plus grand nombre.

Dans les pages qui suivent, on donnera une idée de cette orientation et de la façon dont elle pourrait s'appliquer au contexte ivoirien. On précisera aussi quelques points de bon sens, notamment en matière de politique pharmaceutique.

### *Activités de santé publique versus prestations curatives discrétionnaires*

Voici en peu de mots la réalité que les responsables de la stratégie sanitaire doivent aujourd'hui affronter s'ils prétendent encore défendre sur le terrain de la santé publique les moyens dont ils disposent et les activités qu'ils mènent : «Pratiquement aucune intervention efficace pour son coût n'exige des équipements plus spécialisés que ceux qu'on trouve dans l'hôpital de district<sup>11</sup>. Ainsi, alors même qu'on ne peut pas conclure en général en faveur de la prévention par rapport au traitement, ou en faveur de la santé

---

9. Le Viagra n'est-il pas commercialisé à Abidjan ?

10. Les polythérapies n'ont-elles pas été « mises à la disposition » de certains des malades du sida à Abidjan ?

11. Le district est la circonscription sanitaire qui dessert entre 100 000 et 300 000 habitants environ, sous la responsabilité d'un ou plusieurs médecins : il s'agit donc du cercle au Mali, de la circonscription médicale au Sénégal, de la base de secteur de santé rurale en Côte d'Ivoire, etc.

publique par rapport à l'intervention clinique, on peut conclure que les hôpitaux de district et les formations sanitaires de niveau plus modeste offrent potentiellement toutes les interventions intéressantes » (Jamison, Mosley, Koffi *et al.*, 1993, p. 14). Telle est en effet la conclusion de Dean Jamison, professeur de santé publique à l'université de Californie à Los Angeles, au terme de la revue des priorités du secteur de la santé que lui a confiée la Banque mondiale, et à laquelle il a travaillé de 1989 à 1992 avec une énorme équipe très qualifiée ; c'est sur cette revue que repose le Rapport sur le développement dans le monde 1993, rapport dont le sous-titre ne devrait laisser indifférent aucun professionnel de santé : « Investir dans la santé » (Banque mondiale, 1993).

Cette conclusion a été établie en utilisant les meilleurs travaux sur les résultats qui peuvent être attendus, dans les conditions de la pratique, d'un grand nombre d'interventions médicales préventives et curatives. Ces résultats ont uniformément été mesurés en années de vie corrigées de l'invalidité, pour les bénéficiaires. Le coût a été estimé d'après les informations disponibles, telles qu'elles apparaissent dans les publications scientifiques spécialisées de niveau international. On dit qu'une activité est la plus efficace pour son coût si, pour un montant donné de dépenses consacrées à cette activité, on obtient un nombre d'années de vie corrigées de l'invalidité (AVCI) supérieur à celui qu'on atteindrait par n'importe quelle autre activité préventive ou curative. Cet ensemble de travaux reste ignoré des milieux francophones, qui, il est vrai, y ont peu contribué, tant est grand leur retard dans les domaines de l'épidémiologie et de l'économie de la santé. Mais ces travaux existent, et ce sont eux qui vont inspirer d'une façon de plus en plus pressante les politiques de santé publique.

Par exemple, on sait désormais, en ordre de grandeur (mais l'ordre de grandeur suffit), que pour gagner une AVCI par un programme de vaccination DTCoq + polio, il faut dépenser entre 20 et 40 dollars, alors que pour gagner une AVCI en traitant un cancer du poumon, il faut y consacrer un montant de l'ordre de 12 000 dollars. Des résultats de ce genre sont disponibles pour une centaine d'interventions préventives et curatives : il suffit désormais d'en prendre connaissance.

Ces ordres de grandeur s'expriment aussi, par exemple, de la façon suivante : « une dépense de 100 000 dollars en chimioprophylaxie de la tuberculose pourrait sauver environ 500 malades et les empêcher de transmettre la maladie à d'autres, ce qui ferait 35 000 AVCI gagnées. La même somme consacrée au traitement du diabète profiterait aussi à 500 malades, mais ne ferait gagner que 400 AVCI : chaque malade gagnerait moins d'une année de vie pleine par année de traitement » (Banque mondiale, 1993, p. 64).

Dans la perspective de santé publique qu'illustrent ces approches, il faut évidemment s'interroger sur la pertinence des arbitrages effectués hier en

faveur d'un hôpital cardiologique, tout récemment en faveur d'un programme de traitement des malades du sida par antirétroviraux, aujourd'hui peut-être en faveur d'un projet d'hôpital pédiatrique, etc. Ces arbitrages tournent le dos à une méthode réfléchie de résolution des problèmes de santé de la masse de la population, par la mise en place progressive de services accessibles depuis la base, et par l'élévation progressive de la qualité des prestations et du niveau technique des formations sanitaires décentralisées. En contraste saisissant, la méthode employée pour élaborer le PNDS<sup>12</sup> suppose l'acceptation entièrement implicite de tous les programmes à la mode dans les milieux professionnels et internationaux, de tous les programmes que ces milieux conçoivent et financent – pas une once d'esprit critique, pas une once d'adaptation aux spécificités de la Côte d'Ivoire –, et n'a rien à voir avec la pensée actuelle en matière de santé publique, qui associe désormais étroitement l'épidémiologie, la connaissance clinique et thérapeutique, l'analyse économique et l'évaluation des résultats.

Une orientation à retenir pour l'avenir pourrait donc être l'introduction en Côte d'Ivoire des connaissances actuelles de la santé publique dans le choix des priorités. Cette orientation exigerait assurément un travail considérable de recueil des données pertinentes sur les coûts, et surtout sur les résultats effectifs des activités préventives et curatives développées au sein du système de santé de ce pays. Mais, de forcer ainsi les professionnels de santé à expliciter leurs objectifs et à éliminer tout ce qui n'a pas d'intérêt de santé publique dans les choix qu'ils proposent au gouvernement, il résulterait inéluctablement une clarification salutaire, et la possibilité d'un choix partagé avec la population, puisque les questions de santé posent désormais, chacun le sait, des problèmes d'éthique, qui exigent une adhésion massive des intéressés (Williams, 1999). Et que l'État limite son rôle à la promotion de ce qui concerne la santé publique n'interdirait en rien au secteur privé de prendre en charge, sur ressources privées, tout le reste, qui est considérable mais sans intérêt pour le grand nombre.

### *Une politique du médicament essentiel à la hauteur des besoins*

Telle est en effet la seconde orientation qui peut être suggérée. Plusieurs années après une intervention massive de l'Union européenne au profit de la Pharmacie de santé publique, les résultats observables sont encore modestes.

---

12. Programme national de développement sanitaire, préparé pour la période 1996-2005 grâce à un financement de la Banque mondiale, qui a suscité partout en Afrique de l'Ouest l'élaboration de programmes décennaux.

1°) La PSP a désormais un chiffre d'affaires de l'ordre de 12 milliards de F CFA, dans lequel les génériques représentent 50 % en valeur (et 75 % en volume); dans le même temps, le chiffre d'affaires du secteur privé est de l'ordre de 90 à 92 milliards (en ordre de grandeur, il a doublé depuis la dévaluation, ce qui signifie donc que les volumes ont sensiblement augmenté); par conséquent, le générique représente un chiffre d'affaires d'à peu près 6 milliards sur un total de plus de 100; il est maintenu dans des limites qui le rendent supportable aux yeux du secteur pharmaceutique privé; en volume, si l'on considère que le médicament générique est 2 à 3 fois moins cher que les spécialités, il représenterait une proportion un peu plus grande (de l'ordre de 10 à 15 %); cette proportion ne couvre évidemment pas les besoins des malades qui restent incapables de payer les ordonnances en spécialités.

2°) Toutes les enquêtes disponibles montrent que les produits PSP (et parmi eux les médicaments génériques) n'arrivent pas à leurs destinataires que sont les malades : alors même que ces médicaments sont disponibles dans les formations sanitaires publiques, les malades sont très peu nombreux à en bénéficier. Il ne suffit probablement pas d'invoquer la réglementation pour comprendre cette situation. Comment se fait-il que 25 % seulement des patients venus consulter à l'hôpital de Treichville, ou 12 % de ceux qui sont venus à la FSU de Marcory, aient reçu sur place des médicaments (Cidef *et al.*, 1997, tableau 30, p. 126)? N'a-t-on délivré une ordonnance qu'à un quart des consultants? Non, mais 75 % des ordonnances rédigées par les médecins et 57 % de celles des paramédicaux ne contiennent aucun des produits commercialisés par la PSP (Guessan et Portal, 1996, p. 10); et ensuite, aux malades qui auraient reçus des prescriptions en produits commandés par la PSP, on dira que ces médicaments ne sont pas disponibles à la pharmacie de l'établissement; en réalité, on sait que les médicaments PSP arrivant dans les formations sanitaires sont, en partie au moins, utilisés au profit de la clientèle privée que les professionnels de santé, agents de l'État, traitent en dehors des formations sanitaires publiques (certain rapport d'experts, par exemple DCGTx, 1994, au ton pourtant très modéré, parle effectivement, p. 12, de « détournements de produits PSP »).

3°) La Côte d'Ivoire a donné aux pharmaciens le droit de substitution (droit de remplacer une spécialité prescrite par le générique correspondant), mais la différence sur les marges est telle que la substitution n'est pas pratiquée. Le médicament générique reste donc inaccessible à ceux qui en ont besoin : il n'est pas prescrit, il n'est pas substitué (Guessan et Portal, 1996, p. 8 et 16).

Pourtant, il serait tout à fait possible de résoudre ce problème, puisqu'il suffirait de faire en sorte que :

1°) ne soient prescrits par les professionnels de santé agents de l'État, et sauf exception justifiée par la nature du mal ou par les exigences particu-

lières du malade (chaque exception devant être acceptée par un jury), que des médicaments essentiels, et même que des médicaments génériques ;

2°) ces médicaments soient rendus disponibles partout et, en particulier, dans toutes les formations sanitaires publiques ou communautaires, en quantité suffisante pour faire face à tous les besoins et au prix le plus bas qu'une saine politique d'achat, de stockage et de distribution est capable d'obtenir.

Seule une analyse détaillée du secteur pharmaceutique ivoirien (depuis l'importation – privée et publique – jusqu'à la commercialisation au détail) permettrait de mesurer quel est exactement le risque que représenterait pour ce secteur l'adoption d'une véritable politique du médicament essentiel. L'opposition bien compréhensible de la profession à cette politique ne signifie pas que cette dernière ne peut pas être mise en œuvre. La distribution pharmaceutique, elle aussi, peut prendre des formes diverses, et il existe certainement des marges d'innovation.

### *Assurance maladie, mutualité, pré-paiement*

Il est très fréquemment question, désormais, de développer l'assurance maladie pour faciliter l'accès aux soins. Le Gouvernement lui-même a annoncé son objectif de créer un système de couverture sociale adaptée (république de Côte d'Ivoire, 1995b, p. 14). Il n'est pas douteux que l'assurance maladie, lorsqu'elle fonctionne, facilite l'accès aux soins, mais il n'est pas sûr que la création d'un système d'assurance maladie soit facile. Certains secteurs de l'économie, celui des grandes entreprises et administrations, sont déjà mieux organisés que d'autres (Aventin et Guichaoua, 1999), mais les difficultés qu'ils ont rencontrées doivent être bien analysées : difficultés d'organisation, difficultés tenant au comportement des assurés, difficultés tenant à la dépendance de l'assureur par rapport à des prix et des volumes sur lesquels il n'a ni contrôle ni action. Ces difficultés seront encore bien plus grandes si l'on cherche à atteindre les groupes sociaux moins favorisés, ceux qui vivent largement ou essentiellement dans l'économie informelle. Les risques de gigantisme et d'inefficacité bureaucratique doivent aussi être pris en considération.

Dans ce domaine, il faut admettre que les expériences ivoiriennes ne sont que négatives. La Caisse nationale de prévoyance sociale a des frais de gestion extraordinairement élevés, parce que l'objectif véritable est de créer des emplois pour les petits frères et autres dépendants des « grandes personnes » (République française, Inspection générale des affaires sociales, 1990, p. 185) et les efforts de la Banque mondiale, conditionnant l'adoption du PVRH à une baisse de 30 % des frais de fonctionnement (Banque mondiale, 1995, partie II B1) ont été vains : il est donc exclu de s'appuyer sur elle. Quant à la MUGEF, elle ne croule pas tant à cause des mauvais

payeurs qu'à cause de son incapacité à contrôler le nombre des bénéficiaires, le volume des consommations (c'est-à-dire la qualité de la prescription) et les prix (c'est-à-dire les marges des producteurs et intermédiaires, et les revenus des prestataires).

Dans cette situation, il existe manifestement une place considérable pour l'innovation, pour l'expérimentation, pour l'aide au démarrage d'expériences plus modestes et plus judicieusement conçues que celles auxquelles il vient d'être fait allusion (république de Côte d'Ivoire et Mission française de coopération, 1999). Nous ne pouvons ici que les mentionner. Mais il faut bien comprendre que leur caractéristique commune sera inéluctablement d'introduire un contrôle des assureurs sur les coûts et sur les volumes des prestations fournies par les professionnels de santé, qu'ils soient publics ou privés. Les libertés exceptionnelles qui ont été laissées à ces professionnels dans ce pays depuis trois décennies ne les ont pas préparés à cette évolution pourtant certaine. Car, si aucune régulation n'est mise en œuvre, la concurrence sauvage s'installera au détriment de la qualité : à vrai dire, elle fait déjà rage, comme le montrent les infirmeries privées d'un côté (il y aurait quatre fois plus d'infirmeries privée illicites que d'infirmeries privées agréées), la tradition de l'autre (les ordres professionnels sont comme paralysés devant ce qu'il faut bien appeler, dans certains cas, exercice illicite de la médecine, cf. Berche, 1999). Il est vrai que, dans le contexte de libéralisation totale qui est celui de la Côte d'Ivoire aujourd'hui, le rôle régulateur de l'État doit être complètement redéfini. On sait cependant que le secteur de la santé, du fait de l'inégalité en matière d'information entre le client (le malade) et le fournisseur (le médecin), est l'un de ceux que le marché est incapable de réguler. Comme les assureurs publics ont fait la preuve de leur inefficacité, et comme les assureurs privés commerciaux n'ont aucune compétence particulière en matière de santé publique, il y a là manifestement un rôle décisif pour un secteur mutualiste, c'est-à-dire privé à but non lucratif, et largement décentralisé pour permettre une participation effective des bénéficiaires à la décision et à la gestion.

### *Une politique pour la médecine de campagne et de quartier*

Dans tous les pays, la Banque mondiale prescrit de recouvrer les coûts plus fermement dans les hôpitaux que dans les autres formations sanitaires : en Côte d'Ivoire, on s'est fixé comme objectif un taux de recouvrement de 80 % dans les CHU dès 1992, un taux de 60 % dès 1994 dans les autres formations, sauf les formations primaires pour lesquelles on se contentera de 40 % (cf. république de Côte d'Ivoire, 1991, p. 45). Officiellement, il s'agit de peser sur la demande, pour la détourner en partie des hôpitaux, et

la diriger vers les formations capables de faire face aux premiers recours. La question n'a pas été posée de savoir si les formations publiques de premier recours sont capables de faire face à la demande actuelle ou future ; la réponse eût été, au moins pour Abidjan, nécessairement négative (cf. République française, 1991).

Sans doute le secteur privé est-il bien développé en Côte d'Ivoire. Apparemment seuls 31 médecins étaient installés en exercice libéral en 1989 (certains cabinets libéraux disposent de lits), et 29 autres exerçaient à plein temps et 105 à temps partiel dans l'une des 23 cliniques privées qui totalisaient alors plus de 500 lits (république de Côte d'Ivoire, 1989). En 1993, 219 médecins au total exercent dans le secteur privé, qui compte 25 hôpitaux et cliniques totalisant 524 lits (république de Côte d'Ivoire, 1996 p. 18 ; voir aussi Credess-Ceprass, 1996a). Au-delà, chacun sait qu'une clinique de 229 lits, installée à Abidjan et offrant toutes les spécialités, n'emploie pas un seul médecin à plein temps, mais 75 médecins à temps partiel. Au-delà encore, il faudrait considérer la partie immergée de l'iceberg : d'une part, l'exercice privé, toléré en pratique à mi-temps, pour les agents des formations sanitaires publiques, ce qui explique leur absentéisme massif, en particulier l'après-midi ; d'autre part, les infirmeries qui, échappant à tout contrôle, ont infesté Abidjan et sont désormais tenues par qui veut. En fait, on laisse entendre à ceux qui ne connaissent pas la question que, pour saisir tout ce qui se passe en dehors du « privé légal, possédant une autorisation de création officielle », « un recensement exhaustif des établissements privés est en cours de préparation » (république de Côte d'Ivoire, 1996, p. 18), alors qu'un tel recensement a déjà été tenté il y a dix ans, et s'est avéré strictement irréalisable.

Dans le programme des bailleurs de fonds, il est bien prévu « la libération des praticiens durant un certain quota d'heures hebdomadaires (8 heures correspondant à 20 % du total hebdomadaire), soit pour des activités privées extérieures à l'hôpital, soit pour des activités privées organisées dans le cadre de l'hôpital » (république de Côte d'Ivoire, 1991, p. 36). Il est aussi prévu une aide à l'installation des jeunes médecins, combinée avec une tarification nationale des consultations, différente de celle pratiquée dans les établissements publics, et d'un montant « modique », pour permettre « la consultation d'une clientèle nombreuse » (république de Côte d'Ivoire, 1991, p. 35). La première mesure ne pouvait pas permettre de développer l'offre dans les quartiers ou dans les campagnes, car elle concerne des praticiens déjà parfaitement installés. La seconde n'a pas été mise en œuvre.

Mais on sait désormais comment va évoluer la démographie médicale et quelles dispositions pourraient être prises pour donner de l'emploi aux jeunes médecins. La question essentielle est celle de savoir si l'on cherche avant tout à protéger le niveau des honoraires ou si l'on cherche à augmen-



ter significativement l'offre en tenant compte des effectifs formés, d'un côté, et du pouvoir d'achat de la population à desservir, de l'autre.

Actuellement, le syndicat des médecins privés fait avaliser ses tarifs par l'administration (ministère du Commerce) sans d'ailleurs qu'on sache pourquoi cette dernière intervient : il n'y a pas de système de tiers-payant, et il n'y a donc aucun intérêt public à intervenir. Ces tarifs rendent les prestations médicales inaccessibles à l'immense majorité de la population : en 1994, 10 000 F CFA pour la consultation de généraliste, soit le tiers du salaire minimum (et tous les salariés ne bénéficient pas du salaire minimum, chacun le sait bien). Une certaine modicité de la tarification s'imposerait donc sans aucun doute, d'autant plus qu'il y a désormais surabondance de l'offre. Cette tarification, à ce niveau, est manifestement un moyen de veiller aux privilèges des grands anciens, qui, officiellement autorisés à développer leur pratique privée en marge du service public, voudront probablement se réserver la clientèle intéressante d'Abidjan et des grandes villes, et souhaiteront être protégés de la concurrence indélicate de leurs jeunes confrères qui seraient tentés de « casser les prix » pour attirer les clients.

On sait cependant depuis peu qu'il est possible d'assurer un revenu décent à de jeunes médecins installés en clientèle, « dans un environnement matériel modeste mais suffisant pour des soins de qualité », avec des prix de consultation de généraliste de 1 000 F CFA seulement, et que la demande solvable à ce niveau de prix devrait permettre l'installation de 100 à 300 médecins (Credess-Ceprass, 1996b, p. 40-50). Ceci n'est pas négligeable dans le contexte de la démographie médicale ivoirienne : la Côte d'Ivoire pourrait se trouver, en 2010, avec 1 400 médecins chômeurs (Credess-Ceprass, 1996b, p. 126). La même étude estime qu'une trentaine d'emplois de médecins (nombre identique à l'effectif actuel) pourraient être créés dans le secteur de la médecine associative. Ces formes d'installation ont comme point commun de développer l'offre de services qualifiés dans les campagnes ou les quartiers (cf. Escalon *et al.*, 1999). Leur développement est visiblement limité par le niveau de ce qui est considéré comme une « rémunération raisonnable » par les jeunes diplômés sortant de la Faculté de médecine et par leurs grands anciens qui parlent parfois en leur nom, ainsi que par l'hostilité foncière de la corporation qui n'hésitera pas à dire qu'il s'agit là d'une « parodie de médecine », puisqu'il ne s'agit ni de médecine libérale ni d'exercice clandestin sous la protection d'un mandarin.

Dans ce pays qui, pendant une génération, a pu concentrer tous les avantages de l'exercice médical au profit des premiers diplômés (et, par exemple, donner à ses praticiens débutants dans le service public des salaires 6 fois supérieurs à ceux que pratique le Mali, alors que les PIB par habitant sont, entre ces deux pays, dans le rapport de 1 à 3 en ordre de grandeur), une véritable libéralisation du marché ne peut qu'entraîner une diminution générale

des revenus relatifs, et une réduction corrélative du coût des prestations pour les malades. La solution de la Banque mondiale, probablement celle aussi de l'*Establishment* médical que sert le ministère de la Santé, consiste à protéger les revenus de ceux qui sont bien installés, à proposer un « filet social » à ceux qui vont devoir s'installer (en leur laissant le soin de lutter contre les « injectionnistes » ?), et à opposer un *numerus clausus* à ceux qui, désormais, voudraient entrer dans la profession. Il y a mieux à faire.

Ces choix reviennent à admettre que le système public de santé n'est pas capable, notamment à cause de sa faible productivité, de rendre disponibles partout les prestations essentielles et de qualité qu'attend la population. Il convient donc de favoriser toute initiative susceptible d'accroître l'offre de ces prestations. Le segment le plus favorisé de la population ivoirienne trouve déjà, auprès de praticiens titrés et installés, et dans des établissements privés de qualité, une grande partie des prestations dont il a besoin : il convient simplement de supprimer toutes les formes de subvention dont peuvent disposer ces praticiens et ces établissements pour que, ici comme ailleurs, les prestations curatives élémentaires soient payées à prix coûtant. Le segment le plus défavorisé de la population, quant à lui, doit être desservi par des établissements modestes, nombreux, localisés à proximité de la demande, et autofinçant, eux aussi, leurs activités curatives élémentaires. Il s'agit là d'un système de santé où, comme aujourd'hui, les riches et les pauvres ne recevront pas les mêmes soins, mais où, à la différence de ce qui se fait aujourd'hui, les fonds publics ne seront pas redistribués aux plus riches.

Le rôle de l'État n'est pas de satisfaire aux seules revendications de ses agents, en oubliant que ces derniers sont payés pour rendre des services bien définis à la population. Il est de garantir la distribution de certaines prestations présentant des caractéristiques de bien public (par exemple les vaccinations, la lutte vectorielle) et de garantir le respect de certaines règles d'exercice des professions médicales.

## Conclusion

Il est heureux que les bailleurs financent ce que demandent les autorités du pays, dira-t-on. Assurément. Notre argument consiste donc à dire, au risque de passer pour « un observateur non averti des réalités ivoiriennes », au sens de la Banque mondiale, c'est-à-dire qui serait incapable de reconnaître des solutions « réalistes et comprises par les parties en présence » (Banque mondiale, 1991, p. 2), que ce qui a été fait depuis une génération dans ce pays n'est pas une politique de santé publique : ce n'est pas une politique qui se préoccupe du grand nombre des malades, c'est une politique qui vise à construire dans ce pays un système de santé conçu ailleurs, et comme il était là-bas il y a une ou deux générations, en oubliant et les

réalités du pays d'adoption et les évolutions qui se produisent au sein de ce système dans son pays d'origine. C'est une politique qui donne la priorité aux intérêts professionnels et commerciaux qui s'attachent aux activités sanitaires : niveaux de rémunérations (privées et publiques, officielles et informelles) des professionnels, marges des importateurs, grossistes et détaillants en produits pharmaceutiques, marges des attributaires de marchés publics, etc., et qui néglige l'accessibilité des prestations, leur diffusion effective dans la population, l'ajustement de leur volume aux besoins raisonnablement évalués, leur qualité technique, leur acceptabilité sociale, etc.

C'est en raison de cette priorité donnée aux intérêts professionnels et commerciaux qu'a été volontiers entrepris tout ce qui pouvait concourir à donner l'impression que le niveau technique de ce secteur augmentait, et qu'a été négligé tout ce qui aurait pu contribuer à rendre plus accessibles les prestations élémentaires dont a d'abord besoin la population modeste ou pauvre. Ce faisant, elle a laissé la Côte d'Ivoire, malgré une apparence générale et quelques éléments indubitables de modernité, dans une situation démographique et sanitaire d'un autre âge. En voici une seule illustration : le Ghana voisin, qui a un produit par habitant peu supérieur à la moitié de celui de la Côte d'Ivoire, est « à un stade plus avancé de la transition démographique que la Côte d'Ivoire » (Benefo et Schutz, 1994, p. 47), pays dans lequel la mortalité infantile pourrait être facilement diminuée « par un accès plus proche aux soins médicaux », et par un effort d'éducation des femmes, puisque, comparativement au Ghana, « relativement peu de femmes sont éduquées » en Côte d'Ivoire (Benefo et Schutz, 1994, p. 48).

Il est nécessaire, dans une perspective de santé publique, la plus adaptée à la création de conditions favorables au développement, de porter une attention vigilante à la situation de la population modeste et pauvre : c'est là que se trouvent les grands effectifs et les résultats qui font honte, c'est donc là qu'il faut agir. Mais cela vaut aussi, ne l'oublions pas, pour le secteur de l'éducation, comme la littérature nous le rappelle opportunément (Grootaert, 1994). Il est donc dangereux de faire des travaux sur la répartition des revenus, de la consommation, des recours aux soins, de la fréquentation scolaire, etc., des secrets d'État (cf. les incidents qui ont émaillé la publication des résultats de l'enquête de niveau de vie 1995).

Pour l'avenir, il est très souhaitable que le secteur de la santé soit effectivement traité dans une perspective de « ressources humaines », c'est-à-dire comme l'un des deux secteurs (l'autre étant l'éducation) qui ont la charge de mettre à la disposition du pays une main-d'œuvre de bonne qualité. Les interactions entre l'état de santé des enfants et leurs résultats scolaires, les interactions entre état de santé, absentéisme et productivité du travail (voir une synthèse des résultats dans Behrman, 1996) sont trop importantes pour pouvoir être négligées dans le contexte de mondialisation qui s'impose à la

Côte d'Ivoire comme à toute l'Afrique. Maintenant que la rente née de l'abondance et de la qualité des terres se réduit considérablement avec l'arrivée du front pionnier jusqu'à la frontière Ouest, maintenant que la rente de l'aide extérieure paraît de plus en plus difficile à mobiliser, surtout si le climat politique se dégrade, maintenant que la concurrence des autres producteurs mondiaux de café et de cacao se fait de plus en plus forte, les chances de la Côte d'Ivoire seront beaucoup plus qu'hier dans la qualité de sa main-d'œuvre, qu'elle soit autochtone ou étrangère. Les investissements dans la santé et dans l'éducation prennent ici tout leur sens : il ne s'agit pas, ni dans l'un ni dans l'autre cas, de couler du béton, il s'agit d'investir dans les hommes en leur donnant des capacités qui leur permettront d'affronter un monde dans lequel beaucoup de pays ont déjà pris de l'avance.

Si l'on avait eu, depuis une génération, une claire conscience de ces enjeux, il eut été possible d'obtenir, avec les financements qui ont été mobilisés, des résultats considérablement meilleurs que ceux que nous avons constatés. Il est temps, du moins nous l'espérons, de se ressaisir, mais c'est urgent.

## Bibliographie

- ASDES, 1995a, *Revue des dépenses publiques*, Document intermédiaire, Préparation du séminaire. ASDES Consultants, république de Côte d'Ivoire, ministère de la Santé publique et des Affaires sociales (juin), 37 p. + annexes.
- ASDES, 1995b, *Examen des dépenses publiques dans le secteur de la santé*, Rapport final. ASDES Consultants, république de Côte d'Ivoire, ministère de la Santé publique et des Affaires sociales (septembre), Annexes, pagination multiple.
- ATELIER DE RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES MAJEURS ET LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE, 1998, *Rapports des commissions*, pagination multiple.
- AUDIBERT M., 1982, « Statistiques sanitaires et indicateurs de santé dans les pays en voie de développement », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, n° 30, p. 437-450
- AVENTIN L. et GUICHAOUA Y, 1999, « Qu'attendre des dispositifs de prise en charge médicale des salariés dans les entreprises ? L'exemple d'Abidjan », in BRUNET-JAILLY J. (sous la dir. de), *Santé en capitales, la dynamique des systèmes de santé des capitales ouest-africaines*, CEDA, Abidjan, p. 223-240.
- BANQUE MONDIALE, 1991, Mission régionale en Afrique de l'Ouest, Note technique en vue de la mission du 18 mars au 5 avril 1991 de la Banque mondiale pour un éventuel prêt de soutien au secteur des Ressources

- humaines et de la Dimension sociale de l'Ajustement en Côte d'Ivoire, annexée à la lettre n° WA/0086 du 19 mars 1991.
- BANQUE MONDIALE, 1993, *Rapport sur le développement dans le monde 1993 : Investir dans la santé*, Washington DC, 333 p.
- BANQUE MONDIALE, 1995, *Rapport de fin d'exécution*, Côte d'Ivoire, Programme de valorisation des ressources humaines, Rapport n° 14841, 29 juin 1995.
- BANQUE MONDIALE, 1996, Staff Appraisal Report, Republic of Côte d'Ivoire, *Integrated Health Services Development Project*, June 5, 1996, Report No. 15607-IVC.
- BANQUE MONDIALE, 1997, *La pauvreté en Côte d'Ivoire, cadre d'action*, Rapport n° 15640-IVC, 110 p.
- BEHRMAN J.-R., 1996, « The impact of health and nutrition on education », *The World Bank Research Observer*, Vol. 11, No. 1, p. 23-38.
- BENEFO K.D. et SCHUTZ T.P., 1994, *Determinants of fertility and child mortality in Côte d'Ivoire and Ghana*, LSMS Working Paper N° 103, World Bank, 88 p.
- BERCHE T., 1999, « Qu'attendre des guérisseurs ? Conflits de légitimité et stratégies dans le domaine du sida à Abidjan », in BRUNET-JAILLY J. (sous la dir. de), *Santé en capitales, la dynamique des systèmes de santé des capitales ouest-africaines*, CEDA, Abidjan, p. 327-345.
- CIDEF, UNION EUROPÉENNE et MINISTÈRE DE LA SANTÉ, 1997, *Sida et secteur de santé : analyse des conséquences et stratégies de réponse (le cas de la Côte d'Ivoire)*, Rapport final, 321 p.
- COULIBALY D., PORTAL J.-L., PEYRE M., TANO-BIAN A. et COULIBALY I.M., 1999, « Évolution récente de l'organisation de la lutte anti-tuberculeuse dans la ville d'Abidjan (1994-1996) », in BRUNET-JAILLY J. (sous la dir. de), *Santé en capitales, la dynamique des systèmes de santé des capitales ouest-africaines*, CEDA, Abidjan, p. 141-151.
- CREDES-CEPRASS, 1996a, *Les nouvelles orientations en matière d'exercice des professions de santé*, vol. I, 129 p. + annexes, Vol. II, Credes-Ceprass, ministère de la Santé publique, république de Côte d'Ivoire, 94 p. + annexes.
- CREDES-CEPRASS, 1996b, *Les nouvelles orientations en matière d'exercice des professions de la santé*, Vol. 1, Document préliminaire, Credes-Ceprass, ministère de la Santé publique, république de Côte d'Ivoire, 129 p. + annexes.
- DCGTx, 1994, *Étude sur le recouvrement des coûts*, partie I : *Évaluation de la politique de recouvrement appliquée par la Pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire (PSP-CI)*, Olivier Mafrand, Cellule technique Ressources humaines, juin, 40 p. + annexes.

- DEMENY L., DAYTON J., MEYRA K., 1995, *L'incidence des dépenses sociales publiques en Côte d'Ivoire* (projet révisé, version provisoire, février, 36 p.)
- DOMERGUE-CLOAREC D., 1986. *La santé en Côte d'Ivoire, 1905-1958*, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail-Académie des Sciences d'Outre-Mer, 2 vol., 1 319 p.
- ESCALON E., BARBE T., ORTIZ C. et EONO P., 1999, «Qu'attendre d'une gestion privée à but non lucratif ? L'exemple des FSUCom d'Abidjan», in BRUNET-JAILLY J. (sous la dir. de), *Santé en capitales, la dynamique des systèmes de santé des capitales ouest-africaines*, CEDA, Abidjan, p. 241-259.
- GROOTAERT C., 1993, *The Evolution of Welfare and Poverty Under Structural Change and Economic Recession in Côte d'Ivoire 1985-1988*, WPS 1078, World Bank, January, 114 p.
- GROOTAERT C., 1994, «Education, poverty and structural change in Africa, lessons from Côte d'Ivoire», *International Journal of Educational Development*, Vol. 14, No. 2, p. 131-142.
- GUESSAN BI G.B. et PORTAL J.-L., 1995, *Effets de la dévaluation du franc CFA sur l'accessibilité aux soins et aux médicaments à Abidjan (Côte d'Ivoire)*, direction régionale de la Santé du Sud-Coopération Française-Organisation mondiale de la santé, novembre 1994-février 1995, 91 p.
- GUESSAN BI G.B. et PORTAL J.-L., 1996, *Accessibilité aux soins et aux médicaments à Abidjan (Côte d'Ivoire) deux ans après la dévaluation du franc CFA*, direction régionale de la Santé du Sud-Coopération française-Organisation mondiale de la Santé, janvier, 24 p. + annexes
- HUNTER J. M. et ARBONA S., 1984, «Disease rate as an artefact of the health care system, tuberculosis in Puerto Rico», *Social Science and Medicine*, Vol. 19, No. 9, p. 997-1008.
- JAMISON D.T et al., 1993, *Disease Control Priorities in Developing Countries*, Oxford Medical Publications for the World Bank, 746 p.
- JONES C., XIAO YE, 1977, *Issues in comparing poverty trends over time in Côte d'Ivoire*, Policy Research Working Paper N° 1711, World Bank, Washington DC, 77 p.
- KANBUR R., 1988, *Poverty and the Social Dimensions of Structural Adjustment in Côte d'Ivoire*, Social Dimensions of Adjustment Working Paper, No. 2, World Bank, Washington DC, 60 p.
- KANBUR R., 1990, *Poverty and the Social Dimension of Structural Adjustment in Côte d'Ivoire*, Social Dimension of Adjustment in Sub-Saharan Africa, SDA Working Papers Series, World Bank, Washington DC.

- MEMEL-FOTE H. (sous la dir. de), 1995, *Les représentations de la santé et de la maladie chez les Ivoiriens (juillet 1994-juillet 1995)*, OMS-Giresca, 380 p.
- MEMEL-FOTE H., 1999, «La modernisation de la médecine en Côte d'Ivoire», *Revue internationale des sciences sociales*, n° 161, p. 379-392.
- MURRAY C.J.L. et LOPEZ A.D. 1996, *The Global Burden of Disease*, World Health Organization, Harvard School of Public Health, World Bank, 990 p.
- N'CHO S. et al., 1995, *Enquête démographique et de santé en Côte d'Ivoire 1994*, république de Côte d'Ivoire, Institut national de la statistique, ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Économie, des Finances et du Plan, Abidjan, Côte d'Ivoire, Macro International Inc., Calverton, Maryland, 294 p.
- NDIAYE S., DIOUF P.D. et AYAD M., 1994, *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-II) 1992-1993*, république du Sénégal, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, et Macro International Inc., 284 p.
- OUATTARA S., PORTAL J.-L., ORTIZ P., SHAW E., TANO-BIAN A. et TAGLIANTE-SARACINO J., 1999, «Les activités vaccinales de routine dans les établissements sanitaires publics et communautaires d'Abidjan», in BRUNET-JAILLY J. (sous la dir. de), *Santé en capitales, la dynamique des systèmes de santé des capitales ouest-africaines*, CEDA, Abidjan, p. 105-119.
- PORTAL J.-L., WELLFENS-EKRA C., TOURE-COULIBALY K. et BOUHOSSOU K.M., 1999, «Qualité de la prise en charge obstétricale dans le secteur sanitaire public à Abidjan», in BRUNET-JAILLY J. (sous la dir. de), *Santé en capitales, la dynamique des systèmes de santé des capitales ouest-africaines*, CEDA, Abidjan, p. 81-101.
- RAPPORT GUIMIER (dit), rapport sans titre ni date, probablement pour la Banque mondiale, 56 p. + annexes.
- PROBLÈMES ÉCONOMIQUES, 1995, «La maîtrise des dépenses de santé dans les pays de l'OCDE», *Problèmes économiques*, n° 2421, 26 avril 1995, p. 27-32.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, ministère de la Santé et de la Population, direction de la Planification et de la Statistique sanitaires, *Annales de la santé 1989*, sans date, 187 p.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, ministère de la Santé et de la Protection sociale, 1991, *Programme de valorisation des ressources humaines, Planification-Programmation-Budgétisation dans le secteur de la santé*, octobre, 65 p. + annexes.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1995a, Réunion du groupe consultatif 1995 : *Stratégie et programme d'investissements publics 1995-1997*,

- Développement des ressources humaines, secteur Santé*, mai, 16 p. + annexes.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1995b, Réunion du Groupe consultatif 1995, *Programme de valorisation des ressources humaines, Axes stratégiques 1995-1997*, 21 p.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, ministère de la Santé publique, 1995c, *Rapport annuel sur la situation sanitaire 1995*, 97 p.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, ministère de la Santé publique, 1996, *Plan national de développement sanitaire 1996-2005*, t. 1 : *Diagnostic, politique et stratégie*, 50 p.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, 1999, *Enquête démographique et de santé en Côte d'Ivoire, EDSCI-II 1998-1999*, mai, 20 p.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, ministère de la Santé publique, 1999, *Rapport annuel sur la situation sanitaire 1997*, Abidjan, 175 p.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE/MISSION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE, 1999, *Étude de faisabilité d'une mutuelle s'adressant à la clientèle des FSU-Com*, par Anne Juillet, 52 p.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Inspection générale des affaires sociales, 1990, *Rapport d'audit de la Caisse nationale de prévoyance sociale de Côte d'Ivoire (analyse)*, 230 p. + annexes
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ministère de la Coopération et du Développement, république de Côte d'Ivoire, ministère de la Santé et de la Protection sociale, 1991, *Projet Santé Abidjan 1992-1996*, 163 p.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ministère des Affaires étrangères/ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie, 1998, *Morbidité maternelle en Afrique de l'Ouest, Résultats d'une enquête de population à Abidjan, Bamako, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Saint-Louis et Kaolack*, 116 p.
- TRAORÉ B., KONATE M. et STANTON C., 1989, *Enquête démographique et de santé au Mali 1987*, Bamako/Columbia, Maryland, Institut du Sahel, CERPOD/IRD Westinghouse, 187 p.
- VIOSAT L.-C., 1992, *Rapport sur l'évaluation des dépenses de santé en Côte d'Ivoire : les établissements publics nationaux du secteur de la santé et de la protection sociale*, Inspection générale des affaires sociales, Paris, octobre, 70 p. + annexes.
- WILLIAMS A., 1999, «Economics, ethics and the public in health care policy», *International Social Science Journal*, n° 161, p. 297-312.





## 8

# Transferts entre ménages et générations

Antoine BOMMIER

Les agriculteurs de la Côte d'Ivoire font en général face à de fortes variations de revenus. Ces variations peuvent être prévisibles, comme dans le cas de variations saisonnières, ou aléatoires en raison des conditions climatiques. Hors du monde agricole, les entrepreneurs indépendants ne sont guère plus à l'abri de telles variations. Leurs revenus sont assez inégaux dans le court comme dans le moyen terme, et il y a souvent une forte incertitude quant à la pérennité de leurs entreprises. Même les fonctionnaires, catégorie qui semble pourtant la moins exposée aux risques, connaissent des variations de revenus que ce soit dans le court terme (avec le versement mensuel des salaires) ou dans le long terme (avec les variations de salaires le long du cycle de vie). Certes, ces variations semblent plus prévisibles, mais il reste tout de même une incertitude non négligeable quant à leurs revenus réels, ne serait-ce que par le caractère fluctuant des prix qui peuvent modifier sensiblement leur pouvoir d'achat.

Pour ce qui est des dépenses, l'intérêt des ménages est d'avoir une consommation relativement lisse, s'adaptant aux contraintes du cycle de vie, mais ne connaissant pas de variations brusques qui se traduiraient par la succession de périodes d'abondance relative et de périodes de pénurie. Pour s'approcher de ce profil de consommation idéal, deux types de stratégies sont possibles. En amont, on peut jouer sur le revenu lui-même et orienter les activités productives afin de minimiser les variations de revenus. Les anglophones parlent alors d'*income smoothing*. En aval, une fois les activités productives choisies, on peut avoir recours à des mécanismes tels que l'épargne, l'assurance ou les transferts entre ménages afin d'atténuer l'effet des variations de revenus sur la consommation (*consumption smoothing*).

Dans ce chapitre, nous commencerons par examiner les moyens formels d'épargne, de crédit et d'assurance disponibles en Côte d'Ivoire. Nous passerons ensuite en revue les pratiques utilisées pour pallier leur insuffisance. Seront présentées successivement les méthodes de lissage des revenus et de lissage de consommation. Enfin nous verrons quelles recommandations politiques on peut en tirer.

### **L'insuffisance des moyens formels d'épargne et d'assurance**

Les données des Enquêtes permanentes auprès des ménages (Epam) permettent de se faire une idée assez précise des comportements d'épargne des ménages ivoiriens. On constate que si près de 86 % des ménages déclarent avoir de l'épargne sous une forme ou une autre, seulement 30 % utilisent le système bancaire. Ce décalage, encore plus marqué si on se limite aux agriculteurs ou aux travailleurs indépendants<sup>1</sup>, illustre bien l'insuffisance du système bancaire qui reste inaccessible à la majorité des Ivoiriens. L'accès au marché du crédit est encore plus limité. Près de 45 % des ménages ivoiriens ont des dettes envers quelqu'un, mais en fait seulement 13 % de ces emprunts ont été contractés auprès de banques (privées ou publiques) ou de coopératives de crédit. La grande majorité (77 %) des emprunts sont des emprunts contractés auprès d'individus privés pour lesquels aucun taux d'intérêt n'a été spécifié. Ces chiffres montrent qu'il y a une réelle demande de crédit à laquelle les institutions formelles ne répondent pas. Les assurances formelles sont encore plus rares en Côte d'Ivoire. Les assurances vieillesse et les assurances chômage ne sont réservées qu'à une minorité d'individus travaillant dans le secteur formel. Quant aux assurances contre les aléas de la production, elles sont quasiment inexistantes.

### **Lissage des revenus**

Si les ménages avaient le moyen de lisser parfaitement leur consommation sans aucun coût ou, en d'autres termes, si les marchés de l'assurance et du crédit étaient parfaits, alors ils n'auraient aucune raison de vouloir minimiser les variations de revenus. La stratégie optimale consisterait à choisir ses activités de façon à maximiser ses espérances de gain cumulées le long du cycle de vie, indépendamment des variations et des risques que cela entraîne, et d'avoir recours au crédit, à l'épargne et à l'assurance pour obtenir un profil de consommation optimal. Mais, comme les marchés de

---

1. Environ 85 % des ménages dont le chef est agriculteur ou un entrepreneur indépendant disposent d'épargne, ce qui est comparable à la proportion en population générale, mais seulement 15 % ont recours au système bancaire.

l'assurance et du crédit sont très imparfaits en Côte d'Ivoire, les moyens de lisser la consommation restent très limités et une composante de la stratégie des ménages consiste à choisir des activités productives qui généreront des revenus moins irréguliers. En fait, pour réduire les fluctuations de leurs revenus, les ménages ont recours à des pratiques qui relèvent de trois logiques différentes que nous décrivons ci-dessous.

### *Privilégier les activités à faibles risques*

Pour diminuer le niveau de risque auquel un individu est soumis, la stratégie la plus simple, mais aussi une de celles qui peut s'avérer les plus coûteuses en terme de revenu moyen, est de privilégier les activités à faibles risques. Ceci peu concrètement se traduire par une préférence pour la culture ou l'élevage des espèces qui sont les plus résistantes, ou encore par la culture de produits destinés à l'autoconsommation (on se met ainsi à l'abri des fluctuations de prix). On verra aussi des individus préférer des emplois salariés à des activités qui pourraient être plus rémunératrices mais plus risquées. Enfin, cette aversion au risque se traduit aussi par une certaine réticence pour l'adoption de techniques nouvelles dont l'efficacité n'est pas encore évidente aux yeux de tous.

### *Diversifier les risques*

La diversification des risques est une autre façon de limiter les fluctuations du revenu agrégé. En effet si les revenus du ménage viennent de plusieurs sources, soumises à des risques faiblement corrélés, le revenu global ne connaîtra, lui, que des fluctuations modérées. Chez les agriculteurs, la diversification des risques s'observe souvent par le choix de cultures variées qui ne seront pas sensibles de la même façon aux aléas climatiques ou aux fluctuations des prix. Au lieu de se spécialiser dans la culture de l'espèce la plus rentable, les agriculteurs préféreront passer une partie de leur temps à cultiver des produits destinés à l'autoconsommation pour s'assurer des revenus plus réguliers. Les agriculteurs de la savane continuent ainsi l'exploitation de cultures vivrières, utilisant même à cette fin des engrais normalement destinés à la culture du coton. Dans la forêt, les exploitants de café/cacao produisent aussi des tubercules, culture pourtant nettement moins rentable mais assurant un revenu minimum particulièrement peu sensible aux aléas climatiques. Gastellu (1989) note par ailleurs que la main-d'œuvre employée dans les grandes plantations du Sud ivoirien est souvent rémunérée par de multiples biais. Aux revenus « visibles » des manœuvres s'ajoutent en effet toute une série de droits sur les parcelles de culture vivrière entretenues par les épouses du planteur, ce qui leurs permet de compléter

leur rémunération et surtout de diversifier leurs revenus. Une autre méthode de diversification des revenus consiste à espacer géographiquement les terres exploitées par une même famille, ce qui peut se faire au moyen des migrations. En exploitant des terres situées dans des régions différentes, les familles minimisent le risque de voir toutes leurs récoltes affectées en même temps par une mauvaise saison, puisque ces régions différentes ne sont pas sujettes aux mêmes conditions climatiques. La diversification des risques est aussi très présente dans le milieu urbain. Un entrepreneur indépendant peut garder un second employé salarié, pour « assurer les fins de mois ». Selon les enquêtes Epam près de 10 % des chefs de ménages avaient plusieurs activités<sup>2</sup>, ce qui laisse présager que ces pratiques sont relativement courantes.

### *Répartir les risques sur un grand nombre d'individus*

Un troisième type de stratégies pour se prémunir contre les aléas consiste à répartir les risques sur un plus grand nombre de personnes. Si des stratégies de ce genre, dont le principe relève de l'assurance, sont surtout utilisées pour le lissage de la consommation, certaines pratiques de mise en commun des risques interviennent dès en amont, jouant sur les modes de rémunération des facteurs de production, et influant ainsi sur les choix de modes d'exploitation. Le cas le plus typique est celui du métayage qui, contrairement au fermage où tous les aléas de la production se répercutent uniquement sur le revenu de l'exploitant, permet de répartir les risques entre propriétaires et exploitants. Avec le métayage, si une mauvaise récolte se traduit par un résultat de  $x$  % inférieur à la normale, propriétaire et exploitant verront leurs revenus diminuer d'autant, alors que dans le cas du fermage le métayer verra son revenu diminuer de  $(1 + \delta)x$  % (où  $\delta$  est le ratio entre revenu du capital et revenu du travail dans une période normale), le propriétaire ayant lui un revenu inchangé. Cette particularité du métayage ne doit pas en faire oublier une autre, à savoir qu'il mène logiquement à une allocation sous-optimale des facteurs de production avec une sous-exploitation des terres. Le métayage est donc là encore l'exemple d'une pratique à laquelle ont recours les agents pour encourir des risques moindres quitte à sacrifier une part de leurs revenus.

Les pratiques décrites ci dessus, qu'elles relèvent de la préférence pour des activités à faibles risques, de la diversification des risques ou de leur mise en commun, se traduisent toutes par des choix de production qui ne répondent pas au principe de maximisation des espérances de gains. Ce sont

---

2. La pluri-activité est mesurée dans les enquêtes Epam par rapport à une période de référence très brève (les sept derniers jours). La proportion de gens ayant recours de temps à autre à une activité secondaire peut donc être sensiblement plus élevée.

donc des pratiques sous-optimales qui sont choisies par les agents pour pallier le manque d'assurance. Chiffrer les manques à gagner associés à ces pratiques visant à minimiser les risques est assez difficile. En s'appuyant sur des considérations théoriques, on peut essayer d'estimer quelle serait la part de revenu que serait prêt à sacrifier un individu pour encourir des risques moindres. Par exemple, Newbery et Stiglitz calculent qu'un agent ayant un coefficient d'aversion au risque de 1,5 (aversion au risque modéré) et un coefficient de variabilité du revenu de 0,3 ne serait pas prêt à sacrifier plus de 0,65 % de ses revenus en échange d'un risque nul. Toutefois, ces calculs se basent sur une possibilité d'emprunter à un taux de 10 %, ce qui est bien sûr très loin de la réalité. Avec des hypothèses plus réalistes, tenant compte des imperfections du marché du crédit, il n'est plus possible de faire un calcul aussi simple que celui de Newbery et Stiglitz, car le résultat dépend alors du niveau de revenu et de richesse de l'agent considéré. Si emprunter est difficile ou très coûteux, les risques seront moins supportables pour les plus démunis qui n'ont en général pas d'épargne de précaution et pour qui des chocs négatifs sur leurs revenus (mauvaise récolte, etc.) se traduiront automatiquement par des périodes de consommation très basses, éventuellement en dessous du niveau de subsistance. Ainsi, comme le notent Eswaran et Kotwal (1989) puis Morduch (1990), on s'attend à ce que les ménages qui sont soumis à des contraintes de liquidité soient prêts à sacrifier une plus grande part de leurs revenus pour diminuer les risques. C'est d'ailleurs ce que constate Carter (1991) au Burkina, où l'aversion au risque se fait plus sentir chez les ménages pauvres, avec les pertes de revenus qui s'en suivent. L'insuffisance des moyens d'assurance se traduit donc non seulement par un appauvrissement moyen de la population mais aussi par un accroissement des inégalités.

### **Lissage de la consommation**

Face à l'insuffisance des moyens formels de lissage de la consommation (crédit, assurance), les ménages ivoiriens s'efforcent, on l'a vu, de minimiser les variations de leurs revenus, quitte à se contenter d'un revenu moyen plus faible. Ces pratiques ne font toutefois qu'atténuer légèrement ces variations et ils ont ensuite recours à d'autres méthodes, même imparfaites, pour lisser leur consommation.

### ***L'épargne comme moyen d'assurance***

En l'absence d'assurances, une méthode simple pour se mettre à l'abri des mauvaises périodes consiste à disposer d'une épargne de précaution, épargne que l'on cherche d'ailleurs à augmenter lorsque certaines crises

sont à prévoir. Ce type de comportement est courant en Côte d'Ivoire, bien que les ménages n'aient que très rarement recours au système bancaire. Nous avons vu que 85 % des ménages ivoiriens avaient des économies sous une forme ou une autre. Deaton (1992) observe que les agriculteurs de Côte d'Ivoire anticipent les mauvaises récoltes et épargnent avant celles-ci. Si ce résultat montre qu'il y a bien un comportement des agriculteurs visant à lisser leur consommation, il ne faut pas en exagérer l'ampleur. Cette épargne est modérée (les données Epam donnent un niveau d'épargne médian de 30 000 francs CFA par ménage en 1985 et de 27 000 francs CFA en 1987). Elle ne suffit pas à elle seule à absorber les variations de revenu. Pour ce, les ménages ont le plus souvent recours aux réseaux de solidarité traditionnels qui font l'objet du paragraphe suivant.

### Les réseaux de solidarité

Les études sur l'Afrique Occidentale insistent beaucoup sur l'utilisation des réseaux d'entraide et de solidarité comme mécanismes d'assurance, d'échanges inter-temporels et de redistribution. Toutefois, si tout le monde s'accorde pour dire que les transferts entre ménages ont sans doute un rôle prépondérant, il semble difficile d'estimer précisément leur ampleur. Mahieu (1990) définit le concept intéressant de taux de pression communautaire, comme étant le ratio des sommes transférées divisées par le revenu des ménages. Selon les sources auxquelles on se réfère, on trouve des estimations du taux de pression communautaire très variables. Les estimations de la direction de la Statistique, tirées de l'enquête Epam 1985, donnent un taux de pression communautaire de 6,7 % (8 % à Abidjan, 14 % dans les autres villes, 7,2 % dans la forêt Est, 8,4 % dans la forêt Ouest et 15 % dans la savane). Stecklov (1996) estime, quant à lui, à partir de l'enquête Epam 1986, que les transferts des ménages ne représentent en moyenne que 2,4 % de leurs dépenses (3,4 % en zone urbaine et 1,6 % en zone rurale). Rapporté aux revenus des ménages, et non plus aux dépenses, cela conduirait à une évaluation du taux de pression communautaire légèrement supérieure, de l'ordre de 2,8 %<sup>3</sup>. Enfin, Koulibaly (1997), se référant aux résultats d'une enquête de 1989, donne une fourchette allant de 5 à 10 %. On le voit, ces estimations diffèrent de façon assez nette, avec un taux de pression communautaire variant de plus du simple au double. Ceci s'explique sans doute plus par des méthodes de construction différentes que par un changement radical du comportement des ménages entre les années 1985 et 1986 et 1989. Cela illustre en tout cas la fragilité de ces estimations et la prudence qui

---

3. Les niveaux moyens de dépenses et de revenus relevés lors des enquêtes Epam divergent sensiblement, ce qui traduit probablement des problèmes de collecte de données.

s'impose quant à leur utilisation. De façon générale, les estimations du taux de pression communautaire données ci-dessus doivent être vues comme des estimations basses. D'une part, les données Epam, de par la structure même des questionnaires, n'enregistrent très probablement qu'une partie des transferts entre ménages. Dans les enquêtes Epam, les questions relatives aux transferts étaient posées de la manière suivante : « au cours des 12 derniers mois avez-vous donné de l'argent/biens/denrées à des personnes d'un autre ménage ? Si oui, à qui (donnez la liste) et combien ? ». Il est clair qu'avec ce genre d'observations seuls les transferts considérés comme les plus conséquents seront déclarés, ce qui mène à sous-estimer l'importance réelle des transferts<sup>4</sup>. D'autre part, en se limitant aux transferts directs, les enquêtes Epam ne mesurent que la partie visible de l'iceberg. Pour avoir une idée plus réaliste du taux de pression communautaire, il conviendrait de prendre en compte toute forme d'aide, en incluant ce que Mahieu dénomme « transferts indirects » (frais de funérailles, mutuelles/associations, tutorat/hébergement) qui seraient 5 à 6 fois plus importants que les transferts directs. Il est donc difficile de donner une estimation précise de l'ampleur des transferts. L'estimation de Stecklov avec un taux de pression communautaire 2,8 % peut être vue comme une hypothèse minimaliste, ne tenant compte que des transferts monétaires. A l'opposé, on trouve l'estimation de Mahieu, avec un taux de pression communautaire de 40 %, qui se fonde sur une définition beaucoup moins restrictive des transferts. Même si l'on peut être gêné par une telle divergence sur l'ampleur estimée des transferts, qui s'explique toutefois en partie par des questions de définition, il est intéressant d'examiner plus en détail la structure de ces transferts.

### *Transferts privés et assurance*

Des études microéconomiques relativement récentes (Rosenzweig et Stark (1989), par exemple) ont montré comment les transferts entre ménages peuvent être utilisés à des fins d'assurance. En s'associant avec d'autres individus qui connaissent des risques différents les ménages créent des réseaux d'assistance mutuelle qui leur permettent d'atténuer leurs variations de revenus. Les données recueillies en Côte d'Ivoire sont cohérentes avec ce type de comportements, même s'il faut bien se garder de rejeter l'existence d'autres types de motivations pour les transferts. Les transferts entre ménages relativement éloignés sont mieux à même de remplir un rôle d'assurance que les transferts entre proches. En effet, si l'on prend des indivi-

---

4. Une autre méthode d'enquête plus efficace, mais aussi plus coûteuse, consiste à passer en revue toutes les personnes assez proches et de demander pour chacune si oui ou non il y a eu transferts.



Figure 1a

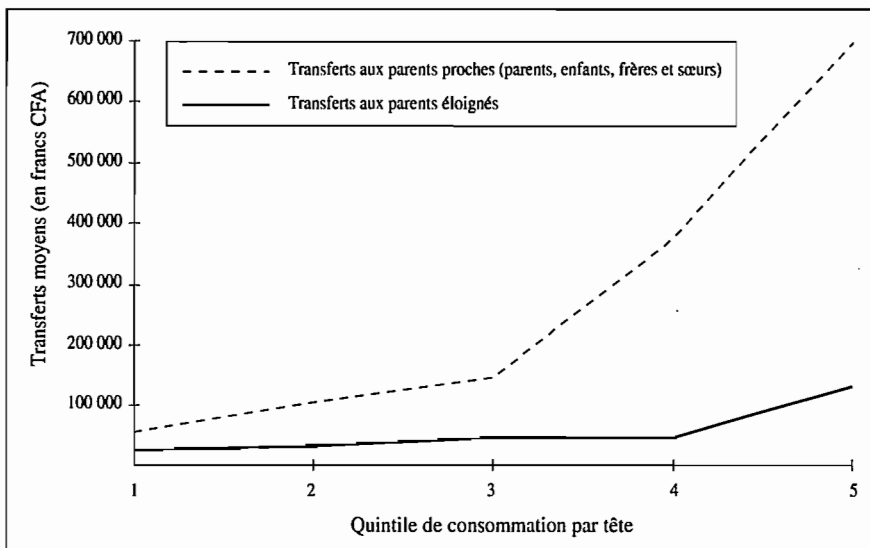
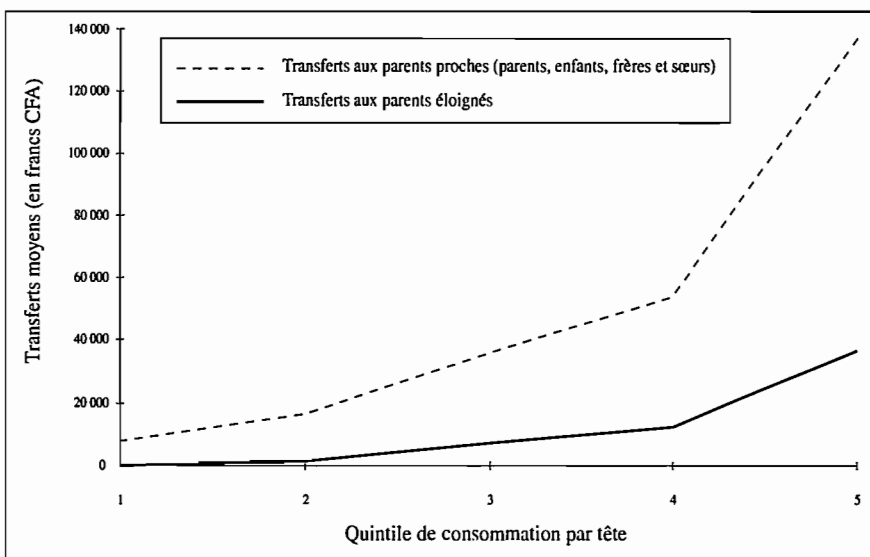
**Transferts donnés aux parents proches et éloignés (ménages ruraux)**

Figure 1b

**Transferts donnés aux parents proches et éloignés (ménages urbains)**

du assez proches, ils ont de grandes chances d'être soumis à des risques fortement corrélés. Ils subiront en même temps les conséquences d'aléas semblables, et ne pourront s'assurer efficacement. En revanche, s'ils sont plus éloignés<sup>5</sup>, les risques auxquels ils font face seront faiblement corrélés et il y a peu de chance que les mauvaises périodes des uns correspondent aux mauvaises périodes des autres. Les transferts entre ménages pourront alors remplir pleinement leur rôle d'assurance. Ainsi la proximité des partenaires de transferts peut donner une idée de la « composante assurance » de ces transferts. Les données Epam sont assez révélatrices à ce sujet. On peut diviser les transferts entre transferts donnés à des parents proches (parents, frères, sœurs et enfants) et transferts donnés à d'autres (figure 1).

On constate que la part des transferts donnés aux parents immédiats s'accroît lorsque le revenu augmente. Ainsi les plus riches ont tendance à concentrer leurs transferts sur les parents immédiats au détriment des autres. Ils auraient donc relativement moins recours que les pauvres aux transferts comme moyen d'assurance. Ceci se comprend assez bien dans un univers caractérisé par l'imperfection des marchés du crédit et de l'assurance. Les plus riches, pouvant disposer d'une marge confortable, avec le cas échéant une épargne de précaution, ont des besoins d'assurance relativement moins pressants. Ils n'ont pas à entretenir un réseau aussi diversifié que ceux pour qui les réseaux de solidarité sont indispensables.

La façon dont varie la structure des transferts en fonction du niveau de richesse des individus est en fait doublement intéressante. D'une part, comme nous le suggérons ci-dessus, cela laisse à penser que les transferts sont décidés par les individus afin de tisser un réseau d'entraide correspondant à leurs besoins d'assurance. Il ne faut donc pas voir ces transferts comme résultant de normes sociales rigides, mais bien comme étant autant d'éléments qui risquent de changer rapidement en fonction de l'environnement socio-économique. Cette conclusion rejoint d'ailleurs la thèse de Koulibaly (1997) qui propose d'expliquer les transferts « [...] non pas comme impôts communautaires mais comme assurances individuelles au sein de la communauté pour pallier l'absence de marchés de capitaux et de sécurité sociale ». D'autre part, la manière dont les plus aisés orientent leurs transferts, en privilégiant les transferts vers les parents proches, peut donner quelques intuitions quant aux évolutions probables des réseaux de solidarité. On peut en effet penser que si la menace de pauvreté se fait moins présente à l'avenir, les réseaux de solidarités vont se resserrer autour des parents proches, à l'instar de ce que l'on observe dans les pays développés.

---

5. La notion d'éloignement est à prendre ici au sens large : elle peut être aussi bien géographique qu'économique, avec la participation à des activités productives différentes.

### *Transferts privés et redistribution*

Un résultat, que l'on retrouve avec constance, est que le taux de pression communautaire augmente avec le revenu. Les transferts donnés aux autres ménages sont donc en quelque sorte un bien de luxe, bien dont la part relative dans le budget du ménage s'accroît quand le budget total du ménage augmente. Parallèlement, la probabilité de recevoir des transferts diminue, elle, avec le revenu. Ainsi, si l'on s'intéresse aux transferts nets, ces deux effets vont dans le même sens, avec pour finir une augmentation relative des transferts nets donnés lorsque les revenus du ménage augmentent. Les transferts privés entre ménages vont ainsi des plus riches vers les plus pauvres et sont donc un facteur de réduction des inégalités.

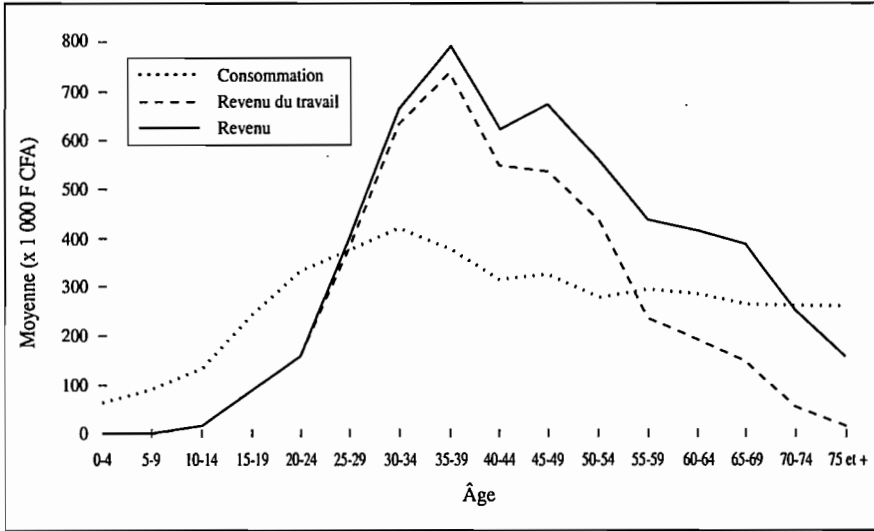
### *Les enfants : une bonne assurance vieillesse ?*

Si, pour l'instant, nous nous sommes essentiellement intéressés aux fluctuations de revenus dans le court terme, les individus doivent aussi gérer des variations de long terme. Le cycle de vie est en effet caractérisé par d'importantes variations de revenus, les revenus étant très faibles aux bas âges et aux âges avancés. Les besoins des individus ne connaissent pas de telles variations et les individus vont naturellement étaler leurs dépenses pour consommer plus qu'ils ne gagnent aux âges où ils sont faiblement productifs, et moins qu'ils ne gagnent aux âges où ils ont des revenus élevés (figure 2).

Les moyens permettant d'effectuer une telle redistribution des ressources le long du cycle de vie sont divers. En premier lieu, on pourrait bien sûr penser à l'épargne, avec la formation d'un capital conséquent pour couvrir les dépenses de la dernière partie du cycle de vie. Une telle pratique, qui pourrait donner aux vieux le moyen d'avoir un niveau de consommation suffisant, est toutefois peu efficace car, n'étant pas une assurance, elle ne permet pas de prendre en compte efficacement les incertitudes sur la durée de la vie. De plus, elle ne peut être envisageable que si des placements relativement sûrs et rentables sont accessibles, ce qui n'est pas forcément le cas en Côte d'Ivoire. De fait, vu le niveau relativement faible de l'épargne qui ressort des enquêtes Epam, nous savons que la constitution d'un capital retraite est une pratique marginale en Côte d'Ivoire. Pour arriver à répartir leur consommation le long du cycle de vie, les Ivoiriens ont en fait essentiellement recours aux transferts intergénérationnels, c'est-à-dire qu'ils transmettent de l'argent aux générations plus jeunes lorsqu'ils sont dans la force de l'âge et en reçoivent de leur part lorsqu'ils sont vieux. Ces transferts sont à la fois publics (sécurité sociale, dépenses gouvernementales d'éducation et de santé) et privés, comme l'illustre le profil de transferts entre parents et enfants tracé ci-contre (figure 3).

Figure 2

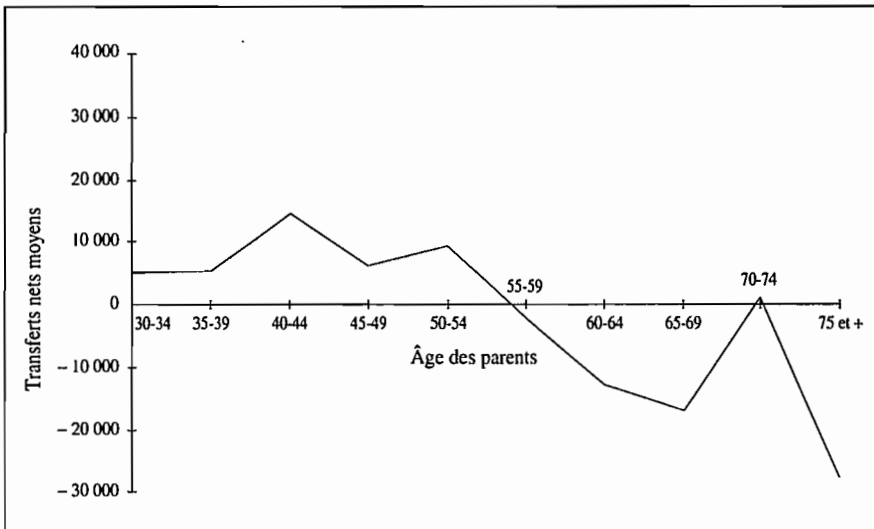
Profils de consommation et de revenus par âge



Source : Stecklov (1996), d'après les données des Epam.

Figure 3

Transferts nets des parents vers leurs enfants vivant hors du ménage



Source : Stecklov (1996), d'après les données des Epam.

On constate, sans surprise, que les enfants sont en quelque sorte un placement, dans lequel on investit pendant les années d'activité et dont on profite pendant la vieillesse. Comme pour tout placement il est légitime de se demander quelles en sont les performances en termes de rentabilité et de risque. Les transferts n'étant qu'imparfaitement mesurés, on ne peut pas avancer des résultats très précis à ce sujet, mais les différentes études convergent pour dire que les enfants sont en fait un très mauvais placement comparé aux placements modernes. D'une part, selon les résultats de Stecklov (1997), c'est un placement à un taux moyen qui est négatif (à savoir qu'en moyenne on récupère moins que ce que l'on a investi). D'autre part, c'est un placement relativement risqué. Il y a une grande incertitude quant au comportement des enfants dont on n'est pas sûr qu'ils suivront les règles traditionnelles de soutien aux parents. À ceci s'ajoutent de nombreuses incertitudes supplémentaires portant sur la survie même des enfants, sur leur réussite professionnelle, etc., ce qui fait qu'au total c'est un placement très risqué.

Le fait que les enfants soient un mauvais placement selon les standards du secteur bancaire moderne n'en fait pas forcément un placement complètement inintéressant pour nombre de ménages ivoiriens. D'abord les ménages ne sont pas forcément convaincus que le système bancaire moderne offre des placements assez sûrs dans le long terme, ou n'y ont-ils pas vraiment accès. Les enfants semblent offrir une sécurité plus concrète qu'un relevé de compte ou qu'un contrat donnant droit à une retraite. Ensuite les enfants ne sont évidemment pas qu'un placement financier, et le calcul de rentabilité évoqué ci-dessus serait évidemment complètement à revoir si on tenait compte du fait qu'avoir des enfants peut procurer en soit une certaine satisfaction aux parents. Ainsi, même si les enfants ne fournissent a priori qu'une très médiocre assurance vieillesse, il n'est pas exclu que les comportements de fécondité des ménages ivoiriens soient en partie liés à cette composante d'assurance.

### **Quels enseignements en tirer ?**

Face à l'insuffisance des moyens formels de crédit, d'épargne et d'assurance, les ménages ivoiriens ont donc recours à différents procédés afin d'éviter d'avoir une consommation trop irrégulière. Un premier type de stratégie consiste à choisir en amont les activités productives afin de minimiser les fluctuations de revenus. Ces pratiques qui sont d'une efficacité moyenne engendrent un manque à gagner d'autant plus important que l'on cherche à écarter le risque. Le deuxième type de stratégie tient du lissage de la consommation une fois les revenus donnés. Si les ménages utilisent l'épargne à cette fin, ils s'appuient surtout sur des réseaux de transferts. Ces réseaux sont loin de fournir une assurance parfaite mais jouent néanmoins

un rôle essentiel car, en étant les seules formes d'assurance accessibles aux plus démunis, ils évitent à bien des individus de connaître des périodes de privation extrême.

Le rôle du politique n'est pas, il nous semble, de chercher à maintenir coûte que coûte les mécanismes informels d'épargne, de crédit et d'assurance qui ne sont, de toute façon, que d'une efficacité très moyenne. Il s'agit plutôt d'anticiper les évolutions de ceux-ci afin de protéger les individus qui risquent de se trouver dépourvus de toute protection sociale avec l'affaiblissement des réseaux de solidarité traditionnels.

Dans l'immédiat, ce sont surtout dans les franges de la pauvreté urbaine que les problèmes risquent d'être les plus aigus. En zone urbaine il y a en effet moins de possibilités de s'assurer un revenu minimum en ayant recours à des activités à très faibles risques (comme la culture de produits destinés à l'autoconsommation en zone rurale.) Les activités du secteur informel sont parmi celles qui sont le plus soumises aux risques et laissent de fait la population pauvre urbaine dans une situation précaire. Les réseaux de solidarité, hérités le plus souvent de rapports sociaux propres au milieu rural, y sont plus fragiles et risquent donc de ne pas pouvoir répondre au besoin d'assurance de la population la plus à risque.

À plus long terme, si la transition démographique suit son cours, avec une baisse de la fécondité et de la mortalité, les individus vont vivre plus longtemps et pourront compter seulement sur un nombre restreint d'enfants pour s'occuper d'eux dans la dernière partie du cycle de vie. Les personnes âgées risquent alors de se trouver dans une situation fort délicate, si le gouvernement n'instaure pas un système de transferts plus efficace et moins aléatoire que celui qui va des enfants à leurs parents.

L'étude des mécanismes informels d'assurance et d'accès au crédit permet aussi de mieux comprendre les particularités de l'environnement socio-économique ivoirien et ainsi de définir les contours d'une politique visant l'amélioration des marchés du crédit et de l'assurance. Le système bancaire et les assurances modernes ne connaissent qu'un développement très limité en Côte d'Ivoire car ils ne sont probablement pas viables à tous les niveaux de la société. Les problèmes de hasard moral, d'asymétrie de l'information et de sélection adverse sont trop présents en Côte d'Ivoire pour que les institutions de crédit et d'assurance connaissent un réel essor. Ces problèmes ne sont évidemment pas propres à la Côte d'Ivoire et le principe général permettant de limiter leurs effets est bien connu. Il s'agit de favoriser les institutions locales, au niveau communautaire, où la conjonction entre une meilleure connaissance des individus et la présence de moyens de pression plus concrets sur ceux-ci permet de minimiser à la fois les problèmes de hasard moral et d'information imparfaite. Des expériences allant dans ce sens ont montré leur efficacité dans différentes régions du monde. Par exemple, des coopé-

ratives de crédit gérées par les femmes fonctionnent remarquablement bien au Bangladesh. D'autres ont échoué, certes, et il faut rester extrêmement prudent avant d'importer ce genre de projet en Afrique de l'Ouest où les structures sociales et les relations de genre sont fort différentes. La difficulté reste de trouver la forme spécifique qui sera la plus efficace dans l'environnement social ivoirien.

Le développement des marchés inter-temporels est un défi dont l'enjeu ne doit pas être sous-estimé. D'une part, le marché du crédit comme celui de l'assurance permettrait à de nombreux agents de mieux faire face aux incertitudes et aux variations de revenus. Cela serait un facteur direct d'amélioration du bien-être des ménages, mais cela favoriserait aussi des choix de production plus rentables se traduisant par une élévation du niveau de vie moyen des Ivoiriens et par une réduction des inégalités. Enfin, l'investissement, tant en capital humain (cf. paragraphe « demande d'éducation ») qu'en capital physique pourrait s'accroître à mesure que seraient allégées les contraintes de liquidité. C'est donc une question essentielle pour la croissance à long terme de l'économie ivoirienne.

## Bibliographie

- CARTER, 1991, Risk reciprocity and Conditional Self Insurance in the Sahel : Measurement and Implications for the Trajectory of Agricultural Development in West Africa. Department of Agricultural Economics Staff Paper.
- DEATON A.S., 1992, « Saving and consumption smoothing in Côte d'Ivoire », *Journal of African Economies*, Vol. 1, No. 1, p. 1-24.
- DEATON A.S. et BENJAMIN D., 1988, *The living Standards Survey and Price Policy Reform. A study of Cocoa and Coffee Production in Côte d'Ivoire*, LSMS Working Paper, No. 44, World Bank, Washington.
- ESWARAN M. et KOTWAL A., 1989, « Credit as insurance in agrarian economies », *Journal of Development Economics*, Vol. 31, No. 1, p. 37-53.
- GASTELLU J.-M., 1989, *Riches paysans de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- KOULIBALY M., 1997, « Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire », *Revue d'économie Politique*, vol. 107, n° 3, p. 395-418.
- MAHIEU F.R., 1990, *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- MORDUCH, 1990, Risk Production and savings : Theory and evidence from Indian households.
- NEWBERY et STIGLITZ, 1981, *The theory of commodity price stabilization : A study in the economics of risk*, Oxford, Oxford University Press.

- ROSENZWEIG M.R. et STARK O., 1989, «Consumption Smoothing, Migration and Marriage : Evidence from Rural India», *Journal of Political Economy*, Vol. 97, No. 4, p. 905-926.
- STECKLOV G., 1996, «Economic Transfers in Côte d'Ivoire : Intergenerational and Institutional Perspectives », Ph.D. Dissertation, University of California, Berkeley.
- STECKLOV G., 1997, «Intergenerational resource flows in Côte d'Ivoire», *Population and Development Review*, No. 3, p. 525-554.





TROISIÈME PARTIE

**POPULATIONS CIBLES  
ET GROUPES VULNÉRABLES**



# 9

## La population étrangère

Georges Photios TAPINOS

La population étrangère en Côte d'Ivoire représente, au recensement de 1988, 28 % de la population totale et 32,3 % de la population active<sup>1</sup> ; proportions sans égal dans aucun autre pays africain<sup>2</sup> et parmi les plus élevées du monde. S'agissant d'une population dont 41 % des effectifs sont nés en Côte d'Ivoire, et dont 47 % des migrants (nés hors de Côte d'Ivoire) ont une durée de séjour en Côte d'Ivoire égale ou supérieure à 10 ans<sup>3</sup>, elle est appelée inéluctablement à tenir une place décisive dans la perspective démo-économique du pays à l'horizon 2015.

### Développement et immigration

Le modèle de développement de l'économie de plantation, fondé sur l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement la culture d'exportation du cacao et du café, a constitué l'élément déterminant de la dynamique du peuplement et de la dynamique migratoire de la Côte d'Ivoire<sup>4</sup>.

---

1. 25 % de la population totale, d'après l'enquête Eimu de 1993.

2. Les migrations internationales en Afrique subsaharienne sont caractérisées par la prédominance des mouvements intra-continentaux, par opposition à la migration extra-continentale, l'existence des deux grandes zones migratoires, l'Afrique de l'Ouest (avec la Côte d'Ivoire comme principal pays d'immigration) et l'Afrique septentrionale (avec l'Afrique du Sud comme pays d'immigration), la croissance du nombre des réfugiés qui fait de l'Afrique le continent où l'effectif et la proportion des réfugiés est la plus forte de tous les continents (United Nations, 1997).

3. D'après les résultats de l'enquête Eimu 1993, 44 % des effectifs âgés de 6 ans et plus sont nés en Côte d'Ivoire et 38 % des migrants étrangers ont une durée de séjour égale à 10 ans ou plus.

4. La proportion des étrangers parmi les ruraux passe de 16 % en 1975 à 26 % à 1988. Ce qui ne signifie pas que l'immigration étrangère se réduit au secteur agricole ou aux zones rurales (cf. tableau 2).

Le rythme des entrées et l'établissement des migrants étrangers ont épousé les besoins de l'expansion des cultures et la croissance du produit agricole. Les caractéristiques présentes de la population étrangère reflètent la dynamique migratoire dans des années de forte croissance et la crise de la fin des années 1970 (tableau 1).

### *Dynamique de l'économie de plantation et dynamique migratoire*

Les recherches menées au cours des deux dernières décennies ont clairement mis en évidence la dynamique de l'économie de plantation. L'économie de plantation repose sur une combinaison spécifique des facteurs de production (terre, capital et travail) : abondance des facteurs naturels, faible apport en capital (instruments de production rudimentaires et peu d'intrants chimiques) et large recours à des travailleurs migrants, nationaux et étrangers. La compétitivité est assurée par le prix relativement bas de la terre et du travail, alors même que les rendements sont en général à un niveau assez faible. La croissance a été permise et entretenue par l'immigration, l'extension des surfaces cultivées et la mise en place des droits de propriété individuelle. Envisagé sur la longue période, le modèle a été remis en question par la raréfaction de la ressource naturelle – la forêt –, ce qui a entraîné un déplacement des zones de production, à partir de la région est, successivement vers le centre-ouest et le sud-ouest, et qui s'est traduit en définitive par une disparition de la forêt primaire. Au total, on observe à la fois une baisse de l'immigration étrangère et une migration des Ivoiriens vers les nouvelles zones de production<sup>5</sup> qui a été favorisée par la « disponibilité de terres dans la région du sud-ouest », la règle coutumière selon laquelle la terre appartient à celui qui la cultive, et aussi la conviction des paysans que « seuls le cacao et le café sont sources de revenu » (Affou et Tano, 1991). La carte du peuplement s'est radicalement modifiée, mais aussi, avec la diminution du taux de croissance de l'économie dans son ensemble et la baisse consécutive de l'immigration étrangère, les caractéristiques de la population immigrée se sont transformées.

La présence étrangère en Côte d'Ivoire peut être reliée à trois séries de facteurs, qui renvoient respectivement à l'histoire de la nation ivoirienne, aux options politiques de ses dirigeants, à son modèle de développement économique. L'immigration étrangère en Côte d'Ivoire n'est pas un phénomène récent ; il trouve son origine dans la colonisation et l'exploitation du

---

5. La chute des prix internationaux du cacao et du café (en 1988-1989) a également réduit l'incitation pour les producteurs à recourir à des travailleurs migrants, s'ajoutant à une hausse du coût du travail. Il en est résulté une diminution temporaire des surfaces cultivées et de la production, une modification des formes de travail avec le développement des contrats en nature.

Tableau 1

## Évolution de la population étrangère

	1965*	1975**	1988	1993
<i>Population étrangère (en milliers)</i>	700	1 474	3 039	3 310
% dans la population totale	17	22	28	25
% population étrangère rurale / ensemble de la population rurale		16	26	23
% population étrangère née à l'étranger / ensemble de la population étrangère		70		50,9
% population née à l'étranger/population totale de la Côte d'Ivoire	10,9	15,6	16,4	13,3
<i>Population étrangère par nationalité</i>				
Burkinabè (en milliers)			1 565	1 750
% du total des étrangers		52,5	51,5	52,9
Maliens (en milliers)			721	735
%		24,1	23,5	22,2
Guinéens (en milliers)			226	271
%		6,7	7,4	8,2
Ghanéens (en milliers)			168	127
%		3,2	5,5	3,8
Bénoinois (%)		2,6	2,8	2,9
Nigériens (%)		2,9	1,7	1,5
Libériens (%)		0,3	0,2	3,2
Autres Africains (%)		5,6	6,3	5
Non-Africains (Français et Libanais) (%)		1,1	1,1	0,3
<i>Population étrangère selon le milieu de résidence (%)</i>				
Population rurale		50,7	54	54,4
Population urbaine (sauf Abidjan)		22,8	22,1	24,5
Abidjan		26,5	23,9	21,1
Total		100	100	100

Sources : Recensements de 1965, 1975 et 1988. Enquête Eimu, 1993.

\* En 1965, le classement opéré par groupes ethniques ne permet pas d'obtenir une répartition par nationalité qui puisse être comparée à celle des recensements de 1975 et 1988 et à l'enquête Eimu. Des données d'enquête portant sur les immigrants externes en milieu rural donnent la proportion suivante : Haute Volta : 40 %, Mali : 33 %, Guinée : 13 % (d'après F. Dureau, 1992).

\*\* Pour les facteurs de sous-estimation au recensement de 1975, cf. F. Dureau, 1992.

territoire. Le mouvement s'est poursuivi après l'indépendance, dans un contexte économique et politique exceptionnellement favorable<sup>6</sup>.

Depuis l'indépendance, l'immigration étrangère en Côte d'Ivoire s'inscrit dans une logique économique très comparable à celle des pays européens importateurs de main-d'œuvre. En l'absence de statistiques de flux qui puissent être confrontées aux évolutions enregistrées d'un recensement à l'autre<sup>7</sup>, on se limite à quelques indicateurs transversaux sur la population burkinabè, qui constitue 51,5 % de la population étrangère, et qui permettent de caractériser la nature de l'immigration et d'esquisser la dynamique du modèle migratoire<sup>8</sup>. La population de nationalité burkinabè présente, au recensement de 1988, les caractéristiques d'une population type de travailleurs migrants, mais elle porte aussi la trace de l'évolution du processus migratoire. À l'instar de toute immigration de main-d'œuvre, on observe un rapport de masculinité élevé – 129 pour l'ensemble des Burkinabè – et un taux brut d'activité des hommes (âgés de 6 ans et plus) de 80,8 %, qui s'élève à 95 % si l'on ne retient que les migrants, un niveau d'éducation et de qualification faibles et, corrélativement, une forte concentration sectorielle (secteurs d'activité intensifs en main-d'œuvre) et géographique. Mais aussi, la présence d'un effectif féminin important et l'ampleur des écarts entre les hommes et les femmes quant à la participation à l'activité soulignent, à défaut de disposer des données appropriées, la dimension historique du processus engagé depuis plusieurs décennies. Un taux d'activité de 22,7 % chez les femmes burkinabè et de 31 % chez les migrantes burkinabè, signale à la fois la contribution des femmes à l'immigration active et l'existence d'un regroupement familial. De même, le fait que la majorité de la population burkinabè soit née en Côte d'Ivoire, et que les enfants de moins de 5 ans représentent 22 % du total des nationaux burkinabè, avec un rapport de masculinité proche de la normale, montre à l'évidence que la transfor-

6. Il faut rappeler à cet égard la position très ouverte du Président Houphouët-Boigny.

7. L'effectif étranger au recensement a doublé entre 1968 et 1975, et à nouveau entre 1975 et 1988. Pour la période 1965-1975, F. Dureau (1982) estime le taux annuel de migration nette à 2,5 %, un ordre de grandeur équivalent au taux d'accroissement naturel. Entre 1975 et 1988, la migration nette reste positive, mais à un niveau sensiblement plus faible.

8. Depuis les années 1970, on dispose de trois enquêtes sur les migrations internes et internationales, qui prennent en compte la Côte d'Ivoire. L'étude de la Banque mondiale de Conde et Zachariah portant sur les années 1970, l'enquête nationale – rétrospective – sur les mouvements migratoires en Haute Volta (désormais Burkina Faso), et la série d'enquêtes du Réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest (Remuao) effectuées entre décembre 1992 et septembre 1993 dans huit pays dont la Côte d'Ivoire (Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation, Eimu) et les principaux pays d'origine des migrants. Les recensements – 1965, 1975 et 1988 – donnent également des informations précieuses mais la reconstruction des évolutions est limitée du fait de la perte des données pertinentes du recensement de 1975.

mation d'une migration de main-d'œuvre en migration d'établissement est largement amorcée (tableau 2).

L'immigration des travailleurs, induite par la forte croissance de l'économie ivoirienne, a en effet entraîné une immigration familiale. L'établissement des familles et la fécondité des migrants ont contribué de façon significative à la croissance démographique du pays, parmi les plus élevées du monde. Le ralentissement des flux d'entrée, consécutif à la crise, et la consolidation des flux de retour se sont traduits par un solde migratoire quasi nul d'après l'Eimu (INS, 1995). Mais, ici comme ailleurs, la diminution du solde net d'entrées n'a pas pour autant supprimé « la question migratoire » ; elle lui a donné une signification nouvelle. La présence étrangère, dont on a souligné la permanence, constitue pour l'avenir un défi majeur de la société ivoirienne.

À ces caractéristiques, générales aux pays qui ont eu recours à une main-d'œuvre étrangère pour les besoins de leur économie, il faut ajouter, pour que l'état des lieux puisse constituer le point de départ d'une prospective à l'horizon 2015 et permettre la formulation d'une politique appropriée, les éléments spécifiques du modèle ivoirien d'immigration, que l'on peut ramener à quatre points essentiels :

- l'*agriculture* de plantation, moteur du développement ivoirien, a été le principal secteur d'absorption de la main-d'œuvre étrangère.
- l'immigration a contribué à modifier la carte du *peuplement* en accroissant le déséquilibre en faveur des régions du sud et de l'ouest.
- l'immigration est pour l'essentiel en provenance des *pays africains limitrophes*<sup>9</sup> avec une prédominance du Burkina Faso qui a toujours été le principal pays d'origine.
- la *dualité* de l'immigration avec à la fois une immigration de *travailleurs peu qualifiés* et une immigration de *travailleurs qualifiés*, cadres et entrepreneurs, originaires pour la plupart de France et du Liban.

Le caractère prédominant de l'agriculture et la répartition spatiale des étrangers, la proximité géographique et culturelle des immigrants et la présence de cadres non africains constituent, à l'encontre du modèle européen, des traits spécifiques du modèle ivoirien.

---

9. Les étrangers originaires de quatre pays limitrophes (Burkina Faso, Mali, Guinée, Ghana) représentent, selon l'Eimu, environ 87 % du total des étrangers (INS, 1995). Cette proportion et la répartition entre les quatre pays est à peu près constante depuis 1975, alors que les effectifs ont plus que doublé sur la période (cf. tableau 1).



Tableau 2

## Caractéristiques de la population étrangère selon les nationalités en 1988-1993

	Burkina Faso	Guinée	Mali	Mauritanie
<i>Population étrangère</i> (en milliers)	1750	271	735	16
<i>Immigrants et natifs en Côte d'Ivoire</i>				
Étrangers immigrants (%)	47,5	48,6	46,2	64,7
Étrangers natifs en Côte d'Ivoire (%)	52,5	51,4	53,8	35,3
<i>Répartition par sexe</i> (étrangers de 6 ans et +)				
Rapport de masculinité	122	119	119	299
<i>Répartition par âge</i> (étrangers)				
0 à 5 ans	24,8	22,3	23,6	12,5
6 à 14 ans	21	29,9	21,6	21,9
15 à 29 ans	25	23	22,6	20,3
30 à 44 ans	19,6	19,4	19,8	28,9
45 ans et plus	9,5	12,4	12,4	16,4
Population de 6 ans et plus	75,2	77,7	76,4	87,5
Population de 15 ans et plus	54,1	54,8	54,8	65,6
<i>Distribution spatiale</i> (étrangers)				
Pourcentage en milieu rural	64,9	38,6	44,4	22,9
Pourcentage à Abidjan	16,15	18,8	21,6	33,9
<i>Durée de séjour dans la dernière résidence</i> (étrangers migrants âgés de 6 ans et plus)				
non migrants (%)	27,2	26,9	29,1	15,2
migrants selon la durée de séjour :				
• moins d'un an (% de l'ensemble des migrants)	7,1	8,8	5,8	24,1
• 1 à 4 ans (%)	25,7	26,7	21,5	22,7
• 5 à 9 ans (%)	27,3	20,6	24,7	22,5
• 10 à 14 ans (%)	15,6	18,5	19,5	14,5
• 15 à 19 ans (%)	9,6	7,2	11,4	4,1
• 20 ans et plus (%)	14,6	18,2	16,9	12,2
• 10 ans et plus (%)	39,8	43,9	47,8	30,8
• 5 ans et plus (%)	67,1	64,5	72,5	53,3
• moins de 5 ans (%)	32,8	35,5	27,3	46,8
• durée moyenne de séjour (années)	10,2	11	11,4	8,3

Sources : Enquête ivoirienne Eimu, 1993 (population de 6 ans et plus) ; INS, juin 1995 ; sauf fécondité : enquête DHS ; Activité et emploi : recensement 1988.

Tableau 2

(suite)

Niger	Nigeria	Sénégal	Ghana	Liberia	Autres Africains	Non-Africains	Total
71	49	32	127	104	144	10	3310
69,6	42,7	66,3	80,2	89,8	54,5	64,2	50,9
30,4	57,3	33,7	19,8	10,2	45,5	35,8	49,1
252	98	195	69		102	135	
16,3	19,7	17,1	15,8	20,2	19	14,4	23,2
13,9	25,8	14,4	10,1	30,6	20,7	23,1	21
24,6	25,5	21,8	32,4	24,7	33,6	19,9	24,8
31,1	16,4	31,5	34,6	14,8	18,4	33,8	20,4
14,1	12,6	15,2	9,1	9,6	8,4	10,9	10,5
83,7	80,3	82,9	84,2	79,8	81	85,6	76,8
69,8	54,5	68,5	76,1	49,1	60,4	64,6	55,7
36,8	5,6	0	38,8	91	29,2	12,6	54,4
33,7	55,1	56,9	44,3	0,8	45,8	62,9	21,05
7,9	31,5	12	5,3	0,2	69,3	16,6	24,8
17,3	9,1	16,7	17,9	5,7	11	8,7	8,2
25	26,1	22,6	35,5	93,9	33,2	52,1	28,8
25,1	18,7	25,7	30,4	0,1	23,7	22	24,8
13,8	12,7	12,4	11	0,2	14,2	9,1	15,5
7,7	9,6	9,1	3,6	0	8,7	7,1	8,9
9,9	23,7	13,3	1,6	0	9,1	1	13,7
31,4	46	34,8	16,2	0,2	32	17,2	38,1
56,5	64,7	60,5	46,6	0,3	55,7	39,2	62,9
42,3	35,2	39,3	53,4	99,6	44,2	60,8	37
8,1	12	9,6	5,6	3,5	8,5	5,6	9,8

### *La question des étrangers : de l'immigration à l'intégration*

Le renversement de la conjoncture économique et la présence d'une très importante communauté étrangère qui s'accroît par sa dynamique propre et qui constitue un puissant facteur d'attraction pour de nouveaux candidats à l'immigration, ont placé, ici comme ailleurs, la question des étrangers au centre du débat politique, en particulier lors des élections de 1990 et de 2000, et suscité une réflexion sur les inflexions qu'il convenait de donner à la politique d'immigration, au statut des étrangers et aux mécanismes d'intégration. En témoignent les dispositions relatives à « l'ivoirisation des cadres » (à partir de 1975), l'obligation pour les étrangers de plus de 16 ans d'être munis d'une carte de séjour<sup>10</sup> (république de Côte d'Ivoire, 1990 et 1991) et la suppression du droit de vote pour les ressortissants des pays de la Cedeao (1995). Pour autant aucune mesure de fermeture des frontières, aucune modification du Code de la nationalité n'ont été mises en œuvre.

#### **Les flux et la politique migratoire**

La tradition d'ouverture de la Côte d'Ivoire et son système politique lui interdisent d'envisager un retour massif, provoqué, d'immigrants étrangers, et encore moins d'étrangers nés sur le sol du pays<sup>11</sup>. La justice et l'intérêt national bien compris ne permettent pas davantage d'imaginer, à l'horizon 2015, un pays avec une population étrangère écartée de la vie publique, défavorisée au plan économique, avec le risque qu'une telle marginalisation ne se traduise, comme cela est le cas en de telles circonstances, par une tendance au renforcement des particularités nationales, un comportement de minorité qui s'exprime souvent par un maintien de la fécondité à un niveau élevé.

Une grande majorité des étrangers installés en Côte d'Ivoire depuis plusieurs années n'envisagent pas de retourner dans leurs pays d'origine. Pour un état démocratique qui a accueilli au cours des années de forte croissance une main-d'œuvre étrangère, le choix n'est pas entre le départ et le

---

10. La carte de séjour est délivrée pour une durée d'un an; elle donne la possibilité à son titulaire d'exercer la profession de son choix. La carte de séjour est exigée pour l'accomplissement des principaux actes de la vie civile : actes de l'état civil, permis de conduire, carte grise automobile, inscription à l'Office de la Main-d'œuvre, inscription au Registre du commerce, perception des prestations familiales, inscription dans un établissement scolaire, abonnement aux services collectifs : eau, électricité, gaz, téléphone, ouverture d'une boîte postale, ouverture d'un compte bancaire, d'un compte chèque postal, ou d'un livret de Caisse d'épargne (décret du 21 octobre 1991).

11. Faut-il rappeler les conséquences dramatiques des expulsions massives des étrangers au Ghana, à la fin des années 1960, dans une situation qui n'était pas sans analogie avec celle de la Côte d'Ivoire actuellement ?

maintien des étrangers. Sauf mesures coercitives, et compte tenu de l'effet modeste des politiques incitatives au retour, le choix est entre, d'un côté, le maintien et la consolidation d'une population étrangère et, de l'autre, l'intégration progressive de cette population dans la communauté nationale.

Avec la crise se sont renforcées les attitudes restrictives qui ont eu pour effet de diminuer l'incitation à l'immigration en Côte d'Ivoire. La diminution des entrées a été confortée par la crise elle-même, le ralentissement économique ayant pour effet de réduire la demande de main-d'œuvre<sup>12</sup>. Pour autant, l'attrait qu'exerce la Côte d'Ivoire sur les ressortissants des pays voisins moins riches<sup>13</sup>, les réseaux entretenus par l'importance même de l'immigration étrangère, les difficultés intrinsèques à tout contrôle des frontières en économie ouverte n'autorisent pas à écarter à terme une réactivation des flux, fussent-ils clandestins. Mais aussi, la consolidation de la reprise économique amorcée dans les années 1990, et surtout les perspectives ambitieuses du gouvernement ivoirien d'une forte croissance tirée par l'investissement et l'exportation, si elles visent à soutenir le niveau de l'emploi et à réduire les situations de pauvreté, exercent inéluctablement une attraction sur les ressortissants des pays voisins, candidats potentiels à l'émigration. À terme, le développement du secteur manufacturier et l'accroissement de la spécialisation internationale au profit de ces secteurs sont également susceptibles de prolonger la demande de main-d'œuvre étrangère dans le secteur agricole par une demande dans le secteur industriel.

### **L'intégration des étrangers et l'ivoirisation des emplois**

L'intégration des étrangers dans la société ivoirienne, au travers des mécanismes traditionnels – éducation, emploi, acquisition de la nationalité –, est un objectif incontournable. Mais s'agissant d'un processus inscrit dans la durée, que l'on songe au temps de formation, à l'acquisition des compétences professionnelles ou à l'identification à une nouvelle culture, il importe que les principes fondamentaux et les choix politiques soient affichés sans ambiguïté et sans trop attendre, si l'on souhaite atteindre des résultats dans l'intervalle d'une génération.

Les données disponibles ne permettent pas une analyse statistique fine de l'insertion des étrangers dans le système productif, ni de prendre la mesure des implications probables, sinon inéluctables, de la dynamique migratoire et du système productif. S'agissant d'une immigration de main-d'œuvre, en

---

12. La démocratisation – relative – des pays voisins a peut-être contribué également à atténuer l'incitation à l'émigration en provenance de ces pays.

13. Même si, depuis les années 1970, l'expansion économique au Burkina Faso et les effets de la crise en Côte d'Ivoire ont pu affecter les préférences des Burkinabè pour la Côte d'Ivoire.

réponse à une demande excédentaire de travail des producteurs nationaux, la complémentarité de la main-d'œuvre nationale et de la main-d'œuvre étrangère favorise la croissance du produit total et augmente le revenu par tête des nationaux. Mais on relève aussi des indications fragmentaires qui traduisent les transformations de l'activité des étrangers : une tendance à la diminution du taux d'activité, une salarisation croissante (Zanou, 1997). Le recours renouvelé à l'immigration, l'établissement permanent des étrangers et les aspirations nouvelles des migrants et de leurs enfants, dans une conjoncture économique plus défavorable et une croissance démographique soutenue, ont fait apparaître des situations de concurrence entre l'emploi national et l'emploi étranger, qui pourraient se traduire par un accroissement de la pauvreté parmi les immigrants et les nationaux les plus défavorisés<sup>14</sup>. Dans une économie de marché, ouverte à l'échange international, la concurrence est une condition de la compétitivité. Les immigrants établis depuis de longues années ont légitimement acquis des droits, et on ne peut leur faire grief d'entrer en concurrence avec les nationaux. Cela pose néanmoins le problème du niveau de vie des groupes les plus défavorisés, nationaux ou étrangers. Des travaux récents suggèrent, en effet, que la proportion d'individus vivant au-dessous du niveau de pauvreté, qui était en 1993 du même ordre de grandeur chez les Ivoiriens et les non-Ivoiriens, s'est fortement aggravée parmi les non-Ivoiriens<sup>15</sup> (World Bank, 1997). Ces résultats doivent être interprétés avec d'autant plus de précaution, que les données disponibles, plus exactement celles auxquelles nous avons accès, ne permettent aucune analyse causale. Il reste que l'augmentation brutale du pourcentage des étrangers « pauvres » ou « extrêmement pauvres » et le décrochage par rapport aux nationaux est préoccupant<sup>16</sup> dans la perspective d'une intégration des étrangers dans la société ivoirienne.

La très forte augmentation de l'effectif et de la proportion d'actifs non ivoiriens, résidents, résultat de l'immigration de travailleurs étrangers africains et du recours renouvelé à des cadres non africains, a suscité une politique d'ivoirisation, initiée au début des années 1970, et relancée par la crise économique. Le souci légitime des autorités du pays de favoriser la promotion des nationaux ne doit pas cependant aboutir au blocage de la mobilité professionnelle des étrangers établis de longue date. Pour concilier des objectifs, apparemment contradictoires, une distinction doit être faite selon les

14. À cet égard, la politique d'ivoirisation, qui vise à écarter la concurrence des étrangers, reflète la perception d'une concurrence, qu'elle soit réelle ou supposée.

15. Soit en 1995, plus de 10 points d'écart pour la proportion des « pauvres » et un peu moins de 7 points pour les « extrêmement pauvres ».

16. La proportion de « pauvres » et d'« extrêmement pauvres » parmi les migrants serait passée, de 1993 à 1995, respectivement de 34,3 % à 42,5 % pour le premier groupe, et de 10,7 à 15,4 % pour le second.

modalités d'emploi (activité agricole et salariat urbain) et le niveau de qualification. S'agissant des emplois de direction et des cadres, parmi lesquels les étrangers non africains représentent 35,2 %, la poursuite de la politique d'ivoirisation progressive, en relation avec la hausse du niveau d'éducation et le progrès de la qualification des nationaux est souhaitable. Mais dans le même temps, à l'autre extrême de la hiérarchie des emplois salariés, le contraste entre la très forte proportion d'étrangers africains, parmi les employés et ouvriers peu qualifiés (45,2 % de ces emplois), et leur faible proportion parmi les employés et ouvriers qualifiés (10,6 %) ne peut être maintenue à long terme sans risque, aussi bien pour l'économie que pour la cohésion sociale du pays. Pour ces catégories les moins favorisées, qui au surplus ont été particulièrement touchées par la crise (cf. chapitre 5), une politique visant à faciliter leur mobilité sociale – concrètement l'accès des jeunes étrangers à l'école et à la formation professionnelle –, s'avère nécessaire et inéluctable. S'agissant des emplois dans l'agriculture, la perspective d'un changement de statut doit pouvoir être ouverte aux étrangers, Africains dans leur quasi-totalité. Les restrictions de droit ou de fait concernant en particulier la propriété de terre ou l'accès au crédit doivent être levées pour permettre la mobilité sociale des ces populations, condition de leur insertion réussie dans la société ivoirienne.

## **Prospective de la présence étrangère**

### *Nationalité et « ivoirité »*

Pour répondre à l'accroissement inéluctable de l'effectif et de la proportion des étrangers, du seul fait de la dynamique démographique de cette population en l'absence de toute nouvelle entrée, une réflexion s'impose sur les modalités d'intervention publique envisageables. Pour situer ce qui est en discussion, rappelons au préalable le cadre institutionnel.

### **La nationalité ivoirienne**

Le droit positif régissant l'attribution et l'acquisition de la nationalité ivoirienne est défini par la loi du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité, modifiée par la loi du 22 décembre 1972 (Aggrey, 1995).

La nationalité ivoirienne est attribuée à :

- l'enfant né en Côte d'Ivoire dont l'un des parents est ivoirien, et s'agissant des enfants nés hors mariage, si sa filiation est établie à l'égard de l'un au moins des parents étrangers ;
- l'enfant né à l'étranger d'un parent ivoirien, et s'agissant d'enfants nés hors mariage, si la filiation est légalement établie à l'égard d'un parent ivoirien.

La nationalité ivoirienne s'acquiert du fait de l'adoption, du mariage, de la naturalisation ou d'une réintégration :

- l'enfant qui a fait l'objet d'une adoption acquiert la nationalité ivoirienne si l'un au moins des deux adoptants est de nationalité ivoirienne ;
- la femme étrangère qui épouse un Ivoirien acquiert la nationalité ivoirienne ;
- la naturalisation ivoirienne est accordée par décret après enquête. Elle est soumise à quatre séries de conditions : le demandeur doit être âgé de 18 ans, il doit justifier de sa résidence habituelle en Côte d'Ivoire pendant les cinq ans qui précèdent le dépôt de sa demande, il doit être reconnu sain d'esprit et ne peut être une charge ou un danger pour la collectivité publique. Parmi les dispositions concernant les conditions de stage (cinq ans), on relève deux situations qui méritent d'être soulignées. Pour l'étranger marié à une Ivoirienne, le délai est réduit à deux ans ; disposition favorable qui souligne cependant l'absence de parallélisme avec le mariage d'un Ivoirien à une étrangère, laquelle acquiert la nationalité ivoirienne au moment du mariage. Par ailleurs la femme et l'enfant majeur de l'étranger qui acquièrent la nationalité ivoirienne peuvent être naturalisés sans condition de stage ;
- la réintégration peut être obtenue à tout âge et sans condition de stage, dès lors que le requérant apporte la preuve qu'il a eu la qualité d'Ivoirien et qu'il a sa résidence habituelle en Côte d'Ivoire au moment de la réintégration.

Le Code de nationalité ivoirienne apparaît en définitive très libéral pour un pays d'immigration de main-d'œuvre, davantage restrictif pour un pays d'établissement, dans la mesure où il ne comporte aucune disposition permettant une acquisition automatique, ou par manifestation expresse, de la nationalité pour les enfants nés en Côte d'Ivoire de parents étrangers, soit par exemple à leur majorité sous condition de résidence, comme le prévoit le code français, ou à la naissance, comme c'est le cas aux États-Unis.

En marge du Code de la nationalité, il convient d'ajouter qu'en application du protocole d'accord portant citoyenneté des ressortissants des États membres de la Cedeao le droit de vote était reconnu aux nationaux de ces pays. Cette disposition est rendue caduque avec le nouveau Code électoral de 1995 (Blion, 1995). Par ailleurs, les naturalisés sont frappés d'incapacités quant à leur participation politique et à l'exercice des fonctions publiques. Un délai de cinq ans est requis pour être électeur et exercer des fonctions publiques, un délai de dix ans pour être éligible (Aggrey, 1995).

### **Objectifs et moyens**

Dans le cadre du dispositif juridique actuel une politique active de naturalisation pourrait être menée en faveur des étrangers majeurs qui remplis-

sent les conditions de résidence de cinq ans (et bien sûr les autres conditions requises). La répartition des étrangers selon la durée de séjour, d'après l'enquête Eimu (INS, 1995), donne une indication de la portée que pourrait avoir une politique dans ce sens. Parmi les étrangers immigrants âgés de 6 ans et plus, plus de 80 % ont une durée de résidence égale ou supérieure à cinq ans. La naturalisation ne pourrait concerner que des individus de 18 ans et plus, et il conviendrait donc de soustraire de ce chiffre les classes d'âges 6-17 ans, ce que nous n'avons pu faire compte tenu des statistiques disponibles. À l'inverse, il faudrait ajouter les étrangers nés en Côte d'Ivoire et qui ont atteint leur dix-huitième année. Deux modalités de mise en œuvre pourraient être explorées, en privilégiant les ressortissants dont la durée de séjour est sensiblement supérieure aux cinq ans requis – dix ans par exemple –, ou encore en introduisant dans l'instruction des dossiers, lors de l'enquête de naturalisation, des critères prioritaires, par exemple le fait d'avoir des enfants nés sur le territoire ivoirien.

Mais, en toute hypothèse, une vision prospective de la société ivoirienne ne peut éluder la question de l'adéquation entre les règles d'attribution de la nationalité et les changements intervenus dans la répartition de la population du pays, par nationalité d'origine. La « coexistence » d'un Code de la nationalité fondé sur le droit du sang et la présence d'une proportion élevée d'étrangers jeunes, et en âge de procréer, se traduit d'année en année par une augmentation de la proportion des étrangers par la simple dynamique naturelle, pouvant atteindre à terme des niveaux de nature à affecter la cohésion nationale.

Le droit de la nationalité est le reflet de l'histoire et de l'idéologie migratoire. Le droit du sang prédomine dans les pays d'émigration qui souhaitent maintenir des liens d'allégeance avec leurs expatriés et accorder la nationalité des parents aux enfants nés à l'étranger. Le droit du sol prédomine dans les pays d'établissement. En pratique, évidemment, les situations sont complexes, plus nuancées et parfois contradictoires. D'un côté, les pays qui ont envisagé l'immigration – ou certaines formes d'immigration – avec faveur, et dans lesquels par conséquent l'accès à la nationalité était très – ou relativement – ouvert, ont été amenés à restreindre l'accès à la citoyenneté, lorsque la présence étrangère, dans une situation de crise économique, a entretenu le débat politique. D'un autre côté, des pays d'émigration, qui sont devenus à leur tour des pays d'immigration, ont infléchi leur législation – généralement fondée sur le droit du sang – pour permettre un accès à la citoyenneté et freiner une croissance auto-entretenu, par la dynamique naturelle, des effectifs étrangers.

Une réflexion sereine s'impose. L'effectif et la proportion d'étrangers vont inéluctablement s'accroître. Une politique plus ouverte de naturalisation est souhaitable, mais elle ne pourrait avoir, en toute hypothèse, qu'un



effet limité; sans oublier un coût de gestion administrative élevé. Une croissance auto-entretenu des effectifs étrangers ne peut être brisée que par des dispositions qui affectent le renouvellement de la population étrangère, c'est-à-dire le statut étranger. Ce qui implique en pratique d'introduire des dispositions qui permettent l'attribution ou l'acquisition de la nationalité ivoirienne aux enfants d'étrangers résidant de façon stable dans le pays. On pourrait imaginer un système à la française où l'enfant, né en France de parents étrangers, est étranger à la naissance, mais acquiert automatiquement, ou par manifestation expresse, la nationalité française à sa majorité; ce délai, qui se justifie par l'accès à l'autonomie juridique et politique du jeune étranger, n'est certainement pas idéal dans une perspective d'intégration. On pourrait aussi envisager que l'acquisition de la nationalité puisse être accordée au cours des années de scolarité, facteur essentiel d'intégration.

Les caractéristiques de la population étrangère selon le lieu de naissance, l'âge et la durée de séjour, mettent en évidence les deux critères à considérer dans un réexamen de la politique d'accès à la nationalité, pour que celle-ci soit efficace : la naissance en Côte d'Ivoire et la durée de séjour. D'un côté, 38,1 % des migrants âgés de 6 ans et plus ont une durée de résidence de 10 ans et plus, et 62,9 % de cinq ans et plus; d'un autre, 42,1 % des étrangers sont nés en Côte d'Ivoire, cette proportion n'étant que de 24,8 % dans la population de 6 ans et plus (l'effectif de moins de 6 ans étant de 23,2 % du total des étrangers nés en Côte d'Ivoire) d'après l'enquête Eimu (INS, 1993).

### *Projection des non-Ivoiriens selon le lieu de naissance et l'ancienneté de la présence en Côte d'Ivoire*

#### **Méthodes de calcul**

On a effectué une simulation de la population non ivoirienne selon le lieu de naissance (Côte d'Ivoire ou étranger), l'ancienneté de la présence en Côte d'Ivoire (0-4 ans, 5-9 ans, 10 ans et plus), le sexe et l'âge, afin de mesurer les effectifs potentiellement concernés par différentes adaptations envisageables du Code de la nationalité<sup>17</sup>.

Le recensement de 1988 fournit la ventilation des non-Ivoiriens selon le sexe, l'âge et le lieu de naissance, mais ne permet pas de connaître l'ancienneté de la présence en Côte d'Ivoire. Une exploitation spécifique, réali-

17. Pour les hypothèses de fécondité et de migration, cf. chapitre 2 et annexes. On a retenu une hypothèse de convergence progressive de la fécondité des étrangers sur celle des nationaux, les deux étant identiques à l'horizon de 2018. Par ailleurs, le modèle n'intègre pas la nuptialité; il ne peut pas simuler les acquisitions de nationalité par mariage mixte.

sée par B. Zanou, à partir de l'Eimu 1993, a fourni la durée de séjour dans la résidence actuelle, mais non pas en Côte d'Ivoire (bien que, dans certains cas, ces deux données peuvent être confondues). Or, la probabilité de déménager depuis l'entrée en Côte d'Ivoire augmente avec le temps de présence. De ce fait, la durée de séjour en Côte d'Ivoire, estimée à partir de la durée de présence dans le logement actuel dans l'enquête Eimu de 1993, sous-estime notablement la durée de séjour réelle en Côte d'Ivoire. Pour tenter de pallier cette difficulté, une exploitation plus précise a été faite (B. Zanou) pour estimer la durée de présence des non-Ivoiriens à partir de l'âge de leur premier fils né en Côte d'Ivoire. Malheureusement, cette information n'a pu être collectée que pour les chefs de ménage ayant au moins un enfant. De plus, compte tenu des problèmes de cohérence des données de l'Eimu 1993 et des résultats des simulations présentées ci-avant, même en retenant l'ancienneté dans la résidence, force est de constater que celle-ci est fournie en 1993 alors que nos simulations partent de 1988.

Une autre approche a donc été retenue pour estimer la durée de présence en Côte d'Ivoire des non-Ivoiriens. Il s'est agi de reconstituer l'évolution de la population non ivoirienne depuis 1975 classée selon le sexe, l'âge et le lieu de naissance et d'estimer la durée de présence en trois classes : 0-4 ans, 5-9 ans et 10 ans et plus. En 1988, les survivants de ces présents en 1975 qui n'ont pas quitté la Côte d'Ivoire vivent dans le pays depuis plus de 10 ans. Leurs enfants sont tous nés en Côte d'Ivoire et la durée de présence retenue pour ces enfants est celle de leurs parents, soit aussi 10 ans ou plus en 1988. Les non-Ivoiriens entrés en Côte d'Ivoire au cours de la période 1983-1988 sont tous nés à l'étranger. En 1988, leur durée de présence en Côte d'Ivoire est inférieure à 5 ans. Les non-Ivoiriens de 15 ans ou plus qui sont en Côte d'Ivoire depuis 5-9 ans sont déduits des informations précédentes. Enfin, l'ancienneté de résidence des enfants des non-Ivoiriens entrés en Côte d'Ivoire au cours de la période 1975-1988, et qui ont moins de 15 ans en 1988, a été calculée en fonction de leur année de naissance. Ceux qui sont nés en 1981 par exemple ont entre 5 et 9 ans d'ancienneté en 1988.

Une fois la population non ivoirienne ainsi reconstituée selon la durée de présence en Côte d'Ivoire ou celle des parents pour les enfants nés entre 1975 et 1988, une simulation du devenir de la population non ivoirienne selon le lieu de naissance et l'ancienneté de la présence en Côte d'Ivoire a été effectuée jusqu'à l'horizon 2018.

### Les résultats

L'examen des résultats à l'horizon 2008 et 2018 montre l'incidence du jeu des différentes hypothèses sur l'effectif et la proportion d'étrangers, la part relative des nés en Côte d'Ivoire et des immigrants, la proportion des

Tableau 3a

## Perspectives de la population non ivoirienne 1988-2018 selon les scénarios

Hypothèses					
Scénario	Fécondité	Entrées	Sorties	Solde en milliers	
	ISF en 2018	en milliers par an	en milliers par an	1988-2018	1998-2018
A1	Basse : 3	100/140	97/147	50	-65
A3	Haute : 3,84	idem	idem	100	-11
A4	Constante : 5,43	idem	97/166	-75	-187
A2	Médiane : 3,6	idem	97/147	75	-37
A21		idem	très faibles : 90/117	800	640
A22		idem	faibles : 90/125	400	265
A23		idem	fortes : 100/170	-800	-447
A24		idem	très forte : 103/187	-800	-277

Tableau 3b

Variantes migratoires : hypothèse d'une forte reprise de la migration  
Hypothèses

	Hypothèses		Solde (en milliers) (1998-2018)	% d'étrangers dans la population de la Côte d'Ivoire
	Entrées	Sorties		
A1B	700 000 arrivées	cf. tableau 3a	200	33
A2B	tous les 5 ans		122	32,8
A3B	à partir de 1988		94	32,8
A4B			- 137	33,4

personnes âgées de 20 ans et plus ayant une durée de séjour d'au moins 5 ans, la proportion des nés en Côte d'Ivoire dont les parents sont résidents depuis 10 ans et plus (tableau 3a).

1. La proportion d'étrangers dans la population totale estimée à 25-28 % en 1993<sup>18</sup> est appelée à augmenter à l'horizon 2018 dans toutes les hypothèses ; le chiffre le plus vraisemblable étant de 32-33 %. Ce résultat est obtenu en supposant un volume annuel de l'ordre de 100 000/140 000 entrées

Tableau 3a

(suite)

Projections à l'horizon 2018											
Étrangers				Nés en Côte d'Ivoire				Nés à l'étranger		Étrangers > 20 ans et séjour < 5 ans	
Total		Séjour 10 ans ou plus		Total		Séjour 10 ans ou plus		Total	Séjour 10 ans ou plus		
milliers	% (a)	milliers	% (b)	milliers	% (c)	milliers	% (d)	milliers	milliers	milliers	% (e)
7424	32,1	6 116	82,38	4064	54,74	3907	96,14	3360	2209	3991	53,76
8046	32,3	6693	83,18	4626	57,49	4427	95,70	3420	2266	4093	50,87
8914	33,0	7444	83,51	5562	62,40	5242	94,25	3352	2203	4002	44,90
7864	32,2	6523	82,95	4464	56,77	4277	95,81	3400	2247	2631	33,46
8777	34,6	7409	84,41	5095	58,05	4899	96,15	3682	2510	4508	51,36
8280	33,3	6927	83,66	4752	57,39	4561	95,98	3528	2366	4262	51,47
7259	30,5	5 936	81,77	4051	55,81	3 869	95,51	3 208	2066	3736	51,47
6732	28,8	5423	80,56	3887	57,74	3509	90,28	3045	1914	3462	51,43

(a) Pourcentage des étrangers dans la population totale de la Côte d'Ivoire.

(b) Pourcentage des étrangers ayant une durée de séjour de 10 ans ou plus.

(c) Pourcentage des étrangers nés en Côte d'Ivoire sur le total des étrangers.

(d) Pourcentage des étrangers nés en Côte d'Ivoire ayant une durée de séjour de 10 ans ou plus.

(e) Pourcentage de la population étrangère totale. Sources : Calculs propres, cf. tableaux annexe ch. I.

par an et de 97 000/166 000 sorties par an, ce qui se traduit par une migration nette sur 30 ans se situant alors entre - 75 000 et + 100 000 personnes, selon l'hypothèse de fécondité. Avec le même niveau d'entrées, mais en faisant varier les sorties on modifie sensiblement les résultats; respectivement 34,6 % dans l'hypothèse d'une diminution sensible des départs et 29 % dans l'hypothèse d'une forte augmentation des sorties. On a simulé également l'hypothèse d'une forte reprise de l'immigration (700 000 entrées tous les 5 ans à partir de 1998). On retrouve dans ce cas de figure le chiffre de 32-33 % pour 2018, ce qui s'explique par la modélisation du lien entre les entrées et les sorties (tableau 3b).

18. 25 % d'après l'enquête Eimu, 28,7 % d'après la reconstitution effectuée dans le chapitre 2.

Tableau 4

**Non-Ivoiriens de 20 ans ou plus, résidant depuis plus de 5 ans  
en Côte d'Ivoire (1988-2018)**

	1988	2008	2018
Nés à l'étranger (en milliers)	1 185	2 172	2 631
Nés en Côte d'Ivoire (en milliers)	102	771	1 427
Total (en milliers)	1 287	2 943	4 057
% nés en Côte d'Ivoire/total	8	26	35
% total / total des étrangers en Côte d'Ivoire	42	47	52

Source : Tableau Annexe A2, scénario médian.

2. La proportion de *non-Ivoiriens résidant en Côte d'Ivoire depuis 10 ans ou plus* (ou dont les parents résident depuis 10 ans ou plus en Côte d'Ivoire) devrait pratiquement doubler entre 1988 et 2018 passant de 28 % à 52-59 % de la population non ivoirienne, selon les hypothèses de fécondité et de migration. En effectif, ceci représenterait entre 3,5 et 5,3 millions de personnes à l'horizon 2018 contre 0,9 million en 1988. Quant aux non-Ivoiriens nés en Côte d'Ivoire et âgés de 20 ans ou plus, leur proportion devrait être multipliée par cinq environ à l'horizon 2018 selon les scénarios retenus. Elle serait comprise entre 16 % et 19 % des non-Ivoiriens en 2018, contre 3,4 % en 1988. En effectif, ceci représenterait entre 1,2 et 1,6 million de personnes à l'horizon 2018 contre 0,1 million en 1988.

3. L'effectif des *non-Ivoiriens de 20 ans et plus, résidant en Côte d'Ivoire depuis plus de 5 ans*, définit la population « naturalisable »<sup>19</sup>. En retenant pour simplifier le scénario médian, on observe (tableau 4) que les effectifs sont multipliés par 3 entre 1988 et 2018, que la proportion des étrangers répondant aux conditions exigées, actuellement, pour la naturalisation passe de 42 % à 52 % ; mais surtout, s'agissant des non-Ivoiriens de 20 ans ou plus, résidant depuis plus de 5 ans en Côte d'Ivoire, qui répondent au double critère de la naissance en Côte d'Ivoire *et* des conditions de naturalisation, l'effectif est multiplié par 14 et leur proportion dans le total de la catégorie (Ivoiriens de 20 ans et plus et résidant depuis 5 ans et plus) passe de 8 à 35 % (tableau 4).

19. La demande de naturalisation peut être introduite dès l'âge de 18 ans, on a retenu ici 20 ans pour des raisons de commodité de calcul. Cela n'affecte guère l'argument.

## Propositions

1. La population étrangère est amenée inéluctablement à s'accroître à l'horizon 2018, en nombre et en proportion, par sa dynamique naturelle. Dans le même temps, parmi les étrangers, la proportion de ceux qui atteignent l'âge de 18 ans (20 ans dans nos calculs), et qui ont déjà 5 ans de résidence, ainsi que des étrangers nés en Côte d'Ivoire, va augmenter très sensiblement. À terme, en 2018, une majorité des étrangers résidant dans le pays serait dans une situation leur permettant de demander la naturalisation. S'agissant d'un acte discrétionnaire, les autorités du pays seraient confrontées à une situation difficile à gérer. Il est raisonnable d'anticiper cet état des choses, à la fois, dans le cadre juridique actuel par une politique active de naturalisation et, d'autre part, en prévoyant un élargissement des conditions d'attribution ou d'acquisition de la nationalité. Sur la base des projections qui ont été effectuées, il est possible de mesurer l'incidence de l'une des principales modalités envisageables : acquisition de la nationalité pour les nés en Côte d'Ivoire sous condition d'âge et/ou de durée de séjour des parents. Reste également la possibilité d'acquisition par mariage qui pourrait être élargie aux hommes épousant des Ivoiriennes, mais dont l'incidence n'a pu être déterminée compte tenu des statistiques disponibles, et qui pourrait faire l'objet d'une recherche spécifique.

2. L'importance de la population étrangère, la place qu'elle tient dans le système productif, sa dynamique démographique, l'évaluation des politiques d'immigration et d'acquisition de la nationalité exigent une meilleure connaissance statistique de la population étrangère. Le fichier central des cartes de séjour mis en place en application du décret du 2 octobre 1991, portant application de la loi du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire, pourrait servir de base de données pour connaître à intervalle périodique, annuel par exemple, les mouvements dont il est prévu l'enregistrement (nouvelles entrées sur le territoire, entrées dans le fichier à l'âge de 16 ans, sorties par acquisition de la nationalité ivoirienne) et l'effectif et les caractéristiques de la population étrangère munie d'un titre de séjour en cours de validité. Cela suppose que les réticences des étrangers à solliciter un titre de séjour, en particulier du fait du coût élevé de la délivrance de la carte, puissent être levées, et que soient satisfaites les exigences quant à la complétude et la saisie régulière. Cette utilisation du fichier pour les besoins du suivi de la politique d'immigration et d'intégration serait faite à partir d'une exploitation statistique non nominative, indépendamment des considérations d'ordre public.

3. La connaissance des données administratives relatives aux étrangers ne permet pas pour autant d'analyser la place que tiennent les étrangers immigrants ou nés sur le territoire dans le système productif du pays, de

mettre en évidence les situations de complémentarité ou de concurrence avec les nationaux sur le marché du travail, de connaître l'évolution de leurs conditions de vie, leur intégration dans la société ivoirienne, ou leurs projets éventuels de retour au pays. Seule une enquête est susceptible de répondre à ces interrogations essentielles pour l'avenir du pays.

## Bibliographie

- AFFOU Y. et TANO K., 1988, «La boucle du cacao en Côte d'Ivoire», in QUESNEL A. et VIMARD P. (éds.), *Migrations, changements sociaux et développement, Troisièmes Journées démographiques*, Paris, 20-22 septembre, Orstom, p. 307-315.
- AGGREY A., 1995, *Codes et lois de Côte d'Ivoire. Code de la nationalité*, Juris-Éditions, Éditions juridiques de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- BLION R., 1990, *Phénomènes migratoires et migration de retour : l'analyse socio-économique du retour des migrants burkinabè de la Côte d'Ivoire*, mémoire de maîtrise, université de Paris I.
- BLION R., 1995. «Les Burkinabè de Côte d'Ivoire entre "intégration" et circulation migratoire», *Mondes en développement*, t. 23, n° 91, p. 81-93.
- BOCQUIER PH. et TRAORÉ S., 1996, «Mérites et limites des enquêtes du réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest pour la mesure des migrations internationales», *Colloque : Système et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre, Ifan-Orstom, 14 p.
- BREDELOUP S., 1995, «Sénégalais en Côte d'Ivoire, Sénégalais de Côte d'Ivoire», *Monde en développement*, t. 23, n° 91, p. 13-29.
- BROU K. et CHARBIT Y., 1994, «La politique migratoire en Côte d'Ivoire», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n° 3, p. 33-59.
- CORDELL D. D, GREGORY W. J. et PICHÉ V., 1989, «La mobilisation de la main-d'œuvre burkinabè 1900-1974 : une vision rétrospective», *Canadian Journal of African Studies*, vol. 23, n° 1, p. 73-105.
- CORDELL D., GREGORY J. et PICHÉ V., 1996, *Hoe and Wage : A Social History of a Circular Migration System in West Africa*, Westview Press, Boulder (Colorado).
- DIMBO T. et ZANOU B., 1994, *Aspects démographiques et socio-économiques des migrations burkinabè vers la Côte d'Ivoire*, Institut national de la statistique, mai, Abidjan, 99 p.
- DUREAU F., 1982, *Analyse quantitative de la migration en Côte d'Ivoire* (mémoire de DEA de démographie, université de Paris), sept., 225 p.
- INS, 1994, *Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (Eimu), 1<sup>er</sup> juillet-31 août 93, Rapport de collecte*, mai, Abidjan.

- INS, 1995, *Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (Eimu) 1993, Rapport national descriptif*, juin.
- INS, 1997, *Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (Eimu), juillet-août 1993, Tableaux de la série 4*, mai, Abidjan, 203 p.
- JOSHI H., LUBELL H. et MOULLY J., 1976, *Abidjan : Urban Development and Employment in the Ivory Coast*, Bureau international du travail, Genève.
- MARTINET F., 1975, *L'immigration étrangère dans la région de Soubré : premiers résultats*, Orstom, Abidjan, 68 p., multigr.
- MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1997, *Déclaration de politique nationale de population*, mars, Abidjan.
- MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, Commission nationale de prospective, *Côte d'Ivoire 2025*, Rapport de synthèse, p. 14-19.
- OUEDRAOGO D., 1992, *Les migrants burkinabè de Korhogo : parcours professionnel, insertion et devenir*, mémoire, université de Sociologie, Ouagadougou, 92 p., multigr.
- PICHET V., OUEDRAOGO D. et MARCOUX R., 1996, « Les migrations internationales au Burkina Faso : les années quatre-vingt-dix viendraient-elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la mobilité spatiale ? », *Colloque : Système et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre, Ifan-Orstom, 12 p.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1990 et 1991, Loi du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire (*J.O.* 9 août 1990); Décret du 2 octobre 1991 portant application de la loi du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire (*J.O.* 3 octobre 1991).
- TRAORÉ S. et BOCQUIER PH., 1996, « Migrations en Afrique de l'Ouest : des nouvelles tendances », *La chronique du CEPED*, janvier-mars, n° 20.
- UNITED NATIONS, 1997, *Issues in International Migration and Development*, Population division, New York.
- VAUGELADE J., 1980, « Les migrations des Voltaïques en Côte d'Ivoire. Bilan comparatif des résultats de l'enquête Mossi et de l'enquête nationale 1974-1975 », in COULIBALY S., GREGORY J. et PICHE V. (éds.), *Les Migrations voltaïques. Méthodologie*, t. 2, CVRS et INSD, Ouagadougou, p. 134-162.
- WORLD BANK, 1997, *Poverty in Côte d'Ivoire. A framework for action*, June 14th, Washington.
- ZACHARIAH K. C. et CONDE J., 1981, *Migration in West Africa : Demographic aspects*, World Bank, Washington, 276 p.



- ZANOU B. C., 1991, *Migration, Séminaire national de présentation des résultats du RGPH 1988*, direction de la statistique, Abidjan, 13 p. multigr.
- ZANOU B., 1996, «Niveaux et tendances de l'immigration externe en Côte d'Ivoire», *Colloque Système et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre, Ifan-Orstom, 13 p.
- ZANOU B., 1997, «Tendances démographiques en Côte d'Ivoire et impact sur l'emploi. Migration, urbanisation et emploi», *Séminaire Agepe-Ensea sur l'emploi en Côte d'Ivoire*, 14 février, Abidjan, 19 p.

# 10

## Les femmes

Ariane TAPINOS

### **La promotion des femmes : un enjeu de développement pour la Côte d'Ivoire**

La Convention des Nations unies du 1<sup>er</sup> mars 1980, sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dispose dans sa partie introductive que « le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes, à égalité avec les hommes, dans tous les domaines ». On est là au cœur de la question qui sera au centre des débats de la Conférence du Caire sur la population, c'est-à-dire la question des liens entre développement et promotion des femmes.

Le programme d'action, issu de la Conférence qui s'est tenue dans la capitale égyptienne du 5 au 13 septembre 1994, affirme qu'il convient de « faire en sorte que l'égalité des femmes et leurs droits [...] demeurent des priorités dans les politiques de développement nationales et internationales » car « le renforcement des moyens d'action et de l'autonomie des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social, économique et sanitaire constituent en soi une fin de la plus haute importance. En outre, c'est là une condition essentielle du développement durable... » (chapitre 4 du programme d'action de la Conférence). Ces déclarations d'intentions et d'objectifs de la communauté internationale réunie au Caire, tout comme la Convention de l'ONU, répondent aux conclusions de différentes enquêtes sur la population et le développement qui mettent l'accent sur le rôle central des femmes dans la marche vers le développement.

On sait en effet, et cela est vérifié pour la Côte d'Ivoire, que le nombre d'enfants décroît avec le niveau d'instruction des femmes et que cette baisse de la fécondité contribue au développement d'une nation. On peut aller jusqu'à dire que « toute action en vue d'améliorer la condition féminine aura un impact sur la capacité d'une nation à maîtriser son avenir » (Locoh, 1992). On pense évidemment encore à la maîtrise de la fécondité, mais il existe bien d'autres domaines où une intervention spécifique en faveur des femmes produit des effets générateurs de développement. Des études effectuées au début des années quatre-vingt-dix montrent, par exemple, que le niveau de revenus des ménages n'induit pas les mêmes conséquences pour la santé des enfants selon que c'est le père ou la mère qui dispose des ressources de la famille. Plus la mère contrôle une part importante des revenus, plus la santé des enfants est bonne (meilleure) (Thomas, 1990). En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, deux études réalisées à partir des données des Enquêtes permanentes auprès des ménages (1985-1988) montrent qu'à revenu du ménage constant, une hausse du revenu des femmes change significativement la consommation des ménages (Haddad et Hoddinott, 1994 et 1995). Selon ces travaux, en effet, lorsque la part de revenu gagnée par les femmes augmente (à revenu du ménage constant), les ménages consacrent un budget plus important à l'achat de nourriture et consomment moins d'alcool et de cigarettes, si bien que, à mesure que la part de revenu de la femme s'accroît, les signes de la malnutrition des enfants s'estompent. Ces conclusions entraînent à penser que ce sont les femmes qui décident de l'alimentation des enfants et que, si elles disposent de ressources plus importantes, elles vont augmenter d'autant la part des revenus du ménage qui sera affectée aux dépenses de nourriture. D'autres travaux ont montré que dans les pays en voie de développement, la mortalité infantile augmente peu après la mort du père, tandis qu'elle augmente de façon majeure après le décès de la mère, surtout pour les petites filles (Tinker, 1991, cité par Fathalla, 1992).

Ces deux exemples suffisent à illustrer le rapport qui existe entre évolution de la condition féminine et développement et donnent une idée de l'enjeu social et économique de la promotion des femmes. Le développement non seulement doit se faire avec elles, mais les femmes doivent en être les acteurs. Elles sont au cœur de tout processus de développement et celui-ci avance, pour une bonne part, en même temps que le statut des femmes évolue.

C'est donc très logiquement que la nation ivoirienne a affirmé, dès son indépendance en 1960, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. La Constitution ivoirienne du 3 novembre 1960 (modifiée en 1963) dispose en effet, dans son article 6 que « la République assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion ». Cette affirmation du principe d'égalité des sexes est l'expression de la volonté natio-

nale d'œuvrer en faveur d'une révision du statut des femmes ivoiriennes. Cette volonté se trouve confirmée dans la législation dont se dote la Côte d'Ivoire au lendemain de l'indépendance. Cependant, un examen rapide de la situation actuelle des femmes ivoiriennes met en lumière le décalage important qui existe entre l'arsenal juridique, dans son ensemble respectueux de l'égalité entre hommes et femmes, et les quelques données statistiques dont nous disposons qui montrent le maintien d'une forte inégalité entre les deux sexes. C'est pourquoi nous nous attacherons d'abord à recenser ces données<sup>1</sup> avant d'examiner le statut légal et le statut social de la femme ivoirienne et de faire, pour conclure, quelques recommandations pour favoriser la promotion des femmes.

### **La situation socio-économique des femmes**

On analysera la situation socio-économique des femmes à partir des indicateurs les plus récents, en retenant quatre domaines dans lesquels ces indicateurs attestent de différences importantes selon le sexe : la santé, l'éducation, le travail et la participation à la prise de décision politique, tout en examinant la situation particulière des femmes chefs de ménage.

#### ***La santé***

En matière de santé, trois situations peuvent être retenues comme particulièrement discriminantes à l'égard des femmes. Deux d'entre elles ne concernent que les femmes, il s'agit de la pratique de l'excision et de la maternité. La troisième concerne le risque d'atteinte par le VIH.

#### **L'excision**

Une enquête effectuée en 1994 a révélé que près de la moitié des femmes de Côte d'Ivoire (43 %) seraient excisées. La proportion de femmes excisées varie si l'on croise les critères d'âge et de lieu de résidence : elles sont 44,3 % à avoir été excisées parmi les femmes de 45-49 ans contre 35,3 % chez les jeunes (15-19 ans) et 45 % des femmes vivant en milieu rural ont été excisées contre 39,5 % pour celles qui résident en milieu urbain (Lo N'Diaye, 1996, d'après l'Enquête démographique et de santé de 1994). Selon une estimation du Women's International Network, datée de 1994, ce serait 60 % des Ivoiriennes qui seraient excisées. Ce qui, toujours selon cette même estimation, placerait la Côte d'Ivoire loin derrière la plupart des pays d'Afrique de l'Est, en pourcentage de femmes excisées par rapport à la population

---

1. Quand aucune source ou référence n'est indiquée, c'est qu'il s'agit de données présentées dans ce rapport.

féminine totale, mais devant certains pays d'Afrique de l'Ouest, comme, par exemple, le Togo (50 %), le Bénin (50 %) et le Sénégal (20 %).

Sans s'attarder sur sa signification et ce que cette pratique implique symboliquement pour les femmes, il faut donner quelques indications quant aux conséquences sur la santé des femmes d'une telle mutilation génitale. L'excision pratiquée en Côte d'Ivoire consiste, majoritairement, en une ablation du clitoris. Les risques pour la santé sont importants et les complications consécutives à l'excision sont de deux ordres (Monrozies, 1995) : complications immédiates (hémorragie et infections locales), complications tardives (cicatrices vicieuses, extension de l'infection au haut appareil génital pouvant entraîner une stérilité d'origine mécanique, infection urinaire, augmentation des avortements et de la mortalité *in utero*, propagation de l'infection par le VIH<sup>2</sup>, complications obstétricales – souffrances fœtales, césariennes, déchirures périnéales –, complications psychologiques).

### La maternité

Un taux de fécondité important associé à des conditions sanitaires relativement mauvaises font que les femmes ivoiriennes sont particulièrement soumises aux risques liés à la maternité. La mortalité maternelle est de 597 décès pour 100 000 naissances en 1994. À titre de comparaison, ce taux est estimé à 510 pour 100 000 au Sénégal (ministère de la Famille et de la Promotion de la femme, 1997). La mortalité maternelle définie par l'OMS prend en compte tous les décès survenus au cours de la grossesse ou des 42 jours qui suivent sa fin. Elle recouvre donc plusieurs causes de décès, c'est-à-dire à la fois ceux liés directement à l'accouchement et ceux liés à des maladies antérieures à la grossesse ou apparues à cette occasion, aggravées par les effets de la grossesse.

Les causes principales de mortalité maternelle sont : les hémorragies, les infections, les disgravies (ou syndromes vasculo-rénaux) et les anémies. Ces causes médicales sont fortement influencées par divers facteurs socio-économiques tels que le niveau d'instruction, l'insuffisance de la couverture sanitaire (nombre d'hôpitaux par habitant, distance à parcourir entre le lieu de résidence et un centre médical, etc.), les croyances et pratiques traditionnelles relatives à la grossesse et à l'accouchement. À ce sujet, il faut noter que 55 % de femmes, en milieu urbain, accouchent à domicile, et qu'elles sont jusqu'à 70 % à le faire en milieu rural (Lo N'Diaye, 1996). Ces accouchements se font la plupart du temps avec l'assistance de l'accoucheuse traditionnelle dont certains gestes peuvent mettre en danger la

---

2. Il existe des études épidémiologiques qui mettent l'accent sur le rôle des mutilations sexuelles dans la diffusion africaine du sida (Hrды, 1987).

mère et l'enfant, notamment ceux qui sont effectués dans de mauvaises conditions d'hygiène. Une autre cause de complications pouvant entraîner la mort de la parturiente doit être mentionnée : il s'agit des suites de l'excision (cf. plus haut).

Il nous faut ici dire un mot de l'avortement qui est puni par l'article 366 du code pénal ivoirien, à moins que l'intervention ne soit motivée par l'état de santé de la mère dont la vie serait gravement menacée par la poursuite de la grossesse. Une étude récente, menée à Abidjan auprès de cohortes de femmes enceintes, montre que la fréquence des avortements serait près du double de l'estimation générale, faite lors d'enquêtes ponctuelles, qui est de 16 % de femmes ayant eu recours à un avortement au moins une fois dans leur vie. Les résultats de l'enquête, eux-mêmes sujets à sous-estimation, puisque un certain nombre de cas d'avortement ne sont pas déclarés par les femmes interrogées, font apparaître que cette fréquence serait de 28 % pour l'ensemble des femmes interrogées (de 15 à 45 ans) et de 35 % pour le groupe d'âges 20-24 ans. Il semble, d'après cette étude, qu'il y ait une croissance récente du recours à l'avortement provoqué, croissance ignorée des services de santé. La diffusion du phénomène, qui se serait faite durant les dix dernières années, touche « toutes les classes d'âge mais plus particulièrement les plus jeunes qui ont commencé à utiliser l'avortement dès le début de leur vie féconde, au contraire de leurs aînées qui l'utilisaient plutôt comme un moyen d'espacement des naissances après les premières grossesses » (Desgrées du Loû, 1997). Cette utilisation croissante de l'avortement provoqué à Abidjan, par des jeunes femmes en début de vie féconde, est une preuve supplémentaire des insuffisances manifestes des services de planification familiale.

Nous ne disposons pas de chiffres propres à la Côte d'Ivoire sur les conséquences de l'avortement sur la mortalité maternelle, mais l'OMS estime à 200 000 le nombre de décès annuels imputables à des avortements clandestins dans les pays en voie de développement. Ces décès sont liés à des complications infectieuses et hémorragiques, mais également aux intoxications secondaires à l'usage de plantes réputées abortives et aux brûlures caustiques (Lafaix, 1992).

### **L'atteinte par le VIH**

L'épidémie de sida en Afrique subsaharienne apparaît aujourd'hui encore plus importante qu'on ne l'avait d'abord pensé. En Côte d'Ivoire, les 37 778 cas notifiés officiellement par le ministère de la Santé de 1987 à 1996 ne représenteraient que 4 à 6 % du nombre de personnes vivant avec le VIH, et les 5 935 notifiés pour l'année 1996 ne représenterait que 7 % de l'effectif réel de nouveaux cas. La majorité des cas demeurant non notifiée et même

non diagnostiquée, les responsables politiques doivent comprendre que le nombre notifié ne représente qu'une faible part de l'épidémie réelle (PLNS, 1997). Et aujourd'hui la Côte d'Ivoire est le pays d'Afrique de l'Ouest le plus touché par cette épidémie (d'autres pays situés en Afrique centrale sont plus atteints qu'elle), le taux de séroprévalence – de la population sexuellement active – à Abidjan étant aujourd'hui supérieur à 10 %, ce qui constitue le record de l'Afrique de l'Ouest, et l'on estime qu'en l'an 2000 ce taux devrait atteindre, pour toute la Côte d'Ivoire, autour de 10 %, ce qui équivaldrait à environ 900 000 personnes infectées.

Or, à la différence de ce que l'on peut observer en Occident, la proportion des cas d'infection par le VIH dans la population féminine d'Afrique subsaharienne est relativement comparable à celle de la population masculine (WHO «Features», 1990) et l'âge moyen des femmes atteintes du sida est plus bas que celui des hommes (Caraël et Piot, 1989), les femmes étant infectées à des âges plus précoces (20-29 ans) que les hommes (30-39 ans). On pense même que compte tenu de l'âge au mariage, plus précoce pour les filles que pour les garçons, et de la forte proportion des femmes jeunes dans la population africaine, il pourrait y avoir plus de femmes que d'hommes exposées au risque d'infection (United Nations, Center for Social Development and Humanitarian Affairs, Division for the Advancements of Women, Expert Group Meeting, 1990).

Par ailleurs, les femmes sont, pour diverses raisons, particulièrement exposées au risque de contamination (Coll-Seck, 1992). Pour ce qui est de la contamination par voie sexuelle (la transmission hétérosexuelle du virus reste la plus fréquente en Afrique subsaharienne), les femmes sont très exposées du fait que bon nombre de maladies sexuellement transmissibles accroissent la probabilité d'infection par le VIH (ulcères génitaux, etc.) et que, d'une part, elles ne peuvent pas facilement détecter une telle maladie à ses débuts et que, d'autre part, elles ont très peu accès à des traitements adéquats. De nombreuses raisons sociales font également que les femmes ne sont pas en mesure d'imposer à leurs partenaires de se protéger et de les protéger. Ceci d'autant plus qu'il existe de fortes réticences à l'usage du préservatif parmi la population masculine. La contamination par voie sanguine n'est pas à négliger non plus, dans la mesure où les femmes subissent tout au long de leur vie féconde de nombreuses pertes de sang : règles, accouchements, avortements... et peuvent alors être exposées aux risques de la transfusion. De plus, des pratiques traditionnelles de marquage du corps, au nombre desquelles l'excision, sont susceptibles de présenter des risques (voir plus haut) (Coll-Seck, 1992).

Enfin, il faut parler de la transmission mère-enfant, présente dans 25 % des naissances. Une mère peut contaminer son enfant *in utero* (le virus franchi la barrière placentaire) ou au moment de l'accouchement. La transmis-

sion du virus au cours de l'allaitement pose par ailleurs un problème dans la mesure où l'allaitement maternel reste irremplaçable dans des zones où les femmes n'ont pas les moyens d'utiliser correctement l'allaitement artificiel.

### *L'éducation*

Quarante-six pour cent des filles sont scolarisées dans le primaire. Elles représentent respectivement 42 %, 30 % et 20 % des effectifs du primaire, du secondaire et du supérieur. C'est-à-dire qu'elles sont, au départ, moins nombreuses que les garçons à être scolarisées, et qu'elles sortent du système scolaire plus tôt qu'eux. Par ailleurs, ces disparités entre sexes s'accroissent dans certaines zones rurales et de savane.

Ces données sont confortées par celles portant sur les niveaux d'alphabétisation et d'analphabétisation. En effet, si environ 40 % de la population est alphabétisée en 1995, ce taux tombe à 30 % pour les femmes. On peut considérer ces chiffres de deux manières. D'un côté, on observe que les femmes partent de plus bas que les hommes<sup>3</sup> puisqu'elles n'étaient que 13,7 % à être alphabétisées en 1980, contre 34,3 % pour les hommes, ce qui autorise à penser que l'alphabétisation des femmes a fortement progressé entre 1980 et 1995. D'un autre côté, on constate que l'écart avec les hommes se maintient à un niveau important, de presque 20 points.

Les chiffres concernant la persistance de l'analphabétisme corroborent logiquement ces données. Ainsi, en 1995, sur les 4,3 millions d'analphabètes dans la population totale (soit une estimation d'environ 60 %), 2,5 millions sont des femmes contre seulement 1,8 million d'hommes. Selon des données qui datent de 1988, c'est pour la tranche d'âge 35-39 ans que l'écart entre les sexes est le plus important. À ces âges, 56,5 % des hommes sont analphabètes pour 86 % des femmes, soit un écart de près de 30 points. Cependant, l'évolution se fait dans le bon sens puisque l'écart entre les sexes se maintient au-dessus de 20 points pour la tranche d'âge des 15-34 ans, alors qu'il passe sous la barre des 20 points pour la tranche d'âge 10-14 ans (soit 24,3 % d'analphabètes chez les garçons et 43,4 % chez les filles). Pourtant, la même constatation que pour le taux de scolarisation s'impose, celui d'alphabétisation fait apparaître la persistance d'un écart important entre les femmes et les hommes.

De nombreuses explications sont possibles quant à l'origine de cette inégalité. Elles sont toutes fondées sur certaines données socioculturelles

---

3. Ceci n'est sans doute pas seulement imputable aux pesanteurs traditionnelles. Il faudrait s'interroger sur les politiques éducatives sous la période coloniale et la place qu'elles attribuaient à la scolarisation des filles.



qui induisent une division sociale (et sexuelle) du travail, division qui constitue un obstacle à l'instruction et à l'épanouissement des filles (Miano Daniel, 1996). Si bien que, lorsque dans une famille pauvre, il y a un choix à faire entre la scolarisation d'un garçon ou celle d'une fille, celui-ci s'effectue en général au bénéfice du garçon. Des efforts spécifiques en faveur de la scolarisation des filles (prêt de livres, réduction des frais d'inscription...) ont été initiés par le gouvernement ivoirien, mais il conviendrait de prendre en compte les conditions de vie des mères qui souvent ne peuvent se passer de l'aide que traditionnellement leurs filles leur apportent (Lo N'Diaye, 1996).

L'action en faveur de l'instruction des femmes est primordiale car, s'il existe une dynamique de marginalisation des femmes dans tous les secteurs de la vie moderne, elle s'enracine dans la difficulté d'accès au système éducatif et a de graves répercussions sur l'autonomie socio-économique et la productivité des femmes pauvres et leurs attitudes et comportements vis-à-vis des questions d'environnement et de santé (Miano Daniel, 1996).

### *Le travail*

Avant de détailler quelques indicateurs, il faut évoquer le problème de ce que l'on entend par « travail ». En effet, bien des femmes qui travaillent aux champs sont enregistrées comme « ménagères », ce qui conduit à sous-estimer le rôle économique des femmes (Ceped/FNUAP/URD, 1992). Le travail non rémunéré des femmes (tâches agricoles et domestiques) est sous-estimé par les indicateurs conventionnels de mesure de l'activité économique (Fathalla, 1992). De plus, lorsque leur activité consiste à aider leur mari artisan ou commerçant, les femmes ne perçoivent aucun salaire alors qu'elles n'ont pas d'autre emploi (Kaudjhis-Offoumou, 1996), ce qui fait que leur travail n'est pas non plus pris en compte par les indicateurs économiques classiques. Dans ces conditions, selon la manière dont on définit ce que l'on entend par « activité », on obtient des taux d'activité féminine très différents variant de 49 à 25 %. Ce qui est en jeu ici, c'est l'importance de la valeur que l'on accorde au travail non salarié des femmes. Or, cette valeur dépend de la place que la société accorde aux femmes, du statut qu'elle leur réserve. À l'inverse, une meilleure estimation du travail invisible des femmes permettrait sans doute de réviser à la hausse la « valeur » des femmes et inciterait la société dans son ensemble à agir contre les fléaux qui les touchent (Fathalla, 1992, à propos de la prévention de la mortalité maternelle).

Une fois posés ces préalables, on peut retenir deux caractéristiques du travail des Ivoiriennes. D'une part, il est concentré dans l'agriculture et le secteur « informel » et, d'autre part, les femmes exercent souvent une activité de manière discontinue. En effet, la part de l'emploi féminin dans le secteur moderne est très faible puisqu'elle représente seulement 12,4 % des

emplois salariés. On note cependant une évolution depuis les années soixante-dix, période durant laquelle les effectifs féminins représentaient à peine 4 % de l'ensemble des emplois salariés. Dans ce secteur, les femmes sont surtout présentes dans la fonction publique. On sait, en effet, que les entrepreneurs privés font preuve de beaucoup de réticences à embaucher des femmes et qu'en conséquence l'offre d'emploi en direction des femmes dans le secteur privé est bien plus faible que celle destinée aux hommes (Kaudjhis-Offoumou, 1996).

Dans le secteur public, en revanche, les femmes occupaient, en 1990, 27 % des postes. Elles sont surtout nombreuses dans la santé et la protection sociale (3 827 agents femmes contre 4 928 agents hommes en 1992<sup>4</sup>) ainsi que dans l'enseignement. L'attrait que la fonction publique exerce auprès des femmes s'explique en partie par l'égalité des conditions d'accès et de rémunération des femmes et des hommes et le fait que l'emploi qu'elles y exercent correspond souvent aux études qu'elles ont effectuées (Kaudjhis-Offoumou, 1996). Cependant, elles restent confinées aux postes subalternes et, en 1989, on comptait seulement 164 femmes cadres dans les emplois techniques de la fonction publique, pour 1 140 ouvrières non spécialisées et 1 563 manœuvres<sup>5</sup>. En effet, si le Statut général des fonctionnaires permet aux femmes de concilier leur vie de famille et l'exercice d'une profession, cette souplesse ne favorise pas leur nomination à des fonctions supérieures et de responsabilité. De plus, alors que le Statut général des fonctionnaires garantit l'égalité des rémunérations, les différences hiérarchiques entre les fonctions occupées par les hommes et celles dévolues aux femmes font qu'il existe en réalité des écarts importants de salaire. Enfin, les femmes ne représentent que 21,79 % des agents ayant le statut de fonctionnaire pour 22,13 % d'agents décisionnaires ou agents temporaires et 14,23 % de contractuels<sup>6</sup>, si bien qu'elles sont souvent dans une situation précaire (Kaudjhis-Offoumou, 1996). Le fait qu'elles soient dans cette situation constitue d'ailleurs la seconde caractéristique de l'emploi des femmes. Du fait de leurs fonctions dans la famille, au premier rang desquelles celle de mère, les femmes alternent des périodes d'emploi et des périodes de reprise de leurs activités domestiques. Ce va-et-vient ne favorise pas leur progression sur le marché du travail et contribue à accentuer les écarts qui existent avec les hommes (rémunérations, nature et niveau des emplois occupés, etc.).

Pour finir, il faut dire quelques mots de deux facteurs qui agissent sur le taux d'activité des femmes ivoiriennes. D'une part, les femmes sont plus

---

4. Source : direction de la programmation et du contrôle des effectifs du ministère de l'Emploi et de la Fonction publique, septembre 1992 ; citée par Kaudjhis-Offoumou, 1996.

5. Source : Annuaire OMOCI, 1992 ; citée par Kaudjhis-Offoumou, 1996.

6. Source : Annuaire OMOCI, 1992 ; citée par Kaudjhis-Offoumou, 1996.

nombreuses à occuper une activité salariée dans les zones urbaines, et en particulier à Abidjan, que dans les zones rurales. C'est aussi en zones urbaines qu'elles sont les plus nombreuses à être au chômage. À ce titre, il faut préciser que le chômage des femmes, tout comme la valeur de leur travail non salarié, est très probablement sous-estimé dans la mesure où beaucoup sont contraintes à renoncer à leur recherche d'un emploi salarié. On peut observer que ce phénomène existe aussi dans les pays dits développés, où la plus grande tolérance sociale qui existe à l'égard du chômage des femmes induit à considérer comme « au foyer » des femmes qui, dans des périodes économiques plus favorables, seraient sur le marché de l'emploi. D'autre part, lorsqu'elles assument seules les responsabilités de chef de ménage (divorce, veuvage, séparation...), elles sont 80 % à occuper un emploi.

### *La situation particulière des femmes chefs de ménage*

Le phénomène des femmes chefs de ménage en Côte d'Ivoire – en 1993, 16,4 % des ménages ont une femme comme responsable et 12,5 % de la population totale vit dans des ménages dirigés par une femme – n'est pas propre à ce pays et se situe dans la moyenne de ce que l'on rencontre en Afrique de l'Ouest : de 6,5 % au Burkina Faso à 32,2 % au Ghana (Bisilliat, 1996 ; Pilon *et al.*, 1997). Mais ce phénomène est en expansion (7,4 % en 1975, 15,1 % en 1988 et donc 16,4 % en 1993) et se révèle comme l'une des manifestations les plus marquantes de la responsabilité croissante des femmes dans les familles et la société ivoiriennes.

Le fait que les femmes chefs de ménage se rencontrent plus particulièrement dans les catégories les plus démunies montre qu'il s'agit là d'une situation tout particulièrement liée à la pauvreté, où la fragilité de la cellule familiale se conjugue à la précarité des conditions sociales et économiques de vie. En effet, lorsqu'on observe, en 1993, la part des ménages qui ont une femme comme responsable, on constate que cette proportion est forte dans des groupes à la situation précaire : 46,9 % chez les inactifs et les sans revenu fixe, 27,4 % chez les artisans et commerçants (qui exercent leur activité dans un cadre informel le plus souvent) et 12,1 % chez les paysans sans terre ; alors que cette proportion est seulement de 1,5 % chez les ouvriers salariés et 8,1 % chez les agriculteurs. Mais on relève également que cette proportion est importante chez les employés et cadres salariés (11,4 %) et les patrons et professions libérales (14,6 %), ce qui nous indique le développement, par certaines femmes de ces catégories dotées d'une profession leur permettant une certaine indépendance financière, de stratégies émancipatrices des tutelles familiales et matrimoniales (Vimard et N'Cho, 1997).

Les femmes chefs de ménage sont le plus souvent responsables d'un ménage monoparental à la suite d'une rupture matrimoniale par séparation,

divorce ou veuvage. Par conséquent, pour ces femmes, les difficultés pour subvenir aux besoins de leur famille, et tout particulièrement à l'éducation de leurs enfants (1,9 en moyenne par ménage) et de leurs petits-enfants et collatéraux (1,7 en moyenne) dont elles ont la charge, est extrême. Soumis à de telles contraintes, elles tentent, par le développement d'activités professionnelles, souvent dans l'informel qui leur est plus accessible, l'accueil de jeunes dépendants et la participation à des activités associatives, d'acquiescer un rôle économique, de reconstituer leur identité et de valoriser leur position familiale et sociale. L'autonomie familiale des femmes chefs de ménage a par conséquent deux aspects, distincts, concomitants ou successifs selon les groupes de population et les histoires individuelles ; imposée de l'extérieur, par l'instabilité des liens matrimoniaux et le relatif émiettement des relations familiales et sociales, elle peut relever également de stratégies d'émancipation des contraintes lignagères ou masculines (Pilon *et al.*, 1997 ; Vimard, 1993).

Ainsi, tout particulièrement pour ces femmes qui sont responsables de ménage, l'accès aux moyens de production, et notamment à la terre en milieu rural pour développer leur propre exploitation, comme aux sources de crédits pour créer de petites entreprises artisanales, commerciales ou de services, est bien sûr le point essentiel et critique. Toute amélioration de leur droits, dans les règles foncières, l'organisation du crédit, l'accès au marché, etc., ne pourrait que favoriser leur situation en leur permettant d'assurer l'auto-subsistance de leur famille et l'éducation de leurs enfants et des jeunes dépendants qui leur sont souvent confiés, tout en leur garantissant les moyens d'une revalorisation de leur rôle social et économique.

### *La participation à la prise de décision politique*

S'il est un domaine dans lequel l'Occident, à commencer par la France, n'a pas de leçons à donner, c'est bien celui de la participation des femmes à la prise de décisions politiques. La situation ivoirienne n'est certes pas très favorable aux femmes, mais elle est loin d'être honteuse. On comptait, en effet, 10 % de femmes députées en Côte d'Ivoire pour la législature 1975-1980, taux qui n'a été atteint en France qu'à la suite des élections anticipées de mai-juin 1997 et encore grâce à la mise en place de quotas de candidates dans le parti majoritaire à l'issue de ces élections. Depuis 1995, on compte, en Côte d'Ivoire, 14 femmes députées sur un total de 168. Les femmes ministres étaient au nombre de 3 en 1995, ce qui représente près de 10 % du nombre total de ministres. Au niveau des institutions nationales, c'est au Conseil économique et social qu'elles sont le moins représentées avec seulement 7,5 % de conseillers femmes pour la législature 1990-1995. Au niveau local, elles ne sont que 10, dans tout le pays, à

occuper des fonctions de maire, ce qui ne représente que 5,1 %. Cependant, ce chiffre modeste constitue incontestablement un mieux puisqu'il n'y avait qu'une seule femme dans ces fonctions entre 1975 et 1980 et quatre de 1980 à 1995. Au niveau des organisations politiques, le pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes varie de 6,6 % au PIT à 29,03 % au FPI. Sur le terrain politique, les femmes ont bénéficié en Côte d'Ivoire d'un effet « après Beijing », puisque, depuis la Conférence de Beijing en septembre 1995, quelques femmes ont été nommées à des postes de décision jusque-là réservés aux hommes. Trois femmes sont ainsi conseillères ou chargées de mission auprès de la Présidence, trois sont ambassadrices, une préfet, une sous-préfet, une commissaire, une procureur général près la cour d'appel, etc. Ces nominations sont insuffisantes pour assurer une réelle participation des femmes à la politique, mais elles ont le mérite d'être symboliques et par là de montrer la direction à suivre<sup>7</sup>.

Les analyses portent sur la très faible représentation des femmes dans les instances politiques et la haute administration, ne diffèrent pas beaucoup de celles qui ont cours en France. Les pesanteurs culturelles et le rôle traditionnel de la femme africaine ne suffisent pas à expliquer cette situation. La manière de faire de la politique en Côte d'Ivoire, et les institutions en témoignent, s'inspire surtout de ce qui se fait en Europe de l'Ouest et les Ivoiriennes ont à surmonter en plus des difficultés propres (manque d'instruction, analphabétisme, etc.), les mêmes obstacles que les Françaises pour ne citer qu'elles. Les règles du jeu en politique sont définies par les hommes et s'adaptent mal à la réalité que vivent les femmes. La politique est conçue par les hommes, pour les hommes et selon des modalités qui s'adaptent à leur mode de vie, à leur participation à la vie familiale. La difficulté pour les femmes est donc de contourner les obstacles afin d'influer sur les modalités de mise en œuvre des décisions politiques. L'enjeu est de taille car il est probable que seule une participation massive des femmes à la vie publique permettra de prendre la mesure des problèmes qui les touchent et de mettre en œuvre des politiques qui prennent réellement en compte ces difficultés. Cependant, cet objectif ne doit pas leur faire perdre de vue que le pouvoir se situe également dans les sphères économiques et que c'est en pénétrant la scène politique et la scène économique que les Ivoiriennes participeront réellement aux décisions qui engagent l'avenir de leur pays.

---

7. Toutes les indications chiffrées de ce paragraphe sont issues du ministère de la Famille et de la Promotion de la femme, 1997.

## Statut légal et statut social des femmes

### *Le cadre juridique*

Le législateur ivoirien a, dès les premières années de l'indépendance, opté en faveur d'un droit de très forte inspiration occidentale, marqué par le code civil français et conçu comme le moteur du développement. Son caractère moderne, parfois très en avance par rapport à la réalité sociale du pays au moment où ont été édictées les lois sur la famille (loi de 1964, modifiée en 1983, dans le sens d'un renforcement des droits des femmes), se justifie par le rôle d'incitation et d'éducation que les législateurs ont voulu lui conférer.

Dans cette logique, les femmes se sont vues reconnaître des droits que la tradition leur niait. Le législateur de 1964<sup>8</sup> a en effet posé le principe du mariage civil nécessitant le consentement des deux époux. Par là, il s'est prononcé contre le mariage traditionnel souvent conclu à l'insu des premiers intéressés et plus particulièrement des femmes. De plus, pour lutter contre les mariages précoces, la loi ivoirienne fixe un âge minimum au mariage, qui est de 18 ans pour les filles et de 20 ans pour les garçons.

Pour conforter ce choix du droit individuel contre le droit communautaire, la loi de 1964 abolit la polygamie ainsi que l'institution traditionnelle de la dot. Ces dispositions font que le statut juridique de la femme ivoirienne est, dès les premières années de l'indépendance, parmi les plus modernes d'Afrique. En effet, beaucoup de pays voisins ont opté eux pour des systèmes combinant monogamie et polygamie (Mali, Sénégal, Gabon, Cameroun, Togo, Burkina Faso) et seule la Côte d'Ivoire a choisi non seulement de ne plus reconnaître le mariage polygamique (article 2 de la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964) mais également de le sanctionner sévèrement, puisque l'article 390 de l'article du code pénal dispose que « quiconque étant engagé dans les liens du mariage en contracte un autre avant la dissolution du précédent est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 50 000 à 500 000 francs ». En ce qui concerne la dot, on peut déduire sa suppression de l'article 3 de la loi de 1964 sur le mariage puisque ce texte dispose que « chacun des époux doit consentir personnellement au mariage ». En conséquence, c'est le consentement qui forme le mariage et non la dot, comme le prévoyait la tradition, et la loi de 1964 va

---

8. Confirmant en cela les orientations des deux décrets pris par les autorités coloniales françaises : le décret Mandel (1939) qui prévoyait un âge minimum au mariage (14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons) et exigeait le consentement mutuel des époux ; et le décret Jacquinot (1951) qui retirait à la famille étendue le droit de contester le montant de la dot pour les femmes de plus de 21 ans (J. Maddox Toungara).

jusqu'à faire du versement de la dot un délit pénal, puni d'une amende d'au moins 50 000 francs (articles 21 et 22).

Sur un point pourtant, peut-être le plus symbolique, mari et femme ne sont pas sur un pied d'égalité dans le mariage : le mari est en effet désigné comme « chef de famille » et même s'il est précisé qu'« il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants » et que « la femme concourt avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille » (article 58 de la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964), cette disposition place la femme dans une position de subordination à l'intérieur du couple conjugal. Par ailleurs, et en droite ligne avec cette subordination légale, la loi de 1964 prévoyait que « la femme peut exercer une profession séparée de celle de son mari, à moins que celui-ci ne s'y oppose » (article 67), ce qui *a contrario* revenait à ce que la femme ne puisse exercer une activité professionnelle que si son époux ne s'y opposait pas<sup>9</sup>. La loi n° 83-300 du 2 août 1983 a modifié cet article de la loi de 1964 dans un sens un peu plus favorable aux femmes puisqu'il dispose maintenant que « la femme peut exercer une profession séparée de celle de son mari à moins qu'il soit judiciairement établi que l'exercice de cette profession est contraire à l'intérêt de la famille » (article 67 nouveau). La loi de 1964 permettait à la femme d'obtenir en justice l'autorisation que son mari lui refusait, celle de 1983 permet au mari de contrer la volonté de son épouse en apportant au tribunal la preuve que la profession de celle-ci est contraire à l'intérêt de la famille. Ce renversement de la charge de l'action en justice est une avancée en faveur des femmes, mais il n'en reste pas moins qu'elles sont limitées, au nom de l'« intérêt de la famille », dans leurs choix professionnels tandis que la profession du mari n'est jamais susceptible d'être remise en cause<sup>10</sup>.

Depuis la loi de 1983, la femme mariée peut percevoir « ses gains et salaires et peut en disposer librement après s'être acquitté(e) des charges du mariage » (article 68 nouveau) ; elle peut ouvrir un compte en banque en son nom personnel et sans le consentement de son mari ; enfin, elle est libre d'engager des dépenses pour l'entretien du ménage et l'éducation.

Après avoir institué un régime matrimonial unique, celui de la communauté des biens, régime contraire aux coutumes mais conçu alors comme le plus favorable aux femmes, le législateur ivoirien a ouvert une possibilité d'option pour un régime de séparation rendu nécessaire par l'augmentation du salariat des femmes (loi n° 83-800 du 2 août 1983 modifiant et complétant les dispositions de la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage).

9. Cette disposition, parmi d'autres, fait dire à Jeanne Maddox Toungara que l'État avait transféré le statut de dépendance de la femme du lignage à son mari.

10. Il n'est pas inutile de rappeler qu'en France une femme peut exercer une activité professionnelle sans l'accord de son mari seulement depuis 1966.

En matière de rupture du mariage, la loi ivoirienne<sup>11</sup> a également fait preuve d'innovation en permettant au mari, comme à la femme, et en opposition avec la pratique traditionnelle de la répudiation, d'introduire une demande de divorce. Si le mari répudie quand même son épouse, elle peut le faire constater par un huissier, ce qui permettra d'attester de la faute de son mari si elle souhaite obtenir le divorce. Cependant, alors que seul le divorce pour faute existe dans le droit ivoirien, la faute n'est pas évaluée de manière strictement égalitaire entre l'homme et la femme. S'agissant d'adultère, en effet, la faute n'est constituée du côté du mari que si l'adultère a lieu dans la maison conjugale ou, s'il a lieu en dehors, s'il est le fait de « relations habituelles » (article 391 du code pénal). Du côté de l'épouse, en revanche, aucune condition n'est posée pour que soit constitué l'adultère. Ces dispositions reviennent à tolérer l'infidélité occasionnelle du mari, alors que celle de la femme est susceptible d'être condamnée pénalement.

On le voit, globalement, le droit moderne ivoirien a pris en compte la situation des femmes et a œuvré pour leur promotion. Il reste cependant quelques aménagements législatifs qui, s'ils étaient mis en œuvre, permettraient d'atteindre mieux encore l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes. On pense bien sûr à une modification des articles 58 et 67 de la loi de 1964, à l'introduction d'une procédure de divorce par consentement mutuel et non plus seulement pour faute, à un rééquilibrage de l'article 391 du code pénal définissant l'adultère, etc.<sup>12</sup>

Mis à part les quelques points évoqués plus haut ainsi que certains éléments de détail<sup>13</sup> (Kaudjhis-Offoumou, 1996), le législateur a donc choisi d'abandonner les aspects de la tradition qui maintenaient les femmes dans une situation de soumission<sup>14</sup>. Pourtant, de nombreux indicateurs socio-économiques attestent que de grandes inégalités subsistent qui mettent en

---

11. La séparation de corps et le divorce sont régis par la loi n° 64-376 du 7 octobre 1964, modifiée par la loi n° 83-801 du 2 août 1983.

12. Pour avoir une vue d'ensemble de la législation ivoirienne concernant les femmes et des réformes à envisager pour l'adapter au principe d'égalité entre les sexes, on consultera l'ouvrage très complet de Mme Kaudjhis-Offoumou : *Les droits de la femme en Côte d'Ivoire*.

13. Notamment certains articles de la loi n° 83-800 du 2 août 1983 modifiant et complétant les dispositions de la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage : Article 71 nouveau, qui désigne le mari comme « chef de la communauté » si les époux choisissent le régime de la communauté de biens ; Article 79 nouveau, qui dispose que les biens communs, dans le cadre du régime de la séparation, sont « administrés par le mari » ; Article 81 nouveau, qui dispose que, toujours dans le cadre du régime de la séparation de biens, « le mari exerce tout seul les actes d'administration ou de disposition sur les biens communs », même s'il prévoit ensuite des garanties.

14. Sur la polygamie et ses conséquences pour les femmes, voir l'analyse de M<sup>me</sup> Kaudjhis-Offoumou dans *Mariage en Côte d'Ivoire : de la polygamie à la monogamie*.



péril l'application de ces lois ou qui se maintiennent malgré le droit étatique favorable à la promotion des femmes.

### *Les difficultés d'application de la loi*

La question du décalage entre les prescriptions du droit et la réalité actuelle de la situation des femmes ivoiriennes pose le problème plus général de l'application (voire de l'applicabilité) du droit écrit d'inspiration occidentale dans un pays de coutumes orales. Nous l'avons vu, le choix opéré par la Côte d'Ivoire en faveur d'un droit très en avance sur l'état de la société était motivé, et l'est toujours, par la vertu éducatrice qu'on attribue au droit. Les législateurs se sont fixés des objectifs, comme celui de tendre à l'égalité entre les sexes et ont forgé un droit qui, répondant à cet objectif, est allé relativement loin dans l'affirmation de principes en décalage avec la réalité sociale, mais dont on pensait qu'ils allaient faire plier cette réalité et en engendrer une nouvelle. Certes, il faut du temps pour atteindre un tel objectif et les principes affirmés vont dans le bon sens. Il ne s'agit pas en effet de revenir sur l'abolition de la polygamie qui, dans son principe même – puisqu'il s'agit en réalité de polygynie –, crée une situation inégalitaire (Kaudjhis-Offoumou, 1994), mais, si le principe est acquis, on constate de très fortes résistances à son application (la polygynie concerne encore aujourd'hui 37 % des femmes de Côte d'Ivoire) ; il convient donc de rechercher les raisons de ces résistances.

On peut distinguer deux catégories de difficultés quant à l'acceptation de la loi dans les pays en développement : la mauvaise information et le rejet de la loi (Raharijaona, 1980). En effet, « tant que la population ne perçoit pas les avantages tirés de nouvelles dispositions, elle répugnera aux changements ». Il faut donc l'informer, non seulement sur l'existence de la législation, mais sur les avantages qu'elle pourra en tirer. Concernant les femmes, il s'agit de leur faire connaître leurs droits, mais également, de faire prendre conscience aux hommes des avantages qu'ils pourront trouver à ce que les femmes acquièrent une plus grande indépendance, et en particulier quant aux liens entre développement et niveau d'instruction des femmes. Atteindre cet objectif nécessite de favoriser l'instruction des femmes mais aussi d'intégrer cette préoccupation dans l'éducation des garçons. La seconde catégorie de difficultés d'application de la loi concerne son rejet et se manifeste soit par le refus de l'appliquer, soit par l'abstention face à la loi, ou, enfin, par la continuation de pratiques interdites ou devenues caduques du fait de la nouvelle loi. La persistance de traditions défavorables aux femmes (polygynie, mais aussi excision, etc.), auxquelles le législateur ivoirien a voulu mettre un terme juridique, rentre dans cette troisième sous-catégorie.

Il faut insister sur la nécessité de bien connaître les aspirations et les opinions de la population pour garantir une véritable application des lois et éviter que « le législateur (ne) considère sa tâche comme terminée dès lors que la loi est publiée dans un journal officiel » (Raharijaona, 1980). Cette attitude participe d'une sorte de fiction selon laquelle tout problème a une solution juridique, toute faute entraîne une sanction prévue par le droit, voire une sanction pénale, comme dans le cas de l'adultère, dans le droit ivoirien, par exemple. Or, non seulement il est plus difficile, dans toute société, de changer la réalité sociale que de modifier le droit, mais cela est encore plus vrai dans les sociétés de tradition orale, où les modifications normatives résultent plus d'un consensus que de la stricte application d'une règle produite hors de la communauté (Rouland, 1988). Si bien que ce qui est en cause ici ce n'est pas seulement le fait qu'une loi – comme celle régissant le mariage et prohibant la polygamie, par exemple – s'oppose à une tradition, c'est que la forme même de la loi ne saurait s'appliquer à des matières relevant par essence du droit traditionnel oral et communautariste. Certes, on peut adhérer à l'analyse de la loi ivoirienne de 1964, selon laquelle « le législateur proclame une loi idéale dont il sait pertinemment qu'elle ne sera pas appliquée avant plusieurs décennies, il invite implicitement les communautés traditionnelles à régler elles-mêmes leur vie juridique et son évolution dans la direction indiquée » (Alliot, 1980); il n'en reste pas moins que la situation des femmes, presque idéale d'après le droit étatique, reste pour une bonne part régie par une tradition qui ne leur est pas favorable.

### *Statut légal et pratiques sociales*

Le droit ne peut régler tous les moments de la vie des femmes, à moins de les considérer, toujours, par rapport à une situation *juridicisée* : mariage, divorce, veuvage, héritage, filiation... Cela reviendrait à ignorer ce qui fonde les discriminations, en particulier celles qui sont le fait du sexe, c'est-à-dire qui sont déterminées à la naissance et pas seulement produites à l'occasion d'un événement régi par le droit. La distinction entre les sexes est bien la première de toutes les distinctions sociales et par là, source des premières discriminations; c'est la fécondité, et le rôle maternel qui en découle, qui est le fondement de la domination des hommes sur les femmes. En Afrique, le rôle des femmes est d'assurer la perpétuation du lignage. C'est le statut de mère qui fonde l'identité de la femme africaine et lui donne en échange droit à la considération et à la protection. Si bien que « le corps de la femme est, dans l'inconscient collectif, le « réceptacle » de la vie... Il est le cœur de la reproduction biologique et sociale, soumis à des normes et des valeurs idéologiques, religieuses et morales » (Sow, 1994).

Il convient donc de favoriser une meilleure maîtrise de la fécondité, seule capable d'affranchir les femmes de leur rôle de mère «à tout prix». Précisons d'abord ce que l'on entend par là. Il ne faut pas confondre maîtrise par les femmes de leur fécondité, c'est-à-dire de leur sexualité, ce qui va dans le sens d'une réappropriation de leur corps, et une maîtrise «sociale» de la fécondité, qui répondrait avant tout à un impératif économique décidé par les gouvernants. Il faut se garder de substituer l'appropriation du corps des femmes par la nation à celle plus traditionnelle par les hommes. Il n'existe pas en effet d'égalité possible entre les sexes sans une réappropriation par les femmes de leur corps. On a vu qu'en tant que mère – ou mère potentielle – la femme prête son ventre à la société. Elle remplit un objectif social, très fort en Afrique, de reproduction biologique mais aussi de perpétuation sociale et culturelle. Dans cette perspective, l'accès à la contraception, parce qu'il transforme fondamentalement la place des femmes dans la société, révolutionne les rapports qu'elles entretiennent avec leur propre corps et donc les rapports que la société entretient avec le corps des femmes. Ainsi, le défi consiste à promouvoir la possible maîtrise de la fécondité en mettant en avant la place du choix des femmes dans cet objectif, même si, par ailleurs, cette maîtrise correspond à un objectif économique qui consiste à faire sensiblement baisser la fécondité dans le but d'accroître le niveau de vie des Ivoiriens et de favoriser ainsi le développement socio-économique.

La question de l'avortement n'est que corrélative à cette logique dans la mesure où tous, à commencer par les femmes africaines (déclaration commune à la Conférence du Caire septembre 1994), s'accordent à dire que sa légalisation n'en fait pas un moyen de contraception, mais qu'elle est rendue nécessaire par les nombreux décès dus aux avortements clandestins. Cette déclaration rejoint la préoccupation des femmes ivoiriennes qui, selon l'Étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2025, souhaitent une modification de la loi sur l'avortement. La législation actuelle est fortement influencée par la loi française de 1920 – criminalisation de l'avortement et répression de la provocation à l'avortement –, appliquée en Côte d'Ivoire durant l'époque coloniale<sup>15</sup>, et il faudrait envisager de l'adapter à la réalité ivoirienne d'aujourd'hui. La pratique de l'excision, qui concerne encore au moins 43 % de la population féminine de Côte d'Ivoire (Enquête démographique et de santé de 1994), s'inscrit partiellement dans cette logique, dans la mesure où en supprimant l'organe porteur du principe du sexe opposé, on vise à assurer la fécondité humaine (Fiéloux, 1985). Lutter contre cette pratique, condamnée par le paragraphe 283 de la Plate-forme d'action issue de la Conférence de Beijing de septembre 1995, nécessite d'en saper les

---

15. L'application de la loi du 23 juillet 1920 punissant l'avortement aux colonies françaises était précisée dans son article 7.

fondements, de promouvoir des représentations de la femme indépendantes de la maternité.

Le droit ivoirien applicable aux femmes, dont la modernité a déjà été soulignée, s'inscrit dans une logique de protection de la femme en tant que mère ou, pour le moins, femme mariée, c'est-à-dire mère potentielle. C'est aussi la raison pour laquelle la femme doit se soumettre à l'intérêt de la famille si elle veut exercer une profession. Cependant, marqué par cette représentation sociale des femmes, le droit étatique se défie de la société traditionnelle, s'éloignant radicalement des pratiques sociales traditionnelles. Le risque existe alors que soient brisées les logiques traditionnelles sans que s'impose pour autant une nouvelle manière de faire. Avec l'adoption par la Côte d'Ivoire indépendante d'une législation d'inspiration occidentale les pratiques traditionnelles ont eu tendance à se renforcer et à se figer dans une forme plus définitive. Ainsi, le système lignager, fondement de la famille africaine, « s'est contracté sur lui-même en radicalisant ses logiques internes » (Dozon, 1986). Si bien que, d'une part, les femmes ne tirent pas un profit immédiat de l'émergence de nouvelles normes et, d'autre part, la tradition ré-interprète la modernité dans un sens qui lui permette de subsister, voire de se renforcer. Il en est ainsi de la compensation matrimoniale qui s'inscrivait dans une logique d'échanges entre groupes de filiation et s'est transformée en « dot » au contact de la colonisation, s'inscrivant alors dans une logique d'achat. Les femmes sont donc passées de moyens de médiation entre lignages à marchandises dont il s'agit de tirer le meilleur profit (Dozon, 1986).

De manière très schématique, les sociétés traditionnelles africaines reposent sur une division sexuelle du travail dans laquelle les femmes sont défavorisées puisque les pratiques que ces sociétés valorisent sont le fait des hommes, tandis que « le travail des femmes représente des activités et des tâches particulièrement absorbantes et contraignantes » (Dozon, 1986). Mais l'évolution qu'ont connue ces sociétés n'a pas toujours bénéficié aux femmes même si les administrateurs coloniaux, puis les gouvernants indépendants affichaient un objectif d'égalité. Cette évolution vers la « modernité » a au contraire souvent renforcé la position spécifique des femmes, notamment en ce qui concerne le travail où les inégalités entre sexes ont été confortées (Dozon, 1986). Commencée à l'époque coloniale, cette différenciation s'est encore récemment accrue sous l'effet de la crise économique. Si bien qu'il serait faux de considérer qu'en laissant la société évoluer vers une plus grande modernité, les femmes seront gagnantes quoi qu'il en soit. La réalité est que le développement économique induit des effets pervers dont les femmes peuvent être les victimes toutes désignées. On ne peut donc se contenter d'affirmer à travers le droit national un objectif d'égalité entre hommes et femmes. D'une part, parce que ce droit, même modifié selon les

indications évoquées plus haut, ne prend pas en compte la réalité de la place des femmes aujourd'hui en Côte d'Ivoire ; d'autre part, parce que le développement économique, dont les femmes comme tous les Ivoiriens bénéficient dans une large mesure, induit de nouvelles inégalités qui s'appuient sur la discrimination traditionnelle entre les sexes.

Dire du droit étatique national qu'il est un « droit élitare, souvent utopique, voire idéaliste » (Le Roy, 1980) (surtout en ce qui concerne la famille), ne veut pas dire que les objectifs qu'il poursuit ne soient pas nobles. Mais il convient de réfléchir à d'autres moyens de réaliser l'égalité entre hommes et femmes, en faveur d'un meilleur développement socio-économique, puisque le moyen du droit étatique connaît des limites dans la pratique. Il ne s'agit donc pas de le remettre en question, mais de le compléter par des mécanismes d'adaptation de la réalité sociale au droit déjà en vigueur. On pense nécessairement à l'éducation, qui nous semble être le pivot de cette entreprise. Il ne suffit pas de clamer à l'école l'égalité des hommes et des femmes, mais il faut replacer – voire repenser – la place des femmes dans le système de représentation traditionnel.

À cet égard, favoriser la maîtrise de la fécondité, en intégrant l'éducation sexualisée – éducation de la différence, du corps et de rôles sociaux et non seulement éducation sexuelle (que les Ivoiriens souhaitent voir se développer, selon l'Étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2025) – à l'instruction classique, constitue autant un moyen de développement économique qu'un objectif social. Ce type d'éducation qui s'adresse autant aux garçons qu'aux filles permet également de ne pas faire peser sur les femmes tout le poids du développement. Elles sont déjà en charge de tout le quotidien, elles assument les enfants, la maison et certaines d'elles travaillent à l'extérieur. Du fait de ces charges, elles sont au cœur de tout processus de développement, mais il faut prendre garde à ne pas les rendre coupables des échecs des politiques de développement, sous prétexte qu'elles sont souvent les premières à les mettre en œuvre (Ceped/FNUAP/URD, 1992). Pour éviter cet écueil, il convient de faire évoluer leur statut parallèlement au développement, et pas seulement comme une conséquence de celui-ci. C'est pourquoi il faut agir aussi et en même temps sur l'éducation des hommes. On peut d'ailleurs noter qu'un quart des Ivoiriens interrogés dans le cadre de l'Étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2025, aspirent à ce que les hommes soient sensibilisés aux difficultés des femmes, afin qu'elles puissent être mieux intégrées à la vie politique nationale.

Le statut de la femme se définit dans ses rapports avec la société, avec l'autre moitié de la société : les hommes. Une transformation en profondeur de ce statut implique donc nécessairement d'agir sur l'équilibre des rapports entre les sexes. Il ne suffit pas en effet que les femmes ne veuillent plus vivre en polygamie, parce que du fait de l'instruction qu'elles ont reçue elles

en conçoivent les désavantages, pour qu'elles l'obtiennent. Il faut que leur désir puisse être entendu par leurs partenaires conjugaux, les hommes. De même, une femme peut agir comme mère et éducatrice dans la prévention du VIH, mais il faut qu'elle dispose aussi des moyens d'agir pour elle-même, non plus en tant que mère, mais en tant que partenaire sexuelle. Les exemples pourraient être multipliés. Tous reviennent à dire qu'il faut, à travers l'éducation des filles, mais aussi des garçons, favoriser l'émergence de nouvelles représentations féminines qui laissent une plus grande liberté de choix aux femmes. Seule cette liberté pourra faire d'elles de véritables acteurs du développement et non seulement des courroies de transmission en direction de leur famille et de leurs enfants.

### Recommandations

D'un côté, il subsiste, voire il se crée, des inégalités entre hommes et femmes, d'un autre côté, il semble évident que l'intérêt du pays est de favoriser la promotion de la condition féminine. Pour améliorer le statut socio-économique des femmes en Côte d'Ivoire, plusieurs moyens sont envisageables. Aucun n'est exclusif des autres. Tous peuvent se combiner à des degrés divers et selon des sous-objectifs à définir et qui recouvrent des choix politiques (baisse de la fécondité, baisse de la mortalité infantile, amélioration du niveau d'instruction des enfants, augmentation du revenu des femmes, etc.). Le choix des moyens dépend également du temps que la Côte d'Ivoire se donne pour atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes. Sans entrer dans le détail des mesures, nous pouvons faire les recommandations suivantes qui peuvent être mises en œuvre à court et moyen terme dans différents domaines.

#### *Sur les droits des femmes reconnus par la loi :*

- Favoriser la diffusion de l'information sur les droits des femmes.
- Modifier les lois en vigueur concernant l'adultère, le divorce, l'autorité paternelle, l'avortement, etc. dans le sens d'une stricte égalité homme-femme.
- Assurer l'égalité d'accès à la propriété et à la jouissance de la terre des hommes et des femmes.

#### *Sur l'éducation :*

- Favoriser la scolarisation des filles. On peut, par exemple, mettre en place des mécanismes d'aide aux mères dont les filles poursuivent une scolarité, donner des incitations financières (cantines gratuites, livres gratuits, etc.).
- Assurer une meilleure insertion dans la vie active des jeunes femmes sortant du système scolaire.

*Sur le travail et la participation des femmes à la vie publique :*

- Favoriser l'accès des femmes à l'emploi par des mesures incitatives en faveur de l'embauche des femmes.
- Mettre en œuvre des discriminations positives en faveur des femmes, du type *affirmative action* ou méthode des quotas.

*Sur la santé et la fécondité :*

- Introduire l'éducation sexuelle, ou mieux encore, « l'éducation sexualisée » dans les programmes scolaires ; cette éducation doit tenir compte des représentations africaines et ivoiriennes du corps et de la sexualité et ne pas se contenter d'être une information sur la contraception.
- Former des accoucheuses traditionnelles aux méthodes modernes d'asepsie afin de faire baisser la mortalité maternelle sans obliger les femmes à avoir recours exclusivement à l'hôpital moderne ; mais aussi permettre aux matrones d'avoir d'autres sources de revenu que l'excision et par là faire régresser cette pratique.
- Intensifier l'accès à la contraception et multiplier l'information en direction des femmes et des hommes.
- Intensifier l'information et la prévention sur le sida en direction des femmes et des hommes.

*Sur les revenus des femmes :*

- Augmenter leur niveau de revenus propres à l'intérieur du ménage. À cet effet, il faut préférer, aux aides gouvernementales versées en liquide, des stratégies visant à assurer aux femmes un revenu productif propre. Ainsi, par exemple, le fait de posséder des terres permet aux femmes de s'approprier une partie de la production et d'augmenter leur pouvoir de négociation au sein du ménage (Udry, 1994). Ces modalités assureraient une permanence des ressources des femmes à long terme.
- Faciliter l'accès au crédit pour les femmes, pour leur donner les moyens de créer de petites entreprises artisanales, commerciales ou de services. Ce point est particulièrement important concernant les femmes chefs de ménages.

*Sur la connaissance du statut de la femme et des conditions de leur émancipation :*

- Produire une analyse sociologique sur le statut réel des femmes aujourd'hui. Seule une telle analyse permettra d'éclairer les rapports entre tradition et développement et lèvera l'ambiguïté qui existe manifestement dans les aspirations des Ivoiriens (Étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2025).

Il faut s'interroger sur la notion même de « développement » et se poser, au travers d'une étude d'anthropologie juridique axée sur les femmes, la question de l'adaptation et de l'adaptabilité de la *coutume* aux normes

d'inspiration occidentale, et la question inverse de l'adaptation du modèle de développement occidental à la réalité africaine traditionnelle. Sur cette base, il faut envisager l'éducation comme à la fois un moment privilégié de l'émancipation des femmes et un moyen de transmettre des références culturelles dans lesquelles les femmes ont une place.

## Bibliographie

- ALLIOT M., 1980, « Un droit nouveau est-il en train de naître en Afrique ? », in CONAC G. (sous la dir. de), *Dynamiques et finalités des droits africains*, Paris, Economica, p. 468-495.
- BISILLIAT J. (éd.), 1996, *Femmes du Sud, chefs de famille*, Karthala, Paris, 410 p.
- CEPED, FNUAP, URD, 1992, *Condition de la femme et population. Le cas de l'Afrique francophone*, Ceped, 116 p.
- DESGRÉES DU LOÛ A. *et al.*, 1999, « Le recours à l'avortement provoqué à Abidjan : une cause de la baisse de la fécondité ? », *Population*, vol. 54, n° 3, p. 427-446.
- FALAIX CH., 1992, « Une Afrique noire qui sombre », *Abstract gyneco*, n° 100, 15/31 octobre 1992, p. 49-52 (interview).
- FATHALLA M.F., 1992, « Combien valent les mères ? », *Gynécologie*, n° 5, septembre 1992, p. 176-179.
- FIÉLOUX M., 1985, « Le tiers monde : femmes d'Afrique noire », *Encyclopedia Universalis*, Paris, t. 7, p. 839-842.
- HADDAD L. et HODDINOTT J., 1995, « Does Female Income Share Influence Household Expenditures – Evidence from Côte-d'Ivoire », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* 57, Vol. 57, No. 1, p. 77-96.
- HADDAD L. et HODDINOTT J., 1994, « Women's Income And Boy-Girl Anthropometric Status in the Côte-d'Ivoire », *World Development*, Vol. 22, No. 4, p. 543-553.
- HRDY D.B., 1987, « Cultural practice contributing to transmission of Human Immuno Deficiency Virus in Africa », *Rev. Inf. Dis.*, Vol. 9, No. 6.
- KAUDJHIS-OFFOUMOU, 1994, *Mariage en Côte d'Ivoire, de la polygamie à la monogamie*, suivi de *Réflexion sur l'excision*, Abidjan, KOF Éditions, 180 p.
- KAUDJHIS-OFFOUMOU, 1996, *Les droits de la femme en Côte d'Ivoire*, Dakar, Codesria, 230 p.
- LO N'DIAYE K., 1996, « Rapport sectoriel "genre, population et développement" », *Mission d'analyse et d'élaboration de la stratégie en Côte d'Ivoire*, 11-31 juillet 1996, 34 p.



- MADDOX TOUNGARA J., « Women and Family Law in Côte d'Ivoire », in MIKELL G. (ed.), *African Feminism. The Politics of Survival in Sub-Saharan Africa*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1997, p. 53-76.
- MFPP, 1995, *Femmes Avenir*, n° 1, novembre 1995, 4 p.
- MFPP, 1996, *Femmes Avenir*, n° 2, mars 1996, 4 p.
- MFPP, 1996, *Femmes Avenir*, n° 3, avril 1996, 4 p.
- MFPP, 1996, *Femmes Avenir*, n° 4, juin 1996, 4 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION SOCIALE, RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1997, Première consultation nationale sur les femmes, 22 février, Livre blanc, « Femmes ivoiriennes à l'ère du III<sup>e</sup> millénaire », 78 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1997, *Rôle de la femme et de la famille dans le développement économique et social*, juillet 1997, 28 p., Fiches projets.
- MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Commission nationale de prospective, *Côte d'Ivoire 2025*, Rapport de synthèse, p. 14-19.
- MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE, RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1996, *Plan national d'action environnemental de la Côte d'Ivoire 1996-2010*, Table ronde 15-17 octobre 1996, Étude thématique : problématique femme/pauvreté/environnement, étude réalisée avec l'appui du PNUD par Kadja MIANO DANIEL, 23 p.
- MONZORIES M., 1995, « Les mutilations génitales féminines », *Sexologie*, vol. IV, n° 15, mars 1995, p. 42-46.
- PILON M., SEIDOU MAMA M. et TICHIT C., 1997, « Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (sous la dir. de), *Ménages et familles en Afrique*, Études du Ceped n° 15, Ceped-Ensea-INS-Orstom-URD, Paris, 1997, p. 168-191.
- RAHARIJAONA H., 1980, « Les problèmes posés par la création d'un droit du développement de l'indépendance à la révolution », in CONAC, G. (sous la dir. de), *Dynamiques et finalités des droits africains*, Paris, Economica, p. 63-74.
- ROULAND N., 1988, *Anthropologie juridique*, Paris, PUF, 496 p.
- SOW F., 1994, « Sois mère et tais-toi ! », in *Vivre autrement*, 7 septembre 1994, p. 88-89.
- THOMAS D., 1990, « Intra-household resource allocation : An inferential approach », *Journal of Human Resources*, No. 25.
- UDRY C., 1996, « Agricultural Production, and the Theory of the Household », *Journal of Political Economy*, Vol. 104, No. 4.

- VIMARD P., 1993, «Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest», *Revue Tiers Monde*, T. XXXIV, N° 133, janvier-mars 1993, p. 89-115.
- VIMARD P. et N'CHO S., 1997, «Évolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte-d'Ivoire 1975-1993», in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (sous la dir. de), *Ménages et familles en Afrique*, Études du Ceped n° 15, Ceped-Ensea-INS-Orstom-URD, Paris, 1997, p. 101-123.



# 11

## Les jeunes : une génération à la croisée des cultures

François TINEL et Yvan GUICHAOUA

Il y a deux façons d'envisager la question des jeunes. La première s'attache au coût engendré par ce surcroît de population improductive ; la Côte d'Ivoire doit faire face à une population composée pour près de 57 % d'individus âgés de moins de 25 ans. La deuxième résulte d'une vision à plus long terme et y voit un potentiel important d'investissement humain. Par l'ensemble des politiques qu'elle a su mettre en œuvre, la Côte d'Ivoire a démontré son adhésion à la deuxième thèse. Cependant, force est de constater que, ici comme ailleurs, l'insertion des jeunes sur le marché du travail et dans la société pose de nombreux problèmes.

Les jeunes sont confrontés à de multiples difficultés. D'une part, leur environnement économique rend leur insertion sur le marché du travail complexe et incertaine. Dans un contexte de précarité de plus en plus profond, ils doivent faire de nombreux sacrifices pour échapper à la pauvreté. D'autre part, l'émergence de comportements occidentalisés renforce les conflits de générations, les cadets étant contraints de se soumettre à l'autorité des aînés pour espérer obtenir une certaine reconnaissance économique et sociale de ces derniers.

Faute de trouver des repères dans une société en mutation, l'inégalité et l'incertitude sont des caractéristiques majeures de la vie de ces jeunes. Ne pouvant croire en un avenir stable, ils sont tentés de tomber dans une morosité attentiste qui ne favorise pas le dynamisme économique. Ces jeunes se trouvent pourtant à une période charnière de l'évolution de la Côte d'Ivoire, où l'espérance d'une solution à la crise économique, la libéralisation et l'apparition de nouveaux modèles comportementaux mettent entre leurs mains l'avenir du pays.

La jeunesse est par conséquent un sujet de préoccupation majeur<sup>1</sup>. Il convient donc de mesurer et de comprendre sa situation économique et sociale. Pour ce faire, nous nous attacherons dans un premier temps à analyser les différentes voies d'accès au monde du travail. En effet, l'école, l'apprentissage ou la formation sur le tas guident les jeunes vers leur future occupation. Dès lors, il nous faut mettre en évidence les conditions et les contraintes de chacune de ces formations. Nous tenterons également, en parallèle, de cerner les traits caractéristiques de l'insertion des jeunes sur le marché du travail, où ils sont les cibles privilégiées de la précarisation de l'activité et du chômage. Enfin, la jeunesse apparaît désabusée par une évolution rapide de son environnement social. Des phénomènes de délinquance, de rejet de la famille et de repli sur soi se développent en laissant entrevoir une crise d'identité, sujets qui seront abordés dans la troisième partie de ce chapitre.

### **La formation : entre éducation et apprentissage**

La vie d'un individu est conditionnée par la formation qu'il reçoit<sup>2</sup>. Or, il existe de nombreuses voies pour recevoir une éducation, chacune d'elles créant des aptitudes spécifiques. Dans une période de profonde remise en cause des modes de vie et des normes sociales, l'éducation et, en priorité, l'enseignement scolaire doivent apporter aux plus jeunes les moyens de faire face à une société en mouvement. La Côte d'Ivoire est confrontée à de multiples problèmes dans ce domaine. La situation actuelle des jeunes est en partie liée à leurs parcours éducatifs. Il convient donc de mettre en lumière les rapports entretenus par ces jeunes et leur famille avec l'école mais aussi avec l'apprentissage ou la formation hors de l'école pour comprendre les difficultés de la jeunesse ivoirienne.

#### *Les stratégies éducatives*

La question de la scolarisation ne peut être abordée sans faire référence aux modalités d'élevage des enfants propres à l'Afrique. Ainsi, la scolarisation

---

1. L'impossibilité de définir une caractéristique objective «jeune» rend difficile l'appréhension des conditions de la jeunesse. En effet, si l'âge peut paraître suffisant pour servir de variable discriminante, il n'en reste pas moins qu'il n'existe pas une homogénéité de la sphère des jeunes. D'une part, l'ensemble des milieux économiques et sociaux y sont représentés et, d'autre part, il ne s'agit que d'un stade transitoire et changeant selon les époques. Aussi est-il nécessaire de rechercher systématiquement une meilleure définition de ceux que l'on qualifiera sous l'appellation de jeunes.

2. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres concernant les différentes formations puisque le chapitre 6 «L'éducation» y a été consacré.

sation des enfants est dépendante non seulement de l'accès à l'école dans sa composante tant géographique que financière mais aussi des stratégies appliquées par les parents.

### **La scolarisation des enfants comme investissement familial**

L'éducation n'a jamais été homogène, même au sein de la cellule familiale. Les enfants sont soumis à des stratégies de gestion des risques émises par leurs aînés. Si certains seront effectivement dirigés vers l'école et recevront la plus grosse part de l'investissement éducatif, les autres, au contraire, seront plutôt destinés au travail, à l'apprentissage ou seront confiés pour servir de domestiques. En amont des capacités intellectuelles de l'élève, on retrouve donc le poids des choix familiaux. C'est cet élément qui conditionne le plus fortement la réalisation des études et, par conséquent, leur réussite. En effet, l'orientation des enfants est directement liée à deux types de facteurs.

D'une part, la famille est soumise à des contraintes de ressources. L'entretien d'un enfant scolarisé coûte d'autant plus cher que ce dernier ne participe ni aux revenus du ménage ni aux travaux domestiques. Aux frais issus de l'école s'ajoute en effet le coût d'opportunité de l'absence de l'enfant dans les activités du ménage. Par conséquent, les aînés sont régulièrement défavorisés vis-à-vis de leurs cadets. Étant les plus âgés, ils sont souvent chargés de s'occuper de leurs frères et sœurs<sup>3</sup> lorsqu'ils ne travaillent pas directement.

D'autre part, l'investissement éducatif consacré à l'enfant, et plus encore aux étudiants du secondaire et du supérieur, est fonction des rendements que les parents pensent en retirer. Ainsi est-il le fruit d'un arbitrage entre les coûts de la scolarisation et les gains espérés à la suite de la promotion sociale et professionnelle tirée du diplôme. Le financement des études s'inscrit dans un schéma de prestations-redistributions. En contrepartie des efforts fournis, la famille attend du jeune diplômé qu'il s'acquitte de la dette accumulée tout au long de son cursus en acceptant les charges liées à son nouveau statut. Cette dette, au montant illimité et au contenu indéfini, se compose de deux types d'obligations. La première est dirigée vers les collatéraux. Le promu se doit de partager les avantages de sa nouvelle situation avec l'ensemble de ceux qui lui ont permis d'y accéder. Ainsi, doit-il à son tour permettre à ses cadets de poursuivre leurs études ou de trouver du travail. La deuxième, plus importante encore, relève des transferts intergénération-

---

3. La descendance moyenne des femmes dépassant 6 enfants, il est impossible pour les ménages les plus pauvres, et difficile pour les ménages plus aisés, de faire face aux dépenses scolaires de l'ensemble des enfants.

nels. Par retour, le jeune diplômé ayant accédé à un emploi de prestige stable et bien rémunéré se doit d'assumer ses responsabilités envers ses aînés en leur garantissant des flux de revenus une fois qu'ils ont cessé leur activité.

L'école s'inscrit par conséquent dans un schéma d'investissement intertemporel et intergénérationnel<sup>4</sup>. L'investissement scolaire relève d'un arbitrage entre les gains actuels et ceux futurs qui engendrent un coût immédiat. De ce fait, il se crée une diversification des orientations des enfants puisque la réussite scolaire n'est pas garantie et n'est rentable qu'à terme. La sélection se fonde sur des considérations d'âge, de sexe et de rang dans la fratrie, de sorte que les dépenses allouées aux aînés et aux filles sont limitées. Pour les filles, l'investissement est moins rentable encore, eu égard au fonctionnement du marché du travail, où le placement d'une fille dans un poste salarié rémunéré et stable est plus incertain que celui d'un garçon.

En outre, l'école reste chère et la poursuite des études (notamment pour les niveaux secondaire et supérieur) est conditionnée à la répartition des coûts sur le plus grand nombre de parents. La mobilité des enfants apparaît donc comme un élément structurel des stratégies éducatives ivoiriennes. Ces migrations d'enfants s'accompagnent d'un transfert de responsabilité de telle sorte que la personne à qui est confié l'enfant est considérée au même titre hiérarchique que les parents eux-mêmes. En plus du déplacement géographique, il s'effectue un transfert d'autorité des parents biologiques vers les nouveaux tuteurs.

### **La question du confiage des enfants**

Le confiage d'enfants est traditionnellement répandu en Côte d'Ivoire, comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Ce phénomène qui consiste en une délégation du rôle parental des parents biologiques vers d'autres individus entretient la mobilité des enfants entre les familles. Ni le développement économique, ni la crise, ni l'urbanisation n'ont eu raison de ces pratiques. Ils ont cependant affecté les motivations des parents biologiques comme des tuteurs, ainsi que le sens de la circulation des enfants, davantage orienté depuis la crise de la ville vers le monde rural. Ce phénomène n'a cependant pas la même amplitude selon les régions du pays : d'une région à l'autre, la part des enfants confiés dans les ménages enquêtés varie de 19 à 31 % (Vimard et Guillaume, 1991).

Pour les familles d'origine, deux raisons principales motivent les migrations des enfants. La première est l'éducation. Il n'est pas rare qu'un village ne dispose d'aucune infrastructure permettant d'accueillir des enfants scola-

---

4. Ce point est développé dans le chapitre 8 « Transferts entre ménages et générations » auquel le lecteur pourra se reporter.

risables. Cette absence oblige les parents à les envoyer dans une ville pourvue d'une école. Le problème se pose pour chaque cycle puisque, à mesure que le niveau d'étude augmente, il est nécessaire de migrer vers une ville de taille supérieure. Les parents confient donc leurs enfants à des hôtes chargés, en principe, de surveiller le bon déroulement de leurs études. Ce recours au confiage pour des motifs de scolarisation semble évoluer au cours des dernières années : une étude de cohorte à Sassandra laisse supposer un regain de la scolarisation primaire à proximité du village d'origine (plutôt qu'à Abidjan ou dans d'autres grands centres urbains régionaux) pour les enfants biologiques (Guillaume *et al.*, 1997). De plus, les jeunes citadins seraient de plus en plus nombreux à suivre leur scolarité primaire hors des villes, où les frais de scolarisation sont moindres (Dubresson, 1995 ; Labazée, 1996).

Ce confiage d'enfants n'est malgré tout pas un phénomène neutre sur les chances de réussite de ces derniers. En effet, lorsque les enfants ont été confiés à des fins de scolarisation, les ménages d'accueil ne respectent pas systématiquement les accords passés avec les parents. Le coût de la scolarisation ne leur permettant pas d'envoyer tous les enfants à l'école, ceux-ci se retrouvent donc à travailler pour le chef de ménage. En effet, pour ces familles, l'accueil d'enfants répond souvent à des besoins de main-d'œuvre domestique et le taux de scolarisation de leurs enfants biologiques est le plus souvent supérieur à celui des enfants confiés. Ainsi, en milieu urbain, « trois fois plus d'enfants confiés [que d'enfants biologiques] participent aux activités domestiques et aux autres activités productives : il s'agit essentiellement de sœurs ou de nièces du chef de ménage, qui occupant ces activités permettent un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques. » (Proteau, 1996, p. 51). Par exemple, à Yopougon, un quartier d'Abidjan, 60 % seulement des enfants confiés sont scolarisés alors que 90 % des enfants biologiques le sont, et la situation est pire encore pour les filles confiées : seules 48 % d'entre elles fréquentent l'école, les autres étant placées comme aides familiales (Guillaume *et al.*, 1997)<sup>5</sup>.

Le deuxième élément qui conduit les parents à confier leurs enfants est la recherche d'une nouvelle source de revenus. Originellement, cette motivation était plutôt secondaire, mais, à la suite d'une baisse généralisée des revenus au cours des deux dernières décennies, elle devient prééminente. Cette pratique, qui visait surtout la socialisation des enfants et leur ascension sociale, se transforme en un placement de main-d'œuvre juvénile à

---

5. On peut se demander, à la lecture de ce chiffre, dans quelle mesure le confiage ne recouvre pas aussi la pratique de placement organisé de « bonnes ». Cette pratique dérive parfois vers des formes n'ayant plus rien à voir avec l'échange intra-familial de prestations et qui peuvent être assimilées à de l'esclavage pur et simple s'appuyant sur des filières de « recrutement » structurées à des fins pécuniaires.



faible coût et souple sur un marché où l'offre est largement supérieure à la demande (Pilon et Vignikin, 1996).

Les filles sont les principales victimes de cette évolution. Alors que les familles ont de moins en moins de ressources à consacrer à l'éducation, son coût augmente. « Le désengagement de l'État renforce les inégalités sociales de scolarisation et impose un relatif alignement des stratégies des familles sur les possibilités réelles d'accès à l'école en fonction de leur position dans l'espace social : elles concentrent leurs investissements scolaires sur certains de leurs enfants en fonction des moyens financiers disponibles, de l'âge, du rang dans la fratrie et du sexe » (Proteau, 1996, p. 51). L'arbitrage des parents s'effectue donc en défaveur des jeunes filles. Celles-ci « sont plus fréquemment sollicitées dans la mesure où leur degré de scolarisation est plus faible et où le processus de déscolarisation les affecte plus directement » (Labazée, 1995). La famille d'accueil et la famille donatrice pensent chacune trouver leur compte dans cette transaction. La première reçoit une prestation de service bon marché, la seconde espère une promotion sociale de leur enfant à la ville (Antoine et Guillaume, 1986, p. 296). Ainsi, les jeunes filles sont régulièrement placées comme aides familiales, de telle sorte que leur mobilité entretient leur sous-scolarisation.

Il s'avère donc que l'environnement familial et social d'une grande partie des enfants n'est pas propice à la poursuite des études. Au sein même de la cellule familiale apparaissent les germes de l'inégalité face à l'école. Le manque de moyens des familles qui conduit à privilégier les études des garçons, aux dépens des filles, et des cadets, aux dépens des aînés, entretient une véritable ségrégation. Cependant, les écarts en matière de scolarisation sont principalement liés aux différences de revenus entre les ménages. La capacité à financer un cursus dans une école privée, à faire face aux dépenses « hors frais de scolarité » sont des éléments décisifs à l'obtention d'un diplôme. En effet, non seulement il est nécessaire de prévoir le coût de la scolarisation, mais il est aussi indispensable de pallier les défauts du système éducatif.

### *Exclusion scolaire et contraction des débouchés dans le secteur moderne*

Suite aux efforts consentis par les autorités ivoiriennes depuis l'indépendance, le pays a accompli de notables performances en matière d'éducation. Avec un taux brut de scolarisation primaire de 70 %<sup>6</sup> (soit une augmentation de 32 points en trois décennies) (Labazée, 1996) et une proportion

---

6. Ce taux représente le nombre total d'enfants inscrits dans le primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants appartenant à la tranche d'âge correspondant au niveau d'enseignement.

d'enfants ayant terminé leur scolarité primaire de 73 % (Bonnet, 1993), la Côte d'Ivoire atteint des niveaux supérieurs à la moyenne de ses voisins d'Afrique de l'Ouest. De plus, jusqu'au début de la décennie 1980 tout du moins, le système de formation semble correctement répondre aux besoins en main-d'œuvre du secteur moderne qui recrute massivement car l'économie est en expansion. Celui-ci est constitué par l'Administration et les grandes entreprises publiques et privées du pays. Il offre des emplois bien rémunérés, stables, dotés d'une couverture sociale, permettant de bénéficier d'une retraite... qui sont les débouchés naturels des jeunes issus du système éducatif ivoirien. On pense alors que le secteur informel – qui n'offre pas tous ces avantages – se résorbera par l'effet de la modernisation de l'économie.

Cependant, à partir du milieu des années quatre-vingt, l'institution scolaire montre des signes de plus en plus visibles d'inefficacité. Les causes de ces déficiences sont pour partie internes (Proteau, 1997). En premier lieu, le système éducatif ivoirien ne parvient pas à gommer d'importantes disparités régionales en matière de scolarisation. Ainsi, la scolarisation est-elle moindre dans les zones rurales qu'en ville : en 1988, la proportion de jeunes (âgés de 7 à 17 ans) non inscrits à l'école est de 29 % en ville et de 55 % en zone rurale. Par ailleurs, les filles sont moins scolarisées que les garçons : 54 % d'entre elles ne sont pas inscrites à l'école contre 36 % des garçons. De plus, lorsqu'elles sont scolarisées, les jeunes filles terminent en moins grande proportion leur cycle primaire que les garçons (Grootaert, 1998).

Ces inégalités d'accès se doublent d'une forte sélectivité. Selon L. Proteau, dès le milieu des années 1960, se bâtit, malgré les intentions affichées par les autorités du pays de scolarisation, à 100 %, un système très sélectif de régulation des effectifs scolaires. Si l'entrée dans le cycle primaire s'élargit par paliers jusque dans les années 1980, les taux d'admission au concours d'entrée en sixième<sup>7</sup> décroissent régulièrement jusqu'en 1975-1976 pour varier entre 15 et 20 % jusqu'au milieu des années 1980. On relève également qu'au cours des trois décennies qui suivent l'Indépendance, la croissance du nombre d'établissements ne parvient pas à rattraper celle du nombre d'élèves. Ceci se traduit par une montée constante des effectifs par classe préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé. Par exemple, le nombre d'élèves par classe de sixième tourne autour de 40 en 1972 pour dépasser 75 en 1992 (Proteau, 1996).

La concurrence qui règne dans le système éducatif public induit des comportements de contournement qui s'exacerbent à la faveur de la récession économique. Le retrait vers le système d'enseignement privé, le jeu de relations personnelles, la corruption voire la prostitution font partie des

---

7. Cet examen n'est que la première sélection d'un parcours scolaire qui en compte beaucoup d'autres et se clôt par un accès contingenté à l'enseignement supérieur.

méthodes destinées à maintenir sa présence dans le système public. L'incidence de ces dernières pratiques illégales, sinon courantes pour le moins répandues, n'est pas aisément mesurable. Néanmoins, les « tarifs » des promotions vers les différents niveaux de l'échelle scolaire (jusqu'aux concours administratifs) sont connus de la plupart des élèves. L'acharnement éducatif des parents renforce l'image négative que les jeunes peuvent se faire vis-à-vis de l'école puisqu'ils n'ont qu'à compter « sur la conversion du capital économique en capital scolaire en affirmant que leurs parents paieront encore. » (Proteau, 1995, p. 648). Il est ainsi troublant que l'école qui devrait se faire le chantre de la réussite et de l'excellence conduise dans certains cas à forger une image négative de l'effort et de la réussite. Mais toutes les familles ne peuvent pas mettre en œuvre ces stratégies coûteuses de franchissement des échelons qui, de fait, excluent de l'accès à l'institution scolaire et aux diplômes les élèves ne disposant pas des ressources requises.

Le retournement de la conjoncture macroéconomique, au milieu des années 1980, affecte, plus encore que ses déficiences internes, la rentabilité et l'efficacité du système d'éducation et de formation ivoirien. Le ralentissement économique touche le budget dédié à l'Éducation nationale qui atteint son plus haut niveau en 1989 mais décline durant les trois années suivantes. Les salaires des nouveaux enseignants sont réduits sous l'impulsion, notamment, du Programme d'ajustement structurel. Le nombre d'élèves augmentant parallèlement, la somme dépensée par élève décroît plus vite encore que le budget de l'Éducation nationale (Proteau, 1996). Il résulte de cette tendance une dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement des élèves (Schneider, 1992).

Le système éducatif est victime en outre de la chute de l'emploi dans le secteur moderne. Si le modèle éducatif a fait ses preuves en période d'expansion économique et de fort développement de la fonction publique et du secteur moderne, il devient largement inadapté à la nouvelle donne sur le marché du travail qui prévaut avec la récession. Suite à la chute des effectifs du secteur moderne et au gel de l'embauche dans l'Administration, les néo-diplômés ne trouvent guère à se placer dans les secteurs où ils étaient pourtant supposés accomplir leur destin professionnel. Le secteur informel – le seul à croître à la faveur de crise<sup>8</sup> – offre des opportunités qui ne sont pas conformes à leur formation (ils ont bien souvent choisi des filières d'enseignement général au détriment des filières techniques) et encore moins à leurs espérances. De plus, ces opportunités ne sont pas en quantité illimitée. Le chômage atteint les jeunes, majoritairement chercheurs d'un premier

---

8. Selon le Bureau international du travail, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans le secteur informel (urbain et rural) est de 7 % pour la période 1975-1980, 4,8 % pour la période 1980-1985, 5,7 % pour la période 1985-1990 (Gaufryau et Maldonado, 1997).

emploi, plus sévèrement que n'importe quelle autre couche de la population. Lachaud (1989) estime que le taux de chômage des 15-19 ans est de 38 % en 1986, en augmentation de 23 points par rapport à 1978. Ainsi, à la forte compétition qui régnait déjà dans le système éducatif s'ajoute une pénurie de débouchés post-scolaires qui dévalorise sérieusement l'investissement scolaire. De surcroît, la mauvaise passe économique que traverse la Côte d'Ivoire à la fin des années 1980 affecte de plein fouet les revenus des ménages, contraints de réorienter leurs dépenses. En 1994, la dévaluation du franc CFA ne semble pas modifier cette tendance (Jones et Ye, 1997). La contestation et, dans une plus large mesure encore, la réorientation des trajectoires de socialisation des jeunes sont les effets de ces bouleversements.

Dénuement matériel, révision contrainte des espoirs d'insertion mais aussi exigence de transparence dans la gestion du bien public provoquent ainsi, au début des années 1990, la colère des étudiants du supérieur et des lycéens qui s'organisent en un syndicat autonome doté d'une forte capacité de mobilisation : la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Ce syndicat s'impose comme le porte-parole incontournable d'une frange de la jeunesse ivoirienne et l'acteur décisif des luttes scolaires qui marquent la décennie.

En outre, la chute des revenus de la majorité des ménages poussent ces derniers à réduire la part de leur budget affectée à la scolarisation de leur progéniture. L'existence de ces comportements est attestée sans toutefois que l'on puisse, à notre connaissance, clairement mesurer leur effet à l'échelon national. Il est difficile de savoir, faute de mesures récentes, si les taux de scolarisation ont chuté, et, le cas échéant, dans quelles proportions. Schneider (1992) constate, à partir de 1983, des taux d'augmentation des effectifs scolaires inférieurs au taux de croissance de la population, puis une légère reprise ensuite, tandis que Proteau (1996) observe un net infléchissement, à partir de la fin des années 1980, du rythme d'admission en CP1. Par ailleurs, une autre réorientation des choix scolaires difficilement mesurable est celle qui concerne l'école coranique qui exige des frais d'écolage nettement inférieurs à ceux de l'enseignement public. Il semblerait que ce type d'établissement ait accueilli un nombre croissant d'enfants à partir de la fin des années 1980.

L'école traditionnelle, publique, perd donc de son pouvoir d'attraction. Il convient de souligner ici que la modification du comportement des ménages vis-à-vis de la scolarité n'est pas exclusivement la conclusion de considérations strictement économiques, réversibles avec le retour d'une bonne conjoncture. En effet, parallèlement aux difficultés matérielles croissantes d'accéder à l'école, il s'est opéré un changement radical des représentations du système éducatif et des espoirs d'insertion qu'il suscite, médiatisé par une « crise de croyance dans l'efficacité des titres scolaires » (Proteau, 1997).

Corollairement au discrédit des voies classiques d'insertion, un regain d'intérêt pour des itinéraires de socialisation alternatifs peut être observé, tant de la part des ménages et des jeunes que de la part des politiciens et des agences de développement. Les changements des formes d'accès des jeunes au marché du travail seront illustrés à travers deux phénomènes qui existaient avant la crise économique mais dont l'ampleur et le contenu ont été modifiés : la mise au travail des enfants et des adolescents à des fins domestiques ou productives, leur placement en apprentissage dans les établissements informels.

### **L'accès au marché du travail**

Le manque de données rend difficile l'appréciation du travail des jeunes. D'une part, les taux élevés de scolarisation existant en Côte d'Ivoire maintiennent très bas les taux d'activité officiels en dessous de 20 ans. D'autre part, leur travail n'est que rarement déclaré. Leur concentration dans le secteur informel entretient une certaine ambiguïté lorsqu'il s'agit de définir leur statut. Il s'avère cependant que les jeunes ont subi de plein fouet le contrecoup de la crise économique. Le développement de la délinquance et du chômage sont autant de symptômes d'une saturation des débouchés en matière de travail. De plus en plus, ces jeunes se retrouvent enrôlés dans des activités subalternes et faiblement rémunératrices.

#### *Le travail des enfants et des adolescents*

La mesure du travail des enfants et des adolescents la plus rigoureuse et la plus complète est, à ce jour, à notre connaissance, celle de Grootaert (1998) qui s'appuie sur les enquêtes de niveau de vie des ménages menées de 1985 à 1988 par la Banque mondiale. Cette étude cherche à identifier les déterminants des choix de l'occupation des enfants (école, travail à domicile, travail en entreprise...) du côté de l'offre de travail et notamment des caractéristiques des ménages. Les individus enquêtés ayant entre 7 et 14 ans sont considérés comme « enfants » ; ceux dont l'âge est compris entre 15 et 18 ans comme « adolescents ». Il faut noter que la période observée correspond à une forte récession économique pour le pays.

La première série de résultats élaborée par Grootaert concerne les taux de participation<sup>9</sup> au marché du travail des enfants et adolescents. Ils atteignent 19,3 % pour les enfants et 47,7 % pour les adolescents, en 1988. Si on ne considère que les ménages les plus pauvres toutefois, ces taux s'élè-

---

9. Par « participation au marché du travail », il faut entendre « toute forme d'activité économique salariée, à son compte, rémunérée ou non ». Le travail domestique est exclu de cette définition. Par ailleurs, participer au marché du travail n'exclut pas d'autres activités parallèles, telle la scolarisation.

Tableau 1

## Répartition des occupations (en %) des jeunes selon le sexe et le milieu de résidence

Occupation	Répartition selon le sexe (%)		Répartition selon le milieu de résidence (%)	
	garçons	filles	zone urbaine	zone rurale
École seulement	35	14	34	19
École et travail	29	32	36	26
Travail seulement	21	25	7	34
Activités domestiques seulement	15	29	23	21
Total	100	100	100	100

Source : Grootaert, 1998.

vent respectivement à 43,9 % et 79,6 %. Ils ont connu en outre, toujours dans les ménages les plus pauvres, une très nette augmentation entre 1985 et 1988 mais se sont quelque peu tassés dans les autres ménages. Cette divergence des tendances de la participation des jeunes entre les ménages les plus pauvres et les autres doit cependant être nuancée par la mesure de la variation du nombre moyen d'heures que ces jeunes consacrent annuellement au travail non domestique. Le temps de travail augmente pour tous les enfants et adolescents, quel que soit le niveau de vie du ménage dont ils sont issus, mais pas uniformément : d'un peu plus de 7,3 % dans les ménages les plus pauvres mais de 40 % dans les autres ménages. Il semblerait ainsi que, schématiquement, les ménages les plus pauvres s'ajustent à la dégradation de leur revenu par une mobilisation à la fois de « bras » et de temps de travail par individu supplémentaire tandis que les autres ménages se contentent d'alourdir la charge de travail des jeunes qui travaillent déjà<sup>10</sup>. Ajoutons que le poids du travail, mesuré en heures, des individus de 7 à 18 ans dans l'offre totale des ménages n'est pas du tout négligeable : il avoisine les 20 % en moyenne, en 1988.

La seconde partie de l'étude de Grootaert cherche à identifier les facteurs affectant significativement la probabilité pour un jeune d'avoir une occupation donnée parmi les options suivantes, mutuellement exclusives : être à l'école, être à l'école et travailler dans une exploitation familiale ou non, travailler à temps plein dans une exploitation familiale ou non, travailler uniquement à des tâches domestiques (tableau 1).

10. Ce constat suggère l'existence, au sein des ménages disposant de revenus moyens et élevés, d'une sorte de segmentation entre enfants mis au travail et enfants qui ne participent pas au marché du travail.

Les résultats confirment un élément déjà souligné : l'accès à l'école est moindre pour les filles que pour les garçons ; pour les enfants vivant en zone rurale que pour ceux résidant en ville. Il met également en évidence l'importance des situations de mixité d'activités (école + travail), en zone urbaine notamment. Cette mixité pourrait être considérée comme un moindre mal par rapport à la situation de totale déscolarisation et pourrait constituer l'objectif intermédiaire d'une politique de réduction du travail des enfants.

Grootaert teste ensuite les relations susceptibles d'exister entre un certain nombre de caractéristiques des individus et le fait d'occuper l'une ou l'autre des occupations mentionnées plus haut. Les effets de chaque caractéristique sont mesurés toutes choses étant égales par ailleurs. Il apparaît globalement – et ceci n'est pas propre à la Côte d'Ivoire (Bonnet, 1993) – que le travail des enfants est très fortement lié à la pauvreté des ménages. Pour ces derniers, il est important de noter qu'il n'est qu'une tentative parmi d'autres de faire face à la contraction de leur revenu. Ceci laisse entendre qu'il serait vain, dans une perspective politique, de ne s'attaquer qu'au problème du travail des enfants tel qu'il est défini juridiquement alors même que ses ressorts principaux proviennent d'une tendance plus générale de précarisation des situations économiques des agents.

Il n'est pas inutile toutefois de recueillir, à la manière de Grootaert, les éléments permettant de dresser finement le profil des principales victimes du travail des enfants. Leurs traits les plus saillants constituent autant d'informations à prendre en considération dans l'élaboration de politiques ciblées d'assistance. Il apparaît ainsi que :

- les jeunes filles ont moins de chances que les garçons d'accéder aux formules incluant une scolarité de même qu'à un emploi en dehors de la sphère domestique ; elles sont non seulement discriminées dans leur accès à l'école mais également dans leur accès au marché du travail ;

- les enfants de plus de 11 ans sont les plus susceptibles de travailler ;
- le fait d'être scolarisé est positivement lié au niveau d'éducation du chef de ménage : il semble qu'il existe une reproduction intergénérationnelle des comportements éducatifs ; les chefs de ménage tendent à appliquer les méthodes éducatives auxquelles ils ont été soumis eux-mêmes ;

- le travail des enfants est positivement lié à la pluri-activité des ménages. Ce résultat confirme une observation de Labazée (1996) et indique clairement, s'il fallait s'en convaincre, que le travail des enfants n'est qu'une des mesures prises par les ménages en vue d'une mobilisation de ressources additionnelles ;

- parmi les populations rurales, habiter en zone de savane réduit les chances d'accès des jeunes à l'école. Il semble bien ici que le problème vienne de l'offre d'éducation : la faible densité géographique des établissements scolaires oblige les élèves potentiels à choisir entre travail et école

alors qu'ailleurs le dilemme est moins aigu car la proximité des lieux d'enseignement rend plus aisée la mixité des activités. En zone de savane, le premier choix est le plus souvent effectué au détriment du second. Grootaert plaide ainsi pour un effort accru dans l'investissement en infrastructures scolaires dans le Nord du pays.

Grootaert mesure l'incidence du travail des jeunes et établit clairement les relations que celui-ci entretient avec différentes variables, telles que les caractéristiques personnelles des jeunes, les caractéristiques du ménage auquel ils appartiennent, leur lieu d'habitation, etc. Le travail des jeunes recèle toutefois des contenus variables que ne détaille pas notre auteur : la variété des métiers effectués, leur caractère plus ou moins légal, les tâches accomplies et leur degré de pénibilité, la distribution des rôles dans le processus de production, les conditions de rémunération, les risques physiques encourus, les formes de protection en cas de maladie ou d'accident... restent des aspects peu explorés du travail des enfants et des adolescents. On sait néanmoins que les entreprises du secteur moderne, celles qui émergent aux registres officiels de l'État, respectent peu ou prou la législation en la matière<sup>11</sup>. Mais il convient d'ajouter que ce secteur n'emploie qu'une part très minoritaire de la population active ; 8 %, en 1992, selon une estimation de la Cellule Emploi Ensea-Orstom (Orstom-Ensea, 1996). On sait également que les jeunes sont les premières victimes de la vulnérabilité sur le marché de l'emploi : moins on est âgé, plus on a de chances de se retrouver dans les franges les moins dynamiques du secteur productif – ce que Lachaud (1995) nomme le secteur « involutif » – et, inversement, moins on a de chances d'exercer un travail salarié ou une activité indépendante (Combarous, 1997). Cette vulnérabilité est évidemment liée au désavantage comparatif, en terme de capital humain, qu'ont les jeunes vis-à-vis de leurs aînés. Mais un facteur institutionnel joue probablement un rôle qui tient au peu de droits reconnus aux jeunes dans la sphère domestique et plus largement dans la société. Outre ces éléments d'information, la connaissance des dimensions de la relation d'emploi à laquelle enfants et adolescents sont soumis demeure très lacunaire. On peut d'ailleurs étendre le constat à l'ensemble du secteur non-structuré pour lequel on dispose surtout d'études sectorielles, par définition partielles.

Il est toutefois un rapport d'embauche des jeunes fréquent, tant dans l'artisanat rural qu'urbain, dont plusieurs études décrivent les contours : celui de « l'apprentissage ».

---

11. Il n'est pourtant pas exclu qu'elles emploient indirectement de la main-d'œuvre enfantine *via* leurs sous-traitants.



### *De l'apprentissage formel à l'apprentissage sur le tas*

L'apprentissage représente, en parallèle à l'école, un deuxième mode de formation. Moins valorisé que le diplôme scolaire ou universitaire, il reste la meilleure voie d'accès aux métiers manuels et techniques. Pendant longtemps, la Côte d'Ivoire s'est maintenue en retrait dans ce domaine. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que sont apparus des centres d'apprentissage. La capacité actuelle de ces centres publics est estimée à 40 000 places. Ils ne comptent cependant qu'une faible partie des apprentis puisque ceux-ci représentent entre 8 et 10 % de l'ensemble des actifs occupés. La majorité d'entre eux suivent un apprentissage dans des entreprises du secteur informel. Or ceci pose problème. En effet, il existe un décalage important entre l'apprentissage dans sa définition juridique et celui que l'on retrouve dans la majeure partie des entreprises. Les textes légaux concernant l'apprentissage prévoient notamment : un temps minimal de formation théorique, une durée maximale de trois ans, une rémunération de l'apprenti à compter du 13<sup>e</sup> mois, la couverture de l'apprenti par une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cet apprentissage est légalement soumis à un contrat obligeant l'entrepreneur ou l'artisan à donner une formation professionnelle méthodique et complète<sup>12</sup> à l'apprenti et il doit être sanctionné par un examen et, en cas de réussite, par un certificat d'aptitudes professionnelles<sup>13</sup> (république de Côte d'Ivoire, 1996).

Cependant, au titre de l'apprentissage, c'est bien souvent la recherche d'une main-d'œuvre bon marché qui motive les patrons de petites entreprises. Tout d'abord, il semble que le patron ne s'occupe de l'apprenti qu'il a recruté que dans 50 à 75 % des cas, déléguant à d'autres la charge de son suivi. Ce qui amène généralement l'apprenti à remplir les tâches les plus ingrates sans forcément recevoir la formation qui était convenue. Il n'existe aucune mesure garantissant un réel transfert de connaissances. En effet, dans 10 à 20 % des cas, il se trouve que les formateurs ont refusé de transmettre certaines compétences techniques (Lachaud, 1994, p. 214). L'apprentissage est aussi parfois recherché pour les revenus qu'il peut rapporter au patron. En effet, si ces stages sont rarement rémunérés, ils occasionnent généralement des frais (plus de la moitié des apprentis doivent verser de l'argent à leur employeur). Pour de nombreux petits entrepreneurs, cela permet l'accaparement d'une rente.

Ainsi, ceux que l'on nomme « apprentis » jouent un rôle décisif dans le secteur productif artisanal de Côte d'Ivoire, dont le poids en terme d'emploi est lui-même très élevé, tout particulièrement dans le secteur urbain.

---

12. Loi 95-15 du 12 janvier 1995, Code du Travail, Article 12.2.

13. Loi 95-15 du 12 janvier 1995, Code du Travail, Article 12.10.

Lachaud, utilisant des données de 1984, estime à 21 % la part qu'ils représentent dans l'emploi informel urbain, majoritairement constitué de travailleurs indépendants (Lachaud, 1989). Les apprentis sont les employés les plus représentés dans cette frange de l'économie, devant les salariés et les aides familiaux. Les apprentis ne se répartissent pas uniformément dans tous les secteurs d'activité. Le textile, la menuiserie, la mécanique, l'électricité sont des branches où les apprentis se concentrent très fortement. Ils y constituent selon Gaufryau et Maldonado (1997) de 45 à 60 % des emplois. À l'opposé, le bâtiment semble peu recourir à l'apprentissage, recrutant principalement des journaliers rémunérés, utilisés comme manœuvres puis éventuellement comme ouvriers<sup>14</sup>. Le petit commerce ou la restauration n'emploient pas non plus, ou très peu, d'apprentis (de Miras, 1980).

Le principal aspect de la relation d'apprentissage, souligné de longue date (de Miras, 1980 ; Dureau et Dubert, 1985), est son extrême hétérogénéité. Si la relation d'emploi dans laquelle se trouvent les jeunes travailleurs dépend pour partie des liens personnels éventuels qu'ils entretiennent avec leurs patrons, des facteurs institutionnels (branche d'activité, normes et contraintes propres à chaque métier, etc.) interviennent dans l'établissement des arrangements interindividuels. Il ne faut pas omettre enfin le rôle joué par les tensions d'origine macroéconomique que connaît le marché du travail. Comme on l'a vu, en effet, nombreux sont ceux qui, dans l'incapacité de poursuivre un cursus classique, se sont tournés vers les types de formation proposés par les établissements informels. Quel impact peut avoir cette demande de formation émergente sur l'apprentissage tel qu'il s'est pratiqué jusqu'alors ? Il est d'autant plus difficile de démêler l'écheveau des multiples déterminants de la relation d'apprentissage que les données sur le sujet sont rares. Une analyse de l'évolution des formes d'apprentissage s'avérerait plus risquée encore. Existe-t-il un apprentissage d'avant la crise et un autre d'après la crise ? Cette idée, très plausible, est défendue par Dureau et Dubert (1985) ainsi que par l'Inades (1996). Ces deux recherches s'appuient toutefois sur des observations relativement localisées aux plans géographique et sectoriel.

On se contentera ici de décrire quelques régularités qui semblent caractériser le statut d'apprenti. Ces régularités ne correspondent en aucune manière aux termes d'un contrat clairement formulé qui encadrerait la relation d'apprentissage et elles révèlent d'importants écarts avec les textes légaux relatifs à l'apprentissage déjà mentionnés. Il apparaît dès lors que l'apprentissage est bien souvent une formation informelle.

---

14. Ce parcours est une voie d'accès au marché du travail urbain qui concerne en premier lieu des jeunes migrants.

L'intégration comme apprenti d'un jeune dans un petit atelier artisanal fait presque systématiquement intervenir un tiers aîné, parent ou tuteur, et la plupart des jeunes apprentis sont des enfants confiés ou recrutés sur recommandation, voire même sous la pression d'un proche (Dureau et Dubert, 1985). Ce tiers peut piloter l'ensemble de la démarche, du choix du métier jusqu'au contact effectif avec un employeur. Mais il peut tout aussi bien n'être présent qu'à sa dernière étape, lors de l'arrangement des conditions de recrutement avec le patron. Un apprenti n'a en tous les cas que très rarement la maîtrise totale du processus qui lui permet d'accéder à une entreprise et il est difficile pour un jeune sans relation d'accéder à un apprentissage. Qu'ils soient volontaires ou qu'on leur ait quelque peu forcé la main, les apprentis se retrouvent souvent dans des unités dirigées par un parent. Au début des années 1980, à Abidjan, 41 % des apprentis garagistes et 59 % des apprentis tailleurs sont des parents du patron (Penouil, 1982). Cependant, à côté d'une filière de recrutement familiale, existe une forme d'entrée en apprentissage plus anonyme, issue de candidatures spontanées auprès d'un patron (Dureau et Dubert, 1985). Ces candidatures émanent principalement de jeunes sans rapport particulier préalable avec le secteur artisanal et poussés par l'échec scolaire dans la voie de la formation sur le tas.

Le contrat élaboré à l'occasion de la rencontre du patron et du parent ou tuteur est généralement verbal et spécifie bien peu de choses : le plus souvent, l'offre de cadeau de la part de la famille de l'impétrant (alcools forts, sucreries, ignames, etc.), le règlement d'une somme d'argent, l'obligation de respect de l'apprenti vis-à-vis de son maître. De son côté, le patron ne semble pas avoir d'obligations explicites. Le règlement de frais d'apprentissage n'est pas systématique et varie beaucoup selon la branche d'activité et la proximité qui peut exister entre le patron et la famille de l'apprenti. Un proche ou un parent peut être accueilli gratuitement au sein d'une entreprise artisanale.

On peut, à propos du contrat, faire la même remarque qu'au sujet du recrutement. Il semble qu'à côté de la relation de type paternaliste qui vient d'être décrite existent des formules d'embauche un peu plus formelles. Ainsi, existe-t-il dans la couture des ateliers proposant des contrats d'allure standard, certes verbaux, mais précisant une durée (trois ans) et le paiement de frais d'inscription ainsi que de mensualités. Ces ateliers tendent à se désigner eux-mêmes parfois « écoles de couture » (Inades, 1996). On verra plus bas les limites de ces formules.

La plupart des apprentis ne bénéficient d'aucune rémunération de la part de leur patron. Tout au plus peuvent-ils espérer l'offre d'un déjeuner ou de primes ponctuelles. L'hébergement semble réservé aux membres de la famille. Tout tend à se passer comme si le principe de délivrance d'un enseignement justifiait l'absence de rémunération. Toutefois, à mesure qu'ils progressent

et accumulent de l'expérience, la condition des apprentis semble s'améliorer. Ces derniers parviennent ainsi souvent à compenser la maigreur des revenus distribués par le patron en nouant avec la clientèle des arrangements officiellement réprimandés mais tacitement tolérés : nombreux sont ceux qui profitent des temps de pause pour remplir de petits contrats en leur nom propre<sup>15</sup>. Cette pratique a l'avantage de garantir d'une certaine manière la pérennité de la relation maître/apprenti et de permettre à l'apprenti de se constituer un début de clientèle, précieux dans la perspective d'une installation à son compte. Elle alourdit pourtant la charge de travail déjà élevée des jeunes en apprentissage.

La durée de l'apprentissage est extrêmement variable. Les apprentis peuvent effectuer des séjours très brefs en atelier. Il règne une forte rotation des apprentis liée à des conditions de formation jugées mauvaises ou à leur insolvabilité plus ou moins durable. Une autre raison de la brièveté de certains séjours tient à la précarité même de l'entreprise qui les emploie : l'espérance de vie d'une unité informelle est assez courte. Ceci rend très délicat le choix d'un lieu d'apprentissage par un jeune qui ne dispose pas toujours de l'information pertinente. La réputation d'un atelier ou d'un patron est le critère prévalant dans la décision de l'apprenti et de sa famille. Lorsqu'il va jusqu'à son terme, l'apprentissage dépasse fréquemment la durée légale ; la durée moyenne d'apprentissage était estimée à 6 ans chez les garagistes et à 4,3 ans chez les tailleurs (Penouil, 1982).

Le déroulement de l'activité dans l'atelier révèle une forte asymétrie des positions respectives des patrons et des apprentis. Les rythmes de travail sont intenses, les tâches confiées ingrates<sup>16</sup> et répétitives, particulièrement pendant les premiers mois d'apprentissage. Il n'est par rare, de plus, que les apprentis soient mobilisés en dehors de l'atelier, au compte du patron, pour effectuer des travaux domestiques. Par ailleurs, la pédagogie pratiquée par les patrons respecte les canons de la formation qu'ils ont eux-mêmes reçue. Il n'y a donc pas lieu d'attendre de la part des maîtres qu'ils mettent en œuvre les capacités didactiques mobilisées dans un système formel d'apprentissage, comportant un volet théorique et un autre pratique. La transmission des connaissances se fait presque exclusivement par la pratique ;

---

15. Cette opportunité de revenus est conditionnée à la possibilité d'utilisation du matériel de l'atelier. L'accès aux outils n'est pas le même d'un atelier à l'autre. Il peut être sévèrement contrôlé dans certains cas. Des systèmes de responsabilité tournante de la caisse à outils ont été observés, accompagnés de sanction en cas de perte, de vol ou d'absence momentanée et injustifiée d'un objet dans la boîte.

16. Comme le ponçage des meubles dans le cas de la menuiserie ; celui des murs dans le cas de la peinture.

17. La discussion, le fait de poser des questions sont souvent interprétés comme des signes d'oisiveté ou de paresse et parfois réprimandés (Inades, 1996).

les choses, bien plus que les mots, en sont les vecteurs<sup>17</sup>. Elle est toujours secondaire par rapport aux impératifs de production (de Miras, 1980). Le principe de l'enseignement admet deux moments ; celui de l'observation puis celui de la réplication à l'identique (ou tentative de réplication) des gestes observés, autant de fois que nécessaires. L'apprentissage sous cette forme fait appel à la stricte fonction de mémorisation et d'incorporation de procédures de pure routine. L'absence d'incursions dans la théorie réduit les possibilités de former des expériences mentales avant de les réaliser concrètement et, indubitablement, limite les opportunités d'innovation. Elle permet de plus un contrôle plus strict du rythme de transmission du savoir de la part du patron : certaines étapes de la production, exclusivement effectuées par le maître, sont dissimulées volontairement aux yeux des apprentis<sup>18</sup>. Ajoutons que la possibilité de s'exercer aux tâches du procès de production les plus élaborées ne répond que rarement à un calendrier pédagogique préétabli : elle ne s'offre que lorsque arrive dans l'atelier une nouvelle recrue sur laquelle il sera possible de reporter sa charge actuelle de travail. La durée d'un apprentissage à peu près complet devient alors largement aléatoire.

La « libération » est l'un des moments où se cristallisent le plus clairement les antagonismes que peut faire naître la relation d'apprentissage. La libération proprement dite, c'est-à-dire l'affranchissement vis-à-vis de la tutelle du patron et l'obtention d'une attestation ou d'un certificat d'apprentissage, prolonge les comportements déjà relevés sur les questions de rémunération ou de formation. Pour conserver le plus longtemps possible leurs apprentis les plus performants, les chefs d'entreprise sont tentés d'exercer différentes formes de pression comme le report de la remise de l'attestation. L'efficacité de cette stratégie est démultipliée lorsque les apprentis craignent de se retrouver, du jour au lendemain, livrés à eux-mêmes, de devoir s'assumer alors qu'ils n'ont pas de capital pour démarrer et que la patience de ceux qui les ont soutenus jusqu'alors – leur famille dans la plupart des cas – s'amenuise. Il arrive que les jeunes consentent alors à rester, provisoirement, à proximité de leur patron avant de trouver mieux ailleurs. Les manœuvres mises en place peuvent tourner à leur avantage : des primes et autres gratifications, voire parfois des propositions d'embauche véritable, avec salaire fixe mensuel, peuvent leur être offertes. Cette formule est toutefois difficilement viable : on ne change pas du jour au lendemain de statut ; la relation et les codes mobilisés, nourris de stricte domination entre le maître et l'apprenti, ne s'effacent pas par la grâce d'un changement de mode de rémunération. Il semble que la véritable émancipation ne puisse intervenir qu'à l'extérieur de l'unité où s'est déroulé l'apprentissage. Changer

---

18. Cette situation se double parfois d'interdictions formelles : celle, par exemple, d'apporter un cahier ou un crayon à l'atelier ou encore d'utiliser un instrument de mesure.

d'atelier n'est pourtant pas chose aisée car l'attestation délivrée est rarement officielle et encore moins souvent reconnue. Le statut auquel peut prétendre un jeune déjà formé dans un atelier autre que celui dans lequel l'apprentissage s'est déroulé dépend du jugement personnel du nouveau patron. L'installation à son compte, objectif de la majorité des apprentis, est un autre obstacle dont le franchissement est coûteux et aléatoire et qui retarde encore l'accès à l'indépendance économique des jeunes.

Ce rapide panorama sur la relation d'apprentissage génère quelques espoirs mais surtout beaucoup d'interrogations. Tant bien que mal, les jeunes entrés en apprentissage finissent par acquérir quelques compétences professionnelles à un coût faible comparativement aux voies de formation modernes. La formation sur le tas est assurément une solution de repli potentiellement intéressante pour les jeunes déscolarisés. Mais cette solution est très aléatoire du fait de l'hétérogénéité de l'offre de formation. En l'absence de tiers normalisant la relation d'apprentissage, il ne reste bien souvent que le rapport de force entre apprentis et patrons, calqué sur une relation d'autorité aîné-cadet, très défavorable aux premiers. Comme on l'a vu, l'asymétrie des positions entre jeunes et patrons permet une non-rémunération d'apprentis pourtant productifs, et peut induire un prolongement injustifié des durées d'apprentissage. Une autre limite de l'apprentissage tient à la pédagogie mobilisée, très approximative et qui ne favorise pas l'innovation ou l'amélioration des procès de production. L'absence de formation globale ne permet pas à ces jeunes de prendre la mesure de leur futur métier.

Enfin, il semble que, à la faveur de la tension constante qui règne sur le marché du travail, des entrepreneurs se soient convertis en « maître d'école » (dans la couture notamment), tarifant assez chèrement leur prestation de service. Le caractère relativement standardisé des contrats de formation qu'ils proposent a l'avantage de faire naître des obligations réciproques, contrairement à ce qui semble prévaloir dans les unités fonctionnant selon un mode plus paternaliste. Cette innovation organisationnelle présente ainsi un aspect assez séduisant pour des jeunes déscolarisés mais toujours susceptibles d'investir dans une formation. Toutefois, les diplômés que délivrent ces ateliers ne sont pas accrédités officiellement et n'ont guère de valeur aux yeux d'employeurs potentiels. D'autre part, la pédagogie n'y est guère plus sophistiquée qu'ailleurs.

### *L'informel et les liens communautaires*

L'insertion des jeunes sur le marché du travail passe de façon croissante par le secteur informel. Travaillant à la tâche, comme aide familiale ou encore apprenti, ils forment une grosse part des personnels des entreprises

privées. L'importance quantitative de ces statuts précaires souligne la structure particulière de l'économie ivoirienne. Dans les entreprises du secteur informel alimentaire à Abidjan<sup>19</sup>, la quasi-totalité de la main-d'œuvre est composée d'aides familiaux<sup>20</sup> (Akindes, 1990, p. 120). Pour une large part, ce sont des enfants confiés ou négociés avec les parents. Ce phénomène ne se limite pas à Abidjan. Une étude datant de 1986 et portant sur quatre villes de l'intérieur (Agboville, Dimbokro, Bouaké et Katiola), établissait déjà que « sur une moyenne de 1,43 personnes employées par les patrons de l'artisanat et du commerce, 0,85 sont des jeunes apprentis, 0,34 des aides familiaux, 0,21 seulement sont des ouvriers » (Lootvoet, 1986).

Le rôle de ces aides familiaux et autres apprentis est fondamental pour le fonctionnement de l'économie informelle. Dans ce secteur, l'économique n'est que rarement détaché du familial. Dans le milieu du commerce, qui occupe la grande majorité des jeunes à Abidjan, les réseaux organisés autour des attaches familiales ou relationnelles sont indispensables. L'absence de réelle relation d'employeur à employé permet de maintenir au minimum le montant des rémunérations à verser. Ce sont ces jeunes qui permettent l'approvisionnement en ville. En intégrant les coûts de transaction, ils fournissent à la fois les produits et la main-d'œuvre en garantissant des coûts minimums. D'ailleurs, « L'appartenance à un réseau reste un vecteur sinon de réussite du moins d'accès sélectif à l'information, au crédit et aux débouchés solvables. De sorte que le capital marchand investi par des "solitaires" produit un taux de marge et une rotation du capital plus faibles que ceux qu'enregistrent les agents insérés dans les réseaux de commerce » (Labazée, 1991, p. 5). Le bon fonctionnement de l'économie informelle repose donc sur le maintien de ces jeunes dans des conditions de faible rémunération.

Les femmes ont majoritairement utilisé ces réseaux pour développer leurs commerces. Leur prospérité dépend de la capacité à contrôler les différentes étapes du processus de commercialisation (Étienne, 1987, p. 75). Ainsi, l'acte économique se conçoit rarement de façon isolée. Les stratégies migratoires visant l'implantation d'un commerce sont insérées dans des logiques communautaires et restent rarement individuelles (Labazée et Grégoire, 1993, p. 8-10). L'installation résulte le plus souvent d'une logique d'investissement de portefeuille de la part de la famille. Il est donc pratiquement impossible pour un jeune d'espérer développer lui-même une activité de commerce.

Avec l'accroissement de la concurrence liée à l'arrivée massive des femmes et des jeunes sur ce marché lors des années 1980, la nécessité de

---

19. Ce secteur est composé à 97 % de femmes travaillant en tant qu'indépendantes.

20. Sur un échantillon de 281 unités, on dénombre 928 employés (hormis les chefs d'entreprise) dont 98,1 % sont des aides familiales (Akindes, 1990, p. 120).

fournir à moindre coût s'est renforcée. Ces artisans du secteur informel alimentaire, pour la plupart, ont dû adapter leur comportement aux situations de marché et, surtout, aux comportements du consommateur (Akindes, 1990, p. 39). Avec la baisse des revenus liés à la crise, la nécessité de diminuer les prix a renforcé le caractère concurrentiel de ces activités et, par conséquent, a accentué la précarité des jeunes aides familiaux, apprentis ou primo-travailleurs. Le conditionnement de l'installation et du développement de toute activité commerciale au rapprochement d'un réseau institue une hiérarchisation des fonctions et des statuts. Un découpage par âge s'effectue de tel sorte que « les nouveaux venus [...], faiblement dotés en capitaux reconnus dans une sphère commerciale, occupent des fonctions simultanément précaires, dévalorisées et faiblement rémunératrices » (Labazée, 1991, p. 5).

La communauté est un élément structurant de l'organisation économique et sociale. Elle crée des hiérarchies et permet d'établir des réseaux souples capables de résister à des chocs macroéconomiques importants. Elle est aussi devenue l'un des facteurs essentiels de la spécialisation des jeunes dans les activités indépendantes de micro-détail en leur offrant ce débouché qui est la seule ressource monétaire à laquelle ils aient accès. Le travail salarié n'étant abordable que pour ceux qui ont réussi à poursuivre leurs études.

### *Le chômage*

Paradoxalement, le chômage est bien souvent le premier rapport de la jeunesse ivoirienne avec la vie active. Il touche principalement les individus issus du cycle secondaire. Pour cette catégorie, en effet, le taux de chômage atteint la barre des 25 %. Les diplômés du supérieur, quant à eux, sont touchés de façon importante puisque 13 % d'entre eux n'ont pas trouvé d'occupation. Ce sont les filières techniques (cycle moyen supérieur professionnel et supérieur professionnel) qui offrent le plus de débouchés sur le marché du travail.

Ces importants taux de chômage des diplômés semblent liés à un phénomène d'attente. Le décalage entre les opportunités économiques et les aspirations de chacun crée un chômage individuel important qui se transforme en un chômage structurel pour chaque niveau d'étude. Ce paradoxe n'existe pas pour les individus n'ayant pas le niveau primaire. Ces derniers, pour lesquels la probabilité d'obtenir un emploi salarié est quasiment nulle, ne cherchent pas à s'inscrire sur la liste des chercheurs d'emploi, car l'absence de prestations laisse l'affiliation sans intérêt. Avec l'avancée dans les études, la proportion de salariés s'accroît. Mais, le nombre de diplômés crée une offre bien supérieure à la demande, principalement depuis l'arrêt de leur recrutement de façon quasi automatique par la fonction publique.



Parallèlement, la limitation des débouchés dans le secteur privé moderne a accentué ce chômage devenu structurel. Cette incapacité du marché du travail à les orienter vers des emplois salariés adaptés à leurs qualifications débouche sur un manque de motivation, de créativité qui devient préjudiciable pour le dynamisme de l'économie ivoirienne.

Quoi qu'il en soit, les études restent un pont obligé vers des emplois réguliers ou protégés. En témoigne la grande majorité des salariés déclarés, inscrits à la sécurité sociale, ces derniers ayant atteint en règle générale au moins le niveau secondaire. On peut dès lors comprendre les raisons qui guident les nouveaux diplômés à accepter de demeurer au chômage au moins durant un certain temps. Ils préfèrent se déclarer au chômage en attendant de trouver un travail correspondant à leurs qualifications, plutôt que d'accepter de manière définitive les conditions du travail du secteur informel. En outre, l'inscription en tant que chômeur n'empêche pas l'exercice d'une activité rémunérée. La nécessité de subvenir à leurs besoins immédiats oblige souvent ces jeunes à accepter des emplois temporaires dans l'informel.

Le chômage fait apparaître un grand nombre de désillusions, aussi bien pour l'étudiant que pour sa famille. Pour L. Proteau (1995, p. 651), la baisse de possibilités d'accès au marché du travail entraîne des réajustements des stratégies éducatives. Pour l'étudiant, les aspects néfastes engendrés par cette période d'absence de revenus peuvent déboucher sur des problèmes d'un autre ordre. Les questions touchant à son émancipation, à la réalisation d'une union et, *a fortiori*, à son mariage peuvent créer un sentiment d'échec dévalorisant. De même, la réalisation de ses obligations vis-à-vis de ses parents est rendue impossible. Finalement, il s'enclenche une spirale de démotivation qui se traduit bien souvent par une absence de dynamisme et un désœuvrement profond chez certains jeunes ivoiriens.

Ces jeunes ivoiriens sont confrontés à une saturation du marché du travail. Le marché du travail salarié ne leur offre pas ou peu de débouchés et le secteur informel ne peut leur offrir que des emplois précaires et faiblement rémunérés. L'obtention de diplômes n'est plus une garantie pour trouver un travail, et le chômage des « intellectuels » se développe. Devant le mur que représente l'emploi salarié, des stratégies de travail bénévole sont mises au point par les diplômés pour intégrer des entreprises et nouer des relations professionnelles en vue d'une embauche future. L'inadaptation des formations avec les attentes des entreprises favorise le chômage des diplômés. La lutte contre le chômage doit donc passer par une redéfinition des cursus scolaires. Cependant, il est tout aussi nécessaire pour les étudiants qu'ils s'organisent eux-mêmes pour faciliter leur insertion professionnelle. Le regroupement autour d'associations estudiantines volontaires, existant dans certaines écoles, pourrait être une bonne solution pour faire la promotion de ces jeunes auprès des entreprises.

## **Entre crise économique et crise morale : insertion et exclusion sociales des jeunes**

Les jeunes ivoiriens sont à la recherche de nouvelles références et de nouveaux repères. Les bouleversements auxquels ils sont confrontés les conduisent à construire de nouveaux schémas comportementaux. Les éléments de stabilité qui existaient autrefois ont tendance à disparaître. La montée du divorce et du nombre de femmes chefs de ménage est à la source de nouvelles situations familiales. L'accès à l'information, le côtoiement de produits et de valeurs inaccessibles créent un environnement social, notamment en milieu urbain, propice à une montée des frustrations et à l'apparition de comportements antisociaux. La confrontation de plusieurs modèles culturels engendre une perte de repères pour une part croissante d'entre eux. Le décalage entre les fantasmes d'une société de consommation et les contraintes nées d'une économie fragilisée montre les limites de l'assimilation à des modes de vie traditionnels ou à une société en mutation vers l'économie de marché occidentale.

### *L'environnement familial en mutation*

En parallèle des difficultés rencontrées lors de leur insertion professionnelle ou de la réalisation de leur parcours scolaire, les jeunes doivent faire face aux transformations qui touchent à la structure familiale. Si la notion de famille a toujours été un pilier de la société ivoirienne, on assiste depuis quelques années à l'apparition de nouveaux « modèles ». Le rétrécissement du groupe familial sur lui-même remet en cause les modes d'insertion et de valorisation sociale en son sein. Les règles de solidarité communautaires sont mises à mal par la réduction du champ relationnel mis à la disposition de ces jeunes. La famille n'est plus une garantie de sécurité, car elle n'est plus assurée de pouvoir subvenir aux besoins de tous ses membres. C'est l'ensemble des règles de sociabilisation des enfants qui sont remises en question par cette évolution. Détachés du reste de leur groupe lignager, ces jeunes sont confrontés de façon directe aux problèmes d'instabilité des unions et de célibat de leur mère dont l'ampleur s'amplifie, notamment en milieu urbain.

Le phénomène des femmes chefs de ménage s'est beaucoup développé ces vingt dernières années. S'il illustre « l'avènement de nouveaux statuts féminins et la mise en place d'autres modes d'organisation familiale » (Tichit, 1996), il crée de nouvelles normes de comportement. En 1960, trois femmes chefs de ménage sur quatre étaient veuves contre seulement un tiers dans les années 1970. Aujourd'hui, le taux de séparation à la première union est de 18,7 % (pour 49,1 % dues à un divorce, 22,6 % à une séparation et 28 %

à un décès). Ces ruptures du lien matrimonial entraînent fréquemment pour les femmes la perte du patrimoine du ménage pour elles-mêmes et leurs enfants.

Déjà, en 1983, Bisilliat et Fiéloux (1983, p. 55) notaient que « la précarité du lien conjugal dans les grandes et même les petites villes, confirmée par la fréquence des divorces, la polygamie avec l'abandon plus ou moins net de la première épouse et de ses enfants, les réactions de rejet des femmes devant l'absentéisme du mari, les effets de la crise économique sont autant de facteurs qui concourent à augmenter le nombre de familles dont le chef de ménage est une femme. » Et ce phénomène s'est accentué durant la dernière période en Côte d'Ivoire<sup>21</sup>, tout particulièrement dans les classes les plus démunies, comme d'ailleurs partout en Afrique subsaharienne.

Cette situation conduit à des absences de plus en plus fréquentes de la mère et, surtout, à une baisse de l'autorité du père. Le statut de l'enfant au sein du ménage n'est donc plus parfaitement défini et celui-ci doit faire face à une autonomie plus importante. La diminution des contraintes pesant sur l'enfant s'accompagne d'une absence de repères. Cette précarité des relations filiales est d'autant plus importante que l'on assiste à une montée du nombre des pères délaissant complètement leur foyer. Dans ce contexte, la mère et les enfants se trouvent dans l'obligation de travailler pour assurer leur survie quotidienne. Cette situation entraîne une déscolarisation des enfants. La montée du nombre de ménages monoparentaux pose donc le problème de l'insertion de ces jeunes au sein du tissu économique et social.

### *L'apparition de conflits de générations*

Les jeunes « se cherchent ». C'est en effet une caractéristique générale pour une jeunesse ne pouvant plus se fier que partiellement aux balises laissées par leurs aînés. Cette recherche permanente de références identitaires est directement liée aux mutations et aux crises de leur environnement social. Confrontés à de multiples contraintes, ces jeunes se retrouvent dans des nouvelles normes qu'ils créent eux-mêmes. La manifestation de normes comportementales, au travers notamment du langage ou de l'habillement, renvoie à la recherche de nouvelles formes de reconnaissance sociale. L'identification par ces codes à un groupe qui ne soit pas celui d'origine est un phénomène récent en Côte d'Ivoire qui exprime l'émergence de nouvelles aspirations tant culturelles qu'économiques ou sociales. Cette identification à un groupe « jeunes » s'effectue sous forme de critiques vis-à-vis de leurs

---

21. Les femmes chefs de ménage représentaient 7,4 % des chefs de ménage en 1975, 15,1 % en 1988 et 16,4 % en 1993 (Vimard et N'Cho, 1997); on trouvera une analyse de ce phénomène dans le chapitre 10 sur « Les femmes » auquel le lecteur pourra se reporter.

autres sphères communautaires. Ainsi, la famille est-elle placée en contradiction avec les nouvelles sources de solidarité communautaire, de sorte qu'apparaissent des germes de conflits de génération.

La jeunesse ivoirienne se détache des modes culturels de leurs aînés. Cet éloignement est en partie dû à l'écart croissant entre les conditions de vie de ces jeunes et celles de leurs parents. Par exemple, l'apparition d'une jeunesse urbaine de masse n'ayant pas connu la campagne est un phénomène contemporain. Les références au village, à son organisation et à ses rites ne sont plus aussi prégnantes pour cette génération que pour la précédente. De même, les jeunes font l'expérience de l'incapacité des anciens systèmes de droits et d'obligations communautaires à assurer leur insertion sociale et à constituer des identités stables (Marie, 1997, p. 271). La perte de confiance qu'engendrent ces dysfonctionnements se répercute sur les liens affectifs et familiaux. Ces jeunes qui acquièrent une culture et une identité propre ne parviennent cependant pas à s'émanciper de l'univers familial. La recherche d'une plus grande autonomie est contrariée par l'incapacité de s'établir. C'est ainsi qu'on observe « un phénomène de non-passage à l'âge adulte et de prolongement artificiel de l'adolescence » (Lange et Martin, 1993, p. 98). La frustration liée au refus de se voir considérer comme un adulte, renforcée par le fait que les parents ne peuvent souvent pas subvenir à leurs envies, se développe de telle sorte que, « à partir du moment où le jeune trouve sa subsistance ailleurs que dans la traditionnelle structure familiale, il s'en détache. [...] C'est une des explications de la déstructuration de la cellule familiale » (Montel, 1993, p. 203).

Cette crise des anciens modes de régulation sociale est renforcée, particulièrement dans les grandes villes, par l'omniprésence de référents culturels occidentaux. La confrontation de ces valeurs ostentatoires avec les normes traditionnelles engendre l'apparition d'une culture hybride caractéristique de la jeunesse ivoirienne, et peut-être même de façon spécifique des jeunes des villes les plus grandes (Abidjan, Khorogo, Bouaké...). Les confrontations entre une société ouverte à la consommation de masse et les contraintes financières qui pèsent sur l'ensemble des jeunes génèrent un sentiment de frustration. Un décalage se constitue entre les droits dont ils bénéficient et les obligations de retour (celles qu'on leur impose mais aussi et surtout celles dont ils seront redevables toute leur vie). Cette contrainte est particulièrement forte chez les jeunes diplômés se retrouvant au chômage. L'incapacité à faire face aux obligations communautaires malgré le diplôme obtenu est une source d'angoisse importante. Cette contradiction entre le nouveau statut et l'absence de contrepartie monétaire crée un climat de tension au sein du groupe familial. Si un nombre croissant de jeunes émet la volonté de ne pas se sacrifier aux exigences de la solidarité communautaire, cette situation peut être à la base d'un réflexe d'auto-exclusion de la

part du diplômé qui préférera simplement rester en retrait de sa famille par peur de faire face aux sanctions. Mais l'éducation, et particulièrement la réussite d'un cursus scolaire, est une source de prestige qui entraîne une valorisation du statut social de l'individu. Elle crée donc une modification des hiérarchies au sein de la famille. La confrontation entre des parents souvent illettrés et leurs enfants ayant bénéficié d'une formation scolaire est également une base fréquente de la remise en cause de l'autorité parentale.

La matérialisation de ces conflits entre les générations s'effectue au travers de l'individualisation de la jeunesse ivoirienne. Cette volonté affirmée d'autonomie vis-à-vis des hiérarchies traditionnelles s'affiche de plus en plus clairement. La création de nouveaux interlocuteurs institutionnalisés dans un environnement anonyme fait apparaître une large modification des rapports sociaux qu'entretiennent ces jeunes avec le reste de la société. Plus encore, le positionnement de l'argent en tant que médiateur des rapports sociaux engendre des déviances dans une population qui en est dépourvue.

### *Exclusion et délinquance*

Le nombre de délinquants connaît une forte progression en Côte d'Ivoire. D'apparition récente, il est un véritable dilemme pour une société inadaptée à ce type de comportements. Afin de mieux cerner le problème de la délinquance juvénile, il convient donc de caractériser plus précisément ce phénomène. D'après les criminologues, on considère comme délinquant « tout individu ayant commis une infraction sanctionnée ou non par un jugement de condamnation ». Il est possible de formuler une deuxième définition de la délinquance. Ainsi, on peut admettre comme délinquant ou prédélinquant tout individu en situation de danger moral<sup>22</sup>. De ce fait, tous les individus commettant des infractions pour satisfaire des besoins vitaux que la société leur refuse ne doivent pas être classés comme des délinquants au sens classique du terme, mais comme des individus en danger moral. Cette délinquance juvénile est souvent la résultante d'une jeunesse défavorisée et désœuvrée. C'est cette catégorie de délinquance que l'on retrouve le plus fréquemment en Côte d'Ivoire.

### **Les sources économiques de la délinquance : pauvreté et inactivité**

Le développement de la pauvreté et surtout des inégalités est le fondement de la délinquance. Pour remédier à ce fléau, il est nécessaire d'en comprendre la cause. Les jeunes sont confrontés à deux formes de la pauvreté.

---

22. Peut être considéré comme en danger moral tout individu se trouvant dans une situation marginale risquant de conduire à la délinquance.

La première est objective. L'absence d'accès aux biens de base (logement, alimentation, habillement...) conditionne l'apparition de comportements violents, de vols, etc., à seule fin de survivre. La lutte contre cette forme de pauvreté passe par la mise en place de politiques appropriées visant à permettre l'accès à ces nécessités premières. La deuxième forme est plus subjective. Elle se retrouve principalement en milieu urbain<sup>23</sup>. Il s'installe, dans ces villes, une cohabitation entre des modes de vie occidentalisés et des modes de vie plus traditionnels. Les écarts de revenu entraînent irrémédiablement une situation de convoitise chez les jeunes les plus défavorisés. Ces derniers cherchent à acquérir certains biens de consommation que leur situation économique ne permet pas d'acheter mais que leur environnement étale sous leurs yeux. Il se crée un engouement pour des produits à teneur symbolique (vêtements d'origine américaine, cigarettes, etc.). Ce sont ces nouveaux besoins qui sont générateurs de délinquance.

Cette deuxième forme de pauvreté est à la base d'un fort mouvement d'exode rural des jeunes. L'attrait des « lumières de la ville » conduit de nombreux jeunes à quitter la campagne pour migrer vers Abidjan ou Bouaké. Les informations délivrées par les médias ou par les étudiants revenus au village pour leurs vacances donnent une image d'opulence et d'accès facile aux biens de consommation. Il en résulte une situation de danger pour ces derniers arrivant souvent sans éducation ni formation, et quelquefois sans même un soutien familial sur place. Ces jeunes aux faibles ressources arrivant à la ville se retrouvent alors confrontés à des situations de précarité, de chômage ou de sous-emploi. Le décalage entre leurs aspirations et les possibilités qui leur sont offertes peut être source de délinquance.

### **Les facteurs socioculturels de la délinquance**

Le principal facteur d'entrée dans la délinquance réside dans la rupture avec le cercle familial. Ce risque de rupture trouve de nombreuses origines. Si nous en avons déjà énuméré quelques-unes, d'autres sont récemment apparues. Le décalage entre l'enseignement scolaire et les règles édictées par sa famille peuvent créer une situation conflictuelle chez l'enfant. Le respect des coutumes peut finir par sembler désuet lorsqu'on le met en comparaison avec les connaissances dispensées par l'école. Un autre phénomène apparaît avec l'urbanisation. En effet, les jeunes ont de plus en plus de liberté en ville dans la mesure où le contrôle social, existant dans un village, y est absent ou diffus. En ville, l'anonymat est de mise et l'adolescent, livré à ses propres choix, a toujours la tentation de chercher de l'argent par ses propres moyens. Ces deux facteurs combinés amènent les

---

23. Elle est, par conséquent, concentrée à Abidjan.

enfants à rester hors du foyer et à essayer de se débrouiller seuls dans la rue. Cet éloignement de l'univers familial a un caractère quasi définitif puisqu'il leur sera d'autant plus difficile de réintégrer leur famille (surtout pour les adolescents récidivistes) que leur absence aura été prolongée. La famille peut alors jouer un rôle négatif en reniant sa progéniture et en affirmant qu'elle pourrait contaminer les autres. Le risque est alors grand de voir ces adolescents se faire recruter par des adultes qui pourront les utiliser aisément et à leurs dépens.

Parmi les raisons qui poussent à entrer dans la délinquance, deux sont particulièrement récurrentes : le rapport à la sexualité et la drogue. Premièrement, la médiation de l'argent dans les rapports de sexe engendre des comportements de déviance chez certain(e)s adolescent(e)s. On retrouve ici les questions de dot et de mariage chez des jeunes dépourvus de ressources stables et suffisantes. En effet, l'impossibilité d'accéder au statut d'individu marié peut entraver une sexualité normale et provoque des attitudes de rejet vis-à-vis des règles sociales. Dès lors, apparaissent les bases de la délinquance entraînant des actes de vol, de viol ou de prostitution, qui amènent le sida dans des couches de plus en plus jeunes de la population.

Plusieurs enquêtes ont montré que le fait d'avoir une conjointe était associé au crime chez les très jeunes adultes délinquants (18-23 ans), alors qu'il agirait comme un facteur de retrait de la délinquance à partir de 24 ans. Les frais à engager pour pouvoir se marier sont en effet excessifs pour la plupart des jeunes. Le paiement de la dot, l'entretien du ménage, etc., rendent le mariage inaccessible. Inversement, le rachat de la dot par des jeunes filles « vendues » par leur père et souhaitant se séparer de leur conjoint engendre parfois des phénomènes de prostitution. En dehors de ces cas précis, la prostitution garde malgré tout un caractère général. Elle est un moyen efficace pour gagner de l'argent. Ainsi, il s'avère que la prostitution occasionnelle est un phénomène courant dans les rues d'Abidjan. Indépendamment des questions d'ordre moral, il est urgent de considérer ce commerce du sexe, étant donné les risques de propagation du sida qui en découlent.

Deuxièmement, l'apparition de drogues dures sur le territoire ivoirien doit faire l'objet d'enquêtes approfondies. L'absence de données concernant ce phénomène rend difficile toute analyse ou interprétation. La lutte contre de tels trafics doit cependant être un enjeu primordial de toute politique de lutte contre la délinquance. En effet, cette source d'argent pourrait être le terreau d'une nouvelle forme de délinquance telle que la Côte d'Ivoire n'en connaît pas encore.

L'intolérance sociale est un facteur majeur de la récurrence des jeunes. Ces derniers se trouvent dévalorisés, rejetés par leur famille et sans possibilité d'insertion dans le milieu professionnel. Cette intolérance sociale contribue fortement à la construction d'une « identité négative » chez l'adolescent et

rend très difficile sa réintégration dans la société. Or, la majorité des jeunes délinquants sont en état de danger moral par un défaut d'éducation ou un mauvais enseignement, par des situations de pauvreté ou de chômage endémique. Pour tous ces jeunes, il faut effectuer une prévention qui passe par la formation et l'information du public sur les rapports entre l'intolérance et la délinquance. Il faut dédramatiser les comportements et donner un droit à la tolérance de la part de la collectivité surtout lorsqu'il s'agit du premier passage à l'acte. Il reste que la délinquance ne tire pas ses sources d'éléments d'origine purement économique ou sociale. S'il est certain que la réduction des inégalités sociales et l'accès à des activités mieux rémunérées sont des conditions nécessaires à sa réduction, la baisse de la délinquance suppose aussi d'offrir à un grand nombre de jeunes de nouveaux repères et de nouveaux buts.

### **Conclusion et propositions**

La jeunesse ivoirienne est confrontée à de multiples difficultés. D'une part, son insertion professionnelle n'est plus assurée ni par l'État, ni par l'école, ni par la famille, et elle a à prendre en charge son propre avenir économique. D'autre part, et c'est peut-être le plus important, son insertion sociale elle-même n'est plus garantie. L'autonomie croissante de la cellule familiale et, parfois, son éclatement renvoient de plus de plus les jeunes à eux-mêmes. Leur position sociale au travers des institutions traditionnelles est remise en cause de sorte qu'ils recherchent de nouveaux modes de reconnaissance auprès de regroupements informels. Ces jeunes sont en quête de nouvelles valeurs reliant leur culture et les attraits d'une culture occidentale qui n'a jamais été aussi proche. L'apparition d'un conflit de générations naît de l'exacerbation de frustrations issues de ce décalage entre leurs possibilités financières et leurs aspirations tant matérielles que culturelles.

Les difficultés rencontrées par les jeunes relèvent tout particulièrement de leur accès à la vie professionnelle. La première série de difficultés concerne le système éducatif. On a vu que l'effort de scolarisation, dès le primaire, demeure inégalement réparti entre les zones de savane et les zones côtières, les villes et les campagnes, les filles et les garçons. Les sureffectifs d'élèves, faute d'infrastructures suffisantes, et la compétition affectent la qualité de l'enseignement. Les solutions alternatives les plus intéressantes – privées – ne sont offertes qu'aux jeunes les plus aisés. Pour les autres, l'accès à l'emploi passe par la mise au travail prématurée ou l'apprentissage, dans des entreprises du secteur non structuré. Ces deux voies sont bien souvent accompagnées de périodes de chômage, évidemment peu propices à une socialisation équilibrée des individus (la délinquance peut en être une conséquence). L'accès au travail par ces canaux se révèle



précaire, faiblement formateur et générateur d'inégalité, au détriment des filles principalement, là encore.

Les autorités ivoiriennes semblent avoir pris conscience de certains de ces problèmes et ont lancé, au début des années 1990, le Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH). Ce programme intègre de nombreux volets. L'un d'entre eux concerne l'éducation primaire et prévoit le renforcement des infrastructures, l'allègement des coûts en matériel pédagogique supportés par les ménages, une plus grande flexibilité des horaires pour permettre les activités annexes des enfants, l'atténuation des disparités régionales... mais aussi l'instauration de frais de scolarité. Ces mesures répondent partiellement au diagnostic effectué par Grootaert dont les grands traits ont été exposés plus haut. Le PVRH vise également un taux de scolarisation primaire de 90 % en l'an 2000, dont on peut déjà dire qu'il n'est pas atteint. Un autre volet du PVRH se préoccupe de la formation professionnelle. Le cadre institutionnel est modifié avec la création de l'Agence nationale pour la formation professionnelle (Agefop), du Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) et de l'Agence d'étude et de promotion de l'emploi (Agepe). Ces diverses institutions, dont les rôles ne sont pas toujours très clairement répartis (Kouadio Béné, 1997), mettent en œuvre divers programmes orientés vers les jeunes déscolarisés. Il est sans doute trop tôt pour juger de leur impact. Fauré et Labazée (1998) notent toutefois que l'accent y est surtout mis sur l'accès au secteur moderne. Ils évoquent également les difficultés de démarrage du Plan d'action de l'apprentissage de l'Agefop, certes ambitieux, mais qui n'aurait pas répondu de manière pleinement satisfaisante à la demande des jeunes comme à celle des chefs d'entreprise.

En attendant des évaluations plus précises de ces initiatives, il n'est pas inutile d'insister sur ce qui semble être un besoin majeur des jeunes en Côte d'Ivoire : celui qui concerne la sécurisation des itinéraires éducatifs et de formation. La précarité des situations obscurcit les horizons temporels des individus et empêche l'accomplissement de projets de long terme. Cette précarité est une caractéristique de l'économie ivoirienne en règle générale. L'amélioration du sort des jeunes suppose bien sûr l'amélioration de leur environnement économique. Toutefois, de manière plus ciblée, la sécurisation des itinéraires des jeunes pourrait passer par une multiplicité de dispositifs garantissant, par exemple dans le cas de l'apprentissage, le respect d'un calendrier pédagogique minimal et la reconnaissance véritable des compétences acquises dans le secteur artisanal<sup>24</sup>. Le marché du crédit a aussi certainement un rôle à jouer car il permet l'étalement des dépenses.

---

24. L'Inades a mené, dans ce domaine, des expériences concluantes garanties par un suivi étroit des projets d'insertion.

Les prêts scolaires concédés par des institutions telles que les Caisses rurales d'épargne et de crédit (Crep-Coopec) peuvent offrir des appoints financiers utiles en période de rentrée des classes.

Plus généralement, on ne peut guère attendre des ménages ou des employeurs qu'ils mettent spontanément en œuvre les mesures appropriées. Ceux-ci, comme on l'a vu, n'ont pas toujours d'autres solutions que de suivre des stratégies qui provoquent souvent une déqualification et parfois une exploitation des catégories les plus vulnérables de la population, au premier rang desquelles figurent les jeunes. Aussi, la responsabilité qui incombe à l'État, aux administrations et aux collectivités locales est-elle de tout mettre en œuvre pour assurer à ces jeunes une insertion valorisante dans le tissu social. Indépendamment des problèmes touchant à l'école et aux facteurs économiques, il est possible de dégager deux thèmes d'actions à entreprendre pour améliorer la situation des jeunes et répondre à leurs attentes. Ces mesures touchent à l'insertion dans le monde du travail et au rapport à la citoyenneté.

Tout au long de ce chapitre, nous avons soulevé deux questions majeures concernant la formation des jeunes. Il s'agit d'une part du chômage des diplômés et, d'autre part, de la qualité de l'apprentissage. Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, il est nécessaire de leur fournir les éléments pour qu'ils répondent aux attentes des entreprises. La limitation des débouchés offerts par la fonction publique doit pousser ces étudiants à se préparer à faire face aux conditions d'embauche du secteur privé.

Deux orientations pourraient contribuer à la réduction du temps passé sur les listes des chômeurs :

- d'une part, une meilleure association des entreprises à la vie scolaire et une information des étudiants sur leurs besoins. Pour cela, la réalisation de forums ou d'ateliers permettant aux étudiants de nouer des contacts et de mieux s'informer des conditions d'embauche serait souhaitable ;
- d'autre part, la responsabilisation des étudiants vis-à-vis de leur avenir, au travers de créations d'associations visant à promouvoir leurs aptitudes auprès des entreprises. Les universités pourraient, selon ce principe, mettre en place des cours axés sur des questions plus professionnelles et relevant moins de la recherche appliquée.

L'apprentissage, tel qu'il existe en Côte d'Ivoire, ne répond que partiellement aux problèmes rencontrés par les jeunes. D'un côté, les centres officiels, délivrant une formation d'excellente qualité, n'ont qu'une capacité d'accueil limitée et nécessitent des coûts de fonctionnement élevés. De l'autre, la formation sur le tas telle qu'elle est pratiquée dans le secteur informel fait apparaître de nombreuses lacunes et de multiples abus. Malgré cela, les débouchés offerts par ce type de formation ont attiré de nombreux parents qui ont placé leurs enfants en tant qu'apprentis. Il est probable que ce type

de formation parvient à saturation à la suite de cet engouement. Ainsi, si rien n'est fait pour le développer, l'apprentissage risque de devenir plus cher, et par conséquent inaccessible, pour la majeure partie de la population.

Or, une bonne organisation de la formation professionnelle pourrait permettre d'améliorer la compétitivité des entreprises et même favoriser leur création. La création d'une voie médiane entre la formation sur le tas et l'apprentissage officiel apparaît comme une solution répondant à ces problèmes. La promotion de formations par alternance, capable de faire le lien entre l'école et certaines unités du secteur informel, pourrait offrir une solution alternative à la sous-qualification des jeunes sortant d'apprentissage et au manque de productivité de ces petites entreprises. Ainsi, une réforme de l'apprentissage pourrait intégrer les points suivants : la création ou le développement d'organismes locaux chargés de former et de proposer aux entreprises du secteur informel d'encadrer des apprentis ; la réforme des modalités juridiques de réalisation d'un apprentissage permettant à des entreprises non-affiliées au registre du commerce d'accueillir des apprentis afin d'adapter l'apprentissage aux conditions de l'activité du secteur informel. En déléguant le contrôle de l'apprentissage à des unités autonomes, regroupées par discipline ou par quartier, il s'agirait de gagner la confiance de patrons exerçant leur activité sans être déclarés. Ce sont eux qui représentent en effet le plus gros potentiel d'accueil pour recevoir une formation par alternance.

Pour faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes dans leur insertion sociale, il est important de leur offrir de nouvelles références. Ces jeunes, pour qui la famille apparaît moins stable que pour leurs aînés, sont à la recherche de nouveaux repères. En les inscrivant dans une démarche volontaire de réalisation de projets à l'échelle locale, il paraît possible de créer une émulation et d'activer le fonctionnement d'une démocratie locale. En les associant à des projets socialement valorisants, il s'agit de leur faire prendre la mesure de leurs capacités. Ainsi, la mise en place de maisons de jeunes gérées par les communes favoriserait-elle l'apparition de nouvelles formes de solidarités. Au travers de la réhabilitation de quartiers délabrés, de la création d'infrastructures légères destinées aux loisirs (par exemple, l'aménagement de terrains de football) ou d'organisation d'événements locaux, il est nécessaire de favoriser les initiatives locales intégrant les jeunes. De la même façon, l'aménagement de foyers susceptibles de délivrer des informations et d'accueillir les familles, pourvus de moniteurs, permettrait à de nombreux jeunes de trouver des conseils concernant les relations conflictuelles qu'ils peuvent entretenir avec leurs parents. La prévention de la délinquance pourrait ainsi s'en trouver améliorée.

Les expériences de responsabilisation collective illustrent les véritables attentes de ces jeunes. Le projet de réhabilitation du quartier Sokoura à

Aboisso, mené dans la seconde moitié des années 1980, a donné des résultats plus que satisfaisants en permettant à de nombreux jeunes défavorisés de participer à un projet commun et valorisant, bénéficiant par là-même de la reconnaissance de leur travail. De même, au travers de la création du Centre pilote de Port-Bouët à Abidjan, il est apparu que des jeunes en situation de crise morale pouvaient éprouver le souhait de commencer une formation, de chercher du travail et de gagner leur vie lorsqu'on leur montrait le bien-fondé de cette démarche. Il est nécessaire d'impliquer ces jeunes dans la mise en place de projets qui les concernent. Cependant, comme le note Bugnon-Bah (1993, p. 234), les blocages rencontrés lors de la mise en place de ce type de projets sont bien plus souvent d'ordre administratif que financier ou matériel. L'État, les collectivités locales et l'administration de Côte d'Ivoire se trouvent donc en première ligne pour faciliter ce type d'actions.

## Bibliographie

- AKINDES F.A., 1990, *Urbanisation et développement du secteur informel alimentaire en Côte d'Ivoire : l'exemple d'Abidjan*, thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- ANTOINE P. et GUILLAUME A., 1986, « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n° 2, AIDELF, Paris, p. 289-297.
- BISILLIAT J. et FIELOUX M., 1983, *Femmes du Tiers Monde*, Éd. Le Sycomore, Paris.
- BONNET M., 1993, « Le travail des enfants en Afrique », *Revue internationale du travail*, vol. 132, n° 3, p. 411-430.
- BUGNON-BAH J., 1993, « Expérience de formation technique : le centre de Port-Bouët à Abidjan », in *Jeunes villes emploi : Quel avenir pour la jeunesse africaine*, Actes du colloque, 26-29 octobre 1992, ministère de la Coopération et du Développement, Paris, p. 234-236.
- COMBARNOUS F., 1997, *Discrimination et marché du travail urbain*, Centre d'économie du développement, Bordeaux.
- DUBRESSON A., 1995, « Travail, migrations, insertion : vers une nouvelle donne spatiale en Côte d'Ivoire ? », in ANTOINE P. et DIOP A.B. (éds.), *La ville à guichets fermés ? Ifan/Orstom*, Paris, p. 217-237.
- DUREAU F. et DUBERT A., 1985, « L'apprentissage en mutation. Le cas des secteurs menuiserie et bâtiment de Côte d'Ivoire », *Cahiers Orstom, Série Sciences humaines*, vol. 21, n° 2-3, p. 329-338.

- ÉTIENNE M., 1987, « Rapport de sexe et de classe et modalités socio-économiques chez les Baoulés (Côte d'Ivoire) », *Anthropologie et sociétés*, vol. 11, n° 1.
- FAURÉ Y.-A. et LABAZÉE P., 1998, *Les dispositifs d'appui au secteur privé ouest-africain et le petit entrepreneuriat. Rapport Côte d'Ivoire*, Orstom-Faseg-Ensea, Secrétariat d'État à la Coopération, Paris.
- GAUFROYAU B. et MALDONADO C., 1997, *Secteur informel : fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales. Le cas de la Côte d'Ivoire*. Document de recherche, S-INF 1-13, Bureau international du travail, Genève.
- GRÉGOIRE E. et LABAZÉE P., 1993, « Mobilité marchande et urbanisation. Les cas de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Maradi (Niger) », *Cahiers Orstom, Série Sciences humaines*, vol. 29, n° 2-3, p. 527-546.
- GROOTAERT C., 1998, *Child labor in Côte d'Ivoire : incidence and determinants*, Working Paper, World Bank, Social Development Department, Washington D.C.
- GUILLAUME A., VIMARD P., FASSASSI R. et KOFFI N., 1997, « La circulation des enfants en Côte d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main-d'œuvre », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTÊ H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Paris, Karthala-Orstom, p. 573-590.
- INADES, 1996, *La relation d'apprentissage*, Inades, Abidjan.
- JONES C. et YE X., 1997, *Issues in comparing poverty trends over time in Côte d'Ivoire*, Policy Research Working Paper, 1771, World Bank, Washington D.C.
- KOUADIO BÉNIÉ M., 1997, « Les enjeux de la formation en Côte-d'Ivoire », *Mondes en développement*, n° 25, p. 73-91.
- LABAZÉE P., 1991, Logiques économiques et sociales des réseaux de commerce : l'économie marchande vue à l'état pratique, Communication au séminaire de l'Orstom, *Migrations, travail, mobilités spatiales*, juin 1991.
- LABAZÉE P., 1996, « L'emploi d'enfants en période de crise », in SCHLEMMER B. (éd.), *L'enfant exploité*, Karthala-Orstom, Paris, p. 109-121.
- LACHAUD J.-P., 1989, *Le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire : structure et segmentation*, Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD J.-P., 1994, *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, Institut international d'études sociales, Genève.
- LACHAUD J.-P., 1995, *Secteur informel urbain et informalisation du travail urbain en Côte d'Ivoire*, Centre d'économie du développement, Bordeaux.
- LANGÉ M.-F. et MARTIN Y.-M., 1993, « La socialisation par l'éducation et le travail : l'itinéraire incertain », in *Jeunes villes emploi : Quel avenir*

- pour la jeunesse africaine*, Actes du colloque, 26-29 octobre 1992, ministère de la Coopération et du Développement, Paris, p. 95-98.
- LOOTVOET B., 1986, *Contribution de l'artisanat et du petit commerce à l'économie ivoirienne*, thèse de doctorat, université de Clermont-Ferrand I.
- MARIE A., 1997, « Avatars de la dette communautaire : crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation (itinéraires abidjanais) », in MARIE A. (éd.), *L'Afrique des individus*, Karthala, Paris, p. 249-327.
- DE MIRAS C., 1980, « Le secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan », *Revue Tiers-Monde*, vol. 31, n° 82, p. 353-372.
- MONTEL J.-M., 1993, « L'expérience de l'échec chez les jeunes citadins déscolarisés », in *Jeunes villes emploi : Quel avenir pour la jeunesse africaine*, Actes du colloque, 26-29 octobre 1992, ministère de la Coopération et du Développement, Paris, p. 202-204.
- ORSTOM-ENSEA, 1996, « L'emploi salarié dans le secteur moderne ivoirien (1980-1993) », *Séminaire Emploi Agepe-Ensea*, Abidjan.
- PENOUIL M., 1982, « Menuisiers et garagistes, tailleurs et petits vendeurs de marché à Abidjan et Yaoundé », in DEBLÉ I. et HUGON PH. (éds.), *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 119-126.
- PILON M. et VIGNIKIN K., 1996, « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.), *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Études du Ceped n° 13, Ceped, Paris, p. 471-493,
- PROTEAU L., 1995, « Le champs scolaire abidjanais : stratégies éducatives et itinéraires probables », *Cahier des Sciences humaines*, Orstom, p. 635-653.
- PROTEAU L., 1996, *École et société en Côte d'Ivoire. Les enjeux des luttes scolaires (1960-1994)*, thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- PROTEAU L., 1997, « Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTÊ H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, p. 635-653.
- RÉPUBLIQUE de CÔTE D'IVOIRE, 1996, *Annuaire officiel du ministère de l'emploi, de la fonction publique et de la prévoyance sociale, 1996-1997*, Éditions SEM, Abidjan.
- SCHNEIDER H., 1992, *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire*, OCDE, Paris.
- TICHIT C., 1996, Femmes, prise de décision et dynamique individuelle d'un phénomène en expansion : les femmes chefs de ménage, Communication au Séminaire de l'Iford *Femmes et gestion des ressources*, Yaoundé, 5-7 février 1996, 17 p.

- VIMARD P. et GUILLAUME A., 1991, « Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte d'Ivoire », in QUESNEL A. et VIMARD P. (éds.), *Migration, changements sociaux et développement*, III<sup>es</sup> journées démographiques, 20-22 septembre 1988, Orstom, Paris, p. 243-260.
- VIMARD P. et N'CHO S., 1997. « Évolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte d'Ivoire 1975-1993 », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (éds.), *Ménages et familles en Afrique*, Études du Ceped n° 15, Ceped-Ensea-INS-Orstom-URD, Paris, 1997, p. 101-123.

# Conclusion

Philippe HUGON, Georges Photios TAPINOS et Patrice VIMARD

Cet ouvrage a privilégié un éclairage démographique et économique pour traiter des perspectives du développement durable ivoirien. La grave crise socio-politique ivoirienne à la veille du troisième millénaire est en relation avec la crise économique et financière et avec les phénomènes migratoires, les réformes de la propriété foncière ou du droit de la nationalité analysés dans cet ouvrage. Il y a interdépendance entre les compromis socio-politiques, la crédibilité interne et externe des États, les mécanismes redistributifs, la croissance économique et les régulations démographiques.

La recherche des futurs possibles et souhaitables renvoie évidemment à une pluralité de variables concernant le devenir des États et des régulations socio-politiques, l'évolution des référents identitaires, les préventions des conflits et des catastrophes. À défaut d'actions proactives, préactives ou réactives, des conflits peuvent se propager à partir de quelques échauffourées et modifier les trajectoires nationales. Le devenir de la Côte d'Ivoire est ainsi largement déterminé par la prévention des risques systémiques et des contagions et par des attitudes réactives ou proactives en termes de transparence, de jeux des contre-pouvoirs et de démocratie.

La crise socio-politique est-elle une bifurcation conduisant à un changement de trajectoire de la société ou un choc provisoire sans effets significatifs sur les variables de long terme ? L'avenir de la Côte d'Ivoire est ainsi très ouvert et incertain. Il nous faut esquisser les cheminements possibles et prendre la mesure des degrés de liberté de l'intervention publique pour réaliser l'objectif de développement durable. Les futurs les plus probables ne sont pas une extrapolation raisonnée des tendances présentes. En vérité, lorsqu'il s'agit d'envisager l'éventail du possible, l'avenir à l'horizon d'une génération est fortement contraint par le passé ; pourtant, il a suffi de vingt ou trente glorieuses, sinon pour transformer une économie, du moins pour



la faire changer de trajectoire. La prospective qui prend la juste mesure des choses a autant de chances d'être démentie que l'exercice hardi qui envisage des ruptures. Mais aussi, les futurs les plus probables ne sont pas nécessairement ceux qu'un changement institutionnel ou une politique active sont susceptibles d'infléchir. Le temps nécessaire pour qu'une politique produise son plein effet dépasse souvent l'horizon politique des régimes démocratiques. Il faut alors balancer les coûts sociaux immédiats de mise en œuvre d'une telle politique, et les bénéfices qui n'apparaissent qu'à long terme.

### Les scénarios

Trois évolutions peuvent être envisagées du point de vue *économique* : celle des variables autonomes (E1), celle des variables dépendantes de l'extérieur (E2), celle des variables maîtrisées faisant l'objet d'options stratégiques (E3). De même, trois évolutions peuvent être envisagées du point de vue *démographique* relatives respectivement aux variables autonomes (D1), aux variables dépendantes de l'économie (D2), aux variables maîtrisées faisant l'objet d'options stratégiques (D3). Neuf scénarios démo-économiques sont ainsi envisageables. Trois peuvent être privilégiés : E1, D1 ; E2, D2 ; E3, D3. À l'intérieur de ces trois scénarios, des variantes apparaissent selon les modes d'insertion de la Côte d'Ivoire à l'économie mondiale (intégration internationale, intégration régionale, repli nationaliste).

Les trois scénarios retenus se différencient selon le degré de rupture qu'ils introduisent par rapport aux tendances lourdes de la démographie et de l'économie, d'une part, et selon le sens de la relation de causalité entre les changements démographiques et les changements économiques, d'autre part.

Le premier scénario suppose une *croissance démographique non maîtrisée, une économie de rente, voire un repli nationaliste*. Il se situe dans le prolongement de tendances passées avec épuisement du modèle de croissance extensive.

Le deuxième scénario, de *croissance ouverte maîtrisée entraînant des transformations démographiques*, privilégie les variables internationales, la compétitivité et la croissance économique à moyen terme exerçant des effets sur le secteur social et sur les variables démographiques.

Le troisième scénario, de *la croissance démographique maîtrisée au développement endogène, équitable et durable*, privilégie les variables internes, la maîtrise de la démographie, de l'environnement et les politiques sociales. Il se situe dans le long terme, et la croissance économique est ici entraînée par la formation du capital humain.

***Scénario 1 : Croissance démographique non maîtrisée, économie de rente et repli nationaliste***

Le maintien d'une croissance démographique relativement rapide résulterait de l'absence d'amélioration de l'efficacité du système de santé et du développement trop faible des services de planification familiale. Dans ce cas, la fécondité et la mortalité resteraient élevées, et leur intensité respective se renforcerait l'une l'autre (maintien des intervalles intergénéraliques courts, source de décès infantiles, ce qui renforcerait une forte fécondité). Il en découlerait une faible amélioration du capital humain (scolarisation et état de santé stagnant), défavorable à l'amélioration de la productivité du travail et de l'investissement et donc à la croissance économique. La dynamique de population serait alors marquée par une augmentation de la migration vers des villes qui ne pourraient absorber ce surcroît de ruraux sans aggravation de l'insalubrité de l'habitat, de la pression du marché du travail et, par conséquent, du chômage et de la précarité; cette pauvreté pouvant être alors à la source de mouvements sociaux d'envergure. Sous l'effet de la crise sociale et économique, l'instabilité matrimoniale devrait progresser et les systèmes de solidarité familiaux et lignagers voir leur capacité à amortir les difficultés financières s'épuiser. Ceci contribuerait à aggraver les conséquences de la crise sur les conditions de vie, la santé, l'éducation et la formation des individus les plus fragiles (enfants, femmes seules, ménages monoparentaux, ruraux sans terre, urbains sans travail, etc.) dans un premier temps, puis, à terme, des autres couches de la société.

Au plan économique, ce scénario supposerait l'incapacité à construire de nouveaux avantages comparatifs, à diversifier le système productif et à permettre une croissance intensive. On observerait une dynamique informelle forte et un développement des activités tertiaires. Le niveau de vie de la population se maintiendrait relativement grâce à la généralisation de l'informel et des liens entre le monde rural et le monde urbain.

Deux variantes peuvent être dessinées.

La première, s'appuyant sur une croissance extensive avec retour aux *rentes internationales*, se situerait dans le prolongement des tendances 1980-1993. On observerait alors un essoufflement de la compétitivité (surévaluation du change et coûts élevés de production). L'économie ivoirienne continuerait de recevoir un appui extérieur important. Elle serait tirée également par des exportations agricoles sans diversification et avec forte instabilité des cours. Ce modèle extensif a connu toutefois un épuisement qui risque de s'accroître. La dette extérieure imposerait des ajustements régressifs. L'État aurait à jouer un rôle croissant avec des moyens affaiblis. Ce scénario supposerait une remise en cause des programmes de libéralisation et d'attractivité des capitaux privés.

Une variante de repli identitaire ou de nationalisme est envisageable dans le cas de crise socio-politique durable, de montée de l'ivoirité, d'absence de mécanismes redistributifs et de compromis socio-politiques. Les conflits se trouveraient exacerbés du fait de repli nationaliste vis-à-vis de la région ouest-africaine et de l'économie internationale. Sur le plan international, il y aurait perte de la crédibilité rétroagissant sur les financements publics et sur les investissements privés. Dans un contexte de spécialisation appauvrissante, de rareté des terres, d'absence de progrès de productivité et de disparition des appuis extérieurs préférentiels, il y aurait enlisement dans la crise. Les tensions sociales pourraient résulter de la mise en œuvre d'un cadastre concernant les droits de propriété ou d'un nonaccès à la nationalité. Elles se traduiraient sur le marché du travail par des discriminations qui concerneraient tant le salariat que l'informel. Les inégalités entre le Nord et le Sud du pays pourraient s'accroître. Des conflits de générations se développeraient face à la montée des jeunes cherchant à trouver leur place dans un contexte de rareté d'emplois. Ce scénario de crise économique est compatible avec une *transition démographique de crise* où la baisse de la fécondité serait liée à la dissolution des foyers et des solidarités intergénérationnelles et où l'on observerait une montée de la mortalité (baisse des dépenses de santé, effet du sida et d'autres maladies émergentes).

### ***Scénario 2 : De la croissance ouverte maîtrisée aux transformations démographiques***

Ce scénario suppose une insertion favorable dans l'économie internationale liée à des progrès de productivité et à des gains de compétitivité. Il présente un grand potentiel de croissance, facteur puissant de transformations démographiques et de maîtrise à terme de la croissance de la population, mais également des risques élevés vu l'instabilité de l'environnement international et les faibles variables de contrôle. Ce scénario vertueux, lié à l'évolution de l'environnement international et régional et aux modes de gestion de l'insertion de la Côte d'Ivoire à cet environnement, résulterait d'un ensemble de facteurs extérieurs et internes.

Les futurs possibles de l'environnement international peuvent être caractérisés par un multilatéralisme et par un abandon de préférences (selon les règles de l'OMC), par un maintien d'accords de coopération et un régionalisme nord-sud (zone franc, après-Lomé IV), par un multilatéralisme coopératif avec diversification des partenaires sur la base d'accords préférentiels, notamment avec l'Asie et l'Amérique du Nord, ou par une intégration régionale limitée à l'UEMOA ou élargie à la CEDEAO. Chacune de ces stratégies aura une influence sur l'évolution des cours mondiaux, sur le mode de gestion de la dette extérieure, sur l'importance des flux d'aide et de capi-

taux privés ou sur les espaces de compétitivité de la Côte d'Ivoire. Il y a généralement accord, notamment dans les prévisions de la Banque mondiale, pour considérer que la tendance à long terme des cours des produits exportés par la Côte d'Ivoire est à la baisse avec des marchés surréactifs créateurs de fortes instabilités. La Côte d'Ivoire doit ainsi diversifier ses exportations et réaliser une montée en gamme des produits.

On peut distinguer deux variantes : celle de la compétitivité internationale et celle d'une compétitivité régionale.

La première variante supposerait un retour aux taux de croissance des années 1960-1970 et 1994-1997. On observerait, par contre, un poids croissant du secteur privé, une intensification de l'agriculture et une diversification des exportations sur les produits miniers et sur les services et une transformation des produits agricoles et donc une construction de nouveaux avantages comparatifs. Ce scénario, qui s'appuie sur une politique libérale, suppose de forts ajustements internes et un appel important aux capitaux privés extérieurs. La monnaie doit permettre une compétitivité (prix et change) suffisante, tout en étant convertible. Il reviendrait à l'État de créer un environnement institutionnel favorable à l'attractivité des capitaux. Cette variante est évidemment créatrice de risques, vu les instabilités internationales et la nécessité d'une nouvelle spécialisation. Le passage d'une croissance extensive à une croissance intensive est coûteuse en investissements physiques et humains, et davantage porteuse de risques du fait de la faible réversibilité des décisions dans un environnement instable.

La seconde variante met davantage l'accent sur le rôle de pôle régional de la Côte d'Ivoire et son insertion dans l'espace ouest-africain dans un contexte d'ouverture extérieure. La Côte d'Ivoire peut s'insérer dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, soit au sein de l'UEMOA comme pôle majeur vis-à-vis de l'espace ouest-africain francophone, soit au sein de la CEDEAO avec le rôle dominant du Nigeria ou avec un équilibre entre la zone UEMOA et la zone hors UEMOA. La régionalisation résulterait soit d'une intégration réussie des programmes en cours au sein de l'UEMOA, soit d'une intégration progressive de l'UEMOA et de la CEDEAO. Dans le premier cas, l'autonomie vis-à-vis du Trésor français serait renforcée ; on pourrait même envisager une sortie de la zone franc avec maintien de l'union monétaire entre les pays membres de l'UMEOA. L'intégration conduirait à une localisation des principales industries en Côte d'Ivoire, mais elle impliquerait en contrepartie une plus grande mobilité interrégionale des facteurs travail et capital.

Ce scénario de compétitivité internationale et régionale met l'accent sur la formation du capital humain, la construction d'avantages comparatifs et une spécialisation dans des produits à niveau technologique avancé. Il impliquerait un enseignement et un système sanitaire de base généralisé et de

qualité, améliorant la productivité du travail et la qualification de la main-d'œuvre. Dans ce scénario, le ralentissement de la croissance démographique, qui devrait se manifester dans une seconde phase, procède directement des progrès rapides de la scolarisation, de la croissance urbaine et de la part croissante dans la société de couches salariées, instruites et urbanisées acquises à la réussite des projets professionnels féminins, à l'amélioration du capital humain de leur descendance (meilleur état de santé, scolarisation prolongée, etc.) et à la réduction de la fécondité. L'intensification de l'économie, l'afflux des capitaux privés et la diversification de l'économie dans des secteurs plus capitalistiques conduiraient à limiter la demande de travail interne et internationale et à freiner l'immigration.

À la différence de la variante internationale, la variante régionale suppose une plus grande mobilité du travail au sein de l'Afrique de l'Ouest, qui dépasse le cadre de l'UEMOA, et une forte différenciation entre zones avec mouvements des populations vers les centres urbains et les zones côtières. L'informel urbain et l'agriculture extensive autour de fronts pionniers continuent de faire appel à de la main-d'œuvre, même si globalement les productions rurales et urbaines deviennent plus intensives.

En définitive, ce scénario est à la fois le plus risqué et le plus porteur d'une croissance économique forte qui devrait, à terme, améliorer sensiblement les niveaux sanitaire et éducatif de la population et modifier les comportements reproductifs dans le sens d'une réduction de la croissance démographique.

### ***Scénario 3 : De la croissance démographique maîtrisée au développement endogène, équitable et durable***

Une maîtrise rapide de la croissance démographique, avec une fécondité de 3 enfants par femme en 2018 et de 2,1 enfants par femme en 2048, soit une croissance de la population de 1,7 % en 2018 et de 0,7 % en 2048, conduirait à un cercle vertueux où la pression démographique entraînerait des effets bénéfiques sans être insupportable pour les systèmes d'enseignement et de santé et le marché du travail.

Ce scénario se caractériserait tout d'abord par une réduction de la croissance démographique correspondant à une baisse rapide du nombre annuel de naissances dès 2005. Cette réduction, associée à un progrès de l'équité d'accès aux systèmes sociaux, permettrait d'améliorer l'efficacité de ces différents systèmes, avec des investissements et des moyens de fonctionnement mesurés. Ceci bénéficierait notamment au niveau d'instruction (augmentation des taux de scolarisation et de la formation professionnelle) et à l'état de santé de la population (baisse de la morbidité et de la mortalité). Il en résulterait un net progrès du niveau de qualification des travailleurs,

de la productivité du travail, dans les différents secteurs d'activité, et une amélioration du capital humain de la nation, porteur de nouveaux progrès économiques et sociaux. Dans une phase ultérieure, au-delà de 2018, la diminution de l'effectif des actifs potentiels susciterait un meilleur équilibre sur le marché du travail.

Ce premier effet, dû à la croissance moins rapide de la population, donnerait toute sa capacité d'impact à la pression démographique, qui n'a pu encore jouer jusqu'à aujourd'hui, si ce n'est localement et temporairement. Les processus d'agglomération et de densification du peuplement susciteraient alors une forte dynamique de la demande qui serait le moteur d'une croissance économique. Cette demande, issue principalement des villes, provoquerait une augmentation et une diversification de la production industrielle et artisanale et du commerce, profitables à l'économie urbaine, mais également un accroissement de la demande solvable de produits vivriers. Cette dynamique de la demande de vivriers commercialisables contribuerait ainsi à provoquer une nouvelle phase de développement pour une agriculture répondant positivement aux sollicitations du marché par l'accroissement de la productivité. Ce développement agricole serait alors fondé, non sur le déplacement renouvelé de fronts pionniers d'une agriculture de rente extensive, mais sur un progrès technique nécessaire à l'intensification du capital terre dans un espace aujourd'hui fini, où migration d'une zone rurale vers une autre zone rurale et déplacement de la frontière agricole sont devenus autant de solutions très restreintes. La densité du peuplement, plus forte, permettrait enfin la mise en œuvre par les populations de nouvelles techniques culturales plus économes en terres. Ainsi, une telle transformation de l'agriculture en un système stabilisé au plan spatial et reproductible dans le temps, de par l'augmentation de la productivité par des techniques préservant la fertilité des sols, garantirait-elle l'environnement en préservant la forêt et les zones écologiques sensibles encore libres.

Ce scénario articulerait par conséquent la logique du modèle « WALTPS », où la croissance économique est tirée par la demande urbaine, celle du modèle boserupien, où le progrès technique en agriculture résulte de la pression démographique, et celle du modèle du développement durable de la Banque mondiale, où la préservation de l'environnement et la conservation des ressources sont les conditions d'une croissance durable sur le long terme dans la sphère agricole et, plus largement, dans toute l'économie.

Il va de soi qu'un tel scénario suppose la réussite d'un certain nombre de programmes que l'on peut, pour simplifier, ranger sous trois catégories qui synthétisent chacune un ensemble de recommandations que nous avons faites dans les différents chapitres :

– programme public de planification familiale et de santé reproductive, seul à même de permettre à toutes les couches de la population d'accéder

rapidement à des prestations de bonne qualité. L'impact de ce programme, associant campagnes d'IEC (information, éducation, communication) et services de planification familiale, de santé maternelle et infantile et de santé génésique, sur l'amélioration rapide de la prévalence contraceptive moderne et de la santé, et par conséquent sur la baisse relativement rapide de la fécondité et de la mortalité par âge, viendrait alors se conjuguer aux effets attendus des progrès de l'urbanisation et de la scolarisation sur la transformation des attitudes et des comportements de reproduction en faveur d'une famille réduite et d'un investissement dans la « qualité » des enfants. L'amélioration de la santé des individus serait également le gage d'une scolarisation réussie et de progrès de la productivité du travail ;

– programme d'accompagnement de la demande, comprenant un ensemble de mesures destinées à favoriser : 1) le développement des échanges entre régions et des relations villes-campagnes (renforcement des infrastructures de communication, développement du réseau urbain par le soutien au développement des villes secondaires comme marchés agricoles et centres de services, accélération de la décentralisation, etc.) ; 2) la diversification de la demande et la spécialisation des activités (développement de l'enseignement technique et d'un véritable apprentissage, d'un secteur intermédiaire entre informel et secteur moderne) ; 3) le soutien de la production nationale (programme public d'investissement, mesures d'encouragement aux investissements privés et au micro-crédit) ;

– programme de développement d'une agriculture viable et de protection de l'environnement. Ce programme devrait à la fois : 1) permettre une offre de technologie adaptée à une agriculture intensive par la formation des agriculteurs et l'aide à l'introduction de nouvelles techniques (création de cycles de formation en agriculture intensive, renforcement des sociétés d'encadrement) ; 2) faciliter la maîtrise des circuits financiers par le monde paysan (accès aux crédits, contrôle des circuits de commercialisation, etc.) ; 3) restreindre fortement les cultures itinérantes et l'accès aux zones écologiques fragiles. Ce programme devrait comporter un volet assurant aux exploitants la sécurité d'occupation des terres et l'amélioration de leur système d'exploitation, dans le sens d'un accroissement de la rentabilité du facteur terre et un volet d'incitations à la protection et à la régénération des forêts.

Ce scénario correspond par conséquent à la mise en œuvre d'un processus de développement durable fondé sur une maîtrise rapide de la croissance démographique, une croissance économique fortement endogène (à l'échelle nationale tout d'abord, puis à celle de l'Afrique de l'Ouest), une amélioration du capital humain, fondée sur l'équité sociale, et une préservation de l'environnement.

## Les lignes de force à l'horizon 2015

Les analyses effectuées dans cette recherche et les différents scénarios esquissés suggèrent à l'horizon 2015 quatre lignes de force, tendances lourdes de l'évolution et expression des choix politiques.

### *Maîtriser la croissance démographique*

La transition démographique est largement amorcée. La fécondité se situe à un niveau élevé, mais la tendance à la baisse, déjà bien établie, devrait se renforcer. Les progrès enregistrés quant au recul de la mortalité sont réels, même s'ils restent insuffisants au regard des indicateurs socio-économiques du pays, et si la montée récente, qui touche notamment les jeunes enfants, rend plus incertaine, au moins à court terme, la poursuite des progrès tendanciels en la matière. Mais le taux de croissance de la population se maintiendra à un niveau élevé au cours des trente prochaines années, en dépit de la poursuite, très probable, de la baisse de la fécondité. Dans le même temps, compte tenu de la structure par âge très jeune, conséquence de la forte fécondité du passé, le taux de croissance de la population en âge d'activité sera supérieur au taux de croissance de la population. L'effet de la baisse de la fécondité sur le taux de croissance de la population active ne se fera sentir qu'à long terme, au-delà de 2018. La mise en œuvre d'une politique de population, conforme aux aspirations des couples en faveur d'une descendance réduite, devrait constituer un élément déterminant de l'avenir démographique et économique du pays. Dès lors que les attitudes à l'égard de la contraception recueillent un assentiment croissant de la population, la politique de régulation des naissances pourrait avoir un effet décisif qui permettrait d'envisager l'hypothèse de fécondité basse (trois enfants par femme en 2018) comme la plus probable. La consolidation de ce mouvement de baisse est fortement tributaire de l'amélioration du taux de scolarisation, en particulier des femmes, et d'une efficacité accrue du système scolaire. On peut envisager ainsi, à l'horizon d'une génération, une population en meilleure santé, avec une espérance de vie active plus longue, une dimension de famille réduite, des taux d'activité féminins plus élevés, un taux d'épargne des ménages plus élevé, une productivité du travail plus forte.

Les risques d'échec reposent sur l'absence de réalisation des objectifs dans trois domaines décisifs : la politique de régulation des naissances, l'amélioration du système éducatif et du système de santé, et sur la permanence d'un décalage entre la modernité des aspirations individuelles et le conformisme des représentations collectives traditionnelles, particulièrement accusé dans le domaine de la santé et de la fécondité.



### *Promouvoir un nouveau modèle de croissance économique*

Une perspective de croissance à long terme ne peut être envisagée comme un simple retour et prolongement du modèle de croissance extensive des années soixante et soixante-dix. L'épuisement des fronts pionniers, la nouvelle organisation mondiale du commerce et, qui plus est, l'héritage du passé (croissance économique tirée par les exportations du cacao et du café, forte croissance démographique, forte immigration, dégradation de l'environnement) imposent à l'avenir un modèle de croissance plus intensif, plus diversifié, plus productif et durable. Ce qui signifie une augmentation du stock de capital par tête, une augmentation du capital humain, une efficacité accrue du système éducatif et du système productif. Mais cette réorientation du modèle de croissance fera apparaître de nouveaux défis. Une croissance plus intensive ne pourra plus absorber une main-d'œuvre agricole, comme ce fut le cas dans les années soixante et soixante-dix. D'un côté, la réduction de l'immigration nette devrait contribuer à l'équilibre de l'emploi mais, de l'autre, il faudra faire face à l'accès aux âges d'activité des générations nombreuses issues des périodes de forte fécondité et des enfants d'immigrants étrangers, et à la progression des taux d'activité féminins avec le développement de l'éducation. Le problème de l'absorption, par le système d'emploi, d'une population en âge de travailler fortement croissante constituera le plus grand défi de la croissance économique ivoirienne. Les pays qui ont connu une transition démographique plus précoce, confrontés à ce problème, après avoir envisagé l'émigration comme un mécanisme d'équilibre du marché du travail, ont dû s'ajuster aux politiques restrictives à l'immigration de nombreux pays développés et envisager une croissance de l'emploi reposant sur les échanges internationaux, l'attrait des capitaux étrangers et, à plus long terme, l'acquisition de nouveaux avantages comparatifs fondés sur la hausse du niveau éducatif.

L'augmentation du niveau de formation, pour répondre aux besoins de la diversification et de la spécialisation, devrait favoriser une dimension réduite de la famille. En effet, l'augmentation des coûts relatifs et même absolus d'éducation des enfants, et notamment ceux qui relèvent de la scolarisation, rend inéluctable les aspirations des couples à une réduction de leur fécondité. Cela est vrai en milieu urbain, où les coûts de scolarisation sont élevés et où les projets professionnels des femmes entrent de plus en plus souvent en contradiction avec le fait d'élever une descendance nombreuse. Mais cela devrait se vérifier également en milieu rural, où la nécessité d'une productivité plus grande du facteur terre conduira les exploitants à vouloir accroître la technicité de leur main-d'œuvre familiale.

Cette réorientation du système productif devra être accompagnée par des transformations institutionnelles assurant un accès plus ouvert à l'ensei-

gnement, à la propriété de la terre, à la nationalité ivoirienne, et une mobilité professionnelle et sociale accrue pour les actifs, en particulier pour les femmes et pour les jeunes. Mais, en retour, la modernisation et la diversification de l'économie, en augmentant la capacité contributive des agents et les ressources de l'État, constituent une condition nécessaire au financement des politiques sociales, qu'il s'agisse de l'éducation ou de la santé, ou des actions spécifiques en faveur des populations cibles, soumises à un risque élevé de pauvreté. Il ne peut y avoir de développement économique et social sans un système fiscal juste et efficace.

En définitive, la réalisation de ces objectifs est conditionnée à la capacité du secteur moderne à créer des emplois stables et durables, à la possibilité de disposer des ressources fiscales nécessaires au financement des interventions de l'État, au développement d'institutions financières permettant de satisfaire la demande de crédit à des conditions supportables par les producteurs et les ménages. S'il est illusoire d'envisager une transformation rapide, et en particulier de miser sur des taux de croissance à deux chiffres, à long terme, il est indispensable que les anticipations des agents économiques puissent s'appuyer sur une perspective de croissance régulière, équilibrée et juste.

### *Assurer la cohésion sociale et réduire les inégalités*

L'évolution démographique et économique, envisagée sur la longue période, montre généralement que les premières phases de la croissance économique et l'amorce de la transition démographique se traduisent par une disparité accrue des indicateurs démographiques et économiques, selon les catégories sociales et la répartition géographique. En cela, la Côte d'Ivoire ne fait pas exception. La forte progression du revenu par tête au cours des années de croissance ne s'est pas accompagnée, en dépit d'une augmentation considérable de l'effort public, d'une égalité d'accès aux ressources, à l'éducation et aux soins de santé. De plus, avec l'amorce de la transition démographique, sont apparues et se sont accentuées des différences de fécondité et de mortalité selon les niveaux de revenu, les niveaux d'éducation et la localisation (urbaine/rurale).

L'expérience des pays les plus avancés suggère que, avec le temps, la répartition des revenus tend à être plus égalitaire et les différentiels démographiques à s'estomper. Mais il ne s'agit en rien d'une évolution inéluctable ; des forces contraires sont à l'œuvre, les unes poussant à la reproduction des inégalités, les autres favorisant une croissance plus équilibrée. Le sens de l'évolution dépend à la fois des préférences et des comportements des agents économiques, de l'efficacité des marchés et de l'intervention publique.

Ce sont en effet les ruptures, par rapport aux tendances du passé, qui pourraient intervenir en matière d'éducation, de santé et d'activité qui seront décisives compte tenu des effets d'interaction.

L'éducation a des effets positifs sur l'état de santé et l'activité économique. La mortalité infantile et juvénile diminue avec l'augmentation du niveau éducatif des femmes. Un meilleur état de santé améliore les performances scolaires des enfants et favorise l'activité, en diminuant l'absentéisme et en accroissant la productivité; ce qui a pour conséquence d'augmenter l'efficacité productive du système éducatif et de rentabiliser pour les familles et l'État l'investissement en capital humain. La mise en jeu de ces cercles vertueux suppose un changement profond des modalités d'intervention dans le domaine éducatif et de la santé, de façon à garantir l'accès au plus grand nombre, et en particulier aux plus démunis. Parmi les mesures appropriées, on retiendra, en matière éducative, et en matière de santé, une réallocation des ressources vers l'éducation de base et vers les soins primaires et une politique sociale plus favorable aux catégories les plus pauvres, notamment en modifiant le système de financement qui, à l'heure actuelle, conduit à des transferts des catégories pauvres vers les catégories riches.

Ces actions, renforcées par des modifications du droit en vigueur, devraient avoir pour effet de réduire l'inégalité des chances pour les femmes, les jeunes et les étrangers, trois catégories de la population qui, en l'absence d'interventions spécifiques, risquent de voir leurs aspirations insatisfaites et leur situation se détériorer en termes relatifs par rapport au reste de la population.

### *Réaliser des compromis socio-politiques favorisant la sécurité*

Les différents travaux sur l'Afrique montrent que la croissance et le développement durable sont liés à un environnement institutionnel et politique stable et que les conflits internes et bien entendu les guerres sont des facteurs déterminants des faibles performances économiques, de la montée de la pauvreté, des changements familiaux et des comportements démographiques. Le développement durable dépend de la capacité de l'État à s'engager de façon crédible sur des dépenses publiques à caractère redistributif tant sur le plan régional que sur celui des divers groupes sociaux. Les politiques d'aménagement du territoire équilibré, les mécanismes redistributifs vis-à-vis des groupes exclus ou marginalisés, les politiques sociales équitables sont des facteurs essentiels de paix civile et par là même de croissance à long terme. Il importe dès lors de dépasser les divisions ethniques, sociales ou religieuses par des mécanismes crédibles de redistribution, notamment par un effort d'éducation en faveur des divers groupes, par une accession

des élites de toutes origines aux centres de décision et par leur représentativité dans les diverses instances du pouvoir.

### *Tirer parti de l'ouverture internationale*

Les risques liés à la forte dépendance extérieure des revenus des producteurs agricoles et des recettes de l'État ne doivent, en aucune façon, remettre en question l'insertion de la Côte d'Ivoire dans l'économie mondiale. L'option historique, renforcée par la politique de libéralisation et d'ouverture, se trouve confortée par la perspective d'un modèle de croissance intensif et diversifié. L'amélioration du niveau de formation doit permettre la construction de nouveaux avantages comparatifs, condition nécessaire de la diversification productive et de la réduction de l'incertitude des revenus des agents. Les nouveaux créneaux de compétitivité devraient se situer dans l'industrie de transformation des produits primaires, dans certaines industries de biens de consommation courants destinés au marché régional de l'UMEOA et dans la production de services liés aux infrastructures existant à Abidjan. La compétitivité doit résulter à la fois d'un taux de change adéquat, d'un environnement institutionnel favorable à l'attractivité des capitaux et de progrès de productivité des facteurs. La gestion des fortes instabilités internationales doit, elle, résulter à la fois d'une flexibilité favorisant des ajustements rapides et de stratégies industrielles favorisant l'apprentissage et la construction de systèmes productifs compétitifs dans le moyen et le long terme (à l'instar de la combinaison des politiques d'ouverture et des stratégies industrielles dans les pays d'Asie de l'Est). Surtout, les progrès de l'intégration régionale, dans laquelle la Côte d'Ivoire est appelée à constituer un pôle d'attraction des industries et des capitaux, sont incompatibles avec une politique migratoire restrictive au-delà de l'objectif légitime du maintien de la cohésion sociale. Dans un espace économique intégré, avec une monnaie unique, l'affaiblissement de la capacité d'ajustement par les prix et la monnaie rend encore plus nécessaire la mobilité des facteurs, capitaux et main-d'œuvre.

### **Croissance démographique et croissance économique**

La réalisation des objectifs de développement exige de s'appuyer à la fois sur les deux leviers de la maîtrise de la croissance démographique et de l'accélération de la croissance économique, en se gardant de deux illusions : le tout démographique et le tout économique. La première serait en effet de croire qu'une croissance économique à deux chiffres, très optimiste et peu probable, rend la contrainte démographique obsolète. Une telle stratégie marquerait le retour au modèle de croissance des années

1960-1970, dont précisément les conséquences structurelles à long terme sont à l'origine des préoccupations actuelles sur l'avenir de l'économie et de la société ivoiriennes. L'autre serait de croire que la réduction drastique de la croissance démographique, pour autant qu'elle puisse être considérée comme une variable de contrôle de la politique de développement, se traduirait inéluctablement par un accroissement durable de la croissance économique.

Pour fixer les idées, on peut, à partir d'une relation simple, caractéristique des modèles de croissance post-keynésiens, suggérer un ordre de grandeur des paramètres critiques. Soit  $s$  le taux d'épargne, avec  $s_i$  le taux d'épargne intérieur et  $s_e$  le taux d'épargne externe (aide, prêts et investissements directs),  $r$  le taux de croissance de la population,  $y$  le taux de croissance du produit par tête et  $c$  le coefficient marginal de capital, on vérifie approximativement la relation suivante :  $s_i + s_e = c(r + y)$ . Au cours des années de forte croissance, les conditions d'équilibre s'établissent ainsi :  $20 + 5 \cong 3,75 (3,8 + 2,8)$ .

À l'avenir, dans l'hypothèse d'une croissance démographique ramenée à 1,7 % (scénario bas) et en supposant une augmentation du coefficient de capital – soit 4,2 – associée à une croissance plus intensive et une spécialisation accrue, avec en contrepartie une augmentation de la productivité du capital dans le secteur moderne capitaliste, il faudrait que le taux d'épargne passe de 25 à 30 % pour atteindre un taux de croissance du produit par tête de 5,3 %, soit :  $30 \cong 4,2 (1,7 + 5,3)$ .

Ce qui supposerait une augmentation significative du taux d'épargne et une entrée nette de capitaux étrangers. La hausse de l'épargne privée après la dévaluation a suggéré, avec un biais optimiste, qu'un taux de 30 % n'est pas exclu, en particulier si l'on tient compte de la capacité d'épargne accrue des ménages résultant des progrès de l'espérance de vie et de la réduction de la fécondité. Mais la transformation de l'épargne en investissement reste conditionnée à la mise en place des modalités d'intermédiation financière. La marge de manœuvre est plus étroite pour ce qui est des capitaux extérieurs, compte tenu du poids de la dette extérieure qui pèse sur la dette publique, et ce quels que soient les investissements directs étrangers. On aurait là des conditions d'équilibre voisines de celles des dragons asiatiques.

Il est important de souligner que l'interaction vertueuse entre la maîtrise de la croissance démographique et une forte croissance économique ne pourra produire son plein effet qu'à long terme, au-delà de 2015. En toute hypothèse, quel que soit le rythme de baisse de la fécondité, à l'horizon 2015 l'incidence sur l'effectif et la proportion des individus en âge d'activité et la dimension moyenne des ménages sera modeste. Dans le même temps, l'accroissement du nombre des ménages est inéluctable et représente, à taux de chef de ménage par âge constant, un triplement des effectifs. Aussi,

les facteurs de demande – accroissement certain du nombre des ménages, augmentation espérée du revenu par tête – seraient prédominants dans un premier temps. Le relais serait pris par la suite par les facteurs d'offre – incidence de la modification de la structure par âge et de l'amélioration du capital humain.

À très long terme, l'ouverture extérieure et l'intégration économique régionale pourraient se traduire par une atténuation des différentiels économiques entre les pays partenaires et, par conséquent, par l'élimination du risque d'une forte reprise de l'immigration.

## Bibliographie

- ARNAUD M. et COUR J.-M., 1992, *Préparation des NLTPS : illustration de la méthodologie proposée sur le cas de la Côte d'Ivoire*, Club du Sahel, Paris.
- AZAM J.-P., 1992, «Le modèle ivoirien de croissance endogène», *Journée AFSE*, Cerdic.
- AZAM J.-P., 2000, «The redistribution state and conflicts in Africa», *Journal of Peace Research*, à paraître
- BOSERUP E., 1970, *Évolution agraire et pression démographique*, Flammarion, Paris (édition originale en anglais, 1965).
- BOURGUIGNON F., BRANSON W.H. et DE MELO J., 1989, «Macroeconomic adjustment and income distribution : a macro-micro simulation model», *NBER*, Working Paper n° 2943.
- CLEAVER K. M. et SCHREIBER G. A., 1994, *Reversing the Spiral. The Population, Agriculture and Environment Nexus in Sub-Saharan Africa*, The World Bank, Washington D.C., 293 p.
- CONTAMIN B. et MEMEL-FOTÊ H. (éds.), 1997, *Le modèle ivoirien en questions*, Paris, Karthala-Orstom.
- COUR J.-M., 1994, *Analyse démo-économique rétrospective et esquisse d'image économique à long terme de la région Afrique de l'Ouest*, BAD/OCDE/CILLS, Paris, 140 p.
- FUTURS AFRICAINS, 1997, *Côte d'Ivoire, Prospective 2025*, Abidjan.
- HUGON PH., 2000, «Prospective de l'Afrique sub-saharienne», *Futuribles*, n° 257, oct., p. 17-46.
- HUGON PH., 2000, «Lasting Security, and Economic Development in Africa», in PHILANDER D., *Franco-South African Dialogue. Sustainable security in Africa*, Pretoria, ISS n° 50.
- LAMBERT S. et SUWA A., 1991, «Un modèle d'équilibre général calculable appliqué à la Côte d'Ivoire», *Économie et Prévision*, n° 97.

- MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, Commission nationale de prospective, *Côte d'Ivoire 2025*, Rapport de synthèse.
- NATIONS UNIES, *Manuel pour l'Intégration des variables démographiques dans les plans de développement dans les pays africains*, ECA/POP/TP/91/1 (1.1 (ii)), Commission économique pour l'Afrique.
- NAUDET J.-D., 1996, « Crise de l'économie réelle et dynamique de la demande en Afrique de l'Ouest », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.), *Crise et population en Afrique*, Les Études du Ceped n° 13, Ceped, Paris, p. 71-98.
- PNUD, 1987, *Reconquérir le futur : manuel d'études prospectives à l'usage des planificateurs africains établi pour le PNUD*, Futuribles, Paris, La longue vue, Bruxelles.
- SNRECH S., 1994, « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020 », in J.-M. COUR (dir.), *Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, OCDE/BAD/CILLS, Paris, 64 p.
- TAPINOS G. PH., 1996, *La Démographie. Population, Économie et Sociétés*, Le Livre de Poche, Paris.
- UNITED NATIONS, 1993, *Population and Development Projection Methods for Microcomputers. A User's Guide*, ST/ESA/SERR/123, New York.
- VIMARD P., 1996, « Évolutions de la fécondité et crises africaines », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.), *Crise et population en Afrique*, Les Études du Ceped n° 13, Ceped, Paris, p. 293-318.
- VIMARD P. et ZANOU B. (dir.), 2000, *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique*, Collection Populations, L'Harmattan, Paris, 297 p.

## Remerciements

Nous tenons à remercier M. Tidjane Thiam, directeur général du BNETD, et ses collaborateurs, tout particulièrement MM. Lamine Sylla, directeur du Département études économiques et financières, Taï Ehouan, Philippe Racamier et Alassane Sogodogo.

Nos remerciements s'adressent aussi aux membres du comité de suivi de cette étude : M<sup>me</sup> le docteur Monique Rakotomalala, M. le professeur Bakayoko, M. Zadou Lazare Djeba, M. Albert Flinde, M. Théophile Assa Kobi, M. le professeur Guillaume Loukou, M<sup>me</sup> Annan E. Yao, pour leurs observations sur une première version de l'étude.

Nous souhaitons également adresser nos remerciements à tous les responsables des administrations ivoiriennes et les chercheurs ivoiriens, M. Roger Bamssie (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation technologique), M. Koffi N'Guessan (Ensea), M<sup>me</sup> Alice Kouadio-Odunfa et M. Gbo (ministère de l'Éducation nationale et de la Formation de base), M<sup>me</sup> A. Kaba (Ensea), M. Konan Kouakou (Ensea), M. N'Cho Sombo (Institut national de la statistique), M. Lassina Touré (Bureau national de la Population), M. J. Yao Yao (Cires), M. G. Aké Yapo (ministère de l'Emploi, de la Fonction publique et de la Prévoyance sociale, Agepe), M. Benjamin C. Zanou (Ensea), et leurs collaborateurs, qui ont facilité notre travail et nous ont aidé dans la collecte des informations nécessaires à l'étude.

Nous voulons également remercier les fonctionnaires et chercheurs non ivoiriens, M. Philippe Bocquier (IRD/Ceped), M<sup>me</sup> Annabel Desgrées du Loû (IRD/Ensea), M. Jean-Marc Chevassu (IRD), M. Denis Cogneau (IRD/DIAL), M. Daniel Delaunay (IRD/IEP), M. Raïmi Fassassi (IRD/LPE) M. Gaigbe-Togbe (division de la Population des Nations unies), M. Michel Garenne (IRD/Ceped), M. Joël Ladner (ministère de la Santé), M. Papa Kane (BIT), M<sup>me</sup> Sandrine Mesplé-Somps (IRD/DIAL) et M. N. Safir (BAD), qui ont apporté leur appui à la réalisation de la recherche.

Enfin, nos remerciements s'adressent à Suzanne Eckhardt (IEP/Ined), Angéliki Grammatikopoulou (IEP/SEAE), Charlotte Sedel (université de Paris X-Nanterre) et, tout particulièrement, Marie-Annick Payen (SEAE), qui ont aidé à la mise au point du manuscrit.





## Les auteurs

AMOAKON ANOH, chercheur associé à l'IRD.

RONAN BALAC, maître de conférences à l'université Jules Verne de Picardie et chercheur associé à l'IRD.

ANTOINE BOMMIER, chercheur à l'Ined et professeur associé à l'IEP.

NICOLAS BROUARD, directeur de recherche à l'Ined.

JOSEPH BRUNET-JAILLY, directeur de recherche à l'IRD.

YVAN GUICHAOUA, chercheur associé à l'IRD.

AGNÈS GUILLAUME, ingénieur de recherche à l'IRD.

PHILIPPE HUGON, professeur de sciences économiques à l'université de Paris X-Nanterre.

PASCAL LABAZÉE, directeur de recherche à l'IRD.

SOPHIE LE CŒUR, chargée de recherche à l'Ined.

PHILIPPE LOUCHART, attaché de recherche à l'IAURIF et enseignant à l'IEP.

ARIANE TAPINOS, IEP.

GEORGES PHOTIOS TAPINOS, professeur de sciences économiques à l'IEP.

FRANÇOIS TINEL, IEP.

PATRICE VIMARD, directeur de recherche à l'IRD.

### *Sigles*

IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France.
IEP	Institut d'études politiques de Paris.
Ined	Institut national d'études démographiques.
IRD (ex-Orstom)	Institut de recherche pour le développement



# Table des matières

Introduction .....	7
<i>Georges Photios Tapinos</i>	

## PREMIÈRE PARTIE

### LE CADRE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES

1. La croissance démographique .....	15
<i>Patrice Vimard, Amoakon Anoh et Agnès Guillaume</i>	
<b>L'évolution de la croissance démographique d'un modèle populationniste vers une croissance moins rapide .....</b>	<b>16</b>
<i>La démographie ivoirienne et celle de pays proches .....</i>	<i>18</i>
<b>Baisse de la fécondité et émergence de la planification familiale .....</b>	<b>20</b>
<i>Les facteurs de la baisse de la fécondité .....</i>	<i>23</i>
<b>Mortalité et santé .....</b>	<b>37</b>
<i>La baisse de la mortalité générale .....</i>	<i>37</i>
<i>La baisse de la mortalité infanto-juvénile remise en cause .....</i>	<i>38</i>
<i>Une mortalité maternelle très élevée .....</i>	<i>40</i>
<i>Des conditions d'hygiène défavorables en milieu rural .....</i>	<i>43</i>
<i>Une couverture médicale inégale selon les différentes régions .....</i>	<i>43</i>
<i>Un accès variable aux services de santé : le cas des suivis prénatals     et des accouchements .....</i>	<i>46</i>
<i>La morbidité des enfants .....</i>	<i>48</i>
<b>L'épidémie de VIH/sida et ses conséquences .....</b>	<b>54</b>
<i>Estimation de la prévalence et des conséquences démographiques     de l'épidémie de VIH/sida .....</i>	<i>54</i>
<i>Les conséquences socio-économiques et sanitaires de l'épidémie     de VIH/sida .....</i>	<i>55</i>
<b>Migration et croissance urbaine .....</b>	<b>57</b>
<i>Les migrations internationales .....</i>	<i>57</i>
<i>La croissance urbaine .....</i>	<i>59</i>

<b>Le devenir de la transition démographique</b> .....	61
<i>Le niveau de transition selon les caractéristiques socio-économiques</i> ...	61
<i>Les facteurs de la transition démographique</i> .....	62
<b>La politique de population</b> .....	65
<i>Perceptions et politiques de population au cours des années 1980</i> .....	66
<i>Vers une restructuration du développement en fonction de considérations démographiques</i> .....	68
<i>Le développement des programmes de planification familiale</i> .....	72
<b>Conclusion et recommandations</b> .....	77
<b>Bibliographie</b> .....	81
<b>Annexes</b> .....	85
<b>2. Rétrospective et perspectives démographiques</b> .....	89
<i>Philippe Louchart, avec la collaboration de Nicolas Brouard, Sophie Le Cœur et Patrice Vimard</i>	
<b>Le passé : 1975-1988</b> .....	90
<i>La croissance de la population : 61 % d'habitants en plus en 13 ans</i> ...	90
<i>Les composantes de la croissance de la population</i> .....	91
<i>Le modèle de simulation démographique mis au point</i> .....	94
<b>Les hypothèses des projections et des projections dérivées (1988-1998-2018)</b> .....	95
<i>Les hypothèses de fécondité</i> .....	95
<i>Les hypothèses de mortalité</i> .....	99
<i>Les hypothèses migratoires</i> .....	101
<i>Les scénarios et leurs variantes</i> .....	102
<i>Les projections dérivées</i> .....	103
<b>La population de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2018 et au-delà</b> .....	106
<i>Le ralentissement de la croissance de la population due à la baisse de la fécondité dès le début des années 1980</i> .....	106
<i>L'évolution de la croissance démographique selon nos différents scénarios</i> .....	107
<i>L'effet de la baisse de la fécondité entre 1988 et 2018</i> .....	109
<i>L'intensité des départs et l'évolution de la population : analyse de quatre scénarios divergents</i> .....	111
<i>Trente ans après, en 2048, que se passe-t-il ?</i> .....	118
<b>Étude d'un scénario divergent : les conséquences de l'épidémie de VIH/sida dans une hypothèse d'absence de baisse à long terme de sa prévalence</b> .....	120
<b>Bibliographie</b> .....	127
<b>Annexes</b> .....	128

3. Rétrospective et perspectives économiques .....	137
<i>Philippe Hugon</i>	
<b>Les tendances lourdes de l'économie .....</b>	<b>138</b>
<i>Une économie fortement intégrée à l'économie internationale .....</i>	<i>139</i>
<i>Un pôle dans la sous-région ouest-africaine .....</i>	<i>141</i>
<i>Une croissance extensive .....</i>	<i>143</i>
<i>Une société en voie d'urbanisation rapide .....</i>	<i>147</i>
<i>Les changements sociaux .....</i>	<i>149</i>
<i>Un rôle central de l'État, mais en voie de fort infléchissement .....</i>	<i>151</i>
<b>Les instabilités économiques : croissance, crise et reprise provisoire (1960-2000) .....</b>	<b>153</b>
<i>Des vingt glorieuses (1960-1980) à la crise (1981-1993) .....</i>	<i>153</i>
<i>La reprise provisoire de la croissance après la dévaluation (1994-1998) .....</i>	<i>156</i>
<i>Les progrès sectoriels .....</i>	<i>158</i>
<i>Les problèmes de l'économie .....</i>	<i>163</i>
<b>Les perspectives économiques (2000-2020) .....</b>	<b>164</b>
<i>Les nouvelles stratégies et les effets des réformes à moyen et à long terme .....</i>	<i>165</i>
<i>Les dynamiques économiques externes et les perspectives d'intégration de l'économie ivoirienne .....</i>	<i>168</i>
<i>La compétitivité régionale et internationale de la Côte d'Ivoire .....</i>	<i>176</i>
<i>Les dynamiques internes .....</i>	<i>178</i>
<i>Les perspectives à court et moyen terme .....</i>	<i>182</i>
<i>Principales recommandations .....</i>	<i>185</i>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>189</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>192</b>

## DEUXIÈME PARTIE

## SECTEURS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

4. Dynamiques migratoires et économie de plantation .....	195
<i>Ronan Balac</i>	
<b>Migrations et économie de plantation .....</b>	<b>196</b>
<i>Les migrations par région : le caractère expansif de l'économie de café et de cacao .....</i>	<i>196</i>
<i>Les migrations par région, selon le groupe ethnique et la nationalité ou l'identification des acteurs économiques du système .....</i>	<i>205</i>
<i>Le cycle de vie et la dynamique sociale du système : migrations par région, groupe ethnique et nationalité, selon l'âge et le sexe .....</i>	<i>214</i>
<i>Les perspectives migratoires : l'avenir du monde rural après le blocage foncier de l'économie de plantation .....</i>	<i>218</i>

<b>Vers la stabilisation de la frontière agricole du Sud-Ouest ivoirien : un exemple de recomposition d'une société agraire .....</b>	<b>221</b>
<i>Des transformations économiques, démographiques     et environnementales aux fondements historiques .....</i>	<i>221</i>
<i>Crise agricole et réorientation des systèmes de production :     émergence de nouvelles stratégies agricoles .....</i>	<i>222</i>
<i>Les transformations des dynamiques démographiques et familiales ....</i>	<i>225</i>
<b>Les axes d'intervention nécessaires .....</b>	<b>227</b>
<i>Assurer la sécurisation des biens et des personnes .....</i>	<i>227</i>
<i>Faciliter l'accès aux moyens financiers .....</i>	<i>228</i>
<i>Répondre à la demande de formation agricole .....</i>	<i>229</i>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>229</b>
<b>5. L'emploi .....</b>	<b>233</b>
<i>Pascal Labazée</i>	
<b>Tendances longues de l'emploi en Côte d'Ivoire : quelques réalités durables .....</b>	<b>235</b>
<i>Activités rurales et micro-activités urbaines : le rôle déterminant     du petit entrepreneuriat dans la création d'emplois .....</i>	<i>235</i>
<i>L'emploi dans le secteur moderne .....</i>	<i>238</i>
<i>Salariat et chômage : un fait à dominante urbaine .....</i>	<i>241</i>
<b>Emploi et ajustement : les changements récents de structure .....</b>	<b>243</b>
<i>L'évolution globale des effectifs salariés du secteur moderne : de fortes     pertes d'emplois, un rôle d'amortisseur de la fonction publique .....</i>	<i>243</i>
<i>L'ivoirisation des emplois .....</i>	<i>246</i>
<i>Emplois et niveaux de qualification .....</i>	<i>248</i>
<i>L'emploi féminin .....</i>	<i>252</i>
<b>Les mutations récentes de l'emploi : diversification des formes du travail .....</b>	<b>254</b>
<i>Auto-emploi et pluriactivité : des processus différenciés d'informalisation</i>	<i>254</i>
<i>Dévaluation, reprise et emploi : l'essor de la précarité .....</i>	<i>256</i>
<b>Évolutions probables de l'emploi en Côte d'Ivoire : quelques pistes de réflexion .....</b>	<b>258</b>
<i>La demande de travail : les déterminants de long terme .....</i>	<i>258</i>
<i>L'offre de travail : lieux, secteurs d'activité et catégories d'emplois futurs</i>	<i>259</i>
<i>Propositions .....</i>	<i>260</i>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>261</b>

6. L'éducation .....	263
<i>Philippe Hugon et Antoine Bommier</i>	
<b>L'évolution passée du système éducatif ivoirien</b> .....	264
<i>La structure du système éducatif</i> .....	265
<i>L'« explosion » scolaire</i> .....	269
<i>L'implosion scolaire et les problèmes qualitatifs</i> .....	270
<i>Les « désajustements » entre l'école et l'emploi</i> .....	271
<i>Les limites des capacités de financement face aux coûts élevés</i> .....	276
<i>Un système de financement renforçant les différenciations sociales</i> .....	279
<i>La demande d'éducation</i> .....	282
<b>Les interdépendances entre les politiques économiques, le système productif et le système scolaire</b> .....	286
<i>Les effets des politiques économiques sur la scolarisation</i> .....	286
<i>Les relations entre le système scolaire et l'économie</i> .....	290
<i>Les relations entre l'enseignement et les variables démographiques</i> .....	296
<i>Éducation et fécondité</i> .....	298
<i>Les effets sociaux et culturels de la scolarisation</i> .....	300
<b>Les perspectives éducatives et les scénarios pour 2015-2025</b> .....	301
<i>Les projections démographiques</i> .....	301
<i>Les projections démo-économiques</i> .....	304
<i>Les scénarios envisageables</i> .....	309
<b>Quelles politiques éducatives ?</b> .....	310
<i>Les priorités éducatives</i> .....	310
<i>Les orientations proposées</i> .....	313
<i>Appuyer des actions intégrées</i> .....	316
<b>Bibliographie</b> .....	319
7. La santé .....	325
<i>Joseph Brunet-Jailly</i>	
<b>Niveau et évolution de l'état de santé</b> .....	326
<i>Comment ont évolué les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ?</i> .....	326
<i>Quel est le niveau des indicateurs de malnutrition ?</i> .....	328
<b>Les recours aux soins</b> .....	329
<i>Fréquence de la maladie dans la population</i> .....	329
<i>Proportion des malades recourant aux soins</i> .....	332
<i>Dépenses privées pour la santé</i> .....	336
<i>Une demande aux motivations fragiles et concurrentes</i> .....	339
<b>Le système de santé : constitution et évolution</b> .....	341
<i>Un système hétéroclite</i> .....	341
<i>Évolution de l'activité des services</i> .....	344
<b>Les dépenses publiques de santé ont-elles diminué ?</b> .....	346



<b>Une interprétation d'ensemble de la dynamique sanitaire ivoirienne</b>	349
<b>Des orientations pour l'avenir</b>	352
<i>Activités de santé publique versus prestations curatives discrétionnaires</i>	353
<i>Une politique du médicament essentiel à la hauteur des besoins</i>	355
<i>Assurance maladie, mutualité, pré-paiement</i>	357
<i>Une politique pour la médecine de campagne et de quartier</i>	358
<b>Conclusion</b>	361
<b>Bibliographie</b>	363
<b>8. Transferts entre ménages et générations</b>	369
<i>Antoine Bommier</i>	
<b>L'insuffisance des moyens formels d'épargne et d'assurance</b>	370
<b>Lissage des revenus</b>	370
<i>Privilégier les activités à faibles risques</i>	371
<i>Diversifier les risques</i>	371
<i>Répartir les risques sur un grand nombre d'individus</i>	372
<b>Lissage de la consommation</b>	373
<i>L'épargne comme moyen d'assurance</i>	373
<b>Les réseaux de solidarité</b>	374
<i>Transferts privés et assurance</i>	375
<i>Transferts privés et redistribution</i>	378
<i>Les enfants : une bonne assurance vieillesse ?</i>	378
<b>Quels enseignements en tirer ?</b>	380
<b>Bibliographie</b>	382

## TROISIÈME PARTIE

## POPULATIONS CIBLES ET GROUPES VULNÉRABLES

<b>9. La population étrangère</b>	387
<i>Georges Photios Tapinos</i>	
<b>Développement et immigration</b>	387
<i>Dynamique de l'économie de plantation et dynamique migratoire</i>	388
<i>La question des étrangers : de l'immigration à l'intégration</i>	394
<b>Prospective de la présence étrangère</b>	397
<i>Nationalité et « ivoirité »</i>	397
<i>Projection des non-Ivoiriens selon le lieu de naissance et l'ancienneté de la présence en Côte d'Ivoire</i>	400
<b>Propositions</b>	405
<b>Bibliographie</b>	406

10. Les femmes .....	409
<i>Ariane Tapinos</i>	
<b>La promotion des femmes : un enjeu de développement pour la Côte d'Ivoire</b> .....	409
<b>La situation socio-économique des femmes</b> .....	411
<i>La santé</i> .....	411
<i>L'éducation</i> .....	415
<i>Le travail</i> .....	416
<i>La situation particulière des femmes chefs de ménage</i> .....	418
<i>La participation à la prise de décision politique</i> .....	419
<b>Statut légal et statut social des femmes</b> .....	421
<i>Le cadre juridique</i> .....	421
<i>Les difficultés d'application de la loi</i> .....	424
<i>Statut légal et pratiques sociales</i> .....	425
<b>Recommandations</b> .....	429
<b>Bibliographie</b> .....	431
11. Les jeunes : une génération à la croisée des cultures ...	435
<i>François Tinel et Yvan Guichaoua</i>	
<b>La formation : entre éducation et apprentissage</b> .....	436
<i>Les stratégies éducatives</i> .....	436
<i>Exclusion scolaire et contraction des débouchés dans le secteur moderne</i> .....	440
<b>L'accès au marché du travail</b> .....	444
<i>Le travail des enfants et des adolescents</i> .....	444
<i>De l'apprentissage formel à l'apprentissage sur le tas</i> .....	448
<i>L'informel et les liens communautaires</i> .....	453
<i>Le chômage</i> .....	455
<b>Entre crise économique et crise morale : insertion et exclusion sociales des jeunes</b> .....	457
<i>L'environnement familial en mutation</i> .....	457
<i>L'apparition de conflits de générations</i> .....	458
<i>Exclusion et délinquance</i> .....	460
<b>Conclusion et propositions</b> .....	463
<b>Bibliographie</b> .....	467
Conclusion .....	471
<i>Philippe Hugon, Georges Photios Tapinos et Patrice Vimard</i>	

Remerciements .....	487
Liste des auteurs .....	489
Table des matières .....	491

# ÉDITIONS KARTHALA

## Collection Méridiens

- L'Afrique du Sud, *Georges Lory*  
L'Algérie, *Catherine Belvaude*  
Le Bénin, *Philippe David*  
La Bolivie, *Christian Rudel*  
Le Botswana, *Marie Lory*  
Le Burkina Faso, *Frédéric Lejeal*  
La Côte d'Ivoire, *Philippe David*  
Le Cambodge, *Soizick Crochet*  
La Colombie, *Catherine Fougère*  
Les Comores, *Pierre Vérin*  
Cuba, *Maryse Roux*  
Djibouti, *André Laudouze*  
Les Émirats arabes unis, *Frauke Heard-Bey*  
L'Équateur, *Christian Rudel*  
L'Estonie, *S. Champonnois et F. de Labriolle*  
Le Ghana, *Patrick Puy-Denis*  
La Guinée, *Muriel Devey*  
Les îles Canaries, *Attilio Gaudio*  
L'Inde, *Kamala Marius-Gnanou*  
L'Indonésie, *Robert Aarssé*  
La Jordanie, *Marc Lavergne*  
Le Laos, *Carine Hann*  
La Lettonie, *S. Champonnois et F. de Labriolle*  
La Lituanie, *Leonas Teiberis*  
Madagascar, *Pierre Vérin*  
Le Malaïi, *Philippe L'Hoiry*  
Le Maroc, *J.-P. Lozato-Giotard*  
Mayotte, *Guy Fontaine*  
Le Mexique, *Christian Rudel*  
La Mongolie, *Jacqueline Thevenet*  
Le Mozambique, *Daniel Jouanneau*  
Le Nigeria, *Marc-Antoine de Montclos*  
La Nouvelle-Calédonie, *Antonio Ralluy*  
Le Paraguay, *Christian Rudel*  
Les Philippines, *Marc Mangin*  
Le Portugal, *Christian Rudel*  
La Roumanie, *Mihai E. Serban*  
São Tomé et Príncipe, *Dominique Gallet*  
Le Sénégal, *Muriel Devey*  
Le Sultanat d'Oman, *Bruno Le Cour Grandmaison*  
La Syrie, *Jean Chaudouet*  
Le Togo, *Yvonne François*  
La Tunisie, *Ezzedine Mestiri*  
La Turquie, *Jane Hervé*  
Le Vietnam, *Joël Luguern*

## Enseignement et formation

- Apprentissage et cultures. Les manières d'apprendre, *Bureau R. et de Saivre D. (dir.)*
- École à l'île de La Réunion entre les deux guerres (L'), *Fioux P.*
- École à Madagascar. Évaluation de la qualité de l'enseignement primaire public (L'), *Clignet R. et Ernst B.*
- École au Togo. Processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique (L'), *Lange M.-F.*
- École aux Antilles (L'), *Giraud M., Gani L. et Manesse D.*
- École dans une petite ville africaine (Maroua, Cameroun). L'enseignement en milieu urbain multilingue (L'), *Tourneux H. et Iyébi Mandjek O.*
- École et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions (L'), *Lange M.-F. (dir.)*
- École française en Indochine (L'), *Van Thao T.*
- Éducation au Tchad (L'), *Mbaïosso A.*
- Éducation en Afrique à la veille des indépendances (1946-1958) (L'), *Capelle J.*
- Étudiants et campus du Nigeria, *Lebeau Y.*
- Guide de la banque pour tous. Innovations africaines, *Taillefer B.*
- Guide de la santé au village, *Sillonville F.*
- Invention des pratiques dans l'agriculture : Vulgarisation et production locale de connaissance (L'), *Darré J.-P.*
- La reconnaissance du savoir rural, *Scoones I. et Thompson.*
- Langages et cultures des enfants de la rue, *Tessier S. (dir.)*
- Manuel de nutrition africaine, *Agbessi dos Santos H. et Damon M.*
- ONG et développement, *Deler J.-P. et al. (éds)*
- Pédagogie interactive pour l'animation de groupes (Une), *GRAAP*
- Petits métiers à Abidjan (Les), *Touré A.*
- Quelle francophonie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?, *Coll.*
- Savoirs paysans et développement, *Dupré G. (dir.)*
- Tentation du savoir en Afrique. Politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali (La), *Gérard É.*

## Dictionnaires et langues

- Apprends l'arabe tchadien (J'), *Jullien de Pommerol P.*
- Apprends le bambara (J'), (+ 8 cassettes), *Moralès J.*
- Apprends le wolof (J'), (+ 4 cassettes), *Diouf J.-L. et Yaguello M.*
- Arabe dans le bassin du Tchad : le parler des Ulâd Eli (L'), *Zeltner J.-C.*  
*et Tourneux H.*
- Arabe tchadien : émergence d'une langue véhiculaire (L'), *Jullien de Pommerol P.*
- Dictionnaire arabe tchadien-français, suivi d'un index français-arabe et d'un index des racines arabes, *Jullien de Pommerol P.*
- Dictionnaire caraïbe-français (avec cédérom), *Breton R.P. R.*
- Dictionnaire du malgache contemporain (malgache-français et français-malgache), *Rajaonarimanana N.*
- Dictionnaire français-éwé, suivi d'un index éwé-français, *Rongier J.*
- Dictionnaire français-foulfouldé et index foulfouldé, Dialecte peul de l'Extrême Nord du Cameroun, *Parietti G.*
- Dictionnaire français-haoussa, suivi d'un index haoussa-français, *Caron B.*  
*et Amfani A.H.*
- Dictionnaire orthographique sängö, *Diki-Kidiri M.*
- Dictionnaire peul de l'agriculture et de la nature (Diamaré, Cameroun),  
*Tourneux H., Barbotin M. et Yaya Daïrou*
- Dictionnaire pluridialectal des racines verbales du peul (peul-français-anglais),  
*Seydou C. (dir.)*
- Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante), *Tourneux H.*  
*et Barbotin M.*
- Dictionnaire swahili-français, *Lenselaer A.*
- Dictionnaire usuel yoruba-français, suivi d'un index français-yoruba,  
*Sachnine M.*
- Dictionnaire wolof-français, suivi d'un index français-wolof, *Fall A.,*  
*Santos R., Doneux J.*
- Grammaire moderne du Kabyle, *Naït-Zerrad Kamal*
- Grammaire pratique de l'arabe tchadien, *Jullien de Pommerol P.*
- Syntaxe historique créole, *Alleyne M.*
- Vocabulaire peul du monde rural, Maroua-Garoua (Cameroun), *Tourneux H.,*  
*Barbotin M. et Yaya Daïrou*

Achévé d'imprimer en février 2002  
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery  
58500 Clamecy  
Dépôt légal : février 2002  
Numéro d'impression : 202016

*Imprimé en France*

La crise économique des années 1980 et 1990 en Côte d'Ivoire a été à la mesure de la croissance des décennies antérieures souvent qualifiée de « modèle ivoirien ». A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, cette grave crise, qui s'étend au domaine socio-politique, doit être mise au regard des dynamiques démographiques, des trajectoires économiques et des défis du développement durable. Cet ouvrage privilégie par conséquent le long terme dans une étude rétrospective et prospective.

Après avoir étudié les infléchissements de la croissance de la population et de celle de l'économie, l'ouvrage analyse les secteurs clés du développement économique et social. Épuisement des fronts pionniers, chômage et précarisation des emplois, inadéquation des systèmes scolaires et de santé sont autant de diagnostics de ces analyses. Celles-ci mettent également en évidence les potentialités du pays et les éléments des politiques publiques nécessaires à leur utilisation, en étudiant notamment les populations cibles que devraient être les femmes, les jeunes et les migrants.

Enfin, en construisant plusieurs scénarios démo-économiques, l'ouvrage permet de dessiner les devenirs possibles d'une Côte d'Ivoire, partagée entre l'intégration régionale et le repli nationaliste, à la recherche d'une croissance démographique maîtrisée et d'un développement plus compétitif, équitable et durable.

*Georges Photios Tapinos est décédé en l'an 2002, avant l'édition de cet ouvrage qui constitue son dernier travail scientifique publié. Il était professeur de sciences économiques à l'Institut d'études politiques de Paris où il avait créé le cycle supérieur de démographie économique. Il fut longtemps directeur de recherche à l'INED, et secrétaire général de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Ses travaux ont porté sur les migrations internationales et l'économie de la population.*

*Philippe Hugon est professeur de sciences économiques à l'Université de Paris X-Nanterre et directeur du CERED/FORUM, Centre de recherche en économie du développement. Ses travaux portent sur les économies en développement et sur l'économie politique internationale.*

*Patrice Vimard, démographe, est directeur de recherche à l'IRD. Il conduit des recherches sur les dynamiques démographiques et familiales et sur les politiques de population en Afrique dans une perspective comparative. Il est actuellement directeur de l'unité « Santé de la reproduction, fécondité et développement » de l'IRD et du Laboratoire Population-Environnement.*

**Collection dirigée par Jean Copans**



ISBN : 2-84586-257-1